TELUS CORPORATION

Rapport de gestion

2025

TELUS

Mise en garde concernant les déclarations prospectives

Les termes *TELUS*, *la société*, *nous*, *notre*, *nos*, *nôtre* et *nous-mêmes* se rapportent à TELUS Corporation et, dans les cas où le contexte de la description narrative le permet ou l'exige, à ses filiales.

Le présent document contient des déclarations prospectives portant sur des événements attendus ainsi que sur notre performance financière et notre performance opérationnelle. Les déclarations prospectives incluent toutes les déclarations qui ne renvoient pas à des faits historiques. Elles comprennent, sans s'y limiter, des déclarations concernant nos objectifs et nos stratégies aux fins de l'atteinte de ces objectifs, nos attentes concernant les tendances dans l'industrie des télécommunications (y compris la demande pour des données et la croissance continue du nombre d'abonnés), nos attentes quant à la croissance dans différents domaines de nos activités et à la nature, au calendrier et aux avantages de nos plans de monétisation d'actifs et de désendettement, ainsi que nos plans de financement (y compris nos cibles en matière de paiements de dividendes). Les mots *hypothèse*, *but*, *indication*, *objectif*, *perspective*, *stratégie*, *cible* et autres expressions semblables ou l'emploi de verbes tels que *avoir pour but*, *s'attendre à*, *croire*, *pouvoir*, *avoir l'intention de*, *planifier*, *prévoir*, *viser à*, *chercher à*, *devoir* et *s'efforcer de* dénotent généralement des déclarations prospectives. Ces déclarations sont faites conformément aux « dispositions refuges » prévues dans les lois canadiennes applicables en matière de valeurs mobilières et dans la loi américaine intitulée Private Securities Litigation Reform Act of 1995.

Par leur nature, les déclarations prospectives sont assujetties à des risques et incertitudes intrinsèques et elles se fondent sur des hypothèses, incluant des hypothèses concernant la conjoncture économique future et les plans d'action. Ces hypothèses pourraient en fin de compte se révéler inexactes; en conséquence, nos résultats ou d'autres événements réels pourraient différer considérablement des attentes mentionnées, de façon expresse ou implicite, dans les déclarations prospectives.

Les risques et les hypothèses qui sous-tendent nos déclarations prospectives sont décrits plus en détail à la *rubrique 9*, *« Tendances générales, perspectives et hypothèses, et faits nouveaux en matière de réglementation et instances réglementaires »*, et à la *rubrique 10, « Risques et gestion des risques* », du présent rapport de gestion annuel. Ces descriptions sont intégrées par renvoi dans la présente mise en garde concernant les déclarations prospectives et ne visent pas à constituer une liste exhaustive des risques susceptibles d'avoir une incidence sur la société ni de nos hypothèses à cet égard.

Les risques et les incertitudes susceptibles de faire en sorte que la performance ou d'autres événements réels diffèrent considérablement des déclarations prospectives formulées dans le présent document et dans les autres documents déposés par TELUS comprennent, sans s'y limiter :

- **Questions de réglementation**. *Nous exerçons nos activités dans un certain nombre d'industries hautement réglementées et nous menons des affaires dans de nombreux territoires; par conséquent, nous sommes assujettis à une vaste gamme de lois et de règlements tant au pays qu'à l'étranger. Les politiques et les approches mises de l'avant par des représentants élus ou découlant de décisions réglementaires, d'examens ou d'autres activités gouvernementales pourraient avoir des répercussions stratégiques, opérationnelles ou financières (y compris sur nos produits d'exploitation et/ou nos flux de trésorerie disponibles).*

  Les risques et incertitudes comprennent :

  - les modifications éventuelles au régime de réglementation en vertu duquel nous exerçons nos activités ou l'issue des instances, des cas ou des enquêtes liés à son application, lesquels comprennent, sans s'y limiter, ce qui est décrit à la *rubrique 9.4*, *« Faits nouveaux en matière de réglementation et instances réglementaires concernant l'industrie des communications »*, du présent rapport de gestion;
  - notre capacité à nous conformer aux règlements complexes et évolutifs visant les secteurs des soins de santé, des soins virtuels et des appareils médicaux dans les provinces et territoires où nous exerçons des activités, notamment à titre d'exploitant de cliniques de santé;
  - notre capacité à nous conformer ou à faciliter la conformité de nos clients à de nombreux régimes juridiques complexes et parfois contradictoires, tant au pays qu'à l'étranger.
- **Environnement concurrentiel**. *La croissance et les activités des concurrents et l'intensification de la concurrence (tarifs, y compris les rabais et le regroupement de services), ainsi que la concurrence non traditionnelle, la technologie perturbatrice et la désintermédiation pourraient modifier la nature des marchés où nous livrons concurrence et se répercuter sur notre part de marché, ainsi que sur nos résultats financiers (y compris sur les produits d'exploitation et les flux de trésorerie disponibles). La diminution du nombre de nouveaux résidents permanents et temporaires au Canada pourrait entraîner une intensification des pressions concurrentielles. TELUS Santé, TELUS Numérique et TELUS Agriculture & Biens de consommation affrontent également une concurrence intense dans leurs différents marchés respectifs.*
- **Technologie.** *L'adoption par les consommateurs de technologies différentes et les attentes changeantes des clients pourraient se répercuter sur nos flux de rentrées et nos taux de désabonnement.*

  Les risques et incertitudes comprennent :

  - les technologies perturbatrices, notamment les réseaux définis par logiciel dans le marché des affaires, qui pourraient supplanter nos services de données existants ou donner lieu à une retarification de ces services ainsi que les solutions de technologie auto-installées;
  - l'incapacité à innover, à maintenir nos avantages technologiques ou à répondre efficacement et en temps opportun à l'évolution de la technologie;
  - le déploiement et l'évolution continue des technologies et systèmes à large bande mobiles de même que les avantages et les gains d'efficacité devant en découler;
  - notre recours à des ententes de partage de réseau mobile, ce qui a facilité le déploiement de nos technologies mobiles;
  - notre besoin prévu à long terme d'acquérir du spectre additionnel dans le cadre des futures enchères de spectre et auprès de tiers afin de répondre à la demande croissante pour des données, et notre capacité à utiliser le spectre que nous acquérons;
  - le déploiement et l'exploitation de nouvelles technologies de réseau fixe à large bande à un coût raisonnable et la disponibilité des nouveaux produits et services lancés à l'aide de ces technologies de réseau ainsi que le succès remporté par ces nouveaux produits et services;

- notre déploiement d'outils d'autoapprentissage et d'automatisation, qui pourrait modifier notre façon d'interagir avec les clients.

- **Sécurité et protection des données**. *Notre capacité à prévenir, à déceler et à identifier les menaces et les vulnérabilités possibles dépend de l'efficacité de nos contrôles de sécurité à protéger nos infrastructures et notre environnement d'exploitation, ainsi que de notre rapidité à intervenir lorsque surviennent des attaques et à rétablir nos activités commerciales. Une attaque réelle pourrait nuire à l'exploitation de notre réseau, entraîner un accès non autorisé à des informations concernant nos clients, les membres de notre équipe ou nos activités ainsi qu'à des données confidentielles, ou encore donner lieu à l'interception, à la destruction, à l'utilisation ou à la dissémination non autorisées de telles informations et données. L'utilisation nécessaire de renseignements personnels sensibles par notre entreprise pourrait nous exposer au risque de non-conformité à une loi applicable dans un territoire ou compromettre la perception de notre marque.*
- **IA générative**. *L'IA générative nous expose à de nombreux risques, y compris les risques liés à la fiabilité opérationnelle, à l'utilisation responsable de l'IA, à la confidentialité des données et à la cybersécurité, le risque que notre utilisation de l'IA génère du contenu inexact ou inapproprié ou crée des perceptions négatives parmi les clients, le risque que nous ne soyons pas en mesure de développer et d'adopter efficacement des technologies d'IA et que nous n'arrivions pas à améliorer l'efficience au moyen de notre utilisation de l'IA générative ou que l'utilisation de l'IA entraîne une réduction de la demande pour nos services, et le risque que la réglementation ait une incidence sur une mise en œuvre future de l'IA.*
- **Climat et environnement**. *Des catastrophes naturelles, des pandémies, des événements perturbateurs et les impacts des changements climatiques pourraient se répercuter sur nos activités, sur le degré de satisfaction de la clientèle et sur l'expérience des membres de l'équipe.*

  L'atteinte de nos objectifs de carboneutralité et de réduction de nos émissions de gaz à effet de serre (« GES ») dans le cadre de nos activités dépend de notre capacité à trouver, à acquérir et à mettre en œuvre des solutions qui permettent de réduire la consommation d'énergie et d'adopter des sources d'énergie plus propres, de notre capacité à identifier et à réaliser des investissements convenables dans les énergies renouvelables, y compris sous la forme d'accords d'achat d'énergie virtuels, et de notre capacité à continuer de réaliser des réductions importantes de notre consommation d'énergie en valeur absolue et des émissions de GES qui découlent de nos activités.

- **Performance opérationnelle, regroupements d'entreprises et dessaisissements, et privatisation de TELUS Numérique**. *Les investissements et acquisitions présentent des occasions d'accroître l'étendue de nos activités d'exploitation, mais pourraient nous exposer à de nouveaux risques. Il se pourrait que nous ne réussissions pas à nous positionner sur le marché, à accroître notre part de marché ou à intégrer les acquisitions au sein de nos activités dans les délais prévus, voire même du tout, et que nous ne tirions pas les avantages prévus des acquisitions, et les efforts déployés à des fins d'intégration pourraient détourner les ressources de nos autres priorités. Il n'existe aucune certitude que nous réaliserons une partie ou l'ensemble des bénéfices attendus de la privatisation de TELUS International (Cda) Inc. dans les délais prévus ou aux coûts attendus, que nous serons en mesure de favoriser des occasions de ventes croisées, ou que nos estimations et nos attentes liées à la conjoncture économique ou commerciale future et à l'incidence connexe sur la croissance et les différentes mesures financières s'avéreront exactes.*

  Les risques liés à la performance opérationnelle comprennent :
  - notre dépendance à l'égard des services infonuagiques fournis par des tiers auxquels nous avons recours pour offrir nos services de TI;
  - les risques liés à l'économie ou à la politique ainsi que d'autres risques liés au commerce mondial (y compris les guerres et les autres événements géopolitiques).

  Nous pourrions ne pas être en mesure d'offrir l'excellence du service à laquelle nos clients s'attendent ou de maintenir notre avantage concurrentiel dans ce domaine.
- **Nos systèmes et processus**. *Les activités d'innovation, d'entretien et de gestion au chapitre des systèmes et de la technologie pourraient se répercuter sur nos systèmes informatiques et sur la fiabilité de notre réseau, ainsi que sur nos charges d'exploitation.*

  Les risques et incertitudes comprennent :
  - notre capacité à maintenir notre service à la clientèle et à exploiter notre réseau en cas d'erreurs humaines ou de menaces liées aux interventions humaines, telles que les cyberattaques et les pannes d'équipement susceptibles d'entraîner des interruptions du réseau;
  - les perturbations techniques et les bris d'infrastructures;
  - les retards et l'augmentation des coûts, notamment ceux découlant de restrictions de la part des gouvernements ou de mesures commerciales;
  - l'exhaustivité et l'efficacité des plans et des mesures de continuité des activités et de reprise après sinistre.

- **Notre équipe**. *La nature sans cesse changeante et le caractère hautement concurrentiel de nos marchés et de notre environnement d'exploitation conjugués à la mondialisation et à l'évolution du profil démographique de notre main-d'œuvre, de même que l'efficacité de nos programmes internes de formation, de perfectionnement, de relève et de santé et mieux-être, pourraient se répercuter sur notre capacité à attirer, à former et à retenir au sein de notre équipe des membres possédant les compétences requises pour répondre aux besoins changeants de nos clients ainsi qu'à l'évolution de nos activités. Les membres de l'équipe pourraient faire face à de plus grands défis en matière de santé mentale en lien avec les initiatives de changement importantes au sein de l'organisation, ce qui pourrait entraîner la perte de membres clés de l'équipe en raison d'une invalidité à court ou à long terme ou d'un départ. L'intégration des entreprises internationales acquises et les activités d'intégration parallèles pourraient avoir une incidence sur l'efficience opérationnelle, la culture organisationnelle et l'engagement.*
- **Fournisseurs**. *Notre société pourrait être touchée par les perturbations liées aux chaînes d'approvisionnement, de même que par le manque de résilience à l'égard d'événements d'envergure mondiale ou locaux. La dépendance envers un seul fournisseur en ce qui a trait à la fourniture de produits et de composants ainsi qu'à la prestation de services ou au soutien pourrait se répercuter sur notre capacité à répondre avec efficacité aux attentes croissantes et sans cesse changeantes des clients tout en maintenant la qualité du service. La capacité de nos fournisseurs à maintenir leurs gammes de produits et à offrir des services à l'égard de ces produits pourrait avoir une incidence sur la réussite de la mise à niveau et de l'évolution de la technologie que nous offrons.*
- **Questions liées aux biens immobiliers**. *Les placements immobiliers sont exposés à des risques de financement possibles et à l'incertitude quant à la demande et aux taux d'occupation et de location futurs, particulièrement depuis la pandémie. Les projets d'aménagement immobilier futurs pourraient ne pas être achevés selon les délais ou le budget établis et pourraient ne pas susciter les engagements liés à des contrats de location prévus. Il se pourrait que nous soyons exposés à un risque de perte lié à nos placements si les plans d'affaires liés aux projets d'aménagement de notre coentreprise immobilière ne sont pas menés à bien.*
- **Financement, dette et dividendes**. *Notre capacité à obtenir du financement aux prix les plus avantageux pourrait être touchée par les conditions générales du marché ainsi que par l'évolution des évaluations sur les marchés des titres à revenu fixe et des titres de capitaux propres relativement à notre capacité à générer des flux de trésorerie futurs suffisants pour assurer le service de notre dette. Notre incapacité à mener à bien les initiatives de désendettement prévues ou à concrétiser les bénéfices attendus de ces initiatives pourrait faire augmenter notre coût du capital. Notre intention actuelle de payer des dividendes à nos actionnaires pourrait limiter notre capacité à investir dans nos activités afin de prendre en charge notre croissance future.*

  Les risques et incertitudes comprennent :

  - notre capacité à utiliser des capitaux propres à titre de contrepartie dans le cadre d'acquisitions d'entreprises est influencée par les évaluations boursières des actions ordinaires de TELUS;
  - les niveaux des dépenses d'investissement et les décaissements possibles aux fins de l'acquisition de licences de spectre dans le cadre d'enchères ou de l'achat de ces licences auprès de tiers ont une incidence sur les facteurs suivants et sont touchés par ces facteurs : nos initiatives liées aux services à large bande; notre déploiement continu de plus récentes technologies mobiles; les investissements dans la technologie de réseau qui sont nécessaires pour assurer la conformité aux lois et règlements visant la sécurité des cybersystèmes, y compris les interdictions d'utiliser les produits et services de certains fournisseurs; les investissements dans la résilience et la fiabilité du réseau; l'attribution de ressources pour les acquisitions et les futures enchères de spectre que doit tenir Innovation, Sciences et Développement économique Canada (« ISDE »). Si nous n'atteignons pas nos objectifs au chapitre des résultats d'exploitation et des résultats financiers ou que des modifications sont apportées à notre contexte réglementaire, cela pourrait influer sur les niveaux de nos dépenses d'investissement;
  - des flux de trésorerie disponibles inférieurs aux prévisions pourraient réduire notre capacité à investir dans les activités, à réduire notre levier financier ou à fournir un rendement du capital investi à nos actionnaires. Les décisions concernant les dividendes trimestriels sont prises par notre conseil d'administration en fonction de notre situation financière et de nos perspectives. Il n'existe aucune certitude que notre programme de croissance du dividende sera maintenu jusqu'en 2028 ni qu'il sera renouvelé.
- **Questions fiscales.** *La complexité des lois et règlements fiscaux au pays et à l'étranger et des obligations d'information qui s'appliquent à TELUS et à nos filiales en exploitation à l'échelle internationale pourrait se répercuter sur nos résultats financiers. Les acquisitions et l'expansion de nos activités à l'international accroissent notre exposition à divers régimes fiscaux.*
- **L'économie.** *L'évolution de la conjoncture économique à l'échelle mondiale, y compris une possible récession et des attentes fluctuantes concernant l'inflation, de même que l'efficacité avec laquelle nous surveillons et modifions nos hypothèses en matière de croissance et nos plans d'urgence, pourraient se répercuter sur l'atteinte des objectifs de la société, sur nos résultats financiers (y compris les flux de trésorerie disponibles) et sur nos régimes de retraite à prestations définies. Les incertitudes géopolitiques et les changements dans les politiques et les accords commerciaux, y compris l'imposition de droits de douane ou de restrictions commerciales, pourraient faire augmenter nos coûts, perturber nos chaînes d'approvisionnement ou avoir une incidence défavorable sur nos activités et nos résultats financiers. Ces facteurs présentent un risque de récession et pourraient amener les clients à réduire ou à reporter leurs dépenses discrétionnaires, ce qui se répercuterait sur les achats de nouveaux services ou sur les volumes d'utilisation, et à envisager le remplacement de ces services par des solutions à plus faible prix.*

- **Les litiges et les questions d'ordre juridique.** *La complexité des lois et règlements et la conformité à ces lois et règlements, de même que nos engagements et nos attentes, pourraient se répercuter sur notre situation financière et notre réputation.*

  Les risques comprennent :

  - notre capacité à bien assurer notre défense dans le cadre des réclamations actuelles et possibles, ou notre capacité à négocier et à exercer des droits en matière d'indemnités ou d'autres protections relativement à ces réclamations;
  - le caractère complexe que revêt la conformité aux lois au pays et à l'étranger, y compris le respect des lois sur la concurrence, des lois anticorruption et des lois concernant les pratiques de corruption à l'étranger.

D'autres risques et incertitudes dont nous n'avons actuellement pas connaissance ou que nous considérons comme non significatifs à l'heure actuelle pourraient également avoir une incidence défavorable significative sur notre situation financière, notre performance financière, nos flux de trésorerie, nos activités ou notre réputation. Sauf indication contraire dans le présent document, les déclarations prospectives formulées dans ce document ne reflètent pas l'incidence éventuelle d'éléments non récurrents ou exceptionnels ni des fusions, acquisitions, cessions ou autres regroupements d'entreprises ou transactions qui pourraient être annoncés ou qui pourraient survenir après la date du présent document.

Les lecteurs sont mis en garde de ne pas se fier indûment aux déclarations prospectives. Les déclarations prospectives formulées dans le présent document décrivent nos attentes; elles se fondent sur nos hypothèses à la date du présent document et elles pourraient être modifiées après cette date. Nous n'avons pas l'intention ni l'obligation de mettre à jour ou de réviser les déclarations prospectives sauf dans les cas exigés par la loi.

Toutes les déclarations prospectives figurant dans le présent rapport de gestion sont assujetties à la présente mise en garde concernant les déclarations prospectives.

Rapport de gestion

Le 12 février 2026

Table des matières

Rubrique	Page	Description	
1. Introduction	7	1.1	Préparation du rapport de gestion
	7	1.2	L'environnement au sein duquel nous exerçons nos activités
	10	1.3	Faits saillants de 2025
	17	1.4	Objectifs au chapitre de la performance (mesures clés de performance)
2. Activités principales et stratégie	20	2.1	Activités principales
	20	2.2	Impératifs stratégiques
3. Priorités de la société	21		
4. Capacités	27	4.1	Principaux marchés et concurrents
	32	4.2	Ressources opérationnelles
	37	4.3	Situation de trésorerie et sources de financement
	40	4.4	Contrôles et procédures de communication de l'information, changements au contrôle interne à l'égard de l'information financière et limitation de l'étendue de la conception
5. Analyse des résultats d'exploitation	41	5.1	Généralités
	43	5.2	Sommaire des résultats trimestriels consolidés, tendances et compte rendu des résultats du quatrième trimestre
	47	5.3	Résultats d'exploitation consolidés
	51	5.4	Secteur Solutions technologiques de TELUS
	57	5.5	Secteur TELUS Santé
	60	5.6	Secteur TELUS Expérience numérique
6. Évolution de la situation financière	64		
7. Situation de trésorerie et sources de financement	66	7.1	Aperçu
	66	7.2	Flux de trésorerie provenant des activités d'exploitation
	67	7.3	Flux de trésorerie affectés aux activités d'investissement
	69	7.4	Flux de trésorerie affectés aux activités de financement
	72	7.5	Mesures de la situation de trésorerie et des sources de financement
	74	7.6	Facilités de crédit
	76	7.7	Emprunts à court terme
	76	7.8	Notations
	76	7.9	Instruments financiers, engagements et passifs éventuels
	79	7.10	Information sur les actions en circulation
	79	7.11	Transactions entre parties liées
8. Questions comptables	80	8.1	Estimations comptables critiques et jugements
	85	8.2	Faits nouveaux concernant les méthodes comptables
9. Tendances générales, perspectives et hypothèses, et faits nouveaux en matière de réglementation et instances réglementaires	85	9.1	Industrie des télécommunications en 2025
	90	9.2	Perspectives générales et tendances au sein de l'industrie des télécommunications
	95	9.3	Hypothèses de TELUS pour 2026
	97	9.4	Faits nouveaux en matière de réglementation et instances réglementaires concernant l'industrie des communications
10. Risques et gestion des risques	104	10.1	Aperçu
	105	10.2	Risques principaux et occasions
	112	10.3	Questions de réglementation
	117	10.4	Environnement concurrentiel
	123	10.5	Technologie
	126	10.6	Sécurité et protection des données
	129	10.7	IA générative
	132	10.8	Climat et environnement
	135	10.9	Performance opérationnelle, regroupements d'entreprises et dessaisissements; privatisation de TELUS Numérique
	137	10.10	Service à la clientèle
	139	10.11	Nos systèmes et processus
	142	10.12	Notre équipe
	144	10.13	Fournisseurs
	146	10.14	Questions liées aux biens immobiliers
	147	10.15	Financement, dette et dividendes
	149	10.16	Questions fiscales
	150	10.17	L'économie
	152	10.18	Litiges et questions d'ordre juridique
11. Définitions et rapprochements	154	11.1	Mesures financières non conformes aux PCGR et autres mesures financières déterminées
	163	11.2	Indicateurs opérationnels

© TELUS Corporation, 2026. Tous droits réservés. Les mentions MC ou MD désignent les marques de commerce appartenant à TELUS Corporation ou à ses filiales utilisées sous licence. Toutes les autres marques appartiennent à leurs propriétaires respectifs.

1. Introduction

Les déclarations prospectives présentées dans la présente rubrique, y compris, notamment, les estimations concernant la croissance de l'économie, l'inflation, les taux de chômage, le nombre de mises en chantier d'habitations et l'immigration, sont assujetties à la *Mise en garde concernant les déclarations prospectives* figurant au début du présent rapport de gestion.

1.1 Préparation du rapport de gestion

Les rubriques qui suivent présentent une analyse de notre situation financière et de notre performance financière consolidées pour l'exercice clos le 31 décembre 2025, qui doit être lue conjointement avec nos états financiers consolidés audités au 31 décembre 2025, à savoir les états du résultat net et du résultat global, les états de la situation financière, les états des variations des capitaux propres et les tableaux des flux de trésorerie ainsi que les notes annexes (collectivement, les « états financiers consolidés »). Les principes comptables généralement reconnus (les « PCGR ») que nous utilisons sont les Normes internationales d'information financière publiées par l'International Accounting Standards Board (les « Normes IFRS de comptabilité »), ainsi que les PCGR du Canada. L'utilisation du terme Normes IFRS de comptabilité dans le présent rapport de gestion fait référence à ces normes. Dans notre analyse, nous utilisons également certaines mesures financières non conformes aux PCGR et autres mesures financières présentées pour évaluer notre performance, pour surveiller le respect des clauses restrictives de nos conventions d'emprunt et pour gérer notre structure du capital. Ces mesures sont définies clairement et font l'objet d'un rapprochement avec les mesures conformes aux PCGR les plus semblables, conformément au Règlement 52-112 sur l'information concernant les mesures financières non conformes aux PCGR et d'autres mesures financières, à la *rubrique 11.1*. Sauf indication contraire, tous les montants en devises sont présentés en dollars canadiens.

Des renseignements supplémentaires concernant la société, y compris notre notice annuelle et d'autres documents déposés auprès des commissions des valeurs mobilières ou d'autorités de réglementation semblables au Canada, sont disponibles sur le site SEDAR+ (**sedarplus.com**). L'information que nous déposons auprès de la Securities and Exchange Commission aux États-Unis, ou que nous lui fournissons, y compris notre formulaire 40-F, est disponible sur le site EDGAR (**sec.gov**).

Nos contrôles et procédures de communication de l'information sont conçus pour fournir une assurance raisonnable que toute l'information pertinente est recueillie et présentée en temps opportun à la haute direction, pour que des décisions appropriées concernant les informations à fournir au public puissent être prises. Le présent rapport de gestion et les états financiers consolidés ont été revus par notre comité d'audit, et notre conseil d'administration (le « conseil ») a autorisé leur publication le 12 février 2026.

Sauf indication contraire, les résultats de l'exercice clos le 31 décembre 2025 présentés dans le présent rapport de gestion sont comparés aux résultats de l'exercice clos le 31 décembre 2024.

Avec prise d'effet le 1er janvier 2025, notre structure de présentation de l'information sectorielle a été retraitée de façon rétrospective. Ce changement résulte d'une modification apportée à nos processus et systèmes de présentation de l'information internes et externes et à nos contrôles internes découlant de l'acquisition et de l'intégration en cours de LifeWorks[MD], ainsi que de l'évolution de l'information qui est régulièrement communiquée à notre principal décideur opérationnel aux fins de l'affectation des ressources en capital et de l'évaluation de la performance. Les résultats du secteur TELUS Santé présentés pour la période considérée étaient auparavant compris dans les résultats du secteur Solutions technologiques de TELUS. Les montants comparatifs des résultats du secteur Solutions technologiques de TELUS ont été retraités pour les rendre conformes aux secteurs à présenter présentés pour la période considérée. Se reporter à la *rubrique 5.1, « Généralités »,* pour de plus amples renseignements.

1.2 L'environnement au sein duquel nous exerçons nos activités

Pour mieux apprécier notre réussite et les défis auxquels nous faisons face, il est essentiel de considérer l'environnement au sein duquel nous exerçons nos activités, y compris les conditions économiques d'ordre plus général qui touchent TELUS et nos clients, ainsi que la nature concurrentielle de nos activités commerciales.

Produits d'exploitation et autres produits de TELUS en 2025 20,5 milliards de dollars	**Nombre de connexions d'abonnés aux services de télécommunications de TELUS** 21,2 millions	**Flux de trésorerie provenant des activités d'exploitation de TELUS en 2025** 4,9 milliards de dollars	**Flux de trésorerie disponibles[1] de TELUS en 2025** 2,2 milliards de dollars

1 Mesure financière déterminée. Se reporter à la r*ubrique 11.1, « Mesures financières non conformes aux PCGR et autres mesures financières déterminées ».*

Industrie canadienne des télécommunications

De nos jours, les entreprises et les consommateurs au Canada comptent sur les infrastructures de télécommunications pour effectuer des activités essentielles, celles-ci allant du télétravail au commerce numérique en passant par la prestation de services de soins de santé. Pour répondre aux besoins de connectivité croissants des Canadiens, les sociétés de télécommunications offrent une valeur accrue en proposant de meilleures vitesses de réseau, de plus grandes zones de couverture, des forfaits de données plus généreux et des tarifs moindres. En 2025, nous estimons que le total des produits générés par l'industrie canadienne des télécommunications (en incluant les produits tirés des services de télévision, mais en excluant ceux tirés de l'équipement et des médias) a augmenté d'environ 2 %, la croissance des produits tirés des services de réseau mobile étant demeuré stable. Les produits d'exploitation tirés des produits et services mobiles ont continué de compter pour la majeure partie des produits enregistrés par l'industrie des télécommunications, les Canadiens ayant utilisé leurs appareils mobiles plus souvent et pour se servir d'un plus grand nombre d'applications nécessitant une grande largeur de bande. Le nombre net de nouveaux abonnés s'est chiffré à environ 1,0 million en 2025 dans l'industrie des téléphones mobiles au Canada, comparativement à environ 1,6 million en 2024. Sur le marché des produits et services fixes, le taux de pénétration des services Internet haute vitesse lié aux consommateurs au Canada s'est établi à environ 92 % en 2025, et nous nous attendons à ce que la croissance du nombre d'abonnés demeure stable. Un nombre croissant de Canadiens choisissent des forfaits de services Internet comprenant des catégories de vitesses plus élevées alors que le trafic sur Internet atteint des sommets historiques. Parallèlement, les Canadiens n'ont pas cessé d'abandonner les services de télévision linéaires en faveur d'autres types de médias. Des pressions concurrentielles ont par ailleurs continué de toucher le marché d'affaires et le marché aux consommateurs en ce qui concerne les produits et services fixes. (Se reporter à la *rubrique 9*, *« Tendances générales, perspectives et hypothèses, et faits nouveaux en matière de réglementation et instances réglementaires »*, à la *rubrique 10.4*, *« Environnement concurrentiel »*, et à la *rubrique 10.17*, *« L'économie »*.)

Secteur Solutions technologiques de TELUS (« TTech »)

Au sein du secteur TTech, nous misons sur nos technologies de pointe et notre vocation sociale pour engendrer des retombées remarquables sur le plan humain. Notre priorité de longue date Les clients d'abord continue de donner l'impulsion à chaque facette de nos activités, dans toute notre gamme de solutions différenciées, qui englobent les services mobiles, les services de voix et de données, les services IP, de télévision, de divertissement, de vidéo, ainsi que de sécurité et de domotique offerts sur nos réseaux fiables, en pleine expansion et primés. Notre mise en œuvre de l'analytique des données et de l'intelligence artificielle (« IA ») pour rehausser nos services a renforcé notre position de chef de file en matière d'excellence du service à la clientèle et de fidélisation des clients et démontre notre détermination à offrir aux Canadiens un accès à des technologies supérieures qui nous relient tous aux gens, aux ressources et à l'information qui comptent le plus. En outre, nous mettons en œuvre des solutions technologiques novatrices qui contribuent à approvisionner le monde en nourriture et mettent les données au service des clients qui exercent leurs activités dans les secteurs de l'agriculture, de l'alimentation et des biens de consommation. Cette collaboration efficiente et efficace nous permet d'assurer la qualité et la salubrité des aliments et des biens de consommation.

Secteur TELUS Santé (« TELUS Santé »)

TELUS Santé exerce ses activités en se plaçant à l'avant-garde de l'innovation dans le domaine des soins de santé modernes, grâce à des technologies qui transforment fondamentalement la manière dont les gens peuvent accéder aux services de santé et les recevoir. Nous nous tenons au croisement critique de l'innovation numérique et des soins humains, alliant des cadres traditionnels de prestation de soins de santé avec des plateformes virtuelles axées sur le bien-être afin de soutenir la santé mentale, physique et financière des organisations et des personnes partout dans le monde. En tant que chef de file mondial des technologies, nous outillons et connectons entre eux tous les participants de l'écosystème de santé, depuis les fournisseurs de soins de santé, les payeurs et les employeurs, jusqu'aux patients et aux autres personnes. Nous atteignons notre objectif de permettre aux gens de vivre plus sainement en nous assurant que les renseignements sur la santé et les services de soutien leur sont facilement accessibles, et ce, en exploitant des technologies évoluées et des informations fondées sur les données. Dans le cadre de notre approche globale, nous intégrons les soins primaires et préventifs à un soutien continu axé sur le mieux-être. En révolutionnant la prestation des soins de santé et en favorisant le bien-être, nous améliorons les résultats en matière de santé et nous aidons les consommateurs, les patients, les professionnels de la santé, les employeurs et les employés à prospérer dans le monde numérique d'aujourd'hui.

Secteur TELUS Expérience numérique (« TELUS Numérique »)
Nous nous consacrons à la prestation de services pour accompagner la clientèle de nos clients dans leur parcours de bout en bout depuis l'acquisition de clients jusqu'aux applis et aux sites Web, en passant par l'expérience client et le soutien, tout cela appuyé sur les fondations de l'IA et des données. Chaque jour, nous aidons nos clients à « offrir des expériences plus intelligentes quand ça compte » à leur clientèle. Notre portefeuille de capacités intégrées s'articule autour de quatre lignes de service principales, soit gestion de l'expérience client, solutions numériques, solutions d'IA et de données, et solutions en matière de confiance et de sécurité. Toutes nos lignes de service évoluent rapidement sous l'impulsion de la technologie et de l'innovation, et elles sont en grande partie façonnées par l'IA générative. Nous sommes en mesure de procurer une valeur significative à nos clients en combinant nos capacités en une offre intégrée, par exemple en amenant nos capacités numériques dans notre environnement de gestion de l'expérience client, ce qui les fait bénéficier de solutions d'automatisation et d'optimisation de calibre mondial. La relation de TELUS Numérique avec les autres secteurs à présenter de TELUS constitue un avantage primordial puisqu'elle nous permet de travailler en partenariat dans un environnement de laboratoire vivant afin de tester et d'adapter des solutions novatrices et différenciées que nous déployons ensuite auprès de notre clientèle externe.

Estimations concernant l'économie
Nos estimations concernant notre environnement économique et opérationnel, y compris la croissance de l'économie, l'inflation, les taux de chômage, le nombre de mises en chantier d'habitations et l'immigration, constituent des données importantes à inclure dans les hypothèses sur lesquelles nous nous basons pour établir nos objectifs. La mesure dans laquelle ces estimations nous toucheront et le moment auquel les répercussions se feront sentir dépendent des résultats futurs réels enregistrés par des secteurs précis de l'économie canadienne.

	Croissance de l'économie (points de pourcentage)		**Inflation** (points de pourcentage)		**Chômage** (points de pourcentage)			**Mises en chantier d'habitations** (en milliers d'unités)			**Immigration** (en milliers)		
	Taux de croissance estimé du produit intérieur brut (PIB)	Notre estimation du taux de croissance du PIB[1]	Taux d'inflation annuel estimé	Notre estimation du taux d'inflation annuel[1]	Taux de chômage		Notre estimation du taux de chômage annuel[1]	Nombre annuel désaisonnalisé des mises en chantier d'habitations[2]		Notre estimation du nombre annuel de mises en chantier d'habitations sur une base non ajustée[1]	Nombre global d'admissions de résidents permanents et temporaires prévues[3]		
					Pour le mois de			Pour le mois de					
	2026	**2026**	**2026**	**2026**	**Déc. 2025[4]**	Déc. 2024[4]	**2026**	**Déc. 2025**	Déc. 2024	**2026**	**2026**	**2027**	**2028**
Canada	**1,1**[5]	**1,4**	**2,0**[5]	**2,1**	**6,8**	6,7	**6,8**	**282**	231	**244**	**765**	**750**	**750**
C.-B.	**1,3**[6]	**1,4**	**2,3**[6]	**2,0**	**6,4**	6,0	**6,2**	**48**	47	**42**	s.o.	s.o.	s.o.
Alberta	**1,8**[6]	**1,9**	**2,3**[6]	**2,1**	**6,8**	6,7	**7,3**	**43**	44	**49**	s.o.	s.o.	s.o.
Ontario	**0,9**[6]	**1,1**	**2,0**[6]	**2,1**	**7,9**	7,5	**7,9**	**97**	65	**65**	s.o.	s.o.	s.o.
Québec	**1,1**[6]	**1,0**	**2,1**[6]	**1,9**	**5,4**	5,6	**6,1**	**64**	50	**51**	s.o.	s.o.	s.o.

	Taux de change moyens annuels[1]
	2026
$ CA:$ US	**1,37 $ CA:1,00 $ US**
$ US:€	**1,19 $ US:1,00 €**

s.o. – sans objet

1 Les hypothèses sont présentées au 1er octobre 2025 et sont basées sur une combinaison d'estimations formulées par des banques canadiennes et d'autres sources.

2 Source : Statistique Canada. Tableau 34-10-0158-01; Société canadienne d'hypothèques et de logement, logements mis en chantier, toutes les régions, pour le Canada et les provinces, désaisonnalisé au taux annuel, mensuel (x 1 000).

3 Source: canada.ca/fr/immigration-refugies-citoyennete/organisation/mandat/initiatives-ministerielles/niveaux/renseignements-supplementaires-niveaux-immigration-2026-2028.html, 15 novembre 2025. Auparavant, soit le 24 octobre 2024, les admissions totales planifiées de résidents permanents et de résidents temporaires pour 2025, 2026 et 2027 se chiffraient à 1 069 000, à 897 000 et à 909 000, respectivement; canada.ca/fr/immigration-refugies-citoyennete/nouvelles/avis/renseignements-supplementaires-niveaux-immigration-2025-2027.html.

4 Source : Enquête sur la population active publiée par Statistique Canada en décembre 2025 et en décembre 2024, respectivement.

5 Source : Rapport sur la politique monétaire de janvier 2026 publié par la Banque du Canada.

6 Source : ministère des Finances de la Colombie-Britannique, Second Quarterly Report, novembre 2025; Conseil du Trésor et ministère des Finances de l'Alberta, 2025-26 Second Quarter Fiscal Update and Economic Statement, novembre 2025; ministère des Finances de l'Ontario, Perspectives économiques et revue financière de l'Ontario 2025, 6 novembre 2025; et ministère des Finances du Québec, Le point sur la situation économique et financière du Québec – Automne 2025, 25 novembre 2025, respectivement.

1.3 Faits saillants de 2025

Le 12 février 2026, nous avons annoncé qu'après un mandat de 26 ans à titre de président et chef de la direction, Darren Entwistle prendra sa retraite le 30 juin 2026. À l'issue d'un processus de planification de la relève complet, le conseil d'administration a nommé Victor Dodig président et chef de la direction, à compter du 1er juillet 2026.

Émission de titres de créance à long terme

Le 21 avril 2025, nous avons émis des billets subordonnés de rang inférieur à taux fixe-fixe de série CAR d'un montant de 1,1 milliard de dollars portant initialement intérêt à un taux de 6,25 % ainsi que des billets subordonnés de rang inférieur à taux fixe-fixe de série CAS d'un montant de 500 millions de dollars portant initialement intérêt à un taux de 6,75 %, ces deux séries arrivant à échéance le 21 juillet 2055. Aux fins du calcul des ratios d'endettement, seulement la moitié du capital est comprise dans la dette au cours de la première décennie suivant l'émission. Pour de plus amples renseignements, se reporter à la *note 26g)* des états financiers consolidés. Le produit net a été affecté au remboursement de l'encours de la dette, y compris le remboursement du papier commercial, à la réduction des montants en trésorerie en cours en vertu d'une fiducie de titrisation sans lien de dépendance, au remboursement des montants impayés sur la facilité de crédit renouvelable de TELUS, ainsi qu'à d'autres fins générales.

Le 19 juin 2025, nous avons procédé à une émission d'un montant de 800 millions de dollars par l'entremise de la réouverture des billets subordonnés de rang inférieur à taux fixe-fixe de série CAR d'un montant de 375 millions de dollars, ainsi que des billets subordonnés de rang inférieur à taux fixe-fixe de série CAS d'un montant de 425 millions de dollars. Les billets des deux séries rouverts arriveront à échéance le 21 juillet 2055. Le produit net a été affecté à la réduction de l'encours de la dette, y compris la réduction de l'encours du papier commercial, ainsi qu'à d'autres fins générales de la société.

Le 27 juin 2025, nous avons émis des billets subordonnés de rang inférieur à taux fixe-fixe de série A d'un montant de 700 millions de dollars US portant initialement intérêt à un taux de 6,625 % et des billets subordonnés de rang inférieur à taux fixe-fixe de série B d'un montant de 800 millions de dollars US portant initialement intérêt à un taux de 7,00 %, ces deux séries arrivant à échéance le 15 octobre 2055. Le produit net a été affecté au financement de nos offres publiques de rachat de juillet 2025 décrites ci-dessous. Le reste du produit net a été affecté au remboursement de la dette, y compris le papier commercial, ainsi qu'à d'autres fins générales de la société.

Le 9 décembre 2025, nous avons émis des billets subordonnés de rang inférieur à taux fixe-fixe de série C d'un montant de 800 millions de dollars US portant initialement intérêt à un taux de 6,375 % et des billets subordonnés de rang inférieur à taux fixe-fixe de série D d'un montant de 700 millions de dollars US portant initialement intérêt à un taux de 6,625 %, ces deux séries arrivant à échéance le 9 juin 2056. En outre, nous avons émis des billets subordonnés de rang inférieur à taux fixe-fixe de série CAT d'un montant de 400 millions de dollars portant initialement intérêt à un taux de 5,375 % et des billets subordonnés de rang inférieur à taux fixe-fixe de série CAU d'un montant de 400 millions de dollars portant initialement intérêt à un taux de 5,875 %, ces deux séries arrivant à échéance le 9 juin 2056. Le produit net a été affecté au financement de nos offres publiques de rachat de décembre 2025 décrites ci-dessous. Le reste du produit net a été affecté au remboursement de l'encours de la dette, y compris le rachat de billets de série CV d'un montant de 600 millions de dollars, ainsi qu'aux autres fins générales de la société.

Offres publiques de rachat

Le 20 juin 2025, nous avons annoncé le lancement d'offres distinctes visant le rachat de certains billets de premier rang en circulation pour un montant en trésorerie pouvant aller jusqu'à 600 millions de dollars pour nos billets émis en dollars canadiens et jusqu'à 750 millions de dollars US pour nos billets émis en dollars américains, excluant dans chaque cas les intérêts impayés. Le 30 juin 2025, nous avons annoncé une modification visant à augmenter le montant total de notre offre publique de rachat canadienne, le faisant passer de 600 millions de dollars à un montant suffisant pour accepter tous les billets de premier rang à 3,95 % de série CAB arrivant à échéance en 2050 et les billets de premier rang à 4,10 % de série CAE arrivant à échéance en 2051 offerts pour la totalité du montant ainsi qu'un montant en capital d'environ 267 millions de dollars au titre des billets de premier rang à 4,40 % de série CU arrivant à échéance en 2046. De plus, nous avons accepté tous les billets offerts dans le cadre de notre offre publique de rachat américaine annoncée précédemment, soit les billets de premier rang à 4,60 % arrivant à échéance en 2048 d'un montant de 750 millions de dollars US et les billets de premier rang à 4,30 % arrivant à échéance en 2049 d'un montant de 500 millions de dollars US. En juillet 2025, nous avons acquis des billets de premier rang d'un montant nominal en capital de 1,8 milliard de dollars, comme il est décrit de façon détaillée à la *note 26b)* des états financiers consolidés. Le profit au rachat de ces billets, déduction faite d'une perte de 17 millions de dollars sur les dérivés de change correspondants (swaps de devises) résiliés, se chiffrait à 222 millions de dollars, excluant l'impôt sur le résultat.

Le 4 décembre 2025, nous avons annoncé le lancement d'offres distinctes visant le rachat de certains billets de premier rang en circulation pour un montant en trésorerie pouvant aller jusqu'à 500 millions de dollars, excluant les intérêts impayés. Le 12 décembre 2025, nous avons annoncé une modification visant à augmenter le montant total de notre offre publique de rachat, le faisant passer de 500 millions de dollars à un montant suffisant pour accepter tous les billets à 3,95 % de série CAB arrivant à échéance en 2050, les billets à 4,10 % de série CAE arrivant à échéance en 2051, les billets à 4,40 % de série CU arrivant à échéance en 2046, les billets à 4,40 % de série CL arrivant à échéance en 2043 et les billets à 4,70 % de série CW arrivant à échéance en 2048 offerts pour la totalité du montant. Le 16 décembre 2025, nous avons acquis des billets de premier rang d'un montant nominal en capital de 1,1 milliard de dollars, comme il est décrit de façon détaillée à la *note 26b)* des états financiers consolidés. Le profit au rachat de ces billets se chiffrait à 81 millions de dollars, excluant l'impôt sur le résultat.

Acquisition d'entreprise

Le 1er mai 2025, nous avons acquis une participation de 100 % dans Workplace Options[MC] pour un montant en trésorerie d'environ 450 millions de dollars (350 millions de dollars US), déduction faite de la dette reprise d'environ 115 millions de dollars (70 millions de dollars US). De plus, nous avons conclu un partenariat stratégique avec GTCR, un important investisseur privé qui possède une vaste expertise du milieu des soins de santé. GTCR a investi un montant d'environ 280 millions de dollars (200 millions de dollars US) dans le cadre de l'acquisition. Exerçant ses activités dans 200 pays et territoires, Workplace Options est un fournisseur mondial de solutions de bien-être intégrées pour les employés. Cet investissement a été effectué dans le but de faire croître nos activités liées aux programmes d'aide aux employés et à la famille et est consolidé dans notre secteur TELUS Santé.

Terrion

Le 1er août 2025, nous avons annoncé un partenariat avec la Caisse de dépôt et placement du Québec (« La Caisse ») en vertu duquel La Caisse acquerrait une participation de 49,9 % dans Terrion[MC], notre exploitant spécialisé d'infrastructure de tours pour les services mobiles nouvellement créé qui offre un accès de gros et des services de colocation, pour environ 1,26 milliard de dollars. La transaction avec La Caisse a été conclue le 10 septembre 2025. Terrion détient les actifs d'infrastructure macro hors exploitation pour les services mobiles, communément appelés « tours cellulaires ». TELUS conserve la pleine propriété et le contrôle de tous les composants actifs du réseau et des systèmes de sécurité, et elle consolide les résultats de Terrion dans ses états financiers.

Privatisation de TELUS Numérique

Le 2 septembre 2025, TELUS et TELUS Numérique ont annoncé qu'elles avaient conclu une entente définitive aux termes de laquelle TELUS fera l'acquisition de la totalité des actions à droit de vote multiple et des actions à droit de vote subalterne en circulation de TELUS Numérique qu'elle ne détient pas déjà, au prix de 4,50 $ US par action (l'« arrangement »), reflétant une contrepartie totale de 539 millions de dollars US.

Un comité spécial du conseil d'administration de TELUS Numérique, composé uniquement d'administrateurs indépendants, a déterminé que l'arrangement était dans l'intérêt véritable de TELUS Numérique et qu'il était juste pour les actionnaires minoritaires. Le prix de 4,50 $ US par action représentait une prime de 52 % par rapport au cours de clôture inchangé de 2,96 $ US par action à droit de vote subalterne de TELUS Numérique à la Bourse de New York le 11 juin 2025, soit le dernier jour de bourse avant l'annonce par TELUS, le 12 juin 2025, de l'indication d'intérêt visant l'acquisition de la pleine propriété de TELUS Numérique.

Le 31 octobre 2025, l'arrangement a été conclu et TELUS détient désormais la totalité de TELUS Numérique. À notre avis, la plus grande proximité opérationnelle entre TELUS et TELUS Numérique devrait permettre d'améliorer les capacités d'IA et de transformer les solutions SaaS (logiciel en tant que service) dans tous nos secteurs d'activité, y compris les télécommunications, TELUS Santé et TELUS Agriculture & Biens de consommation, ce qui entraînera des résultats positifs pour les clients que nous servons. L'arrangement vise à provoquer une accélération de la croissance globale de l'offre de produits et services de TELUS Numérique à d'autres clients à l'échelle mondiale dans les principaux marchés verticaux, notamment la technologie financière, les jeux et les technologies, les communications et les médias, et la santé. Cette croissance devrait créer une valeur importante pour les actionnaires de TELUS. En outre, l'arrangement aidera TELUS Numérique à demeurer un vecteur clé de la stratégie de croissance et de l'efficience opérationnelle de TELUS, ainsi que de sa stratégie en matière d'IA et de numérisation, tout en continuant de proposer des solutions novatrices et d'investir dans de nouvelles capacités dans un marché hautement concurrentiel et de plus en plus concentré. L'arrangement a procuré, et devrait continuer de procurer, une continuité et une stabilité aux clients, aux fournisseurs, aux partenaires et aux employés de TELUS Numérique, tout en améliorant la trajectoire de croissance de l'offre de produits et services de TELUS à d'autres clients à l'échelle mondiale, ce qui créera une valeur importante pour les actionnaires de TELUS.

Dividendes

Le 9 mai 2025, nous avons annoncé notre intention d'effectuer des hausses de dividendes semestrielles continues, la cible de hausse annuelle s'élevant de 3 % à 8 % entre 2026 et la fin de 2028. En décembre 2025, nous avons annoncé que nous suspendrons notre programme de croissance du dividende tout en continuant de verser un dividende trimestriel au montant le plus récent, soit 0,4184 $ par action. Les décisions touchant les dividendes continueront d'être assujetties à l'évaluation du conseil ainsi qu'à la détermination de notre situation financière et de nos perspectives sur une base trimestrielle. Il n'existe aucune certitude que les hausses du dividende reprendront. Se reporter à la *rubrique 4.3*, « *Situation de trésorerie et sources de financement* ».

Notre conseil d'administration

Lors de notre assemblée générale annuelle 2025 tenue le 9 mai 2025, les personnes mises en nomination dans la circulaire d'information 2025 de TELUS ont été élues au poste d'administrateur de TELUS.

Faits saillants – données consolidées

Exercices clos les 31 décembre (en millions de dollars, sauf les notes et sauf indication contraire)	**2025**	2024	Variation
États consolidés du résultat net			
Produits d'exploitation et autres produits	**20 506**	20 386	1 %
Bénéfice d'exploitation	**2 363**	2 804	(16) %
Bénéfice avant impôt	**1 202**	1 228	(2) %
Bénéfice net	**777**	938	(17) %
Bénéfice net attribuable aux actions ordinaires	**1 113**	993	12 %
Bénéfice net ajusté[1]	**1 411**	1 549	(9) %
Bénéfice par action (BPA) (en dollars)			
BPA de base	**0,73**	0,67	9 %
BPA de base ajusté[1]	**0,92**	1,04	(12) %
BPA dilué	**0,72**	0,67	7 %
Dividendes déclarés par action ordinaire (en dollars)	**1,6533**	1,5566	6 %
Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation, de base (en millions)	**1 531**	1 488	3 %

Exercices clos les 31 décembre (en millions de dollars, sauf les notes et sauf indication contraire)	**2025**	2024	Variation
Tableaux consolidés des flux de trésorerie			
Flux de trésorerie provenant des activités d'exploitation	**4 866**	4 847	— %
Flux de trésorerie affectés aux activités d'investissement	**(3 040)**	(3 700)	(18) %
Acquisitions	**(531)**	(359)	48 %
Dépenses d'investissement[2]	**(2 566)**	(2 635)	(3) %
Flux de trésorerie affectés aux activités de financement	**(74)**	(1 142)	(94) %
Autres faits saillants			
Nombre de connexions d'abonnés aux services de télécommunications[3] (en milliers)	**21 160**	20 175	5 %
Nombre de personnes couvertes par les services de soins de santé[4] (en millions)	**161,2**	76,2	n.s.
Bénéfice avant intérêts, impôts et amortissements[1] (BAIIA)	**6 922**	6 840	1 %
Marge du BAIIA[1] (en %)	**33,8**	33,6	0,2 pt
Coûts de restructuration et autres coûts	**432**	493	(12) %
BAIIA ajusté[1]	**7 354**	7 333	— %
Marge du BAIIA ajusté[1] (en %)	**35,9**	36,0	(0,1) pt
Flux de trésorerie disponibles[1]	**2 208**	1 982	11 %
Ratio dette nette/BAIIA excluant les coûts de restructuration et autres coûts[1] (fois)	**3,4**	3,9	(0,5)

Abréviations utilisées dans le rapport de gestion : n.s. – non significatif; pts – points de pourcentage.

1 Mesures financières non conformes aux PCGR et autres mesures financières déterminées. Se reporter à la *rubrique 11.1*, *« Mesures financières non conformes aux PCGR et autres mesures financières déterminées »*.

2 Les dépenses d'investissement comprennent les actifs acquis, à l'exception des actifs au titre de droits d'utilisation liés aux contrats de location, relativement auxquels aucun paiement n'a encore été effectué; par conséquent, les dépenses d'investissement diffèrent des paiements en trésorerie au titre des immobilisations, excluant les licences de spectre, présentés dans les états financiers consolidés. Se reporter à la *note 31* des états financiers consolidés pour plus de détails.

3 Le total du nombre d'abonnés des téléphones mobiles, d'abonnés des appareils connectés, d'abonnés aux services Internet, d'abonnés aux services de voix résidentiels, d'abonnés aux services de télévision, et d'abonnés aux services de sécurité et de domotique qui sont actifs à la fin des périodes respectives, calculé à l'aide d'informations tirées du système de facturation et d'autres systèmes sources. Avec prise d'effet le 1er janvier 2025, nous avons ajusté, sur une base prospective, le nombre d'abonnés des téléphones mobiles de manière à retrancher 30 000 abonnés par suite d'un examen approfondi des comptes clients. Avec prise d'effet le 1er janvier 2025, nous avons ajusté, sur une base prospective, le nombre d'abonnés aux services Internet de manière à retrancher 66 000 abonnés, en raison d'un examen du nombre d'abonnés.

4 Au cours du deuxième trimestre de 2025, nous avons ajouté 79,3 millions de personnes couvertes par les services de soins de santé grâce à l'acquisition de Workplace Options et à une modification prospective de la définition des personnes couvertes par les services de soins de santé pour y inclure les clients qui ont recours indirectement aux services de TELUS Santé.

Faits saillants de l'exploitation

- Les **produits d'exploitation et autres produits consolidés** ont augmenté de 120 millions de dollars en 2025.

  Les produits tirés des services ont augmenté de 424 millions de dollars en 2025, ce qui reflète i) la croissance des produits tirés des services externes de TELUS Santé, reflétant les acquisitions d'entreprises et la croissance des solutions pour les payeurs et les professionnels de la santé; ii) la croissance du nombre d'abonnés aux services mobiles, aux services Internet résidentiels, et aux services de sécurité et de domotique; iii) l'augmentation des produits externes de TELUS Numérique, compte tenu des taux de change favorables; et iv) la hausse des produits tirés des services Internet résidentiels et des services de sécurité et de domotique par abonné. Ces facteurs ont été partiellement contrebalancés par i) la baisse des produits mensuels moyens par abonné (« PMMA ») des téléphones mobiles; ii) la baisse des produits tirés des services de données interentreprises; iii) la baisse des produits tirés des services de voix fixes patrimoniaux et des services de télévision découlant du remplacement de la technologie; et iv) la diminution des produits tirés des services liés à l'agriculture et aux biens de consommation attribuable au dessaisissement d'actifs secondaires.

  Les produits tirés de l'équipement ont diminué de 217 millions de dollars en 2025, en raison principalement de la baisse des produits tirés de l'équipement mobile découlant des réductions des volumes contractuels reflétant une discipline à l'égard des offres d'appareils, laquelle a entraîné une baisse du financement des appareils, ainsi que de la concurrence soutenue en matière de tarification. Ces facteurs ont été partiellement contrebalancés par l'incidence de la proportion de téléphones intelligents à valeur plus élevée vendus.

  Les autres produits ont diminué de 87 millions de dollars en 2025, en raison essentiellement de la baisse des reprises nettes de provisions liées à des regroupements d'entreprises, de la baisse des profits liés à des projets immobiliers, et de la conclusion de la transaction visant le partenariat avec TELUS Sky[MD] au cours de l'exercice précédent. Ces facteurs ont été partiellement contrebalancés par des produits tirés de la location et autres produits tirés de la sous-location non récurrents et par la hausse des profits nets liés au dessaisissement d'actifs secondaires, comme prévu.

  Pour de plus amples renseignements sur les produits d'exploitation et autres produits, se reporter à la *rubrique 5.4*, *« Secteur Solutions technologiques de TELUS »*, à la *rubrique 5.5*, *« Secteur TELUS Santé »* et à la *rubrique 5.6*, *« Secteur TELUS Expérience numérique »*.

- Le **bénéfice d'exploitation** a diminué de 441 millions de dollars en 2025. (Se reporter à la *rubrique 5.3*, *« Résultats d'exploitation consolidés »*, pour de plus amples renseignements.)

  Le BAIIA a augmenté de 82 millions de dollars en 2025. Outre les facteurs de croissance dont il est fait mention au paragraphe suivant, le BAIIA reflète les variations nettes des coûts de restructuration et autres coûts au cours de l'exercice. Les coûts de restructuration et autres coûts ont diminué de 61 millions de dollars en 2025, en raison des investissements effectués à l'exercice précédent dans les programmes d'efficience et d'efficacité au chapitre des coûts, y compris la rationalisation de biens immobiliers.

  Le BAIIA ajusté consolidé a augmenté de 21 millions de dollars en 2025. Cette amélioration reflète les résultats variés au sein de nos secteurs à présenter. Le BAIIA ajusté du **secteur TTech** a enregistré une augmentation de 2 % en 2025. Cette croissance reflète i) les efforts de réduction des coûts, y compris les réductions de la main-d'œuvre, et l'adoption accrue des solutions de TELUS Numérique au sein des activités du secteur TTech, ce qui donne lieu à des avantages concurrentiels découlant de l'habilitation numérique et à une structure de coûts plus faibles liée aux activités de TELUS Numérique, ainsi que les réductions des frais de marketing et des frais administratifs; et ii) la croissance du nombre d'abonnés aux services mobiles, aux services Internet résidentiels, et aux services de sécurité et de domotique. Ces facteurs ont été partiellement contrebalancés par i) la baisse des PMMA des téléphones mobiles; ii) la baisse des marges liées à l'équipement mobile; iii) la baisse des produits tirés des services de données interentreprises; iv) la hausse des créances douteuses; v) la baisse des marges liées aux services fixes patrimoniaux; vi) l'augmentation des coûts des licences basées sur l'abonnement et de l'utilisation des services fondés sur l'infonuagique; vii) la baisse des autres produits; et viii) la baisse des marges relatives aux solutions liées à l'agriculture et aux biens de consommation tenant aux dessaisissements d'actifs secondaires. Le BAIIA ajusté de **TELUS Santé** a enregistré une augmentation de 22 % en 2025, ce qui reflète la croissance des produits et des résultats internes significatifs tenant à une baisse du montant net des coûts de la main-d'œuvre, ainsi que la réalisation continue de synergies découlant de l'intégration d'acquisitions. Le BAIIA ajusté de **TELUS Numérique** a diminué de 24 % en 2025, et la marge du BAIIA ajusté a diminué de 4,7 points de pourcentage en 2025, en raison essentiellement de la hausse des salaires et avantages et des achats de biens et services, ainsi que des reprises nettes non récurrentes de provisions liées à des regroupements d'entreprises au cours de la période comparative. Ces facteurs ont été partiellement contrebalancés par la diminution de la charge de rémunération fondée sur des actions. (Se reporter à la *rubrique 5.3*, *« Résultats d'exploitation consolidés »*, pour de plus amples renseignements.)

- Le **bénéfice avant impôt** a diminué de 26 millions de dollars en 2025, reflétant la baisse du bénéfice d'exploitation et la baisse des coûts de financement. La diminution des coûts de financement est principalement attribuable aux profits aux rachats de titres de créance à long terme et à l'incidence d'un changement de méthode comptable prévoyant l'application prospective de la comptabilité de couverture aux variations latentes de la composante à terme des accords d'achat d'énergie virtuels. (Se reporter à *« Coûts de financement »*, à la *rubrique 5.3*.)
- La charge d'**impôt sur le résultat** a augmenté de 135 millions de dollars en 2025. Le taux d'imposition effectif a augmenté, passant de 23,6 % à 35,4 % en 2025, en raison principalement d'une perte de valeur du goodwill. Compte non tenu de la perte de valeur du goodwill, le taux d'imposition effectif s'est établi à 26,5 %. (Se reporter à *« Perte de valeur du goodwill »* à la *rubrique 5.3*. pour de plus amples renseignements.)
- Le **bénéfice net attribuable aux actions ordinaires** a augmenté de 120 millions de dollars en 2025, ce qui reflète l'incidence après impôt de la baisse du bénéfice d'exploitation et de la baisse des coûts de financement.

  Le bénéfice net ajusté ne tient pas compte de l'incidence des coûts de restructuration et autres coûts, des ajustements liés à l'impôt sur le résultat, des pertes de valeur liées à la restructuration d'immobilisations corporelles découlant de la rationalisation de biens immobiliers, du profit au rachat de titres de créance à long terme, de la prime au titre du remboursement par anticipation de la dette à long terme, de la perte de valeur du goodwill et des accords d'achat d'énergie virtuels lorsqu'ils sont comptabilisés comme étant détenus à des fins de transaction (se reporter à la *rubrique 5.3*). Le bénéfice net ajusté a diminué de 138 millions de dollars en 2025.
- Le **BPA de base** a augmenté de 0,06 $ en 2025, ce qui reflète l'incidence après impôt de la baisse du bénéfice d'exploitation et de la baisse des coûts de financement, de même que l'incidence de la hausse du nombre d'actions ordinaires en circulation.

  Le BPA de base ajusté exclut l'incidence des coûts de restructuration et autres coûts, des ajustements liés à l'impôt sur le résultat, des pertes de valeur liées à la restructuration d'immobilisations corporelles découlant de la rationalisation de biens immobiliers, du profit au rachat de titres de créance à long terme, de la prime au titre du remboursement par anticipation de la dette à long terme, de la perte de valeur du goodwill et des accords d'achat d'énergie virtuels lorsqu'ils sont comptabilisés comme étant détenus à des fins de transaction (se reporter à la *rubrique 5.3*). Le BPA de base ajusté a diminué de 0,12 $ en 2025.
- Les **dividendes déclarés par action ordinaire** se sont établis à 1,6533 $ en 2025, comparativement à des dividendes déclarés par action de 1,5566 $ en 2024. Le 11 février 2026, le conseil a déclaré un dividende pour le premier trimestre de 0,4184 $ par action sur nos actions ordinaires émises et en circulation, payable le 1er avril 2026 aux actionnaires inscrits à la fermeture des bureaux le 11 mars 2026. En comparaison, un dividende trimestriel de 0,4023 $ par action a été déclaré à l'exercice précédent, (se reporter à la *rubrique 4.3*, *« Situation de trésorerie et sources de financement »)*.
- Au cours de 2025, le total du nombre de **connexions d'abonnés aux services de télécommunications** a augmenté de 985 000, ou 5 %. Cette augmentation reflète une croissance de 2 % du nombre d'abonnés des téléphones mobiles, une croissance de 19 % du nombre d'abonnés des appareils connectés, une croissance de 4 % du nombre d'abonnés aux services Internet (compte non tenu de l'ajustement du nombre d'abonnés aux services Internet au premier trimestre de 2025), une croissance de 4 % du nombre d'abonnés aux services de télévision et une croissance de 3 % du nombre d'abonnés aux services de sécurité et de domotique, facteurs partiellement contrebalancés par un recul de 6 % du nombre d'abonnés aux services de voix résidentiels. (Se reporter à la *rubrique 5.4*, *« Secteur Solutions technologiques de TELUS »*, pour de plus amples renseignements.)

Faits saillants – situation de trésorerie et sources de financement

- Les **flux de trésorerie provenant des activités d'exploitation** ont augmenté de 19 millions de dollars en 2025, en raison essentiellement i) des autres variations du fonds de roulement; ii) de la croissance du BAIIA; et iii) de la diminution des décaissements au titre des coûts de restructuration et autres coûts. Ces facteurs ont été en partie contrebalancés par i) l'augmentation de l'impôt sur le résultat payé; et ii) l'augmentation des intérêts payés. (Se reporter à la *rubrique 7.2*, *« Flux de trésorerie provenant des activités d'exploitation »*.)
- Les **flux de trésorerie affectés aux activités d'investissement** ont diminué de 660 millions de dollars en 2025, en raison principalement de l'incidence des paiements en trésorerie au titre des licences de spectre dans la bande de fréquence de 3 800 MHz au cours de la période comparative et de la baisse des paiements en trésorerie au titre des immobilisations. Ces facteurs ont été partiellement contrebalancés par la hausse des paiements en trésorerie au titre des acquisitions d'entreprises, incluant Workplace Options, et par l'incidence de l'encaissement, en 2024, au titre de la facilité de crédit aux fins des travaux de construction de TELUS Sky. (Se reporter à la *rubrique 7.3*, *« Flux de trésorerie affectés aux activités d'investissement »*.)

- Les **flux de trésorerie affectés aux activités de financement** ont diminué de 1,1 milliard de dollars en 2025. En 2025, nous avons procédé à un plus grand nombre d'émissions de titres de créance à long terme, déduction faite des remboursements par anticipation et à l'échéance de titres de créance à long terme, et nous avons reçu de la trésorerie relativement aux titres de capitaux propres émis par notre filiale Terrion à un détenteur de participations ne donnant pas le contrôle. Ces facteurs ont été partiellement contrebalancés par l'incidence de l'augmentation des prélèvements en vertu de l'actuelle fiducie de titrisation en 2024 et par le rachat d'actions d'une filiale auprès des détenteurs de participations ne donnant pas le contrôle dans le cadre de la privatisation de TELUS Numérique. [Se reporter à la *rubrique 7.4, « Flux de trésorerie affectés aux activités de financement »*.]
- Le ratio de la **dette nette par rapport au BAIIA excluant les coûts de restructuration et autres coûts** au 31 décembre 2025 était de 3,4 fois, soit une baisse par rapport à 3,9 fois au 31 décembre 2024. La baisse est en grande partie attribuable à l'incidence de la diminution des niveaux de la dette nette, en raison essentiellement du crédit lié aux capitaux propres à l'égard des billets subordonnés de rang inférieur et des titres de capitaux propres émis par notre filiale Terrion à un détenteur de participations ne donnant pas le contrôle [se reporter à la *note 28b)* des états financiers consolidés], facteurs partiellement contrebalancés par les acquisitions d'entreprises. La croissance du BAIIA du secteur TTech et de TELUS Santé a donné lieu à une diminution du ratio d'environ 0,1, et la baisse du BAIIA de TELUS Numérique a donné lieu à une augmentation du ratio d'environ 0,1. Les niveaux de la dette nette étaient déjà élevés au cours de la période considérée et des périodes comparatives en raison de nos acquisitions de spectre et de nos acquisitions d'entreprises. Au 31 décembre 2025, l'acquisition de licences de spectre et les acquisitions d'entreprises avaient donné lieu à des augmentations du ratio d'environ 0,6 et d'environ 0,1, respectivement, tandis que le crédit lié aux capitaux propres à l'égard des billets subordonnés de rang inférieur et les titres de capitaux propres émis par notre filiale Terrion à un détenteur de participations ne donnant pas le contrôle avaient donné lieu à des diminutions du ratio d'environ 0,5 et d'environ 0,2, respectivement. (Se reporter à la *rubrique 4.3*, *« Situation de trésorerie et sources de financement »*, et à la *rubrique 7.5*, *« Mesures de la situation de trésorerie et des sources de financement »*.)
- Les **flux de trésorerie disponibles** ont augmenté de 226 millions de dollars en 2025, en raison principalement i) de l'incidence sur la trésorerie découlant de l'impact de l'actif sur contrat, des coûts d'acquisition du contrat et des coûts liés à l'exécution du contrat et des options de financement d'appareils mobiles Paiements faciles de TELUS[MD] relativement à la diminution des volumes contractuels; ii) de la croissance du BAIIA; et iii) de la diminution des décaissements au titre des coûts de restructuration et autres coûts. Ces facteurs ont été en partie contrebalancés par i) l'augmentation de l'impôt sur le résultat payé; et ii) l'augmentation des intérêts payés. Il n'existe aucune définition pour les flux de trésorerie disponibles alignée sur l'industrie.

1.4 Objectifs au chapitre de la performance (mesures clés de performance)

La carte de pointage suivante illustre la performance de TELUS par rapport à nos objectifs pour 2025.

Carte de pointage

	Performance pour 2025		
	Objectif[1]	**Résultat**	Objectif atteint/ non atteint
Produits d'exploitation du secteur TTech[2]	Croissance de 2 % à 4 %[1a] (dans la limite inférieure de la fourchette)	**17,5 milliards de dollars — %**[3]	X
BAIIA ajusté du secteur TTech[2]	Croissance de 3 % à 5 %	**6,9 milliards de dollars 3 %**	✓
Flux de trésorerie provenant des activités d'exploitation[4]	s.o.	**4,9 milliards de dollars**	s.o.
Flux de trésorerie disponibles consolidés	Environ 2,15 milliards de dollars	**2,2 milliards de dollars**	✓✓
Dépenses d'investissement consolidées[5]	Environ 2,5 milliards de dollars	**2,5 milliards de dollars**	✓

X – Objectif non atteint

✓ – Objectif atteint

s.o. – sans objet

✓✓ – Objectif dépassé

1 Le 7 novembre 2025, nous avons annoncé que nous nous attendions à ce que la croissance des produits d'exploitation du secteur TTech s'établisse dans la limite inférieure de la fourchette cible initiale, en raison de la variabilité des produits tirés de l'équipement lié aux téléphones mobiles.

a. L'objectif initial au chapitre des produits d'exploitation du secteur TTech consistait en une croissance de 2 % à 4 %.

2 Les objectifs pour 2025 au chapitre des produits d'exploitation du secteur TTech et du BAIIA ajusté du secteur TTech tiennent compte de notre secteur opérationnel lié à la santé.

3 Compte non tenu de l'incidence des produits tirés de l'équipement lié aux téléphones mobiles, la croissance s'est établie à environ 2 %.

4 En raison de l'application du Règlement 52-112, cette mesure est présentée dans les états financiers de base à titre de mesure financière la plus semblable aux flux de trésorerie disponibles et ne faisait pas partie de nos objectifs pour 2025.

5 Notre objectif pour l'exercice 2025 ne tenait pas compte du montant de 100 millions de dollars affecté à des initiatives en matière d'aménagement immobilier. En 2025, le total des dépenses d'investissement, incluant les initiatives en matière d'aménagement immobilier, s'est chiffré à 2,6 milliards de dollars.

Nous avons annoncé nos objectifs initiaux le 13 février 2025. Le 7 novembre 2025, nous avons annoncé que nous nous attendions à ce que la croissance des produits d'exploitation du secteur TTech en 2025 s'établisse dans la limite inférieure de la fourchette cible initiale, en raison de la variabilité des produits tirés de l'équipement lié aux téléphones mobiles. Les paragraphes qui suivent portent sur notre performance par rapport aux objectifs révisés, selon le cas.

Nous n'avons pas atteint notre objectif au chapitre de la croissance des produits d'exploitation du secteur TTech (compte tenu de notre secteur lié à la santé), soit une croissance légèrement en deçà de la limite inférieure de la fourchette cible initiale. Les produits tirés de l'équipement mobile et d'autres services ont été inférieurs aux prévisions en raison de la diminution des volumes contractuels. Compte non tenu de l'incidence des produits tirés de l'équipement lié aux téléphones mobiles, la croissance s'est établie à environ 2 %. La croissance de nos produits tient essentiellement i) à la croissance des services de santé reflétant les acquisitions d'entreprises et la croissance des solutions pour les payeurs et les professionnels de la santé; ii) à la croissance du nombre d'abonnés aux services mobiles, aux services Internet résidentiels, et aux services de sécurité et de domotique; et iii) à l'augmentation des produits tirés des services Internet résidentiels et des services de sécurité et de domotique par abonné. Ces facteurs ont été partiellement contrebalancés par la baisse, au cours de l'exercice, des PMMA des services mobiles, laquelle s'est néanmoins atténuée chaque trimestre, reflétant nos efforts continus pour renouer avec une croissance des PMMA. Notre engagement à faire preuve d'une rigueur soutenue afin d'assurer un équilibre entre des résultats économiques optimaux et les volumes a contribué à améliorer le flux vers les marges. La demande soutenue pour nos options de regroupement incomparables visant les services mobiles et les services résidentiels a favorisé un solide taux de pénétration des produits et la croissance continue du nombre d'abonnés à nos services.

Nous avons atteint notre objectif au chapitre du BAIIA ajusté du secteur TTech (compte tenu de notre secteur lié à la santé) en raison des vastes efforts de réduction des coûts, de la croissance du nombre d'abonnés aux services mobiles et aux services fixes, ainsi que des apports des acquisitions d'entreprises dans le secteur lié à la santé. Notre exécution axée sur ces facteurs a contribué à contrebalancer les turbulences et l'intensification de la concurrence qui ont persisté durant l'exercice.

Nous avons dépassé notre objectif au chapitre des flux de trésorerie disponibles, en raison principalement de l'incidence favorable sur la trésorerie découlant de l'impact de l'actif sous contrat et du financement d'appareils mobiles, laquelle est liée à la diminution des volumes contractuels, ainsi que de la baisse des paiements prévus liés à la restructuration et des autres paiements.

Les dépenses d'investissement en 2025 ont été conformes à notre objectif consolidé, reflétant nos investissements continus visant à améliorer la couverture et l'expérience client. Nous continuons de surveiller de près les facteurs géopolitiques et économiques, tout en conservant notre souplesse dans l'affectation de nos dépenses d'investissement pour être mesure de composer avec les conditions du marché et le contexte technologique en évolution.

Les politiques financières liées à notre structure du capital et notre compte rendu du plan financier et du plan de gestion de la structure du capital sont compris à la *rubrique 4.3*.

Nous avons formulé les hypothèses clés suivantes lorsque nous avons annoncé nos objectifs pour 2025, en février 2025. Certaines de ces hypothèses ont été mises à jour dans notre rapport de gestion du premier trimestre de 2025, du deuxième trimestre de 2025 et du troisième trimestre de 2025.

Hypothèses relatives aux objectifs pour 2025 et résultats

- Nos hypothèses concernant l'économie sont basées sur une combinaison d'estimations formulées par des banques canadiennes et d'autres sources. Nos hypothèses pour 2025 ont été révisées dans nos rapports de gestion trimestriels. Nous présentons ci-dessous les hypothèses initiales, suivies des révisions effectuées au premier trimestre, au deuxième trimestre et au troisième trimestre pour le Canada, la Colombie-Britannique, l'Alberta, l'Ontario et le Québec, respectivement.
  - Croissance de l'économie : hypothèses initiales – 1,9 %, 1,8 %, 2,4 %, 1,7 % et 1,5 %; hypothèses révisées au premier trimestre – 1,2 %, 1,5 %, 2,0 %, 1,0 % et 0,9 %; hypothèses révisées au deuxième trimestre pour le Canada, la Colombie-Britannique, l'Alberta et l'Ontario – 1,3 %, 1,4 %, 2,1 % et 0,9 %; hypothèses révisées au troisième trimestre pour le Canada, la Colombie-Britannique et l'Alberta – 1,4 %, 1,3 % et 2,0 %.
  - Taux d'inflation : hypothèses initiales – 2,0 %, 1,8 %, 2,0 %, 1,9 % et 1,8 %; hypothèses révisées au premier trimestre – 2,3 %, 2,4 %, 2,3 %, 2,2 % et 2,1%; hypothèses révisées au deuxième trimestre – 2,1 %, 2,1 %, 2,1 %, 2,0 % et 2,0 %; hypothèses révisées au troisième trimestre pour le Canada – 2,0 %.
  - Taux de chômage : hypothèses initiales – 6,6 %, 6,0 %, 7,0 %, 7,1 % et 5,8 %; hypothèses révisées au premier trimestre – 7,0 %, 6,1 %, 7,3 %, 7,8 % et 6,1 %; hypothèses révisées au deuxième trimestre pour la Colombie-Britannique et l'Ontario – 6,3 % et 8,0 %; hypothèses révisées au troisième trimestre pour le Canada et l'Ontario – 6,9 % et 7,9 %.
  - Mises en chantier d'habitations, sur une base non ajustée : hypothèses initiales – 245 000, 47 000, 45 000, 81 000 et 48 000 unités; hypothèses révisées au premier trimestre – 232 000, 41 000, 46 000, 68 000 et 49 000 unités; hypothèses révisées au deuxième trimestre – 243 000, 40 000, 54 000, 61 000 et 55 000 unités; hypothèses révisées au troisième trimestre – 257 000, 44 000, 56 000, 64 000 et 58 000 unités.
- Nous nous attendions à participer aux enchères de spectre d'ISDE concernant la bande de spectre des ondes millimétriques en 2025, mais ISDE n'a pas indiqué à quel moment celles-ci commenceront.

Hypothèses confirmées :

- La décélération de la croissance de l'immigration observée a bridé notre capacité à accroître le nombre d'abonnés à nos services mobiles et à nos services fixes en 2025.
- Aucune décision réglementaire ni aucune mesure gouvernementale défavorable importante envers TELUS n'a été prise. Se reporter à la *rubrique 9.4* pour de plus amples renseignements.
- L'incidence du contexte macroéconomique mondial sur nos activités internationales et son effet sur d'autres économies au pays et localement, ainsi que la volatilité continue des taux de change, ont eu une incidence sur nos prévisions. Nos hypothèses initiales pour 2025 prévoyaient des taux de change moyens de 1,40 $ CA:1,00 $ US (dollar canadien par rapport au dollar américain) et de 1,04 $ US:1,00 € (dollar américain par rapport à l'euro). Les résultats réels sont les suivants : 1,40 $ CA:1,00 $ US et 1,13 $ US:1,00 €.
- Bien que des droits de douane aient été imposés par les États-Unis en 2025, leur incidence sur nos activités, sur les facteurs économiques de la chaîne d'approvisionnement et sur les partenariats transfrontaliers a été essentiellement indirecte. Les répercussions de deuxième ordre des droits de douane, découlant principalement du sentiment des Canadiens concernant les voyages aux États-Unis, ont eu une incidence défavorable sur les produits tirés de nos services d'itinérance.
- Nous avons continué de prêter attention aux initiatives alignées sur notre priorité Les clients d'abord et à la probabilité que nos clients recommandent nos produits et services.
- La concurrence soutenue au chapitre des produits et services mobiles et des produits et services fixes s'est poursuivie dans le marché d'affaires et le marché aux consommateurs.
- La pénétration des téléphones mobiles au Canada a continué d'augmenter.

- Les abonnés ont continué d'adopter et d'échanger des téléphones intelligents à forte concentration de données, en raison du fait que les clients recherchent une connectivité mobile accrue à Internet et des vitesses plus élevées.
- Les produits d'exploitation tirés des produits et services mobiles ont diminué, en raison d'une réduction des volumes contractuels et de la diminution des mises en service d'abonnés des téléphones mobiles, facteurs partiellement contrebalancés par les mises en service d'abonnés aux services prépayés ayant donné lieu à une croissance du nombre d'abonnés. La croissance a également subi l'incidence du maintien de pressions concurrentielles sur les PMMA combinés.
- Des pressions continues se sont fait sentir sur les frais d'acquisition et de rétention d'abonnés liés aux produits et services mobiles, en raison du nombre brut de mises en service et du volume des renouvellements par les clients, de l'intensification de la concurrence et de l'évolution des préférences des clients, ainsi que de la croissance soutenue des appareils connectés tenant à la diversification et à l'expansion de l'offre de solutions IdO. Notre hypothèse concernant l'incidence de l'actif sur contrat, des coûts d'acquisition du contrat et des coûts liés à l'exécution du contrat et des options de financement d'appareils mobiles Paiements faciles de TELUS pour 2025 prévoyait des sorties de trésorerie nettes de l'ordre de 150 millions de dollars à 250 millions de dollars. Le résultat réel a été des entrées de trésorerie nettes de 33 millions de dollars attribuables aux volumes contractuels plus faibles que prévu, lesquels ont reflété une discipline à l'égard des offres d'appareils.
- Les produits tirés des produits et services de données fixes ont enregistré une croissance continue, qui reflète l'accroissement du nombre d'abonnés aux services Internet ainsi qu'aux services de télévision et de sécurité, l'augmentation des vitesses, les forfaits comportant des données illimitées ou de plus importants lots de données de même que l'élargissement de notre infrastructure à large bande, ainsi que l'offre de solutions liées à l'agriculture et aux biens de consommation et de services de sécurité résidentielle et d'entreprise.
- Les produits tirés des services de voix résidentiels ont enregistré une baisse continue, en raison du remplacement de la technologie et de l'utilisation accrue de forfaits interurbains.
- Les produits tirés des services de santé ont enregistré une croissance continue et notre portefeuille diversifié de services a été élargi par l'entremise d'acquisitions d'entreprises. Nous avons généré des occasions de ventes croisées entre nos unités d'exploitation et avons profité de la demande croissante des clients à l'égard des solutions de santé numérique, des services de santé préventifs et de précision, ainsi que de la croissance des offres aux employeurs tandis que davantage d'employeurs offrent des avantages aux membres de leur équipe. Cette croissance a été partiellement contrebalancée par la hausse des coûts d'exploitation liée à l'expansion découlant de l'élargissement de nos offres de services de soins de santé numériques, dans l'optique d'un déploiement efficace des services à valeur ajoutée et d'une optimisation de l'efficience.

- Au sein des activités de nos services liés à l'agriculture et aux biens de consommation, nous avons procédé à des dessaisissements d'actifs sortant du cadre de nos priorités stratégiques. Après normalisation pour tenir compte des dessaisissements et des acquisitions de l'exercice précédent, la croissance interne est attribuable à l'intensité des produits et à la pénétration accrue sur le marché.
- TELUS Numérique a continué de développer ses solutions différenciées en matière d'expérience client numérique et d'accroître ses produits, grâce aux solutions d'automatisation et d'IA générative. La croissance a été contrebalancée par l'augmentation des coûts et des investissements dans la capacité et les compétences de vente en vue d'élargir notre engagement auprès des clients nouveaux et existants.
- Nous avons poursuivi nos efforts en matière de numérisation afin de simplifier les nombreuses façons dont nos clients font affaire avec nous, d'offrir de nouveaux produits et services, de répondre aux besoins des clients et des marchés, et de fournir un service d'une haute fiabilité.
- Pour 2025, nos hypothèses concernant les régimes de retraite à prestations définies du personnel étaient les suivantes : coût des services rendus au cours de l'exercice d'environ 59 millions de dollars et coût des services passés de 3 millions de dollars (comptabilisés dans la charge au titre des avantages du personnel); charges d'intérêts d'environ 11 millions de dollars (comptabilisées dans les coûts de financement); taux d'actualisation de 4,65 % et taux au titre du coût des services rendus au cours de l'exercice de 4,80 %; et montant d'environ 20 millions de dollars au titre de la capitalisation. Les résultats réels sont les suivants : coût des services rendus au cours de l'exercice de 59 millions de dollars et coût des services passés de 1 million de dollars; charges d'intérêts de 12 millions de dollars; taux d'actualisation de 4,65 % et taux du coût des services rendus au cours de l'exercice de 4,80 %; et montant de 23 millions de dollars au titre de la capitalisation.
- Notre hypothèse concernant les coûts de restructuration et autres coûts et le total des décaissements pour 2025 se chiffraient à environ 400 millions de dollars et à environ 500 millions de dollars, respectivement, comparativement à des coûts réels de 432 millions de dollars et à des décaissements réels de 389 millions de dollars.
- Notre hypothèse concernant l'amortissement des immobilisations corporelles et l'amortissement des immobilisations incorporelles pour 2025 prévoyait une fourchette d'environ 4,0 milliards de dollars à 4,2 milliards de dollars. Le montant réel de l'amortissement des immobilisations corporelles et de l'amortissement des immobilisations incorporelles s'est élevé à 4,1 milliards de dollars.
- Notre hypothèse concernant le montant net des intérêts payés en trésorerie pour 2025 prévoyait une fourchette d'environ 1,3 milliard de dollars à 1,4 milliard de dollars. Le montant net réel des intérêts payés en trésorerie s'est élevé à 1,3 milliard de dollars.

- Nos hypothèses initiales concernant l'impôt sur le résultat pour 2025 tenaient compte d'un taux d'imposition prévu par la loi de 24,5 % à 25,1 % et de paiements d'impôt en trésorerie de 500 millions de dollars à 580 millions de dollars. Dans notre rapport de gestion du troisième trimestre de 2025, nous avons révisé la fourchette des paiements en trésorerie, celle-ci étant passée de 420 millions de dollars à 500 millions de dollars, en raison principalement de la hausse des remboursements reçus. Les résultats réels sont les suivants : taux prévu par la loi de 24,8 % et paiements en trésorerie de 480 millions de dollars.

2. Activités principales et stratégie

2.1 Activités principales

Notre secteur TTech offre un vaste éventail de solutions technologiques, qui incluent des produits et des services de voix et de données mobiles et fixes, et des services liés à l'agriculture et aux biens de consommation (logiciels, services de gestion de données et technologies intelligentes pour la chaîne alimentaire et les biens de consommation axées sur l'analytique de données), ainsi que l'équipement connexe. Les services de données comprennent les services de protocole Internet, les services de télévision, les services d'hébergement, les services de technologies de l'information gérées et les services fondés sur l'infonuagique, de même que les services de sécurité et de domotique résidentielles et d'entreprise. Se reporter à la *rubrique 5.4* pour de plus amples renseignements.

Notre secteur TELUS Santé offre divers produits, solutions et services intégrés de santé et de mieux-être, notamment des services ainsi que des solutions technologiques et logicielles en matière de soins de santé (y compris les programmes d'aide aux employés et à la famille et l'administration des avantages du personnel). Se reporter à la *rubrique 5.5* pour de plus amples renseignements.

Notre secteur TELUS Numérique offre des solutions d'expérience client habilitées par le numérique, y compris la gestion de l'expérience client numérique et la transformation numérique des TI et des systèmes d'expérience client, ainsi que des solutions pour répondre aux besoins émergents des clients, comme les services axés sur la confiance et la sécurité numériques, les services de données fondés sur l'IA et les solutions d'IA générative en matière d'expérience client. Se reporter à la *rubrique 5.6* pour de plus amples renseignements.

En plus des produits tirés de l'équipement, nous tirons actuellement la plupart de nos produits d'exploitation de l'accès à notre infrastructure de télécommunications et de l'utilisation qui en est faite, ainsi que de la prestation de services et de la fourniture de produits qui facilitent l'accès à notre infrastructure ainsi que son utilisation.

2.2 Impératifs stratégiques

Depuis que nous avons élaboré notre orientation stratégique et formulé nos impératifs stratégiques en 2000, nous avons maintenu une stratégie de croissance nationale éprouvée qui demeure pertinente, en dépit de l'évolution des contextes réglementaire, technologique et concurrentiel. L'attention constante que nous prêtons à ces impératifs a orienté nos actions et favorisé l'atteinte de nos objectifs financiers.

Pour 2025 et après, nous avons redéfini notre orientation et nos impératifs stratégiques afin de nous aligner plus étroitement sur notre stratégie de croissance mondiale. Notre nouvelle orientation stratégique évoluée vise à exploiter la puissance des technologies de données afin d'apporter à nos clients à l'échelle mondiale les meilleures solutions au foyer, au travail et en déplacement.

Pour que des progrès soient réalisés relativement à ces impératifs stratégiques à long terme et afin de composer avec les occasions et les défis qui se présentent à court terme, nous confirmons ou établissons de nouveaux objectifs à chaque exercice, qui font l'objet d'une analyse plus détaillée à la *rubrique 3*. Nos cinq impératifs stratégiques pour 2025 sont présentés ci-après.

- Se doter de capacités mondiales en matière de technologies de données et de services basés sur les logiciels
- Favoriser l'intensité des produits au moyen de solutions groupées qui démarquent TELUS de ses concurrents et rehausse la fidélité des clients
- Créer des partenariats et procéder à des acquisitions et à des désinvestissements pour accélérer la mise en œuvre de notre stratégie et concentrer nos ressources sur nos activités de base
- Cibler inlassablement les marchés en croissance des données et de l'IA générative au moyen de l'expansion nationale de notre infrastructure à large bande, conjuguée à la croissance internationale de TELUS Santé, de TELUS Agriculture & Biens de consommation et de TELUS Numérique
- Bâtir une marque mondiale et incarner un modèle de culture Les clients d'abord en investissant dans nos gens qui, grâce à l'innovation, au travail d'équipe et à une vocation sociale, disposent de tous les moyens pour réussir.

3. Priorités de la société

Nous confirmons nos priorités ou en établissons de nouvelles à chaque exercice en vue de faire progresser nos impératifs stratégiques à long terme (se reporter à la *rubrique 2.2*) et de nous pencher sur les occasions d'affaires et les défis à court terme. Une analyse des activités et des initiatives liées aux priorités de la société pour 2025 est présentée dans le tableau ci-après.

Accorder une importance accrue à nos clients, à nos collectivités et à notre vocation sociale en respectant notre promesse de marque : Créons un futur meilleur[MC]

- Chaque année, nous effectuons un sondage L'heure juste auprès des membres de notre équipe, qui sert à recueillir des informations confidentielles concernant le milieu de travail qu'offre TELUS, dans le but d'évaluer les progrès que nous avons accomplis aux fins du développement et du renforcement d'une culture fondée sur l'excellence du rendement. Les dirigeants partagent les résultats de chaque sondage avec les membres de l'équipe; ils ont recours à un processus équitable pour mettre en place et perfectionner des plans d'action axés sur les questions hautement prioritaires nécessitant des améliorations d'après les résultats du sondage. En 2025, TELUS (excluant TELUS Numérique) a obtenu un taux d'engagement de 85 %. Ce résultat est encourageant compte tenu du contexte hautement dynamique et souvent difficile qui a caractérisé la dernière année, et témoigne de la solidité de la culture que les membres de notre équipe ont forgée ensemble. Grâce à ce taux d'engagement de 85 %, TELUS (excluant TELUS Numérique) figure parmi les 10 % d'organisations ayant obtenu le meilleur taux à l'échelle mondiale selon notre agence de sondages, Mercer.
- Nos Comités d'investissement communautaire de TELUS confient aux dirigeants locaux la responsabilité de formuler des recommandations quant à l'octroi des subventions dans leurs collectivités. Ces subventions soutiennent les organismes de bienfaisance enregistrés qui offrent des programmes de santé, d'éducation ou de technologie pour venir en aide aux jeunes.
  - Au cours du deuxième trimestre, nous avons lancé notre Comité d'investissement communautaire de TELUS en Inde, qui a octroyé ses premières subventions, soit des dons en trésorerie totalisant 21,8 millions de roupies indiennes visant à soutenir 11 projets mis en œuvre par des organismes non gouvernementaux et locaux.
  - Au cours du troisième trimestre, nous avons lancé le Comité d'investissement communautaire du Grand Londres. Celui-ci fournira un tout premier soutien en octroyant des dons totalisant 1 million de livres sterling jusqu'en 2027 à des organismes de bienfaisance qui offrent des programmes ayant un impact important auprès des jeunes.
  - Avec le nouveau lancement à Londres, en Angleterre, nous comptons désormais 21 Comités d'investissement communautaire de TELUS, soit 13 qui exercent leurs activités au Canada et 8 à l'échelle internationale.
- Travaillant en étroit partenariat avec nos Comités d'investissement communautaire de TELUS au Canada, la Fondation TELUS pour un avenir meilleur[MD] (la « Fondation ») distribue des subventions à des organismes de bienfaisance qui contribuent à l'éducation, à la santé et au mieux-être des jeunes partout au pays. De plus, par l'entremise du programme de bourses étudiantes de TELUS, la Fondation offre des bourses aux étudiants de niveau postsecondaire qui sont confrontés à des obstacles financiers et sont déterminés à faire une différence dans leurs collectivités. Au cours de 2025, la Fondation a offert un soutien à plus de 1,5 million de jeunes adultes en octroyant des dons en trésorerie totalisant 10,1 millions de dollars à 600 organismes de bienfaisance enregistrés canadiens, partenaires communautaires et projets, ainsi que des bourses. Depuis sa création en 2018, la Fondation a affecté des dons en trésorerie destinés à nos collectivités ainsi que des bourses qui ont totalisé 67,7 millions de dollars, aidant 18 millions de jeunes adultes à réaliser leur plein potentiel. Pour obtenir plus d'informations sur le programme de bourses étudiantes de TELUS, veuillez consulter la page **friendlyfuture.com/fr/foundation/social-impact-bursary**.
  - En juin 2025, la Fondation a tenu son deuxième gala-bénéfice annuel, auquel 860 invités ont participé. L'événement a permis d'amasser plus de 2,625 millions de dollars sous forme de commandites, de dons en trésorerie et d'apports en nature afin de soutenir son programme de bourses étudiantes de TELUS.
  - En juillet 2025, la Fondation CIBC et la Fondation TELUS pour un futur meilleur[MD] ont annoncé qu'elles avaient conclu un partenariat de 2 millions de dollars afin de lancer la bourse d'études Momentum de TELUS, propulsée par la Fondation CIBC. Ce partenariat pluriannuel, dans le cadre duquel chacune des deux fondations fait un apport de 1 million de dollars, témoigne d'un engagement commun à assurer un accès à l'éducation partout au Canada et à ouvrir de nouvelles avenues à près de 500 jeunes acteurs du changement de la communauté noire.
  - En novembre 2025, la Fondation et Belonging Network ont lancé un partenariat transformateur de 1 million de dollars pour établir la bourse d'études Orca de TELUS, propulsée par Belonging Network. À titre d'extension du programme de bourses d'études TELUS, cet engagement sur 10 ans permettra d'offrir plus de 200 bourses à des jeunes placés en famille d'accueil ou pris en charge par le gouvernement partout au Canada afin de les aider à surmonter les obstacles et à terminer leurs études postsecondaires.
- Depuis 2005, nos 21 Comités d'investissement communautaire de TELUS et la Fondation ont soutenu 36 millions de jeunes adultes dans le besoin partout au Canada et à l'échelle mondiale en octroyant des dons en trésorerie de plus de 150 millions de dollars à 11 300 initiatives caritatives.
- Le Fonds pour les collectivités autochtones de TELUS offre des subventions destinées à des programmes dirigés par des Autochtones qui répondent à des besoins sociaux, sanitaires et communautaires. En 2025, le Fonds a affecté des dons en trésorerie totalisant 200 000 $ à des organismes dirigés par des Autochtones. Depuis sa création en 2021, le Fonds a distribué des dons en trésorerie de plus de 1,1 million de dollars à

54 programmes communautaires qui contribuent à la sécurité alimentaire, à l'éducation, à la revitalisation culturelle et linguistique, aux efforts de secours aux personnes touchées par les feux de forêt, de même qu'à la santé physique, à la santé mentale et au mieux-être des peuples autochtones de partout au Canada.

- En 2025, notre famille TELUS à l'échelle mondiale a fait 1,5 million d'heures de bénévolat pour la troisième année consécutive. Ce sont ainsi plus de 1 million d'heures de bénévolat qui ont été faites au cours de chacune des neuf dernières années, portant notre total cumulatif à 2,5 millions de jours de bénévolat (soit l'équivalent de 19 millions d'heures) sur 25 ans.
  - En mai 2025, nous avons célébré le 20e anniversaire de nos Journées du bénévolat de TELUS[MD]. Ce sont ainsi 90 000 membres de notre équipe TELUS, retraités, membres de la famille et amis qui ont fait du bénévolat en 2025 dans 33 pays en soutien à nos collectivités locales dans le cadre de cette initiative annuelle.
- En 2025, nous avons célébré le 25e anniversaire de notre marque ainsi que notre tradition de don. Au cours du dernier quart de siècle, TELUS, les membres de notre équipe et nos retraités ont fait des dons qui ont totalisé 1,85 milliard de dollars, ceux-ci ayant pris la forme de dons en argent, d'apports en nature, de temps et de programmes.
- Au cours de 2025, nous avons continué de tirer parti de nos programmes Connectés pour l'avenir de TELUS afin de soutenir les personnes marginalisées en améliorant leur accès aux technologies et aux soins de santé, de même que de notre programme TELUS Averti[MD] afin d'accroître la littératie numérique et d'améliorer les connaissances en matière de sécurité en ligne. Depuis le lancement de ces programmes, nous avons offert un soutien à 1,6 million de Canadiens.
  - Au cours de l'exercice, notre programme Internet pour l'avenir[MD] a accueilli 8 500 nouveaux foyers. Ainsi, depuis le lancement du programme en 2016, nous avons connecté 72 100 foyers à notre réseau, offrant nos services Internet haute vitesse à faible coût à 225 700 personnes âgées à faible revenu, membres de familles à faible revenu, personnes vivant avec un handicap, réfugiés parrainés par le gouvernement et jeunes adultes quittant leur famille d'accueil.
  - Dans le cadre de notre programme Mobilité pour l'avenir[MD], nous offrons des téléphones intelligents et des forfaits de services mobiles gratuits ou à faible coût à des jeunes adultes qui quittent leur famille d'accueil, à des personnes âgées et à des familles à faible revenu partout au Canada, ainsi qu'à des réfugiés parrainés par le gouvernement et à des femmes autochtones qui sont victimes de violence ou risquent de l'être. Au cours de l'exercice, nous avons ajouté à ce programme 10 700 personnes marginalisées. Depuis que nous l'avons lancé en 2017, notre programme Mobilité pour l'avenir a offert du soutien à 72 600 personnes.
  - Par l'entremise de notre programme Santé pour l'avenir[MD] de TELUS, nous éliminons les obstacles qui entravent l'accès aux soins de santé pour les Canadiens à faible revenu et marginalisés, et avons ainsi permis la prise en charge d'un nombre record de visites de patients et séances de counseling au cours de l'exercice, soit 95 000. Depuis le lancement du programme en 2014, nous avons permis de prodiguer des soins primaires et d'effectuer des visites auprès de plus de 354 000 patients dans 27 collectivités canadiennes. Nous avons également fait bénéficier plus de 500 personnes âgées à faible revenu d'un rabais sur les appareils de sécurité personnelle Alerte médicale de TELUS Santé. À ce jour, le programme Santé pour l'avenir de TELUS a aidé près de 1 700 personnes âgées à faible revenu à maintenir leur indépendance.
    - En juillet, la Cool Aid Society de Victoria et Santé pour l'avenir de TELUS ont lancé une série d'événements de dépistage de l'hépatite C, tirant parti des deux cliniques de santé mobiles de Cool Aid propulsées par TELUS Santé.
    - En septembre, nous avons annoncé le lancement de services d'échographie mobiles à bord de la clinique de santé mobile Kílala Lelum, propulsée par TELUS Santé. Cette expansion permettra d'offrir un accès rapide à des services d'imagerie vitaux à la collectivité du quartier Downtown Eastside de Vancouver.
    - En décembre, la Mission Old Brewery et le programme Santé pour l'avenir de TELUS ont lancé une deuxième clinique mobile à Montréal. Compte tenu de l'augmentation de 15 % du nombre de personnes en situation d'itinérance, cette expansion permettra de doubler les soins que le programme Santé pour l'avenir peut offrir dans l'ensemble de la ville, et ses activités seront soutenues par l'autorité sanitaire locale, incluant le CIUSSS Centre-Sud, par la police de Montréal et par d'autres organismes communautaires locaux.
  - Au cours de l'exercice, notre programme Technologies pour l'avenir[MC] nous a permis de donner à 5 300 Canadiens vivant avec un handicap la possibilité d'obtenir des évaluations et des recommandations personnalisées, ainsi que de la formation sur mesure en matière d'appareils mobiles, d'ordinateurs, d'ordinateurs portatifs et de technologie d'assistance connexe, ainsi qu'un rabais sur des forfaits d'appareils mobiles, leur permettant ainsi d'améliorer leur qualité de vie et leur indépendance. Depuis la création du programme en 2017, nous avons offert un soutien à 18 000 personnes au Canada vivant avec un handicap en les faisant bénéficier du programme et/ou du rabais pour accessibilité de TELUS.
  - Au cours de 2025, plus de 120 600 personnes au Canada et ailleurs dans le monde ont participé à nos ateliers et événements virtuels TELUS Averti afin d'accroître leur littératie numérique et d'améliorer leurs connaissances en matière de sécurité en ligne, portant ainsi le nombre cumulatif total de participants au programme à plus de 920 800 personnes depuis son lancement en 2013.
- Au cours de 2025, TELUS, les membres de notre équipe et nos clients, de même que la Fondation TELUS pour un futur meilleur ont continué de venir en aide à nos collectivités vivant des situations de crise, notamment la communauté philippine de Vancouver touchée par la tragédie de Lapu Lapu et les collectivités touchées par les feux de forêt dans plusieurs provinces, au moyen de dons en trésorerie et en nature.

- Au cours de 2025, nous avons continué de renforcer notre leadership mondial en matière de durabilité environnementale. Nos réalisations importantes au cours de la dernière année ont compris les suivantes :
  - Pour la 13e fois depuis sa création en 2005, nous avons figuré sur la liste des 100 sociétés les plus durables à l'échelle mondiale de 2025 de Corporate Knights (janvier 2025).
  - En juin 2025, le *TIME Magazine* et Statista nous ont reconnus comme la société de télécommunications la plus durable en Amérique du Nord dans leur classement des sociétés les plus durables du monde.
  - En juin 2025, nous avons figuré dans le classement des 50 meilleures entreprises citoyennes du Canada de Corporate Knights pour la 19e fois.
  - En juin 2025, nous avons compté parmi les cinq récipiendaires des prix Sustainability Impact Awards 2024 remis par Schneider Electric.
  - En juin 2025, nous avons figuré au palmarès des sociétés les plus écoresponsables du monde établi par *Newsweek*.
  - En septembre 2025, nous avons célébré une étape importante de notre parcours environnemental en franchissant le cap des 25 millions d'arbres plantés au nom de nos clients et partenaires durant la Semaine nationale de l'arbre et des forêts. Nous avons ainsi contribué à la création d'habitats fauniques vitaux au Canada dans un secteur 40 fois plus grand que le Stanley Park de Vancouver et 100 fois plus grand que le High Park de Toronto. Au cours de leur vie (de 75 à 100 ans), ces 25 millions d'arbres absorberont 7,5 millions de tonnes métriques de CO_2, ce qui équivaut à retirer 1,8 million de voitures de nos routes.
  - Nous avons établi une nouvelle cible climatique pour notre société, rehaussant notre objectif d'atteindre la carboneutralité d'ici 2040.
  - Pour une troisième fois, nous avons mis en œuvre notre promotion annuelle « Achetez un téléphone. Nous planterons un arbre » en partenariat avec Android, plantant 50 000 arbres en lien avec les ventes d'appareils mobiles.
  - Nous avons élargi notre programme Sac de TELUS pour les arbres dans plus de 200 magasins à l'échelle du pays. Chaque sac réutilisable est fabriqué à partir de matières recyclées et un arbre est planté pour chaque achat.
- Dans son rapport *Global 500 2025 Ranking* de janvier 2025, Brand Finance a évalué notre marque à 9,0 milliards de dollars US, soit une augmentation de 4,6 % d'un exercice à l'autre. Nous nous classons ainsi comme la marque de télécommunications ayant la valeur la plus élevée au Canada, comme la huitième marque ayant la valeur la plus élevée au Canada, tous secteurs confondus, et comme la quinzième marque de télécommunications ayant la valeur la plus élevée du monde.
- En avril 2025, nous avons été reconnus pour la quatrième année consécutive comme l'une des dix marques ayant la plus grande valeur au Canada, et nous avons été désignés comme la marque de télécommunications canadienne ayant la valeur la plus élevée pour la deuxième année consécutive. Dans son rapport *Canada 100 2025 Ranking*, Brand Finance a évalué notre marque à 12,1 milliards de dollars (9,0 milliards de dollars US) pour 2025. Cette évaluation de notre marque par un tiers est la plus élevée de notre histoire.
- En octobre 2025, nous avons obtenu la certification Argent du Conseil canadien pour l'entreprise autochtone dans le cadre de son programme d'attestation de partenariats en relation avec les Autochtones, dépassant les attentes lors d'une évaluation par un tiers des progrès que nous avons réalisés à l'égard de nos engagements en matière de réconciliation.
- En novembre 2025, nous avons publié notre septième *Rapport annuel sur la Stratégie de réconciliation et Connectivité des communautés autochtones*, qui souligne les profondes retombées sociales, économiques et culturelles que nous avons rendues possibles grâce à notre engagement soutenu à l'égard de la réconciliation et aux relations étroites que nous avons tissées avec les dirigeants et les collectivités autochtones partout au pays.
- *Forbes* a attribué les désignations suivantes à notre société : l'un des meilleurs employeurs au Canada de 2025 en janvier et l'un des meilleurs employeurs du monde de 2025 en octobre.

Utiliser les technologies de pointe de TELUS et l'innovation en matière d'IA pour favoriser une croissance supérieure dans les services mobiles, résidentiels et d'affaires

- Nous avons continué d'investir dans notre technologie à large bande de pointe, sur laquelle repose le succès de nos services Internet, de nos services de télévision et de nos services de sécurité, ainsi que de nos services aux entreprises et de nos solutions mobiles, et qui nous a aidés à commencer le déploiement de notre technologie 5G à compter de 2020.
  - Au 31 décembre 2025, notre technologie 4G LTE couvrait 99 % de la population canadienne, et notre technologie LTE évoluée en couvrait 96 %. Au 31 décembre 2025, 33,3 millions de Canadiens, soit 90 % de la population, étaient connectés au moyen de notre réseau 5G.
  - Au 31 décembre 2025, environ 3,7 millions de foyers et d'entreprises en Colombie-Britannique, en Alberta et dans l'est du Québec étaient connectés à nos installations à fibres optiques, soit une hausse par rapport à plus de 3,4 millions de foyers et d'entreprises connectés à nos installations au 31 décembre 2024.
- En janvier 2025, nous avons annoncé un partenariat avec Movius, un important fournisseur de logiciels de communications sécurisées à l'échelle mondiale, afin de donner naissance à TELUS Unified MultiLine. Cette solution de communications sécurisées évoluée permet aux employés d'utiliser un identifiant professionnel dédié sur plusieurs plateformes pour se connecter à partir de n'importe quel appareil et de n'importe où. Les organisations peuvent ainsi tirer parti de la productivité accrue de leurs employés ainsi que d'une amélioration de la conformité et des contrôles à l'échelle de l'entreprise puisqu'elles disposent de dossiers archivés complets de toutes les interactions avec les clients.
- En février 2025, nous avons débuté un partenariat de 10 ans avec l'Administration aéroportuaire de Calgary afin de faire de l'Aéroport international de Calgary (« YYC ») le tout premier aéroport au Canada à être doté d'un réseau mobile privé 5G haute performance. Ce déploiement permettra de jeter les bases d'un réseau mobile de premier ordre, et ainsi d'améliorer l'expérience des voyageurs et de rationaliser les opérations

aéroportuaires, tout en se préparant pour les innovations technologiques futures.

- En mars 2025, lors du Mobile World Congress, nous avons présenté notre solution Maison connectée+, soit la première plateforme de maison intelligente universelle au monde qui permet aux utilisateurs finaux d'exploiter des appareils IdO, nouveaux et existants, tout en intégrant les dernières avancées en matière d'IA et d'apprentissage machine pour créer des maisons véritablement intelligentes. En collaboration avec Amazon Web Services (« AWS »), Maison connectée+ permet aux fournisseurs de services de communications du monde entier de créer des produits et des services de maison intelligente avec une intégration fluide des appareils et une expérience client enrichissante.
- En avril 2025, nous avons dévoilé GameRx^MC, une ressource numérique pour les jeux vidéo et le mieux-être. Ce site Web de jeux axé sur le mieux-être cherche à faire tomber les préjugés concernant les jeux vidéo, en s'appuyant sur des données probantes pour proposer aux Canadiens des jeux vidéo qui peuvent répondre à certaines préoccupations comme le stress, la mobilité, la concentration, la mémoire et la solitude.
- En avril 2025, nous avons annoncé notre adhésion au cadre de production de rapports sur le processus d'Hiroshima sur l'IA (« HAIP »), devenant ainsi la première organisation canadienne à s'engager envers celui-ci. Le HAIP fournit un cadre aux organisations qui développent des systèmes d'IA avancés afin de leur permettre de se conformer au Code de conduite du G7 en matière d'IA. Il offre aux organisations la possibilité de présenter des renseignements comparables sur leurs actions et pratiques en matière de gestion des risques liés à l'IA, favorisant ainsi la transparence, la responsabilisation et l'interopérabilité dans divers secteurs et territoires.
- En mai 2025, nous avons remporté le prix Mercure dans la catégorie Accroissement de la productivité. Remis par la Fédération des chambres de commerce du Québec, ce prix récompense notre approche innovante et responsable à l'égard de l'adoption et du développement de l'IA.
- En juin 2025, nous avons annoncé le retour de notre programme #AidonsNosPME pour une sixième année consécutive, offrant des prix et récompenses totalisant plus de 1 million de dollars, continuant ainsi à appuyer les petites entreprises canadiennes qui constituent l'épine dorsale de l'économie du pays. Le programme #AidonsNosPME célèbre les réalisations des petites entreprises et leur fournit un important soutien pour stimuler la croissance de leurs activités. Le concours a suscité des milliers de candidatures de partout au pays et les gagnants du concours #AidonsNosPME ont été annoncés en octobre 2025. Ce sont ainsi 20 entreprises exceptionnelles qui ont été récompensées, dont cinq ont remporté un grand prix d'une valeur de plus de 200 000 $ chacune comprenant du financement, des technologies et une exposition à l'échelle nationale. Les cinq gagnants du grand prix sont Ashored Innovations, mddl, Sepura Home Ltd., UKKÖ Robotics, et Vets Around the Corner.
- En juin 2025, nous avons réussi le déploiement de la technologie de découpage en tranches du réseau 5G assorties de priorités afin d'améliorer la sécurité du public durant la participation des Oilers d'Edmonton, une équipe professionnelle de hockey sur glace, aux séries éliminatoires. Effectué en collaboration avec le service de police d'Edmonton dans un environnement opérationnel, ce déploiement fructueux a permis de démontrer la performance sans faille des systèmes de surveillance critiques, même en période de congestion extrême du réseau. Il s'agissait de la toute première utilisation d'une tranche 5G dédiée visant à soutenir des services d'urgence au Canada.
- En juillet 2025, nous avons annoncé que nous avions franchi une étape importante de notre projet visant le déploiement d'un câble sous-marin enfoui entre Sept-Îles et la péninsule de Gaspé, au Québec. Les permis nécessaires ont été obtenus et nous avons terminé le déploiement du câble sous-marin. Ce raccordement a permis d'améliorer la fiabilité des services de télécommunications sur la Côte-Nord et la Basse-Côte-Nord, grâce à une redondance améliorée.
- En juillet, nous avons participé au Sommet mondial AI for Good (l'IA au service du bien) 2025 des Nations Unies, qui s'est tenu à Genève, en Suisse. Dans le cadre de ce sommet de cinq jours, nous avons participé à plusieurs séances en présentant nos pratiques en matière de développement responsable de l'IA, d'innovation technologique éthique et d'amélioration inclusive des compétences liées à l'IA. De plus, à l'aide de la plateforme Fuel iX^MC et de l'outil wâsikan kisewâtisiwin, nous avons animé un atelier interactif sur la façon de concevoir une IA éthique grâce à l'intelligence des peuples autochtones.
- En septembre 2025, nous avons remporté le prix One Trust Innovation pour notre programme novateur relatif au plan de mise en œuvre des données. Cette distinction souligne notre approche novatrice en matière de gouvernance de l'IA et de données centrées sur l'humain, mettant en évidence notre engagement à adopter des pratiques technologiques responsables et à atténuer les risques.
- En septembre 2025, en partenariat avec Samsung, nous avons annoncé le futur déploiement du premier contrôleur intelligent de réseau d'accès radio commercial au Canada. Le contrôleur intelligent de réseau est une composante logicielle au sein d'une architecture de réseau d'accès radio ouvert qui utilise l'automatisation pour optimiser la performance du réseau au moyen d'applications intelligentes. Le contrôleur offre aux exploitants la souplesse nécessaire pour déployer et gérer diverses applications qui leur permettent d'effectuer une surveillance et une analyse exhaustives et de veiller à l'efficacité énergétique dans l'exploitation des réseaux, ce qui les aide à optimiser les réseaux, à gérer l'efficience des ressources et à rehausser la qualité du service.
- En septembre 2025, nous avons procédé à l'ouverture du premier centre d'IA entièrement souveraine au Canada, situé à Rimouski, au Québec, faisant progresser la souveraineté technologique du Canada, et nous prévoyons ouvrir notre deuxième centre d'IA souveraine à Kamloops, en Colombie-Britannique. L'installation de Rimouski est propulsée par les processeurs graphiques NVIDIA et l'infrastructure de calcul de pointe de Hewlett Packard Entreprise (« HPE »). Elle ouvre la voie à des capacités avancées d'IA pour les entreprises, les chercheurs et les innovateurs du pays, tout en veillant à ce que les données demeurent à l'intérieur de nos frontières, sous contrôle canadien. En novembre 2025, notre centre d'IA souveraine de Rimouski a été désigné comme étant le superordinateur le plus rapide et le plus puissant du Canada par TOP500, qui dresse la liste des 500 systèmes de calcul les plus puissants du monde, faisant ainsi de TELUS la seule société de télécommunications au Canada à avoir reçu cette distinction.

- En novembre 2025, nous avons lancé notre service de VPN à résistance quantique et avons ainsi renforcé notre position de chef de file en cybersécurité en offrant aux entreprises canadiennes une protection commerciale par cryptographie postquantique. Ce service fournit aux organisations des solutions de sécurité à résistance quantique afin qu'elles puissent assurer la protection de leurs données à long terme, la continuité de leurs activités et la sécurité de leur réseau prêt pour l'avenir.
- En 2025, nous avons continué de mener à bien des initiatives visant le retrait des lignes de cuivre dans certains bureaux centraux. Ces initiatives cadrent avec nos plans d'aménagement immobilier. Nous prévoyons que ces initiatives se poursuivront à mesure que nous développerons un portefeuille d'actifs immobiliers et que nous monétiserons davantage le cuivre dans le cadre de notre programme de mise hors service en cours tout en tirant également parti des avantages opérationnels que procure la fibre optique.

Accroître nos capacités numériques novatrices à TELUS Santé et à TELUS Agriculture & Biens de consommation pour établir des actifs d'importance

TELUS Santé

- Au premier trimestre de 2025, nous avons élargi les services cliniques de TELUS Santé afin d'offrir aux femmes de la Colombie-Britannique des services essentiels de diagnostic et de dépistage en matière de santé, ce qui cadre avec l'importance que nous accordons aux soins préventifs et à l'innovation en matière de soins de santé.
- Comme il est mentionné à la *rubrique 1.3*, nous avons fait l'acquisition d'une participation de 100 % dans Workplace Options, combinant les capacités d'innovation axées principalement sur le numérique de TELUS Santé et les programmes d'aide aux employés et à la famille (« PAEF ») de Workplace Options afin de transformer les solutions de bien-être pour les employés. Cette acquisition s'inscrit dans l'approche de TELUS Santé qui vise à s'associer à des fournisseurs, à des entreprises axées sur les solutions numériques en matière de santé, à des régimes d'assurance santé et à des employeurs pour créer une offre plus robuste et locale reposant sur des services fournis à l'échelle mondiale.
- En septembre 2025, nous avons annoncé un partenariat avec League afin d'alimenter sa plateforme complète de soins de santé axée sur l'IA au moyen de notre centre d'IA souveraine. League est une importante plateforme d'expérience client en matière de soins de santé propulsée par l'IA. Cette plateforme tirera parti de notre infrastructure souveraine pour stocker physiquement les données sensibles sur les soins de santé à l'intérieur des frontières canadiennes, appuyant ainsi une priorité clé en matière de conception d'une IA sécurisée, respectueuse de la vie privée et souveraine, tout en favorisant la recherche avancée et le développement de modèles uniques centrés sur le Canada.

TELUS Agriculture & Biens de consommation

- Au premier trimestre de 2025, TELUS Agriculture & Biens de consommation a réalisé des avancées considérables au chapitre de l'intégration des actifs acquis, en plus d'avoir dépassé les cibles d'intégration pour Proagrica[MD]. De plus, nous avons lancé une plateforme de service à la clientèle unique ainsi qu'un service de soutien mondial disponible en tout temps pour améliorer l'expérience client globale.
- En mai 2025, TELUS Bien de consommation a annoncé un partenariat avec Tastewise, une plateforme de marketing et de stimulation de revenus qui redéfinit la façon dont les entreprises de services hors domicile prévoient le comportement des consommateurs et réagissent aux tendances du secteur des biens de consommation emballés. En intégrant Tastewise au logiciel Aide à la vente de TELUS, soit notre accélérateur de vente de services alimentaires, nous sommes capables de fournir aux équipes de vente de services alimentaires des données en temps réel sur les exploitants et les menus, contribuant ainsi à l'amélioration du ciblage et à l'optimisation des ventes.
- En juillet 2025, nous avons annoncé un partenariat de 10 ans avec Welch, établissant de nouvelles normes pour les solutions en matière de conformité et de technologie agricole. Ce déploiement permet d'établir une plateforme d'agronomie de précision intégrée qui recueille, stocke et analyse les données de conformité, tout en optimisant le rendement, la productivité et la qualité dans l'ensemble de leur chaîne d'approvisionnement. Ce partenariat démontre la valeur que nous obtenons en joignant nos gammes de produits liées à l'agriculture et aux biens de consommation et nous positionne pour offrir des solutions similaires à d'autres marques alimentaires à l'échelle mondiale.

Accroître nos capacités numériques novatrices à TELUS Numérique pour établir un actif d'importance

- Tout au long de l'exercice, TELUS Numérique a atteint et communiqué des jalons stratégiques clés, notamment :
  - L'acquisition de Gerent[MC], une société-conseil américaine certifiée par Salesforce qui réalise des projets de mise en œuvre et d'intégration à l'échelle des grandes entreprises et offre des solutions d'IA agentique. Gerent renforce l'expertise de TELUS Numérique en matière d'IA agentique afin d'améliorer les compétences des agents responsables de l'expérience client – humains et autonomes.
  - Une nouvelle collaboration stratégique avec Zendesk, une entreprise pionnière dans le domaine des services alimentés par l'IA agentique. Cette relation s'inscrit dans la stratégie plus large de TELUS Numérique qui consiste à offrir à ses clients une fusion transformationnelle des personnes et des technologies, centrée sur les résultats et les cas d'utilisation qui comptent le plus pour les clients du marché des grandes entreprises et du marché des moyennes entreprises, comme la voix, le clavardage, la messagerie et le soutien alimenté par l'IA.
  - L'ouverture officielle de son plus récent site à Maitland et la présentation officielle de son site phare à Woodstock, tous deux dans la ville du Cap. Il s'agit d'une étape importante pour nos activités en Afrique du Sud, lesquelles sont axées sur les gens et reflètent notre conviction que des équipes bien soutenues sont la clé de l'excellence en matière d'expérience client.
  - L'ouverture du bureau de Dubaï de TELUS Numérique aux Émirats arabes unis. Cette ouverture marque notre entrée au Moyen-Orient, laquelle s'explique par la demande croissante pour une transformation numérique et une innovation de l'expérience client alimentées par l'IA

que nous observons dans la région. Nous réaffirmons ainsi notre détermination à soutenir nos clients partout dans le monde au moyen de solutions novatrices alimentées par l'IA qui favorisent l'engagement des clients et une efficacité accrue des entreprises.

  - Le lancement de Fuel iX Renforcé, une solution qui aide les entreprises à tester les systèmes d'IA générative à grande échelle et à identifier les vulnérabilités en répliquant des scénarios d'attaque du monde réel au moyen de techniques de simulation antagonistes avancées. TELUS Numérique a également annoncé qu'elle avait élargi la portée de la plateforme Fuel iX, permettant à 70 000 membres de l'équipe de TELUS d'utiliser facilement l'IA dans leur travail au quotidien.
  - L'élargissement de son réseau mondial de recherche sur l'IA avec l'ouverture du Centre de recherche de TELUS Numérique à l'Université de São Paulo, au Brésil. Grâce à l'investissement de 1 million de dollars US sur trois ans de TELUS Numérique, l'installation de pointe servira d'espace de recherche collaboratif et visera à attirer des talents en recherche sur l'IA afin de favoriser les progrès dans le domaine de l'expérience client propulsée par l'IA.
  - L'établissement d'un partenariat avec Sumsub afin d'améliorer les processus de vérification de l'identité des employés à distance et d'intégration pour notre main-d'œuvre mondiale. Ce partenariat permet d'offrir une bibliothèque d'outils numériques aux différentes étapes du cycle de vie d'un employé, du recrutement à l'intégration. La solution comprend également des fonctionnalités pour les ouvertures de session courantes au cours d'une journée de travail, ainsi qu'une couche de sécurité additionnelle conçue pour protéger les intérêts de nos clients.
- Le secteur Solutions technologiques de TELUS (« TTech ») et TELUS Santé bénéficient de la structure de coûts plus faibles de TELUS Numérique et reçoivent de cette dernière un nombre croissant de solutions numériques générant de la valeur, de solutions d'IA et de solutions liées aux télécommunications, aux biens de consommation et à la santé, tout en conservant le contrôle sur la qualité des services connexes.
- La notoriété de TELUS Numérique demeure forte auprès de ses clients et de ses pairs, comme en témoignent les diverses distinctions que la société s'est vu décerner dans l'industrie. En 2025, TELUS Numérique s'est fait décerner les distinctions suivantes :
  - Elle a remporté le prix Chatbot Platform of the Year dans le cadre des AI Breakthrough Awards. Ce programme récompense les sociétés et les produits les plus novateurs dans le secteur des technologies de l'IA à l'échelle mondiale.
  - Elle s'est classée au premier rang dans le cadre de l'évaluation PEAK Matrix for Customer Experience Management (the Americas) de l'Everest Group pour la septième année consécutive. Grâce à notre expansion géographique, au soutien que nous offrons en matière de transformation de l'expérience client numérique, et à l'innovation axée sur l'IA dont nous faisons preuve au chapitre de l'activation des agents et des solutions d'IA agentique, nous avons compté parmi les cinq seules sociétés désignées en tant que leader sur les 48 fournisseurs de services d'expérience client évalués.
  - NelsonHall l'a qualifiée de leader dans le cadre de son programme CX Services pour l'étendue de ses capacités en matière de gestion de l'expérience client et de solutions numériques. Son cadre d'évaluation de la stratégie en matière d'expérience client et ses études sur les clients ont été cités comme des facteurs de différenciation clés sur le marché.

Les priorités de la société pour 2026 sont présentées ci-dessous.

Priorités de la société pour 2026

- Renforcer notre culture Les clients d'abord pour accroître la satisfaction et la fidélité de la clientèle.
- Accélérer le développement et l'intensité des produits pour générer une croissance différenciée.
- Tirer parti de nos capacités d'IA et de notre leadership en puissance de calcul pour l'IA souveraine afin d'accroître la rentabilité.
- Simplifier nos activités et favoriser la transformation numérique pour optimiser l'efficacité.

4. Capacités

Les déclarations prospectives présentées dans la présente rubrique, y compris les énoncés concernant nos plans d'exploitation et d'investissement présentés à la *rubrique 4.2 et* notre programme de croissance du dividende et nos objectifs financiers présentés à la *rubrique 4.3*, sont assujetties à la *Mise en garde concernant les déclarations prospectives* figurant au début du présent rapport de gestion.

4.1 Principaux marchés et concurrents

Secteur Solutions technologiques de TELUS (« TTech ») : produits et services mobiles à l'intention des consommateurs et des entreprises au Canada. Produits et services fixes, y compris les services résidentiels dans les territoires de l'ouest du Canada, de l'Ontario et du Québec; services d'affaires au Canada; solutions en matière de domotique et de sécurité au Canada; et solutions mondiales liées à l'agriculture et aux biens de consommation

Nos produits et services mobiles

- Données et voix : accès rapide à Internet pour la vidéo, le réseautage social, la messagerie et les applications mobiles telles que Mon TELUS, Maison connectée de TELUS, TELUS TV+ et les applis de soins virtuels; des services de voix mobiles tels que la fonction de Contrôle des appels; des services de voix clairs et fiables, y compris le service Connexion Affaires TELUS[MD]; et les services d'itinérance internationale.
- Appareils : modèles les plus récents de téléphones intelligents, de tablettes, de clés Internet mobile, d'appareils Wi-Fi mobiles, ainsi que modems pour services machine à machine (« MàM »), appareils vie connectée et technologie prêt-à-porter telle que les montres intelligentes et notre service Compagnon Santé connectée[MD].
- Suite de solutions Internet des objets (« IdO ») et services de connectivité gérée visant à soutenir les activités des entreprises canadiennes, notamment dans les domaines suivants : gestion des parcs d'appareils, suivi des biens, gestion des parcs automobiles, travailleur connecté, surveillance à distance, affichage numérique, sécurité des lieux, solutions intelligentes de surveillance de la circulation, et analytique des données.

Nos produits et services fixes

- Internet – accès Internet haute vitesse (« AIHV ») étendu fourni au moyen de nos installations à fibres optiques dans l'ouest du Canada, en Ontario et au Québec; service AIHV fixe avec service de courriel, et gamme complète de solutions de sécurité; et accès Internet haute vitesse mobile, y compris un service Wi-Fi fiable. Nous offrons plusieurs catégories de vitesses, y compris des forfaits permettant des vitesses de téléchargement et de téléversement symétriques de 5,0 Gbps dans nos principaux marchés en Colombie-Britannique et en Alberta.
- Télévision – service de divertissement haute définition offert au moyen du service Télé OPTIK dans l'ouest du Canada, en Ontario et au Québec, et de notre ensemble EnContinu+ à l'échelle nationale. Le service Télé OPTIK propose des options de contenu exhaustives telles que la programmation 4K et les services de télé en direct 4K HDR, le contenu sur demande et les services de diffusion en continu, notamment Prime Video (offert aux abonnés au service Amazon Prime), Netflix, Disney+, YouTube, hayu et Apple TV+. Le service Télé OPTIK offre également des fonctionnalités innovatrices, notamment un assistant vocal qui permet aux clients de contrôler leur télé, un décodeur sans fil, un ENP fondé sur l'infonuagique de capacité illimitée et la possibilité de rejouer les émissions de télé en direct en cours ou diffusées durant les 30 dernières heures. De plus, grâce à notre appli TELUS TV+, nos clients peuvent regarder la télé en direct, programmer et gérer des enregistrements, et accéder à du contenu sur demande à l'aide d'un téléphone intelligent, d'une tablette ou d'un ordinateur, ou encore au moyen d'un Chromecast, d'Apple TV ou de plusieurs autres appareils.
- Voix – service téléphonique fixe fiable comprenant le service interurbain et des fonctions d'appels telles que la fonction Contrôle des appels; téléphonie résidentielle mobile; et services de voix sur IP (« VoIP ») aux fins de la prise en charge des services de voix dans l'avenir.
- Services de domotique et de sécurité résidentielle et d'entreprise – solutions Maison connectée et Sécurité d'entreprise, qui comprennent un service de surveillance central en temps réel fonctionnant 24 h sur 24, 7 jours sur 7, un service d'intervention d'un agent de sécurité (dans les régions où ce service est offert) ainsi qu'une technologie de sécurité mobile et câblée, intégrés à des appareils intelligents connectés à Internet. Ces services résidentiels et services aux entreprises reposant sur la technologie intelligente permettent aux clients de surveiller et de gérer à distance leurs résidences ou leurs bureaux au moyen de caméras, de détecteurs de fumée, de l'éclairage, de serrures de porte, d'appareils de régulation des conditions ambiantes, d'appareils et d'autres dispositifs en vue d'en rehausser la sécurité, le confort et la commodité. Énergie intelligente de TELUS permet aux clients de gérer leur consommation d'énergie et leur facture d'énergie au moyen de l'appli TELUS Maison connectée+ en contrôlant des appareils intelligents compatibles, comme des thermostats et des prises, afin d'optimiser leur utilisation du chauffage et de la climatisation ainsi que leur utilisation d'énergie globale. Maison connectée+ permet aux clients de surveiller et de domotiser leur domicile au moyen d'appareils compatibles tels que des caméras, des serrures de porte, de l'éclairage, des prises intelligentes et des capteurs. Maison connectée+ est la première plateforme de maison intelligente universelle au monde qui permet aux clients de connecter à une interface utilisateur unique des appareils, nouveaux et existants, provenant de TELUS ou de tierces parties. Combinée à une IA générative et agentique évoluée, Maison connectée+ nous positionne de manière à transformer chaque domicile en maison intelligente conviviale.
- Connectivité IP sécurisée à l'intention des entreprises – solutions convergentes voix, vidéo, données et accès Internet offertes sur un réseau haute performance. Comprend également des services de réseau étendu défini par logiciel (« SD-WAN ») et des technologies de service d'accès sécurisé en périphérie (« SASE »).

- Services de technologies de l'information (« TI ») infonuagiques et gérées – suite de solutions de TI hybrides offrant des technologies traditionnelles et infonuagiques, ainsi que des services de connectivité réseau, de sécurité, des services de TI gérés et des services-conseils fondés sur l'infonuagique.
- Services-conseils et services gérés en sécurité – solutions fondées sur l'infonuagique et solutions sur place assurant la sécurité des données, des courriels, des sites Web, des réseaux et des applications, et services de VPN à résistance quantique.
- Solutions de communications unifiées de vidéoconférence et de collaboration – gamme complète de solutions en matière d'équipement et d'applications, y compris les communications unifiées en tant que service (« UCaaS »), pour prendre en charge des réunions et des webémissions via téléphone, vidéo et Internet. Les acquisitions effectuées récemment renforcent nos capacités dans les segments des petites et moyennes entreprises.
- Agriculture et biens de consommation – tenue de dossiers et recommandations liées à l'agronomie, services de gestion des rabais, gestion des fournisseurs, gestion des commandes, base de données d'étiquettes, gestion de la conformité, solutions en matière d'agriculture animale, solutions de traçabilité des aliments et d'assurance de la qualité, solutions de gestion de données et solutions logicielles pour la gestion, l'optimisation et l'analytique aux fins de la stimulation du commerce (« TPx »), exécution de la vente au détail, solutions relatives à la chaîne d'approvisionnement et capacités d'analytique.

Nos capacités qui soutiennent nos produits et services mobiles et nos produits et services fixes

- Licences de spectre brutes pour les services mobiles nationaux, relativement auxquelles le spectre moyen détenu est de 270 MHz.
- Technologie d'accès 4G LTE numérique offerte d'un bout à l'autre du pays et déploiement continu de la technologie 5G :
  - Couverture totale de 99 % de la population canadienne, la portion du réseau fondée sur la technologie LTE évoluée (« LTE-A ») couvrant 96 % de la population canadienne et la portion du réseau fondée sur la technologie 5G couvrant 90 % de la population canadienne au 31 décembre 2025. La couverture comprend les ententes de partage de réseau au pays.
  - Prise en charge des vitesses de téléchargement indiquées par le fabricant : vitesses pouvant atteindre 3,5 Gbps sur le réseau 5G, 1,5 Gbps sur le réseau LTE-A, 150 Mbps sur le réseau LTE et 42 Mbps sur le réseau HSPA+. Vitesses moyennes prévues : jusqu'à 670 Mbps sur le réseau 5G, jusqu'à 390 Mbps sur le réseau LTE-A, jusqu'à 45 Mbps sur le réseau LTE, et jusqu'à 14 Mbps[1] sur le réseau HSPA+1.
  - Retour à la technologie LTE et aux vitesses offertes par ce réseau lorsque les abonnés se trouvent en dehors de la zone de couverture du réseau 5G.
- Capacités de prestation de services de voix et de données en itinérance internationale couvrant plus de 225 destinations, y compris le service Voix sur LTE (« VoLTE ») en itinérance et le service d'itinérance 5G. À la date du présent rapport de gestion, le service VoLTE en itinérance était offert dans 121 destinations internationales et le service d'itinérance 5G, dans 137 destinations internationales.
- Technologie IdO :
  - Technologie LTE-machine (« LTE-M ») dans l'ensemble du Canada et technologie 5G dans certains emplacements, laquelle permet la prise en charge d'un grand nombre d'appareils recueillant et transmettant des données en continu, ou transmettant des données en courtes rafales peu fréquentes.
  - Capacités en matière de multiservice et de multifacturation qui permettent de classer, de tarifer et de facturer séparément le trafic de données pour l'ensemble des appareils IdO.
  - Solutions IdO spécialisées dont se servent les municipalités, le secteur de la construction, les services publics et les services de transport.
- Centre d'IA souveraine :
  - Infrastructure détenue et exploitée au Canada visant à traiter des charges de travail d'IA et dotée d'une capacité de calcul aux fins de l'entraînement, du réglage fin et de l'inférence des modèles d'IA.
  - Équipe de services professionnels et réseau de partenaires fournissant des solutions d'IA gérées pouvant être déployées au sein de l'infrastructure du centre d'IA souveraine.
- Connexion continue de foyers et d'entreprises directement aux installations à fibres optiques; environ 3,7 millions de foyers et d'entreprises étaient connectés au réseau en Colombie-Britannique, en Alberta et dans l'est du Québec au 31 décembre 2025. Nous sommes également en mesure d'offrir le service aux Canadiens dans d'autres territoires par l'intermédiaire du cadre d'accès de gros du CRTC.
- Licences de distribution de services de radiodiffusion dans des territoires où nous sommes l'entreprise de services locaux titulaire (« ESLT ») aux fins de la prestation de services de télévision, et licences aux fins de la prestation de services sur demande.
- Technologie de sécurité pour soutenir les activités de surveillance centrale et service de garde (dans les régions où ce service est offert) intégrés aux appareils intelligents automatisés. Capacités des services sur le terrain visant à assurer les travaux d'installation, de mise à niveau et de réparation de la technologie de sécurité à l'emplacement du client.
- Réseau national fondé sur la technologie IP, lequel est soutenu par un réseau optique dans les territoires de la Colombie-Britannique, de l'Alberta et de l'est du Québec où nous sommes l'ESLT ainsi que dans certains territoires où nous ne sommes pas l'ESLT, et des ententes d'interconnexion mondiales.
- Sept centres de données situés dans six collectivités qui sont directement connectés au réseau national IP de TELUS, ce qui crée une infrastructure informatique canadienne évoluée et diversifiée à l'échelle régionale.
- Accès à nos services fourni à nos clients d'affaires d'un bout à l'autre du pays sur notre vaste réseau à fibres optiques géré, et capacités de nos produits qui sont soutenues par nos équipes de service à la clientèle à l'échelle nationale.
- Solutions technologiques pour aider les agroentreprises, les agriculteurs, les éleveurs, les revendeurs de marchandises, les transformateurs, les

1 Les vitesses des réseaux variant en fonction de l'emplacement, du signal et de l'appareil utilisé par le client.

distributeurs, les détaillants et les entreprises de produits emballés à améliorer de façon durable l'efficience, la traçabilité et la réactivité du système alimentaire.

- Capacités de gestion des réseaux mobiles privés comprenant l'administration unifiée des cartes SIM par l'entremise d'un portail unique offrant des options de déploiement souples sur place ou en nuage, des contrôles avancés en matière de sécurité des appareils incluant des fonctionnalités de verrouillage du numéro d'identification d'équipement mobile international (le « numéro IMEI »), ainsi qu'une surveillance complète de la performance des réseaux grâce à des mesures de la performance et de la disponibilité en temps réel.
- Notre service à la clientèle de premier plan, qui rehausse la fidélité de nos clients et réduit les taux de désabonnement des abonnés aux services mobiles et aux services fixes. Les services de soutien à la clientèle qu'offrent les membres de l'équipe de TELUS Numérique renforcent notre capacité à assurer la prestation continue d'une expérience client exceptionnelle.

Aperçu des concurrents au chapitre des produits et services mobiles

- Rogers Sans-fil, Bell Mobilité et Québecor, des entreprises nationales concurrentes propriétaires d'installations, ainsi que SaskTel, Eastlink et Tbaytel, des entreprises de télécommunications provinciales ou régionales.
- Services fixes sans fil.
- Revendeurs de services de concurrents sur les réseaux mobiles.
- Services offerts par des câblodistributeurs et des concurrents fournissant des services mobiles sur les réseaux mobiles et les réseaux Wi-Fi métropolitains.
- Concurrents au chapitre des solutions IdO incluant d'autres fournisseurs de capacités de réseau LTE, LTE-M et 5G, des plateformes de gestion de la connectivité IdO, ainsi que des solutions de transport et de localisation automatique des véhicules.

Aperçu des concurrents au chapitre des produits et services fixes

- Des câblodistributeurs concurrents offrant des services Internet, des services de téléphonie et des services de divertissement, comme Rogers, Cogeco Câble et Vidéotron (dans l'est du Québec).
- Des concurrents au chapitre de l'Internet sur fibre optique, comme Bell et TekSavvy, qui sont en mesure d'offrir des services Internet dans l'ouest du Canada.
- Sur le marché national des services de télécommunications, Rogers et BCE offrent des services de télécommunications aux clients d'affaires et aux entreprises, tout comme le font divers autres fournisseurs qui vendent de plus en plus leurs services directement aux clients.
- Les concurrents au chapitre des services de sécurité et de domotique résidentielles et d'entreprise incluent des sociétés qui exercent leurs activités à l'échelle locale ou nationale telles que Rogers, a.p.i. ALARM Inc., Chubb Canada, Securitas Technologie, Fluent et Control4. Sur le marché des plateformes de domotique pour maison intelligente à configurer soi-même, les concurrents comprennent Samsung SmartThings et Homey. Toutefois, certains fabricants d'appareils intelligents, dont Resideo, TP-Link et Google Nest, qui étaient auparavant des concurrents, sont en train de devenir des partenaires stratégiques en raison de l'interopérabilité croissante dans l'écosystème de Maison connectée+.
- Diverses autres petites entreprises non traditionnelles offrant des solutions d'affaires comportant des services par contournement, y compris des solutions SD-WAN et des solutions UCaaS. Ces concurrents exercent surtout leurs activités dans les segments des petites et moyennes entreprises.
- Divers autres fournisseurs offrant des services de voix locaux et interurbains VoIP ainsi que des services Internet et des services de données, ou exploitants revendant ces services.
- Des entreprises qui offrent des services par contournement ou directement au consommateur, pour la voix et le divertissement.
- Des entreprises qui offrent des services de divertissement et des services Internet par satellite, telles que BCE, Rogers, Xplore, Starlink et Telesat.
- Au Canada, les concurrents de notre centre d'IA souveraine comprennent des entreprises à très grande échelle, comme Amazon Web Services, Google Cloud Platform et Azure, ainsi que des fournisseurs de solutions infonuagiques de nouvelle génération, comme Nebula Block et BUZZ HPC.
- Caractère unique de TELUS Agriculture & Biens de consommation – fournisseur mondial de technologies agricoles et de technologies de biens de consommation et de solutions de données, nous servons des clients de chaîne de valeur alimentaire et nous connectons les producteurs aux consommateurs. Nous fournissons des solutions complètes qui génèrent notamment des analyses en reliant les données aux différentes étapes de la production dans des secteurs de marché qui sont caractérisés par la concurrence ciblée que se livre un grand nombre de petites entreprises. TELUS Agriculture & Biens de consommation fait effectivement face à des concurrents à chaque étape de la chaîne de valeur alimentaire :
  - Dans le secteur des biens de consommation, ses concurrents incluent Accenture, Oracle et Kantar's pour ce qui est des solutions de gestion aux fins de stimulation du commerce.
  - Dans le secteur agricole, ses concurrents englobent des sociétés de toute envergure, que celles-ci soient locales ou mondiales, notamment AgData, Ever.Ag, Semios, Trimble, Growmark, Agvance et Smartwyre.
  - Dans le secteur de l'agriculture animale, ses concurrents comprennent des sociétés comme Performance Livestock Analytics.

Secteur TELUS Santé (TELUS Santé) : solutions mondiales de soins de santé et de bien-être financier

Nos produits et services

- TELUS Santé mise sur la puissance de la technologie et la passion des membres de notre équipe pour soutenir la santé et le bien-être sur le plan mental, physique et financier des organisations et des personnes à l'échelle mondiale. Les principaux segments dans lesquels nous concentrons nos activités sur le marché mondial des soins de santé sont les suivants :
  - des solutions à l'intention des employeurs (petites, moyennes et grandes entreprises);
  - des solutions à l'intention des payeurs (assureurs, tiers payeurs et tiers administrateurs, et secteur public);
  - des solutions à l'intention des fournisseurs (cliniques et médecins, pharmaciens et professionnels de soins de la santé affiliés);
  - des solutions à l'intention des consommateurs.
- Nous offrons divers produits, solutions et services intégrés de santé et de mieux-être, y compris :
  - des programmes d'aide aux employés et à la famille (« PAEF »), des services de thérapie cognitivo-comportementale (« TCC »), des solutions de gestion des absences et de l'invalidité, des services de santé pour cadres, des services de santé préventifs et des services de santé au travail, des programmes d'entreprise en matière de récompenses, de reconnaissance et d'avantages, et des programmes de formation;
  - des solutions d'administration des régimes de retraite et des avantages du personnel, et des services de consultation en matière de finances et de retraite;
  - des soins de santé virtuels (englobant des soins primaires exhaustifs, des services de soutien en santé mentale, des offres en matière de mieux-être, et des soins pour animaux);
  - des pharmacies virtuelles et des systèmes de gestion d'officine, y compris des services de gestion des médicaments;
  - des solutions de suivi des patients à distance;
  - des services d'intervention d'urgence personnels;
  - des solutions de gestion des dossiers de santé personnels et dossiers médicaux électroniques (« DME »);
  - des solutions de gestion du règlement des demandes;
  - des services de conservation du contenu portant sur la santé.

Nos capacités

- Solutions technologiques pour aider des autorités sanitaires, des hôpitaux, des assureurs, des consommateurs et des employeurs, et solutions pour améliorer la connectivité et la collaboration entre les fournisseurs de soins de santé, y compris les médecins, les infirmiers et infirmières, les pharmaciens et pharmaciennes et les physiothérapeutes.

Aperçu des concurrents

- Les concurrents en ce qui a trait à TELUS Santé incluent des sociétés qui offrent des solutions de DME et de gestion d'officine telles que Omnimed, Familiprix, Medfar, Fillware, ARI et Logipharm. Les concurrents comprennent également des intégrateurs de systèmes et de services de santé tels que Loblaw, McKesson, WELL Health et le Groupe Jean Coutu, qui sont également devenus intégrés verticalement et offrent des services de santé, des solutions informatiques et des services connexes; et ces concurrents incluent possiblement des fournisseurs mondiaux tels que EPIC et Cerner, qui pourraient établir une présence accrue au Canada. Les concurrents au chapitre des services de soins virtuels incluent Tia Santé, CloudMD, MD Connected, AppleTree VC, Cover Health, Dialogue, Maple, Vetster, MarsVCA et Smart.Vet. Les concurrents en ce qui a trait aux soins de santé au travail et aux soins de santé préventifs offerts par TELUS Santé comprennent Medcan, Cleveland Clinic, Loblaw, Homewood, Harrison Healthcare et Wellpoint. Dans le domaine des solutions à l'intention des employeurs axées sur le mieux-être des employés, nous faisons notamment concurrence à des fournisseurs de PAEF, comme Dialogue et Homewood au Canada, et Compsych et Magellan aux États-Unis. TELUS Santé livre aussi concurrence à des fournisseurs de services virtuels et numériques en matière de soins de santé mentale aux États-Unis, dont Lyra, Modern Health et Virgin Pulse. Les concurrents pour ce qui est des solutions d'administration des régimes de retraite et des avantages du personnel, ainsi que des solutions de retraite et d'autres solutions financières comprennent, entre autres, Alight, Willis Towers Watson, Fidelity, Conduent, Aon et Mercer.

Secteur TELUS Expérience numérique (« TELUS Numérique ») : une entreprise novatrice dans le domaine de l'expérience client numérique qui offre des solutions d'expérience client habilitées par le numérique et crée des transformations numériques axées sur l'avenir qui peuvent résister aux perturbations et procurent de la valeur à nos clients

Nos produits et services

Nos solutions englobent quatre lignes de service principales, soit solutions numériques, solutions d'IA et de données, solutions en matière de confiance et de sécurité, et gestion de l'expérience client.

- Solutions numériques : les services offerts comprennent la prestation d'une expérience numérique de bout en bout (robots IA, applications, sites Web et services d'entreprise; solutions de centres de contact infonuagiques; services infonuagiques; centre d'assistance en matière de TI; services de TI gérés; et automatisation robotisée des processus), le déploiement de plateformes d'entreprises (Fuel iX pour la gestion de l'IA générative dans l'ensemble de l'entreprise, et d'autres plateformes, comme Adobe et Salesforce), et la consultation numérique (transformation et stratégie numériques; ingénierie et analytique des données; automatisation; solutions de centre de contact en tant que service; transformation et plateformes infonuagiques; et modernisation des activités commerciales). Notre ligne de service des solutions numériques propulse la transformation numérique, y compris la mise en œuvre de l'IA, au sein de la ligne de service de la gestion de l'expérience client de TELUS Numérique. Ces services favorisent la modernisation de la technologie, le développement des produits et de l'expérience, ainsi que le maintien d'une infrastructure évolutive.

- Solutions d'IA et de données : les capacités couvrent le cycle de vie de l'IA et comprennent des fonctions d'annotation de données entièrement gérées (par ex., vision informatique, catégorisation et pertinence des recherches) pour des cas d'utilisation tels que la reconnaissance faciale, les véhicules autonomes et l'imagerie médicale; le développement et l'entraînement de grands modèles de langage (réglage fin supervisé et l'apprentissage par renforcement au moyen de la rétroaction humaine); et une stratégie et des solutions d'ingénierie en matière d'IA (cadres de gouvernance, état de préparation des données, contrôles de sécurité, et développement d'applications fondées sur l'IA générative et de modèles d'apprentissage machine). Ces services prennent en charge la collecte et l'enrichissement des données, ainsi que la mise en œuvre et la gestion continue des systèmes d'IA.
- Confiance et sécurité : nous fournissons des services qui allient la révision humaine et la technologie pour aider les clients à gérer les risques numériques dans l'ensemble des environnements de contenu généré par les utilisateurs et d'IA générative. Ces services ont notamment trait à la modération des médias sociaux et de contenu, à la gestion des canaux et des communautés, ainsi qu'à la conformité et aux crimes financiers (sécurité des utilisateurs, vérification de l'identité et détection des fraudes).
- Gestion de l'expérience client : les services offerts comprennent l'impartition à des centres de contact (service à la clientèle, soutien technique, acquisition de clients, et gestion des débiteurs); la gestion de l'expérience client (gestion des effectifs, solutions d'apprentissage, et analytique des clients); et la consultation en matière d'expérience client (évaluation comparative et cartographie de la maturité numérique, cartographie du parcours du point de vue des clients et élaboration de stratégies en matière d'expérience client, transformation numérique et expérience omnicanal, gestion du changement et de la culture, et transformation des processus d'affaires), soit autant de domaines qui se consacrent de plus en plus à ouvrir la voie à la mise en oeuvre d'une expérience client fondée sur l'IA grâce aux solutions de TELUS Numérique. Ces services soutiennent les interactions omnicanal de grande envergure et favorisent l'obtention de résultats mesurables au chapitre de l'expérience client en misant sur l'innovation et le déploiement de l'IA.

Nos capacités

Nous sommes d'avis que, grâce à nos gens, à nos capacités et à notre technologie, nous disposons de tous les moyens nécessaires pour aider nos clients à répondre au continuum de besoins touchant à la création, à la conception et à la prestation de systèmes d'expérience client numérique intégrés de bout en bout.

Mise en œuvre d'innovations et de technologies numériques. Nos capacités englobent la conception numérique intuitive, la réingénierie des systèmes d'expérience client, la modernisation des plateformes principales, et le développement de l'infonuagique, de la technologie mobile, de l'IA, de l'automatisation, de l'IdO et de l'analytique afin de favoriser une expérience cohérente sur l'ensemble des canaux numériques et humains. Les partenariats avec des fournisseurs de plateformes d'entreprise soutiennent la mise en œuvre au sein de plusieurs écosystèmes.

Prestation de services et solutions à l'échelle mondiale. Nous avons mis en place un modèle de prestation de services agile et évolué qui relie nos sites au moyen d'une infrastructure de classe transporteur et de technologies infonuagiques, ce qui permet la constitution d'équipes virtuelles réparties partout dans le monde et une alternance fluide entres les canaux physiques et numériques. Au 31 décembre 2025, nos activités comprenaient plus de 80 000 membres d'équipe répartis dans 36 pays. Nos capacités en matière d'enrichissement de données et de développement de modèles d'IA sont soutenues par des spécialistes de l'IA et de contributeurs provenant de l'externalisation ouverte qui travaillent dans plus de 500 langues et dialectes et touchent aux domaines du texte, des images, des vidéos et de l'audio.

Conception et prestation centrées sur l'humain. Notre approche valorisée par l'humain nous permet d'offrir des solutions qui équilibrent efficacement l'innovation technologique et les connaissances humaines. Nous combinons l'expertise humaine et les technologies assistées par l'IA, soutenant les initiatives liées à l'IA générative, à la réalité étendue et aux fonctionnalités de recherche. Dans le cadre de nos offres en matière de confiance et de sécurité, nous faisons intervenir des modérateurs humains qualifiés, dont nous priorisons le bien-être, en complément des outils de modération numérique automatisée des clients afin de créer un cadre solide pour surveiller leurs activités numériques.

Excellence et expertise opérationnelles. Notre prise en charge des parcours de bout en bout est appuyée par des méthodes agiles et matures et l'amélioration continue. Nous nous efforçons continuellement d'optimiser les technologies, les processus et les pratiques. Nous pouvons ainsi réinvestir dans des initiatives et des technologies clés dans toutes les unités fonctionnelles, ce qui accroît davantage nos avantages concurrentiels et opérationnels.

Aperçu des concurrents

Les secteurs dans lesquels nous livrons concurrence sont mondiaux et évoluent rapidement. Nos concurrents comprennent des équipes internes dédiées aux technologies et à l'expérience client, des fournisseurs de solutions de transformation numérique (par ex., Endava, EPAM, Globant); des fournisseurs de services de TI et d'impartition des processus d'affaires diversifiés (par ex., Accenture, Cognizant, Infosys, Tata Consultancy, CGI, EXL, Genpact, Capgemini/WNS), des fournisseurs en matière d'expérience client (par ex., Concentrix, CSG, TaskUs, Teleperformance, TTEC); des spécialistes de l'annotation des données (par ex., Appen, Scale AI), et des fournisseurs de solutions logicielles, comme les plateformes d'IA conversationnelle. La concurrence est stimulée par l'innovation et l'adoption, la tarification, l'étendue et le degré de spécialisation des services, l'expertise sectorielle, les capacités de prestation mondiale, la capacité à attirer et à retenir les talents, la réputation de la marque, ainsi que les antécédents et la stabilité financière. TELUS Numérique est bien placée pour livrer une concurrence efficace dans chacun de ces domaines.

4.2 Ressources opérationnelles

Notre équipe

- Au 31 décembre 2025, notre personnel se composait d'environ 111 500 employés, nombre qui inclut 7 800 employés de TELUS Santé et 85 100 employés de TELUS Numérique, soit 25 200 employés au Canada et 86 300 employés dans d'autres pays.
- Environ 3 635 employés sont couverts par des conventions collectives. La convention collective conclue avec le Syndicat des travailleurs(euses) en télécommunications (« STT »), section locale 1944 du Syndicat des Métallos couvre environ 2 670 employés et expirera le 31 mars 2027. La convention collective conclue avec le Syndicat Québécois des Employés de TELUS (« SQET »), qui couvre environ 400 employés, expirera le 30 juin 2028. La convention collective conclue avec le Syndicat des agents de maîtrise de TELUS (« SAMT »), qui couvre environ 410 employés, expirera le 31 octobre 2028. Notre filiale TELUS Employer Solutions Inc. a conclu une convention collective avec la B.C. Government and Services Employees' Union qui couvre moins de 100 employés et expirera le 31 juillet 2026.
- Environ 95 employés au sein de notre ancienne filiale Services de sécurité ADT Canada, inc. sont syndiqués. Ces employés sont couverts par un certain nombre de conventions collectives distinctes conclues par TELUS Sécurité et domotique avec plusieurs syndicats dans un certain nombre de provinces. Ces conventions collectives expirent à des dates différentes.
- La majorité des employés de TELUS Santé travaillent en Amérique du Nord et en Amérique du Sud, mais d'autres équipes sont également présentes en Europe et en Asie-Pacifique.
- TELUS Numérique fournit un accès à de la main-d'œuvre dans 36 pays, et ces membres de l'équipe peuvent occuper des postes de contact avec la clientèle, de gestion et de soutien. Nos solutions sont offertes à partir d'installations situées en Amérique du Nord, en Amérique centrale, en Amérique du Sud, en Europe, au Moyen-Orient, en Asie et en Afrique.
    - Nous faisons également appel à des consultants externes et à des contractuels, y compris des contributeurs provenant de l'externalisation ouverte auxquels nous faisons appel par l'entremise de TELUS Digital AI et de Solutions de données.
- Notre objectif consiste à attirer, à former et à retenir une équipe diversifiée à l'échelle mondiale composée de personnes talentueuses qui éprouvent un fort sentiment d'inclusion et d'appartenance chez TELUS. Mettant l'accent sur la durabilité humaine, nous nous efforçons d'atteindre cet objectif en investissant dans les membres de notre équipe tout au long de leur carrière, et en leur offrant des perspectives d'emploi équitables et inclusives, ainsi que des occasions d'avancement. Notre stratégie en matière de bien-être continue d'être au cœur des façons de faire de TELUS et du soutien que nous offrons aux membres de l'équipe, notamment par l'entremise de notre engagement à l'égard de la santé mentale signé par notre chef de la direction et notre équipe de direction.
- Nous avons de nouveau déterminé le taux d'engagement des membres de notre équipe dans le cadre du sondage automnal L'heure juste, et ce taux s'est établi à 85 % (excluant TELUS Numérique). Ce résultat est encourageant compte tenu du contexte hautement dynamique et souvent difficile qui a caractérisé la dernière année, et témoigne de la solidité de la culture que les membres de notre équipe ont forgée ensemble. Grâce à ce taux d'engagement de 85 %, TELUS (excluant TELUS Numérique) figure parmi les 10 % d'organisations ayant obtenu le meilleur taux à l'échelle mondiale selon notre agence de sondages, Mercer.
- Les sondages que nous menons auprès des membres de notre équipe comprennent toujours des questions visant à évaluer leur santé et leur bien-être et à obtenir leur point de vue sur notre environnement de travail. Les membres de notre équipe ont notamment mis en lumière ce qui suit : ils savent comment accéder aux ressources de mieux-être au sein de notre organisation; ils disent que leur dirigeant leur offre le soutien dont ils ont besoin; et ils considèrent que leurs modalités de travail favorisent une collaboration productive, tout en leur permettant de répondre aux besoins des clients.
- L'engagement au sein d'une équipe se traduit par une meilleure expérience pour les membres de l'équipe et, en conséquence, par une expérience client améliorée; ainsi, la plus grande satisfaction de nos clients donne lieu à un plus faible taux de désabonnement à nos produits et services.
- En 2025, nous avons renforcé notre culture en mettant l'accent sur la diversité et l'inclusion, le perfectionnement du capital humain et l'engagement des membres de l'équipe. Nous avons ainsi veillé à ce que tous les membres de l'équipe se sentent les bienvenus et disposent du soutien et des moyens nécessaires pour réussir en misant sur les actions suivantes :
    - Tirer parti de notre solide culture et veiller tout particulièrement à écouter les membres de l'équipe
    - Accorder la priorité aux clients et faire en sorte que les dirigeants mobilisent leurs équipes en s'appuyant sur un processus équitable
    - Miser sur nos initiatives mondiales d'intégration culturelle afin de créer une expérience d'intégration exceptionnelle
    - Utiliser les résultats du sondage L'heure juste pour élaborer et mettre en œuvre des plans d'action en vue d'améliorations
- Nous nous efforçons d'attirer et de retenir des membres clés au sein de notre équipe à l'échelle mondiale au moyen d'approches monétaires et non monétaires. Notre programme de rémunération et d'avantages du personnel appuie notre culture axée sur l'excellence du rendement et se fonde à la fois sur le marché et le rendement. Au besoin, nous mettons en œuvre des solutions ciblées visant à retenir les membres de notre équipe possédant des compétences essentielles ou des talents qui sont rares sur le marché, et nous avons mis en place un processus de planification de la relève afin d'identifier nos meilleurs talents pour occuper les postes de niveau supérieur.
- Pour des renseignements supplémentaires concernant notre équipe, se reporter à la description fournie sous *« Mesures d'atténuation »*, à la *rubrique 10.12*, *« Notre équipe »*.

Nos grandes marques et nos principaux réseaux de distribution

- TELUS – société nationale de services de communications et de technologies de l'information qui offre aux clients des services mobiles, des services de données et de voix, des services IP et des services de télévision, de vidéo, de divertissement et de sécurité, le tout alimenté par notre vocation sociale afin de miser sur nos technologies mondiales de pointe et notre compassion pour favoriser des changements sociaux et engendrer des retombées remarquables sur le plan humain.
- Koodo Mobile[MD] – fournisseur de services de voix et de données mobiles postpayés et prépayés à l'échelle nationale qui dispose d'un vaste réseau de distribution, comprenant des magasins appartenant à TELUS, des détaillants et des détaillants indépendants de produits électroniques.
- Public Mobile[MD] – fournisseur de services mobiles prépayés basés sur le Web à l'échelle nationale qui propose aux clients des services avec carte SIM physique et avec carte eSIM.
- Mobile Klinik[MD] – fournisseur canadien de premier plan de services de réparation professionnels et certifiés de téléphones intelligents et de tablettes, assurant également la distribution au détail d'appareils mobiles remis en marché certifiés de grande qualité.
- TELUS PureFibre[MD] – réseau à fibres optiques reposant sur la technologie Internet la plus fiable et la plus rapide du Canada.
- Télé OPTIK – services de divertissement haute définition offrant des émissions de télévision, du contenu sur demande et des services de diffusion en continu.
- Services Maison connectée de TELUS et Sûreté d'entreprise de TELUS – solutions complètes de sécurité et de maison intelligente pour les clients résidentiels et les entreprises.
- TELUS Agriculture & Biens de consommation – fournisseur mondial de technologies agricoles et de technologies de biens de consommation ainsi que de services de données et de consultation qui contribuent à créer des moyens de production, de distribution et de vente d'aliments et de biens de consommation plus connectés et durables.
- TELUS Santé – fournisseur qui offre un soutien à nos clients et qui aide les citoyens, les patients, les professionnels de la santé, les payeurs, les employeurs et les employés à résoudre certains des problèmes les plus pressants auxquels ils font face.
- TELUS Numérique – en septembre 2025, TELUS Numérique a présenté une identité visuelle renouvelée qui reflète l'attention plus grande qu'elle accorde à la technologie et à ses partenariats continus avec les clients, ainsi qu'à l'intégration des sociétés acquises qui exercent leurs activités sous la marque TELUS Numérique.
- TELUS Capital de risque mondial – fonds de capital-risque de la société qui investit dans plus de 160 entreprises qui transforment les marchés depuis 2001 et qui comprend le Fonds pollinisateur de TELUS pour un monde meilleur[MD] (un fonds d'impact).
- Initiatives à vocation sociale – TELUS Averti (programme national de sensibilisation et de formation en matière de sécurité numérique) et programmes Connectés pour l'avenir qui aident à combler le fossé numérique : Mobilité pour l'avenir (téléphones et forfaits de services mobiles gratuits ou à faible coût), Internet pour l'avenir (forfaits de services Internet à faible coût), Technologies pour l'avenir (soutien et formation, y compris de la technologie d'assistance offerte aux Canadiens vivant avec un handicap), et Santé pour l'avenir (cliniques de santé mobiles qui offrent des soins aux personnes en situation d'itinérance).
- Nos réseaux de vente et services de soutien :
  - Services de connectivité complets. Nos services mobiles et nos services résidentiels fixes sont soutenus par un vaste réseau de magasins appartenant à TELUS, de détaillants exclusifs, ainsi que d'importants partenaires nationaux sur le marché de la vente au détail (p. ex., Best Buy et Walmart). Cet écosystème est complété par notre participation de 50 % dans la chaîne de kiosques WOW! Boutique mobile, ainsi que par l'entremise d'applications libre-service en ligne, de robots conversationnels offrant des services d'assistance virtuelle intuitifs, de campagnes de marketing de masse et d'équipes de service à la clientèle spécialisé. Nous offrons également des services spécialisés tels que des services professionnels de réparation, de remise à neuf et de revente d'appareils par l'entremise de Mobile Klinik, et un soutien à domicile est fourni par nos techniciens en matière de services résidentiels numériques, qui assurent une expérience fluide à l'égard de nos différentes gammes de produits.
  - **telus.com** est notre principal canal de commerce électronique sur lequel nous promouvons et vendons les produits, les accessoires et les services de plusieurs de nos lignes d'activité touchant à la mobilité, aux solutions résidentielles, aux relations interentreprises, à la santé, ainsi qu'à l'agriculture et aux biens de consommation. Ce canal sert également de plateforme de gestion de compte centrale, permettant aux clients d'accéder en libre-service à des fonctionnalités et à des services liés à leur compte, ainsi qu'à des canaux uniques de soutien à la clientèle, notamment des consultations virtuelles ou par clavardage avec des techniciens.
  - **koodo.com** est un canal de vente et de soutien en ligne dédié à notre marque complémentaire, offrant aux clients une plateforme simplifiée pour l'achat de services mobiles et de services résidentiels, incluant des appareils, des forfaits et des abonnements. Il s'agit également d'une plateforme de gestion de compte centrale, permettant aux clients d'accéder en libre-service à des fonctionnalités et à des services liés à leur compte, ainsi qu'à des canaux uniques de soutien à la clientèle, dont une fonction de clavardage et un forum destiné à la communauté.
  - Notre équipe nationale des ventes a un contact direct avec les consommateurs et se consacre à l'élargissement rapide de la clientèle en misant sur des conversations en personne et virtuelles.
  - Les gammes de services mobiles et fixes aux entreprises, y compris les solutions de soins de santé et les services de sécurité, sont fournies par les représentants de TELUS, par des spécialistes des produits ainsi que par des détaillants indépendants et par l'entremise de réseaux de distribution directs et d'applications libre-service pour les petites et moyennes entreprises.

- TELUS Santé offre certains services – les dossiers de santé personnels et les télésoins à domicile – en partenariat avec différents gouvernements. Nous sommes en mesure d'améliorer la vie des gens d'un point de vue global en favorisant leur mieux-être, ainsi que leur santé mentale, physique, financière et sociale, et nous mettons à contribution notre technologie et notre expertise pointue en matière de santé mentale par l'intermédiaire de nos solutions Santé mentale globale. Nous offrons également des PAEF ainsi que des services de gestion des absences et de l'invalidité par l'entremise de certains partenaires intermédiaires (y compris des sociétés et des courtiers d'assurance).
- Les solutions de TELUS Agriculture & Biens de consommation sont offertes au moyen d'applications libre-service en ligne, ainsi que par l'entremise d'équipes de représentants des ventes et de gestion des relations avec la clientèle.
- Les solutions de TELUS Numérique sont soutenues par des représentants des ventes, des équipes de gestion des relations avec la clientèle, des équipes chargées de l'annotation de données et de la modération de contenu, ainsi que par des ingénieurs, des développeurs et des architectes numériques.

Nos technologies, systèmes et propriétés

- Nous sommes une entreprise axée sur les technologies dotée d'une multitude de systèmes et de processus TI. Nous visons à favoriser l'innovation et à effectuer des investissements générationnels afin d'assurer la prestation de solutions à large bande de pointe à une société de plus en plus fondée sur le numérique.
- Réseaux à large bande pour les marchés des consommateurs et des entreprises
  - Nous avons lancé notre réseau 4G LTE en 2012, et celui-ci couvre aujourd'hui 99 % de la population canadienne. Ce réseau a évolué en 2017 lorsque nous avons adopté la technologie LTE-A, qui couvre désormais 96 % de la population canadienne et permet la prise en charge de vitesses théoriques maximales de 1,5 Gbps.
  - Nous avons effectué des investissements importants dans la technologie du réseau hétérogène (« HetNet »), qui constitue l'un des éléments de base de la technologie 5G. HetNet combine de multiples types de cellules telles que des macrocellules et des microcellules externes de même que des picocellules internes, de manière à améliorer la couverture et la capacité dans les régions urbaines fortement peuplées et à l'intérieur des immeubles.
  - En 2018, nous sommes devenus le premier exploitant à l'échelle mondiale à lancer la technologie LTE FDD MIMO (« multiple input multiple output ») massif à 32 TRx dans la bande de fréquence de 2 600 MHz, dans le cadre de l'évolution de la technologie LTE-A Pro, et en 2020, nous sommes également devenus le premier exploitant à l'échelle mondiale à lancer la technologie MIMO massif bibande dans la bande de fréquence de 1 900 MHz et dans la bande visant le spectre des SSFE. Cette technologie accroît davantage la capacité de notre infrastructure mobile et rehausse l'expérience client, nous aidant ainsi à maintenir notre position de chef de file de longue date en matière de services mobiles.
  - En 2019, nous avons perfectionné la virtualisation de notre infrastructure de réseau central en y ajoutant la composante centrale voix et données, ce qui nous a procuré les assises nécessaires pour nous préparer au déploiement de services fondés sur la technologie 5G. La virtualisation de réseau améliore l'extensibilité, la résilience et la rentabilité de notre réseau.
  - En 2020, nous avons lancé notre technologie 5G, capable de prendre en charge des vitesses pouvant atteindre 1,7 Gbps. Au fil des années, nous avons fait évoluer notre réseau 5G et celui-ci est désormais capable de prendre en charge des vitesses pouvant atteindre jusqu'à 3,5 Gbps. Au 31 décembre 2025, notre réseau 5G couvrait 90 % de la population canadienne. Nous avons apporté des améliorations importantes à notre réseau 5G, notamment en 2021, lorsque nous avons déployé notre spectre dans la bande de fréquence de 3,5 GHz au moyen de la technologie MIMO, et en 2025, lorsque nous avons commencé à déployer le spectre dans la bande de fréquence de 3 800 MHz que nous avions acquis dans le cadre des enchères tenues en 2023. À la fin de 2025, 65 % de la population canadienne était couverte par le spectre dans les bandes de fréquence de 3,5 GHz et de 3,8 GHz. En 2023, nous avons lancé notre technologie de réseau 5G autonome, utilisant le plein potentiel du spectre 5G que nous détenons dans les bandes de fréquence de 3,5 GHz et de 600 MHz ainsi que dans la bande visant le spectre des SSFE. Ce réseau repose sur des assises solides qui nous permettent d'exploiter de nouvelles capacités 5G telles que le découpage de réseau, l'informatique multi-accès en périphérie de réseau et les communications critiques comportant de courts temps d'attente.
  - Nos investissements dans le déploiement de notre technologie TELUS PureFibre ont permis d'accroître la connectivité par fibre optique dans notre infrastructure ainsi que la connexion directe des foyers et des entreprises à nos installations à fibres optiques. À la fin de 2025, environ 3,7 millions de foyers et d'entreprises de diverses collectivités en Colombie-Britannique, en Alberta et au Québec avaient accès à des vitesses Internet symétriques ultrarapides allant de 250 Mbps à 1,5 Gbps, y compris plus de 2,0 millions d'emplacements en Colombie-Britannique et en Alberta qui avaient accès à des vitesses Internet symétriques allant jusqu'à 5,0 Gbps sur le réseau TELUS PureFibre. Sachant qu'il est impératif d'assurer une connectivité à haut degré de fiabilité avec des débits comportant de courts temps d'attente aux fins de la prestation de nouveaux services tels que les réseaux virtualisés et les applications IdO, nous déployons aussi actuellement un nouvel équipement afin de prendre en charge les vitesses et les services améliorés.
    - Nous améliorons continuellement nos applications utilisées par les clients, soit Télé OPTIK, Maison connectée de TELUS et TELUS Connect, permettant aux clients de contrôler davantage leurs services et leurs appareils. En investissant dans les applications innovatrices et dans le développement en nuage de l'infrastructure vidéo, nous continuons de faire avancer notre priorité visant à permettre l'accès à du contenu et à des services de divertissement en tout temps et en tout lieu et d'offrir une expérience client exceptionnelle.

- Nous avons poursuivi le déploiement de la prochaine évolution de notre architecture intelligente en périphérie, fondée sur la technologie IP fixe et optique centrale/en périphérie. Cette architecture nous permet d'apporter des améliorations importantes au chapitre de l'automatisation et des coûts par port afin de prendre en charge la croissance et l'évolution du réseau.
- Nous avons poursuivi le déploiement des couches sans égard à la couleur, omnidirectionnel et sans contention (« CDC ») de notre réseau dorsal national de transport (transport par paquets 3.0) à multiplexage par répartition en longueur d'onde dense de troisième génération, qui est connecté de la Colombie-Britannique à la Nouvelle-Écosse ainsi qu'aux États-Unis. Cette architecture prend en charge des services 400G, permet un réacheminement optique optimal lorsque survient une coupure de la fibre optique, et améliore les coûts liés à la croissance du réseau.
- En 2025, nous avons poursuivi l'évolution de nos technologies PureFibre et d'accès Internet haute vitesse, afin d'offrir une expérience client supérieure et de gagner du terrain en tant que chef de file sur le marché pour ce qui est de la prestation de services résidentiels et de services aux entreprises, et avons à cette fin étendu le service d'accès Internet haute vitesse permettant des vitesses symétriques de 5,0 Gbps, qui est offert à nos principaux marchés en Colombie-Britannique et en Alberta.
- En 2025, nous avons continué de donner un accès au réseau à large bande à des milliers de foyers dans des collectivités rurales et autochtones de la Colombie-Britannique, de l'Alberta et du Québec. À ce jour, nous avons fourni une connectivité PureFibre à plus de 730 000 emplacements ruraux, dont 291 territoires autochtones. Nous avons également fourni une connectivité 5G à 1 172 territoires autochtones et, au 31 décembre 2025, 90 % des foyers, collectivités, petites entreprises et établissements gouvernementaux situés sur des territoires autochtones avaient accès à nos réseaux à large bande évolués.
- En 2025, en partenariat avec plusieurs gouvernements, nous avons raccordé au réseau TELUS PureFibre plus de 5 200 emplacements répartis dans plus de 36 collectivités rurales. En 2025, nos co-investissements ont également franchi la barre des 1 milliard de dollars grâce à des subventions publiques, ce qui nous a permis de raccorder à notre réseau haute vitesse plus de 170 000 emplacements répartis partout au Canada, dont plus de 82 communautés autochtones.
- Nous poursuivons l'évolution de nos services en cas d'urgence de calibre mondial afin d'exploiter la puissance des services IP dans le cadre de l'implémentation de notre service 9-1-1 de prochaine génération.
- En 2025, nous avons continué de perfectionner les capacités d'auto-installation pour nos services Internet en Colombie-Britannique et en Alberta, permettant une expérience d'installation de connexion éclair simple et sans tracas qui ne nécessite pas la visite d'un technicien.
    - Nous avons continué de déployer notre réseau PureFibre dans un certain nombre de vieux immeubles en copropriété divise en Colombie-Britannique et en Alberta grâce à la technologie fondée sur une micro-unité de point de distribution (« UPD »). Ainsi, les résidents des immeubles visés ont désormais accès à des vitesses du réseau PureFibre, et ce, sans que des modifications majeures aient été apportées au réseau électrique de leur immeuble.
    - Nous passons des services filaires traditionnels à la technologie sans fil grâce à deux initiatives clés. Dans le cadre de notre projet de téléphonie résidentielle sans fil de prochaine génération, nous offrons un service de téléphonie résidentielle au moyen d'un accès sans fil fixe, plutôt que par l'entremise de lignes de cuivre, ce qui nous permet de maintenir le même niveau de qualité et de respecter toutes les exigences réglementaires. De plus, notre plateforme fondée sur l'infonuagique prend désormais en charge le service de diffusion Télé OPTIK au moyen d'un accès sans fil fixe, offrant ainsi la même expérience de visionnement stable et de haute qualité que les connexions à fibres optiques.
  - Nous continuons de surveiller les besoins liés au trafic et d'investir dans notre réseau afin de maintenir des niveaux de service et de soutien élevés pour les Canadiens :
    - Nous avons accru la capacité de diffusion en continu du service de vidéo sur demande Télé OPTIK et élaboré de nouvelles solutions afin de permettre l'évolutivité et de prendre en charge la croissance continue de l'utilisation du service de vidéo sur demande et des diffusions.
    - Nous avons poursuivi la migration du trafic vocal passant par le réseau 3G patrimonial; plus de 90 % des appels sont maintenant pris en charge par la technologie VoLTE.
    - En 2025, nous avons développé notre réseau mobile pour prendre en charge une augmentation de 20 % d'un exercice à l'autre du trafic lié aux services mobiles et une augmentation de 15 % d'un exercice à l'autre du trafic lié à l'accès Internet haute vitesse mobile.
    - Nous avons mis en place des armoires de contrôle environnemental haute densité (unités monoblocs dotées d'un système CVCA et d'un bloc d'alimentation), de manière à alimenter rapidement notre équipement de réseau critique et ainsi prendre en charge l'informatique en périphérie assortie d'une latence réduite et d'une redondance accrue en cas de panne.
- Immobilier – Nos installations réseau sont situées sous des propriétés privées ou le long de celles-ci, conformément aux droits de passage consentis par les propriétaires de terrains, y compris les municipalités et la Couronne, ou sur des terres franches.
    - Nos biens immobiliers (dont nous sommes propriétaires ou que nous louons) comprennent également des locaux pour bureaux administratifs et des immeubles de bureaux, commerciaux et résidentiels à usage mixte, pouvant tous être aménagés dans le cadre de coentreprises, ainsi que de nouveaux centres de travail et locaux réservés à l'équipement de

télécommunications et d'autres projets d'aménagement immobilier qui font avancer notre mission sociale. Certains immeubles sont situés sur des terres à bail, et la majorité des antennes radio sans fil sont installées sur des pylônes de communications qui se trouvent sur des terrains, ou sur des immeubles détenus en vertu de contrats de location de durées diverses. Nous participons actuellement à un certain nombre de coentreprises immobilières. (Se reporter à la *rubrique 7.11*.)

- Pour mettre en œuvre nos plans de réaménagement de biens immobiliers, nous devrons obtenir les approbations réglementaires requises et nous travaillerons de façon cohérente avec nos équipes de réseau afin de gérer les aspects liés à la fiabilité et aux activités opérationnelles.

- Immobilisations incorporelles – Nos immobilisations incorporelles comprennent les licences de spectre octroyées par Innovation, Sciences et Développement économique Canada (« ISDE »), qui sont essentielles à la prestation de services mobiles. Nous détenons des actifs relativement auxquels la fréquence moyenne est de 270 MHz à l'échelle nationale. Nous avons procédé au déploiement de spectre dans les bandes de fréquence de 3 800 MHz, de 3 500 MHz, de 600 MHz, de 700 MHz, de 2 300 MHz, de 2 500 MHz, de 1 900 MHz et de 850 MHz, ainsi que de spectre des SSFE afin d'assurer l'évolution de notre infrastructure mobile. Nous avons l'intention de continuer d'acquérir du spectre en vertu des règles établies par ISDE, de manière à répondre à nos besoins futurs en matière de capacité.
  - La propriété intellectuelle, que nous détenons ou pour laquelle nous avons obtenu un droit d'utilisation, constitue un actif essentiel pour nous. Elle nous permet d'être une société connue et reconnue sur le marché grâce au style de notre marque, à notre présentation et notre habillage commercial, à nos noms de domaine et à nos marques de commerce. La propriété intellectuelle protège notre savoir-faire et nos logiciels, nos systèmes, nos processus et nos méthodes commerciales au moyen de droits d'auteur, de brevets et d'informations confidentielles, y compris les secrets commerciaux. Elle nous aide également à améliorer notre compétitivité en favorisant un milieu de travail innovateur. Chaque aspect que revêt la propriété intellectuelle est important pour assurer notre réussite. Ainsi, la marque TELUS joue un rôle clé au chapitre du positionnement des produits et de la réputation de notre société. Afin de protéger notre propriété intellectuelle, nous avons recours à une combinaison de protections juridiques aux termes des lois visant le droit d'auteur, les marques de commerce et les brevets et d'autres lois concernant la propriété intellectuelle, ainsi qu'à des dispositions contractuelles en vertu d'accords d'octroi de licences. Nous cherchons à maximiser la valeur de notre propriété intellectuelle en nous assurant que celle-ci est utilisée, protégée et évaluée de manière appropriée. Pour de plus amples renseignements sur nos immobilisations corporelles et incorporelles, se reporter à la *rubrique 8.1*, *« Estimations comptables critiques et jugements »*.
  - Nos licences de distribution de radiodiffusion nous permettent d'offrir des services de divertissement. Se reporter à *« Questions en matière de radiodiffusion »*, à la *rubrique 9.4*, pour une analyse des faits nouveaux concernant ces licences.

- Technologies futures – Outre l'évolution de notre infrastructure actuelle, nous investissons dans les technologies de l'avenir qui serviront de fondement pour la prestation de services de prochaine génération aux Canadiens.
  - Nous continuons d'investir dans des systèmes habilitants tels que la plateforme de gestion des appareils connectés Jasper, et notre réseau central dédié de mobilité machine à machine a été mis à niveau pour prendre en charge les technologies 4G et 5G et alimenter les applications IdO de prochaine génération.
  - Nous continuons d'investir à la fois dans la technologie et les talents au sein de TELUS afin d'exploiter les capacités, la souplesse et la résilience des technologies numérique et infonuagique. Nos efforts continus en matière de numérisation permettent à TELUS de lancer rapidement de nouveaux produits et services, de répondre promptement aux besoins des clients et du marché, et d'offrir un service très fiable.
  - Nous avons poursuivi nos efforts visant à simplifier et à regrouper nos systèmes sur plusieurs fronts; ainsi, nous avons déverrouillé les systèmes de gestion des relations avec la clientèle et de facturation au Québec, et la solution Compagnon Santé connectée et les produits Maison connectée sont maintenant pris en charge pour les clients situés dans le territoire où nous sommes l'ESLT au Québec et pour les nouveaux clients connectés au réseau à fibres optiques, ce qui accroît nos occasions de croissance dans cette province; nous avons automatisé les processus de migration du cuivre à la fibre optique afin de créer une instruction en un clic aux fins de cette migration; nous avons réduit le temps requis pour gérer les appels et réduit les erreurs de facturation; et nous avons mené à terme les tests relatifs à l'installation de lignes de cuivre pour les systèmes de gestion des relations avec la clientèle et de facturation. Ces activités nous donnent la possibilité de regrouper sur une seule plateforme les fonctions de passation de commande pour les consommateurs.
  - Nous avons modernisé notre plateforme de communication d'entreprise afin de l'adapter totalement à l'infonuagique et d'améliorer la redondance des systèmes lors du traitement de millions de messages, y compris les rappels par texto de factures électroniques pour les services mobiles, les rappels par texto des seuils de données du service Koodo et les messages de vente incitative, de même que les messages concernant la transférabilité des numéros de services mobiles.
  - Nous avons réduit le travail manuel grâce à l'automatisation de nos systèmes et aux progrès réalisés relativement aux méthodes agiles et aux capacités en matière de développement et d'exploitation.
    - Nous avons ainsi amélioré l'agilité, le coût de l'offre et la rapidité de mise en marché, tout en rehaussant la fiabilité, de même que l'élargissement de nos capacités d'automatisation des tests.
    - Nous avons étendu le cadre de déploiement sur demande, permettant ainsi l'accès à des vitesses plus rapides sur le marché et atténuant les risques auxquels nous sommes exposés au tout début du cycle de déploiement; nous avons également accru nos activités de développement de logiciels automatisés et nos capacités de gestion libre-service des données de test, de manière à améliorer la qualité des logiciels.

    - Nous avons normalisé nos scénarios de test et nos outils de gestion des défauts afin d'atténuer les risques liés à la fiabilité des outils pour lesquels aucun soutien n'est offert.
  - Nous avons amélioré nos capacités en matière d'analytique des données et d'IA afin d'obtenir de meilleurs résultats commerciaux en ciblant de façon plus efficace nos clients, en ayant recours à des outils de visualisation et de veille stratégique, ainsi qu'en améliorant considérablement la précision et la fiabilité de notre plateforme de géoanalytique, de manière à prendre en charge de nouvelles campagnes ciblées et personnalisées sur le marché.
- Les capacités d'habilitation de l'IA de TELUS sont soutenues par TELUS Numérique, ainsi que par TELUS Solutions d'affaires, et plus particulièrement le centre d'IA souveraine de TELUS.
  - TELUS Numérique se consacre à la prestation de services pour accompagner la clientèle de nos clients dans leur parcours de bout en bout depuis l'acquisition de clients jusqu'aux applis et aux sites Web, en passant par l'expérience client et le soutien, tout cela appuyé sur les fondations de l'IA et des données, comme il est décrit à la *rubrique 4.1*. Au 31 décembre 2025, TELUS Numérique comptait 75 sites de prestation de services et exerçait ses activités dans 36 pays. La plateforme Fuel iX sert de plaque tournante pour l'innovation entre les membres de l'équipe, leur permettant de travailler plus intelligemment, de mieux servir les clients et de favoriser la transformation numérique. En outre, Fuel iX offre à nos clients et aux autres secteurs à présenter de TELUS une mise en œuvre différenciée de l'IA axée sur l'expérience client (notamment grâce à Agent Trainer et Agent Assist). De plus, TELUS Numérique utilise la plateforme Experts Engine, un système d'attribution de tâches algorithmique qui favorise des appariements optimaux en confiant aux experts possédant le niveau adéquat de savoir-faire des tâches de complexité similaire.
  - Nous avons lancé le centre d'IA souveraine, soit la première installation d'IA entièrement souveraine opérationnelle au Canada, afin de renforcer notre position dans le paysage de l'IA souveraine au pays. L'initiative est conçue pour atteindre plusieurs objectifs. En premier lieu, elle vise à stimuler le développement des affaires en générant des pistes de ventes qualifiées et en mettant en évidence des avantages concurrentiels, notamment le degré de préparation et la disponibilité immédiate du centre et ses capacités d'IA de bout en bout exhaustives et en deuxième lieu, elle vise à renforcer les partenariats gouvernementaux en palliant les lacunes du Canada au chapitre de la capacité de calcul souveraine. L'initiative a pour but d'accélérer le développement de l'IA au Canada en fournissant une infrastructure qui soutient l'indépendance technologique. Le centre a été construit selon un cadre de souveraineté dès la conception, lequel assure l'intégralité de la propriété et du contrôle au Canada sur chaque couche de l'infrastructure – des puces aux logiciels en passant par le plan de contrôle –, pour garantir que les données et l'innovation demeurent sous juridiction canadienne et que les entreprises canadiennes deviennent des créatrices d'IA, et non pas simplement des consommatrices. TELUS est le premier fournisseur de services nord-américain à devenir un partenaire infonuagique officiel de NVIDIA, utilisant nos centres de données de pointe pour soutenir les clients et les partenaires, qui bénéficient immédiatement de nos solutions en matière de puissance de calcul pour l'IA souveraine. Nous posons ainsi les fondations sécurisées et souveraines nécessaires pour créer des solutions conçues au Canada, accélérer la croissance et accroître notre compétitivité dans l'économie numérique mondiale pour des générations à venir.
- Les solutions technologiques que nous offrons par l'entremise de TELUS Agriculture & Biens de consommation ont une incidence notable sur la production primaire et la durabilité dans l'ensemble de la chaîne de valeur alimentaire, car elles soutiennent les participants de la chaîne de valeur en leur fournissant des solutions qui exploitent les systèmes de données évolués et l'IA pour rationaliser les activités, améliorer la traçabilité des aliments et offrir aux consommateurs des aliments plus frais et plus sains.
- TELUS Santé offre des solutions technologiques en matière de mieux-être à la fois axées sur les employeurs et les employés en fournissant à l'échelle mondiale des services liés au mieux-être, de PAEF, de TCCi, et de gestion des absences et de l'invalidité, ainsi que des solutions de gestion de la rémunération des travailleurs, et des solutions de retraite et d'autres solutions financières et administratives. TELUS Santé facilite également l'intégration de dossiers de santé électroniques, y compris les solutions de gestion d'officine, les DME, les dossiers de santé personnels, les systèmes d'information clinique, la télésurveillance des patients, les solutions de soins virtuels et les solutions en ligne de gestion du règlement des demandes, ainsi que le renouvellement en ligne des ordonnances, les services d'ordonnances électroniques et MedDialog[MD]. De plus, par l'entremise de nos Cliniques TELUS Santé, nous offrons des avantages sociaux pour cadres, des services de santé au travail, des services de santé et mieux-être de l'employé et des services de santé préventive individuels.

4.3 Situation de trésorerie et sources de financement

Politiques financières liées à la structure du capital

Nous gérons le capital financier dans le but de maintenir une structure du capital souple qui optimise le coût et la disponibilité du capital en fonction d'un risque acceptable. Dans notre définition du capital financier, nous incluons :

- les capitaux propres attribuables aux actions ordinaires (excluant le cumul des autres éléments du résultat global);
- les participations ne donnant pas le contrôle;
- la dette à long terme (y compris les facilités de crédit à long terme, le papier commercial adossé aux facilités de crédit à long terme et les actifs ou passifs de couverture liés à des éléments de la dette à long terme, déduction faite des montants inscrits dans le cumul des autres éléments du résultat global);
- la trésorerie et les placements temporaires;
- les emprunts à court terme (y compris ceux découlant des créances clients titrisées et des montants non facturés à recevoir des clients au titre du financement et des actifs ou passifs de couverture liés aux emprunts à court terme, déduction faite des montants inscrits dans le cumul des autres éléments du résultat global);
- toute autre dette à long terme.

Nous gérons notre structure du capital financier et l'ajustons en fonction des variations de la conjoncture économique et des caractéristiques des risques liés à nos activités. Afin de maintenir ou d'ajuster notre structure du capital financier, nous pouvons :

- ajuster le montant des dividendes versés aux détenteurs d'actions ordinaires;
- ajuster l'escompte auquel les actions ordinaires sont offertes en vertu du régime de réinvestissement des dividendes et d'actionnariat des employés;
- racheter des actions ordinaires à des fins d'annulation dans le cadre d'offres de rachat dans le cours normal des activités;
- émettre de nouveaux titres de capitaux propres (y compris des actions ordinaires et des titres de capitaux propres de filiales);
- émettre de nouveaux titres de créance, et émettre de nouveaux titres de créance afin de remplacer une dette existante dotée de caractéristiques différentes;
- accroître ou réduire le montant des emprunts à court terme découlant des créances clients titrisées et des montants non facturés à recevoir des clients au titre du financement.

Nous surveillons le capital financier au moyen de diverses mesures, notamment le ratio dette nette/BAIIA excluant les coûts de restructuration et autres coûts, les ratios de couverture ainsi que les ratios de distribution. (Se reporter aux définitions, à la *rubrique 11.1*, *« Mesures financières non conformes aux PCGR et autres mesures financières déterminées »*.)

Plan financier et plan de gestion de la structure du capital

Compte rendu – Plan financier et plan de gestion de la structure du capital

Payer des dividendes aux détenteurs d'actions ordinaires de TELUS Corporation en vertu de notre programme pluriannuel de croissance du dividende

- En mai 2025, nous avons annoncé que nous comptions effectuer des hausses de dividendes semestrielles continues, la hausse annuelle s'élevant de 3 % à 8 % entre 2026 et la fin de 2028, prolongeant par le fait même la politique annoncée en mai 2011. En décembre 2025, nous avons annoncé que nous suspendrons notre programme de croissance du dividende tout en continuant de verser un dividende trimestriel au montant le plus récent, soit 0,4184 $ par action. Les décisions touchant les dividendes continueront d'être assujetties à l'évaluation du conseil ainsi qu'à la détermination de notre situation financière et de nos perspectives sur une base trimestrielle. L'indication à long terme au chapitre du ratio de distribution lié aux actions ordinaires est calculée comme représentant 60 % à 75 % des flux de trésorerie disponibles sur une base prospective. (Se reporter à la *rubrique 7.5*, *« Mesures de la situation de trésorerie et des sources de financement »*.) Il n'existe aucune certitude que les hausses du dividende reprendront. (Se reporter à la *Mise en garde concernant les déclarations prospectives – Financement, dette et dividendes*, de même qu'à la *rubrique 10.15*, *« Financement, dette et dividendes »*.)
- Les dividendes déclarés en 2025 ont totalisé 1,6533 $ par action par rapport aux dividendes déclarés d'un total de 1,5566 $ par action en 2024. Le 11 février 2026, le conseil a décidé de déclarer un dividende pour le premier trimestre de 0,4184 $ par action, payable le 1er avril 2026 aux actionnaires inscrits à la fermeture des bureaux le 11 mars 2026. En comparaison, un dividende trimestriel de 0,4023 $ par action a été déclaré à l'exercice précédent.
- Le fiduciaire du régime de réinvestissement des dividendes et d'actionnariat des employés a acquis des actions propres aux fins de ce régime plutôt que d'acquérir des actions ordinaires sur le marché boursier. En vertu du régime de réinvestissement des dividendes et d'actionnariat des employés, nous pouvons, à notre gré, offrir les actions ordinaires à un escompte pouvant aller jusqu'à 5 % du cours du marché. En 2025, le fiduciaire du régime de réinvestissement des dividendes et d'actionnariat des employés a acquis environ 42 millions d'actions ordinaires aux fins de ce régime, pour un montant de 860 millions de dollars. Pour les dividendes versés le 1er octobre 2025, le taux de participation au régime de réinvestissement des dividendes et d'actionnariat des employés, qui est calculé comme une participation à ce régime de 226 millions de dollars pour le quatrième trimestre de 2025 (compte tenu du régime d'actionnariat des employés) sous forme de pourcentage des dividendes bruts, s'est établi à environ 35 %. Pour les dividendes versés le 2 janvier 2026, le taux de participation au régime de réinvestissement des dividendes et d'actionnariat des employés, qui est calculé comme une participation à ce régime de 219 millions de dollars (compte tenu du régime d'actionnariat des employés) sous forme de pourcentage des dividendes bruts, s'est établi à environ 34 %.

Racheter des actions ordinaires

- En décembre 2025, nous avons reçu l'approbation de la Bourse de Toronto (la « TSX ») visant une nouvelle offre publique de rachat dans le cours normal des activités (l'« offre publique de rachat dans le cours normal des activités de 2025 »), aux fins du rachat et de l'annulation d'un nombre maximal de 28 millions d'actions ordinaires pour un prix d'achat global maximal de 500 millions de dollars, sur une période de 12 mois débutant le 17 décembre 2025 et prenant fin le 16 décembre 2026, par l'intermédiaire de la TSX, de la Bourse de New York ou d'autres types de systèmes de négociation canadiens, ou autrement, dans la mesure permise par les lois sur les valeurs mobilières applicables. TELUS compte racheter des actions ordinaires uniquement au moment souhaité et si elle estime que cela représente une bonne occasion, sous réserve de tous achats pouvant être effectués en vertu d'un programme de rachat d'actions automatique. En décembre 2025, nous avons racheté et annulé environ 2 millions d'actions ordinaires pour un montant de 40 millions de dollars. Le prix d'achat moyen était de 17,39 $ (excluant les commissions).
- Nous pouvons également mettre en place un programme de rachat d'actions automatique avec un courtier, qui nous permet de racheter nos actions ordinaires aux termes de notre offre publique de rachat dans le cours normal des activités, à des moments auxquels nous ne serions pas autorisés à négocier nos actions pendant les périodes internes d'interdiction de transiger, y compris les périodes trimestrielles prévues à cet effet. Les rachats seront déterminés par le courtier à sa seule discrétion, selon les paramètres que nous avons établis avant toute période d'interdiction de transiger, conformément aux règles de la TSX et aux lois sur les valeurs mobilières applicables.

Utiliser le produit des créances titrisées (emprunts à court terme), les facilités bancaires et le papier commercial, au besoin, pour compléter les flux de trésorerie disponibles et combler les autres besoins de trésorerie

- Le papier commercial émis et en cours était de 1,0 milliard de dollars au 31 décembre 2025 et était intégralement libellé en dollars américains (0,7 milliard de dollars US), par rapport à 1,4 milliard de dollars (1,0 milliard de dollars US) au 31 décembre 2024.
- La facilité de crédit de TELUS International (Cda) Inc. a été remboursée au troisième trimestre de 2025. Les prélèvements nets sur la facilité de crédit de TELUS International (Cda) Inc. payables à un consortium se composant d'institutions financières (excluant la participation de TELUS Corporation) se chiffraient à 1,2 milliard de dollars US au 31 décembre 2024.
- Le produit des créances clients titrisées et les montants non facturés à recevoir des clients au titre du financement s'élevaient à 0,9 milliard de dollars au 31 décembre 2025, par rapport à 0,9 milliard de dollars au 31 décembre 2024 (se reporter à la *rubrique 7.7*). En vertu de la convention, le financement peut être fourni en dollars canadiens ou en dollars américains. Les contrats de change à terme sont utilisés pour gérer le risque de change associé au financement libellé en dollars américains.

Maintenir la conformité aux objectifs financiers

- Maintenir des notations de première qualité – Au 12 février 2026, les notations de première qualité attribuées par toutes les agences de notation qui couvrent TELUS se situaient dans la fourchette cible. (Se reporter à la *rubrique 7.8*, *« Notations »*.)
- Ratio de la dette nette par rapport au BAIIA excluant les coûts de restructuration et autres coûts de 2,2 à 2,7 fois – Au 31 décembre 2025, ce ratio, qui était de 3,4 fois, sortait de la fourchette cible, en raison principalement de l'acquisition des licences de spectre (le spectre étant notre actif à durée d'utilité indéterminée le plus important) et des acquisitions d'entreprises. Étant donné les besoins de trésorerie pour les enchères de spectre dans la bande de fréquence de 600 MHz tenues en 2019, pour les enchères de spectre dans la bande de fréquence de 3 500 MHz tenues en 2021, pour les enchères de spectre dans la bande de fréquence de 3 800 MHz tenues en 2023 (paiements effectués au cours de l'exercice 2024) et pour les prochaines enchères de spectre des ondes millimétriques, l'évaluation de l'objectif et le moment auquel le ratio reviendra dans la fourchette cible sont encore à déterminer; cependant, nous comptons faire en sorte que le ratio soit ramené à environ 2,7 fois à moyen terme (par suite des enchères de spectre tenues en 2021 et en 2023, et des prochaines enchères de spectre des ondes millimétriques), ce qui s'aligne sur notre stratégie à long terme. Nous avons comme objectif d'atteindre un ratio d'environ 3,0 fois en 2027. (Se reporter à la *rubrique 7.5*, *« Mesures de la situation de trésorerie et des sources de financement »*.)
- Ratio de distribution lié aux actions ordinaires de 60 % à 75 % des flux de trésorerie disponibles sur une base prospective – Notre fourchette cible est présentée sur une base prospective. Le ratio de distribution lié aux actions ordinaires[1] présenté dans le présent rapport de gestion constitue une mesure historique fondée sur les dividendes déclarés des quatre trimestres les plus récents, déduction faite de l'incidence du régime de réinvestissement des dividendes, et sur les flux de trésorerie disponibles; il est présenté sur une base rétrospective à titre indicatif dans le cadre de l'évaluation de notre fourchette visée. Au 31 décembre 2025, le ratio était de 75 % et se situait dans la fourchette cible. (Se reporter à la *rubrique 7.5*, *« Mesures de la situation de trésorerie et des sources de financement »*.)
- Maintenir des liquidités disponibles d'au moins 1 milliard de dollars – Au 31 décembre 2025, les liquidités disponibles[1] s'élevaient à environ 5,1 milliards de dollars. (Se reporter à la *rubrique 7.6*, *« Facilités de crédit »* et à *« Risque de liquidité »* à la *rubrique 7.9*.)

1 Mesures financières non conformes aux PCGR et autres mesures financières déterminées. Se reporter à la *rubrique 11.1*, *« Mesures financières non conformes aux PCGR et autres mesures financières déterminées »*.

Plan financier et plan de gestion de la structure du capital pour 2026

À la fin de 2025, nos billets de premier rang non garantis et nos billets subordonnés de rang inférieur (en excluant l'escompte non amorti) ont totalisé 25,6 milliards de dollars. La durée à l'échéance moyenne pondérée de la dette à long terme [excluant le papier commercial, les facilités de crédit bancaire de TELUS, les composantes renouvelables de la facilité de crédit de TELUS International (Cda) Inc. qui a été remboursée, les obligations locatives et les autres passifs au titre de la dette à long terme] était d'environ 14,7 ans. Le taux d'intérêt moyen pondéré sur la dette à long terme [excluant le papier commercial, les facilités de crédit bancaire de TELUS, les composantes renouvelables de la facilité de crédit de TELUS International (Cda) Inc. qui a été remboursée, les obligations locatives et les autres passifs au titre de la dette à long terme] s'élevait à 4,75 % au 31 décembre 2025, en hausse par rapport à 4,37 % à l'exercice précédent. Sauf en ce qui concerne les emprunts à court terme de 0,9 milliard de dollars, le papier commercial de 1,0 milliard de dollars (0,7 milliard de dollars US), et les obligations locatives de 3,3 milliards de dollars, l'intégralité de notre dette était assortie d'un taux fixe.

Au cours de 2026, il se pourrait que nous émettions des billets afin de financer l'acquisition de licences de spectre, d'accélérer le remboursement de la dette future en procédant au remboursement par anticipation de certains billets, de refinancer notre dette arrivant à échéance, ou encore à d'autres fins générales de la société. Nous nous attendons à ce que les flux de trésorerie disponibles et les sources de capital prévus soient plus que suffisants pour satisfaire nos besoins. Pour une analyse liée aux risques, se reporter à la *rubrique 10.15*, *« Financement, dette et dividendes »*.

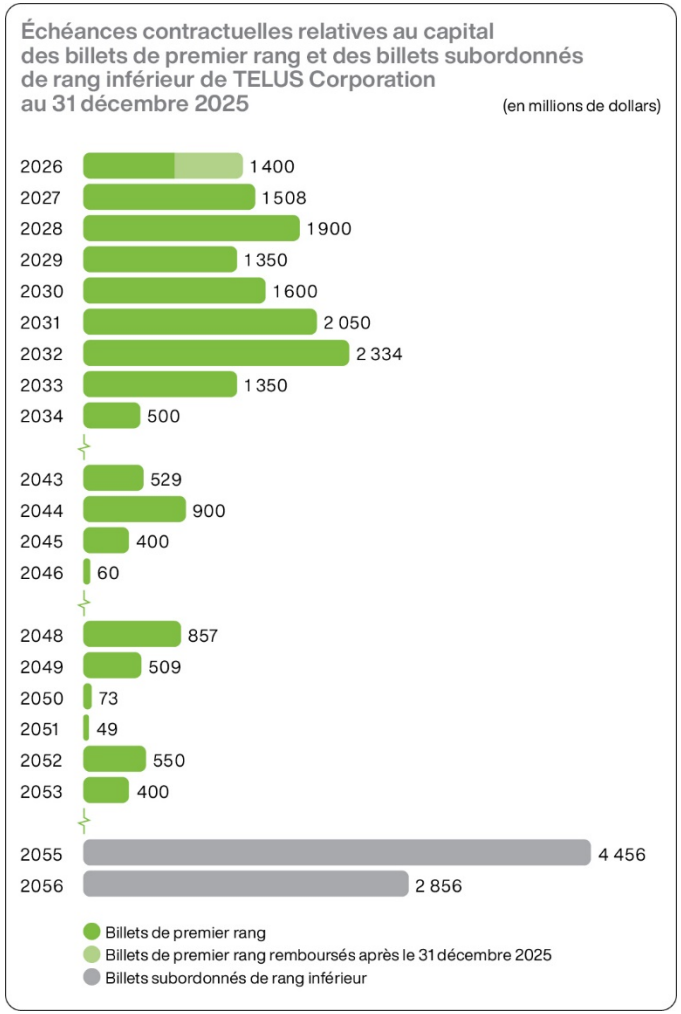

4.4 Contrôles et procédures de communication de l'information, changements au contrôle interne à l'égard de l'information financière et limitation de l'étendue de la conception

Contrôles et procédures de communication de l'information

Les contrôles et procédures de communication de l'information sont conçus pour fournir une assurance raisonnable que toute l'information pertinente est recueillie et présentée en temps opportun à la haute direction, notamment au président et chef de la direction (chef de la direction) et au vice-président à la direction et chef des services financiers (chef des services financiers), pour que les décisions appropriées puissent être prises en temps opportun concernant la communication de cette information au public.

Le chef de la direction et le chef des services financiers ont évalué l'efficacité de nos contrôles et procédures de communication de l'information aux fins de la préparation du présent rapport de gestion et des états financiers consolidés au 31 décembre 2025. Ils ont conclu que nos contrôles et procédures de communication de l'information financière étaient efficaces, à un niveau d'assurance raisonnable, pour s'assurer que les renseignements importants sur TELUS, y compris ses filiales consolidées, leur seront communiqués par des membres de ces entités, particulièrement durant la préparation du rapport de gestion et des états financiers consolidés.

Contrôle interne à l'égard de l'information financière

Le contrôle interne à l'égard de l'information financière est un processus conçu pour fournir une assurance raisonnable que l'information financière présentée est fiable et que nos états financiers ont été établis en conformité avec les Normes IFRS de comptabilité et les exigences de la Securities and Exchange Commission aux États-Unis, selon le cas. Le chef de la direction et le chef des services financiers de TELUS ont évalué l'efficacité de notre contrôle interne à l'égard de l'information financière au 31 décembre 2025, selon les critères établis dans le document intitulé *Internal Control – Integrated Framework (2013)* publié par le Committee of Sponsoring Organizations of the Treadway Commission (« COSO »). En se fondant sur cette évaluation, le chef de la direction et le chef des services financiers de TELUS ont conclu que notre contrôle interne à l'égard de l'information financière était efficace au 31 décembre 2025, et ils ont fourni une attestation sur les documents annuels de TELUS compris dans notre rapport annuel déposés sur formulaire 40-F, comme l'exige la loi Sarbanes-Oxley de 2002 des États-Unis, ainsi que sur la notice annuelle, les états financiers audités et le rapport de gestion annuel de TELUS, comme l'exige le Règlement 52-109 sur l'attestation de l'information présentée dans les documents annuels et intermédiaires des émetteurs.

Deloitte S.E.N.C.R.L./s.r.l., les auditeurs de la société, a effectué l'audit de notre contrôle interne à l'égard de l'information financière au 31 décembre 2025.

Changements au contrôle interne à l'égard de l'information financière

En 2025, il n'y a eu aucun changement concernant le contrôle interne à l'égard de l'information financière qui a eu ou dont on peut raisonnablement penser qu'il aura une incidence importante sur notre contrôle interne à l'égard de l'information financière.

Limitation de l'étendue de la conception

Dans le cadre de notre évaluation de l'étendue des contrôles et des procédures de communication de l'information et du contrôle interne à l'égard de l'information financière, nous avons exclu les contrôles, les politiques et les procédures de Workplace Options, qui a été acquise le 1er mai 2025 et dont les résultats d'exploitation sont inclus dans les états financiers consolidés à compter de la date d'acquisition. Cette limitation de l'étendue est conforme au Règlement 52-109 sur l'attestation de l'information présentée dans les documents annuels et intermédiaires des émetteurs, lequel permet à un émetteur de limiter la conception du contrôle interne à l'égard de l'information financière et des contrôles et des procédures de communication de l'information afin d'exclure les contrôles, les politiques et les procédures d'une société qu'il a acquise au plus tôt 365 jours avant la fin de la période financière visée par l'attestation.

Du 1er mai 2025 (soit la date d'acquisition) au 31 décembre 2025, Workplace Options a fourni un apport de 132 millions de dollars aux produits et a généré une perte nette de 40 millions de dollars. Au 31 décembre 2025, les actifs courants et les passifs courants de Workplace Options représentaient respectivement environ moins de 1 % des actifs courants et des passifs courants consolidés de TELUS, tandis que les actifs non courants et les passifs non courants de Workplace Options représentaient respectivement environ 2 % et 1 % des actifs non courants et des passifs non courants consolidés de TELUS. Les montants comptabilisés au titre des actifs acquis et des passifs repris à la date d'acquisition sont décrits de façon détaillée à la *note 18* des états financiers consolidés.

5. Analyse des résultats d'exploitation

La présente rubrique comporte des déclarations prospectives, y compris celles concernant nos attentes liées à la croissance des produits mensuels moyens par abonné (« PMMA ») des téléphones mobiles, aux tendances au chapitre des produits et services liées aux mises en service d'abonnés et aux frais de rétention, aux marges liées à l'équipement, à la croissance du nombre d'abonnés et aux futures tendances. Il n'existe aucune certitude que nous avons identifié ces tendances avec exactitude en nous fondant sur les résultats antérieurs ni que ces tendances se poursuivront. Se reporter à la *Mise en garde concernant les déclarations prospectives* figurant au début du présent rapport de gestion.

5.1 Généralités

Les secteurs opérationnels sont des composantes d'une entité qui se livrent à des activités commerciales dont elles peuvent tirer des produits et pour lesquelles elles peuvent engager des charges, y compris des produits et des charges relatifs à des transactions avec d'autres composantes, dont les activités peuvent être clairement distinguées et dont les résultats d'exploitation, particulièrement le BAIIA ajusté, sont régulièrement examinés par un principal décideur opérationnel en vue de prendre les décisions sur les ressources à affecter et d'évaluer la performance. L'information sectorielle présentée à la *note 5* des états financiers consolidés est régulièrement communiquée à notre chef de la direction (notre principal décideur opérationnel).

Le secteur Solutions technologiques de TELUS (« TTech ») comprend : les produits tirés des services de réseau et les ventes d'équipement provenant des technologies mobiles; les produits tirés des services de données (qui comprennent les services de protocole Internet, les services de télévision, des solutions d'hébergement, des technologies de l'information gérées, les services fondés sur l'infonuagique, et les services de sécurité et de domotique résidentielles et d'entreprise); les services liés à l'agriculture et aux biens de consommation (logiciels, services de gestion de données et technologies intelligentes pour la chaîne alimentaire et les biens de consommation axées sur l'analytique des données); les produits tirés des services de voix et autres services de télécommunications; et les ventes d'équipement.

Nous avons amorcé la modification de nos processus et systèmes de présentation de l'information internes et externes et de nos contrôles internes découlant de l'acquisition de LifeWorks et de son intégration en cours. À compter du trimestre clos le 31 mars 2025, nous avons adopté une nouvelle structure de présentation de l'information sectorielle et avons retraité les montants comparatifs sur une base comparable. Le secteur TELUS Santé, dont les résultats étaient compris dans les résultats du secteur Solutions technologiques de TELUS au cours des périodes comparatives, comprend : des services ainsi que des solutions technologiques et logicielles en matière de soins de santé (y compris les programmes d'aide aux employés et à la famille et l'administration des avantages du personnel).

Le secteur TELUS Expérience numérique (« TELUS Numérique »), dont la principale monnaie fonctionnelle est le dollar américain, comprend les lignes de service principales suivantes : solutions numériques, solutions d'IA et de données, solutions en matière de confiance et de sécurité, et gestion de l'expérience client. L'acquisition par TELUS Corporation des participations ne donnant pas le contrôle de TELUS International (Cda) Inc., comme elle est décrite à la *note 28b)* des états financiers consolidés, pourrait avoir une incidence sur nos processus et systèmes de présentation de l'information internes et externes et nos contrôles internes et, par conséquent, sur notre structure de présentation de l'information sectorielle au cours de périodes futures.

Principales données financières de l'exercice

Exercices clos les 31 décembre (en millions de dollars, sauf les montants par action)	**2025**	2024	2023
Produits d'exploitation et autres produits	**20 506**	20 386	20 116
Bénéfice net	**777**	938	867
Bénéfice net attribuable aux actions ordinaires	**1 113**	993	841
Bénéfice net par action ordinaire			
Bénéfice par action (BPA) de base	**0,73**	0,67	0,58
BPA dilué	**0,72**	0,67	0,58
Dividendes déclarés par action ordinaire	**1,6533**	1,5566	1,4544
Aux 31 décembre (en millions de dollars)	**2025**	2024	2023
Total de l'actif	**59 613**	58 028	56 136
Tranche courante de la dette à long terme	**3 102**	3 246	3 994
Passifs financiers non courants[1]			
Provisions	**191**	286	345
Dette à long terme	**27 437**	25 608	23 355
Autres passifs financiers à long terme	**335**	280	334
Total des passifs financiers non courants	**27 963**	26 174	24 034
Impôt sur le résultat différé	**4 292**	4 231	4 390
Actions ordinaires	**15 775**	15 620	16 112

1 Dans notre cas particulier, les passifs financiers ne comprennent pas les passifs qui sont exclus par définition (p. ex., les passifs au titre des avantages du personnel) ou les passifs qui ne se traduiront pas par une future utilisation de ressources économiques (p. ex., les frais différés d'activation et de connexion de clients et le profit différé sur la cession-bail de bâtiments).

Produits d'exploitation et autres produits : Les produits d'exploitation et autres produits consolidés ont augmenté de 120 millions de dollars en 2025 et de 270 millions de dollars en 2024. Ces augmentations sont principalement attribuables à la hausse des produits tirés des services de santé, ainsi qu'à la croissance du nombre d'abonnés.

Total de l'actif : La croissance du total de l'actif en 2025 reflète principalement l'augmentation de la trésorerie et des placements temporaires. La croissance du total de l'actif en 2024 tient compte de l'augmentation combinée de 961 millions de dollars des immobilisations corporelles et des immobilisations incorporelles. Cette augmentation découle principalement des entrées d'immobilisations et d'immobilisations incorporelles, moins les amortissements, des acquisitions d'entreprises et de nos investissements continus dans l'infrastructure à large bande, de la connexion directe d'un plus grand nombre de foyers et d'entreprises à notre technologie à fibres optiques, ainsi que de l'accélération du déploiement de notre réseau 5G. Se reporter à la *rubrique 7.3, « Flux de trésorerie affectés aux activités d'investissement »*.

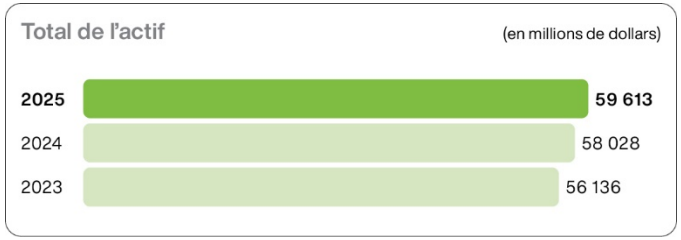

Pour des renseignements sur les variations de la **dette à long terme**, se reporter à la *rubrique 6, « Évolution de la situation financière »*, et à la *rubrique 7.4, « Flux de trésorerie affectés aux activités de financement »*.

5.2 Sommaire des résultats trimestriels consolidés, tendances et compte rendu des résultats du quatrième trimestre

Sommaire des résultats trimestriels

(en millions de dollars, sauf les montants par action)	**T4 2025**	**T3 2025**	**T2 2025**	**T1 2025**	T4 2024	T3 2024	T2 2024	T1 2024
Produits d'exploitation et autres produits	**5 261**	**5 106**	**5 082**	**5 057**	5 381	5 099	4 974	4 932
Charges d'exploitation								
Achat de biens et services[1]	**2 059**	**1 942**	**1 858**	**1 847**	2 136	1 868	1 825	1 810
Charge au titre des avantages du personnel[1]	**1 456**	**1 411**	**1 545**	**1 466**	1 475	1 475	1 473	1 484
Amortissements	**1 052**	**1 011**	**1 004**	**992**	1 011	968	994	1 063
Perte de valeur du goodwill	**—**	**—**	**500**	**—**	—	—	—	—
Total des charges d'exploitation	**4 567**	**4 364**	**4 907**	**4 305**	4 622	4 311	4 292	4 357
Bénéfice d'exploitation	**694**	**742**	**175**	**752**	759	788	682	575
Coûts de financement avant le profit au rachat de titres de créance à long terme et la prime au titre du remboursement par anticipation de la dette à long terme	**371**	**328**	**373**	**344**	321	479	382	394
Profit au rachat de titres de créance à long terme	**(81)**	**(222)**	**—**	**—**	—	—	—	—
Prime au titre du remboursement par anticipation de la dette à long terme	**—**	**48**	**—**	**—**	—	—	—	—
Bénéfice (perte) avant impôt	**404**	**588**	**(198)**	**408**	438	309	300	181
Impôt sur le résultat	**114**	**157**	**47**	**107**	118	52	79	41
Bénéfice net (perte nette)	**290**	**431**	**(245)**	**301**	320	257	221	140
Bénéfice net attribuable aux actions ordinaires	**292**	**493**	**7**	**321**	358	280	228	127
Bénéfice net par action ordinaire :								
BPA de base	**0,19**	**0,32**	**—**	**0,21**	0,24	0,19	0,15	0,09
BPA de base ajusté[2]	**0,20**	**0,24**	**0,22**	**0,26**	0,25	0,28	0,25	0,26
BPA dilué	**0,19**	**0,32**	**—**	**0,21**	0,24	0,19	0,15	0,09
Dividendes déclarés par action ordinaire	**0,4184**	**0,4163**	**0,4163**	**0,4023**	0,4023	0,3891	0,3891	0,3761
Information supplémentaire :								
BAIIA	**1 746**	**1 753**	**1 679**	**1 744**	1 770	1 756	1 676	1 638
Coûts de restructuration et autres coûts	**93**	**109**	**133**	**97**	68	86	121	218
BAIIA ajusté	**1 839**	**1 862**	**1 812**	**1 841**	1 838	1 842	1 797	1 856
Flux de trésorerie provenant des activités d'exploitation	**1 130**	**1 493**	**1 166**	**1 077**	1 077	1 432	1 388	950
Flux de trésorerie disponibles	**574**	**611**	**535**	**488**	534	568	481	399

1 L'achat de biens et services et la charge au titre des avantages du personnel comprennent les coûts de restructuration et autres coûts.

2 Se reporter à la *rubrique 11.1, « Mesures financières non conformes aux PCGR et autres mesures financières déterminées »*.

Tendances

Pour une analyse détaillée des tendances relatives aux produits, au BAIIA et au BAIIA ajusté, se reporter à la *rubrique 5.4, « Secteur Solutions technologiques de TELUS »*, à la *rubrique 5.5, « Secteur TELUS Santé »* et à la *rubrique 5.6, « Secteur TELUS Expérience numérique »*.

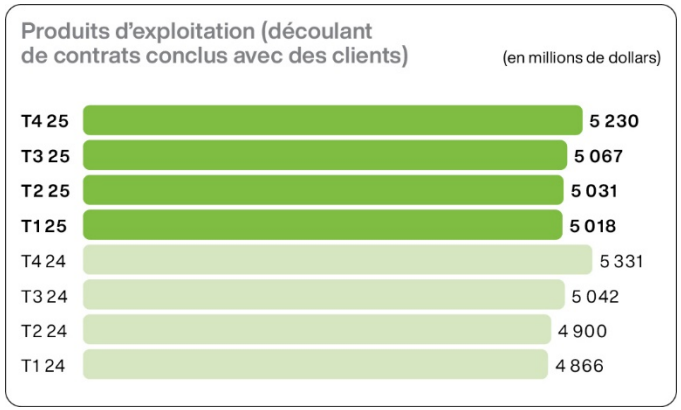

La tendance au chapitre de l'augmentation, d'un exercice à l'autre, des amortissements reflète l'accroissement des entrées d'immobilisations et d'immobilisations incorporelles, la rationalisation accrue des biens immobiliers et la hausse des acquisitions d'entreprises. Nos dépenses nous ont permis de prendre en charge l'expansion de notre infrastructure à large bande, y compris les investissements générationnels pour brancher les foyers et les entreprises à notre réseau TELUS PureFibre, et la couverture de la technologie 5G, ainsi que les mises en service réussies d'abonnés aux services Internet, aux services de télévision et aux services de sécurité et de domotique. Les investissements dans notre technologie PureFibre nous permettent également de prendre en charge notre stratégie fondée sur la technologie afin d'améliorer la couverture et la capacité des réseaux, y compris le déploiement continu de notre réseau 5G.

La tendance générale observée au chapitre de l'augmentation, d'un exercice à l'autre, des coûts de financement reflète l'augmentation de l'encours de la dette à long terme et les augmentations des taux d'intérêt effectifs de la dette à taux variable et des récentes émissions à taux fixe, principalement en ce qui a trait aux investissements visant les licences de spectre, les acquisitions d'entreprises et la technologie PureFibre. Les coûts de financement sont présentés déduction faite des intérêts comptabilisés à l'actif qui sont liés aux licences de spectre acquises dans le cadre des enchères visant le spectre dans la bande de fréquence de 3 500 MHz tenues en 2021, ainsi qu'aux licences acquises dans le cadre des enchères visant le spectre dans la bande de fréquence de 3 800 MHz tenues en 2023 (paiements effectués au cours de l'exercice 2024). Les coûts de financement comprennent également la capitalisation des intérêts liés à des provisions (obligations liées à la mise hors service d'immobilisations et options de vente position vendeur) et le montant net des charges d'intérêts au titre des régimes à prestations définies du personnel. De plus, pour les huit périodes présentées, les coûts de financement comprennent divers profits ou pertes de change, des montants variables de produits d'intérêts et des variations latentes de la composante à terme des accords d'achat d'énergie virtuels, ce qui a contribué au bénéfice jusqu'au troisième trimestre de 2022 et à la perte jusqu'au quatrième trimestre de 2024. Avec prise d'effet au premier trimestre de 2025, en raison d'un changement prospectif de méthode comptable prévoyant l'application de la comptabilité de couverture [se reporter à la *note 2a)* des états financiers consolidés], les ajustements de la juste valeur latente des accords d'achat d'énergie virtuels, qui étaient précédemment inclus dans les coûts de financement, sont désormais compris dans les autres éléments du résultat global.

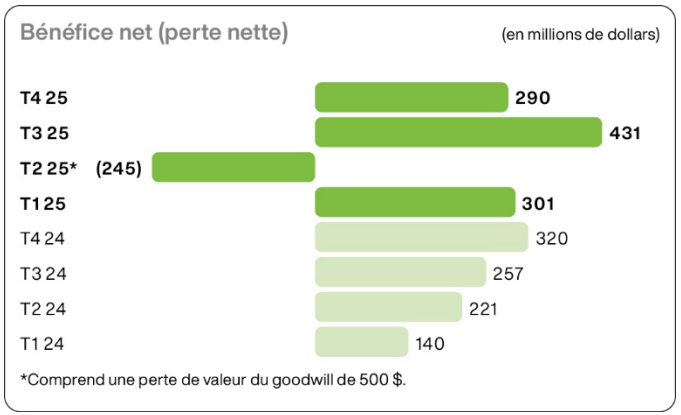

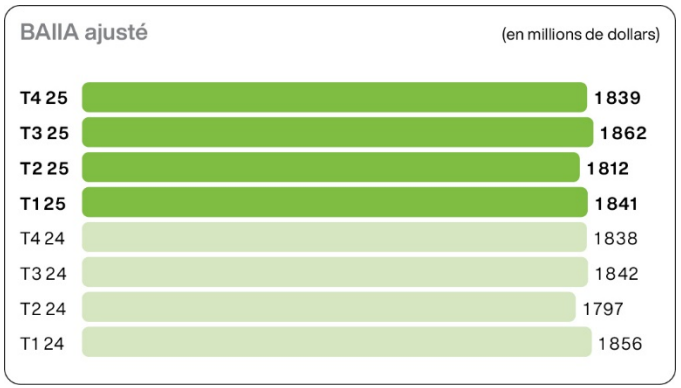

Compte rendu des résultats du quatrième trimestre

Une analyse des résultats du quatrième trimestre de 2025 (période de trois mois close le 31 décembre 2025) est présentée dans notre communiqué daté du 12 février 2026. Ces résultats sont comparés aux résultats du quatrième trimestre de 2024 (période de trois mois close le 31 décembre 2024).

- Les produits d'exploitation et autres produits consolidés ont totalisé 5 261 millions de dollars au quatrième trimestre de 2025, soit une diminution de 120 millions de dollars.
  - Les produits tirés des services se sont établis à 4 571 millions de dollars au quatrième trimestre de 2025, soit une augmentation de 64 millions de dollars, en raison principalement i) de la croissance des produits tirés des services externes de TELUS Santé, reflétant les acquisitions d'entreprises et la croissance des solutions pour les payeurs et les professionnels de la santé; ii) de la croissance du nombre d'abonnés aux services mobiles, aux services Internet résidentiels et aux services de sécurité et de domotique; et iii) de l'augmentation des produits externes de TELUS Numérique, compte tenu des taux de change favorables. Ces facteurs ont été partiellement contrebalancés par i) la décélération de la baisse des PMMA des téléphones mobiles; ii) la baisse des produits tirés des services de données interentreprises; iii) la diminution des produits tirés des services liés à l'agriculture et aux biens de consommation attribuable au dessaisissement d'actifs secondaires; et iv) la baisse des produits tirés des services de voix fixes patrimoniaux tenant au remplacement de la technologie.
  - Les produits tirés de l'équipement se sont établis à 659 millions de dollars au quatrième trimestre de 2025, soit une diminution de 165 millions de dollars qui s'explique principalement par la baisse des produits tirés de l'équipement mobile découlant des réductions des volumes contractuels reflétant une discipline à l'égard des offres d'appareils, laquelle a entraîné une baisse du financement des appareils, ainsi que de la concurrence soutenue en matière de tarification. Ces facteurs ont été partiellement contrebalancés par l'incidence de la proportion de téléphones intelligents à valeur plus élevée vendus.
  - Les autres produits se sont chiffrés à 31 millions de dollars au quatrième trimestre de 2025, soit une diminution de 19 millions de dollars attribuable à la conclusion de la transaction visant le partenariat avec TELUS Sky au cours de l'exercice précédent et à la baisse des reprises nettes de provisions liées à des regroupements d'entreprises. Ces facteurs ont été partiellement contrebalancés par la hausse des profits liés à des projets immobiliers.
- Les charges d'exploitation consolidées ont totalisé 4 567 millions de dollars au quatrième trimestre de 2025, soit une diminution de 55 millions de dollars.
  - L'amortissement des immobilisations corporelles s'est établi à 640 millions de dollars au quatrième trimestre de 2025, soit une augmentation de 22 millions de dollars, en raison principalement de la consolidation de sites et de l'amortissement accéléré découlant de la rationalisation de biens immobiliers, ainsi que de l'augmentation des amortissements tenant aux entrées d'immobilisations.
  - L'amortissement des immobilisations incorporelles s'est élevé à 412 millions de dollars au quatrième trimestre de 2025, soit une hausse de 19 millions de dollars reflétant principalement l'amortissement lié aux acquisitions d'entreprises de TELUS Numérique et de TELUS Santé.
  - Les coûts de financement se sont élevés à 290 millions de dollars au quatrième trimestre de 2025, soit une baisse de 31 millions de dollars tenant essentiellement aux facteurs suivants :
    - Les charges d'intérêts se sont établies à 308 millions de dollars au quatrième trimestre de 2025, soit une baisse de 52 millions de dollars.
      - Le montant brut des charges d'intérêts sur la dette à long terme, excluant les obligations locatives et les autres passifs (garantis), a augmenté de 17 millions de dollars au quatrième trimestre de 2025, reflétant principalement l'augmentation de la dette à long terme moyenne.
      - Le profit au rachat de titres de créance à long terme est lié au processus d'offre publique de rachat de décembre 2025 décrit à la *rubrique 1.3*.
    - Les profits de change se sont chiffrés à 2 millions de dollars au quatrième trimestre de 2025, soit une diminution de 36 millions de dollars principalement attribuable i) au remboursement de la facilité de crédit de TELUS International (Cda) Inc. au troisième trimestre de 2025; et ii) aux fluctuations de la valeur du dollar américain par rapport à celle du dollar canadien et de l'euro par rapport au dollar canadien.
    - Le total de la charge d'impôt sur le résultat s'est élevé à 114 millions de dollars au quatrième trimestre de 2025, soit une baisse de 4 millions de dollars. Le taux d'imposition effectif a augmenté, passant de 26,9 % à 28,2 % au quatrième trimestre de 2025, en raison principalement des ajustements comptabilisés dans la période considérée au titre de l'impôt sur le résultat de périodes antérieures, ainsi que d'une augmentation des montants non déductibles, facteurs partiellement contrebalancés par le différentiel de taux d'imposition à l'étranger.

- Le BAIIA s'est établi à 1 746 millions de dollars au quatrième trimestre de 2025, soit une baisse de 24 millions de dollars.
- Le BAIIA ajusté s'est établi à 1 839 millions de dollars au quatrième trimestre de 2025, soit une hausse de 1 million de dollars. Cette amélioration reflète les résultats variés au sein de nos secteurs à présenter. Le BAIIA ajusté du secteur TTech a enregistré une croissance de 1 % au quatrième trimestre de 2025. Cette croissance reflète i) les efforts de réduction des coûts, y compris les réductions de la main-d'œuvre, et l'adoption accrue des solutions de TELUS Numérique au sein des activités du secteur TTech, ce qui donne lieu à des avantages concurrentiels découlant de l'habilitation numérique et à une structure de coûts plus faibles liée aux activités de TELUS Numérique, ainsi que les réductions des frais de marketing et des frais administratifs; et ii) la croissance du nombre d'abonnés aux services mobiles, aux services Internet résidentiels, et aux services de sécurité et de domotique. Ces facteurs ont été partiellement contrebalancés par i) la décélération de la baisse des PMMA des téléphones mobiles; ii) la baisse des autres produits; iii) la baisse des marges liées à l'équipement mobile; iv) la baisse des produits tirés des services de données interentreprises; v) l'augmentation des coûts des licences basées sur l'abonnement et de l'utilisation des services fondés sur l'infonuagique; vi) la baisse des marges relatives aux solutions liées à l'agriculture et aux biens de consommation tenant aux dessaisissements d'actifs secondaires; et vii) la baisse des marges liées aux services de voix fixes patrimoniaux. Le BAIIA ajusté de TELUS Santé a enregistré une augmentation de 10 % au quatrième trimestre de 2025, en raison des apports des acquisitions d'entreprises, incluant la réalisation continue de synergies découlant de l'intégration d'acquisitions, ainsi que des efforts visant à assurer l'efficience au chapitre des coûts qui ont donné lieu à une baisse du montant net des coûts internes de la main-d'œuvre. Le BAIIA ajusté de TELUS Numérique a diminué de 5 % au quatrième trimestre de 2025, et la marge du BAIIA ajusté a diminué de 1,2 point de pourcentage au quatrième trimestre de 2025, en raison essentiellement de la hausse des salaires et avantages, partiellement contrebalancée par la diminution de la charge de rémunération fondée sur des actions. Les éliminations ont enregistré une hausse de 100 % au quatrième trimestre de 2025, en raison de l'augmentation du volume des travaux liés aux services de TELUS Numérique qui ont été comptabilisés à l'actif au sein du secteur TTech.
- Le bénéfice net attribuable aux actions ordinaires s'est élevé à 292 millions de dollars au quatrième trimestre de 2025, en baisse de 66 millions de dollars, ce qui reflète l'incidence après impôt de la baisse du bénéfice d'exploitation et de la baisse des coûts de financement. Le bénéfice net ajusté s'est établi à 311 millions de dollars au quatrième trimestre de 2025, en baisse de 69 millions de dollars.
- Le BPA de base s'est élevé à 0,19 $ au quatrième trimestre de 2025, en baisse de 0,05 $, reflétant l'incidence après impôt de la baisse du bénéfice d'exploitation et de la baisse des coûts de financement, de même que l'incidence de la hausse du nombre d'actions ordinaires en circulation. Le BPA de base ajusté s'est établi à 0,20 $ au quatrième trimestre de 2025, soit une diminution de 0,05 $.
- Les flux de trésorerie provenant des activités d'exploitation se sont établis à 1 130 millions de dollars au quatrième trimestre de 2025, soit une augmentation de 53 millions de dollars, en raison essentiellement des autres variations du fonds de roulement et de la réduction des décaissements au titre des coûts de restructuration et autres coûts, facteurs partiellement contrebalancés par la baisse du BAIIA.
- Les flux de trésorerie affectés aux activités d'investissement se sont élevés à 685 millions de dollars au quatrième trimestre de 2025, soit une augmentation de 14 millions de dollars découlant en grande partie de l'incidence de l'encaissement, en 2024, d'un montant de 94 millions de dollars au titre de la facilité aux fins des travaux de construction de TELUS Sky. Ce facteur a été partiellement contrebalancé par l'augmentation du produit de cessions, par une réduction des paiements en trésorerie au titre des acquisitions, montant net, et par l'investissement dans un plus petit nombre d'actifs de portefeuille.
- Les flux de trésorerie provenant des activités de financement se sont établis à 349 millions de dollars au quatrième trimestre de 2025, soit une augmentation de 700 millions de dollars, reflétant principalement l'augmentation des émissions de titres de créance à long terme, déduction faite des remboursements par anticipation et à l'échéance de titres de créance à long terme. Ce facteur a été partiellement contrebalancé par le rachat des actions d'une filiale auprès des détenteurs de participations ne donnant pas le contrôle dans le cadre de la privatisation de TELUS Numérique.
- Les flux de trésorerie disponibles ont totalisé 574 millions de dollars au quatrième trimestre de 2025, soit une augmentation de 40 millions de dollars, reflétant i) l'incidence sur la trésorerie découlant de l'impact de l'actif sur contrat, des coûts d'acquisition du contrat et des coûts liés à l'exécution du contrat et des options de financement d'appareils mobiles Paiements faciles de TELUS relativement à la diminution des volumes contractuels; et ii) la diminution des décaissements au titre des coûts de restructuration et autres coûts. Ces facteurs ont été partiellement contrebalancés par la hausse des dépenses d'investissement.

5.3 Résultats d'exploitation consolidés

L'analyse qui suit porte sur notre performance financière consolidée. L'information sectorielle présentée à la *note 5* des états financiers consolidés est régulièrement communiquée à notre chef de la direction. Une analyse de la performance de nos secteurs opérationnels est présentée à la *rubrique 5.4, « Secteur Solutions technologiques de TELUS »*, à la *rubrique 5.5, « Secteur TELUS Santé »* et à la *rubrique 5.6, « Secteur TELUS Expérience numérique »*.

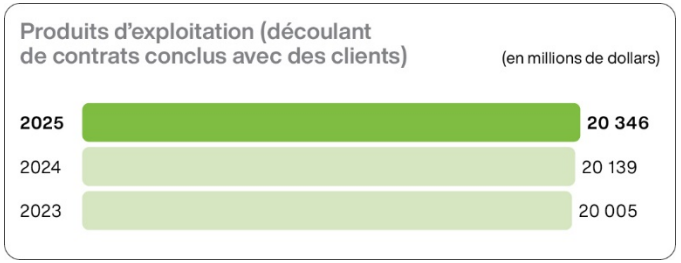

Produits d'exploitation

Exercices clos les 31 décembre (en millions de dollars)	**2025**	2024	Variation
Produits d'exploitation			
Services	**18 012**	17 588	2 %
Équipement	**2 334**	2 551	(9) %
Produits d'exploitation (tirés de contrats conclus avec des clients)	**20 346**	20 139	1 %
Autres produits	**160**	247	(35) %
Produits d'exploitation et autres produits	**20 506**	20 386	1 %

Les produits d'exploitation et autres produits consolidés ont augmenté de 120 millions de dollars en 2025.

- Les **produits tirés des services** ont augmenté de 424 millions de dollars en 2025, en raison principalement i) de la croissance des produits tirés des services externes de TELUS Santé, reflétant les acquisitions d'entreprises et la croissance des solutions pour les payeurs et les professionnels de la santé; ii) de la croissance du nombre d'abonnés aux services mobiles, aux services Internet résidentiels, et aux services de sécurité et de domotique; iii) de l'augmentation des produits externes de TELUS Numérique, compte tenu des taux de change favorables; et iv) de la hausse des produits tirés des services Internet résidentiels et des services de sécurité et de domotique par abonné. Ces facteurs ont été partiellement contrebalancés par i) la baisse des PMMA des téléphones mobiles; ii) la baisse des produits tirés des services de données interentreprises; iii) la baisse des produits tirés des services de voix fixes patrimoniaux et des services de télévision tenant au remplacement de la technologie; et iv) la diminution des produits tirés des services liés à l'agriculture et aux biens de consommation attribuable au dessaisissement d'actifs secondaires.
- Les **produits tirés de l'équipement** ont diminué de 217 millions de dollars en 2025. Cette diminution est principalement attribuable à la baisse des produits tirés de l'équipement mobile découlant des réductions des volumes contractuels reflétant une discipline à l'égard des offres d'appareils, laquelle a entraîné une baisse du financement des appareils, ainsi que de la concurrence soutenue en matière de tarification. Ces facteurs ont été partiellement contrebalancés par l'incidence de la proportion de téléphones intelligents à valeur plus élevée vendus.
- Les **autres produits** ont diminué de 87 millions de dollars en 2025, en raison essentiellement de la baisse des reprises nettes de provisions liées à des regroupements d'entreprises, de la baisse des profits liés à des projets immobiliers, et de la conclusion de la transaction visant le partenariat avec TELUS Sky au cours de l'exercice précédent. Ces facteurs ont été partiellement contrebalancés par des produits tirés de la location et autres produits tirés de la sous-location non récurrents et par la hausse des profits nets liés au dessaisissement d'actifs secondaires, comme prévu.

Charges d'exploitation

Exercices clos les 31 décembre (en millions de dollars)	**2025**	2024	Variation
Achat de biens et services	**7 706**	7 639	1 %
Charge au titre des avantages du personnel	**5 878**	5 907	— %
Amortissement des immobilisations corporelles	**2 454**	2 513	(2) %
Amortissement des immobilisations incorporelles	**1 605**	1 523	5 %
Perte de valeur du goodwill	**500**	—	n.s.
Charges d'exploitation	**18 143**	17 582	3 %

Les charges d'exploitation consolidées ont augmenté de 561 millions de dollars en 2025. Se reporter au paragraphe portant sur le *BAIIA ajusté* ci-dessous pour plus de détails sur l'achat de biens et services et sur la charge au titre des avantages du personnel.

- L'**amortissement des immobilisations corporelles** a diminué de 59 millions de dollars en 2025, en raison principalement d'une diminution de la rationalisation des biens immobiliers par rapport à l'exercice précédent.
- L'**amortissement des immobilisations incorporelles** a augmenté de 82 millions de dollars en 2025, reflétant l'amortissement lié aux acquisitions d'entreprises de TELUS Santé et de TELUS Numérique.

- La **perte de valeur du goodwill** s'est établie à 500 millions de dollars en 2025, car la valeur recouvrable de l'unité génératrice de trésorerie TELUS Expérience numérique était inférieure à sa valeur comptable au 30 juin 2025. Au cours de 2025, l'industrie concurrentielle au sein de laquelle évolue l'unité génératrice de trésorerie TELUS Expérience numérique a continué de subir des pressions macroéconomiques prolongées qui ont eu une incidence sur le niveau et le calendrier de la demande des clients, ainsi qu'une incidence proportionnelle sur nos principales estimations de la croissance future. Pour de plus amples renseignements, se reporter à la *note 18e)* des états financiers consolidés.

Bénéfice d'exploitation

Exercices clos les 31 décembre (en millions de dollars)	**2025**	2024	Variation
BAIIA du secteur TTech[1, 2] (se reporter à la *rubrique 5.4*)	**6 336**	6 073	4 %
BAIIA du secteur TELUS Santé[1] (se reporter à la *rubrique 5.5*)	**322**	219	47 %
BAIIA du secteur TELUS Numérique[1] (se reporter à la *rubrique 5.6*)	**343**	598	(43) %
Éliminations	**(79)**	(50)	58 %
BAIIA	**6 922**	6 840	1 %
Amortissements (se reporter à l'analyse ci-dessus)	**(4 059)**	(4 036)	1 %
Perte de valeur du goodwill (se reporter à l'analyse ci-dessus)	**(500)**	—	n.s.
Bénéfice d'exploitation [bénéfice (perte) avant intérêts et impôts (BAII) consolidé]	**2 363**	2 804	(16) %

1 Se reporter à la *rubrique 11.1*, *« Mesures financières non conformes aux PCGR et autres mesures financières déterminées »*.

2 Données de 2024 retraitées.

Le bénéfice d'exploitation a diminué de 441 millions de dollars en 2025 en raison de la perte de valeur du goodwill, tandis que le BAIIA a augmenté de 82 millions de dollars. Outre les facteurs de croissance dont il est fait mention au paragraphe portant sur le *BAIIA ajusté* ci-dessous, le BAIIA reflète les variations nettes des coûts de restructuration et autres coûts au cours de 2025. Les coûts de restructuration et autres coûts ont diminué de 61 millions de dollars en 2025, en raison des investissements effectués à l'exercice précédent dans les programmes d'efficience et d'efficacité au chapitre des coûts, y compris la rationalisation de biens immobiliers.

BAIIA ajusté

Exercices clos les 31 décembre (en millions de dollars)	**2025**	2024	Variation
BAIIA ajusté du secteur TTech[1, 2] (se reporter à la *rubrique 5.4)*	**6 575**	6 434	2 %
BAIIA ajusté du secteur TELUS Santé[1] (se reporter à la *rubrique 5.5*)	**354**	290	22 %
BAIIA ajusté du secteur TELUS Numérique[1] (se reporter à la *rubrique 5.6*)	**504**	659	(24) %
Éliminations	**(79)**	(50)	58 %
BAIIA ajusté	**7 354**	7 333	— %

1 Se reporter à la *rubrique 11.1*, *« Mesures financières non conformes aux PCGR et autres mesures financières déterminées »*.

2 Données de 2024 retraitées.

Le BAIIA ajusté consolidé a augmenté de 21 millions de dollars en 2025. Cette amélioration reflète les résultats variés au sein de nos secteurs à présenter.

Le BAIIA ajusté du secteur TTech a enregistré une croissance de 2 % en 2025. Cette croissance reflète i) les efforts de réduction des coûts, y compris les réductions de la main-d'œuvre et l'adoption accrue des solutions de TELUS Numérique au sein des activités du secteur TTech, ce qui donne lieu à des avantages concurrentiels découlant de l'habilitation numérique et à une structure de coûts plus faibles liée aux activités de TELUS Numérique, ainsi que les réductions des frais de marketing et des frais administratifs; et ii) la croissance du nombre d'abonnés aux services mobiles, aux services Internet résidentiels, et aux services de sécurité et de domotique. Ces facteurs ont été partiellement contrebalancés par i) la baisse des PMMA des téléphones mobiles; ii) la baisse des marges liées à l'équipement mobile; iii) la baisse des produits tirés des services de données interentreprises; iv) la hausse des créances douteuses; v) la baisse des marges liées aux services fixes patrimoniaux; vi) l'augmentation des coûts des licences basées sur l'abonnement et de l'utilisation des services fondés sur l'infonuagique; vii) la baisse des autres produits; et viii) la baisse des marges relatives aux solutions liées à l'agriculture et aux biens de consommation tenant aux dessaisissements d'actifs secondaires. Se reporter à la *rubrique 5.4* pour de plus amples renseignements.

Le BAIIA ajusté de TELUS Santé a enregistré une augmentation de 22 % en 2025, reflétant la croissance des produits et les résultats internes significatifs tenant à une baisse du montant net des coûts internes de la main-d'œuvre, ainsi que la réalisation continue de synergies découlant de l'intégration d'acquisitions. Se reporter à la *rubrique 5.5* pour de plus amples renseignements.

Le BAIIA ajusté de TELUS Numérique a diminué de 24 % en 2025, et la marge du BAIIA ajusté a diminué de 4,7 points de pourcentage en 2025, en raison essentiellement de la hausse des salaires et avantages et des achats de biens et services, ainsi que des reprises nettes non récurrentes de provisions liées à des regroupements d'entreprises au cours de la période comparative. Ces facteurs ont été partiellement contrebalancés par la diminution de la charge de rémunération fondée sur des actions. Se reporter à la *rubrique 5.6* pour de plus amples renseignements.

Coûts de financement

Exercices clos les 31 décembre (en millions de dollars)	**2025**	2024	Variation
Relativement aux transactions qui concernent uniquement l'obtention d'un financement			
Intérêts sur la dette à long terme, excluant les obligations locatives et autres passifs (garantis) – montant brut	**1 229**	1 168	5 %
Intérêts sur la dette à long terme, excluant les obligations locatives et autres passifs (garantis) – comptabilisés à l'actif	**(11)**	(21)	(48) %
Intérêts sur les emprunts à court terme et autres	**75**	41	83 %
Profit au rachat de titres de créance à long terme	**(303)**	—	n.s.
Prime au titre du remboursement par anticipation de la dette à long terme	**48**	—	n.s.
	1 038	1 188	(13) %
Relativement aux transactions qui ne concernent pas uniquement l'obtention d'un financement			
Intérêts sur la dette à long terme – obligations locatives	**161**	166	(3) %
Intérêts sur la dette à long terme – autres passifs (garantis)	**29**	22	32 %
Montant net des charges d'intérêts au titre des régimes à prestations définies du personnel	**12**	9	33 %
Capitalisation des intérêts liés à des provisions	**28**	29	(3) %
	230	226	2 %
Charges d'intérêts	**1 268**	1 414	(10) %
Profits de change	**(54)**	(36)	50 %
Variations latentes de la composante à terme des accords d'achat d'énergie virtuels	**—**	231	(100) %
Produits d'intérêts	**(53)**	(33)	61 %
Coûts de financement	**1 161**	1 576	(26) %

Les coûts de financement ont diminué de 415 millions de dollars en 2025, en raison essentiellement des facteurs ci-dessous.

- Les **charges d'intérêts** ont diminué de 146 millions de dollars en 2025. Ce résultat tient principalement aux facteurs suivants :
  - Le montant brut des charges d'intérêts sur la dette à long terme, excluant les obligations locatives et les autres passifs (garantis), a augmenté de 61 millions de dollars en 2025. Cette augmentation reflète essentiellement l'augmentation de la dette à long terme moyenne. Le taux d'intérêt moyen pondéré sur la dette à long terme [excluant le papier commercial, les facilités de crédit bancaire de TELUS, les composantes renouvelables de la facilité de crédit de TELUS International (Cda) Inc. qui a été remboursée, les obligations locatives et les autres passifs au titre de la dette à long terme] s'élevait à 4,75 % au 31 décembre 2025, par rapport à 4,37 % à l'exercice précédent. (Se reporter à *« Émission de titres de créance à long terme et remboursements par anticipation et à l'échéance de titres de créance à long terme »*, à la *rubrique 7.4*.)
  - Les intérêts sur la dette à long terme comptabilisés à l'actif, excluant les obligations locatives, qui sont liés à la dette contractée aux fins de l'acquisition de licences de spectre dans le cadre des enchères de spectre visant la bande de fréquence de 3 800 MHz tenues en octobre et en novembre 2023 par Innovation, Sciences et Développement économique Canada (« ISDE »).
  - Les intérêts sur les emprunts à court terme et les autres emprunts ont augmenté de 34 millions de dollars en 2025 relativement à une nouvelle convention avec une fiducie de titrisation sans lien de dépendance conclue au deuxième trimestre de 2024. (Se reporter à la *rubrique 7.7, « Emprunts à court terme »*.)
  - Le profit au rachat de titres de créance à long terme est lié aux processus d'offre publique de rachat décrits à la *rubrique 1.3*. Le profit de juillet 2025 est présenté déduction faite d'une perte de 17 millions de dollars sur les dérivés de change correspondants (swaps de devises) résiliés.
  - La prime au titre du remboursement par anticipation de la dette à long terme comprend une incidence de 38 millions de dollars liée à une relation de couverture devenue inefficace. Pour de plus amples renseignements, se reporter à la *note 26* des états financiers consolidés.

- Les **profits de change** ont augmenté de 18 millions de dollars en 2025. Cette augmentation tient principalement i) à la cessation de la comptabilité de couverture à l'égard de certains swaps de devises en raison du remboursement de la facilité de crédit de TELUS International (Cda) Inc. [se reporter à la *note 4h)* et à la *note 26h*) des états financiers consolidés pour plus de détails]; et ii) aux fluctuations de la valeur du dollar américain par rapport à celle du dollar canadien et de l'euro par rapport au dollar canadien.
- Les **variations latentes de la composante à terme des accords d'achat d'énergie virtuels** représentent les montants latents estimatifs comptabilisés au titre des accords d'achat d'énergie virtuels que nous avons conclus dans le cadre de projets de production d'énergie renouvelable visant à aménager des centrales solaires et éoliennes. La conclusion de ces accords s'inscrit dans notre engagement à réduire notre empreinte carbone. Avec prise d'effet au premier trimestre de 2025, en raison d'un changement prospectif de méthode comptable prévoyant l'application de la comptabilité de couverture [se reporter à la *note 2a)* des états financiers consolidés], les ajustements de la juste valeur latente, qui étaient précédemment inclus dans les coûts de financement, sont désormais compris dans les autres éléments du résultat global.
- Les **produits d'intérêts** ont augmenté de 20 millions de dollars en 2025, en raison principalement de la hausse des intérêts sur les remboursements d'impôt.

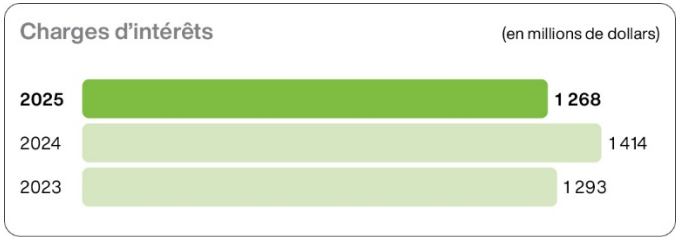

Impôt sur le résultat

Exercices clos les 31 décembre (en millions de dollars, sauf les taux d'imposition)	**2025**	2024	Variation
Impôt sur le résultat calculé aux taux prévus par la loi applicables (en %)	**24,8**	24,5	0,3 pt
Ajustements comptabilisés dans la période considérée au titre de l'impôt sur le résultat de périodes antérieures (en %)	**(2,3)**	(2,8)	0,5 pt
Pilier Deux – impôt minimum mondial (en %)	**0,1**	0,2	(0,1) pt
Perte de valeur du goodwill (en %)	**8,9**	—	8,9 pts
Montants (non imposables) non déductibles nets (en %)	**2,3**	(2,0)	4,3 pts
Retenues d'impôt et autres impôts et taxes (en %)	**2,6**	2,9	(0,3) pt
Pertes non comptabilisées (en %)	**0,2**	0,4	(0,2) pt
Différentiel de taux d'imposition à l'étranger (en %)	**(1,5)**	(0,1)	(1,4) pt
Autres (en %)	**0,3**	0,5	(0,2) pt
Taux d'imposition effectif (en %)	**35,4**	23,6	11,8 pts
Impôt sur le résultat calculé aux taux prévus par la loi applicables	**297**	301	(1) %
Ajustements comptabilisés dans la période considérée au titre de l'impôt sur le résultat de périodes antérieures	**(28)**	(34)	(18) %
Pilier Deux – impôt minimum mondial	**1**	2	(50) %
Perte de valeur du goodwill	**107**	—	n.s.
Montants (non imposables) non déductibles nets	**28**	(23)	n.s.
Retenues d'impôt et autres impôts et taxes	**31**	35	(11) %
Pertes non comptabilisées	**3**	4	(25) %
Différentiel de taux d'imposition à l'étranger	**(18)**	(1)	n.s.
Autres	**4**	6	(33) %
Impôt sur le résultat	**425**	290	47 %

Le total de la charge d'impôt sur le résultat a augmenté de 135 millions de dollars en 2025. Le taux d'imposition effectif a augmenté, passant de 23,6 % à 35,4 % en 2025, en raison principalement d'une perte de valeur du goodwill. Compte non tenu de la perte de valeur du goodwill, le taux d'imposition effectif s'est établi à 26,5 %. (Se reporter à *« Perte de valeur du goodwill »,* à la *rubrique 5.3,* pour de plus amples renseignements.)

Bénéfice global

Exercices clos les 31 décembre (en millions de dollars)	**2025**	2024	Variation
Bénéfice net	**777**	938	(17) %
Autres éléments du résultat global (après impôt) :			
Éléments qui peuvent ultérieurement être reclassés en résultat	**32**	32	— %
Éléments qui ne seront jamais ultérieurement reclassés en résultat	**22**	(15)	n.s.
Bénéfice global	**831**	955	(13) %

Le bénéfice global a diminué de 124 millions de dollars en 2025, reflétant principalement la baisse du bénéfice net. Les éléments qui peuvent ultérieurement être reclassés en résultat comprennent les variations de la juste valeur latente des dérivés désignés comme des couvertures de flux de trésorerie, et les écarts de change découlant de la conversion des états financiers des établissements à l'étranger. Les éléments qui ne seront jamais ultérieurement reclassés en résultat comprennent la modification de l'évaluation des actifs financiers de placement et les montants des réévaluations des régimes à prestations définies du personnel.

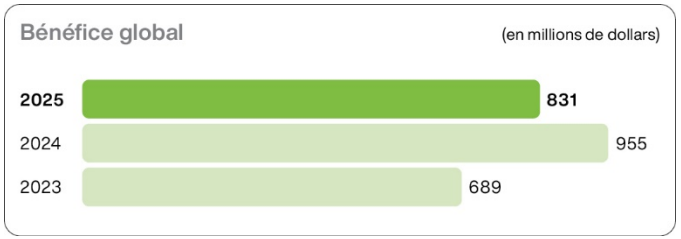

5.4 Secteur Solutions technologiques de TELUS

Abonnés des téléphones mobiles **2025 : 10 324 000** 2024 : 10 147 000 + 2 %	**Abonnés des appareils connectés** **2025 : 4 445 000** 2024 : 3 729 000 + 19 %	**Abonnés aux services Internet** **2025 : 2 817 000** 2024 : 2 760 000 + 2 %
Abonnés aux services de télévision **2025 : 1 449 000** 2024 : 1 389 000 + 4 %	**Abonnées aux services de sécurité et de domotique** **2025 : 1 152 000** 2024 : 1 120 000 + 3 %	**Connexions d'abonnés aux services de télécommunications** **2025 : 21 160 000** 2024 : 20 175 000 + 5 %

Tendances – secteur TTech

La tendance historique observée au cours des huit derniers trimestres au chapitre des produits tirés des services de réseau mobile reflète principalement la récente décélération de l'immigration, qui a bridé l'accroissement de notre clientèle, ainsi que la baisse des PMMA à l'échelle nationale découlant de plus grandes limites d'utilisation de données moyennant des tarifs donnés, et la concurrence persistante sur le marché des services de détail. Au cours de cette période, la baisse des PMMA s'est graduellement atténuée, reflétant les efforts continus qui ont été déployés pour soutenir leur croissance. Les produits tirés des services d'itinérance ont continué de diminuer, reflétant l'adoption accrue de forfaits en Amérique du Nord et l'offre de forfaits de services d'itinérance concurrentiels sur le marché, ainsi que de la diminution des volumes d'itinérance liés aux voyages. Contrebalançant partiellement ces facteurs, nous continuons de constater une croissance du nombre d'abonnés des téléphones mobiles, laquelle reflète la forte rétention de clients ayant contribué à amoindrir l'incidence du ralentissement de l'immigration, ainsi qu'une augmentation des connexions à l'Internet des objets (l'« IdO »).

La baisse des produits tirés de l'équipement mobile reflète principalement la diminution des volumes contractuels, contrebalancée en partie par l'incidence de la proportion de téléphones intelligents à valeur plus élevée vendus. La diminution des volumes de ventes d'appareils mobiles est attribuable à l'augmentation du coût de ces appareils par les fabricants, ce qui pousse les clients à reporter le remplacement de leur appareil et favorise une hausse de l'adoption des forfaits Apportez votre propre appareil, laquelle entraîne une diminution des contrats avec les clients. Nous continuons d'offrir des appareils remis en marché certifiés et le programme Option Retour, ce qui permet de proposer aux clients des solutions de rechange pour le remplacement de leur appareil tout en contribuant également à une économie circulaire.

Nos investissements dans le spectre et nos dépenses d'investissement aux fins de l'amélioration de notre réseau se traduisent par un accroissement de sa capacité, de sa couverture et de sa fiabilité, ce qui nous permet d'accroître nos produits d'exploitation grâce aux ajouts nets d'abonnés aux services mobiles et d'abonnés des appareils connectés. La croissance du nombre d'abonnés des téléphones mobiles résulte i) des offres de produits hors pair caractérisées par des améliorations continues au chapitre de la vitesse, de la performance et de la fiabilité de notre réseau, combinées à l'amélioration de nos capacités numériques; ii) de nos promotions fructueuses, y compris le groupement de nos services mobiles et de nos services résidentiels; iii) de notre capacité à attirer une grande partie de la population canadienne, grâce à la croissance découlant de l'immigration (quoique moins prononcée) et de l'évolution démographique, et à la croissance continue du nombre d'abonnés possédant plusieurs appareils; et iv) de notre taux de désabonnement relativement faible, qui reflète notre priorité Les clients d'abord et nos programmes de remplacement d'appareil.

Le nombre de nos abonnés des appareils connectés a augmenté, principalement en raison de l'expansion de notre offre de solutions IdO dans divers secteurs, notamment les transports, la sécurité, les soins de santé, les immeubles intelligents et les villes intelligentes, l'énergie, le commerce de détail et l'agriculture. Nos investissements dans les infrastructures de réseau et l'expansion de notre portefeuille de produits IdO nous ont également permis de fournir à notre clientèle des solutions IdO fiables et évolutives.

La croissance du nombre d'abonnés aux services Internet s'est poursuivie grâce à nos investissements continus dans la mise en œuvre de notre réseau à fibres optiques. Le nombre d'abonnés à nos services de télévision a continué d'augmenter, ce qui reflète les ajouts nets d'abonnés en réponse à nos diverses offres de produits et de services flexibles tenant compte de l'évolution des besoins et des préférences des clients. La croissance du nombre d'abonnés à nos services de sécurité et de domotique découle de l'adoption de nos offres groupées. Le regroupement des services mobiles et des services résidentiels favorise la croissance du nombre de nos offres dans chaque foyer pour mieux répondre à la demande pour des services multiples, en plus d'avoir une incidence positive sur les taux de désabonnement. Les pertes d'abonnés aux services de voix résidentiels sont demeurées relativement faibles en raison du succès de nos services groupés et de nos efforts efficaces en matière de rétention en vue d'atténuer le remplacement continu de la technologie en faveur des services mobiles et des services Internet.

La tendance à la croissance des produits tirés des services de données fixes reflète la croissance du nombre d'abonnés aux services Internet et du nombre d'abonnés aux services de sécurité et de domotique, notamment en raison de notre expansion dans les collectivités de l'Ontario et du Québec où nous ne sommes pas l'ESLT. Cette croissance est favorisée par la demande soutenue pour des vitesses Internet toujours plus élevées et pour une plus grande largeur de bande, ainsi que par notre gamme d'offres de services de sécurité et de domotique résidentielles et d'entreprise et d'autres applications évoluées, qui sont toutes soutenues par les investissements dans notre réseau à fibres optiques. Les tendances à la baisse au chapitre des produits tirés des services de télévision et des services de voix fixes découlent du remplacement de la technologie ainsi que de l'intensification de la concurrence. Toutefois, nous atténuons ces tendances au moyen de nos offres groupées, de la diversification de nos produits et de nos efforts efficaces au chapitre de la rétention. La migration des produits et services à l'intention des entreprises offerts vers les plateformes IP et l'entrée sur le marché de nouveaux concurrents se sont traduites par des marges intrinsèquement plus faibles, par rapport aux marges liées à certains de nos produits et services existants. Toutefois, nous continuons d'améliorer et de diversifier notre portefeuille de solutions novatrices pour entreprises.

Les précédentes tendances au chapitre des services liés à l'agriculture et aux biens de consommation étaient attribuables au taux de désabonnement, qui a atténué la croissance des abonnements. Cependant, nos services liés à l'agriculture et aux biens de consommation ont connu une amélioration interne tout au long de 2024 et de 2025. Le recul enregistré depuis le deuxième trimestre de 2025 est attribuable au dessaisissement prévu d'actifs secondaires. Grâce à notre équipe mondiale et à nos solutions fondées sur l'infonuagique, nous sommes en mesure de servir une clientèle diversifiée, y compris les éleveurs, les producteurs, les agronomes, les conseillers, les transformateurs et les détaillants, en contribuant à une prise de décisions plus efficace et plus agile qui est en mesure de tenir compte des besoins changeants des consommateurs, d'améliorer la rentabilité et de favoriser une meilleure circulation de l'information dans la chaîne de valeur, ce qui nous permet d'améliorer la sécurité et la durabilité de nos extrants et de favoriser les efficiences dans la façon dont nous produisons, distribuons et consommons les aliments et les biens de consommation.

Indicateurs opérationnels – secteur TTech

Aux 31 décembre	**2025**	2024	Variation
Nombre de connexions d'abonnés (en milliers) :			
Téléphones mobiles[1]	**10 324**	10 147	2 %
Appareils connectés	**4 445**	3 729	19 %
Services Internet[2]	**2 817**	2 760	2 %
Services de télévision	**1 449**	1 389	4 %
Services de sécurité et de domotique	**1 152**	1 120	3 %
Services de voix résidentiels	**973**	1 030	(6) %
Nombre total de connexions d'abonnés aux services de télécommunications	**21 160**	20 175	5 %
Population couverte par le réseau LTE[3] (en millions)	**36,7**	36,7	— %
Population couverte par le réseau 5G[3] (en millions)	**33,3**	32,3	3 %
Population couverte par les installations à fibre optique (en millions)	**3,7**	3,4	9 %
Exercices clos les 31 décembre	**2025**	2024	Variation
Ajouts bruts d'abonnés des téléphones mobiles (en milliers)	**1 633**	1 769	(8) %
Ajouts nets (pertes nettes) de connexions d'abonnés (en milliers) :			
Téléphones mobiles	**207**	346	(40) %
Appareils connectés	**716**	615	16 %
Services Internet	**123**	134	(8) %
Services de télévision	**60**	92	(35) %
Services de sécurité et de domotique	**32**	64	(50) %
Services de voix résidentiels	**(57)**	(35)	(63) %
Nombre total d'ajouts nets de connexions d'abonnés aux services de télécommunications	**1 081**	1 216	(11) %
PMMA des téléphones mobiles, par mois[4] (en dollars)	**57,01**	58,67	(2,8) %
Taux de désabonnement lié aux téléphones mobiles, par mois[5] (en %)	**1,17**	1,20	(0,03) pt

1 Avec prise d'effet le 1er janvier 2025, nous avons ajusté, sur une base prospective, le nombre d'abonnés des téléphones mobiles de manière à retrancher 30 000 abonnés par suite d'un examen approfondi des comptes clients.

2 Avec prise d'effet le 1er janvier 2025, nous avons ajusté, sur une base prospective, le nombre d'abonnés aux services Internet de manière à retrancher 66 000 abonnés, en raison d'un examen du nombre d'abonnés.

3 Y compris les ententes de partage de réseau conclues avec d'autres entreprises de télécommunications canadiennes.

4 Autre mesure financière déterminée. Se reporter à la *rubrique 11.1*, *« Mesures financières non conformes aux PCGR et autres mesures financières déterminées »*. Cette mesure n'est pas définie par les Normes IFRS de comptabilité. Il s'agit plutôt d'un paramètre utilisé dans l'industrie pour évaluer la performance opérationnelle d'une société de services et de produits mobiles.

5 Se reporter à la *rubrique 11.2, « Indicateurs opérationnels »*.

- Les **ajouts bruts d'abonnés des téléphones mobiles** se sont établis à 1 633 000 en 2025, reflétant une diminution de 136 000 attribuable à la décélération de la croissance démographique au Canada tenant au ralentissement de l'immigration, ainsi qu'à l'importance accrue accordée aux mises en service d'abonnés rentables.
- Le **taux de désabonnement des téléphones mobiles** s'est établi à 1,17 % en 2025, par rapport à 1,20 % en 2024. Cette diminution s'explique principalement par nos efforts continus visant à assurer la rétention des clients et la qualité de notre réseau, combinés à nos offres groupées fructueuses. Ces facteurs ont été partiellement contrebalancés par la décision des clients de changer de fournisseurs en réaction à la concurrence soutenue en matière de marketing et de tarification promotionnelle.
- Les **ajouts nets d'abonnés des téléphones mobiles** se sont chiffrés à 207 000 en 2025, soit une baisse de 139 000 attribuable à la diminution des ajouts bruts d'abonnés des téléphones mobiles.
- Les **PMMA des téléphones mobiles** se sont établis à 57,01 $ en 2025, soit une baisse de 1,66 $, ou 2,8 %, attribuable à l'adoption de forfaits de base à tarifs moindres en réaction à la concurrence soutenue en matière de tarification promotionnelle ciblant les clients tant nouveaux qu'existants, à une baisse des produits tirés des services d'itinérance, ainsi qu'à la banalisation des services de télécommunications dans le secteur public, facteurs partiellement contrebalancés par l'augmentation des produits tirés de l'IdO. Nous constatons une augmentation continue de l'adoption de forfaits de données illimitées et de forfaits Canada-États-Unis-Mexique, qui génèrent des PMMA plus élevés et plus stables sur une base mensuelle, tout en permettant aux clients de compter sur une réduction des frais d'itinérance aux États-Unis et au Mexique et des frais de dépassement de données, respectivement.
- Les **ajouts nets d'abonnés des appareils connectés** se sont établis à 716 000 en 2025, soit une augmentation de 101 000 qui reflète la croissance des ajouts bruts de clients des secteurs des transports et de la connectivité, facteur neutralisé en partie par un accroissement des désactivations.
- Les **ajouts nets d'abonnés aux services Internet** se sont établis à 123 000 en 2025, ce qui reflète une diminution de 11 000. Cette diminution tient principalement à un accroissement du taux de désabonnement et à l'intensification des pressions concurrentielles, facteurs partiellement contrebalancés par le nombre brut solide de mises en service relatives à l'Internet résidentiel, témoignant de la force de nos offres de services par fibre optique.

- Les **ajouts nets d'abonnés aux services de télévision** se sont établis à 60 000 en 2025, soit une diminution de 32 000 essentiellement attribuable à un accroissement du taux de désabonnement et à l'évolution continue des préférences des clients, facteurs partiellement contrebalancés par une hausse du nombre brut de mises en service.
- Les **ajouts nets d'abonnés aux services de sécurité et de domotique** se sont établis à 32 000 en 2025, soit une diminution de 32 000 reflétant l'accroissement du taux de désabonnement et au ralentissement de la croissance du nombre de clients.
- Les **pertes nettes d'abonnés aux services de voix résidentiels** se sont établies à 10 000 en 2025, soit une augmentation de 22 000 reflétant la diminution des ajouts bruts. Ces pertes ont été compensées par notre engagement à l'égard de la rétention de clients, le faible taux de désabonnement reflétant l'atténuation fructueuse des pertes.

Produits d'exploitation et autres produits – secteur TTech

Exercices clos les 31 décembre (en millions de dollars)	**2025**	2024 (données retraitées)	Variation
Produits tirés des services de réseau mobile	**6 974**	7 004	— %
Produits tirés de l'équipement mobile et d'autres services	**2 157**	2 351	(8) %
Services de données fixes[1]	**4 679**	4 558	3 %
Services de voix fixes	**671**	709	(5) %
Produits tirés de l'équipement fixe et d'autres services	**580**	616	(6) %
Services liés à l'agriculture et aux biens de consommation	**383**	390	(2) %
Produits d'exploitation (tirés de contrats conclus avec des clients)	**15 444**	15 628	(1) %
Autres produits	**147**	161	(9) %
Produits d'exploitation externes et autres produits	**15 591**	15 789	(1) %
Produits intersectoriels	**23**	20	15 %
Produits d'exploitation et autres produits du secteur TTech	**15 614**	15 809	(1) %

1 Exclut les services liés à l'agriculture et aux biens de consommation.

Les produits d'exploitation et autres produits du secteur TTech ont diminué de 195 millions de dollars en 2025.

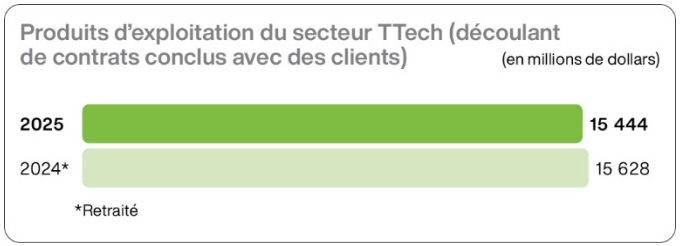

Les **produits tirés des services de réseau mobile** ont diminué de 30 millions de dollars, ou moins de 1 %, en 2025, en raison principalement de la baisse des PMMA des téléphones mobiles, partiellement contrebalancée par la croissance du nombre d'abonnés des téléphones mobiles et par une hausse des connexions à l'IdO.

Les **produits tirés de l'équipement mobile et d'autres services** ont diminué de 194 millions de dollars en 2025, en raison d'une réduction des volumes contractuels reflétant une discipline à l'égard des offres d'appareils, laquelle a entraîné une baisse du financement des appareils, ainsi que de la concurrence soutenue en matière de tarification. Ces facteurs ont été partiellement neutralisés par l'incidence de la proportion de téléphones intelligents à valeur plus élevée vendus.

Les **produits tirés des services de données fixes** ont augmenté de 121 millions de dollars en 2025, en raison de la croissance du nombre de nos abonnés aux services Internet et aux services de sécurité et de domotique, ainsi que de la hausse des produits par abonné. Ces facteurs ont été en partie contrebalancés par la baisse des produits tirés des services de télévision tenant essentiellement à la proportion accrue de clients optant pour des combinaisons de forfaits de télévision de moindre envergure et le remplacement de la technologie.

Les **produits tirés des services de voix fixes** ont reculé de 38 millions de dollars en 2025, ce qui reflète la baisse continue des produits tirés des services de voix patrimoniaux découlant du remplacement de la technologie et des changements dans les décisions d'achat des consommateurs. La baisse a été partiellement atténuée par nos efforts fructueux au chapitre de la rétention.

Les **produits tirés de l'équipement fixe et d'autres services** ont diminué de 36 millions de dollars en 2025, reflétant essentiellement une baisse des produits tirés des autres services d'affaires.

Les **produits tirés des services liés à l'agriculture et aux biens de consommation** ont diminué de 7 millions de dollars en 2025, en raison principalement du dessaisissement d'actifs secondaires. Ce facteur a été principalement contrebalancé par les acquisitions d'entreprises au premier trimestre de 2024, ainsi que par la croissance interne des services liés aux biens de consommation.

Les **autres produits** ont diminué de 14 millions de dollars en 2025, en raison de la baisse des profits liés à des projets immobiliers, de la conclusion de la transaction visant le partenariat avec TELUS Sky au cours de l'exercice précédent, et de la baisse des reprises nettes de provisions liées à des regroupements d'entreprises. Ces facteurs ont été partiellement contrebalancés par les produits tirés de la location et autres produits tirés de la sous-location non récurrents et par la hausse des profits nets découlant du dessaisissement prévu d'actifs secondaires.

Les **produits intersectoriels** sont tirés des services fournis aux secteurs TELUS Santé et TELUS Expérience numérique et sont éliminés au moment de la consolidation de concert avec les charges connexes des secteurs TELUS Santé et TELUS Expérience numérique.

Apport direct – secteur TTech

	Produits et services mobiles			Produits et services fixes[1]			Total – secteur TTech		
Exercices clos les 31 décembre (en millions de dollars)	**2025**	2024	Variation	**2025**	2024 (données retraitées)	Variation	**2025**	2024 (données retraitées)	Variation
Produits									
Services	**7 080**	7 099	— %	**6 035**	5 989	1 %	**13 115**	13 088	— %
Équipement	**2 051**	2 256	(9) %	**278**	284	(2) %	**2 329**	2 540	(8) %
Produits d'exploitation (tirés de contrats conclus avec des clients)	**9 131**	9 355	(2) %	**6 313**	6 273	1 %	**15 444**	15 628	(1) %
Charges									
Charges directes	**3 057**	3 109	(2) %	**1 927**	1 847	4 %	**4 984**	4 956	1 %
Apport direct	**6 074**	6 246	(3) %	**4 386**	4 426	(1) %	**10 460**	10 672	(2) %

1 Comprend les services liés à l'agriculture et aux biens de consommation.

Les charges directes incluses dans les calculs de l'apport direct figurant dans le tableau ci-dessus représentent des composantes du total des charges au titre de l'achat de biens et services et de la charge au titre des avantages du personnel présentées dans le tableau ci-dessous, et elles ont été calculées conformément aux méthodes comptables utilisées pour déterminer les montants totaux présentés dans les états financiers. L'apport direct du secteur TTech a diminué de 212 millions de dollars, ou 2 %, en 2025.

L'apport direct provenant des produits et services mobiles du secteur TTech a diminué de 172 millions de dollars en 2025, ce qui reflète surtout l'incidence de la décélération de la baisse des PMMA des téléphones mobiles et de la diminution des marges liées à l'équipement mobile tenant à la baisse des volumes contractuels et à la concurrence soutenue en matière de tarification. Ces facteurs ont été neutralisés en partie par la croissance du nombre d'abonnés des téléphones mobiles.

L'apport direct provenant des produits et services fixes du secteur TTech a diminué de 40 millions de dollars en 2025, en raison principalement de la diminution des services patrimoniaux attribuable au remplacement de la technologie, de la baisse des produits tirés des services de données interentreprises, et de la baisse des marges relatives aux solutions liées à l'agriculture et aux biens de consommation tenant aux dessaisissements d'actifs secondaires. Ces facteurs ont été partiellement contrebalancés par la croissance soutenue du nombre d'abonnés aux services Internet et aux services de sécurité et de domotique, par l'augmentation des produits par abonné, et par la hausse des économies réalisées au chapitre des services de programmation télévisuelle.

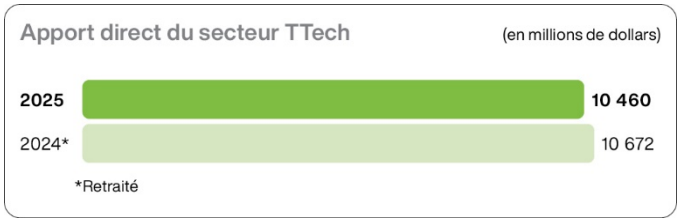

Charges d'exploitation – secteur TTech

Exercices clos les 31 décembre (en millions de dollars)	**2025**	2024 (données retraitées)	Variation
Achat de biens et services[1]	**7 058**	7 110	(1) %
Charge au titre des avantages du personnel[1]	**2 220**	2 626	(15) %
Charges d'exploitation du secteur TTech	**9 278**	9 736	(5) %

1 Comprend les coûts de restructuration et autres coûts.

Les charges d'exploitation du secteur TTech ont diminué de 458 millions de dollars en 2025. Se reporter au paragraphe portant sur le *BAIIA ajusté du secteur TTech* ci-dessous pour plus de détails.

BAIIA – secteur TTech

Exercices clos les 31 décembre (en millions de dollars, sauf les marges)	**2025**	2024 (données retraitées)	Variation
BAIIA	**6 336**	6 073	4 %
Ajouter : coûts de restructuration et autres coûts compris dans le BAIIA	**239**	361	n.s.
BAIIA ajusté	**6 575**	6 434	2 %
Marge du BAIIA[1] (en %)	**40,6**	38,3	2,3 pts
Marge du BAIIA ajusté[1] (en %)	**42,1**	40,6	1,5 pt

1 Mesures financières non conformes aux PCGR et autres mesures financières déterminées. Se reporter à la *rubrique 11.1, « Mesures financières non conformes aux PCGR et autres mesures financières déterminées »*.

Le BAIIA du secteur TTech a augmenté de 263 millions de dollars, ou 4 %, en 2025. Outre les facteurs de croissance dont il est fait mention au paragraphe portant sur le *BAIIA ajusté du secteur TTech* ci-dessous, le BAIIA reflète également une réduction des coûts de restructuration et autres coûts de 122 millions de dollars en 2025, laquelle se rapporte aux investissements effectués à l'exercice précédent dans des programmes d'efficience et d'efficacité au chapitre des coûts, y compris la rationalisation de biens immobiliers.

Le BAIIA ajusté du secteur TTech a augmenté de 141 millions de dollars, ou 2 %, en 2025, reflétant i) les efforts de réduction des coûts, y compris les réductions de la main-d'œuvre, et l'adoption accrue des solutions de TELUS Numérique au sein des activités du secteur TTech, ce qui donne lieu à des avantages concurrentiels découlant de l'habilitation numérique et à une structure de coûts plus faibles liée aux activités de TELUS Numérique, ainsi que les réductions des frais de marketing et des frais administratifs; et ii) la croissance du nombre d'abonnés aux services mobiles, aux services Internet résidentiels, et aux services de sécurité et de domotique. Ces facteurs ont été partiellement contrebalancés par i) la baisse des PMMA des téléphones mobiles; ii) la baisse des marges liées à l'équipement mobile; iii) la baisse des produits tirés des services de données interentreprises; iv) la hausse des créances douteuses; v) la baisse des marges liées aux services fixes patrimoniaux; vi) l'augmentation des coûts des licences basées sur l'abonnement et de l'utilisation des services fondés sur l'infonuagique; vii) la baisse des autres produits; et viii) la baisse des marges relatives aux solutions liées à l'agriculture et aux biens de consommation tenant aux dessaisissements d'actifs secondaires.

La marge du BAIIA ajusté du secteur TTech a augmenté de 1,5 point de pourcentage en 2025. Cette amélioration est principalement attribuable à nos programmes d'efficience et d'efficacité au chapitre des coûts dont il est fait mention ci-dessus.

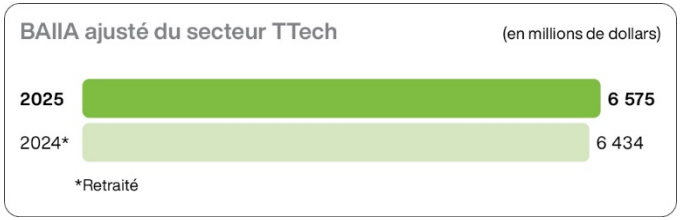

BAIIA ajusté moins les dépenses d'investissement – secteur TTech

Exercices clos les 31 décembre (en millions de dollars)	**2025**	2024 (données retraitées)	Variation
BAIIA ajusté	**6 575**	6 434	2 %
Dépenses d'investissement	**(2 225)**	(2 331)	(5) %
BAIIA ajusté moins les dépenses d'investissement[1]	**4 350**	4 103	6 %

1 Se reporter à la *rubrique 11.1, « Mesures financières non conformes aux PCGR et autres mesures financières déterminées »*.

Le BAIIA ajusté moins les dépenses d'investissement du secteur TTech a augmenté de 247 millions de dollars en 2025. Se reporter à la *rubrique 7.3* pour une analyse plus détaillée des dépenses d'investissement.

BAII – secteur TTech

Exercices clos les 31 décembre (en millions de dollars)	**2025**	2024 (données retraitées)	Variation
BAIIA	**6 336**	6 073	4 %
Amortissement des immobilisations corporelles	**(2 150)**	(2 238)	(4) %
Amortissement des immobilisations incorporelles	**(943)**	(917)	3 %
BAII[1]	**3 243**	2 918	11 %

1 Se reporter à la *rubrique 11.1*, *« Mesures financières non conformes aux PCGR et autres mesures financières déterminées »*.

Le BAII du secteur TTech a augmenté de 325 millions de dollars en 2025, parallèlement à l'augmentation du BAIIA. L'amortissement des immobilisations corporelles du secteur TTech a diminué de 88 millions de dollars en 2025, en raison principalement de la diminution de la rationalisation des biens immobiliers. L'amortissement des immobilisations incorporelles du secteur TTech a augmenté de 26 millions de dollars en 2025, en raison essentiellement de l'accroissement des entrées d'actifs logiciels.

5.5 Secteur TELUS Santé

Tendances – TELUS Santé

La tendance à la croissance des produits tirés de services de santé a été stimulée par la croissance de nos programmes d'aide aux employés et à la famille (« PAEF ») par suite des acquisitions ciblées à l'échelle mondiale en 2024 et de l'acquisition de Workplace Options en mai 2025. La tendance reflète également la croissance interne continue de la plupart de nos offres de services de santé existants attribuable à l'adoption et à l'expansion accrues de nos solutions numériques en matière de santé, ainsi qu'à la croissance du nombre de membres de nos services de santé, y compris i) les solutions pour les employeurs, qui offrent des solutions en matière de bien-être physique, mental et financier axées sur le secteur des employeurs à l'échelle mondiale, dont des PAEF, des solutions en santé mentale globale, des services de consultation et la solution Bien-être TELUS Santé; ii) les solutions pour les payeurs et les professionnels de la santé; les activités destinées aux payeurs comprennent les secteurs public et privé (gestion des régimes d'assurance maladie, demandes de règlement électroniques, dossiers de santé des patients et services gérés en matière de santé publique) et les activités destinées aux professionnels de la santé comprennent des solutions logicielles de pharmacie, des dossiers collaboratifs de santé et des pharmacies virtuelles; iii) les solutions pour la retraite et les avantages sociaux, qui améliorent la santé financière et le bien-être des organisations et des personnes au moyen de solutions durables et souples en matière d'administration des régimes de retraite et d'avantages sociaux; iv) les Cliniques TELUS Santé, qui supervisent les activités et la transformation des cliniques, ainsi que la prestation des services cliniques en santé physique et mentale; et v) les solutions de santé grand public, qui offrent des solutions de pointe sur le marché en matière de soins primaires, de soins pour animaux, de maintien à domicile et de gestion des maladies chroniques. Le 1er mai 2025, nous avons fait l'acquisition de Workplace Options, qui s'inscrit dans l'approche de TELUS Santé visant à s'associer à des professionnels de la santé, à des entreprises axées sur les solutions numériques en matière de santé, à des régimes d'assurance santé et à des employeurs pour créer une offre plus robuste et locale reposant sur des services fournis à l'échelle mondiale, qui couvrent maintenant plus de 200 pays et territoires. L'augmentation du nombre de personnes couvertes est en grande partie attribuable à l'expansion de nos PAEF ainsi qu'à l'acquisition de Workplace Options, y compris les personnes couvertes par les services de soins de santé de cette dernière.

Indicateur opérationnel – secteur TELUS Santé

Aux 31 décembre	**2025**	2024	Variation
Personnes couvertes par les services de soins de santé[1] (en millions)	**161,2**	76,2	n.s.

1 Au cours du deuxième trimestre de 2025, nous avons ajouté 79,3 millions de personnes couvertes par les services de soins de santé grâce à l'acquisition de Workplace Options et à une modification prospective de la définition des personnes couvertes par les services de soins de santé pour y inclure les clients qui ont recours indirectement aux services de TELUS Santé.

- Le **nombre de personnes couvertes par les services de soins de santé** se chiffrait à 161,2 millions à la fin de 2025, soit une augmentation de 85,0 millions au cours des 12 derniers mois, reflétant principalement l'ajout de 79,3 millions de personnes couvertes grâce à notre acquisition de Workplace Options au deuxième trimestre et à une modification prospective de la définition des personnes couvertes par les services de soins de santé pour y inclure les clients qui ont recours indirectement aux services de TELUS Santé. Via la croissance interne, l'augmentation du nombre de personnes couvertes par les services de soins de santé reflète principalement la croissance robuste de nos PAEF résultant à la fois des nouveaux clients et des clients existants dans toutes les régions où nous exerçons nos activités, ainsi que la demande continue pour des solutions virtuelles.

Produits d'exploitation et autres produits – secteur TELUS Santé

Exercices clos les 31 décembre (en millions de dollars)	**2025**	2024	Variation
Services de santé	**2 036**	1 768	15 %
Équipement de santé	**5**	11	(55) %
Produits d'exploitation (tirés de contrats conclus avec des clients)	**2 041**	1 779	15 %
Autres produits	**12**	3	n.s.
Produits d'exploitation externes et autres produits	**2 053**	1 782	15 %
Produits intersectoriels	**7**	8	(13) %
Produits d'exploitation et autres produits du secteur TELUS Santé	**2 060**	1 790	15 %

Les produits d'exploitation et autres produits de TELUS Santé ont augmenté de 270 millions de dollars en 2025.

Dans l'ensemble de TELUS Santé, le taux de croissance des produits présenté a été favorisé par le raffermissement du dollar américain et de l'euro par rapport au dollar canadien comparativement à la période correspondante de l'exercice précédent.

Nos produits tirés des **services de santé** ont augmenté de 268 millions de dollars en 2025, en raison des facteurs suivants : i) les acquisitions d'entreprises à l'échelle mondiale au sein des solutions pour les employeurs, y compris l'acquisition de Workplace Options en mai 2025; et ii) la croissance liée aux solutions pour les payeurs et les professionnels de la santé, grâce à la solide performance des dossiers collaboratifs de santé, ainsi qu'à une augmentation des produits récurrents liée à nos solutions de dossiers médicaux électroniques, à l'accroissement des services de gestion des dossiers de santé des patients et des régimes d'assurance maladie, ainsi qu'aux solutions de pharmacie virtuelle. Ces facteurs ont été contrebalancés par un recul des solutions pour la retraite et les avantages sociaux.

Les **produits tirés de l'équipement de santé** ont diminué de 6 millions de dollars en 2025.

Les **autres produits** ont augmenté de 9 millions de dollars en 2025, reflétant un élément non récurrent comptabilisé au troisième trimestre de 2025.

Les **produits intersectoriels** représentent les services fournis au secteur TTech et sont éliminés au moment de la consolidation de concert avec les charges connexes du secteur TTech.

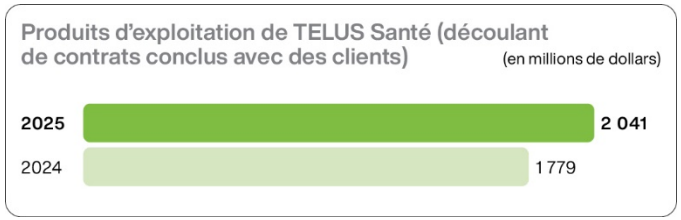

Apport direct – secteur TELUS Santé

Exercices clos les 31 décembre (en millions de dollars)	**2025**	2024	Variation
Produits			
Services	**2 036**	1 768	15 %
Équipement	**5**	11	(55) %
Produits d'exploitation (tirés de contrats conclus avec des clients)	**2 041**	1 779	15 %
Charges			
Charges directes	**970**	838	16 %
Apport direct	**1 071**	941	14 %

Les charges directes incluses dans les calculs de l'apport direct figurant dans le tableau ci-dessus représentent des composantes du total des charges au titre de l'achat de biens et services et de la charge au titre des avantages du personnel présentées dans le tableau ci-dessous, et elles ont été calculées conformément aux méthodes comptables utilisées pour déterminer les montants totaux présentés dans les états financiers. Les charges directes sont essentiellement les coûts liés au réseau de thérapeutes en counseling, aux cliniciens, à la mise en œuvre et au soutien.

L'apport direct de TELUS Santé a augmenté de 130 millions de dollars en 2025, résultat qui reflète la croissance des produits, comme il est décrit à la rubrique portant sur les produits.

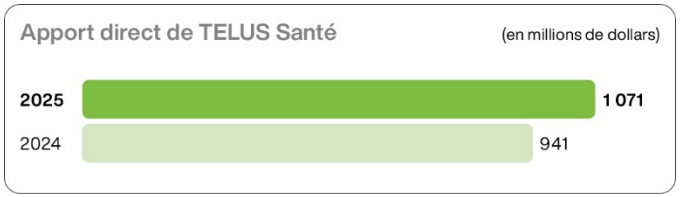

Charges d'exploitation – secteur TELUS Santé

Exercices clos les 31 décembre (en millions de dollars)	**2025**	2024	Variation
Achat de biens et services[1]	**759**	718	6 %
Charge au titre des avantages du personnel[1]	**979**	853	15 %
Charges d'exploitation du secteur TELUS Santé	**1 738**	1 571	11 %

1 Comprend les coûts de restructuration et autres coûts.

Les charges d'exploitation de TELUS Santé ont augmenté de 167 millions de dollars en 2025, en phase avec la croissance des produits. Se reporter aux renseignements portant sur l'*apport direct de TELUS Santé* ci-dessus et aux renseignements portant sur le *BAIIA ajusté de TELUS Santé* ci-dessous pour plus de détails.

BAIIA – secteur TELUS Santé

Exercices clos les 31 décembre (en millions de dollars, sauf les marges)	**2025**	2024	Variation
BAIIA	**322**	219	47 %
Ajouter : coûts de restructuration et autres coûts compris dans le BAIIA	**32**	71	n.s.
BAIIA ajusté	**354**	290	22 %
Marge du BAIIA[1] (en %)	**15,6**	12,3	3,3 pts
Marge du BAIIA ajusté[1] (en %)	**17,2**	16,2	1,0 pt

1 Mesures financières non conformes aux PCGR et autres mesures financières déterminées. Se reporter à la *rubrique 11.1, « Mesures financières non conformes aux PCGR et autres mesures financières déterminées »*.

Le BAIIA de TELUS Santé a augmenté de 103 millions de dollars, ou 47 %, en 2025. Le BAIIA ajusté de TELUS Santé a augmenté de 64 millions de dollars, ou 22 %, en 2025, reflétant la croissance des produits et les résultats internes significatifs tenant à une baisse du montant net des coûts internes de la main-d'œuvre, ainsi que la réalisation continue de synergies découlant de l'intégration d'acquisitions. Ces facteurs ont été neutralisés en partie par la hausse des coûts indirects liés i) aux acquisitions d'entreprises à l'échelle mondiale; ii) à l'accroissement de nos capacités numériques et de sécurité, compte tenu de l'augmentation du nombre de licences basées sur l'abonnement, des coûts liés aux contractuels et des coûts liés à l'utilisation des services fondés sur l'infonuagique; et iii) à l'augmentation des frais de marketing à l'échelle régionale. L'écart entre le taux de croissance du BAIIA et celui du BAIIA ajusté tient à la diminution des coûts de restructuration et autres coûts en 2025.

La marge du BAIIA ajusté de TELUS Santé a augmenté de 1,0 point de pourcentage en 2025. Bien que cette amélioration découle en grande partie de la réalisation continue de synergies découlant de l'intégration d'acquisitions, elle a été partiellement contrebalancée par les coûts engagés pour accroître nos capacités numériques et de sécurité, par l'augmentation des frais de marketing à l'échelle régionale et par des investissements non récurrents dans des activités d'intégration postacquisition, comme il est mentionné précédemment.

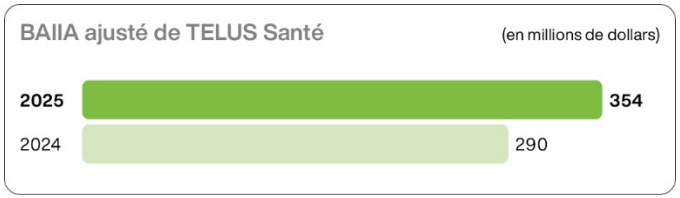

BAIIA ajusté moins les dépenses d'investissement – secteur TELUS Santé

Exercices clos les 31 décembre (en millions de dollars)	**2025**	2024	Variation
BAIIA ajusté	**354**	290	22 %
Dépenses d'investissement	**(243)**	(209)	16 %
BAIIA ajusté moins les dépenses d'investissement[1]	**111**	81	37 %

1 Se reporter à la *rubrique 11.1, « Mesures financières non conformes aux PCGR et autres mesures financières déterminées »*.

Le BAIIA ajusté moins les dépenses d'investissement de TELUS Santé a augmenté de 30 millions de dollars en 2025. Se reporter à la *rubrique 7.3* pour une analyse plus détaillée des dépenses d'investissement.

BAII – secteur TELUS Santé

Exercices clos les 31 décembre (en millions de dollars)	**2025**	2024	Variation
BAIIA	**322**	219	47 %
Amortissement des immobilisations corporelles	**(62)**	(78)	(21) %
Amortissement des immobilisations incorporelles	**(398)**	(359)	11 %
BAII[1]	**(138)**	(218)	(37) %

1 Se reporter à la *rubrique 11.1*, *« Mesures financières non conformes aux PCGR et autres mesures financières déterminées »*.

Le BAII de TELUS Santé a augmenté de 80 millions de dollars en 2025. L'amortissement des immobilisations corporelles de TELUS Santé a diminué de 16 millions de dollars en 2025, en raison principalement de la rationalisation des biens immobiliers. L'amortissement des immobilisations incorporelles de TELUS Santé a augmenté de 39 millions de dollars en 2025, en raison essentiellement de l'amortissement lié aux acquisitions d'entreprises qui constituent les assises de l'expansion mondiale de TELUS Santé.

5.6 Secteur TELUS Expérience numérique

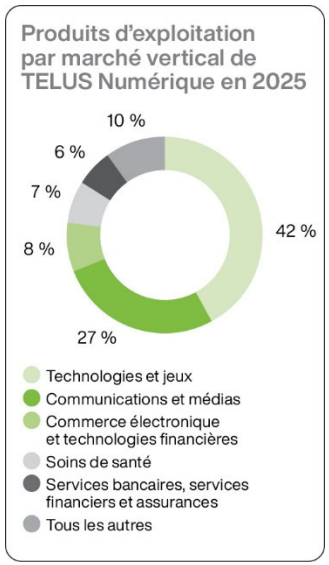

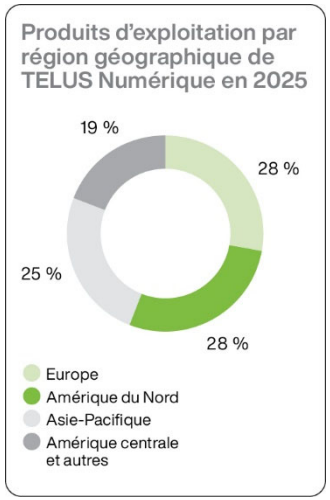

Tendances – TELUS Numérique

La tendance historique au chapitre des produits tirés de TELUS Numérique au cours des huit derniers trimestres reflète les changements au titre de la demande en termes de volumes de services de nos clients existants et les services offerts aux nouveaux clients, ainsi qu'un changement dans la composition des services qui a évolué au cours du dernier exercice. En 2024 et en 2025, nous avons observé une stabilisation de la demande en termes de volumes de services, des changements dans les régions où nous assurons la prestation de services, après avoir enregistré une baisse notable qui avait commencé à prendre de l'ampleur au deuxième trimestre de 2023, en ce qui a trait à certains de nos clients les plus importants du secteur des technologies, particulièrement en Europe, pour lesquels la réduction des volumes de services a été plus marquée que prévu. Parallèlement, bien que nous ayons enregistré une croissance globale de nos produits grâce à nos nouveaux clients et à l'expansion de nos services auprès de certains clients, plusieurs de nos principaux clients existants ont mis en œuvre des programmes de réduction des coûts en 2025, et ceux-ci ont donné lieu à une diminution prospective des engagements relatifs aux dépenses et ont contrebalancé une partie de la croissance de nos produits. Les produits intersectoriels, qui représentent la plus importante source unique de produits de TELUS Numérique, ont continué d'augmenter d'un exercice à l'autre, et composent environ 26 % du total des produits de TELUS Numérique.

La charge au titre de l'achat de biens et services et la charge au titre des avantages du personnel ont augmenté, ce qui reflète i) l'augmentation du nombre de membres de notre équipe TELUS Numérique, y compris l'augmentation des coûts de formation pour répondre aux exigences des clients ainsi que la complexité accrue découlant de nos clients nouveaux et existants; ii) la hausse des salaires moyens au fil du temps, l'attrition et l'absentéisme; iii) les coûts de restructuration et autres coûts découlant des programmes d'efficience opérationnelle au chapitre des coûts; iv) les variations des exigences liées à la main-d'œuvre externe afin de prendre en charge la croissance de nos activités de services numériques; v) les changements dans nos effectifs reposant sur l'externalisation ouverte pour appuyer notre ligne de service liée aux solutions d'IA et de données; vi) les augmentations de nos coûts liés aux licences de logiciels découlant de l'augmentation du nombre de membres de notre équipe; vii) les augmentations des frais administratifs et des coûts liés aux installations pour soutenir la croissance de l'ensemble de l'entreprise; et viii) les coûts liés aux acquisitions effectuées au cours de l'exercice. À compter du deuxième trimestre de 2023, la charge au titre des avantages du personnel a été favorisée par les initiatives d'efficience opérationnelle au chapitre des coûts liés au personnel ayant donné lieu à une réduction du nombre de membres de notre équipe dans certaines régions en raison de la baisse de la demande en termes de volumes de services de certains clients et à une composition favorable de la main-d'œuvre provenant de territoires à plus faible coût.

Les amortissements ont augmenté, reflétant la croissance d'immobilisations telles que les installations, l'amortissement accéléré lié à certaines fermetures de sites en Europe et les coûts en capital engagés pour maintenir nos activités existantes, facteurs partiellement contrebalancés par le calendrier d'amortissement intégral des immobilisations existantes.

Indicateurs opérationnels – secteur TELUS Expérience numérique

Exercices clos les 31 décembre (en millions de dollars)	**2025**	2024	Variation
Produits d'exploitation par marché vertical de l'industrie			
Technologies et jeux	**1 616**	1 536	5 %
Communications et médias	**1 021**	905	13 %
Commerce électronique et technologies financières	**317**	351	(10) %
Soins de santé	**282**	260	8 %
Services bancaires, services financiers et assurances	**243**	215	13 %
Tous les autres[1]	**402**	374	7 %
	3 881	3 641	7 %
Produits d'exploitation par région géographique			
Europe	**1 105**	1 070	3 %
Amérique du Nord	**1 106**	1 038	7 %
Asie-Pacifique[2]	**945**	864	9 %
Amérique centrale et autres[2]	**725**	669	8 %
	3 881	3 641	7 %

1 Le poste « Tous les autres » comprend, notamment, les marchés verticaux des voyages et de l'hôtellerie, de l'énergie et des services publics, du commerce de détail et des biens de consommation emballés.

2 Avec prise d'effet au premier trimestre de 2025, le poste « Asie-Pacifique » comprend la région géographique de l'Afrique, et le poste « Amérique centrale et autres régions » comprend la région géographique de l'Amérique du Sud. Les informations comparatives ont été retraitées pour que leur présentation soit conforme à celle de la période considérée.

Nous servons nos clients, qui sont principalement situés en Amérique du Nord, en Asie-Pacifique et en Europe, à partir de multiples sites de prestation de services dans diverses régions géographiques. De plus, notre ligne de service liée aux solutions d'IA et de données a principalement recours à des contractuels collaboratifs situés aux quatre coins du monde, et ses activités ne sont pas limitées par l'emplacement de nos centres de prestation de services. En 2025, nous avons bénéficié du raffermissement du dollar américain et de l'euro par rapport au dollar canadien, ce qui a eu une incidence favorable sur le change relativement aux produits de TELUS Numérique. Le tableau ci-dessus présente les produits tirés des services générés dans chaque région géographique, en fonction de l'emplacement du centre de prestation de services ou de l'endroit à partir duquel les services ont été fournis.

Les produits tirés du marché vertical des technologies et des jeux ont augmenté de 80 millions de dollars en 2025, en raison principalement de la hausse des produits de certains clients du secteur des médias sociaux et d'autres clients du secteur des technologies, partiellement contrebalancée par une diminution des produits provenant d'autres clients de ce marché vertical. Les produits tirés du marché vertical des communications et des médias ont augmenté de 116 millions de dollars en 2025, en raison principalement de l'accroissement des services fournis au secteur TTech, partiellement contrebalancé par la baisse des produits tirés des services liés à certains autres clients du secteur des télécommunications. Les produits tirés du marché vertical du commerce électronique et des technologies financières ont diminué de 34 millions de dollars en 2025, reflétant une diminution des volumes de services de certains clients. Les produits tirés du marché vertical des soins de santé ont augmenté de 22 millions de dollars en 2025, en raison principalement des services additionnels fournis au secteur TELUS Santé et à certains autres clients des services de soins de santé. Les produits tirés du marché vertical des services bancaires, des services financiers et des assurances ont augmenté de 28 millions de dollars en 2025, en raison principalement de la croissance de divers clients du secteur des services financiers en Amérique du Nord et à l'échelle mondiale. Les produits tirés de tous les autres marchés verticaux ont augmenté de 28 millions de dollars en 2025, en raison de la hausse des produits dans divers comptes de clients.

Produits d'exploitation et autres produits – secteur TELUS Expérience numérique

Exercices clos les 31 décembre (en millions de dollars)	**2025**	2024	Variation
Produits d'exploitation (tirés de contrats conclus avec des clients)	**2 861**	2 732	5 %
Autres produits	**1**	83	(99) %
Produits d'exploitation externes et autres produits	**2 862**	2 815	2 %
Produits intersectoriels	**1 020**	909	12 %
Produits d'exploitation et autres produits du secteur TELUS Expérience numérique	**3 882**	3 724	4 %

Les produits d'exploitation et autres produits de TELUS Numérique ont augmenté de 158 millions de dollars en 2025.

Nos **produits d'exploitation (découlant de contrats conclus avec des clients)** ont augmenté de 129 millions de dollars en 2025 en raison i) du raffermissement du dollar américain et de l'euro par rapport au dollar canadien, ce qui a eu une incidence favorable sur le change relativement aux résultats d'exploitation de TELUS Numérique; ii) de la croissance des services fournis aux clients existants, y compris certains clients du secteur des médias sociaux; et iii) des nouveaux clients ajoutés depuis la période correspondante de l'exercice précédent. Ces facteurs ont été partiellement contrebalancés par la baisse des produits tirés de certains clients des secteurs des technologies et du commerce électronique.

Les **autres produits** ont diminué de 82 millions de dollars en 2025, en raison de la révision, à la période précédente, de nos estimations de certains critères de performance liés à nos provisions au titre d'options de vente position vendeur, ce qui a entraîné une diminution de nos provisions au titre d'options de vente position vendeur en 2024.

Les **produits intersectoriels** sont tirés des services fournis aux secteurs TTech et TELUS Santé. Ces produits sont éliminés au moment de la consolidation, de même que les charges connexes et la marge du secteur TELUS Expérience numérique sur les coûts comptabilisés à l'actif du secteur TTech. Des services ont été fournis aux secteurs TTech et TELUS Santé, et comprennent des dépenses d'investissement liées aux logiciels et à des coûts d'acquisition de contrats qui sont différés et amortis.

L'augmentation des produits intersectoriels en 2025 reflète les avantages concurrentiels que TELUS tire de l'habilitation numérique et de la structure de coûts plus faibles du secteur TELUS Expérience numérique, du fait que TELUS reçoit un nombre considérable de solutions numériques générant de la valeur, de solutions en matière d'expérience client, et de solutions liées aux télécommunications, à la santé et aux biens de consommation, tout en étant en mesure de conserver le contrôle sur la qualité des services connexes offerts et, sur une base consolidée, de conserver la marge qu'un tiers fournisseur gagnerait autrement.

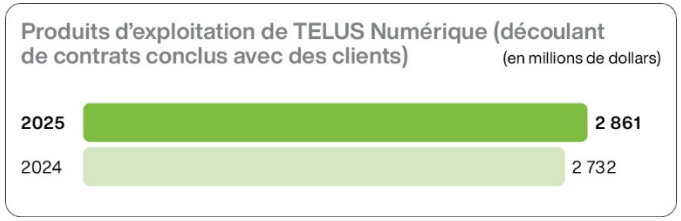

Charges d'exploitation – secteur TELUS Expérience numérique

Exercices clos les 31 décembre (en millions de dollars)	**2025**	2024	Variation
Achat de biens et services[1]	**801**	693	16 %
Charge au titre des avantages du personnel[1]	**2 738**	2 433	13 %
Charges d'exploitation du secteur TELUS Expérience numérique	**3 539**	3 126	13 %

1 Comprend les coûts de restructuration et autres coûts.

Les charges d'exploitation de TELUS Numérique ont augmenté de 413 millions de dollars en 2025. Se reporter au paragraphe portant sur le *BAIIA ajusté de TELUS Numérique* ci-après pour plus de détails.

BAIIA – secteur TELUS Expérience numérique

Exercices clos les 31 décembre (en millions de dollars, sauf les marges)	**2025**	2024	Variation
BAIIA	**343**	598	(43) %
Ajouter : coûts de restructuration et autres coûts compris dans le BAIIA	**161**	61	n.s.
BAIIA ajusté	**504**	659	(24) %
Marge du BAIIA[1] (en %)	**8,8**	16,1	(7,3) pts
Marge du BAIIA ajusté[1] (en %)	**13,0**	17,7	(4,7) pts

1 Mesures financières non conformes aux PCGR et autres mesures financières déterminées. Se reporter à la *rubrique 11.1, « Mesures financières non conformes aux PCGR et autres mesures financières déterminées »*.

En 2025, le BAIIA de TELUS Numérique a diminué de 255 millions de dollars, ou 43 %, tandis que son BAIIA ajusté a diminué de 155 millions de dollars, ou 24 %, et la marge du BAIIA ajusté a diminué de 4,7 points de pourcentage. La diminution du BAIIA ajusté en 2025 tient essentiellement à une hausse des salaires et avantages et des achats de biens et services qui a été supérieure à la croissance des produits, ainsi qu'aux autres produits générés à la période comparative de l'exercice précédent liés à une réduction de nos provisions au titre d'options de vente position vendeur. Ces facteurs ont été partiellement contrebalancés par la diminution de la rémunération fondée sur des actions.

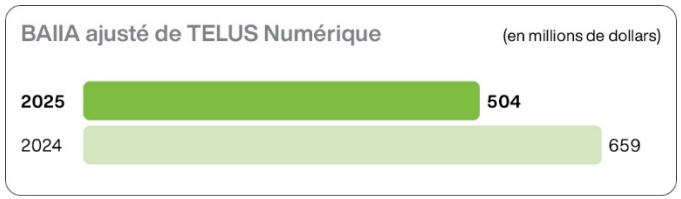

BAIIA ajusté moins les dépenses d'investissement – secteur TELUS Expérience numérique

Exercices clos les 31 décembre (en millions de dollars)	**2025**	2024	Variation
BAIIA ajusté	**504**	659	(24) %
Dépenses d'investissement	**(171)**	(143)	20 %
BAIIA ajusté moins les dépenses d'investissement[1]	**333**	516	(35) %

1 Se reporter à la *rubrique 11.1*, *« Mesures financières non conformes aux PCGR et autres mesures financières déterminées »*.

Le BAIIA ajusté moins les dépenses d'investissement de TELUS Numérique a diminué de 183 millions de dollars en 2025. Se reporter à la *rubrique 7.3* pour une analyse plus détaillée des dépenses d'investissement.

BAII – secteur TELUS Expérience numérique

Exercices clos les 31 décembre (en millions de dollars)	**2025**	2024	Variation
BAIIA	**343**	598	(43) %
Amortissement des immobilisations corporelles	**(242)**	(197)	23 %
Amortissement des immobilisations incorporelles	**(264)**	(247)	7 %
Perte de valeur du goodwill	**(500)**	—	n.s.
BAII[1]	**(663)**	154	n.s.

1 Se reporter à la *rubrique 11.1*, *« Mesures financières non conformes aux PCGR et autres mesures financières déterminées »*.

Le BAII de TELUS Numérique a diminué de 817 millions de dollars en 2025. La diminution tient principalement à une charge pour perte de valeur du goodwill comptabilisée au deuxième trimestre de 2025, en raison du fait que la valeur recouvrable de l'unité génératrice de flux de trésorerie TELUS Expérience numérique est inférieure à sa valeur comptable. En excluant cette perte de valeur, la diminution du BAII cadre avec la diminution du BAIIA, en plus de l'augmentation de l'amortissement des immobilisations corporelles découlant de la rationalisation accrue des biens immobiliers et de l'augmentation de la dotation aux amortissements tenant aux immobilisations incorporelles nouvellement acquises dans le cadre des acquisitions d'entreprises effectuées au cours de l'exercice.

6. Évolution de la situation financière

Situation financière : (en millions de dollars)	Aux 31 décembre **2025**	2024	Variation	Les variations survenues comprennent ce qui suit :
Actifs courants				
Trésorerie et placements temporaires, montant net	**2 621**	869	1 752	Se reporter à la *rubrique 7, « Situation de trésorerie et sources de financement »*.
Débiteurs	**3 797**	3 689	108	Augmentation principalement attribuable aux montants courus à recevoir.
Impôt sur le résultat et autres impôts et taxes à recevoir	**173**	146	27	Excédent des acomptes provisionnels versés pour le cumul à ce jour sur la charge d'impôt sur le résultat.
Stocks	**482**	629	(147)	Diminution principalement attribuable à une réduction des nouveaux appareils, des stocks de nos détaillants et réseaux de distribution de détail, ainsi que des stocks en transit.
Actifs sur contrat	**457**	465	(8)	Se reporter à la description des actifs sur contrat non courants.
Coûts engagés pour obtenir ou exécuter des contrats conclus avec des clients	**413**	366	47	Augmentation tenant aux initiatives qui ont mené à l'augmentation des commissions.
Contrats d'entretien payés d'avance et autres	**421**	403	18	Augmentation tenant principalement au paiement anticipé des contrats d'entretien et des droits de licences.
Actifs dérivés courants	**8**	65	(57)	Diminution reflétant principalement un écart moins important entre les taux de change couverts et les taux de change réels à la fin de la période.
Passifs courants				
Emprunts à court terme	**920**	922	(2)	Se reporter à la *note 22* des états financiers consolidés.
Créditeurs et charges à payer	**3 494**	3 630	(136)	Diminution reflétant principalement une réduction des dettes fournisseurs, des charges à payer, des passifs associés aux charges à payer relativement à la paie et autres charges salariales connexes, partiellement contrebalancée par une augmentation des intérêts à payer. Se reporter à la *note 23* des états financiers consolidés.
Impôt sur le résultat et autres impôts et taxes à payer	**141**	142	(1)	—
Dividendes à payer	**649**	605	44	Incidence de l'augmentation du taux de dividende et du nombre d'actions en circulation.
Facturation par anticipation et dépôts de clients	**1 053**	1 039	14	Augmentation reflétant essentiellement la croissance des activités et aux acquisitions, partiellement contrebalancée par la diminution des stocks dans l'ensemble de nos détaillants et réseaux de distribution de détail. Se reporter à la *note 24* des états financiers consolidés.
Provisions	**300**	241	59	Augmentation principalement attribuable au reclassement des options de vente position vendeur à long terme et à la contrepartie éventuelle ainsi qu'au reclassement du Fonds de contribution national, partiellement contrebalancée par une diminution des provisions liées aux employés.
Tranche courante de la dette à long terme	**3 102**	3 246	(144)	Diminution attribuable au remboursement de billets de série CQ d'un montant de 800 millions de dollars en janvier 2025, à la diminution de l'encours du papier commercial, à l'échéance des débentures de TELUS Communications Inc. et au remboursement de la facilité de crédit de TELUS International (Cda) Inc., partiellement contrebalancée par une augmentation attribuable au reclassement de la dette à long terme liée aux billets de série CV d'un montant de 600 millions de dollars, qui étaient exibibles en mars 2026 et ont été remboursés en totalité en janvier 2026 avant l'échéance, et à l'arrivée à échéance des billets de série CZ d'un montant de 800 millions de dollars en juillet 2026.
Passifs dérivés courants	**30**	11	19	Augmentation reflétant un écart similaire entre les taux de change couverts et les taux de change réels à la fin de la période.
Fonds de roulement (actifs courants moins les passifs courants)	**(1 317)**	(3 204)	1 887	TELUS a habituellement un fonds de roulement négatif. Se reporter à *« Plan financier et plan de gestion de la structure du capital »*, à la *rubrique 4.3*, ainsi qu'à la *note 4c)* des états financiers consolidés.

Situation financière : (en millions de dollars)	Aux 31 décembre **2025**	2024	Variation	Les variations survenues comprennent ce qui suit :
Actifs non courants				
Immobilisations corporelles, montant net	**17 503**	17 337	166	Se reporter à *« Dépenses d'investissement »* à la *rubrique 7.3, « Flux de trésorerie affectés aux activités d'investissement »* ainsi qu'à *« Amortissement des immobilisations corporelles »* à la *rubrique 5.3, « Résultats d'exploitation consolidés »*.
Immobilisations incorporelles, montant net	**20 328**	20 593	(265)	Se reporter à *« Dépenses d'investissement »* à la *rubrique 7.3, « Flux de trésorerie affectés aux activités d'investissement »* ainsi qu'à *« Amortissement des immobilisations incorporelles »* à la *rubrique 5.3, « Résultats d'exploitation consolidés »*.
Goodwill, montant net	**10 460**	10 564	(104)	Diminution attribuable à une perte de valeur du goodwill et aux fluctuations des taux de change, partiellement contrebalancée par des acquisitions d'entreprises. Se reporter à la *note 18* des états financiers consolidés.
Actifs sur contrat	**274**	325	(51)	Diminution reflétant la réduction du volume d'appareils financés.
Autres actifs à long terme	**2 676**	2 577	99	Augmentation tenant principalement aux placements de portefeuille, aux coûts engagés pour obtenir ou exécuter des contrats conclus avec des clients, à l'impôt sur le résultat différé et aux investissements dans les coentreprises immobilières, contrebalancée par des montants non facturés à recevoir des clients au titre du financement, des actifs dérivés, et des placements dans des entreprises associées.
Passifs non courants				
Provisions	**661**	686	(25)	Diminution principalement attribuable aux obligations liées à la mise hors service d'immobilisations et au reclassement des options de vente position vendeur à long terme et de la contrepartie éventuelle, partiellement contrebalancée par le reclassement du Fonds de contribution national.
Dette à long terme	**27 437**	25 608	1 829	Se reporter à la *rubrique 7.4*, *« Flux de trésorerie affectés aux activités de financement »*.
Autres passifs à long terme	**955**	869	86	Augmentation tenant principalement à la hausse des passifs dérivés découlant des opérations en monnaie fonctionnelle (euro) réglées au moyen de titres de créance à long terme libellés en dollars américains, à l'augmentation des produits différés et aux subventions publiques liées aux dépenses d'investissement différées.
Impôt sur le résultat différé	**4 292**	4 231	61	Augmentation générale des différences temporaires entre la valeur comptable et la valeur fiscale des actifs et des passifs.
Capitaux propres				
Actions ordinaires	**15 775**	15 620	155	Se reporter aux *états consolidés des variations des capitaux propres* dans les états financiers consolidés.
Participations ne donnant pas le contrôle	**804**	1 178	(374)	Se reporter aux *états consolidés des variations des capitaux propres* dans les états financiers consolidés.

7. Situation de trésorerie et sources de financement

La présente rubrique comporte des déclarations prospectives, y compris celles concernant le ratio de distribution lié aux actions ordinaires de TELUS Corporation et le ratio dette nette/BAIIA excluant les coûts de restructuration et autres coûts. Se reporter à la *Mise en garde concernant les déclarations prospectives* figurant au début du présent rapport de gestion.

7.1 Aperçu

Les politiques financières liées à notre structure du capital de même que le plan financier et le plan de gestion de la structure du capital sont décrits à la *rubrique 4.3*.

Flux de trésorerie

Exercices clos les 31 décembre (en millions de dollars)	**2025**	2024	Variation
Flux de trésorerie provenant des activités d'exploitation	**4 866**	4 847	19
Flux de trésorerie affectés aux activités d'investissement	**(3 040)**	(3 700)	660
Flux de trésorerie affectés aux activités de financement	**(74)**	(1 142)	1 068
Augmentation de la trésorerie et des placements temporaires, montant net	**1 752**	5	1 747
Trésorerie et placements temporaires, montant net au début	**869**	864	5
Trésorerie et placements temporaires, montant net à la fin	**2 621**	869	1 752

7.2 Flux de trésorerie provenant des activités d'exploitation

Analyse des variations des flux de trésorerie provenant des activités d'exploitation

Exercices clos les 31 décembre (en millions de dollars)	**2025**	2024	Variation
Produits d'exploitation et autres produits (se reporter à la *rubrique 5.3*)	**20 506**	20 386	120
Achat de biens et services (se reporter à la *rubrique 5.3*)	**(7 706)**	(7 639)	(67)
Charge au titre des avantages du personnel (se reporter à la *rubrique 5.3*)	**(5 878)**	(5 907)	29
Coûts de restructuration et autres coûts, déduction faite des décaissements	**43**	(34)	77
Charge de rémunération fondée sur des actions, déduction faite des paiements	**144**	151	(7)
Charge au titre des régimes à prestations définies du personnel, montant net	**60**	73	(13)
Cotisations de l'employeur aux régimes à prestations définies du personnel	**(23)**	(22)	(1)
Profit sur les apports des biens immobiliers aux coentreprises	**(44)**	(110)	66
(Bénéfice) perte lié aux placements mis en équivalence	**(1)**	18	(19)
Profit au rachat de titres de créance à long terme (se reporter à la *rubrique 5.3*)	**(303)**	—	(303)
Variations latentes des accords d'achat d'énergie virtuels (se reporter à la *rubrique 5.3*)	**—**	231	(231)
Intérêts payés	**(1 384)**	(1 330)	(54)
Intérêts reçus	**53**	33	20
Impôt sur le résultat payé, déduction faite des économies reçues	**(480)**	(358)	(122)
Autres variations du fonds de roulement lié aux activités d'exploitation	**(121)**	(645)	524
Flux de trésorerie provenant des activités d'exploitation	**4 866**	4 847	19

Les flux de trésorerie provenant des activités d'exploitation ont augmenté de 19 millions de dollars en 2025.

- Les coûts de restructuration et autres coûts, déduction faite des décaissements, ont représenté une variation nette de 77 millions de dollars en 2025. Nous avons comptabilisé une diminution des décaissements au titre des coûts de restructuration et autres coûts, relativement à l'amélioration de notre structure de coûts générale et de notre efficacité opérationnelle.
- Le profit sur les apports des biens immobiliers aux coentreprises a diminué de 66 millions de dollars en 2025, puisque nos apports de biens immobiliers aux coentreprises avaient été plus importants au cours de la période comparative.
- Les intérêts payés ont augmenté de 54 millions de dollars en 2025, en raison principalement i) de l'émission, au troisième trimestre de 2024, de billets d'un montant de 700 millions de dollars; ii) des intérêts payés sur les billets rachetés au cours des processus d'offre publique de rachat décrits à la *rubrique 1.3;* et iii) de l'augmentation des prélèvements sur la fiducie de titrisation. Ces facteurs ont été partiellement contrebalancés par la diminution des intérêts payés sur la facilité de crédit de TELUS International (Cda) Inc., qui a été remboursée au troisième trimestre de 2025.
- L'impôt sur le résultat payé, déduction faite des économies reçues, a augmenté de 122 millions de dollars en 2025, en raison principalement de l'augmentation des acomptes provisionnels au titre de l'impôt devant être versés attribuable à la hausse du bénéfice avant impôt.
- Pour une analyse des autres variations du fonds de roulement lié aux activités d'exploitation, se reporter à la *rubrique 6, « Évolution de la situation financière »*, ainsi qu'à la *note 31a)* des états financiers consolidés.

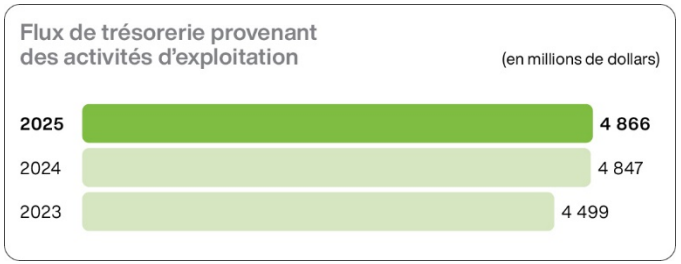

7.3 Flux de trésorerie affectés aux activités d'investissement

Analyse des variations des flux de trésorerie affectés aux activités d'investissement

Exercices clos les 31 décembre (en millions de dollars)	**2025**	2024	Variation
Paiements en trésorerie au titre des immobilisations, excluant les licences de spectre	**(2 515)**	(2 750)	235
Paiements en trésorerie au titre des licences de spectre	**—**	(637)	637
Paiements en trésorerie au titre des acquisitions, montant net	**(531)**	(359)	(172)
Avances aux coentreprises immobilières et aux entreprises associées et participations dans les coentreprises immobilières et les entreprises associées	**(3)**	(18)	15
Sommes reçues des coentreprises immobilières	**1**	109	(108)
Produit de cessions	**114**	21	93
Investissement dans des placements de portefeuille et autres	**(106)**	(66)	(40)
Flux de trésorerie affectés aux activités d'investissement	**(3 040)**	(3 700)	660

Les flux de trésorerie affectés aux activités d'investissement ont diminué de 660 millions de dollars en 2025.

- La diminution des paiements en trésorerie au titre des immobilisations, excluant les licences de spectre, en 2025, reflète principalement ce qui suit :
  - Une réduction des dépenses d'investissement de 69 millions de dollars en 2025 (se reporter au tableau *« Mesures des dépenses d'investissement »* et à l'analyse ci-après).
  - Une diminution des paiements relatifs aux dépenses d'investissement de 166 millions de dollars en 2025 tenant au moment auquel les paiements ont été effectués.
- Les paiements en trésorerie au titre des licences de spectre ont diminué de 637 millions de dollars en 2025, puisque les paiements en trésorerie au titre des licences de spectre faits en 2024 avaient trait aux enchères visant le spectre dans la bande de fréquence de 3 800 MHz, ainsi qu'à la subordination des licences de spectre des SSFE-4 acquises au quatrième trimestre de 2024.

- Les paiements en trésorerie au titre des acquisitions, montant net, ont augmenté de 172 millions de dollars en 2025, ce qui reflète principalement des paiements en trésorerie effectués au titre de l'acquisition de Workplace Options au deuxième trimestre de 2025 et d'autres entreprises non significatives sur une base individuelle dont les activités sont complémentaires à nos lignes d'activité existantes.
- Les avances aux coentreprises immobilières et aux entreprises associées et les participations dans les coentreprises immobilières et les entreprises associées ont diminué de 15 millions de dollars en 2025, puisque nos participations dans les coentreprises immobilières et les entreprises associées avaient été plus importantes au cours de la période comparative.
- Les sommes reçues des coentreprises immobilières ont diminué de 108 millions de dollars en 2025, en raison principalement de l'incidence de l'encaissement, en 2024, d'un montant de 94 millions de dollars au titre de la facilité de crédit aux fins des travaux de construction de TELUS Sky.
- Le produit de cessions a augmenté de 93 millions de dollars en 2025, ce qui reflète le dessaisissement d'actifs secondaires, comme prévu, ce qui nous permet d'améliorer notre orientation stratégique à l'égard des activités de base. En comparaison, la vente d'entreprises associées a eu lieu au cours de la période comparative.
- Les investissements dans des placements de portefeuille et autres ont augmenté de 40 millions de dollars en 2025, en raison principalement de l'incidence de la réception de subventions publiques liées aux dépenses d'investissement différées au cours de la période comparative et d'une baisse des stocks d'immobilisations au cours de la période comparative. Ces facteurs ont été partiellement contrebalancés par les investissements dans un plus petit nombre d'actifs de portefeuille en 2025.

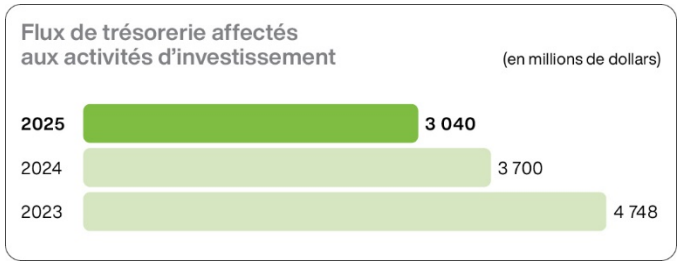

Mesures des dépenses d'investissement

Exercices clos les 31 décembre (en millions de dollars, sauf le ratio d'intensité des dépenses d'investissement)	**2025**	2024	Variation
Dépenses d'investissement[1]			
Secteur Solutions technologiques de TELUS (« TTech »)			
Activités du secteur TTech[2]	**2 133**	2 138	— %
Aménagement immobilier au sein du secteur TTech	**92**	193	(52) %
	2 225	2 331	(5) %
Secteur TELUS Santé (« TELUS Santé »)	**243**	209	16 %
Secteur TELUS Expérience numérique (« TELUS Numérique »)	**171**	143	20 %
Éliminations	**(73)**	(48)	52 %
Données consolidées	**2 566**	2 635	(3) %
Intensité des dépenses d'investissement du secteur TTech[2, 3] (en %)	**14**	14	— pt
Intensité des dépenses d'investissement du secteur TELUS Santé[3] (en %)	**12**	12	— pt
Intensité des dépenses d'investissement du secteur TELUS Numérique[3] (en %)	**4**	4	— pt
Intensité des dépenses d'investissement consolidées[3] (en %)	**12**	12	— pt

1 Les dépenses d'investissement comprennent les actifs acquis, à l'exception des actifs au titre de droits d'utilisation liés aux contrats de location, relativement auxquels aucun paiement n'a encore été effectué. Par conséquent, les dépenses d'investissement diffèrent des paiements en trésorerie au titre des immobilisations, excluant les licences de spectre, présentés dans les tableaux consolidés des flux de trésorerie. Se reporter à la *note 31* des états financiers consolidés pour plus de détails.

2 Données de 2024 retraitées.

3 Se reporter à la *rubrique 11.1, « Mesures financières non conformes aux PCGR et autres mesures financières déterminées »*.

Les **dépenses d'investissement consolidées** ont diminué de 69 millions de dollars en 2025.

Les dépenses d'investissement du secteur TTech ont diminué de 5 millions de dollars en 2025. Cette diminution tient principalement au ralentissement prévu du déploiement du réseau à fibres optiques et du réseau mobile ainsi que du développement de systèmes, et à la transition prévue d'un modèle de déploiement du réseau à fibres optiques dans des zones déjà desservies et dans un nouveau marché de croissance à un modèle de déploiement axé sur des partenariats. Les dépenses d'investissement du secteur TTech ont contribué à i) la croissance continue du nombre d'abonnés aux services Internet, aux services de télévision ainsi que de sécurité et de domotique, et à l'augmentation du nombre de foyers connectés à notre réseau à fibres optiques; ii) l'augmentation de la couverture de notre réseau 5G; et iii) l'amélioration de nos capacités en matière de développement de produits et de solutions numériques afin d'améliorer la capacité et la fiabilité de notre système. Au 31 décembre 2025, notre réseau 5G couvrait 33,3 millions de Canadiens, soit 90 % de la population.

Les dépenses d'investissement à l'appui de l'aménagement des biens immobiliers du secteur TTech ont diminué de 101 millions de dollars en 2025. La diminution est attribuable à la transaction visant TELUS Sky conclue à l'exercice précédent et à la construction de projets d'aménagement pluriannuels et d'autres immeubles commerciaux en Colombie-Britannique à l'exercice précédent.

Les dépenses d'investissement de TELUS Santé ont augmenté de 34 millions de dollars en 2025, en raison essentiellement de l'augmentation de nos investissements visant l'agrandissement des cliniques et les acquisitions d'entreprises. Nos dépenses d'investissement liées à TELUS Santé continuent de porter sur l'élargissement de nos offres et capacités numériques en matière de produits de services de santé, et sur le soutien pour l'intégration des activités, permettant des expériences propulsées par l'IA, des voies d'accès aux soins intégrés et des capacités différenciées, comme les autodiagnostics et les diagnostics avancés fondés sur l'IA générative. Les investissements dans nos offres de produits et nos plateformes de base positionnent TELUS Santé pour favoriser sa croissance à grande échelle et sa résilience opérationnelle.

Les dépenses d'investissement de TELUS Numérique ont augmenté de 28 millions de dollars en 2025, principalement en raison de l'augmentation des investissements dans la construction d'installations en Asie-Pacifique, en Afrique et en Europe, ainsi que de l'augmentation des investissements dans notre ligne de service liée aux solutions numériques.

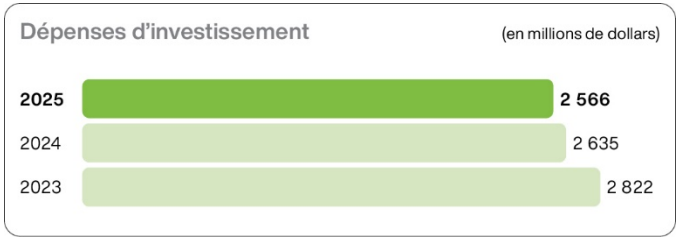

7.4 Flux de trésorerie affectés aux activités de financement

Analyse des variations des flux de trésorerie affectés aux activités de financement

Exercices clos les 31 décembre (en millions de dollars)	**2025**	2024	Variation
Dividendes versés aux détenteurs d'actions ordinaires	**(1 628)**	(1 562)	(66)
Rachat d'actions ordinaires à des fins d'annulation	**(40)**	—	(40)
Émission (remboursement) d'emprunts à court terme, montant net	**13**	825	(812)
Émission de titres de créance à long terme	**12 773**	6 455	6 318
Remboursements par anticipation et à l'échéance de titres de créance à long terme	**(11 631)**	(6 818)	(4 813)
Capitaux propres d'une filiale émis aux détenteurs d'une participation ne donnant pas le contrôle	**1 261**	—	1 261
Actions d'une filiale rachetées des détenteurs de participations ne donnant pas le contrôle, montant net	**(713)**	(25)	(688)
Coûts de transaction liés aux activités de financement et autres	**(109)**	(17)	(92)
Flux de trésorerie affectés aux activités de financement	**(74)**	(1 142)	1 068

Les flux de trésorerie affectés aux activités de financement ont diminué de 1,1 milliard de dollars en 2025.

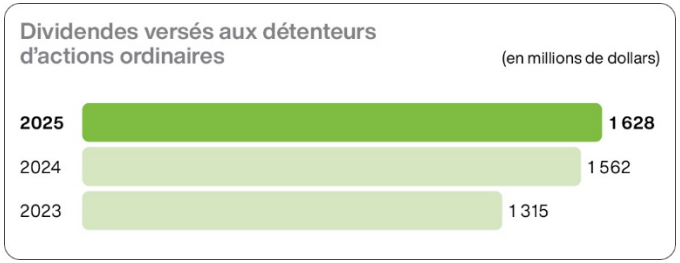

Dividendes versés aux détenteurs d'actions ordinaires
Le fiduciaire du régime de réinvestissement des dividendes et d'actionnariat des employés a acquis des actions ordinaires à même les fonds propres aux fins de ce régime plutôt que d'acquérir des actions sur le marché boursier. Les paiements en trésorerie au titre des dividendes ont augmenté de 66 millions de dollars en 2025, résultat qui reflète la hausse des taux de dividende en vertu de notre programme de croissance du dividende (se reporter à la *rubrique 4.3*) et l'augmentation du nombre d'actions en circulation. Au cours de 2025, le fiduciaire du régime de réinvestissement des dividendes et d'actionnariat des employés a acquis des actions ordinaires pour un montant de 860 millions de dollars.

En janvier 2026, nous avons versé des dividendes de 430 millions de dollars aux détenteurs d'actions ordinaires, et le fiduciaire a racheté des actions propres ordinaires en vertu du régime de réinvestissement des dividendes pour un montant de 219 millions de dollars, portant le total à 649 millions de dollars.

Rachat d'actions ordinaires à des fins d'annulation
Nous avons racheté environ 2 millions d'actions ordinaires dans le cadre de notre offre publique de rachat dans le cours normal des activités de 2025 lancée le 17 décembre 2025.

Émission (remboursement) d'emprunts à court terme, montant net
Au deuxième trimestre de 2024, nous avons conclu une convention avec une fiducie de titrisation sans lien de dépendance (se reporter à la *rubrique 7.7. « Emprunts à court terme »*). Au premier trimestre de 2025, nous avons prélevé un montant de 0,4 milliard de dollars. Au cours du deuxième trimestre de 2025, nous avons remboursé un montant de 0,4 milliard de dollars, y compris l'incidence du règlement sur une base nette de dérivés. Au cours de la période comparative, nous avions prélevé un montant de 1,0 milliard de dollars en vertu de l'actuelle fiducie de titrisation au deuxième trimestre de 2024 et avions remboursé un montant de 0,1 milliard de dollars prélevé en vertu de la fiducie précédente. En outre, au troisième trimestre de 2024, nous avions remboursé un montant de 0,1 milliard de dollars prélevé en vertu de l'actuelle fiducie de titrisation.

Émission de titres de créance à long terme et remboursements par anticipation et à l'échéance de titres de créance à long terme
En 2025, les émissions de titres de créance à long terme ont augmenté de 6,3 milliards de dollars, tandis que les remboursements par anticipation et à l'échéance de titres de créance à long terme ont augmenté de 4,8 milliards de dollars. Ces variations se composaient principalement de ce qui suit :

- Une diminution nette de l'encours du papier commercial de 0,5 milliard de dollars, compte tenu de l'incidence des taux de change, le solde s'élevant à 1,0 milliard de dollars (0,7 milliard de dollars US) au 31 décembre 2025, par rapport au solde de 1,4 milliard de dollars (1,0 milliard de dollars US) au 31 décembre 2024. Notre programme de papier commercial nous permet d'obtenir des fonds à plus faible coût que celui lié à notre facilité de crédit renouvelable et est entièrement garanti par la facilité de crédit renouvelable (se reporter à la *rubrique 7.6, « Facilités de crédit »*).
- L'émission, le 21 avril 2025, des billets subordonnés de rang inférieur à taux fixe-fixe de série CAR d'un montant de 1,1 milliard de dollars portant initialement intérêt à un taux de 6,25 % ainsi que des billets subordonnés de rang inférieur à taux fixe-fixe de série CAS d'un montant de 500 millions de dollars portant initialement intérêt à un taux de 6,75 %, ces deux séries arrivant à échéance le 21 juillet 2055. Le produit net a été affecté au remboursement de l'encours de la dette, y compris le remboursement du papier commercial, à la réduction des montants en trésorerie en cours en vertu d'une fiducie de titrisation sans lien de dépendance, au remboursement des montants impayés sur la facilité de crédit renouvelable de TELUS, ainsi qu'à d'autres fins générales.
- La réouverture de nos billets subordonnés de rang inférieur à taux fixe-fixe de série CAR, pour un montant de 375 millions de dollars, et la réouverture de nos billets subordonnés de rang inférieur à taux fixe-fixe de série CAS, pour un montant de 425 millions de dollars, toutes deux le 19 juin 2025. Le produit net a été affecté à la réduction de l'encours de la dette, y compris la réduction de l'encours du papier commercial, ainsi qu'à d'autres fins générales de la société.
- L'émission, le 27 juin 2025, des billets subordonnés de rang inférieur à taux fixe-fixe de série A d'un montant de 700 millions de dollars US portant initialement intérêt à un taux de 6,625 % et des billets subordonnés de rang inférieur à taux fixe-fixe de série B d'un montant de 800 millions de dollars US portant initialement intérêt à un taux de 7,00 %, ces deux séries arrivant à échéance le 15 octobre 2055. Le produit net a été affecté au financement de nos offres publiques de rachat de juillet, comme il est décrit plus en détail à la *note 26b)* des états financiers consolidés.
- L'émission, le 9 décembre 2025, des billets subordonnés de rang inférieur à taux fixe-fixe de série C d'un montant de 800 millions de dollars US portant initialement intérêt à un taux de 6,375 % et des billets subordonnés de rang inférieur à taux fixe-fixe de série D d'un montant de 700 millions de dollars US portant initialement intérêt à un taux de 6,625 %, ces deux séries arrivant à échéance le 9 juin 2056. En outre, nous avons émis des billets subordonnés de rang inférieur à taux fixe-fixe de série CAT d'un montant de 400 millions de dollars portant initialement intérêt à un taux de 5,375 % et des billets subordonnés de rang inférieur à taux fixe-fixe de série CAU d'un montant de 400 millions de dollars portant initialement intérêt à un taux de 5,875 %, ces deux séries arrivant à échéance le 9 juin 2056. Le produit net a été affecté au financement de nos offres publiques de rachat de décembre, comme il

est décrit plus en détail à la *note 26b)* des états financiers consolidés. Le reste du produit net a été affecté au remboursement de l'encours de la dette, y compris le rachat de billets de série CV d'un montant de 600 millions de dollars au premier trimestre de 2026, ainsi qu'aux autres fins générales de la société.

- L'émission d'actions privilégiées d'un montant de 280 millions de dollars (200 millions de dollars US) par une filiale entièrement détenue. Après le 31 décembre 2025, les actions privilégiées ont été échangées contre un billet à ordre d'un montant de 200 millions de dollars US, qui est assorti pour l'essentiel de droits et obligations similaires.
- Les billets rachetés dans le cadre des processus d'offre publique de rachat décrits à la *rubrique 1.3*.
- Le remboursement de la facilité de crédit de TELUS International (Cda) Inc. au troisième trimestre de 2025.
- Le remboursement à l'échéance des billets à 3,75 % de série CQ d'un montant de 800 millions de dollars arrivant à échéance en janvier 2025.
- Le prélèvement de 574 millions de dollars (415 millions de dollars US) sur la facilité de crédit bancaire non renouvelable et non garantie de 600 millions de dollars auprès d'une institution financière au cours du deuxième trimestre de 2025, qui a été remboursé en totalité au cours de cette période.

En comparaison, en 2024, les émissions de titres de créance à long terme ont diminué de 2,8 milliards de dollars par rapport à 2023, tandis que les remboursements par anticipation et à l'échéance de titres de créance à long terme ont diminué de 872 millions de dollars par rapport à 2023. Ces variations se composaient principalement de ce qui suit :

- Une augmentation nette de 0,4 milliard de dollars de l'encours du papier commercial, compte tenu de l'incidence des taux de change, par rapport au solde de 1,0 milliard de dollars (0,8 milliard de dollars US) au 31 décembre 2023.
- Une diminution de 78 millions de dollars des prélèvements nets sur la facilité de crédit de TELUS International (Cda) Inc., compte tenu de l'incidence des taux de change. Au 31 décembre 2023, les prélèvements nets s'élevaient à 1,4 milliard de dollars US.
- Le 15 février 2024, une émission de billets en trois tranches, soit : des billets liés à la durabilité de premier rang non garantis à 5,10 % de série CAN d'un montant de 500 millions de dollars, qui arriveront à échéance le 15 février 2034; des billets de premier rang non garantis à 4,80 % de série CAO d'un montant de 700 millions de dollars, qui arriveront à échéance le 15 décembre 2028; et des billets de premier rang non garantis à 4,95 % de série CAP d'un montant de 600 millions de dollars, qui arriveront à échéance le 18 février 2031.
- L'émission, le 13 août 2024, de billets de premier rang non garantis à 4,65 % de série CAQ d'un montant de 700 millions de dollars, qui arriveront à échéance le 13 août 2031.
- Le remboursement à l'échéance des billets à 3,35 % de série CK d'un montant de 1,1 milliard de dollars arrivant à échéance en avril 2024.
- Le remboursement, au deuxième trimestre de 2024, d'une facilité de crédit bancaire non renouvelable et non garantie de 1,1 milliard de dollars, qui devait être utilisée aux fins générales de la société et devait arriver à échéance le 9 juillet 2024.

La durée moyenne à l'échéance de notre dette à long terme [excluant le papier commercial, les facilités de crédit bancaire de TELUS, les composantes renouvelables de la facilité de crédit de TELUS International (Cda) Inc. qui a été remboursée, les obligations locatives et les autres passifs au titre de la dette à long terme] était de 14,7 ans au 31 décembre 2025, en hausse comparativement à 10,4 ans au 31 décembre 2024. En outre, le coût moyen pondéré de notre dette à long terme [excluant le papier commercial, les facilités de crédit bancaire de TELUS, les composantes renouvelables de la facilité de crédit remboursée de TELUS International (Cda) Inc., les obligations locatives et les autres passifs au titre de la dette à long terme] était de 4,75 % au 31 décembre 2025, en hausse comparativement à 4,37 % au 31 décembre 2024.

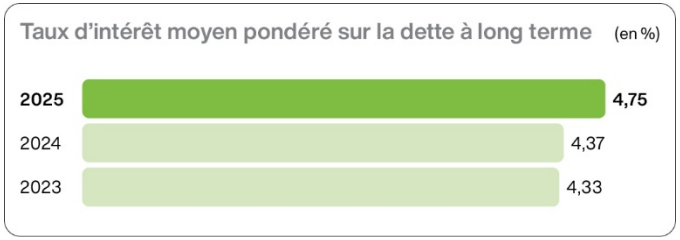

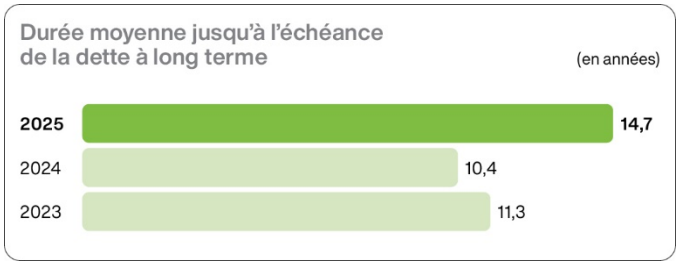

Capitaux propres d'une filiale émis aux détenteurs d'une participation ne donnant pas le contrôle

En 2025, les capitaux propres d'une filiale émis aux détenteurs d'une participation ne donnant pas le contrôle étaient liés à la constitution de Terrion, comme il est décrit à la *rubrique 1.3* et à la *note 28b)* des états financiers consolidés.

Actions d'une filiale rachetées des détenteurs de participations ne donnant pas le contrôle, montant net

Les actions d'une filiale rachetées auprès des détenteurs de participations ne donnant pas le contrôle avaient trait à la conclusion de la privatisation de TELUS Numérique, au quatrième trimestre de 2025, comme il est décrit à la *rubrique 1.3* et à la *note 28b)* des états financiers consolidés. Au troisième trimestre de 2024, nous avons racheté 5,4 millions d'actions à droit de vote subalterne de TELUS International (Cda) Inc. par l'intermédiaire de la Bourse de Toronto.

Coûts de transaction liés aux activités de financement et autres

Au deuxième trimestre de 2025, nous avons engagé des frais d'émission de titres de créance relativement à nos billets de série CAR, de série CAS, de série A et de série B, comme il est décrit à la *rubrique 7.4*. Au troisième trimestre de 2025, nous avons engagé des coûts liés à la constitution de Terrion, comme il est décrit à la *rubrique 1.3*. Au quatrième trimestre de 2025, nous avons engagé des frais d'émission de titres de créance relativement à nos billets de série C, de série D, de série CAT et de série CAU, comme il est décrit à la *rubrique 7.4*. En outre, nous avons engagé des coûts de transaction liés à la privatisation de TELUS Numérique. Le montant de ces coûts a été supérieur au montant total des frais d'émission de titres de créance engagés en 2024.

7.5 Mesures de la situation de trésorerie et des sources de financement

La **dette nette** s'établissait à 25,2 milliards de dollars au 31 décembre 2025, soit une baisse de 3,4 milliards de dollars par rapport à l'exercice précédent, découlant en grande partie i) du crédit lié aux capitaux propres à l'égard des billets subordonnés de rang inférieur; aux fins du calcul des ratios d'endettement, seulement la moitié du capital de nos billets subordonnés de rang inférieur est comprise dans la dette au cours de la première décennie suivant l'émission; ii) des titres de capitaux propres émis par notre filiale Terrion à un détenteur de participations ne donnant pas le contrôle; iii) des billets rachetés dans le cadre des processus d'offre publique de rachat décrits à la *rubrique 1.3*; iv) de la hausse de la trésorerie et des placements temporaires; v) du remboursement de la facilité de crédit de TELUS International (Cda) Inc. au troisième trimestre de 2025; vi) du remboursement à l'échéance des billets à 3,75 % de série CQ, au premier trimestre de 2025; et vii) du remboursement à l'échéance des débentures de TELUS Communications Inc. au troisième trimestre de 2025. Ces facteurs ont été partiellement contrebalancés par les émissions de billets aux deuxième et quatrième trimestres de 2025, comme il est décrit à la *rubrique 7.4*.

La **dette à taux fixe en proportion du total de la dette**, qui ne tient pas compte des obligations locatives et des autres passifs au titre de la dette à long terme, s'établissait à 93 % au 31 décembre 2025, soit une hausse par rapport à 88 % à l'exercice précédent. L'augmentation est principalement attribuable i) aux émissions de billets aux deuxième et quatrième trimestres de 2025, comme il est décrit à la *rubrique 7.4*; ii) au remboursement de la facilité de crédit de TELUS International (Cda) Inc. au troisième trimestre de 2025; et iii) à la diminution de l'encours du papier commercial, qui est classé comme une dette à taux variable aux fins de ce calcul. Ces facteurs ont été partiellement contrebalancés par i) les billets rachetés dans le cadre des processus d'offre publique de rachat décrits à la *rubrique 1.3*; ii) le remboursement à l'échéance de billets à 3,75 % de série CQ, au premier trimestre de 2025; et iii) le remboursement à l'échéance des débentures de TELUS Communications Inc. au troisième trimestre de 2025.

Notre **ratio de la dette nette par rapport au BAIIA excluant les coûts de restructuration et autres coûts** appuie notre objectif financier qui consiste à maintenir des notations de première qualité, ce qui nous donne un accès raisonnable à des capitaux. Ce ratio s'établissait à 3,4 fois au 31 décembre 2025, en baisse par rapport à 3,9 fois à l'exercice précédent. La baisse est en grande partie attribuable à l'incidence de la diminution des niveaux de la dette nette, en raison essentiellement du crédit lié aux capitaux propres à l'égard des billets subordonnés de rang inférieur et des titres de capitaux propres émis par notre filiale Terrion à un détenteur de participations ne donnant pas le contrôle, facteurs partiellement contrebalancés par les acquisitions d'entreprises. La croissance du BAIIA des secteurs TTech et TELUS Santé a donné lieu à une diminution d'environ 0,1 du ratio; la diminution du BAIIA de TELUS Numérique a donné lieu à une augmentation d'environ 0,1 du ratio; les niveaux de la dette nette étaient déjà élevés au cours de la période considérée et des périodes comparatives en raison de nos acquisitions de spectre et de nos acquisitions d'entreprises. Au 31 décembre 2025, l'acquisition de licences de spectre et les acquisitions d'entreprises avaient donné lieu à des augmentations du ratio d'environ 0,6, et d'environ 0,1, respectivement, tandis que le crédit lié aux capitaux propres à l'égard des billets subordonnés de rang inférieur et les titres de capitaux propres émis par notre filiale Terrion à un détenteur de participations ne donnant pas le contrôle avaient donné lieu à des diminutions du ratio d'environ 0,5 et d'environ 0,2, respectivement. En raison de nos récentes acquisitions de licences de spectre, nous avons accru notre spectre à l'échelle nationale, et ces licences représentent un investissement qui nous permettra d'accroître la capacité de notre réseau afin de soutenir la croissance continue de la demande pour des données, ainsi que la croissance des abonnés aux services mobiles. Étant donné les besoins de trésorerie pour

les enchères de spectre dans la bande de fréquence de 600 MHz tenues en 2019, pour les enchères de spectre dans la bande de fréquence de 3 500 MHz tenues en 2021, pour les enchères de spectre dans la bande de fréquence de 3 800 MHz tenues en 2023 (paiements effectués au cours de l'exercice 2024) et pour les prochaines enchères de spectre des ondes millimétriques, l'évaluation de l'objectif et le moment auquel le ratio reviendra dans la fourchette cible sont encore à déterminer; cependant, nous comptons faire en sorte que le ratio soit ramené à environ 2,7 à moyen terme (par suite des enchères de spectre tenues en 2021 et en 2023, et lorsque les enchères de spectre des ondes millimétriques auront eu lieu), ce qui s'aligne sur notre stratégie à long terme. Nous avons comme objectif d'atteindre un ratio d'environ 3,0 en 2027. Bien que ce ratio sorte de notre fourchette cible à long terme, nous respectons le ratio de levier financier prévu par les clauses restrictives de nos facilités de crédit, en vertu desquelles nous devons nous assurer que notre ratio de levier financier n'était pas supérieur à 4,25:1,00 au 31 décembre 2025 (se reporter à la *rubrique 7.6, « Facilités de crédit »)*.

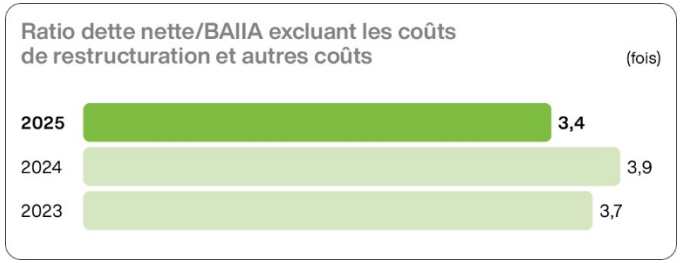

Mesures de la situation de trésorerie et des sources de financement

Aux 31 décembre ou pour les périodes de 12 mois closes à ces dates	**2025**	2024	Variation
Composantes des ratios d'endettement et de couverture (en millions de dollars)			
Dette à long terme	**30 539**	28 854	1 685
Dette nette[1]	**25 189**	28 569	(3 380)
Bénéfice net	**777**	938	(161)
BAIIA excluant les coûts de restructuration et autres coûts[1]	**7 354**	7 333	21
Coûts de financement	**1 161**	1 576	(415)
Montant net des charges d'intérêts[1]	**1 463**	1 357	106
Ratios d'endettement			
Dette à taux fixe en proportion du total de la dette (excluant les obligations locatives et les autres passifs au titre de la dette à long terme) (en %)	**93**	88	5 pts
Durée moyenne jusqu'à l'échéance de la dette à long terme [excluant le papier commercial, les facilités de crédit bancaire de TELUS, les composantes renouvelables de la facilité de crédit remboursée de TELUS International (Cda) Inc., les obligations locatives et les autres passifs au titre de la dette à long terme] (en années)	**14,7**	10,4	4,3
Taux d'intérêt moyen pondéré de la dette à long terme [excluant le papier commercial, les facilités de crédit bancaire de TELUS, les composantes renouvelables de la facilité de crédit remboursée de TELUS International (Cda) Inc., les obligations locatives et les autres passifs au titre de la dette à long terme] (en %)	**4,75**	4,37	0,38 pt
Ratio dette nette/BAIIA excluant les coûts de restructuration et autres coûts[1] (fois)	**3,4**	3,9	(0,5)
Ratios de couverture[1] (fois)			
Couverture par le bénéfice	**2,1**	2,0	0,1
Couverture des intérêts par le BAIIA excluant les coûts de restructuration et autres coûts	**5,0**	5,4	(0,4)
Autres mesures[1] (en %)			
Calculé selon les mesures conformes aux Normes IFRS de comptabilité les plus comparables			
Ratio de dividendes lié aux actions ordinaires déclarés par rapport aux flux de trésorerie provenant des activités d'exploitation – moins les dépenses d'investissement	**110**	105	5 pts
Calculé selon les mesures de la direction			
Ratio de distribution lié aux actions ordinaires – déduction faite de l'incidence du régime de réinvestissement des dividendes	**75**	81	(6) pts

1 Se reporter à la *rubrique 11.1, « Mesures financières non conformes aux PCGR et autres mesures financières déterminées »*.

Le **ratio de couverture par le bénéfice** s'est établi à 2,1 fois pour la période de 12 mois close le 31 décembre 2025, en hausse par rapport à 2,0 fois à l'exercice précédent. La hausse du bénéfice avant les coûts d'emprunt et l'impôt sur le résultat a donné lieu à une hausse de 0,3 du ratio, tandis qu'une hausse des coûts d'emprunt a donné lieu à une baisse de 0,2 du ratio. En excluant les coûts de restructuration et autres coûts, le ratio de couverture par le bénéfice s'établit à 2,3 fois.

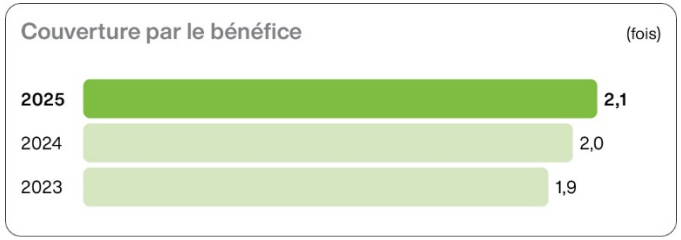

Le **ratio de couverture des intérêts par le BAIIA excluant les coûts de restructuration et autres coûts** s'est établi à 5,0 fois pour la période de 12 mois close le 31 décembre 2025, en baisse par rapport à 5,4 fois à l'exercice précédent. Une hausse du montant net des charges d'intérêts de 106 millions de dollars a donné lieu à une baisse de 0,4 du ratio.

Ratio de distribution lié aux actions ordinaires : Les décisions touchant les distributions réelles liées aux actions ordinaires continueront d'être assujetties à l'évaluation du conseil de notre situation financière et de nos perspectives, ainsi qu'à notre fourchette cible à long terme concernant le ratio de distribution lié aux actions ordinaires, qui est de 60 % à 75 % des flux de trésorerie disponibles sur une base prospective. Afin d'assurer une cohérence avec la manière dont nous gérons nos activités, nous présentons notre ratio de distribution lié aux actions ordinaires comme une mesure historique équivalant au total des dividendes déclarés liés aux actions ordinaires des quatre trimestres les plus récents, comptabilisés dans les états financiers, déduction faite de l'incidence du régime de réinvestissement des dividendes, divisé par le total des flux de trésorerie disponibles pour les quatre trimestres les plus récents en ce qui concerne les périodes intermédiaires. Les flux de trésorerie disponibles annuels sont le dénominateur applicable aux exercices. La mesure historique pour la période de 12 mois close le 31 décembre 2025 est présentée à titre indicatif dans le cadre de l'évaluation de notre fourchette cible. Au 31 décembre 2025, le ratio s'inscrivait dans la fourchette cible.

7.6 Facilités de crédit

Au 31 décembre 2025, nous avions des liquidités disponibles d'environ 1,8 milliard de dollars en vertu de la facilité de crédit renouvelable de TELUS. Ce montant est conforme à notre objectif visant à faire en sorte que les liquidités disponibles s'élèvent généralement à au moins 1 milliard de dollars.

Facilités de crédit de TELUS

Nous disposons d'une facilité de crédit renouvelable non garantie de 2,75 milliards de dollars (ou l'équivalent en dollars américains) conclue avec un consortium se composant d'institutions financières et dont l'échéance est le 21 août 2030. La facilité de crédit renouvelable est utilisée aux fins générales de la société, notamment à titre de sûreté pour le papier commercial, le cas échéant.

Au cours du trimestre clos le 30 juin 2025, nous avions une facilité de crédit bancaire non renouvelable et non garantie de 600 millions de dollars (ou l'équivalent en dollars américains) auprès d'une institution financière, laquelle a été utilisée aux fins générales de l'entreprise. Nous avons prélevé un montant de 574 millions de dollars (415 millions de dollars US) sur la facilité de crédit au cours du trimestre clos le 30 juin 2025, montant qui a été entièrement remboursé au cours de la même période. Comme elle est de nature non renouvelable, la facilité de crédit a par la suite été résiliée en juin 2025.

Facilité de crédit renouvelable de TELUS au 31 décembre 2025

(en millions de dollars)	Échéance	Montant disponible	Montant utilisé	Lettres de crédit émises, mais non utilisées	Sûreté pour le programme de papier commercial	Liquidités disponibles
Facilité de crédit renouvelable[1]	21 août 2030	2 750	—	—	(952)	1 798

1 Dollars canadiens ou équivalent des dollars américains.

Nos facilités de crédit comportent les clauses restrictives habituelles. Celles-ci nous interdisent notamment de laisser notre ratio de levier financier consolidé dépasser 4,25:1,00 et de laisser notre ratio de couverture consolidé être inférieur à 2,00:1,00 à la fin d'un trimestre financier. Au 31 décembre 2025, notre ratio de levier financier consolidé s'établissait à 3,4:1,00 et notre ratio de couverture consolidé à 5,0:1,00. On s'attend à ce que ces ratios demeurent conformes aux clauses restrictives. Il y a certaines petites différences entre le calcul du ratio de levier financier et du ratio de couverture en vertu de la facilité de crédit renouvelable et le calcul de la dette nette sur le BAIIA excluant les coûts de restructuration et autres coûts et du ratio de couverture des intérêts par le BAIIA excluant les coûts de restructuration et autres coûts. Historiquement, les calculs sont essentiellement semblables. La réévaluation, le cas échéant, des immobilisations corporelles, des immobilisations incorporelles et du goodwill aux fins comptables n'a pas d'incidence sur les clauses restrictives. L'accès continu à nos facilités de crédit n'est pas assujetti au maintien d'une notation en particulier.

Papier commercial

TELUS Corporation a un programme de papier commercial non garanti adossé à notre facilité de crédit renouvelable, qui nous permet d'émettre à tout moment du papier commercial d'un montant maximal représentant 2,1 milliards de dollars (montant maximal de 1,5 milliard de dollars US) au 31 décembre 2025. Nous avons recours à des contrats de change à terme pour gérer le risque de change découlant du papier commercial libellé en dollars américains. Le programme de papier commercial est utilisé aux fins générales de la société, y compris, sans s'y limiter, pour les dépenses d'investissement et les placements. Notre capacité à avoir un accès raisonnable au marché du papier commercial aux États-Unis dépend de nos notations (se reporter à la *rubrique 7.8, « Notations »*).

Autres titres de créance à long terme non garantis

Au 31 décembre 2025, les autres titres de créance à long terme non garantis comprenaient des actions privilégiées émises par une filiale entièrement détenue à un investisseur privé dans le cadre de l'acquisition de Workplace Options, comme il est décrit à la *note 18b)* des états financiers consolidés, et les Normes IFRS de comptabilité exigent que ces instruments financiers soient comptabilisés comme des passifs financiers. Les actions privilégiées étaient des obligations non subordonnées, avaient priorité de paiement sur toute notre dette subordonnée existante ou future, mais étaient réellement subordonnées à toute obligation existante ou future de nos filiales, ou garanties par ces dernières. Après le 31 décembre 2025, les actions privilégiées ont été échangées contre des billets à ordre d'un montant de 200 millions de dollars US, lesquels sont assortis pour l'essentiel des mêmes droits et obligations.

Billets subordonnés de rang inférieur

Les billets constituent des obligations directes non garanties, sont subordonnés à toutes les dettes de premier rang existantes et futures et sont subordonnés à toutes les dettes et les obligations existantes et futures de nos filiales, ou garanties par ces dernières. Aux fins du calcul des ratios d'endettement, seulement la moitié du capital est comprise dans la dette au cours de la première décennie suivant l'émission. Pour de plus amples renseignements, se reporter à la *note 26g)* des états financiers consolidés.

Facilité de crédit de TELUS International (Cda) Inc.

En 2025, TELUS International (Cda) Inc. avait une facilité de crédit garantie par ses actifs qui devait arriver à échéance le 3 janvier 2028, avec un consortium d'institutions financières, y compris TELUS Corporation. Au cours du trimestre clos le 30 septembre 2025, la facilité de crédit a été remboursée. La facilité de crédit comprenait des composantes renouvelables de 800 millions de dollars US et des composantes emprunt à terme amortissables de 1,2 milliard de dollars US, TELUS Corporation étant un coprêteur à environ 7,2 % à l'égard des deux composantes. La facilité était sans recours pour TELUS Corporation.

Les composantes emprunt à terme étaient assujetties à des calendriers d'amortissement qui exigeaient qu'au moins 5 % du montant en capital avancé soit remboursé chaque année pendant la durée de l'entente, le solde étant exigible à l'échéance.

Autres facilités sous forme de lettres de crédit

Au 31 décembre 2025, nous avions des lettres de crédit en cours de 67 millions de dollars, lesquelles ont été émises en vertu de diverses facilités non engagées. Ces facilités de lettres de crédit s'ajoutent à notre capacité de fournir des lettres de crédit en vertu de notre facilité de crédit bancaire renouvelable engagée. Au 31 décembre 2025, nous disposions de liquidités disponibles d'un montant de 119 millions de dollars aux termes de diverses facilités non engagées sous forme de lettres de crédit.

Autres passifs garantis au titre de la dette à long terme

Les autres passifs portent intérêt au taux de 4,4 %, sont garantis par les licences de spectre des SSFE-4 associées à ces autres passifs, et sont assujettis à un calendrier d'amortissement en vertu duquel le capital est remboursé au cours des périodes allant jusqu'à l'échéance, la dernière de ces échéances étant le 31 mars 2035.

Obligations locatives

Les obligations locatives sont assujetties à des calendriers d'amortissement, de sorte que le capital est remboursé sur diverses périodes, ce qui comprend les renouvellements raisonnablement prévus. Le taux d'intérêt moyen pondéré sur les obligations locatives s'établissait à environ 5,1 % au 31 décembre 2025.

7.7 Emprunts à court terme

Le 22 mai 2024, nous avons conclu une convention avec une fiducie de titrisation sans lien de dépendance associée à une importante banque de l'annexe I nous permettant d'emprunter un montant maximal de 1,6 milliard de dollars, montant garanti par certaines créances clients et des montants non facturés à recevoir des clients au titre du financement. Cette convention de titrisation à rechargement arrive à expiration le 22 mai 2027 et exige des avances en trésorerie minimales d'environ 920 millions de dollars. Le financement en vertu de la convention peut être fourni en dollars canadiens ou en dollars américains. Le risque de change associé au financement libellé en dollars américains est géré au moyen de contrats de change à terme. Les liquidités disponibles en vertu de cette convention s'élevaient à 680 millions de dollars au 31 décembre 2025. (Se reporter à la *note 22* des états financiers consolidés.)

7.8 Notations

Nous avons continué d'afficher des notations de première qualité en 2025 et au 12 février 2026. Nous sommes d'avis que le respect de la plupart de nos politiques financières énoncées (se reporter à la *rubrique 4.3*) conjugué aux efforts déployés pour maintenir des relations constructives avec les banques, les investisseurs et les agences de notation du crédit continuent à nous donner un accès raisonnable aux marchés financiers. (Se reporter à l'analyse des risques, à la *rubrique 10.15, « Financement, dette et dividendes »*.)

7.9 Instruments financiers, engagements et passifs éventuels

Instruments financiers

Nos instruments financiers, leur classement comptable, ainsi que la nature de certains risques auxquels ils pourraient être exposés sont décrits à la *note 4* des états financiers consolidés. Nos politiques en matière de comptabilisation et d'évaluation des instruments financiers sont décrites à la *note 1c)* des états financiers consolidés.

		Risques				
				Risques de marché		
Instrument financier	Classement comptable	Crédit	Liquidité	Change	Taux d'intérêt	Autre risque de prix
Évalué au coût amorti						
Débiteurs	Coût amorti[1]	X		X		
Actifs sur contrat	Coût amorti[1]	X				
Emprunts à court terme	Coût amorti[1]		X	X	X	
Créditeurs	Coût amorti[1]		X	X		
Provisions (incluant les créditeurs à l'égard de la restructuration)	Coût amorti[1]		X	X		X
Dette à long terme	Coût amorti[1]		X	X	X	
Évalué à la juste valeur						
Trésorerie et placements temporaires	JVRN[2]	X		X	X	
Placements à long terme (qui ne font pas l'objet d'une influence notable)[3]	JVRN/ JVAERG[3]			X		X
Dérivés liés aux opérations de change[4]	JVRN[2]	X	X	X		
Accords d'achat d'énergie virtuels[4]	JVAERG[2, 5]					X

1 Aux fins de la comptabilisation et de l'évaluation, instrument classé au coût amorti.

2 Aux fins de la comptabilisation et de l'évaluation, instrument classé à la juste valeur par le biais du résultat net (« JVRN »). Les variations *latentes* de la juste valeur des instruments financiers sont incluses dans le résultat net, sauf si les instruments font partie d'une relation de couverture des flux de trésorerie. La partie efficace des variations latentes de la juste valeur des instruments financiers détenus à des fins de couverture est comprise dans les autres éléments du résultat global.

3 Nos placements à long terme sur lesquels nous n'exerçons pas d'influence notable sont évalués à la juste valeur, si cette dernière peut être évaluée de façon fiable. Aux fins de la comptabilisation et de l'évaluation, et isolément pour chaque placement, les placements à long terme sont classés soit à la juste valeur par le biais du résultat net, soit à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global (« JVAERG »).

4 Les instruments financiers dérivés font l'objet d'une politique qui prescrit qu'aucun instrument dérivé ne doit servir à des fins spéculatives ni d'endettement (le corollaire voulant que toutes les transactions concernant des dérivés aient pour seul objet la gestion des risques) et qui établit des critères déterminant le degré de solvabilité des contreparties avec lesquelles la société peut conclure des transactions.

Les dérivés qui font partie d'une relation de couverture des flux de trésorerie établie et documentée sont comptabilisés comme étant détenus à des fins de couverture. Nous sommes d'avis que le fait de classer ces instruments comme étant détenus à des fins de couverture se traduit par un meilleur appariement de la variation de la juste valeur de l'instrument financier dérivé et du risque couvert.

Pour ce qui est des couvertures des transactions prévues, les profits et pertes de couverture sont inclus dans les dépenses connexes et passés en charges lorsque la transaction est comptabilisée dans nos résultats d'exploitation. Nous avons choisi cette méthode, car nous sommes d'avis qu'elle se traduit par un meilleur appariement des profits et pertes de couverture et des risques faisant l'objet de couvertures.

Les dérivés qui ne font pas partie d'une relation de couverture des flux de trésorerie documentée sont comptabilisés comme étant détenus à des fins de transaction et, par conséquent, ils sont évalués à la juste valeur par le biais du résultat net.

5 Au 31 décembre 2024, ces accords étaient classés à la JVRN. Nous avons mis en œuvre les nouvelles modifications des Normes IFRS de comptabilité avec prise d'effet le 1er janvier 2025, en vertu desquelles ces éléments peuvent maintenant être classés de façon prospective comme étant à la JVAERG, à la suite de la publication, en décembre 2024 de *Contrats faisant référence à l'électricité produite à partir de sources naturelles (modifications d'IFRS 9 et d'IFRS 7)*, comme il est décrit à la *note 2a)* des états financiers consolidés.

Risque de liquidité

Dans le cadre des politiques financières liées à notre structure du capital, pour lesquelles une analyse est présentée à la *rubrique 4.3, « Situation de trésorerie et sources de financement »*, nous gérons notre risque de liquidité à l'aide du maintien d'un processus d'équilibrage de trésorerie quotidien qui nous permet de gérer nos liquidités disponibles et nos besoins en liquidités selon nos besoins réels; du maintien d'une convention d'emprunt à court terme relativement aux créances clients et aux montants non facturés à recevoir des clients au titre du financement; du maintien de facilités bancaires bilatérales et de facilités de crédit consortial; du maintien d'un programme de financement de la chaîne d'approvisionnement; du maintien d'un programme de papier commercial; du maintien d'un prospectus préalable de base en vigueur; de la surveillance continue des flux de trésorerie prévisionnels et réels; et de la gestion des échéances des actifs financiers et des passifs financiers.

Au 31 décembre 2025, TELUS Corporation pouvait émettre en vertu d'un prospectus préalable de base canadien en vigueur jusqu'en janvier 2029 un montant illimité de titres au Canada et des titres d'une valeur maximale de 1,9 milliard de dollars aux États-Unis.

Au 31 décembre 2025, nous avions des liquidités disponibles d'environ 1,8 milliard de dollars en vertu de la facilité de crédit renouvelable de TELUS; nous disposions également d'un montant de 680 millions de dollars aux termes de notre programme de titrisation de créances clients et de montants non facturés à recevoir des clients au titre du financement (se reporter à la *rubrique 7.7, « Emprunts à court terme »*). En tenant compte de la trésorerie et des placements temporaires se chiffrant à 2,6 milliards de dollars, nos liquidités disponibles totalisaient environ 5,1 milliards de dollars au 31 décembre 2025 (se reporter à la *rubrique 11.1, « Mesures financières non conformes aux PCGR et autres mesures financières déterminées »*). Cela est conforme à notre objectif visant à faire en sorte que les liquidités disponibles s'élèvent généralement à au moins 1 milliard de dollars. Nous estimons que nos notations de première qualité contribuent à nous donner un accès raisonnable aux marchés financiers.

Se reporter à la *note 4* des états financiers consolidés pour de plus amples renseignements sur nos instruments financiers.

Engagements et passifs éventuels

Obligations contractuelles au 31 décembre 2025

(en millions de dollars)	2026	2027	2028	2029	2030	2031 à 2035	Par la suite	Total
Emprunts à court terme								
Obligations au titre des intérêts	37	19	—	—	—	—	—	56
Obligations au titre du capital[1]	—	920	—	—	—	—	—	920
	37	939	—	—	—	—	—	976
Dette à long terme								
Obligations au titre des intérêts	1 352	1 239	1 182	1 111	1 048	4 004	12 183	22 119
Échéances relatives au capital	2 402	1 560	1 955	1 408	1 929	6 496	11 659	27 409
	3 754	2 799	3 137	2 519	2 977	10 500	23 842	49 528
Contrats de location								
Obligations au titre des intérêts	159	129	100	76	56	183	144	847
Échéances relatives au capital	678	610	489	346	220	465	502	3 310
	837	739	589	422	276	648	646	4 157
Coûts d'occupation[2]	132	115	93	85	64	124	4	617
Obligations d'achat[3]								
Charges d'exploitation	813	354	261	217	224	21	—	1 890
Immobilisations corporelles et immobilisations incorporelles	223	9	9	5	4	4	—	254
	1 036	363	270	222	228	25	—	2 144
Passifs financiers ne portant pas intérêt	3 106	108	62	8	6	7	—	3 297
Montant net des encaissements au titre des dérivés utilisés pour gérer le risque de change et les autres risques de prix	(18)	(78)	13	(23)	(20)	(122)	(83)	(331)
Autres obligations	13	—	—	—	—	—	—	13
Total	8 897	4 985	4 164	3 233	3 531	11 182	24 409	60 401

1 Se reporter à la *rubrique 7.7, « Emprunts à court terme »*.

2 Les coûts d'occupation tiennent compte des transactions conclues avec les coentreprises immobilières. Se reporter à la *rubrique 7.11, « Transactions entre parties liées »*.

3 Le cas échéant, les obligations d'achat tiennent compte des taux de change au 31 décembre 2025. Les obligations d'achat comprennent les éventuels frais d'exploitation et dépenses d'investissement qui ont déjà fait l'objet d'ententes contractuelles à la date de clôture de l'exercice considéré et comprennent les estimations de prix et de volumes les plus probables lorsque la situation l'exige. Comme les obligations d'achat reflètent la situation du marché au moment où elles ont été contractées à l'égard des éléments achetés, elles pourraient ne pas être représentatives des exercices futurs. Les obligations découlant de contrats de dotation en personnel ou de toute autre convention collective ont été exclues.

Réclamations et poursuites

Diverses réclamations et poursuites (incluant des recours collectifs et des réclamations en matière de violation de la propriété intellectuelle) visant des dommages-intérêts et d'autres compensations ont été déposées contre nous et, dans certains cas, contre d'autres entreprises de services mobiles et fournisseurs de services de télécommunications. Aussi, nous avons reçu des avis de réclamation ou sommes au courant de certaines réclamations éventuelles (incluant des réclamations en matière de violation de la propriété intellectuelle) contre nous et, dans certains cas, contre d'autres entreprises de services mobiles et fournisseurs de services de télécommunications. (Se reporter à l'analyse des risques, à la *rubrique 10.18, « Litiges et questions d'ordre juridique »*.)

À l'heure actuelle, nous ne pouvons prévoir l'issue de ces réclamations, réclamations éventuelles et poursuites en raison de divers facteurs, y compris ce qui suit : la nature préliminaire de certaines réclamations; la nature incertaine des théories et réclamations en matière de dommages; un dossier factuel incomplet; la nature incertaine des théories juridiques et des procédures judiciaires et de leur résolution par les tribunaux, tant dans le cadre du procès que de l'appel; la nature imprévisible des parties adverses et de leurs revendications.

Toutefois, sous réserve des restrictions précédentes, la direction est d'avis, en vertu des évaluations juridiques et selon l'information dont elle dispose actuellement, qu'il est improbable qu'un passif non couvert par les assurances ou autrement ait une incidence significative sur notre situation financière et nos résultats d'exploitation, y compris sur nos flux de trésorerie, sauf en ce qui concerne les éléments décrits à la *note 29a)* des états financiers consolidés. Il s'agit d'un jugement important pour nous (se reporter à la *rubrique 8.1, « Estimations comptables critiques et jugements »*).

Obligations en matière d'indemnisation

Dans le cours normal de nos activités, nous fournissons une indemnisation à l'égard de certaines transactions. Ces obligations en matière d'indemnisation prévoient différentes durées. Ces indemnisations nous obligent à compenser les parties indemnisées pour les coûts engagés découlant du défaut de se conformer à ses obligations contractuelles, de litiges ou de sanctions légales ou de dommages-intérêts dont la partie indemnisée pourrait faire l'objet. Dans certains cas, ces obligations en matière d'indemnisation ne comportent aucun plafond. Le montant maximal général en vertu d'une obligation en matière d'indemnisation dépendra des événements et des conditions à venir et, par conséquent, il ne peut pas être estimé de manière raisonnable. Le cas échéant, une obligation en matière d'indemnisation est enregistrée à titre de passif. À l'exclusion des obligations enregistrées à titre de passif au moment où les transactions connexes sont effectuées, nous n'avons jamais fait de paiement important en vertu de ces obligations en matière d'indemnisation. Au 31 décembre 2025, nous n'avions comptabilisé aucun passif en ce qui a trait à nos engagements d'indemnisation.

7.10 Information sur les actions en circulation

Actions en circulation (en millions)	31 décembre 2025	31 janvier 2026
Actions ordinaires	1 549	1 561
Options sur actions ordinaires	3	3
Unités d'actions restreintes et droits différés à la valeur d'actions – réglés en instruments de capitaux propres	16	16

7.11 Transactions entre parties liées

Transactions avec les principaux dirigeants

Nos principaux dirigeants, soit les membres de notre conseil d'administration et de notre équipe de direction, sont les personnes ayant l'autorité et la responsabilité liées à la surveillance, à la planification, à la direction et au contrôle de nos activités. Le total de la rémunération versée aux principaux dirigeants s'est établi à 82 millions de dollars en 2025, comparativement à 70 millions de dollars en 2024. L'augmentation de la charge au titre de la rémunération versée aux principaux dirigeants découle de la hausse de la rémunération fondée sur des actions. Pour de plus amples renseignements, se reporter à la note *30a)* des états financiers consolidés.

Transactions avec les régimes de retraite à prestations définies

Nous avons fourni à nos régimes de retraite à prestations définies des services de gestion et d'administration selon la méthode du recouvrement des coûts, ainsi que des services d'actuariat dans des conditions de concurrence normale. Les charges liées à ces services sont non significatives.

Transactions avec des coentreprises immobilières et une entreprise associée

En 2025, nous avons effectué des transactions récurrentes et non récurrentes avec les coentreprises immobilières, qui sont des parties liées, comme il est décrit à la *note 21* des états financiers consolidés.

Aux 31 décembre 2025 et 2024, nous détenions une participation dans Miovision Technologies Incorporated. Nous estimons avoir obtenu une influence notable sur l'entreprise associée en acquérant notre participation initiale.

8. Questions comptables

8.1 Estimations comptables critiques et jugements

Nos principales méthodes comptables sont décrites à la *note 1* des états financiers consolidés pour l'exercice clos le 31 décembre 2025. La préparation d'états financiers conformément aux principes comptables généralement reconnus (« PCGR ») exige que la direction ait recours à des estimations, des hypothèses et des jugements qui ont une incidence sur les montants de l'actif et du passif présentés à la date des états financiers, sur la présentation des actifs et des passifs éventuels à la date des états financiers, ainsi que sur les montants présentés des produits et sur le classement des produits et des charges au cours de la période de présentation de l'information financière. Les résultats réels pourraient différer des résultats estimatifs. Nos estimations comptables critiques et nos jugements importants font généralement l'objet de discussions entre les membres du comité d'audit chaque trimestre.

Se reporter à la *note 1* des états financiers consolidés pour de plus amples renseignements sur nos estimations comptables critiques, y compris des exemples des estimations et des jugements importants que nous formulons, de même que leur importance relative et leur degré de difficulté, comme il est illustré dans le graphique à la *note 1*.

Généralités

- Aux fins de la formulation de nos estimations comptables critiques, nous avons pris en considération les tendances, les engagements, les événements ou les incertitudes qui pourraient raisonnablement, selon nous, avoir une incidence importante sur nos méthodes ou nos hypothèses. Les énoncés concernant ces facteurs qui sont présentés dans le présent rapport de gestion sont formulés sous réserve de la *Mise en garde concernant les déclarations prospectives*.
- Dans le cours normal des activités, nous apportons des modifications aux hypothèses qui sous-tendent l'ensemble des estimations comptables critiques, de manière à tenir compte de la conjoncture, de l'actualisation des informations historiques utilisées pour formuler les hypothèses et des révisions apportées à nos notations, le cas échéant. Sauf indication contraire dans l'analyse ci-dessous, aucun changement important de la performance financière globale ni des postes des états financiers ne devrait découler des modifications raisonnablement probables des hypothèses importantes qui sous-tendent l'estimation, ou dans les limites des fourchettes valides des estimations, à partir desquelles une estimation différente a été choisie.
- Nos estimations comptables critiques ont influé sur les états consolidés du résultat net et du résultat global, et les états consolidés de la situation financière, comme l'illustre le tableau ci-dessous.

	États consolidés du résultat net et du résultat global							
	Produits d'exploitation et autres produits	Charges d'exploitation				Coûts de financement	Impôt sur le résultat	Charge au titre des avantages du personnel[1]
États consolidés de la situation financière		Achat de biens et services	Charge au titre des avantages du personnel	Amortissement des immobilisations corporelles	Amortissement des immobilisations incorporelles			
Immobilisations incorporelles, montant net, et goodwill, montant net					X[2]		X	
Régimes de retraite à prestations définies du personnel			X	X[3]	X[3]	X	X	X
Actifs et passifs d'impôt							X	
Immobilisations corporelles, montant net				X			X	
Provisions au titre des obligations liées à la mise hors service d'immobilisations		X		X		X	X	
Provisions au titre des regroupements d'entreprises	X					X	X	
Placements	X						X	
Débiteurs		X					X	
Actifs sur contrat	X	X					X	
Stocks		X					X	

1 Autres éléments du résultat global – élément qui ne sera jamais ultérieurement reclassé en résultat.
2 L'estimation comptable applicable aux immobilisations incorporelles ayant une durée d'utilité indéfinie touche le spectre que nous détenons.
3 Incidence de l'estimation comptable imputable aux taux de capitalisation de la main-d'œuvre interne.

- Les estimations comptables critiques sont toutes incertaines au moment de leur établissement et influent sur les postes suivants des états consolidés du résultat net et du résultat global : impôt sur le résultat (à l'exception des estimations concernant le goodwill) et bénéfice net. Dans un même ordre d'idées, les estimations comptables critiques ont une incidence sur les postes suivants des états consolidés de la situation financière : actifs courants (impôt sur le résultat et autres impôts et taxes à recevoir), passifs courants (impôt sur le résultat et autres impôts et taxes à payer), autres actifs à long terme (impôt différé), impôt différé et capitaux propres attribuables aux actions ordinaires (bénéfices non distribués), et participation ne donnant pas le contrôle. Sauf indication expresse, l'analyse de chaque estimation comptable critique est la même pour nos trois secteurs opérationnels, à savoir le secteur Solutions technologiques de TELUS (« TTech »), le secteur TELUS Santé (« TELUS Santé ») et le secteur TELUS Expérience numérique (« TELUS Numérique »).

Immobilisations incorporelles, montant net; goodwill, montant net; et immobilisations corporelles, montant net

Généralités

- Le poste « Immobilisations incorporelles, montant net » figurant dans nos états consolidés de la situation financière représentait environ 34 % du total de l'actif au 31 décembre 2025 (environ 35 % au 31 décembre 2024). Les licences de spectre, qui sont comprises dans les immobilisations incorporelles, représentaient environ 22 % du total de l'actif au 31 décembre 2025 (environ 23 % au 31 décembre 2024).
- Le poste « Goodwill, montant net » figurant dans nos états consolidés de la situation financière représentait environ 18 % du total de l'actif aux 31 décembre 2025 et 2024.
- Le poste « Immobilisations corporelles, montant net », figurant dans nos états consolidés de la situation financière, représentait environ 29 % du total de l'actif au 31 décembre 2025, et environ 30 % du total de l'actif au 31 décembre 2024.
- Si nos estimations des durées d'utilité estimatives des actifs étaient inexactes ou si nos estimations de la juste valeur à la date d'acquisition des immobilisations corporelles et des immobilisations incorporelles acquises dans le cadre de regroupements d'entreprises étaient inexactes, nous pourrions connaître une augmentation ou une diminution de la dotation aux amortissements dans l'avenir. Si les résultats futurs diffèrent de façon défavorable de nos meilleures estimations relatives aux hypothèses clés économiques et si les flux de trésorerie connexes devaient subir une incidence défavorable importante, nous pourrions connaître des charges importantes au titre de la dépréciation de nos immobilisations corporelles, de nos immobilisations incorporelles ou de notre goodwill. S'il est ultérieurement établi que les immobilisations incorporelles d'une durée d'utilité indéfinie ont une durée d'utilité déterminée, nous pourrions connaître une augmentation des charges au titre de l'amortissement des immobilisations incorporelles. De telles charges ne donnent pas lieu en soi à des sorties de trésorerie et ne peuvent influer immédiatement sur notre situation de trésorerie.

Recouvrabilité des immobilisations incorporelles ayant une durée d'utilité indéterminée et du goodwill

- La valeur comptable des immobilisations incorporelles à durée d'utilité indéterminée et du goodwill fait périodiquement l'objet d'un test de dépréciation, et ce test représente une estimation importante pour nous.
- Les estimations de la valeur recouvrable des actifs des unités génératrices de trésorerie ont été calculées au moyen de la méthode de la juste valeur diminuée des coûts de sortie et sont classées dans le niveau 3 des évaluations de la juste valeur. Les estimations des valeurs recouvrables des actifs des unités génératrices de trésorerie comportent un degré significatif d'incertitude étant donné la nécessité de formuler des hypothèses économiques clés en ce qui a trait à l'avenir. Le calcul de la juste valeur diminuée des coûts de sortie utilise des projections au titre des flux de trésorerie futurs et de la croissance; des hypothèses et des estimations connexes liées au risque économique quant à l'atteinte probable des mesures et des indicateurs clés; des estimations des dépenses d'investissement générationnelles futures au titre des infrastructures; et du coût moyen pondéré futur du capital.
- Se reporter à la *note 18e)* des états financiers consolidés pour une analyse plus détaillée des méthodes et des tests de sensibilité.

Durées d'utilité estimatives des actifs; recouvrabilité des immobilisations corporelles

- Les durées d'utilité estimatives de la plupart des actifs sont déterminées au moyen d'un processus continu d'analyse de la durée d'utilité des actifs. Les durées d'utilité estimatives des actifs ont des répercussions importantes sur la recouvrabilité des actifs ayant des durées d'utilité déterminées.
- Les hypothèses qui sous-tendent les durées d'utilité estimatives des actifs comprennent le moment où surviennent l'obsolescence technologique, les pressions concurrentielles, les plans d'utilisation future de l'infrastructure et le climat.

Régimes de retraite à prestations définies du personnel

Certaines hypothèses actuarielles et économiques sont utilisées afin d'établir le coût des régimes de retraite à prestations définies, les obligations au titre des prestations de retraite constituées et les actifs des régimes de retraite

- Nous examinons les pratiques du secteur, les tendances, la conjoncture et les données fournies par les actuaires aux fins de la formulation des hypothèses utilisées pour établir le coût des régimes de retraite à prestations définies et les obligations au titre des prestations de retraite constituées. Les actifs des régimes de retraite sont généralement évalués selon les valeurs de marché, mais certains actifs sont toutefois évalués au moyen d'estimations du marché lorsque les valeurs de marché ne sont pas aisément disponibles. Un soutien actuariel est obtenu aux fins de l'interpolation des gains et des pertes actuariels qui ont une incidence sur les écarts actuariels au titre des régimes à prestations définies du personnel et sur les obligations au titre des prestations constituées. Le taux d'actualisation est établi au moins annuellement à la fin de chaque année civile, en fonction des rendements des indices des obligations de sociétés à long terme, en consultation avec des actuaires. Les hausses de rémunération futures se fondent sur les politiques actuelles en matière d'avantages du personnel et sur les prévisions économiques. Nous avons examiné les durées relatives à nos obligations au titre des prestations constituées et au coût des services rendus au cours de la période, et nous avons noté qu'il existe un écart d'environ 10 ans entre ces durées. Étant donné que des taux d'actualisation individuels reflètent avec une plus grande exactitude ces obligations et ce coût, nous avons appliqué une méthode axée sur un taux d'actualisation double à compter de 2016.
- Les hypothèses portant sur les régimes de retraite à prestations définies sont évaluées et révisées au besoin au moins une fois par année. Les hypothèses qui servent à établir le coût des régimes de retraite à prestations définies, les obligations au titre des prestations de retraite constituées et les actifs des régimes de retraite incluent l'espérance de vie, les taux d'actualisation, les estimations du marché, les taux d'accroissement futurs de la rémunération et l'âge des employés au moment de leur départ à la retraite. Des changements importants de la performance financière globale et des postes des états financiers pourraient survenir en raison de modifications raisonnablement probables des hypothèses importantes qui sous-tendent cette estimation, étant donné que certaines hypothèses pourraient avoir été révisées afin de tenir compte des informations historiques actualisées et de la conjoncture actuelle. Se reporter à la *note 15* des états financiers consolidés pour une analyse plus détaillée à ce sujet.
- Cette estimation comptable relative aux régimes de retraite à prestations définies du personnel concerne les éléments « Amortissement des immobilisations corporelles » et « Amortissement des immobilisations incorporelles » du poste « Charges d'exploitation », le poste « Coûts de financement » et le poste « Autres éléments du résultat global » figurant dans nos états consolidés du résultat net et du résultat global. Si les résultats futurs diffèrent de façon défavorable de notre meilleure estimation quant aux hypothèses utilisées pour établir le coût des régimes de retraite à prestations définies, les obligations au titre des prestations définies constituées et les actifs des régimes de retraite, nous pourrions connaître une augmentation (ou une diminution) des charges au titre des régimes de retraite à prestations définies, des coûts de financement et des charges plus élevés (ou moins élevés) inscrits dans les autres éléments du résultat global.

Actifs et passifs d'impôt

Montant et composition des actifs et passifs d'impôt, y compris le montant des avantages fiscaux non comptabilisés

- Les hypothèses qui sous-tendent la composition des actifs et passifs d'impôt se fondent sur une évaluation des mérites techniques des positions fiscales. Les économies d'impôt liées aux positions fiscales incertaines sont comptabilisées uniquement lorsqu'il est plus probable qu'improbable que le choix final du traitement comptable de la position fera en sorte que l'économie connexe sera réalisable; cela ne signifie toutefois pas que les administrations fiscales ne peuvent pas contester ces positions. Les actifs et passifs d'impôt sont évalués en fonction du montant qui devrait être réalisé ou versé au moment du règlement final avec les autorités fiscales. Ces évaluations se fondent sur les lois de l'impôt, les règlements et interprétations applicables, et la jurisprudence, qui sont tous susceptibles de faire l'objet de changements et d'interprétations.
- Les actifs et passifs d'impôt exigible sont estimés en fonction du montant calculé de l'impôt sur le résultat qui doit être payé aux autorités fiscales, déduction faite des acomptes provisionnels périodiques. Les actifs et les passifs d'impôt différé se composent de l'incidence fiscale des différences temporaires entre les valeurs comptable et fiscale des actifs et des passifs, ainsi que de l'incidence fiscale des pertes fiscales non déduites, qui devraient être utilisées avant leur expiration. Le moment auquel le renversement des différences temporaires a lieu fait l'objet d'une estimation, et le taux d'imposition pratiquement en vigueur pour les périodes de renversement est appliqué aux différences temporaires. La valeur comptable des actifs et des passifs se base sur les montants comptabilisés dans les états financiers, et elle est par conséquent assujettie aux estimations comptables inhérentes à ces soldes. La valeur fiscale des actifs et des passifs et le montant des pertes fiscales non déduites se fondent sur l'évaluation des positions

fiscales dont il est fait mention ci-dessus. Les hypothèses concernant le moment du renversement des différences temporaires tiennent compte des attentes touchant les résultats d'exploitation et les flux de trésorerie futurs. La composition des passifs d'impôt différé est raisonnablement susceptible de varier d'une période à l'autre, en raison des variations de l'estimation de ces incertitudes importantes.

- Cette estimation comptable concerne les postes d'actifs et de passifs importants figurant dans nos états consolidés de la situation financière, qui constituaient moins de 1 % du total de l'actif aux 31 décembre 2025 et 2024, environ 7 % du total du passif et des capitaux propres au 31 décembre 2025 et environ 8 % du total du passif et des capitaux propres au 31 décembre 2024. Si les résultats futurs diffèrent de façon défavorable de notre meilleure estimation quant à la probabilité que les positions fiscales seront maintenues, au montant d'impôt que nous nous attendons à verser, aux résultats d'exploitation futurs et au moment du renversement des différences temporaires déductibles et des différences temporaires imposables et des taux d'imposition applicables aux exercices futurs, nous pourrions connaître des ajustements importants au titre de l'impôt exigible et de l'impôt différé. Ces ajustements pourraient donner lieu à une hausse des sorties de trésorerie ou à des sorties de trésorerie plus tôt qu'il était prévu.

Provisions au titre des obligations liées à la mise hors service d'immobilisations

Certaines hypothèses économiques utilisées aux fins de la constitution des provisions au titre des obligations liées à la mise hors service d'immobilisations

- Les provisions au titre des obligations liées à la mise hors service d'immobilisations sont comptabilisées à l'égard des obligations légales, contractuelles ou juridiques, normalement au moment où elles sont engagées, relativement à la mise hors service d'immobilisations corporelles (principalement certains actifs des composantes « à l'extérieur des installations » et « équipement relatif aux stations du secteur des services mobiles ») lorsque ces obligations découlent de l'acquisition, de la construction, de la mise en valeur ou de l'exploitation normale des actifs en question. Les obligations sont mesurées initialement à leur juste valeur à l'aide d'une méthode d'actualisation, et les coûts qui en découlent sont comptabilisés à l'actif à même la valeur comptable de l'actif visé.
- Les hypothèses qui sous-tendent les provisions au titre des obligations liées à la mise hors service d'immobilisations sont évaluées et révisées au besoin au moins une fois par année. Ces hypothèses comprennent les attentes concernant l'inflation, les taux d'actualisation ainsi que tout changement relatif au moment et au montant des flux de trésorerie futurs sous-jacents, qui peuvent couvrir plusieurs décennies. Des changements importants de la situation financière pourraient survenir en raison de modifications raisonnablement probables des hypothèses importantes qui sous-tendent ces estimations, étant donné que certaines hypothèses pourraient avoir été révisées afin de tenir compte des informations historiques actualisées et de la conjoncture actuelle. Le coût de la mise hors service d'immobilisations comptabilisé à l'actif est amorti de la même façon que l'actif connexe, et l'augmentation attribuable à la désactualisation est prise en compte dans les états consolidés du résultat net et du résultat global comme une composante des coûts de financement.
- Cette estimation comptable concerne la composante provisions au titre des obligations liées à la mise hors service d'immobilisations du poste « Provisions » de nos états consolidés de la situation financière, et cette composante comprenait environ 1 % du total du passif et des capitaux propres aux 31 décembre 2025 et 2024. Si les provisions au titre des obligations liées à la mise hors service d'immobilisations s'avéraient inadéquates, nous pourrions être tenus de comptabiliser une charge au poste « Achat de biens et services » dans l'avenir. La comptabilisation d'une charge relative à une provision inadéquate au titre des obligations liées à la mise hors service d'immobilisations se traduirait par des sorties de trésorerie aux alentours du moment où l'obligation liée à la mise hors service d'immobilisations est acquittée.

Provisions au titre des regroupements d'entreprises

Provisions au titre des options de vente position vendeur

- Parallèlement à certaines acquisitions d'entreprises, nous avons établi des provisions pour des options de vente position vendeur relativement à des participations ne donnant pas le contrôle. Nous fournissons des options de vente position vendeur aux actionnaires vendeurs restants, en vertu desquelles ils pourraient vendre les participations ne donnant pas le contrôle résiduelles à une date donnée ou après cette date. La juste valeur à la date d'acquisition des actions faisant l'objet des options de vente détenues par les actionnaires ne détenant pas le contrôle est comptabilisée à titre de provision.
- Les provisions au titre d'options de vente position vendeur sont évaluées et révisées au besoin au moins une fois par année. Ces provisions ont été déterminées en fonction de la valeur actualisée nette des résultats futurs estimés; les estimations des résultats futurs comportent un degré significatif d'incertitude étant donné la nécessité de formuler des hypothèses économiques importantes en ce qui a trait à l'avenir. Il est raisonnablement probable que le montant des provisions au titre des options de vente position vendeur varie d'une période à l'autre, en raison des variations de l'estimation des résultats futurs et des fluctuations des taux de change.

- Cette estimation comptable concerne la composante provisions au titre des options de vente position vendeur à l'égard de participations ne donnant pas le contrôle du poste « Provisions » de nos états consolidés de la situation financière, et cette composante représentait moins de 1 % du total du passif et des capitaux propres aux 31 décembre 2025 et 2024. Si les provisions au titre des options de vente position vendeur s'avéraient inadéquates, nous pourrions être tenus de comptabiliser une charge au poste « Autres produits » dans l'avenir. Si elle était réglée en trésorerie, une telle charge pourrait entraîner des sorties de trésorerie autour du moment auquel les options de vente position vendeur sont exercées.

Placements de portefeuille

Recouvrabilité des placements de portefeuille à long terme

- Nous évaluons la recouvrabilité de nos placements de portefeuille à long terme sur une base régulière et récurrente. La recouvrabilité des placements de portefeuille se fonde sur un processus de détermination tenant compte des attentes relatives au rendement futur des placements de portefeuille et de la comparaison des résultats historiques et des attentes précédentes.
- Les hypothèses les plus importantes qui sous-tendent la recouvrabilité des placements de portefeuille à long terme ont trait à la réalisation de flux de trésorerie futurs et d'attentes liées aux activités d'exploitation. Notre estimation de la recouvrabilité des placements de portefeuille à long terme pourrait varier d'une période à l'autre, en raison de la nature récurrente de l'évaluation de la recouvrabilité et de la nature des placements de portefeuille à long terme (nous n'exerçons aucun contrôle ni influence notable sur les entreprises détenues).
- Les placements de portefeuille sont inscrits au poste « Autres actifs à long terme » des états consolidés de la situation financière, qui représentaient environ 4 % du total de l'actif aux 31 décembre 2025 et 2024. Si la correction de valeur pour recouvrabilité des placements de portefeuille à long terme s'avérait inadéquate, nous pourrions connaître une augmentation de la charge imputée au poste « Autres produits » ou au poste « Autres éléments du résultat global », selon le classement de l'actif financier. La correction de valeur pour recouvrabilité des placements de portefeuille à long terme ne donne pas lieu à des sorties de trésorerie.

Débiteurs

Généralités

- Lorsque nous déterminons la correction de valeur pour créances douteuses, nous tenons compte de la ligne d'activité d'où proviennent les débiteurs et les montants non facturés à recevoir des clients au titre du financement, nous identifions des comptes précis et nous procédons à une analyse statistique des tendances du portefeuille en matière de défaut pour établir les pertes de crédit attendues pour la durée de vie.
- Ces estimations comptables concernent le poste « Débiteurs » et l'élément « Montants non facturés à recevoir des clients au titre du financement » du poste « Autres actifs à long terme » de nos états consolidés de la situation financière, qui constituaient ensemble environ 7 % du total de l'actif au 31 décembre 2025 (environ 7 % au 31 décembre 2024). Si les résultats futurs diffèrent de façon défavorable de nos meilleures estimations relatives à la juste valeur des flux de trésorerie résiduels et de la correction de valeur pour créances douteuses, nous pourrions enregistrer une hausse de la charge au titre des créances douteuses dans l'avenir. Une telle charge au titre des créances douteuses ne donne pas lieu en soi à des sorties de trésorerie.

Correction de valeur pour créances douteuses

- L'estimation de notre correction de valeur pour créances douteuses pourrait varier considérablement d'une période à l'autre, car la provision dépend du solde et de la composition des débiteurs et des montants non facturés à recevoir des clients au titre du financement, lesquels peuvent varier mensuellement. La variabilité du solde des débiteurs et des montants non facturés à recevoir des clients au titre du financement découle de la variabilité du montant et de la composition des produits d'exploitation et des autres produits, ainsi que de la variabilité du recouvrement des débiteurs.

Actifs sur contrat

Généralités

- Nous effectuons des corrections de valeur pour pertes de crédit attendues pour la durée de vie liées aux actifs sur contrat. Les facteurs pris en compte pour déterminer le montant des corrections de valeur comprennent : la conjoncture économique actuelle, les informations historiques (y compris, s'ils sont disponibles, les rapports des agences de notation) et la ligne d'activité d'où proviennent les actifs sur contrat. Ces mêmes facteurs sont considérés pour déterminer s'il faut radier les montants imputés à la correction de valeur pour perte de valeur des actifs sur contrat en diminution des actifs sur contrat.

Correction de valeur pour perte de valeur

- Ces estimations comptables ont trait aux montants inscrits au poste « Actifs sur contrat » de nos états consolidés de la situation financière, qui représentaient environ 1 % du total de l'actif aux 31 décembre 2025 et 2024. Si les résultats futurs diffèrent de façon défavorable de nos meilleures estimations relatives à la juste valeur des flux de trésorerie résiduels et de la correction de valeur pour perte de valeur des actifs sur contrat, nous pourrions enregistrer une hausse de la correction de valeur pour perte de valeur des contrats à l'encontre des actifs sur contrat dans l'avenir. Une telle correction de valeur pour perte de valeur ne donne pas lieu en soi à des sorties de trésorerie.

Stocks

Correction de valeur pour désuétude des stocks

- Nous calculons notre correction de valeur pour désuétude des stocks en fonction du taux de rotation des stocks prévu, du classement chronologique des stocks et des attentes actuelles et futures relatives à la gamme de produits.
- Les hypothèses qui sous-tendent la correction de valeur pour désuétude des stocks comprennent les tendances en matière de ventes futures et la gamme de produits, ainsi que les besoins prévus au titre des stocks et la composition des stocks requis pour appuyer ces ventes futures. Notre estimation de la correction de valeur pour désuétude des stocks pourrait varier considérablement d'une période à l'autre, en raison des changements apportés à la gamme de produits et du degré d'acceptation par le consommateur de ces produits.
- Cette estimation comptable concerne le poste « Stocks » de nos états consolidés de la situation financière, qui constituait environ 1 % du total de l'actif aux 31 décembre 2025 et 2024. Si la correction de valeur pour désuétude des stocks s'avérait inadéquate, nous pourrions devoir engager une charge au poste « Achat de biens et services » dans l'avenir. La correction de valeur pour désuétude des stocks ne donne pas lieu à des sorties de trésorerie.

8.2 Faits nouveaux concernant les méthodes comptables

Se reporter à la *note 2* des états financiers consolidés pour une description des modifications actuelles et futures des méthodes comptables, y compris :

- La première application des normes, interprétations et modifications des normes et interprétations au cours de la période de présentation de l'information financière.
- Les normes, interprétations et modifications aux normes et interprétations au cours de la période de présentation de l'information financière, qui ne sont pas encore entrées en vigueur et n'ont pas encore été appliquées.

9. Tendances générales, perspectives et hypothèses, et faits nouveaux en matière de réglementation et instances réglementaires

La présente rubrique comporte des déclarations prospectives qui doivent être lues en parallèle avec la *Mise en garde concernant les déclarations prospectives* figurant au début du rapport de gestion.

9.1 Industrie des télécommunications en 2025

Nous estimons que les produits de l'industrie canadienne des télécommunications (en incluant les produits tirés des services de télévision, mais en excluant ceux tirés de l'équipement et des médias) ont augmenté d'environ 2 % en 2025. Les services mobiles et les services de données sont demeurés les facteurs de croissance de l'industrie. De plus, les tendances en matière de communications et d'utilisation de données de la part des consommateurs ont continué de refléter une préférence marquée pour les applications riches en données et pour les appareils à forte concentration de données, y compris les téléphones intelligents et les tablettes. Comme c'est le cas pour de nombreuses autres industries, l'industrie des télécommunications, y compris TELUS dans l'ensemble de nos secteurs Solutions technologiques de TELUS (« TTech »), TELUS Santé et TELUS Numérique, a continué de réaliser d'importantes efficiences additionnelles au chapitre des coûts en 2025, en réaction à l'évolution du contexte concurrentiel, réglementaire et macroéconomique.

Produits et services mobiles

Nous estimons que l'industrie des services mobiles au Canada a affiché une croissance stable des produits tirés des services de réseau en 2025, résultat qui est selon nous principalement attribuable à la croissance continue du nombre d'abonnés et aux gains réalisés sur le plan du taux de pénétration malgré le ralentissement de l'immigration et de la croissance de la population, facteurs contrebalancés par les pressions modérées exercées sur les prix. Nous estimons que le nombre net de nouveaux abonnés de l'industrie canadienne des téléphones mobiles en 2025 s'est chiffré à environ 1,0 million (compte tenu des ajouts d'abonnés des téléphones mobiles de TELUS), comparativement à un nombre estimatif d'environ 1,6 million de nouveaux abonnés en 2024 pour l'industrie. Étant donné que les taux de pénétration dans d'autres régions développées (États-Unis, Europe et Asie) sont bien supérieurs à 100 %, nous croyons que le taux de pénétration des téléphones mobiles au Canada continuera d'augmenter pour dépasser le taux d'environ 90 % que nous estimons pour 2025, qui reflète la tendance quant à l'utilisation de multiples appareils, et l'adoption continue d'appareils et services mobiles.

En 2025, l'industrie canadienne de la téléphonie mobile a continué de faire face à une concurrence accrue à l'échelle nationale, particulièrement en ce qui a trait aux marques complémentaires, quoique dans l'ensemble, l'industrie a connu une amélioration du contexte concurrentiel au second semestre de l'exercice. La hausse de l'affectation de quantités de données dans les forfaits mensuels, y compris les forfaits de données illimitées et les forfaits d'itinérance Canada-États-Unis-Mexique, s'est poursuivie dans l'industrie, sans compter d'autres facteurs courants tels que la popularité des forfaits de partage de données, y compris les forfaits familiaux, les avis d'utilisation de données conviviaux aux clients, et l'évolution des préférences des clients en faveur d'appareils mobiles et d'outils non traditionnels tels que les clavardages vidéo. Le déploiement des infrastructures liées à la technologie du réseau 5G s'est poursuivi en 2025, et les entreprises de télécommunications nationales offraient la technologie 5G à environ 90 % de la population canadienne à la fin de 2025, contre environ 88 % à la fin de 2024. En ce qui concerne TELUS, nous continuons d'améliorer la performance et l'efficacité énergétique de notre technologie de réseau 5G, ainsi que la souplesse nécessaire au perfectionnement futur du réseau, comme en témoigne le fait que nous avons tiré parti du déploiement, en 2024, du premier réseau d'accès radio (« RAN ») virtualisé 5G au Canada, soit le réseau Open RAN en partenariat avec Samsung, ainsi que de notre déploiement stratégique du spectre contigu. En outre, en septembre 2025, nous avons annoncé une collaboration avec Samsung afin de déployer le premier contrôleur intelligent de RAN alimenté par l'IA au Canada, qui optimise la performance du réseau et l'efficacité énergétique au moyen de l'IA. En juin 2025, nous avons mené à terme un essai réussi auprès des services de police d'Edmonton visant à faire valoir les avantages du découpage en tranches du réseau 5G assorties de priorités destinées aux communications de la sécurité publique, qui a permis de démontrer la performance sans faille des systèmes de surveillance critiques lors d'événements majeurs tout en évitant les ralentissements du réseau traditionnel. En février 2025, nous avons annoncé un partenariat novateur de 10 ans avec l'aéroport international de Calgary afin de déployer le premier réseau mobile privé 5G basé à un aéroport au Canada, ce qui témoigne de l'expansion des applications de notre technologie 5G dans les milieux d'affaires et industriels. Notre engagement de longue date à l'égard de l'excellence du réseau se reflète dans les mesures de fidélisation de notre clientèle, notre taux de désabonnement des services mobiles postpayés étant le moins élevé du secteur, soit en deçà de 1 % pour la 12^{e} année consécutive.

Nous sommes bien préparés pour nous adapter à l'évolution de ce contexte concurrentiel et nous continuons de faire preuve de diligence afin de mieux monétiser la forte croissance des services de données tout en offrant en parallèle à nos clients une solide proposition en matière de rapport qualité-prix et de service à la clientèle de premier plan. À cette fin, nous maintenons notre approche cohérente et disciplinée à l'égard de la croissance rentable de nos clients grâce à la mise en œuvre stratégique de nos activités avantageuses liées à la mise en service de téléphones intelligents. Nous axons également nos efforts sur les autres moyens d'action mis à notre disposition dans un contexte se caractérisant par un ralentissement de la croissance des PMMA, ainsi que sur l'élargissement de l'infrastructure de notre réseau 5G, de manière à assurer la réalisation continue des objectifs de croissance du BAIIA de notre secteur TTech, notamment :

- Assurer l'évolution de notre démarche concernant les forfaits mobiles et les ventes d'appareils grâce à l'offre de forfaits de données illimitées sur notre réseau 5G, de notre programme de financement d'appareils Paiements faciles de TELUS, de Rabais famille TELUS et d'une gamme exhaustive d'appareils remis en marché certifiés, ce qui a permis de simplifier les choses pour nos clients et les membres de notre équipe, tout en prenant en charge l'augmentation des transactions numériques et en assurant un meilleur recouvrement des coûts des appareils.
- Monétiser l'expansion de notre réseau 5G en incitant les clients à opter pour des forfaits de données illimitées à valeur plus élevée et en utilisant des gammes de vitesses pour encourager l'adoption par nos clients de vitesses 5G plus rapides; tirer parti des forfaits Choisissez-votre-extra de Koodo, qui permettent aux clients d'ajouter une fonctionnalité gratuite de leur choix tout en favorisant l'adoption de forfaits de données à valeur plus élevée; commercialiser nos produits et services novateurs à l'échelle nationale, y compris EnContinu+; et utiliser notre nouveau programme Récompenses TELUS, qui offre aux clients des avantages exclusifs et des récompenses pour leur fidélité continue à l'échelle nationale; ainsi que nos nouveaux forfaits offrant un gel de prix et le forfait Exploration, qui offre des services d'itinérance dans 68 pays et ainsi qu'une valeur ajoutée aux consommateurs.
- Continuer de stimuler la croissance du nombre de clients par l'entremise de mises en service de qualité élevée reposant sur la robuste croissance de l'industrie, comme il est mentionné précédemment, y compris le remplacement d'appareils pour un modèle doté de la technologie 5G, en misant de façon stratégique sur les mises en service de marques offrant des marges supérieures par l'entremise de la marque TELUS et de notre marque Public Mobile, axée uniquement sur le numérique.

- Travailler sans relâche à accroître l'efficience du flux des produits vers le BAIIA, et du flux des PMMA vers la marge mensuelle moyenne par appareil d'abonné (la « MMMAA ») au moyen d'initiatives continues en matière d'efficience et de numérisation qui améliorent nos marges d'exploitation, y compris les synergies attendues de l'intégration stratégique de TELUS Numérique ainsi que de notre marque Public Mobile, axée uniquement sur le numérique et basée sur l'abonnement, ce qui améliore la MMMAA en raison de sa focalisation sur le marché des utilisateurs qui apportent leur propre appareil et sur l'expérience client exclusivement numérique.
- Chercher de nouvelles sources de produits tirés des services mobiles, telles que l'Internet des objets (« IdO ») ou l'Internet multidimensionnel, les produits Machine à Machine (« MàM ») et les applications de sécurité dans le marché du commerce interentreprises, y compris les solutions de soins de santé, les solutions liées à l'agriculture et aux biens de consommation ainsi que les solutions de villes intelligentes.
- Explorer et mettre en œuvre de nouvelles stratégies de distribution offrant des caractéristiques économiques attrayantes, y compris notre programme d'appareils remis en marché certifiés, et élargir nos canaux de distribution habilités par le numérique, ce qui permet de générer une croissance additionnelle rentable du nombre d'abonnés à des coûts considérablement moins élevés.
- Chercher des occasions d'offrir des forfaits Ensemble pratiques dans le cadre de nos produits et services mobiles et fixes, de manière à stimuler l'intensification de la vente de produits à l'échelle nationale, à obtenir de meilleures économies de gamme et à améliorer les produits sur la durée de l'appareil par client grâce à une hausse des produits par compte et à une diminution du taux de désabonnement, y compris en misant sur notre Pile de joie Koodo, qui combine mobilité, Internet résidentiel et EnContinu+.

L'industrie canadienne des services mobiles demeure très concurrentielle et hautement capitalistique en ce qui concerne les fournisseurs propriétaires d'installations, et les entreprises de télécommunications continuent d'accroître et d'améliorer leurs réseaux mobiles à large bande, y compris le déploiement continu de la technologie 5G et la mise en œuvre du spectre.

Produits et services fixes

Le nombre estimatif d'abonnés aux services Internet offerts par les trois principaux câblodistributeurs, soit Rogers, Vidéotron (une marque de Québecor), et Cogeco, s'élevait à 7,5 millions à la fin de 2025 (part de marché de 47 %, soit un résultat stable par rapport à l'exercice précédent) comparativement à un nombre estimatif de 7,6 millions d'abonnés à la fin de 2024. De leur côté, le nombre d'abonnés aux services Internet offerts par les sociétés de télécommunications est d'environ 8,4 millions (part de marché de 52 %, soit un résultat stable par rapport à l'exercice précédent) par rapport à environ 8,4 millions à la fin de 2024. Nous continuons d'afficher des gains au chapitre des parts de marché, en raison de l'élargissement continu de notre infrastructure à fibres optiques, y compris à l'échelle nationale grâce à l'accès aux services Internet de tiers, ainsi que de l'incidence favorable de l'accroissement du nombre d'abonnés découlant de nos services TELUS TV fondés sur la technologie IP, y compris le groupement des services mobiles et des services résidentiels, grâce à l'innovation continue et à la différenciation de nos offres sur notre plateforme de services de sécurité et de domotique résidentiels. De plus, grâce au lancement de notre centre d'IA souveraine, nous fournissons aux entreprises, aux gouvernements et aux organismes de soins de santé canadiens des capacités de calcul pour l'IA sécurisées et basées au Canada, et nous prévoyons poursuivre sur notre lancée dans les années à venir. En raison du maintien par le gouvernement du Canada de la décision du CRTC sur l'accès de gros aux réseaux de fibre optique jusqu'aux locaux de l'abonné (« FTTP ») obligatoire en 2025, nous pouvons continuer d'offrir des services Internet en Ontario et au Québec, soit les deux plus importants marchés du Canada. Ayant ainsi un plus grand accès de gros à la fibre, nous avons annoncé, en juillet 2025, un investissement important au cours des cinq prochaines années pour étendre nos services à large bande en Ontario et au Québec. Ces investissements seront en grande partie soutenus par nos partenariats stratégiques pour la construction conclus avec des tiers, et permettront de rehausser nos capacités de groupement de produits et services mobiles et fixes à l'échelle nationale.

Au 31 décembre 2025, l'attention que nous continuons de prêter à la fibre optique jusqu'aux locaux de l'abonné (« FTTP ») ou jusqu'au domicile (« FTTH ») et à ses caractéristiques supérieures par rapport à la câblodistribution, comme les vitesses de téléchargement et de téléversement plus élevées et symétriques et une fiabilité accrue, nous avait permis de connecter environ 3,7 millions de foyers et d'entreprises à notre technologie à fibres optiques en Colombie-Britannique, en Alberta et dans l'est du Québec. En 2025, nous avons lancé en Colombie-Britannique, en Alberta et au Québec la technologie Wi-Fi 7 qui offre une fiabilité inégalée, des vitesses plus rapides et une plus grande capacité grâce à de l'équipement primé et de conception durable, fabriqué à partir de matériaux recyclés à 65 %.

Nombre de Canadiens regardent encore la télé conventionnelle, mais les plateformes numériques en continu jouent un rôle de plus en plus important dans l'industrie de la radiodiffusion et la distribution de contenu. Des services de vidéos en ligne populaires fournissent aux Canadiens un plus grand choix quant à l'emplacement et au moment où ils peuvent accéder au contenu vidéo ainsi qu'à la façon dont ils peuvent accéder à ce contenu. En 2025, le nombre estimatif combiné d'abonnés des fournisseurs canadiens offrant des services de télévision sur IP s'est établi à 3,4 millions, ce qui reflète une part de marché d'environ 39 % (soit un résultat inchangé par rapport à l'exercice précédent). Nous estimons que les trois principaux câblodistributeurs ont environ 4,3 millions d'abonnés aux services de télévision, ce qui représentait une part de marché de 49 % à la fin de 2025, soit une légère baisse par rapport à environ 50 % à la fin de 2024.

Au cours des dernières années, deux des principaux câblodistributeurs canadiens ont lancé de nouveaux services de télévision fondés sur la plateforme X1 de Comcast, soit Rogers et Vidéotron. Notre plateforme Télé OPTIK sur IP continue de nous procurer de nombreux avantages en matière de service par rapport à cette plateforme de câblodistribution, y compris : la flexibilité des tarifs, les forfaits et les ensembles offerts à tous les clients; la clarté et la qualité des images; la profondeur et l'étendue du contenu, y compris des émissions multiculturelles et des émissions difficiles à trouver produites à l'étranger, ainsi que des options spécialisées en matière de bien-être et de divertissement, par exemple, les diverses façons dont les clients peuvent accéder au contenu, notamment les décodeurs sans fil, la fonction Rejouer de la télé, les ENP d'une capacité accrue et l'appli TELUS TV+, qui comporte plus du double des chaînes télé en direct au foyer ou à emporter par rapport au marché de l'ouest du Canada. Nous sommes le seul fournisseur de services canadien à s'être continuellement classé au premier rang au chapitre de la diffusion en continu de la programmation de Netflix chaque mois entre août 2020 et décembre 2025 (selon le classement à l'indice ISP Speed de Netflix mensuel concernant les fournisseurs de services canadiens publié chaque mois) selon le nouvel indice amélioré. Nous continuons d'offrir plus de contenu sur demande, et plus de contenu fondé sur les services par contournement par l'entremise de Netflix, de YouTube, de Prime Video (service compris dans l'abonnement à Amazon Prime), de Disney+, de hayu et des conférences TED, et nous occupons la position de chef de file au chapitre du contenu multiculturel dans l'ouest du Canada. En mai 2025, nous sommes devenus le premier et le seul fournisseur canadien à offrir des services de télé en direct et les services de diffusion en continu les plus populaires du monde regroupés en un seul forfait en Ontario et au Québec, ce qui nous a permis de différencier davantage nos offres de divertissement.

Certains fournisseurs de services de télécommunications au Canada continuent d'acquérir et de développer des capacités en matière de sécurité et de domotique résidentielles. Nous avons renforcé notre engagement à miser sur la puissance de la technologie pour apporter des fonctionnalités de pointe alliant commodité, contrôle et sécurité dans un plus grand nombre de résidences et d'entreprises au Canada et ainsi devenir le principal fournisseur de services de sécurité et de domotique résidentiels au Canada. Nos services de sécurité différenciés procurent également des occasions d'offrir des solutions groupées attrayantes et d'assurer l'évolution de notre stratégie Maison connectée tout en accélérant notre entrée sur le marché des solutions pour maison intelligente et des solutions de domotique, ainsi que des solutions de sécurité physique et de cybersécurité pour les entreprises. En 2025, nous avons élargi notre solution de gestion de la consommation d'énergie, Énergie intelligente, au Québec, qui repose sur notre plateforme de domotique Maison connectée et nous permet d'offrir plus de valeur aux clients tout en stimulant des marges plus élevées grâce à l'intensification de la vente de produits. Nos solutions Maison connectée, Sécurité d'entreprise de TELUS et nos solutions personnalisées pour les immeubles complètent notre service à la clientèle hors pair dans l'industrie et mettent à profit notre stratégie et notre engagement à tirer parti de notre réseau mobile et de notre réseau PureFibre de calibre mondial en vue d'améliorer nos services Maison connectée et nos services aux entreprises, nos services liés à la sécurité, à l'IdO, à la cybersécurité, aux immeubles intelligents et aux villes intelligentes, ainsi que nos services liés au secteur de la santé et du bien-être pour nos clients partout au Canada.

Le nombre estimatif combiné d'abonnés aux services de téléphonie offerts par les trois principaux câblodistributeurs au Canada se chiffrait à environ 2,3 millions à la fin de 2025. Ce nombre représente une part d'environ 40 % du marché des consommateurs au pays comparativement à environ 41 % à la fin de 2024. Le nombre total estimatif combiné d'abonnés aux services de téléphonie offerts par les entreprises de télécommunications s'élevait à 2,8 millions à la fin de 2025, représentant une part de marché d'environ 50 %, comparativement à environ 49 % à la fin de 2024. Le remplacement de la technologie par les services mobiles continue de donner lieu à la réduction du nombre d'abonnés aux services de voix résidentiels et à la baisse connexe des produits tirés des services locaux et interurbains, tel qu'il était prévu.

TELUS Agriculture & Biens de consommation

TELUS Agriculture & Biens de consommation (« TABC ») demeure une excellente occasion d'élargir les activités à l'échelle mondiale et de tirer parti de l'élan interne, en profitant des connaissances et des applications fondées sur les données afin d'améliorer l'efficience et l'efficacité de la chaîne d'approvisionnement alimentaire. En 2025, TABC a fait l'objet de dessaisissements stratégiques et a aussi annoncé des partenariats stratégiques, y compris la conclusion d'un contrat de 10 ans avec Welch's en juillet 2025, établissant de nouvelles normes en matière de conformité dans l'industrie alimentaire et d'innovation dans la chaîne d'approvisionnement. En 2025, la valeur de marché de l'industrie de l'agriculture mondiale et celle de l'industrie alimentaire et non alimentaire de détail mondiale se sont chiffrées à environ 13 billions de dollars US. On estime que l'approvisionnement en vivres à l'échelle mondiale devra augmenter de 70 % au cours des 30 prochaines années pour répondre à la demande de la population mondiale croissante et aux changements des préférences dans les pays en développement. Historiquement, nous avons constaté que le secteur de l'agriculture accuse un retard par rapport à d'autres secteurs pour ce qui est de l'adoption de solutions technologiques numériques. Cependant, en réponse aux défis posés par la croissance de la population, les producteurs alimentaires, les entreprises de biens de consommation emballés et les détaillants du monde entier adoptent maintenant des technologies numériques innovantes pour générer de nouvelles efficiences en matière de production et de consommation. En tirant parti de ces nouvelles technologies, telles que l'automatisation et l'analytique des données, les intervenants de l'industrie alimentaire peuvent réaliser des économies de coûts importantes, optimiser l'affectation des ressources, réduire le temps de production et réduire considérablement le gaspillage alimentaire. En outre, ces solutions ont le potentiel d'améliorer la sécurité, la qualité, la traçabilité et la durabilité des aliments que nous consommons.

Au sein de TABC, nous nous engageons à transformer la chaîne d'approvisionnement alimentaire, depuis le producteur jusqu'au consommateur. Notre objectif est de fournir à nos clients un accès à des données permettant d'apporter des améliorations opérationnelles et d'offrir des avantages concrets. Nos efforts sont axés sur trois principaux domaines : les solutions liées aux logiciels et aux processus d'affaires destinées aux intervenants de l'industrie de l'agriculture, comme les producteurs et les agroentreprises, les services liés aux logiciels et les services de consultation destinés à l'industrie de l'agriculture animale, en particulier les services liés au bétail, ainsi que les services liés aux logiciels et à l'analytique des données destinés aux sociétés du secteur des aliments, des boissons et des biens de consommation.

TELUS Santé

En 2025, nous avons continué d'afficher une forte croissance dans notre secteur des soins de santé, auquel s'est ajoutée l'intégration de LifeWorks après son acquisition (en 2022) et celle de Workplace Options (en 2025), ainsi que notre expansion dans des marchés à croissance élevée en Amérique, en Europe et en Asie-Pacifique. Avec prise d'effet le 1er janvier 2025, TELUS Santé est devenue un secteur à présenter distinct, ce qui reflète l'ampleur et l'importance stratégique de nos activités liées à la santé et permet une transparence accrue en ce qui a trait à sa performance et à sa trajectoire de croissance. Les produits tirés des services de santé se sont élevés à 2,0 milliards de dollars, en hausse de 15 % en 2025. La demande relative aux services de santé et de bien-être n'a jamais été aussi élevée, et TELUS Santé contribue à améliorer les résultats en matière de santé en offrant partout dans le monde de meilleures expériences de prévention en matière de santé. La numérisation des fonctions quotidiennes au sein de l'écosystème de santé, conjuguée à la connectivité omniprésente du réseau à large bande, procure une occasion unique de développer et déployer des applications évoluées. Grâce à ces améliorations numériques, TELUS Santé procure des interventions significatives qui améliorent le bien-être mental, physique, social, financier et organisationnel au moyen de prestations en personne et de solutions de télémédecine.

Le marché mondial des solutions de santé et de mieux-être offertes par les employeurs continue de croître, stimulé par l'attention accrue portée à la santé et au bien-être globaux des employés – une évolution en matière de soins préventifs qui présente d'importantes occasions de croissance. Nous élargissons nos offres de programmes d'aide aux employés et à la famille (« PAEF ») à l'échelle mondiale de façon qu'ils soient en accord avec les questions liées au genre et au langage et soient pertinents sur le plan culturel en conjuguant les capacités de nos sociétés acquises, y compris LifeWorks et Workplace Options, ce qui nous positionne en tant que chef de file mondial exerçant ses activités dans 200 pays et territoires. Notre approche axée principalement sur le numérique qui tire parti de l'innovation pour favoriser l'efficacité tout en maintenant la prestation de soins prodigués avec compassion, tant en personne que virtuellement, nous différencie de nos concurrents qui offrent ces services uniquement par voie numérique et nous permet de répondre à l'ensemble des besoins en matière de santé et de bien-être des employés.

TELUS Numérique

En 2025, TELUS Numérique a continué de naviguer dans un environnement d'exploitation difficile caractérisé par des turbulences et une incertitude persistantes en ce qui a trait à l'économie mondiale. Ces facteurs, particulièrement au premier semestre de l'exercice, ont continué de restreindre les budgets des clients, la priorité étant maintenue sur la réduction des coûts. Malgré ces turbulences, TELUS Numérique a continué de conclure des ententes avec de nouveaux clients et des clients existants, ce qui a permis d'enregistrer une croissance des produits au cours de l'exercice. Desservant plus de 600 clients à l'échelle mondiale, TELUS Numérique se consacre à la prestation de services pour accompagner la clientèle de nos clients dans leur parcours de bout en bout depuis l'acquisition de clients jusqu'aux applis et aux sites Web, en passant par l'expérience client et le soutien, tout cela appuyé sur les fondations de l'intelligence artificielle et des données. Chaque jour, TELUS Numérique aide ses clients à « offrir des expériences plus intelligentes quand ça compte » à leur clientèle. Son portefeuille de capacités intégrées s'articule autour de quatre lignes de service principales, soit gestion de l'expérience client, solutions numériques, solutions d'IA et de données, et solutions en matière de confiance et de sécurité. Toutes les lignes de services évoluent rapidement sous l'impulsion de la technologie et de l'innovation, y compris de l'IA générative, qui les façonne de façon importante. TELUS Numérique est en mesure de procurer une valeur significative à ses clients en combinant ses capacités en une offre intégrée. La relation de TELUS Numérique avec les autres secteurs à présenter de TELUS constitue un avantage primordial, lui permettant de travailler en partenariat dans un environnement de laboratoire vivant afin de tester et d'adapter des solutions novatrices et différenciées, qui sont ensuite déployées auprès de clients externes. Au nombre des importants développements d'affaires en 2025, notons l'ouverture, par TELUS Numérique, d'un bureau aux Émirats arabes unis, en juillet, marquant ainsi son entrée au Moyen-Orient, qui s'explique par la demande croissante pour une transformation numérique et une innovation de l'expérience client alimentées par l'IA dans la région. En octobre 2025, TELUS Numérique a lancé Fuel iX Renforcé, une solution qui aide les entreprises à tester les systèmes d'IA générative à grande échelle et à identifier les vulnérabilités en répliquant des scénarios d'attaque du monde réel au moyen de techniques de simulation antagonistes avancées. En outre, en octobre 2025, TELUS a conclu la privatisation de TELUS Numérique, ce qui favorise une plus grande proximité opérationnelle entre les secteurs à présenter de TELUS, et permet un accès à des capacités d'IA améliorées et une transformation des solutions SaaS (logiciel en tant que service) dans tous nos secteurs d'activité – se reporter à la *rubrique 9.2, « Perspectives générales et tendances au sein de l'industrie des télécommunications »*, pour plus de détails.

9.2 Perspectives générales et tendances au sein de l'industrie des télécommunications

Produits et services mobiles

La croissance des produits et services mobiles continue d'être stimulée par la hausse continue en matière d'utilisation des données et d'adoption des services, notamment les téléphones intelligents à valeur plus élevée, les forfaits de données illimitées, les forfaits famille de partage de données, les appareils IdO et MàM, ainsi que des services d'accès mobile et des services de données connexes. De plus, la croissance des produits et services mobiles est soutenue par certaines dynamiques en matière d'immigration et par certains modèles de constitution d'une famille. Par exemple, à mesure que les nouveaux Canadiens s'établissent de plus en plus au Canada et ajoutent des membres de leur famille à leurs forfaits d'appareils mobiles, cela crée un effet multiplicateur sur les ajouts d'abonnés au fil du temps. Ces tendances devraient stimuler l'accroissement de la demande à l'égard des services de données mobiles dans un avenir prévisible. Les PMMA de l'industrie ont connu une stabilisation et une amélioration en 2025, après une période d'intensification de la concurrence en 2023 et en 2024. En raison de l'intensification de la concurrence, l'industrie continue d'observer une plus grande adoption par les clients des options où on apporte son propre appareil, ce qui donne lieu à l'accroissement du nombre d'abonnés changeant de fournisseur de services. De plus, les objectifs fixés par le gouvernement visant à ralentir la croissance de l'immigration au Canada, y compris la réduction du nombre de permis accordés à des étudiants internationaux, pourraient avoir une incidence sur la croissance future du nombre d'abonnés dans l'industrie à court terme et entraîner une intensification de la concurrence.

Bien que la technologie LTE et la technologie LTE évoluée (« LTE-A ») augmentent les vitesses de téléchargement, favorisent l'utilisation de données et améliorent l'expérience client, la croissance du trafic de données pose des défis pour les technologies d'accès mobile. Afin de mieux gérer ce trafic de données, les fournisseurs canadiens continuent d'assurer l'évolution de leurs réseaux et de déployer du spectre pour prendre en charge le passage à la technologie 5G. Même si le spectre des ondes millimétriques est important aux fins de l'élargissement des réseaux 5G, Innovation, Sciences et Développement économique Canada (« ISDE ») n'a pas encore indiqué à quel moment commenceront les enchères à l'égard de ce dernier.

Les technologies IdO connectent des appareils activés pour les communications au moyen de technologies sans fil, ce qui leur permet d'échanger des informations clés et de partager des processus. Des plateformes et réseaux évolués sont déjà en place dans des secteurs tels que ceux des soins de santé, des services publics, de l'agriculture, de la production d'énergie et de la gestion des parcs automobiles, et le déploiement de ces technologies se poursuit dans d'autres secteurs. Ces industries adoptent des solutions en matière d'IdO et d'autres applications pour opérer une transformation de leurs activités sur le plan numérique et générer de la valeur de leurs connexions. L'IdO représente une occasion importante de croissance de la connectivité sans fil, qui permet d'offrir aux clients des services de façon plus efficace et présentant un plus haut niveau de sécurité et de productivité. Les ventes liées à la connectivité IdO comportent généralement des PMMA moins élevés lorsqu'elles sont effectuées à l'égard de services autonomes, mais elles soutiennent la croissance des produits et de la marge, car elles mènent souvent à la vente d'applications IdO ou à d'autres offres de services, ce qui accroît le taux de pénétration des comptes clients au moyen de services additionnels. En 2025, les ajouts d'appareils connectés se sont établis à 716 000, portant ainsi le nombre d'abonnés des appareils connectés à plus de 4,4 millions, en hausse de 19 % par rapport à 2024.

La technologie 5G joue désormais un rôle prépondérant dans l'évolution et l'innovation des technologies à l'échelle mondiale. Au Canada, la technologie 5G appuie notre objectif social et nos efforts visant à combler davantage le fossé numérique et à connecter les Canadiens des régions rurales, tout en générant des économies au chapitre des dépenses d'investissement en offrant des services Internet mobiles haute vitesse dans les régions rurales de façon plus rentable. Grâce à ses vitesses considérablement plus rapides, à une plus faible latence, à une fiabilité accrue et à des facteurs économiques attrayants, la technologie 5G permettra une foule de nouvelles applications, dont les suivantes : productivité et travail virtuel améliorés pour les entreprises; opérations à distance et automatisation de la fabrication pour les industries; domotique et connectivité résidentielle mobile pour les consommateurs; solutions convergentes et télésurveillance des patients pour les soins de santé; ainsi que équipement autonome, agronomie de précision et traçabilité des aliments pour l'agriculture. Au fur et à mesure que l'écosystème 5G évolue, passant d'un réseau central non autonome fondé sur l'infrastructure 4G LTE existante à un réseau central autonome fondé sur l'infonuagique, il permettra d'ouvrir la voie à une nouvelle fonctionnalité à très faible latence et à une capacité à prendre en charge un nombre beaucoup plus important d'appareils connectés, ce qui favorisera l'innovation, la croissance et la productivité essentielles à l'économie numérique canadienne et mondiale.

Le fait d'offrir aux Canadiens une expérience 5G solide et fiable nécessitera des bandes du spectre complémentaires, soit un portefeuille se composant de spectre de bande basse, de bande moyenne et de bande haute afin de prendre en charge les besoins d'une base diversifiée d'abonnés. Le spectre de bande basse, tel que le spectre dans la bande de fréquence de 600 MHz, couvre de vastes régions et permet une pénétration efficace dans les immeubles, ce qui améliore par le fait même la couverture dans les régions urbaines et suburbaines. Ce spectre de bande basse jouera un rôle essentiel dans l'offre de la technologie 5G aux Canadiens et, à ce titre, constitue une ressource importante pour le Canada à mesure que les exploitants de services mobiles élargissent la couverture de la technologie 5G dans les régions rurales. Le spectre de bande haute, tel que le spectre des ondes millimétriques, peut offrir des vitesses pouvant être 100 fois supérieures à celles du spectre dans la bande de fréquence de 600 MHz, mais n'offre toutefois pas les mêmes caractéristiques au chapitre de la couverture qui permettent une pénétration efficace dans les immeubles ou de vastes zones de couverture. Ce spectre à bande haute et les vitesses de connexion plus rapides qui y sont associées permettront d'ouvrir la voie à de nouvelles technologies telles que la réalité virtuelle et augmentée et fourniront aux utilisateurs une expérience semblable à la fibre pour l'accès fixe sans fil. Le spectre de bande moyenne, comme le spectre dans les bandes de fréquence de 3 500 MHz et de 3 800 MHz, est important pour l'écosystème 5G, car il permet d'assurer un équilibre entre vitesse et couverture. Ce spectre fera partie intégrante de la prestation de services de communications comportant de courts temps d'attente, y compris les services de surveillance autonome, l'accès fixe sans fil et la communication entre véhicules et toute autre chose. Les bandes de fréquence de 3 500 MHz et de 3 800 MHz sont reconnues à l'échelle mondiale comme un élément essentiel des réseaux 5G. Le déploiement des technologies 5G devrait se poursuivre au cours des prochaines années à mesure que le spectre est mis aux enchères et mis en fonction et que de nouvelles technologies 5G sont mises en œuvre. Se reporter à la *rubrique 9.4, « Faits nouveaux en matière de réglementation et instances réglementaires concernant l'industrie des communications »* pour plus de détails sur les prochaines enchères de spectre.

Produits et services fixes

On s'attend à ce que le marché des services fixes de télécommunications demeure concurrentiel en 2026. Bien que le marché des services Internet haute vitesse pour les consommateurs arrive à maturité, avec un taux de pénétration qui se chiffrait à environ 91 % dans l'ouest du Canada et à 92 % au Canada à la fin de 2025, on s'attend à ce que le nombre d'abonnés continue d'augmenter au cours des prochaines années. Notre stratégie de déploiement de la fibre souligne notre engagement à fournir une connectivité de premier plan dans l'industrie et des options de service exhaustives, ce qui favorise la croissance de la clientèle et l'excellence opérationnelle, tout en procurant des retombées socioéconomiques considérables. Le remplacement de la technologie, y compris la croissance des services mobiles et des services de voix sur IP (« VoIP »), devrait se poursuivre afin de remplacer les produits tirés des services de voix patrimoniaux générant des marges qui sont plus élevées, tandis que les fournisseurs de services de diffusion numérique en continu et d'autres contenus en ligne devraient avoir une incidence sur les services de télévision linéaire actuellement offerts. Dans les régions de la Colombie-Britannique et de l'Alberta où nous sommes l'entreprise titulaire, nous estimons que 65 % des foyers n'avaient plus de ligne fixe et que 39 % des foyers n'étaient plus abonnés à un service de télévision linéaire en 2025. Nous sommes un important fournisseur de ces services de remplacement, et la diminution des services patrimoniaux se poursuit, comme prévu, même si les pertes d'abonnés aux services de voix résidentiels ont continué de diminuer, quoiqu'à un rythme moins soutenu qu'au cours des années précédentes, une situation qui reflète le succès lié au groupement de nos solutions et services résidentiels. Notre stratégie de longue date en matière de croissance demeure axée sur une croissance rentable à l'égard de nos marques de premier plan et sur le maintien d'un solide taux de rétention grâce au groupement des capacités du secteur des services mobiles, du secteur des services fixes en matière de services de données et des services IP.

La popularité du service Multitélé et du service de contenu sur demande, particulièrement en ce qui a trait à leur utilisation sur les appareils mobiles, devrait continuer sur sa lancée en raison du fait que les consommateurs adoptent des services leur permettant de regarder du contenu sur plusieurs écrans. Les fournisseurs de contenu multimédia en continu poursuivent l'amélioration de leurs services en continu par contournement et de leurs services de vente directe aux consommateurs afin de se livrer concurrence pour acquérir une part du marché des téléspectateurs, à mesure que les habitudes d'écoute et la demande des consommateurs évoluent.

Les fournisseurs de contenu télé conventionnel adaptent leur contenu et leurs stratégies de marché de manière à concurrencer les offres en matière de services par contournement. Nous considérons que les services par contournement nous donnent une occasion d'accroître les capacités de nos services linéaires et de nos services sur demande, d'offrir à nos clients des options souples leur permettant de choisir le contenu qu'ils désirent regarder et de stimuler l'utilisation accrue de nos services Internet haute vitesse et de nos services mobiles par ces clients, tout en limitant leur frustration découlant du fait de devoir souscrire à une multitude d'abonnements. Nous continuons de créer des partenariats avec un grand nombre de fournisseurs de services par contournement et d'offrir les services de ces fournisseurs, en mettant de plus en plus l'accent sur les options d'installation libre-service, ce qui permet de réduire le coût de nos services. Grâce à l'offre de l'ensemble EnContinu+ à l'échelle nationale, propulsé par notre réseau mobile primé, nos abonnés peuvent regarder leurs émissions et films préférés dans le confort de leur foyer ou n'importe où ailleurs.

Tout comme les entreprises concurrentes propriétaires d'installations, les entreprises de télécommunications continuent d'investir considérablement dans les réseaux à large bande et plus particulièrement dans la FTTP en vue de maintenir et d'améliorer leur capacité de prendre en charge les services IP avancés ainsi que les vitesses à large bande plus élevées. Les câblodistributeurs continuent d'améliorer leurs réseaux de câbles au moyen de l'accroissement de la largeur de bande liée à la plateforme DOCSIS et du fractionnement des nœuds. Bien que la plateforme permette d'accroître les vitesses à court terme et qu'elle soit rentable, elle n'offre pas les mêmes capacités évoluées que la technologie FTTP à plus long terme, telles que des vitesses de téléchargement et de téléversement symétriques élevées. La technologie 5G ainsi que d'autres technologies d'accès sans fil nous permettent de cibler des zones sous-desservies et de leur offrir une solution d'accès fixe sans fil.

Nos investissements dans le réseau à large bande, y compris le déploiement de notre réseau à large bande FTTP et notre service Télé OPTIK fondé sur la technologie IP, l'offre de services de sécurité et de domotique résidentielles ainsi que les offres de services groupés intégrés, qui incluent également des solutions de mobilité, des solutions de soins de santé pour les consommateurs, des solutions de gestion de l'énergie et des solutions de cybersécurité, nous ont permis de continuer à rehausser notre position concurrentielle enviable par rapport à nos concurrents. Nos offres de services groupés novateurs et différenciés stimulent l'intensification de la vente de produits auprès de nos clients et suscitent une meilleure fidélisation de la clientèle.

Dans le marché des services d'affaires [secteur public, secteur commercial et secteur des petites et moyennes entreprises (« PME »)], la convergence des services de TI et des services de télécommunications, qui est simplifiée par l'ubiquité du protocole Internet (« IP »), continue de façonner l'environnement concurrentiel, les fournisseurs de services non traditionnels repoussant de plus en plus les frontières de la concurrence et des modèles d'affaires. Les câblodistributeurs continuent d'effectuer des investissements importants afin d'être plus concurrentiels dans le marché des PME, qui fait l'objet d'une vive lutte. Les entreprises de télécommunications telles que TELUS offrent des applications gérées en ligne qui tirent parti de leurs importants investissements dans les technologies FTTP, tandis que les fournisseurs de services de TI intègrent la connectivité réseau à leurs offres exclusives de solutions SaaS (logiciel en tant que service). De plus, l'émergence de l'intelligence artificielle en tant que technologie d'affaires transformatrice a créé de nouvelles occasions pour les fournisseurs de services de télécommunications. Plus particulièrement, en 2025, nous avons ouvert le premier centre d'IA entièrement souveraine au Canada, tirant parti de notre infrastructure de centres de données existante, ce qui a permis aux entreprises et aux gouvernements d'accéder aux capacités de calcul pour l'IA tout en maintenant la souveraineté des données au Canada – et nous a positionnés de manière à profiter de la demande croissante des organisations qui exigent que leurs charges de travail d'IA demeurent à l'intérieur des frontières canadiennes.

Le développement de plateformes IP combinant des solutions VoIP ainsi que des services de données et d'images vidéo offre des efficiences potentielles sur le plan des coûts qui contrebalancent, en partie, la perte des marges découlant de l'abandon des services patrimoniaux en faveur de services IP. Il existe de nouveaux débouchés pour les solutions intégrées et les services d'impartition des processus d'affaires et des TI qui pourraient avoir un plus grand impact commercial que les services de télécommunications patrimoniaux. Les entreprises cherchent de plus en plus à créer un partenariat avec leur fournisseur de services de télécommunications afin de réaliser leurs objectifs commerciaux et de surmonter leurs défis, et d'élaborer des solutions infonuagiques adaptées à leurs besoins qui leur permettent de profiter des télécommunications d'une manière qu'elles n'auraient jamais cru possible il y a une dizaine d'années. L'infonuagique transforme la prestation de services en un modèle axé sur une connexion toujours active et sur « tout en tant que service », et une forte croissance est prévue dans ce domaine. Nous proposons aux entreprises des capacités de réseau en tant que service (« NaaS ») avec l'option d'un NaaS sur Internet, doté d'une configuration miroir dans de multiples emplacements et fondé sur une plateforme libre-service qui réduit les cycles de déploiement et le recours à des spécialistes TI. Les besoins accrus en matière de sécurité des données représentent à la fois un défi et une occasion. Nos services de sécurité résidentielle et d'entreprise sont optimisés par notre réseau à large bande et intègrent les appareils intelligents les plus récents, de manière à améliorer la vie et la sécurité des Canadiens.

Au fil de l'adoption par l'industrie des technologies 5G au cours des prochaines années, nous prévoyons que l'exercice de nos activités et la prestation de nos services se feront sur un réseau plus convergent. Les frontières entre l'accès fixe et l'accès mobile continueront d'être repoussées à mesure qu'évoluera la façon dont nous fournissons nos services aux clients et la façon dont les clients utilisent ces services. Tandis que l'élargissement de notre réseau à large bande se poursuit et que la technologie 5G continuera à être commercialisée, nous croyons pouvoir bénéficier de latitudes dans notre choix du moyen le plus efficace d'assurer la prestation de services partout où nous sommes présents.

TELUS Agriculture & Biens de consommation

Grâce à notre entreprise TELUS Agriculture & Biens de consommation (« TABC »), nous nous sommes positionnés afin de devenir un acteur mondial important sur le marché prometteur et en rapide croissance des technologies agricoles. Nous continuons de faire progresser notre stratégie d'expansion grâce à des moyens internes et externes afin d'assurer une croissance significative et durable. TABC s'engage à offrir les meilleurs résultats qui soient depuis le producteur jusqu'au consommateur en générant et en partageant des informations numériques qui habilitent et connectent nos clients partout dans le monde, ce qui leur permet d'améliorer la qualité, la salubrité, la distribution et la durabilité des aliments et des biens de consommation, tout en réduisant le gaspillage alimentaire, et ce, aujourd'hui et pour demain. Par ailleurs, nous offrons des outils numériques pouvant fournir des solutions pratiques et intégrées dans le cadre d'une chaîne d'approvisionnement complexe et fragmentée, qui offrent des capacités en matière de monétisation. Nous avons judicieusement positionné nos capacités technologiques et nos données numériques dans des entreprises clés de la chaîne de valeur liée à l'agriculture, à l'alimentation et aux biens de consommation : i) le secteur de l'agriculture, plus précisément l'agroentreprise, qui facilite le flux de données entre les fabricants de machinerie agricole, les fournisseurs de semences et de produits chimiques, les distributeurs, les agronomes, les détaillants et les agriculteurs, et les fermes; ainsi que l'agriculture animale, qui soutient le développement sûr et efficient de sources de protéines au moyen de la technologie et d'une expertise consultative; et ii) le secteur des biens de consommation, qui offre des solutions en matière de stimulation du commerce à des sociétés du secteur des produits de consommation emballés et des solutions permettant d'assurer la traçabilité des aliments, des boissons et des biens de consommation, depuis le producteur jusqu'au consommateur. Nous offrons des solutions logicielles de pointe qui englobent l'intégralité de la chaîne de valeur alimentaire et qui permettent de répondre aux défis que posent la gestion complexe des données et les silos de données, de manière à concrétiser la transformation numérique du système alimentaire mondial ainsi qu'à protéger et à optimiser ce système en améliorant la production et le transport des aliments et des biens de consommation, ainsi que leur qualité et leur salubrité.

TELUS Santé

Par l'entremise de TELUS Santé, nous misons sur notre position de chef de file dans le domaine de la prestation de solutions numériques de bout en bout en matière de santé et de bien-être afin d'accroître la disponibilité, l'intégration et l'efficacité d'outils et d'applications innovateurs pour la santé et le bien-être au sein de l'écosystème des soins de santé primaires et de prévention. TELUS Santé est positionnée pour assurer une croissance solide et durable à l'échelle nationale et internationale grâce à son offre d'une gamme de solutions en matière de main-d'œuvre dans le domaine de la santé et d'expertise clinique pour soutenir les soins en personne et virtuels, de dossiers de santé personnels qui permettent l'autogestion des données sur les soins de santé, de dossiers médicaux électroniques et de services d'ordonnances assortis de solutions de validation des assurances en ligne, de solutions pour la retraite et les avantages sociaux qui soutiennent le bien-être financier, d'outils de maintien à domicile et d'appareils de suivi de la santé à domicile dont la surveillance est effectuée par le soignant.

L'intégration réussie de LifeWorks, acquise en 2022, et l'acquisition stratégique de Workplace Options, en 2025, accroissent considérablement nos capacités en matière de soins de santé offerts par l'entremise des employeurs. Ces acquisitions consolident la position de TELUS Santé en tant que chef de file mondial dans le domaine des PAEF et des services préventifs en matière de santé, de bien-être et de santé mentale axés sur les données, misant sur un modèle de prestation de soins axé principalement sur le numérique, mais pas exclusivement sur le numérique. Nous desservons maintenant plus de 160 millions de personnes dans plus de 200 pays et territoires et offrons des soins adaptés à la culture dispensés par des professionnels locaux dans plus de 70 langues par l'intermédiaire de plus de 50 bureaux dans 27 pays. Ces acquisitions permettent également de tirer parti des avantages que confèrent les capacités combinées du secteur TTech et de TELUS Numérique afin de générer des occasions de ventes croisées à l'échelle mondiale et d'élargir le portefeuille de produits et de services offerts par TELUS Santé.

L'infrastructure de données sur les soins de santé de TELUS Santé connecte les hôpitaux, les cliniques, les pharmacies et les professionnels de la santé afin de permettre la prestation de soins intégrés à l'échelle de la population. Notre plateforme conforme à la norme Fast Healthcare Interoperability Resources absorbe des données issues de divers systèmes cliniques, les harmonise et les normalise, puis les rend accessibles via des interfaces numériques unifiées. Notre empreinte numérique englobe les dossiers médicaux électroniques, les logiciels et l'automatisation des pharmacies, ainsi que la gestion des régimes d'assurance maladie, connectant les patients, les fournisseurs, les pharmacies, les assureurs et les organismes du secteur public afin de permettre la prestation de soins personnalisés et une prise de décisions éclairées fondées sur des données aux fins de traitement. Nous avons déployé cette solution à grande échelle au Canada à l'intention de gouvernements et d'employeurs qui desservent des millions de personnes, et nous élargissons ces capacités aux marchés internationaux qui font face à des défis similaires en matière de fragmentation des soins de santé.

Les développements et les tendances sur le marché en 2025 confirment, à bien des égards, la validité de la présence de TELUS Santé dans le marché des soins de santé depuis plusieurs années et les hypothèses quant à ses principaux domaines de croissance et aux voies à suivre, renforçant par le fait même l'importance que nous accordons à la santé des employés et aux soins préventifs. En 2026 et dans l'avenir, conformément à notre engagement à l'égard de notre vocation sociale, TELUS Santé tirera parti de sa gamme d'outils numériques et continuera à élargir l'accès aux soins et à améliorer les résultats en matière de santé des gens partout dans le monde. Le déploiement continu de la technologie 5G devrait accroître considérablement nos capacités, tandis que de nouvelles applications de soins de santé novatrices bénéficieront de vitesses plus élevées et d'une plus faible latence.

TELUS Numérique

Depuis sa création, TELUS Numérique a connu une croissance exponentielle au chapitre de sa taille, de son champ d'activité et de sa diversité géographique, et offre aux clients une expérience client exceptionnelle en matière de solutions numériques à partir de centres de prestation de services situés en Amérique du Nord, en Amérique centrale, en Europe, en Afrique et en Asie-Pacifique. Depuis plusieurs années déjà, l'envergure et la diversité de TELUS Numérique s'accroissent en ce qui a trait à de multiples capacités offrant notamment des services d'affaires à forte valeur ajoutée axés sur les processus d'expérience client, comme l'impartition des services de centres de contact, les services de gestion de l'expérience client ainsi que Fuel iX, notre plateforme d'IA d'entreprise qui permet le développement et la gestion d'applications d'IA; des solutions en matière de confiance et de sécurité visant à aider les sociétés à maintenir un environnement sécuritaire pour leurs clients et leurs employés, dans des domaines comme les médias sociaux et la modération de contenu, la gestion des canaux et des communautés, la sécurité des utilisateurs, la vérification de l'identité et la détection des fraudes; des solutions en matière d'annotation de données, d'entraînement et de développement de grands modèles de langage et d'applications fondées sur l'IA conçues pour répondre à la demande grandissante de solutions optimisées par l'IA dans plusieurs industries; et des solutions de bout en bout prenant en charge la transformation numérique complète, y compris des robots IA, des applications, des sites Web et des services aux entreprises, des solutions de centre de contact, des services infonuagiques, des centres d'assistance TI, des services de TI gérés, des solutions d'automatisation robotisée des processus et la mise en œuvre de plateformes d'entreprise comme Adobe et Salesforce, notamment. Grâce à sa ligne de service Solutions de données d'IA, TELUS Numérique aide les clients à tester et à améliorer

l'apprentissage machine par l'entremise d'une communauté mondiale d'IA composée de plus de un million de collaborateurs dans plus de 500 langues et dialectes, ce qui fait progresser la stratégie de TELUS Numérique afin d'améliorer davantage l'expérience client. Au 31 décembre 2025, TELUS Numérique soutenait des clients à partir de 75 sites de prestation de services et d'exploitation mondiale dans 36 pays. À long terme, TELUS Numérique est en bonne position pour continuer d'accroître et de diversifier sa clientèle mondiale qui compte plus de 600 clients et, à mesure que la technologie continue de transformer rapidement l'économie mondiale, la demande à l'égard de la transformation numérique et de solutions de gestion de l'expérience client différenciées, combinées à l'IA, connaîtra encore une évolution et une croissance.

Depuis la privatisation de TELUS Numérique par TELUS en octobre 2025, la plus grande proximité opérationnelle entre les secteurs à présenter de TELUS permet un accès à des capacités d'IA améliorées et une transformation des solutions SaaS (logiciel en tant que service) dans tous nos secteurs d'activité, y compris les télécommunications, TELUS Santé et TELUS Agriculture & Biens de consommation, ce qui entraînera des résultats positifs pour les clients que nous servons. La privatisation permettra d'accélérer davantage la croissance globale de l'offre de produits et services de TELUS Numérique à d'autres clients à l'échelle mondiale dans les principaux marchés verticaux, notamment la technologie financière, les jeux et les technologies, les communications et les médias, et la santé, ce qui créera des occasions de création de valeur importante pour les actionnaires de TELUS. TELUS Numérique demeure un vecteur clé de la stratégie de croissance et de l'efficience opérationnelle de TELUS, ainsi que de sa stratégie en matière d'IA et de numérisation, tout en continuant de proposer des solutions novatrices et d'investir dans de nouvelles capacités dans un marché hautement concurrentiel et de plus en plus concentré.

9.3 Hypothèses de TELUS pour 2026

En 2026, nous prévoyons que la croissance du BAIIA découlera de la demande continue pour des données à l'égard de nos produits et services mobiles et fixes; de la croissance continue de nos services de santé, de nos services liés à l'agriculture et aux biens de consommation, de nos services numériques et d'IA ainsi que de nos produits et services interentreprises; des investissements dans de nouveaux produits et services notateurs conçus pour répondre aux besoins évolutifs des clients et générer des flux de rentrées additionnels; de l'expansion continue de notre réseau à large bande de premier plan, du déploiement continu de la technologie 5G et de la monétisation d'actifs secondaires; des partenariats stratégiques; de nos initiatives stratégiques visant à appuyer la simplicité et l'efficience opérationnelles; et de la priorité soutenue que nous accordons à l'expérience client rehaussée dans nos activités commerciales, notre objectif étant de simplifier les interactions de nos clients avec nous tout en réduisant notre structure de coûts générale.

Nos hypothèses se basent, de façon générale, sur l'analyse de l'industrie, y compris nos estimations de la croissance économique et de l'industrie des télécommunications, ainsi que sur nos résultats pour 2025 et sur les tendances relativement auxquelles une analyse est présentée à la *rubrique 5*.

Nos hypothèses clés pour 2026 comprennent ce qui suit :

- Pour connaître nos estimations relatives aux taux de croissance économique, aux taux de l'inflation et aux taux de chômage annuels ainsi qu'au nombre annuel de mises en chantier d'habitations, sur une base non ajustée, se reporter à la *rubrique 1.2*.
- La décélération de la croissance de l'immigration observée au second semestre de 2024 et en 2025 a bridé notre capacité à accroître notre clientèle plus que prévu et se poursuivra en 2026. Se reporter à la *rubrique 1.2.*
- Aucune décision réglementaire ni aucune mesure gouvernementale défavorable importante envers TELUS n'est annoncée.
- Participation aux enchères de spectre d'ISDE concernant la bande de spectre des ondes millimétriques, si elles commencent en 2026.
- L'incidence du contexte macroéconomique mondial incertain sur nos activités internationales et son effet sur d'autres économies au pays et localement, ainsi que la volatilité continue des taux de change. Taux de change moyen du dollar canadien par rapport au dollar américain de 1,37 $ CA:1,00 $ US (taux réel pour 2025 – 1,40 $ CA:1,00 $ US); taux de change moyen du dollar américain par rapport à l'euro de 1,19 $ US:1,00 € (taux réel pour 2025 – 1,13 $ US:1,00 €).
- L'imposition continue de droits de douane par les États-Unis pourrait nuire au contexte macroéconomique dans son ensemble, à nos activités et aux facteurs économiques de la chaîne d'approvisionnement, y compris en raison de la volatilité des taux de change et d'intérêt, du comportement des consommateurs, de l'augmentation des coûts du matériel et de l'incidence sur les partenariats transfrontaliers, ce qui pourrait entraîner une réduction de la croissance économique à long terme dans les régions où nous exerçons nos activités.
- Maintien de l'attention que nous prêtons à nos initiatives alignées sur notre priorité Les clients d'abord et de la probabilité que nos clients recommandent nos produits et services.

- Poursuite de la concurrence soutenue au chapitre des produits et services mobiles et des produits et services fixes dans le marché d'affaires et le marché aux consommateurs.
- Hausse continue de la pénétration de l'industrie des téléphones mobiles au Canada.
- Adoption et échange continus, par les abonnés, de téléphones intelligents à forte concentration de données, en raison du fait que les clients recherchent une connectivité mobile accrue à Internet et des vitesses plus élevées.
- Croissance des produits tirés des produits et services mobiles, qui reflète l'amélioration des mises en service des abonnés, modérée par le maintien de pressions concurrentielles sur les PMMA combinés.
- Pressions continues sur les frais d'acquisition et de rétention d'abonnés liés aux produits et services mobiles, qui découlent du nombre brut de mises en service et du volume des renouvellements par les clients, de l'intensification de la concurrence et de l'évolution des préférences des clients, ce qui a fait en sorte que l'incidence de l'actif sur contrat, des coûts d'acquisition du contrat et des coûts liés à l'exécution du contrat et des options de financement d'appareils mobiles Paiements faciles de TELUS est demeurée relativement comparable par rapport à l'exercice précédent (données réelles pour 2025 – entrées nettes de trésorerie de 33 millions de dollars). La croissance des appareils connectés se poursuit, en raison de l'accroissement et de la diversification de nos offres en matière d'IdO.
- Croissance continue des produits tirés des produits et services de données fixes, qui reflète l'accroissement du nombre d'abonnés aux services Internet ainsi qu'aux services de télévision et de sécurité, l'augmentation des vitesses, les forfaits comportant des données illimitées ou de plus importants lots de données de même que l'élargissement de notre infrastructure à large bande, ainsi que l'offre de solutions liées à l'agriculture et aux biens de consommation et de services de sécurité résidentielle et d'entreprise.
- Baisse continue des produits tirés des services de voix résidentiels en raison du remplacement de la technologie et de l'utilisation accrue de forfaits interurbains.
- Croissance continue des produits tirés des services de santé et expansion de notre portefeuille diversifié de services par l'entremise de la croissance externe. Nous prévoyons être en mesure de générer des occasions de ventes croisées entre nos unités d'exploitation et profiter de la demande croissante des clients à l'égard des solutions de santé numérique, des services de santé préventifs et de précision, ainsi que de la croissance des offres aux employeurs tandis que davantage d'employeurs offrent des avantages aux membres de leur équipe. Nous présumons que cette croissance sera partiellement contrebalancée par la hausse des coûts d'exploitation liée à l'expansion découlant de l'élargissement de nos offres de services de soins de santé numériques, dans l'optique d'un déploiement efficace des services à valeur ajoutée et d'une optimisation de l'efficience.
- Expansion continue de nos services liés à l'agriculture et aux biens de consommation découlant de la croissance interne stimulée par l'intensification de la vente de produits et par l'amélioration du taux de pénétration sur le marché.
- Expansion continue des solutions d'automatisation et d'IA générative de TELUS Numérique, tirant parti d'une personnalisation profonde et prédictive et d'un service à la clientèle automatisé axé sur le numérique à grande échelle. Nous prévoyons que la croissance sera soutenue par nos solutions différenciées en matière d'expérience client numérique et par l'optimisation continue de la structure de coûts afin d'atténuer les tendances à la baisse dans l'industrie en ce qui a trait à l'impartition des processus d'affaires traditionnels et de soutien à la migration dans la composition des produits.
- Nous prévoyons réaliser des synergies au sein de l'organisation grâce à la privatisation de TELUS Numérique.
- Régimes de retraite à prestations définies du personnel : coût des services rendus au cours de l'exercice d'environ 54 millions de dollars et coût des services passés de 2 millions de dollars comptabilisés relativement à la charge au titre des avantages du personnel, charges d'intérêts d'environ 13 millions de dollars comptabilisées dans les coûts de financement; taux de 4,90 % au titre de l'actualisation de l'obligation, taux de 5,10 % aux fins de la comptabilisation du coût des services rendus au cours de la période; et montant d'environ 19 millions de dollars au titre de la capitalisation.

- Coûts de restructuration et autres coûts d'environ 500 millions de dollars (données réelles pour 2025 – 432 millions de dollars) au titre des initiatives d'efficacité opérationnelle, y compris des radiations sans effet sur la trésorerie découlant de la privatisation de TELUS Numérique, et des initiatives qui permettront d'améliorer les marges en vue d'atténuer les pressions liées à l'intensification de la concurrence, du remplacement de la technologie, de la retarification de nos services, de la hausse des coûts liés à la croissance du nombre d'abonnés et à la rétention de ces derniers, ainsi que des coûts d'intégration liés aux acquisitions d'entreprises. Nous prévoyons que le total des coûts de restructuration et autres coûts se chiffrera à environ 450 millions de dollars en 2026.
- Amortissement des immobilisations corporelles et amortissement des immobilisations incorporelles d'environ 4,1 milliards de dollars à 4,3 milliards de dollars (données réelles pour 2025 – 4,1 milliards de dollars).
- Montant net des intérêts payés en trésorerie d'environ 1,6 milliard de dollars à 1,7 milliard de dollars (données réelles pour 2025 – 1,3 milliard de dollars).
- Impôt sur le résultat calculé selon le taux d'imposition prévu par la loi applicable de 24,9 % à 25,5 % et paiements d'impôt en trésorerie d'environ 540 millions de dollars à 620 millions de dollars (données réelles pour 2025 – 480 millions de dollars), y compris un montant au titre des paiements d'impôt liés à l'émission de titres de capitaux propres d'une filiale, montant qui sera exclu du calcul de nos flux de trésorerie disponibles.

Nos perspectives pour 2026 constituent des informations prospectives qui se fondent sur des hypothèses et sont assujetties à des risques et incertitudes intrinsèques. Ces hypothèses pourraient en fin de compte se révéler inexactes. Nos résultats ou les événements réels pourraient différer considérablement des attentes mentionnées, de façon expresse ou implicite, dans ces perspectives advenant que ces hypothèses se soient révélées inexactes ou que des risques tels que ceux décrits en détail à la *rubrique 10, « Risques et gestion des risques* », se soient matérialisés.

9.4 Faits nouveaux en matière de réglementation et instances réglementaires concernant l'industrie des communications*

Nos services de télécommunications, de diffusion et de radiocommunication sont réglementés par les lois fédérales par le truchement de diverses autorités, y compris le Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes (« CRTC »), ISDE, Patrimoine canadien, et le Bureau de la concurrence. Se reporter à la *rubrique 10.3, « Questions de réglementation* ».

L'information ci-après constitue un sommaire de certains faits nouveaux et instances importants de l'industrie des communications en matière de réglementation qui sont pertinents pour notre entreprise de télécommunications et de diffusion et pour notre industrie. Ce sommaire ne doit pas être considéré comme une analyse juridique exhaustive ni comme une description de toutes les questions spécifiques décrites. Bien que nous ayons indiqué les enjeux relativement auxquels l'issue d'un fait nouveau ou d'une instance ne devrait pas, selon nous, avoir une incidence significative sur notre société, il n'existe aucune certitude que l'issue prévue se concrétisera ou que notre évaluation actuelle de son incidence possible sur notre société sera exacte. Se reporter à la *rubrique 10.3, « Questions de réglementation* ».

Licences de radiocommunication et questions liées au spectre

Cadre des droits d'utilisation des licences de spectre mobile

Le 7 mars 2025, ISDE a publié le document intitulé *« Décision sur un cadre des droits et modifications aux conditions de licences applicables à certaines licences de spectre utilisées pour fournir des services mobiles commerciaux dans les bandes inférieures à 10 GHz »*. Ce nouveau cadre des droits de licences s'appliquera aux licences de spectre délivrées en dehors d'un processus d'enchères ou aux licences mises aux enchères renouvelées au-delà de leur durée initiale. Ce nouveau cadre est en grande partie conforme au cadre proposé par ISDE en décembre 2024 dans le cadre de la consultation qui a mené à cette décision. Il fait en sorte que certaines bandes de spectre sont désormais visées par des droits, un changement auquel nous nous attendions. Le nouveau cadre d'ISDE entrera en vigueur en mars 2026. L'incidence de la nouvelle structure de droits sur TELUS ne devrait pas être significative.

Moratoire sur le transfert de spectre et examen du cadre de transfert de spectre

Le 31 mars 2023, le ministre de l'Innovation, des Sciences et de l'Industrie a annoncé un moratoire sur les transferts de licences de spectre à impact élevé dans les bandes mobiles commerciales. Les transferts « à impact élevé » sont ceux qui auraient des conséquences importantes sur la capacité des fournisseurs de services de télécommunications à délivrer des services mobiles au Canada. Le ministre a également ordonné à ISDE de lancer un examen exhaustif du cadre de transfert de spectre du Canada, le moratoire venant à échéance une fois qu'un nouveau cadre entrera en vigueur. Le 8 septembre 2025, ISDE a indiqué qu'elle planifie une consultation sur un nouveau cadre de transfert de spectre en 2026. Il y a un risque que ce moratoire puisse avoir une incidence significative sur notre société dépendant de la période durant laquelle il est maintenu en vigueur.

*Les activités de notre entreprise dans le domaine de la santé sont également assujetties à diverses lois et divers règlements internationaux en matière de santé, ainsi qu'aux politiques, lignes directrices et directives publiées par des organismes de réglementation et d'administration. Se reporter à la *rubrique 10.3, « Questions de réglementation* ».

Enchères de spectre des ondes millimétriques pour prendre en charge la technologie 5G

Le 5 juin 2019, ISDE a publié le document intitulé *« Décisions sur la libération du spectre des ondes millimétriques à l'appui des technologies de la 5G »*, en vertu duquel il réattribue plusieurs tranches du spectre des ondes millimétriques aux fins des services mobiles. Le 6 juin 2022, ISDE a publié le document intitulé *« Consultation sur un cadre politique et de délivrance de licences concernant le spectre dans les bandes de 26, 28 et 38 GHz »*, ce qui constitue un premier pas vers l'établissement des règles du cadre de mise aux enchères, y compris les mesures favorables à la concurrence, visant ces ondes millimétriques. Le 6 mars 2025, ISDE a publié le document intitulé *« Consultation sur les bandes de 26 et de 38 GHz »*, qui modifie la consultation de juin 2022 afin d'étoffer davantage le cadre d'une prochaine enchère d'ondes millimétriques. Il y a un risque que les règles concernant les enchères puissent jouer en faveur de certains fournisseurs autres que notre société et se répercuter sur notre capacité à acquérir une quantité appropriée de spectre des ondes millimétriques. ISDE n'a pas indiqué à quel moment commenceront les enchères visant les ondes millimétriques.

Enchère de licences de spectre restantes en 2026

Le 28 août 2025, ISDE a publié l'*Avis de mise aux enchères de licences de spectre restantes de 2026*. Cet avis établit les procédures relatives à une enchère de licences de spectre restantes non vendues ou remises conclue à la fin de janvier 2026.

Les offres scellées pour les étapes d'attribution et d'assignation ont été soumises le 27 janvier 2026 et le 30 janvier 2026, respectivement. Nous avons acquis en moyenne 40 MHz de spectre sur les marchés où nous avons remporté les enchères pour un prix d'achat total de 318 millions de dollars. Conformément aux modalités des enchères, une proportion de 20 % du prix d'achat (64 millions de dollars) sera payée à ISDE avant la date d'échéance, soit le 20 février 2026, et le solde (254 millions de dollars) sera payé au plus tard le 20 mars 2026.

Restrictions quant à l'utilisation du spectre des bandes de fréquence de 3 500 MHz et de 3 800 MHz en raison de l'interférence possible avec les radioaltimètres du secteur de l'aviation

Les prescriptions techniques d'ISDE pour les bandes de spectre de 3 500 MHz et de 3 800 MHz, publiées dans le *Plan normalisé de réseaux hertziens PNRH-520* d'ISDE, prévoient certaines restrictions à l'utilisation du spectre afin d'éviter toute interférence avec les radioaltimètres des aéronefs, notamment la limitation de l'utilisation dans les zones situées à proximité des aéroports importants et la restriction de la transmission de l'énergie au-dessus de l'horizon. ISDE, Transports Canada, l'industrie des services sans fil et l'industrie de l'aviation évaluent conjointement tout risque résiduel d'interférence. Il existe un risque que ces restrictions à l'utilisation aient une incidence significative sur nous, selon la durée de leur application.

Examens réglementaires et examens par le gouvernement fédéral

Le CRTC et le gouvernement fédéral ont amorcé des instances publiques ayant pour objet l'examen de diverses questions. Une analyse de certaines instances clés est présentée ci-dessous.

Examen du cadre de services d'accès haute vitesse de gros

Le 13 août 2024, le CRTC a publié la *Politique réglementaire de télécom CRTC 2024-180, « Concurrence sur les marchés canadiens des services Internet »* (« PRT 2024-180 »). La PRT 2024-180 est la décision finale du CRTC suivant sa consultation sur le cadre du service d'accès haute vitesse de gros au Canada, en cours depuis mars 2023. Dans l'avis de consultation de mars 2023, le CRTC sollicitait des observations sur un certain nombre de questions, notamment la question de savoir si l'accès de gros au service par fibre optique jusqu'aux locaux de l'abonné (« FTTP ») devrait être offert sur une base groupée et la question de savoir si toute réglementation additionnelle est justifiée, y compris la réglementation sur le commerce de détail.

Dans la PRT 2024-180, le CRTC a statué que TELUS, Bell et SaskTel sont tenues de fournir un accès de gros groupé à leurs réseaux FTTP, avec prise d'effet le 13 février 2025. Ainsi, toutes les sociétés, y compris TELUS, ont la permission d'obtenir un accès à des services FTTP de gros à compter du 13 février 2025, sous réserve de deux restrictions notables. Premièrement, les sociétés de téléphonie et de câblodistribution titulaires ne pourront pas accéder au cadre de gros dans leurs territoires de desserte des services filaires traditionnels, mais pourront y accéder à l'extérieur de ces territoires. Deuxièmement, aucun nouveau service FTTP déployé par TELUS, Bell ou SaskTel après le 13 août 2024 ne sera admissible à l'accès de gros avant le 13 août 2029. Le 25 octobre 2024, le CRTC a établi des tarifs provisoires pour le service FTTP de gros groupé. Les tarifs demeureront en vigueur tant que le CRTC n'aura pas complété son étude de coûts et publié les tarifs définitifs, ce qui aura vraisemblablement lieu au premier semestre de 2026.

Le 12 septembre 2024, SaskTel a présenté deux contestations judiciaires de la PRT 2024-180 : une demande d'interjeter appel de la décision en vertu de la *Loi sur les télécommunications*, et une demande de révision judiciaire en vertu de la *Loi sur les Cours fédérales*. La Cour d'appel fédérale a approuvé la demande d'interjeter appel de SaskTel le 31 octobre 2025. Nous prévoyons que l'appel et la demande de révision judiciaire seront entendus conjointement au cours des prochains mois.

En novembre 2024, plusieurs parties ont présenté au CRTC des demandes de révision et de modification de la PRT 2024-180. Entre autres choses, ces dernières demandent au CRTC d'interdire à TELUS, à Bell et à Rogers d'accéder au service FTTP de gros en vertu de la PRT 2024-180. Bragg Communications Inc., Cogeco Communications Inc., SaskTel ainsi que les Opérateurs de Réseaux Concurrentiels Canadiens ont également présenté au Conseil des ministres une pétition demandant la modification de la PRT 2024-180 de la même manière, dans l'éventualité où le CRTC ne le ferait pas. Le 20 juin 2025, le CRTC a rejeté les demandes de révision et de modification de la PRT 2024-180 (la « décision de révision et de modification »). Le 6 août 2025, le Conseil des ministres a publié un communiqué de presse indiquant qu'il n'accorderait pas l'exemption demandée dans le cadre de la pétition.

En juillet 2025, Bragg Communications Inc. et Cogeco Communications Inc. ont déposé une demande auprès de la Cour d'appel fédérale en vue d'obtenir l'autorisation d'interjeter appel de la décision de révision et de modification. La demande d'interjeter appel a été autorisée en septembre 2025 et la cause est maintement devant la Cour d'appel fédérale. Bragg Communications Inc. et Cogeco Communications Inc. ont également déposé une demande auprès de la Cour fédérale en vue d'un examen judiciaire de la décision du Conseil des ministres de ne pas autoriser la pétition. La Cour d'appel fédérale a radié la révision judiciaire le 7 janvier 2026.

En outre, en septembre 2025, Rogers Communications Canada Inc., une coalition de Bragg Communications Inc. et de Cogeco Communications Inc., ainsi qu'une coalition de TekSavvy Solutions Inc. ainsi que les Opérateurs de Réseaux Concurrentiels Canadiens ont présenté au Conseil des ministres trois pétitions distinctes visant à renverser la décision de révision et de modification. Nous avons répondu à ces pétitions en décembre 2025.

Examen des services sans fil mobiles

Le 15 avril 2021, le CRTC a publié sa décision concernant l'examen du cadre réglementaire pour les services sans fil. Le CRTC a déterminé que TELUS, Bell, Rogers et SaskTel doivent fournir aux exploitants de réseaux mobiles virtuels (« ERMV ») un accès de gros aux réseaux des fournisseurs de services sans fil régionaux propriétaires d'installations dans les régions où ces fournisseurs détiennent une licence de spectre pour les services sans fil mobiles. TELUS, Bell, Rogers et SaskTel ont chacune déposé des demandes tarifaires respectant les modalités proposées concernant l'accès obligatoire pour les ERMV, et le Conseil a accordé l'approbation finale des tarifs dans l'*Ordonnance de télécom 2023-133*. Le service pour les ERMV de TELUS, de Bell, de Rogers et de SaskTel est maintenant opérationnel et disponible pour utilisation.

Nous avons interjeté appel de deux conclusions de la décision concernant l'examen du cadre réglementaire pour les services sans fil auprès de la Cour d'appel fédérale : i) l'exigence en vertu de laquelle les entreprises de services mobiles nationales, y compris notre société, doivent introduire l'itinérance transparente comme une condition additionnelle en vertu de laquelle doivent être offerts les services d'itinérance de gros obligatoires existants; ii) la décision en vertu de laquelle les articles 43 et 44 de la *Loi sur les télécommunications* ne confèrent pas au CRTC le pouvoir de statuer sur les litiges concernant les installations de transmission sans fil mobiles. L'appel a été entendu en décembre 2022 et a été rejeté le 13 avril 2023. La Cour suprême du Canada a entendu notre appel sur l'affaire en octobre 2024. Le 25 avril 2025, la Cour suprême a rejeté notre appel, confirmant que l'actuel libellé des articles 43 et 44 de la *Loi sur les télécommunications* ne confère pas au CRTC le pouvoir de statuer sur les litiges concernant les installations de transmission sans fil sur les terres de la Couronne.

Modification du mandat du CRTC relatif aux ERMV afin d'inclure des segments additionnels du marché des services de détail

Le 9 octobre 2024, le CRTC a publié la *Décision de télécom CRTC 2024-238, « Tarifs d'accès de gros pour les exploitants de réseaux mobiles virtuels dotés d'installations – Inclusion des clients des services aux entreprises et de l'Internet des objets dans la portée de l'examen »*. Dans le cadre de la décision, le CRTC a modifié la réglementation existante en vue de permettre aux entreprises régionales de services sans fil d'utiliser l'accès de gros pour les ERMV pour servir des clients des services aux entreprises et de l'IdO. La décision n'a pas d'incidence sur les ententes d'accès de gros pour les ERMV et les décisions d'arbitrage d'offre finale qui existent déjà, lesquelles restent en vigueur. Les entreprises régionales de services sans fil qui le souhaitent peuvent ainsi maintenant demander à négocier une modification à une entente existante ou une entente séparée, pour y faire inclure les clients d'affaires et les services IdO. Le 25 janvier 2025, Rogers a déposé auprès du CRTC une demande de révision et de modification de la décision du CRTC. Le Conseil a rejeté la demande de Rogers le 19 novembre 2025, confirmant que les entreprises de services sans fil régionales peuvent utiliser l'accès de gros pour les ERMV obligatoire pour servir des clients des services aux entreprises et de l'IdO.

Modifications à la Loi sur les télécommunications

En juin 2024, le Parlement a adopté le projet de loi C-69, *Loi nº 1 d'exécution du budget de 2024*. Le projet de loi apporte un certain nombre de modifications à la *Loi sur les télécommunications*, y compris l'obligation pour les fournisseurs d'offrir une option libre-service permettant de modifier ou d'annuler des forfaits et de fournir certains avis avant l'expiration du contrat. Le projet de loi interdit également aux fournisseurs de facturer des frais d'activation ou certains autres frais et exige que le CRTC fournisse des détails sur la façon dont les fournisseurs devraient se conformer à ces modifications. Bien que le projet de loi soit maintenant devenu loi, ces dispositions n'entreront en vigueur qu'à une date ultérieure, qui sera fixée par le gouverneur en conseil. En novembre 2024, le CRTC a publié les *Avis de consultation CRTC 2024-293*, *2024-294* et *2024-295*, qui prévoient l'établissement de cadres réglementaires pour mettre en œuvre ces modifications. Le CRTC a pris connaissance des observations en février et en mars 2025, et des décisions sur ces questions devraient être rendues en 2026.

Le Parlement a également adopté le projet de loi C-288, un projet de loi émanant d'un député, qui a modifié la *Loi sur les télécommunications* afin d'obliger les entreprises canadiennes de télécommunications à fournir certains renseignements concernant les services à large bande fixes qu'elles offrent, et qui oblige le CRTC à tenir une audience publique afin de déterminer comment les entreprises de télécommunications devraient se conformer à ces modifications. En décembre 2024, le CRTC a publié l'*Avis de consultation CRTC 2024-318*, qui prévoit l'établissement d'un cadre réglementaire pour mettre en œuvre ces modifications. Comme l'exigent les modifications, le CRTC a tenu, en juin 2025, une audience portant sur la question, à laquelle nous avons assisté. Une décision devrait être rendue en 2026. Tant que le CRTC n'aura pas annoncé les décisions nécessaires dans le cadre de ces instances, il est trop tôt pour déterminer leur incidence sur notre société.

Examen des tarifs d'itinérance de gros à l'échelle nationale et méthode d'établissement des tarifs

Le 7 octobre 2024, après avoir reçu une demande de la part de divers fournisseurs de services sans fil mobiles régionaux, le CRTC a publié la *Décision de télécom 2024-233*, selon laquelle il a décidé de délaisser les tarifs d'itinérance existants à l'échelle nationale. Le Conseil a plutôt obligé les parties à déterminer les tarifs au moyen d'une négociation commerciale avec recours à un arbitrage de l'offre finale. Le CRTC a annoncé qu'il publiera certaines références tarifaires, sur une base annuelle, notamment la moyenne pondérée des revenus de détail par gigaoctet de données au Canada. Cette décision ne devrait pas avoir d'incidence significative sur notre société.

Le 18 septembre 2025, le CRTC a publié la *Décision de télécom 2025-245*, où il confirme son avis préliminaire selon lequel TELUS et Bell devraient être tenues de fournir aux entreprises régionales de services sans fil un accès aux services d'itinérance sur la totalité de leur zone de couverture nationale. Cela signifie que TELUS doit désormais fournir des services d'itinérance au pays dans les régions où Bell est responsable du réseau d'accès radio, et vice versa. Cette décision met en œuvre les mêmes exigences pour Bell et TELUS que celles imposées par le CRTC dans son cadre réglementaire relatif aux ERMV. Cette décision ne devrait pas avoir d'incidence significative sur notre société.

Examen des options en matière de services d'itinérance internationale

Le 7 octobre 2024, le CRTC a envoyé une lettre à TELUS, à Bell et à Rogers annonçant avoir procédé à un examen des frais d'itinérance que les Canadiens paient lorsqu'ils voyagent à l'étranger. La lettre énonce que le CRTC a constaté que les Canadiens ont peu d'options en matière de services d'itinérance internationale et que les frais connexes sont trop élevés. Le CRTC a ordonné à TELUS, à Bell et à Rogers de présenter au CRTC le 4 novembre 2024, un rapport présentant les mesures qu'elles prenaient pour répondre aux préoccupations du CRTC. Par conséquent, TELUS, Bell et Rogers ont déposé leurs rapports respectifs le 4 novembre 2024. Le 7 mars 2025, le CRTC a déterminé qu'il ne lancera pas de procédure officielle, mais a demandé à TELUS, à Bell et à Rogers de s'assurer de continuer à faire des progrès en matière de réduction des frais d'itinérance. Le CRTC a également exigé que TELUS, Bell et Rogers déposent des rapports en mai 2025 et en novembre 2025. Chaque rapport dresse une liste des nouvelles offres d'itinérance internationale qui ont été lancées depuis la lettre du CRTC d'octobre 2024, ainsi que d'autres renseignements précis. Le 5 mai 2025, nous avons soumis notre premier rapport d'avancement en matière de réduction des frais d'itinérance internationale, lequel met en lumière les nouvelles offres d'itinérance internationale lancées depuis octobre 2024. Nous avons soumis notre deuxième rapport d'avancement le 5 novembre 2025.

Loi sur la cybersécurité et l'accès légal

Le 18 juin 2025, le gouvernement fédéral a présenté le projet de loi C-8, *Loi concernant la cybersécurité*, modifiant la *Loi sur les télécommunications* et apportant des modifications corrélatives à d'autres lois. Cette loi est semblable à l'ancien projet de loi C-26, qui n'a pas été adopté. La loi modifierait la *Loi sur les télécommunications* afin de permettre au gouverneur en conseil d'interdire aux fournisseurs de services de télécommunications d'utiliser l'équipement d'entreprises désignées dans leurs réseaux. Cela permettra au gouvernement fédéral d'interdire l'utilisation de l'équipement de Huawei et de ZTE dans notre réseau et d'imposer des pénalités en cas de non-conformité. L'ancien ministre de l'Innovation, des Sciences et de l'Industrie a déclaré que le gouvernement a l'intention d'utiliser ses pouvoirs en vertu du projet de loi C-8, s'il est adopté, pour exiger le retrait de l'équipement 5G de Huawei et de ZTE existant. L'incidence d'une ordonnance nous obligeant à retirer une quantité importante d'équipement de notre réseau pourrait être significative. Le projet de loi créerait également une nouvelle loi, la *Loi sur la protection des cybersystèmes essentiels* (la « LPCE »). La LPCE exigerait que les sociétés désignées sous réglementation fédérale maintiennent des programmes de cybersécurité, impose des exigences en matière de signalement des incidents de cybersécurité et impose des pénalités en cas de non-conformité. Plusieurs des mesures proposées dans la LPCE reflètent nos processus existants. L'incidence de la LPCE est inconnue pour l'instant puisque le projet de loi est toujours devant le Parlement et que plusieurs des dispositions significatives doivent toujours être traduites en réglementation. Le projet de loi C-8 a franchi l'étape de la deuxième lecture au Parlement le 3 octobre 2025 et est actuellement examiné par le Comité permanent de la sécurité publique et nationale de la Chambre des communes. De plus, le gouvernement a déposé le projet de loi C-2 le 3 juin 2025. Entre autres dispositions, le projet de loi C-2, s'il est adopté, accroîtrait la capacité du gouverneur en conseil d'imposer des normes et des capacités en matière d'accès légal. Tant que la loi n'aura pas été adoptée et qu'un décret n'aura pas été pris en vertu de ces pouvoirs en ce qui nous concerne, il est trop tôt pour en déterminer l'incidence. Le projet de loi C-2 fait actuellement l'objet d'une deuxième lecture à la Chambre des communes.

Procédures du CRTC visant à examiner la résilience du réseau

Le 4 septembre 2025, le CRTC a publié la *Décision de télécom 2025-225* à la suite d'une consultation. Dans cette décision, le Conseil énonce ses exigences finales envers les entreprises de télécommunications, y compris TELUS, en matière de transmission d'avis au CRTC et à divers organismes gouvernementaux en cas d'interruptions de services sur leurs réseaux respectifs. Le CRTC a élargi le type d'interruption de services que les entreprises de télécommunications doivent signaler au CRTC par rapport au régime provisoire en vigueur depuis le 8 mars 2023. Le CRTC a ordonné aux entreprises de télécommunications de mettre en œuvre les nouvelles exigences en matière de production de rapports d'ici le 4 novembre 2025. Le 7 octobre 2025, TELUS et d'autres grandes entreprises de télécommunications ont déposé une demande auprès du CRTC afin de lui demander de réviser et de modifier certains éléments de la décision, en vue de réduire le volume de rapports requis dans la décision actuelle. Les entreprises ont également demandé un délai dans le calendrier de mise en œuvre de la décision. Le 31 octobre 2025, le CRTC a suspendu la date limite de mise en œuvre en attendant l'examen de la demande de révision et de modification.

Le 4 septembre 2025, le CRTC a également publié deux nouveaux avis de consultation portant sur la résilience du réseau. Dans *« Appel aux observations – Élaboration d'une politique réglementaire sur des mesures en vue d'améliorer la résilience des réseaux de télécommunication et la fiabilité des services de télécommunication »*, le CRTC a amorcé une consultation exhaustive en vue d'élaborer une politique réglementaire relative à la fiabilité et à la résilience des réseaux pour les fournisseurs de services de télécommunications. Le CRTC a posé une variété de questions aux fournisseurs de services de télécommunications afin de connaître leurs points de vue respectifs sur les éventuelles règles réglementaires. Nous participons pleinement à cette instance et avons déposé notre intervention le 3 décembre 2025. L'instance se poursuit en 2026, et une décision ne devrait être rendue qu'à la fin de 2026, au plus tôt.

Dans *« Appel aux observations – Protection des consommateurs en cas de panne ou d'interruption de service », Avis de consultation de télécom et de radiodiffusion CRTC 2025-227*, le Conseil cherche à déterminer s'il doit exiger des mesures de protection pour les consommateurs en cas de panne ou d'interruption de services de télécommunications ou de télévision. Ces mesures de protection des consommateurs comprennent les types de communications que les clients devraient recevoir en cas d'interruption de services et les politiques qui devraient s'appliquer aux remboursements éventuels des services perdus. Nous participerons pleinement à cette instance, tant du point de vue d'une entreprise de télécommunications que du point de vue d'une entreprise de distribution de radiodiffusion. Sous réserve de toute autre mesure dans l'instance devant être annoncée par le CRTC, le dossier de cette instance a été clos en décembre 2025 et une décision devrait être rendue à la fin de 2026.

Instances du CRTC concernant les obstacles potentiels au déploiement de réseaux qui ont accès à un système à large bande dans les régions mal desservies au Canada

Le 10 décembre 2019, le CRTC a publié l'*Avis de consultation de télécom CRTC 2019-406, « Appel aux observations sur les obstacles potentiels au déploiement de réseaux qui ont accès à un système à large bande dans les régions mal desservies du Canada »*. Dans le cadre de cette instance, le CRTC a sollicité des observations sur les obstacles potentiels avec lesquels les fournisseurs de services et les collectivités doivent composer relativement à la construction de nouvelles installations ou à l'interconnexion aux installations existantes afin d'étendre les réseaux dans les régions mal desservies et d'offrir des services qui répondent à l'objectif du service universel. Le CRTC a précisément identifié l'accès aux services de transport abordables et l'utilisation efficace des structures de soutènement comme étant des obstacles potentiels. Les questions relatives aux structures de soutènement ont été traitées dans le cadre d'une instance distincte, et une décision sur les services de transport est toujours attendue. Le dossier de l'instance est maintenant clos. Il est trop tôt pour déterminer l'incidence de cette instance sur notre société.

Mise en œuvre des services 9-1-1 de prochaine génération

Le 14 juin 2021, le CRTC a publié la *Décision de télécom CRTC 2021-199, « Établissement de nouvelles échéances pour la transition du Canada vers les services 9-1-1 de prochaine génération »* (« 9-1-1 PG »), dans laquelle il stipule les échéances révisées pour la mise en œuvre des services 9-1-1 PG au Canada. Nous assurons le transit en direct du trafic 9-1-1 PG sur notre réseau 9-1-1 PG, mais la mise en œuvre intégrale des services 9-1-1 PG dans notre territoire 9-1-1 PG dépend de l'interconnexion avec les centres d'appels 9-1-1 et cette mise en œuvre est tributaire des autorités gouvernementales locales. Le 28 février 2025, en réaction à une demande déposée par les associations nationales des chefs de police, des chefs de pompiers et des chefs paramédics, le CRTC a rendu une décision en vertu de laquelle la date limite de mise en œuvre des services 9-1-1 PG a été prorogée de mars 2025 à mars 2027. Nous poursuivons notre travail visant la mise en œuvre intégrale des services 9-1-1 PG.

Le 28 février 2025, le CRTC a rejeté une demande déposée par un groupe de centres d'appels de la sécurité publique (les « CASP »), soit les entités qui reçoivent les appels 9-1-1 et déploient les services d'urgence, qui, si elle avait été acceptée, aurait exigé des fournisseurs de réseau 9-1-1 PG, dont nous faisons partie, qu'ils mettent à la disposition des CASP un environnement de test des services 9-1-1 PG. Nous nous étions opposés à cette demande.

Développement d'un cadre de blocage à l'échelle des réseaux pour limiter le trafic des réseaux de zombies

Le 13 juin 2025, après une consultation entamée en 2022, le CRTC a publié *« Développement d'un cadre pour limiter le trafic des réseaux de zombies »*, *Décision de Conformité et Enquêtes et de Télécom CRTC 2025-142*, en vertu duquel il a élaboré un cadre de blocage en vue de permettre aux entreprises de télécommunications canadiennes, dont TELUS, de bloquer les réseaux de zombies et d'autres activités néfastes au sein de leurs réseaux avant qu'ils n'atteignent les appareils de la population canadienne. À l'heure actuelle, le cadre se limite à l'utilisation de listes de blocage de tierces parties ou internes. Les entreprises de télécommunications seront soumises à des exigences en matière de rapports annuels au CRTC portant sur les mesures de performance, devant être mises en œuvre à une date ultérieure. L'incidence de ce nouveau cadre n'est pas significative.

Le 13 juin 2025, le Conseil a également publié *« Appel aux observations – Modifications proposées au cadre pour limiter le trafic des réseaux de zombies », Avis de consultation de Conformité et Enquêtes et de Télécom CRTC 2025-143*, afin de recueillir des points de vue à savoir si la portée du cadre de blocage devrait être élargie pour inclure d'autres méthodes que les listes de blocage. Nous participons à cette consultation.

Les autorités fédérales et provinciales de réglementation de la protection de la vie privée mènent une enquête sur OpenAI et sur la plateforme de média social X

Le 25 mai 2023, les autorités en matière de protection de la vie privée du Canada, de la Colombie-Britannique, de l'Alberta et du Québec ont annoncé une enquête conjointe sur OpenAI, la société à l'origine de l'agent conversationnel ChatGPT alimenté par l'IA. L'enquête approfondie examinera si OpenAI a obtenu un consentement valable et significatif pour la collecte, l'utilisation et la divulgation des renseignements personnels des utilisateurs de ChatGPT, ses obligations en matière d'ouverture et de transparence et si elle a recueilli, utilisé et/ou communiqué des renseignements personnels à des fins qu'une personne raisonnable jugerait appropriées. Les conclusions de cette enquête pourraient avoir une incidence significative sur la mise en œuvre de l'IA au Canada.

Examen par le CRTC des services de télécommunications dans le Grand Nord

Le 16 janvier 2025, le CRTC a publié la *Politique réglementaire de télécom 2025-9, « Les télécommunications dans le Grand Nord »*, à la suite d'une consultation. Les principales conclusions comprennent la création d'un nouveau régime de subvention pour les clients des services Internet de détail dans le Grand Nord, qui sera financé par l'entremise du Fonds de contribution national, les nouvelles exigences en matière de qualité et de fiabilité imposées à Norouestel Inc. et les ajustements apportés au service de connexion de gros de Norouestel. Le même jour, le CRTC a publié l'*Avis de consultation de télécom CRTC 2025-10, « Appel aux observations – Mise en place d'une subvention pour les services Internet de détail dans le Grand Nord »*, dans lequel il sollicite des observations sur la façon dont le régime de subvention du service Internet de détail devrait être mis en œuvre pour le Grand Nord. Nous avons pris part à cette instance, à l'égard de laquelle une décision est attendue en 2026. Tant que le CRTC n'aura pas rendu de décision dans le cadre de cette instance, il est trop tôt pour déterminer son incidence sur notre société.

Instance concernant l'indemnisation pour le déplacement de structures de soutènement

Le 16 janvier 2023, nous avons déposé une proposition de révision de notre tarif du service de structures de soutènement qui permettra aux titulaires de licence pour des structures de soutènement de négocier les modalités de déplacement ainsi que l'indemnisation connexe directement avec la partie imposant le déplacement, en vertu de la directive énoncée dans la *Décision de télécom CRTC 2022-311, « Rogers Communications Canada Inc. et Shaw Cablesystems G. P. – Demande concernant l'indemnisation pour le déplacement de lignes de transmission en Colombie-Britannique ».* Le 5 juin 2024, le CRTC a publié l'*Ordonnance de télécom 2024-122* nous enjoignant de déposer, dans les 30 jours, une proposition visant à indemniser les entreprises dont les lignes sont fixées à nos poteaux (« les entreprises rattachées ») par l'entremise de notre tarif du service de structures de soutènement. Le 5 juillet 2024, comme l'a ordonné le CRTC, nous avons déposé une demande tarifaire proposant une formule d'indemnisation pour les entreprises rattachées. Le 24 octobre 2025, dans la *Décision de télécom CRTC 2025-279*, nous avons reçu l'approbation finale de notre proposition de formule de partage de l'indemnisation liée au déplacement. L'incidence de cette demande sera limitée en pratique, car elle ne s'applique que lorsque nous recevons une indemnisation d'une autorité publique qui demande un déplacement des poteaux appartenant à TELUS.

Loi interdisant l'utilisation de travailleurs de remplacement durant une grève ou un lock-out

En novembre 2023, le gouvernement fédéral a présenté le projet de loi C-58 qui imposerait des limites plus importantes aux employeurs d'industries sous réglementation fédérale en matière d'embauche de travailleurs de remplacement pendant les arrêts de travail liés à la négociation collective. Le projet de loi C-58 a reçu la sanction royale en juin 2024 et est entré en vigueur en juin 2025. Cette loi pourrait avoir une incidence sur la manière dont nous continuons de fournir nos services durant une grève ou un lock-out, sous réserve de l'applicabilité des exceptions et des restrictions prévues par la loi. L'incidence de la loi sur notre société avant ou pendant un arrêt de travail pourrait être significative.

Questions en matière de radiodiffusion et de contenu

Plan réglementaire visant à moderniser le système de radiodiffusion au Canada

Le Parlement a modifié la *Loi sur la radiodiffusion* en avril 2023 afin d'y inclure les services de diffusion en continu en ligne. Par conséquent, le CRTC a commencé à mettre à jour son cadre réglementaire au moyen d'un processus de consultation en plusieurs étapes et a rendu ses premières décisions à ce sujet. En septembre 2023, le CRTC a déterminé que les grandes entreprises de radiodiffusion, ainsi que les entreprises de radiodiffusion traditionnelles comme TELUS, doivent enregistrer leurs services en ligne auprès du CRTC. En mars 2024, le CRTC a publié une décision exigeant que les services de diffusion en continu en ligne paient une partie des frais de radiodiffusion perçus auprès de l'industrie afin de couvrir les dépenses d'exploitation du CRTC. À mesure que la réglementation élargit le bassin de payeurs, notre quote-part de l'ensemble des contributions a diminué. Le 4 juin 2024, le CRTC a déterminé que les entreprises de services en ligne qui ne sont pas affiliées à un radiodiffuseur canadien traditionnel (généralement les grandes entreprises de diffusion en continu) devront verser 5 % de leurs revenus canadiens pour soutenir le système de radiodiffusion national. Les services de diffusion en continu en ligne exploités par TELUS et d'autres services canadiens traditionnels ne sont pas assujettis à cette exigence. De grandes entreprises étrangères de diffusion en continu remettent en question cette décision auprès de la Cour d'appel fédérale, et une suspension des paiements a été accordée en attendant l'issue de cet appel.

En novembre 2024, le CRTC a lancé une consultation pour moderniser la définition de ce qu'est du contenu canadien pour la programmation télévisuelle et en ligne et pour examiner le cadre de contributions qui appuiera la création de contenu canadien. Une audience sur la question a eu lieu en mai 2025 et, le 18 novembre 2025, le CRTC a publié la première de deux décisions sur la question, qui touchait la modernisation de la définition d'« émission canadienne », tandis que la question de déterminer le cadre de contribution pour appuyer la création de contenu canadien demeure en délibéré.

En juin 2025, le CRTC a tenu une audience dans le cadre de sa consultation sur les dynamiques du marché entre les petits, moyens et grands fournisseurs de services de programmation, de services de distribution et de services de diffusion en ligne, ainsi que les outils disponibles pour assurer la pérennité et la croissance du système de radiodiffusion du Canada. Entre autres choses, le CRTC a tenu compte de l'efficacité de la réglementation actuelle à la lumière de l'évolution des dynamiques du marché, et en particulier de la prévalence croissante des services de diffusion continue en ligne. Nous avons participé à cette consultation et nous nous sommes présentés à l'audience. Nous prévoyons qu'une décision sera rendue en 2026.

10. Risques et gestion des risques

10.1 Aperçu

Notre exposition au risque découle de l'incertitude entourant des événements, des actions et nos activités commerciales susceptibles de restreindre notre progression vers l'atteinte de nos objectifs, mais elle peut aussi susciter des occasions de croissance. Les processus de surveillance et de gestion des risques font partie intégrante de nos pratiques de gouvernance des risques et de planification stratégique.

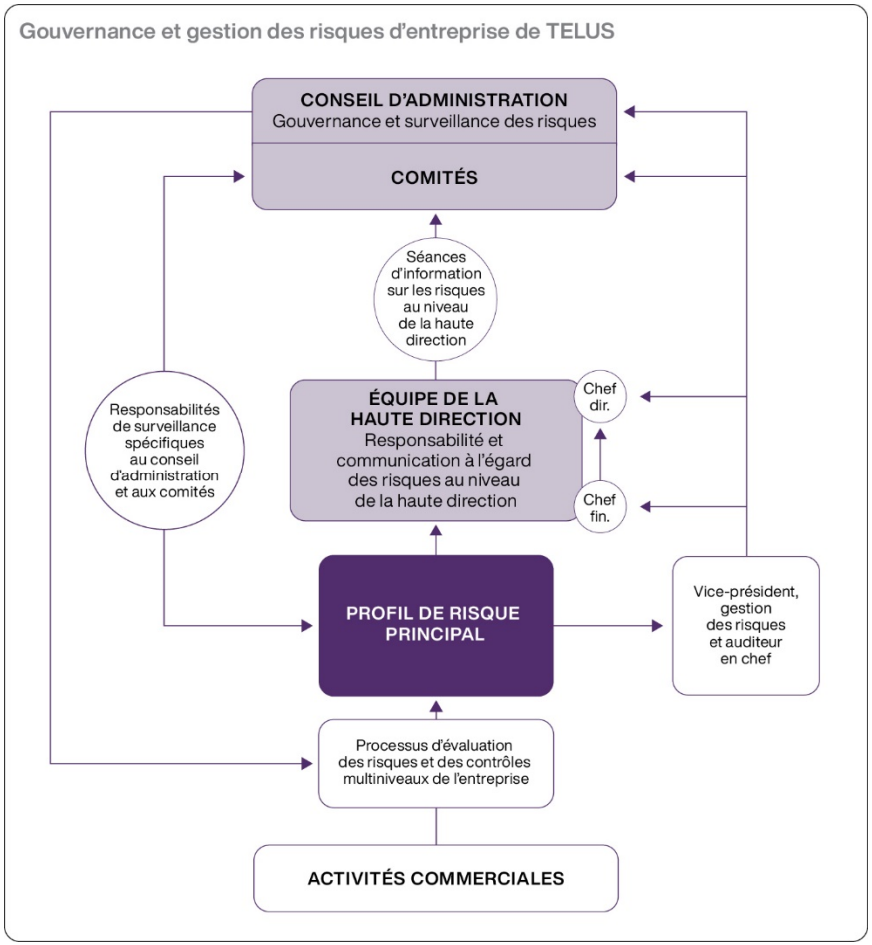

Gouvernance des risques, surveillance et culture

Nous avons mis en place des pratiques rigoureuses en matière de gouvernance et de surveillance des risques, et les responsabilités en ce qui concerne la surveillance des risques sont énoncées dans le manuel des politiques de notre conseil d'administration (le « conseil »). Notre conseil a la responsabilité de s'assurer que les risques significatifs pour nos activités sont identifiés, et de surveiller la mise en œuvre des politiques, systèmes et processus qui servent à identifier, à surveiller et à gérer efficacement les risques significatifs, y compris les risques stratégiques, opérationnels, financiers et juridiques, ainsi que les risques liés à la conformité et aux facteurs environnementaux, sociaux et de gouvernance (les « facteurs ESG »).

Notre culture de gouvernance des risques repose avant tout sur un leadership clair en matière de gestion des risques de même que sur des communications transparentes, avec l'appui de notre conseil et de notre équipe de direction. Dans notre démarche à l'égard de la gouvernance des risques, la responsabilité en matière de gestion de l'exposition aux risques et de communication de l'information à l'égard de celle-ci est clairement définie. Des programmes de formation et de sensibilisation, des ressources appropriées et des champions des risques nous aident à nous assurer que nous possédons les compétences requises en matière de gestion des risques pour étayer la prise de décisions efficaces au sein de l'organisation. L'éthique fait partie intégrante de notre culture de gouvernance des risques, et notre code d'éthique et de conduite guide les membres de notre équipe afin de satisfaire aux normes d'intégrité les plus élevées qui soient à l'égard de l'ensemble des actions et des décisions d'affaires.

Responsabilités liées à la gestion des risques

Nous appliquons une démarche multiniveau en matière de gestion des risques, assurant le partage des responsabilités dans toute l'organisation et reconnaissant qu'une gestion des risques agile et efficace est une composante essentielle à l'atteinte de nos objectifs. La première ligne de défense se compose de la haute direction et des cadres responsables de la gestion opérationnelle; les membres de cette équipe sont chargés d'intégrer la gestion des risques aux processus de base aux fins de la prise de décisions (y compris les processus liés à la planification stratégique) puisqu'ils dirigent nos activités quotidiennes. Nous avons établi des fonctions de gestion des risques et de conformité à l'échelle de l'organisation, dans des secteurs opérationnels qui comprennent les fonctions Finances, Affaires juridiques, Éthique, Bureau du chef des données et des relations de confiance (qui comprend la Protection de la vie privée), Sécurité et d'autres secteurs, qui constituent la deuxième ligne de défense. Les membres de ces équipes établissent des politiques, fournissent des lignes directrices et une expertise, et collaborent avec la direction afin de surveiller la conception et le fonctionnement des contrôles. Le service d'audit interne représente la troisième ligne de défense, fournissant des évaluations indépendantes quant à l'efficacité et à l'efficience des processus de gestion des risques et des contrôles visant tous nos secteurs opérationnels.

Processus d'évaluation des risques et des contrôles

Les événements externes et internes présentent à la fois des risques et des occasions pour notre société. Nous nous efforçons d'éviter de prendre des risques excessifs, et nous veillons à ce que les risques soient alignés sur nos stratégies commerciales, nos objectifs, nos valeurs et notre degré de tolérance à l'égard du risque; nous cherchons également à profiter des occasions qui se présentent, et ce faisant, nous tenons compte des répercussions de nos décisions sur nos nombreuses parties intéressées. Nous nous efforçons d'atténuer les risques de façon proactive au moyen d'un processus de planification de la performance, d'une gestion opérationnelle et de stratégies d'intervention qui consistent notamment à atténuer, à transférer, à conserver ou à éviter les risques.

Nous avons mis en place des processus d'évaluation des risques d'entreprise et des contrôles multiniveaux qui nécessitent et intègrent les observations des membres de la direction dans tous les secteurs opérationnels de TELUS, ce qui nous permet d'effectuer un suivi des tendances pluriannuelles relativement aux risques principaux et émergents et à notre environnement de contrôle. Une évaluation annuelle exhaustive des risques et des contrôles est menée de concert avec les membres de la haute direction et une évaluation annuelle est également effectuée par les membres du conseil, ce qui permet d'obtenir une perspective de haut niveau à l'égard des principaux risques d'entreprise. Les résultats des évaluations sont communiqués à la haute direction et au conseil, et orientent le développement de notre programme d'audit interne axé sur les risques. Ces évaluations des risques sont également prises en compte lors du processus de planification stratégique, de gestion des risques opérationnels et de gestion de la performance. De plus, le comité d'audit effectue un examen semestriel des principaux risques d'entreprise en vue d'identifier et de communiquer les changements survenus, et des évaluations détaillées des risques liés à diverses initiatives en matière de gestion des risques ainsi qu'aux initiatives stratégiques et opérationnelles sont menées tout au long de l'exercice. Le conseil délègue la surveillance continue de la gestion de risques spécifiques à ses divers comités.

10.2 Risques principaux et occasions

La présente rubrique décrit les principaux risques auxquels nous sommes exposés et les occasions connexes. L'importance de ces risques est telle qu'ils pourraient, à eux seuls ou conjugués à d'autres, avoir une incidence importante sur nos activités, nos résultats, notre réputation et notre marque, ainsi que sur la méthode employée par les analystes en placements aux fins de l'évaluation de TELUS à titre de placement. Ces risques principaux et nos mesures connexes en matière d'atténuation des risques font l'objet d'une analyse dans les rubriques qui suivent.

Bien que nous soyons d'avis que les mesures que nous prenons pour identifier et atténuer les risques sont raisonnables, rien ne garantit que ces mesures permettront d'éliminer totalement ou d'atténuer efficacement les risques identifiés ni que de nouveaux développements et l'exposition à de nouveaux risques n'auront pas une incidence importante sur nos activités ou nos résultats financiers. Malgré nos efforts au chapitre de la mise en place de contrôles à l'égard de nos activités au pays et à l'échelle internationale, il n'existe aucune certitude que ces contrôles s'avéreront efficaces dans tous les cas. Les déclarations prospectives présentées dans la présente rubrique et ailleurs dans le présent rapport de gestion sont fondées sur l'hypothèse selon laquelle nos mesures d'atténuation et de contrôle des risques seront efficaces. Se reporter à la *Mise en garde concernant les déclarations prospectives*. Nous classons notre exposition au risque dans quatre catégories, soit les risques stratégiques, opérationnels, financiers et de conformité. Nous faisons également la distinction entre les risques qui ne sont pas spécifiques aux industries dans lesquelles nous exerçons nos activités (c.-à-d. ceux qui sont communs à une majorité de sociétés) et les risques qui sont spécifiques à au moins une des diverses industries dans lesquelles nous exerçons nos activités (c.-à-d. ceux qui touchent des sociétés au sein de nos secteurs d'activités respectifs).

Risques stratégiques et occasions

Les risques stratégiques découlent des incertitudes qui pourraient influer sur la nature et l'optique de nos objectifs stratégiques d'entreprise, ainsi que notre capacité à maintenir une croissance rentable des produits d'exploitation.

Risque	Incidence possible	Mesures d'atténuation
Questions de réglementation (se reporter à la rubrique 10.3)	Nous exerçons nos activités dans un certain nombre d'industries hautement réglementées au Canada et menons également des activités commerciales dans de nombreux autres territoires, ce qui fait en sorte que nous sommes assujettis à une vaste gamme de lois et de règlements au pays et à l'étranger. Des politiques et des approches mises de l'avant par des représentants élus, des décisions juridiques, des examens et des décisions réglementaires, ainsi que des questions de conformité à d'autres attentes liées aux gouvernements, pourraient avoir des répercussions stratégiques, opérationnelles ou financières (y compris sur nos produits et nos flux de trésorerie disponibles).	• Engagement auprès des gouvernements comme il convient • Investissements prudents, diversification et stratégies d'efficience des coûts • Programmes de consultation et de conformité • Stratégies d'acquisition de spectre • Planification prenant en compte notre cadre réglementaire • Surveillance accrue de la réglementation canadienne et mondiale relative à la protection de la vie privée et à l'intelligence artificielle (l'« IA ») • Gouvernance clinique et surveillance réglementaire dans le secteur de la santé, y compris la vérification des titres de compétence et du respect des normes professionnelles
Environnement concurrentiel (se reporter à la rubrique 10.4)	La croissance, les initiatives et l'intensité des activités de marketing des concurrents (tarifs, y compris les rabais et le regroupement de services), ainsi que la concurrence non traditionnelle, la technologie perturbatrice et la désintermédiation pourraient modifier la nature de l'environnement concurrentiel dans lequel nous exerçons nos activités et se répercuter sur notre part de marché, ainsi que sur nos résultats financiers (y compris sur les produits d'exploitation, le BAIIA, les flux de trésorerie disponibles, la dette nette et le levier financier).	• Stratégie Les clients d'abord • Diversification des lignes d'activité et des sources de produits au moyen d'investissements dans des domaines comme les services de santé, les services numériques et les capacités technologiques de pointe • Surveillance de l'environnement concurrentiel, y compris des nouveaux concurrents et des nouvelles utilisations de la technologie, grâce à une analyse ciblée du marché et à une planification des scénarios de mise en marché possibles • Gestion du cycle de vie des produits • Activités d'innovation et d'acquisition visant le portefeuille de produits • Améliorations à la structure des coûts et aux processus grâce à l'automatisation avancée et à la numérisation • Regroupement de services

Risque	Incidence possible	Mesures d'atténuation
Technologie (se reporter à la rubrique 10.5)	L'adoption par les consommateurs de technologies différentes et l'évolution des attentes des clients pourraient se répercuter sur nos produits et nos taux de désabonnement. L'incapacité à innover, à maintenir nos avantages technologiques ou à répondre efficacement et en temps opportun à l'évolution de la technologie pourrait avoir une incidence défavorable significative sur nos activités, notre performance financière, notre situation financière et nos flux de trésorerie.	• Investissements dans l'infrastructure de réseau mobile et dans le déploiement continu de la fibre optique, comme le service par fibre optique jusqu'aux locaux de l'abonné (« FTTP ») • Stratégies d'acquisition de spectre • Expansion du réseau 5G et du portefeuille de services Internet des objets (« IdO ») • Mise hors service de notre réseau cuivre patrimonial • Identification, rationalisation et retrait des produits et services existants et obsolètes • Examen périodique de la carte routière technologique
Sécurité et protection des données (se reporter à la rubrique 10.6)	Notre capacité à prévenir, à déceler et à identifier les menaces et les vulnérabilités émergentes dépend de l'efficacité de nos contrôles de sécurité à protéger nos infrastructures et notre environnement d'exploitation, ainsi que de notre rapidité à intervenir lorsque surviennent des attaques et à rétablir nos activités commerciales. Une attaque réelle pourrait nuire à l'exploitation de notre réseau, entraîner un accès non autorisé à des informations et données confidentielles concernant nos clients, leur clientèle, les utilisateurs finaux et les membres de notre équipe ou nos activités, ou encore donner lieu à l'interception, à la destruction, à l'utilisation ou à la dissémination non autorisées de telles informations ou données confidentielles.	• Politiques, normes et lignes directives en matière de sécurité • Formation continue des membres de l'équipe aux fins de la sensibilisation aux préoccupations en matière de protection de la vie privée et de sécurité • Évaluations des incidences en ce qui a trait à la protection de la vie privée et à la sécurité • Gestion des vulnérabilités • Programmes de surveillance continue et de renseignement • Processus efficace de gestion des interventions en cas d'incident • Évolution et mise en œuvre continues des contrôles techniques de sécurité
IA générative (se reporter à la rubrique 10.7)	Les technologies d'IA générative ainsi que l'IA agentique offrent des occasions sans précédent de transformer les processus de travail, de rationaliser les opérations et d'améliorer l'expérience vécue par nos clients. Cependant, elles présentent également des risques importants, notamment ceux liés à la fiabilité opérationnelle, à l'utilisation responsable de l'IA, à la confidentialité et à la cybersécurité. De nouvelles lois et des constatations réglementaires pourraient avoir une incidence sur la mise en œuvre future.	• Adoption d'un modèle de confiance et d'une politique en matière d'IA, sous la supervision de la haute direction par notre comité de l'IA générative et les organes de gouvernance de l'IA • Outils, processus et cadres d'IA destinés à l'utilisation commerciale • Littératie sur l'IA et développement des compétences ciblés en la matière dans l'ensemble de l'organisation • Surveillance accrue de l'évolution des attentes en matière de réglementation de l'IA à l'échelle nationale et mondiale et des mesures de conformité connexes • Obtention de la certification ISO 31700-1, Respect de la vie privée assuré dès la conception • Lancement de Fuel iX Renforcé, un outil de sécurité automatisé pour les systèmes d'IA générative

Risque	Incidence possible	Mesures d'atténuation
Climat et environnement (se reporter à la rubrique 10.8)	Des catastrophes naturelles, des pandémies, des événements perturbateurs et les répercussions des changements climatiques pourraient se répercuter sur nos activités, sur le degré de satisfaction de la clientèle et sur l'expérience des membres de l'équipe.	• Programme et guides de gestion de la continuité des activités et de reprise après sinistre • Comité de gestion des opérations d'urgence (« CGOU ») • Interconnexion proactive avec Innovation, Sciences et Développement économique Canada (« ISDE »), les centres provinciaux d'opérations d'urgence, les groupes d'intervention d'urgence, les partenaires d'infrastructure critique et les gouvernements autochtones pour permettre une intervention rapide et coordonnée lors d'un événement • Programme proactif de préparation en matière de climat et de risque • Engagements à mettre en place des pratiques commerciales durables et responsables soutenues par des cibles qui assurent un équilibre entre la croissance économique et l'atteinte de résultats positifs sur les plans social et environnemental Une description détaillée de nos activités d'atténuation des risques environnementaux est présentée dans notre rapport sur les enjeux ESG[1] et la durabilité, à l'adresse **telus.com/fr/about/sustainability**
Performance opérationnelle, regroupements d'entreprises et dessaisissements; privatisation de TELUS Numérique (se reporter à la rubrique 10.9)	Les investissements et acquisitions présentent des occasions d'accroître l'étendue de nos activités commerciales, mais pourraient nous exposer à de nouveaux risques. Il se pourrait que nous ne réussissions pas à nous positionner sur le marché ou à accroître notre part de marché et à en tirer des avantages, et les efforts déployés à des fins d'intégration pourraient détourner les ressources de nos autres priorités.	• Stratégie et gouvernance en matière d'investissement et d'acquisition • Partenariats en matière d'innovation et d'investissement • Processus de diligence raisonnable préacquisition et postacquisition et planification de l'intégration • Dans la mesure du possible, présence locale de dirigeants dont la responsabilité est clairement définie

1 Non intégré par renvoi.

Légende	Description
	Hausse du niveau de risque par rapport à l'exercice précédent
	Niveau de risque inchangé par rapport à l'exercice précédent
	Baisse du niveau de risque par rapport à l'exercice précédent

Légende	Description
	Risques non spécifiques à l'industrie
	Risques spécifiques à au moins une industrie

Risques opérationnels et occasions

Notre exposition aux risques opérationnels découle des incertitudes avec lesquelles nous devons composer dans le cadre de nos activités quotidiennes. Notre approche se fonde sur notre code d'éthique et de conduite, et nos activités commerciales s'appuient sur nos politiques, nos procédures et nos contrôles internes.

Risque	Incidence possible	Mesures d'atténuation
Service à la clientèle (se reporter à la rubrique 10.10)	Notre prestation de services a une incidence directe sur l'expérience client, sur les taux de désabonnement et sur la probabilité que nos clients recommandent notre société. Nous pourrions ne pas être en mesure d'offrir l'excellent service auquel nos clients s'attendent ou de maintenir notre avantage concurrentiel dans ce domaine.	• Simplification des processus et numérisation des activités • Gestion de l'expérience client • Commentaires et rétroaction des clients • Programme d'installations et de réparations virtuelles • Stratégies d'atténuation du taux de désabonnement • Excellence de la prestation opérationnelle
Nos systèmes et processus (se reporter à la rubrique 10.11)	Les activités d'innovation, d'entretien et de gestion au chapitre des systèmes et de la technologie pourraient se répercuter sur nos systèmes informatiques et sur la fiabilité de notre réseau, ainsi que sur nos charges d'exploitation.	• Fiabilité par conception • Redondance du réseau • Gestion du cycle de vie et adoption de solutions émergentes • Gestion des changements • Programmes de surveillance continue et d'intervention • Programmes et plans de reprise après sinistre

Notre équipe (se reporter à la rubrique 10.12)	Notre capacité à attirer, à former et à retenir au sein de notre équipe des membres possédant les compétences requises pour répondre aux besoins changeants de nos clients et de nos activités pourrait être freinée par la nature concurrentielle et l'évolution rapide de nos marchés, par la mondialisation et par l'évolution du profil démographique de notre main-d'œuvre, de même que par l'efficacité de nos pratiques de gestion des talents.
	
	Les membres de l'équipe pourraient faire face à de plus grands défis en matière de santé mentale en lien avec les initiatives de changement importantes au sein de l'organisation, ce qui pourrait entraîner la perte de membres clés de l'équipe en raison d'une invalidité à court ou à long terme.
	
	Les risques liés à la main-d'œuvre découlent de l'intégration par suite d'acquisitions d'entreprises à l'échelle internationale, notamment les risques liés au maintien de la culture d'équipe, des valeurs et de l'engagement des employés de TELUS répartis dans plusieurs régions. Les activités d'intégration simultanées pourraient avoir une incidence sur l'efficacité du leadership et la dynamique des équipes, ce qui pourrait nuire à l'efficience opérationnelle et à l'harmonisation générale avec la culture organisationnelle.
		• Importance accordée à la durabilité humaine, y compris les six principaux facteurs suivants : sécurité et confiance, soutien au bien-être, croissance et raison d'être, connexion, appréciation et souplesse
		• Programme de développement du rendement (Développement du rendement de nos gens exceptionnels)
		• Mondialisation de nos pratiques en matière de ressources humaines
		• Introduction systématique et structurée de notre culture et de nos pratiques de base en misant sur nos initiatives mondiales d'intégration culturelle
		• Programme d'engagement des membres de l'équipe (L'heure juste)
		• Stratégie en matière de santé et de bien-être :
		  ◦ Efforts continus visant à maintenir l'alignement sur la Norme nationale sur la santé et la sécurité psychologiques en milieu de travail, et sur notre engagement officiel à l'égard de la santé mentale, notamment grâce à la formation en santé mentale offerte aux dirigeants et à tous les membres de l'équipe
		  ◦ Soutien continu dans cinq dimensions du bien-être (physique, psychologique, social, financier et environnemental) et mesures visant à accroître la sensibilisation à l'échelle mondiale
		  ◦ Stratégies d'intervention précoce visant à prévenir les invalidités de courte et de longue durée
		• Programme de rémunération et d'avantages du personnel
		• Rétention et planification de la relève
		• Planification détaillée de l'intégration postacquisition pour les membres d'équipe des entreprises acquises et clarté quant à l'exécution des plans. Nous déployons de façon systématique nos principaux programmes

Risque	Incidence possible	Mesures d'atténuation
		culturels bien définis dans tous les secteurs d'activité et toutes les régions géographiques en mettant l'accent sur l'engagement rapide des parties prenantes après la mise en œuvre. Dans la mesure du possible, présence locale de dirigeants. Responsabilité clairement définie des dirigeants. • Programme Styles de travail[MD] Des renseignements supplémentaires sur nos programmes offerts aux membres de l'équipe sont présentés dans notre rapport sur les enjeux ESG et la durabilité, à l'adresse **telus.com/fr/about/sustainability**.
Fournisseurs (se reporter à la rubrique 10.13)	Notre société pourrait être touchée par les perturbations et le manque de résilience à l'égard des chaînes d'approvisionnement découlant d'événements d'envergure mondiale ou locaux. La dépendance envers un seul fournisseur en ce qui a trait à la fourniture de produits et de composants ainsi qu'à la prestation de services ou au soutien pourrait se répercuter sur notre capacité à répondre avec efficacité aux attentes croissantes et sans cesse changeantes des clients tout en maintenant la qualité du service.	• Mise en place de partenariats, de contrats et d'ententes avec les fournisseurs avantageux sur le plan stratégique • Profils de risques liés fournisseurs, code de conduite à l'intention des fournisseurs, audits des fournisseurs • Sélection stratégique des technologies et stratégie visant à faire appel à divers fournisseurs • Plans de gestion de la continuité des activités • Prévisions et planification à plus long terme • Stratégies fondées sur les produits comportant des approches définies selon lesquelles on crée des produits à l'interne, au moyen d'acquisitions ou de partenariats (modèle « build-buy-partner ») • Élaboration d'un cadre de gouvernance avec les partenaires et analyse trimestrielle des activités portant sur les indicateurs de performance et de risque Des renseignements sur la durabilité de la chaîne d'approvisionnement sont présentés dans notre rapport sur les enjeux ESG et la durabilité, à l'adresse **telus.com/fr/about/sustainability**.
Questions liées aux biens immobiliers (se reporter à la rubrique 10.14)	Les placements immobiliers sont exposés à des risques de financement possibles et à l'incertitude quant à la demande et aux taux d'occupation et de location futurs, particulièrement à la suite de la pandémie de COVID-19. Les projets d'aménagement immobilier futurs pourraient voir leurs budgets augmenter ou subir des retards dans le calendrier des travaux et pourraient ainsi ne pas susciter les engagements liés à des contrats de location prévus. Nous pourrions être exposés aux risques liés aux pertes en ce qui a trait à nos placements, advenant le cas où les plans d'affaires de nos coentreprises d'aménagement immobilier ne seraient pas menés à terme avec succès.	• Contrats d'approvisionnement à prix fixe limitant le risque de hausse et l'incidence de l'inflation et supervision de la gestion de projets par des experts • Coûts liés aux projets immobiliers faisant l'objet d'un suivi au moyen de processus de contrôle du capital et d'approbation • Rationalisation de biens immobiliers, y compris une solide diligence raisonnable et une surveillance continue des indicateurs clés de performance • Surveillance continue des tendances du marché afin d'ajuster l'étendue des projets d'aménagement en fonction de la variabilité du marché • Conventions antérieures aux contrats de location avec des locataires potentiels avant l'achèvement des travaux de construction afin de louer les locaux vacants • Programmes incitatifs fondés sur la performance à l'intention des coentreprises, vérification des hypothèses relatives aux projets par des tiers et surveillance juridique des ententes contractuelles

Risques financiers et occasions

Les risques financiers découlent des incertitudes liées au maintien des niveaux appropriés de liquidités, de financement et d'endettement aux fins de la poursuite des activités et de la prise en charge de la croissance future.

Risque	Incidence possible	Mesures d'atténuation
Financement, dette et dividendes (se reporter à la rubrique 10.15) 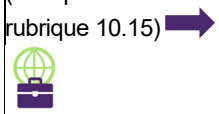	Notre capacité à obtenir du financement aux prix les plus avantageux pourrait être touchée par nos notations, les conditions générales du marché ainsi que par l'évolution des évaluations sur les marchés des titres à revenu fixe et des capitaux relativement à notre capacité à générer des flux de trésorerie futurs suffisants pour assurer le service de notre dette. Notre intention actuelle de fournir un rendement du capital investi à nos actionnaires pourrait limiter notre capacité à investir dans nos activités afin de prendre en charge notre croissance future.	• Prospectus préalable de base en vigueur jusqu'en janvier 2029 • Notations de première qualité • Calendrier d'échéances de la dette échelonnées • Liquidités provenant des facilités de crédit, du programme de titrisation et du programme de papier commercial • Génération prévue de flux de trésorerie disponibles solides, soutenue par la croissance continue du BAIIA et par un niveau de dépenses d'investissement stable
Questions fiscales (se reporter à la rubrique 10.16)	La complexité des lois et règlements fiscaux au pays et à l'étranger et des obligations d'information accrues s'appliquant à TELUS et à nos filiales en exploitation à l'échelle internationale pourrait se répercuter sur nos résultats financiers, sur la gouvernance efficace des considérations d'ordre fiscal et sur la conformité. Les acquisitions et l'expansion de nos activités ailleurs qu'au Canada accroissent notre exposition à divers régimes fiscaux.	• Mise en œuvre d'une stratégie fiscale et d'une structure de gouvernance solides • Embauche et maintien en poste d'une équipe de professionnels en fiscalité expérimentés et compétents • Appel à des conseillers externes
L'économie (se reporter à la rubrique 10.17) 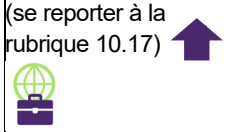	L'évolution de la conjoncture économique à l'échelle mondiale, y compris une possible récession et des attentes fluctuantes concernant l'inflation, de même que l'efficacité avec laquelle nous surveillons et modifions nos hypothèses en matière de croissance et nos plans d'urgence, pourraient nuire à notre progression vers l'atteinte des objectifs de la société, à nos résultats financiers (y compris les flux de trésorerie disponibles) et à la capitalisation de nos régimes de retraite à prestations définies. De plus, des changements aux politiques et aux ententes commerciales, y compris l'imposition de droits de douane et de restrictions commerciales, pourraient faire augmenter nos coûts, perturber nos chaînes d'approvisionnement et avoir une incidence défavorable sur nos activités et nos résultats financiers.	• Activités d'exploitation efficientes • Contrats de change à terme • Gouvernance et surveillance des placements des régimes de retraite • Gammes de produits et composition des actifs diversifiées

Risques liés à la conformité et occasions

L'exposition aux risques liés à la conformité découle des incertitudes relatives à la conformité aux lois et aux règlements dans les nombreux pays où nous exerçons des activités à l'échelle mondiale.

Risque	Incidence possible	Mesures d'atténuation
Litiges et questions d'ordre juridique (se reporter à la rubrique 10.18) 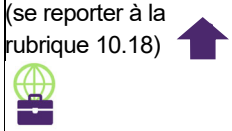	La complexité des lois et règlements et la conformité à ces lois et règlements, de même que nos engagements et nos attentes, pourraient se répercuter sur notre situation financière et notre réputation.	• Mise en place de politiques, de contrôles, de processus et d'ententes contractuelles • Formation et sensibilisation récurrentes aux politiques et pratiques applicables • Embauche et fidélisation d'une équipe de professionnels du secteur juridique chevronnés et compétents • Appel à des conseillers externes • Programmes mondiaux d'éthique et de conformité • Polices d'assurance

10.3 Questions de réglementation

Catégorie de risque : Stratégique

Le régime de réglementation en vertu duquel nous exerçons nos activités à titre d'entreprise de télécommunications et d'entreprise de distribution de radiodiffusion au Canada, y compris les lois, les règlements, les décisions relatives aux instances réglementaires et aux procédures judiciaires, les examens et appels, les annonces en matière de politiques et les autres faits nouveaux tels que ceux décrits à la *rubrique 9.4*, *« Faits nouveaux en matière de réglementation et instances réglementaires concernant l'industrie des communications »*, imposent des conditions quant aux produits et services que nous offrons et à la façon dont nous en faisons la prestation. Le régime de réglementation établit notamment les tarifs, les modalités visant la prestation de services de télécommunications, la concession de licences pour les services de diffusion, la concession de licences de spectre et de licences pour appareils radio, ainsi que les restrictions à la propriété et le contrôle par des non-Canadiens.

ISDE réglemente, entre autres choses, l'attribution et l'utilisation de spectre des radiofréquences au Canada, et assure l'octroi des licences pour appareils radio et des licences pour l'utilisation des bandes de fréquence ou de voies radio à l'intérieur de différentes bandes de fréquence aux fournisseurs de services et aux utilisateurs privés. Le ministère établit également les conditions pouvant se rattacher à ces autorisations de radiocommunication, y compris les restrictions portant sur le transfert des licences de spectre mobile, les obligations concernant la couverture, les activités de recherche et de développement, la communication de l'information annuelle et les obligations concernant le partage obligatoire avec les concurrents des services d'itinérance et des emplacements d'antennes.

Nous sommes assujettis aux exigences concernant la propriété et le contrôle au Canada, y compris les restrictions concernant la propriété des actions ordinaires de TELUS Corporation par des non-Canadiens, imposées par le Règlement sur la propriété et le contrôle des entreprises de télécommunications canadiennes en vertu de la *Loi sur les télécommunications* (collectivement, la réglementation sur les télécommunications), ainsi que par les Instructions au CRTC (inadmissibilité de non-Canadiens) conformes à l'ordonnance du gouverneur en conseil en vertu de la *Loi sur la radiodiffusion* (les « Instructions concernant la radiodiffusion »).

Nous détenons de multiples entreprises qui, en plus d'exercer leurs activités au Canada, exercent également des activités dans d'autres pays et territoires, comme TELUS Santé et TELUS Numérique, et doivent être conformes à tous les règlements, lois et décisions des pays où elles exercent leurs activités. Ces pays, ainsi que les contrats que nous concluons, nous obligent à nous conformer, ou à aider nos clients à se conformer, à de nombreux régimes juridiques complexes, qui évoluent rapidement et sont parfois contradictoires, tant au pays qu'à l'étranger. Ces lois et ces règlements portent sur plusieurs aspects de nos activités commerciales, notamment, mais sans s'y limiter, l'intelligence artificielle (« IA »), les mesures de lutte contre la corruption, les obligations en matière de contrôle financier interne et de communication de l'information, la protection de la vie privée et des renseignements personnels, l'emplacement des données et le transfert transfrontalier des données, les exigences en matière de cybersécurité, les normes sur les salaires et la durée du travail, l'emploi et les relations de travail, la classification des employés, les protections et les restrictions en matière commerciale, les contrôles à l'égard des importations et des exportations, les droits de douane, l'imposition, les sanctions, la sécurité du traitement des données et des transactions, la norme de sécurité des données de l'industrie des cartes de paiement (la « norme PCI DSS »), la gestion des dossiers et des documents, le contenu généré par les utilisateurs qui est hébergé sur les sites Web que nous exploitons, la résidence des données, la gouvernance d'entreprise, les mesures de concurrence et de législation antitrust, les plaintes formulées par les membres de l'équipe et des tiers, les règlements sur le télémarketing, les règlements sur les services de téléphonie offerts aux consommateurs, les règlements sur les appels importuns et frauduleux, les affaires gouvernementales et d'autres exigences des organismes de réglementation ayant une incidence sur le commerce et les investissements. Nos clients sont également situés partout dans le monde et les lois et règlements qui s'appliquent à eux comprennent notamment les lois portant sur la protection de la vie privée et des renseignements personnels, les services d'administration fournis par des tiers, les services d'examen de l'utilisation et les services de télémarketing, et les lois des États portant sur le recouvrement des dettes aux États-Unis, qui sont collectivement appliquées par de nombreux organismes et procureurs généraux du gouvernement fédéral et des États, ainsi que les lois sur la protection des consommateurs semblables des autres pays dans lesquels les clients de nos filiales se trouvent. Tout défaut de fournir nos services d'une manière qui est conforme à ces exigences pourrait constituer une violation des contrats conclus avec les clients de nos filiales. L'application de ces lois et de ces règlements aux clients de nos filiales n'est souvent pas claire, et les lois et règlements de différents territoires peuvent parfois être contradictoires. La nature mondiale de nos activités augmente le degré de difficulté en matière de conformité. Par exemple, des pratiques commerciales qui sont interdites par la réglementation, notamment la *Loi sur la corruption publique d'agents étrangers*, au Canada, et la Foreign Corrupt Practices Act, aux États-Unis, pourraient être répandues dans de nombreux autres pays, en particulier ceux ayant une économie en développement, où notre société ou les clients de nos filiales exercent des activités. Nous ne pouvons pas garantir que les mesures prises par les clients de nos filiales ou leurs clients ne contreviendront pas à nos politiques internes ou aux lois canadiennes ou américaines. De plus, la constante évolution de la norme PCI DSS pour atténuer les vulnérabilités en matière de sécurité pourrait

générer de l'incertitude quant à notre capacité de continuer à nous conformer à ces normes évolutives et aux coûts supplémentaires aux fins de cette conformité. La conformité avec ces lois et règlements pourrait nous obliger à engager des coûts considérables ou à consacrer beaucoup de temps et de ressources ou nécessiter que nous apportions des changements à nos pratiques commerciales, ce qui entraînerait une diminution de nos produits d'exploitation et de notre rentabilité.

Le contexte réglementaire mondial évolue rapidement, et son application s'intensifie dans tous les principaux territoires. La gouvernance en matière de vie privée et d'IA connaît une convergence, ce qui conduit à de nouvelles obligations de conformité, tandis que les transferts transfrontaliers de données font l'objet d'un examen plus approfondi. Le non-respect de ces lois pourrait entraîner des sanctions pécuniaires, des atteintes à la réputation et un effritement de la confiance de nos clients.

En tant qu'entreprise mondiale, notre cadre réglementaire en matière de cybersécurité, de protection de la vie privée, d'IA et de protection des données se complexifie, ce qui a des répercussions continues sur nos activités commerciales. Ces répercussions peuvent inclure une exposition accrue aux risques, une hausse des coûts et l'évolution et l'élargissement des obligations en matière de conformité. Tandis que TELUS et nos clients sont de plus en plus tributaires des données, l'incidence potentielle de la réglementation [comme le règlement général sur la protection des données (« RGPD ») de l'Union européenne, la *loi européenne sur l'intelligence artificielle* (la « loi sur l'IA de l'UE»), et la directive sur la sécurité des réseaux et des systèmes d'information de l'Union européenne, ainsi que des lois semblables actuelles ou émergentes aux États-Unis, au Royaume-Uni, en Australie et dans de nombreux autres territoires) sur nos activités commerciales, sur notre exposition aux risques et sur notre réputation sera aussi en hausse. Nous nous attendons à ce que la promulgation et l'élargissement à l'échelle mondiale de lois, de règlements et de normes en matière de cybersécurité, d'IA, de protection des données et de protection de la vie privée continueront de faire augmenter les coûts de conformité, particulièrement en ce qui a trait aux mécanismes internationaux de transfert de données et à l'emplacement des données; d'élargir les exigences en matière de cybersécurité et les obligations en matière de présentation de rapports; d'entraver l'harmonisation de ces lois et règlements; d'intensifier les activités liées aux litiges et à l'application des lois par les gouvernements et les parties privées; d'augmenter le potentiel de dommages, d'amendes ainsi que de pénalités et de radiation; et mener à la réglementation potentielle de technologies nouvelles et émergentes. Les coûts et les pénalités supplémentaires associés à ces nouvelles exigences en matière de conformité, d'application des lois et de réduction des risques pourraient rendre certaines offres moins rentables ou pourraient faire en sorte qu'il soit encore plus difficile de mettre en marché ou de maintenir certaines offres.

Nous avons acquis un certain nombre d'entreprises et nous avons accédé à des sphères du secteur des services de santé au Canada et à l'échelle mondiale qui sont hautement réglementées et qui nous exposent à des risques liés à la qualité des soins et à la prestation de services pouvant être assurés par un régime public ou privé. Les activités de TELUS Santé au Canada et dans d'autres territoires sont assujetties à diverses lois et divers règlements fédéraux et provinciaux, ainsi qu'aux politiques, lignes directrices et directives publiées par des organismes de réglementation et d'administration, comme les associations médicales, les collèges provinciaux des médecins et d'autres associations qui régissent la pratique des professionnels de la santé (les détenteurs de licences et de permis qui fournissent des services de santé) que nous engageons pour la prestation de nos services. Dans le cas des soins virtuels et des services de pharmacie virtuelle, les lois, règlements, politiques, lignes directrices et directives applicables évoluent et sont donc susceptibles d'être interprétés et appliqués de diverses façons, et nous pourrions ne pas être en mesure de conclure des ententes avec les gouvernements de certaines provinces qui nous permettront de fournir des services de façon économique ni même de conclure de telles ententes.

Nos activités pourraient également subir une incidence défavorable si des personnes fournissant des services d'annotation de données par l'entremise de Solutions de données d'IA de TELUS Numérique étaient désignées comme des employés. La désignation de certaines personnes qui fournissent des services au moyen des plateformes numériques de tiers à titre de contractuels indépendants a fait l'objet de contestations par les législateurs et les organismes gouvernementaux aux États-Unis et en Europe et dans d'autres pays dans lesquels Solutions de données d'IA de TELUS Numérique recourt aux services de contractuels indépendants. Dans le même ordre d'idées, certains ingénieurs qui prennent en charge le développement de nos solutions technologiques au sein de notre secteur des services liés à l'agriculture et à la chaîne d'approvisionnement ainsi que certains des professionnels de la santé qui prennent en charge nos soins de santé virtuels au sein de TELUS Santé pourraient être considérés comme des employés au lieu de contractuels indépendants par les tribunaux administratifs ou les cours de certains territoires. Nous considérons généralement que la plupart des personnes qui fournissent leurs services d'annotation de données par l'entremise de Solutions de données d'IA de TELUS Numérique, les ingénieurs qui prennent en charge le développement de nos solutions technologiques et les professionnels de la santé qui prennent en charge nos activités de soins de santé virtuels sont des contractuels indépendants. Les contractuels indépendants peuvent choisir de fournir ou non des services et, le cas échéant, le moment et l'endroit où ils souhaitent fournir ces services, tandis que les professionnels de l'annotation de données peuvent fournir des services sur les plateformes de concurrents, et qu'ils utilisent leur propre équipement. Les fournisseurs de soins de santé, quant à eux, peuvent fournir des services dans d'autres environnements de soins de santé non virtuels. Nous pourrions ne pas réussir à défendre notre point de vue et à obtenir gain de cause concernant cette désignation des contractuels indépendants dans les territoires dans

lesquels nous exerçons des activités ou dans lesquels cette désignation est contestée. Nous pourrions devoir engager des coûts importants pour assurer notre défense dans le cadre de poursuites éventuelles (y compris des demandes d'arbitrage) liées à la désignation des contractuels indépendants, ou pour conclure un règlement extrajudiciaire ou résoudre ces poursuites. Outre cette classification contestée, nous sommes exposés à des risques liés à la conformité aux lois locales sur le travail et l'emploi dans les territoires où nous exerçons nos activités. Ces lois varient considérablement selon le territoire et portent sur des questions telles que les salaires et les conditions de travail, les règlements sur les heures de travail, les droits des employés et les exigences en matière de cessation d'emploi. Nous pourrions faire l'objet de réclamations liées à la main-d'œuvre dans certains territoires. L'issue défavorable de ces questions pourrait créer des précédents qui accroîtraient notre exposition à des réclamations semblables dans d'autres territoires, ce qui pourrait entraîner d'importants passifs financiers, des perturbations opérationnelles et des atteintes à la réputation.

Notre entreprise d'agriculture animale est assujettie à des règlements sur les pratiques vétérinaires et la vente de produits pharmaceutiques dans de nombreux territoires. L'incapacité à maintenir les accréditations et les licences requises ou à s'adapter aux changements réglementaires pourrait entraîner des pénalités, des restrictions de service ou la cessation des activités dans les territoires connexes, ce qui aurait une incidence défavorable sur les activités et les produits de notre secteur agricole.

Changements survenus au cours des 12 derniers mois

D'importantes activités liées aux faits nouveaux et instances en matière de réglementation auxquelles a pris part le gouvernement du Canada et ses divers organismes ainsi que les gouvernements et organismes de réglementation d'autres pays, se sont poursuivies tout au long de 2025. Certains faits nouveaux et procédures réglementaires importants ayant trait à nos activités et à notre secteur, y compris les changements apportés au cadre de services d'accès Internet haute vitesse de gros, en particulier en ce qui a trait à l'accès FTTP, sont mis en évidence à la *rubrique 9.4.* D'autres faits nouveaux importants sont survenus et comprennent notamment les suivants.

- Plusieurs parties ont porté des instances devant le Conseil des ministres, le CRTC et les tribunaux afin de modifier le cadre de services d'accès Internet haute vitesse de gros du CRTC énoncé dans la *Politique réglementaire de télécom CRTC 2024-180*. À ce jour, toutes ces contestations ont échoué et le cadre reste intact. Toutefois, comme il est expliqué plus en détail à la *rubrique 9.4*, certaines contestations demeurent en instance devant le Conseil des ministres et les tribunaux.
- L'expansion de nos activités liées aux services Internet vers le centre et l'est du Canada a été freinée par l'incertitude réglementaire, les mesures prises par nos concurrents et la persistance d'une vive concurrence.
- Le CRTC a entamé des instances en vue de mettre en œuvre certaines modifications à la *Loi sur les télécommunications* relatives à la protection des consommateurs qui ont été adoptées par le Parlement en 2024. Ces instances sont présentées plus en détail à la *rubrique 9.4* et demeurent en cours devant le CRTC.
- Le gouvernement de l'Alberta a présenté le projet de loi 11, Health Statutes Amendment Act, 2025, qui permet à une nouvelle catégorie de médecins (les médecins qui participent à la pratique mixte) de travailler simultanément dans les systèmes de santé public et privé, facturant certains services au système public et imposant des frais aux patients qui consultent dans le système privé pour d'autres services. Le projet de loi 11 crée la vaste catégorie juridique des « services non liés aux régimes », qui permet la vente privée de tout service médicalement nécessaire (y compris les diagnostics) si le fournisseur est un médecin qui participe aux deux régimes ou un médecin qui ne participe pas au régime public. Bien que le projet de loi stipule qu'il s'appliquera à tous les médecins, le gouvernement de l'Alberta a déclaré qu'il se limitera initialement aux chirurgiens.
- En ce qui a trait à la protection des renseignements personnels sur la santé, l'interopérabilité des données est demeurée un élément clé de la réglementation en 2025. Le projet de loi C-72, *Loi visant un système de soins de santé connecté au Canada* présenté en juin 2024, continue de progresser dans le but de permettre, de façon sécurisée, l'échange de données sur la santé et d'interdire le blocage des données par les fournisseurs de technologies de l'information sur la santé. L'Ontario a proposé des modifications à la *Loi sur la protection des renseignements personnels sur la santé*, qui visent à élargir ses exigences relatives au partage des données sur les dossiers de santé électroniques aux pharmacies communautaires et aux centres de services de santé; de notre côté, dans le cadre de nos activités, nous sommes tenus de nous assurer que toutes les données sur la santé respectent les normes d'interopérabilité en constante évolution.
- On s'attend à ce que le gouvernement fédéral du Canada modernise sa loi sur la protection de la vie privée dans le secteur privé et revoit sa stratégie en matière d'IA à court terme.
- À l'échelle mondiale, on a pu observer en 2025 l'expansion continue de lois et de règlements sur la protection de la vie privée et d'IA. Les dispositions relatives à la littératie et aux pratiques interdites de la *loi sur l'IA* sont entrées en vigueur dans l'UE, et des règles relatives à l'IA à risque élevé sont prévues pour le milieu de 2026. Aux États-Unis, les lois sur la protection de la vie privée et les lois sur l'IA continuent de proliférer dans les États.

Incidence possible

Des modifications au régime de réglementation en vertu duquel nous exerçons nos activités à titre d'entreprise de télécommunications et d'entreprise de distribution de radiodiffusion au Canada, notamment des modifications aux lois et aux règlements ainsi qu'aux règlements concernant la propriété ou la promulgation de lois ou de règlements par les provinces ou les municipalités qui menacent l'autorité de réglementation fédérale unitaire en matière de télécommunications au Canada, sont susceptibles d'avoir une incidence défavorable significative sur nos activités. Ces modifications pourraient hausser nos coûts, restreindre ou entraver la prestation de nos services, limiter l'éventail de services que nous offrons et autrement nous amener à réduire nos dépenses d'investissement et nos dépenses d'exploitation, y compris nos investissements dans les technologies réseau, et altérer la perception des clients à l'égard de nos activités. La réglementation plus stricte de nos services à large bande, mobiles et de diffusion ainsi que de nos autres activités, de même que toute décision réglementaire connexe, pourrait également restreindre notre capacité de faire concurrence aux autres entreprises sur le marché, et limiter le taux de rendement que nous pouvons espérer réaliser sur nos investissements précédents et futurs dans notre réseau. Ces modifications pourraient être imprévues et, dans les cas où elles sont prévues, notre évaluation de leur incidence sur notre société et nos activités commerciales pourrait s'avérer inexacte.

Notre capacité à fournir des services concurrentiels, notamment notre capacité à améliorer nos services actuels et à offrir de nouveaux services en temps utile, dépend également de notre capacité à obtenir un accès aux nouvelles licences de spectre à un coût raisonnable lorsque celles-ci deviennent disponibles. La révocation de certaines licences de spectre que nous détenons ou la mise en application d'importantes restrictions liées à l'obtention de ces licences pourraient avoir une incidence défavorable significative sur nos activités commerciales, y compris sur la qualité et la fiabilité de notre réseau et des services que nous offrons, ainsi que sur notre situation financière.

Des mesures gouvernementales ou réglementaires ayant trait à certains territoires ou fournisseurs pourraient de façon générale se répercuter sur notre société et sur les autres entreprises de télécommunications canadiennes, et pourraient entraîner des coûts supplémentaires significatifs non récurrents pour notre société.

Dans l'ensemble, la conformité avec les lois et règlements dans plusieurs pays pourrait nous obliger à engager des coûts considérables ou à consacrer beaucoup de temps et de ressources ou nécessiter que nous apportions des changements à nos pratiques commerciales, ce qui entraînerait une diminution de nos produits d'exploitation et de notre rentabilité. Nous pourrions également devoir faire face à des enquêtes réglementaires ou à des mesures d'application fastidieuses et onéreuses concernant notre conformité. Le défaut de se conformer pourrait entraîner l'imposition d'amendes, de dommages-intérêts ou de sanctions criminelles contre notre société, nos dirigeants ou les membres de notre équipe ou l'interdiction d'exploiter notre entreprise, ternir notre réputation, entraîner des restrictions à notre capacité de traiter de l'information, mener à des allégations de la part de nos clients selon lesquelles nous n'aurions pas respecté nos obligations contractuelles ou entraîner d'autres conséquences imprévues. De plus, nous sommes tenus, aux termes de diverses lois, d'obtenir et de maintenir les accréditations, les permis et les licences ou autres qualifications nous autorisant à exploiter notre entreprise dans toutes les régions dans lesquelles nous exerçons des activités et, dans certains cas, où nos clients reçoivent nos services. Si nous ne parvenons pas à maintenir ces accréditations, ces permis, ces licences ou ces autres qualifications nous permettant d'offrir nos services ou si nous ne nous adaptons pas aux changements dans la législation et la réglementation, nous pourrions être contraints de cesser d'exercer nos activités dans les territoires concernés et pourrions ne pas être en mesure de fournir des services aux clients existants ou d'attirer de nouveaux clients. En outre, l'évolution de la réglementation, en particulier en ce qui a trait à la prestation de services de modération de contenu et d'IA par nos filiales, pourrait entraîner l'imposition de restrictions ou d'exigences supplémentaires à l'égard de certaines de ces offres de services, ce qui pourrait augmenter le coût de la prestation de services ou rendre nos offres moins rentables ou moins attrayantes pour nos clients. Le défaut de nous conformer aux exigences des lois et des règlements applicables pourrait avoir une incidence défavorable significative sur nos activités commerciales, notre performance financière, notre situation financière et nos flux de trésorerie.

La réglementation en matière de protection de la vie privée et d'IA a continué d'évoluer rapidement dans plusieurs territoires, les autorités de réglementation du monde entier faisant progresser les cadres de protection de la vie privée, de gouvernance de l'IA et de protection des données sur la santé ainsi que les mécanismes d'application de la réglementation.

Au Canada, on s'attend à ce que le gouvernement fédéral continue de moderniser sa loi sur la protection de la vie privée dans le secteur privé et de revoir sa stratégie en matière d'IA à court terme. Le Groupe de travail sur la stratégie en matière d'IA du Canada constitue une occasion pour nous de participer à la création d'une stratégie nationale au moyen de la soumission planifiée de nos commentaires, des recommandations étant attendues en 2026 afin d'alimenter l'approche évolutive du gouvernement fédéral.

Les exigences en matière d'interopérabilité des données sur la santé posent des obligations en matière de conformité et génèrent des occasions sur le marché. Le projet de loi C-72 interdirait le blocage des données par les fournisseurs de technologies de l'information dans le domaine de la santé et imposerait des exigences en matière d'interopérabilité, tandis que les modifications proposées à la *Loi sur la protection des renseignements personnels sur la santé* en Ontario visent à élargir les exigences relatives au partage des données sur les dossiers de santé électroniques aux pharmacies communautaires et aux centres de services de santé. Bien qu'elles présentent des défis sur le plan technique, ces exigences positionnent TELUS Santé comme un partenaire stratégique pour faire progresser le système de santé connecté au Canada.

À l'échelle mondiale, la mise en œuvre progressive de la *loi sur l'IA* de l'UE impose de nouvelles obligations de conformité pour nos activités dans l'UE, tandis que la prolifération de lois sur la vie privée et l'IA dans les différents États aux États-Unis accroît la complexité d'une application multijuridictionnelle autour du consentement, des droits des consommateurs et de la gestion des risques.

L'intensification de l'application de la loi à l'échelle mondiale, comme le démontrent les amendes records imposées par l'UE en vertu de son règlement général sur la protection des données (« RGPD ») et la surveillance accrue des systèmes d'IA et des mécanismes de consentement, accroît notre exposition au risque de sanctions réglementaires, d'atteintes à la réputation et d'érosion de la confiance de nos clients, ce qui nous oblige à continuer d'investir dans de robustes programmes de gouvernance en matière de protection de la vie privée et de l'IA.

Des modifications aux régimes de réglementation en vertu desquels nous exerçons nos activités dans le domaine de la santé, notamment la promulgation de lois, de règlements et de politiques, de lignes directrices ou de directives publiés par des organismes de réglementation et d'administration, comme les associations médicales, les collèges des médecins et d'autres associations qui régissent les professionnels de la santé, pourraient avoir une incidence défavorable sur la réputation, la marque, les résultats financiers et les activités dans ce domaine. En ce qui a trait à nos activités de soins virtuels, l'incertitude relative aux régimes de réglementation conjuguée aux modifications réglementaires en vertu de la *Loi canadienne sur la santé* qui pourraient être adoptées par les gouvernements, risque d'avoir une incidence défavorable sur nos activités si elles entraînent la révocation de notre capacité, ou l'imposition de limites importantes à notre capacité, d'assurer la prestation et la facturation de services de soins virtuels à nos clients.

Mesures d'atténuation

Nous nous engageons auprès des gouvernements comme il convient, notamment en participant aux instances, aux études, aux examens et aux autres consultations mis en œuvre par le CRTC et le gouvernement fédéral; en présentant des observations concernant les questions liées aux télécommunications aux gouvernements provinciaux et municipaux; en participant aux litiges qui se répercutent sur nos activités devant les tribunaux de tous les niveaux, ainsi qu'à d'autres enquêtes pertinentes (comme celles concernant la compétence fédérale exclusive sur les télécommunications), comme il est décrit à la *rubrique 9.4*, *« Faits nouveaux en matière de réglementation et instances réglementaires concernant l'industrie des communications »*. Nous collaborons également avec les associations de l'industrie afin de promouvoir une approche pragmatique et équilibrée à l'égard des lois et des interprétations en matière de protection de la vie privée par les organismes de réglementation qui protègent la vie privée, renforcent la confiance et soutiennent l'innovation, tous paliers de gouvernement confondus.

Nous continuerons de surveiller les faits nouveaux en matière de réglementation, et il se pourrait que nous reconsidérions nos décisions au chapitre des investissements de manière à réaliser un rendement approprié sur le capital investi. Nos stratégies d'atténuation des risques concernant les décisions au chapitre des investissements pourraient inclure, sans s'y limiter, une diminution des dépenses d'investissement et d'exploitation ainsi que la mise en place de nouvelles initiatives en matière d'efficience, ce qui pourrait inclure la réduction de la taille de nos effectifs.

Nous déployons les efforts nécessaires pour nous conformer à l'ensemble des autorisations de radiocommunication, des licences de spectre et des conditions de renouvellement, et nous prévoyons participer aux futures enchères de spectre. Nous continuons de faire valoir au gouvernement fédéral que les règles relatives aux enchères de spectre devraient être équitables, afin que les entreprises telles que TELUS puissent présenter leurs soumissions sur un même pied d'égalité que les autres concurrents, en ce qui a trait aux blocs de spectre pouvant être acquis dans le cadre des enchères, et qu'elles puissent acquérir des licences de spectre offertes à la vente par des concurrents. Nous insistons encore fortement sur l'idée qu'il n'y a pas lieu d'accorder un traitement préférentiel à certains participants et qu'un tel traitement n'est pas dans l'intérêt véritable des Canadiens, particulièrement ceux qui habitent dans des communautés rurales. Les entreprises de télécommunications régionales n'ont pas besoin de faire l'objet d'un traitement préférentiel puisque la plupart d'entre elles font partie d'entreprises de câblodistribution établies, à la fine pointe de la technologie et bien financées.

Le Règlement sur la propriété et le contrôle des entreprises de télécommunications canadiennes exige que nous surveillions et contrôlions le niveau de propriété de nos actions ordinaires par des non-Canadiens. Ces pouvoirs ont été incorporés dans nos statuts et ont été élargis pour permettre également la conformité en vertu de la *Loi sur la radiodiffusion*.

Nous avons instauré des pratiques exemplaires ainsi que des processus, comme un plan de mise en œuvre des données, qui faciliteront la conformité à la réforme de la loi sur la protection de la vie privée et aux exigences en matière de gouvernance de l'IA, afin de nous permettre de faire preuve de diligence raisonnable et de nous conformer, au besoin. Nous surveillons de près les exigences juridiques et réglementaires à mesure qu'elles évoluent. Nous continuons de mettre l'accent sur la conformité en matière de protection de la vie privée et d'IA à l'échelle mondiale, en développant notre capacité de surveiller les faits sur les plans juridique et réglementaire dans les territoires où nous exerçons nos activités et de mettre en œuvre des programmes de conformité appropriés. Nous collaborons également activement avec les responsables des politiques, en participant à l'évolution des cadres réglementaires qui permettent d'équilibrer l'innovation et les pratiques responsables en matière de données.

En ce qui a trait à TELUS Santé, nous surveillons les nouveaux règlements, politiques, lignes directrices et directives et les modifications qui y sont apportées afin de conserver une longueur d'avance et de faire des plans en fonction des exigences nouvelles et en évolution. De plus, nous avons mis en place une gouvernance interne afin d'assurer la surveillance des pratiques cliniques dans l'ensemble des établissements de soins de santé, de gérer la conformité aux conditions pour l'obtention de permis d'exercice et d'accords contractuels et d'assurer la qualité des soins. Un audit de la vérification des titres de compétence des membres de notre équipe clinique est mené sur une base régulière afin d'assurer la conformité aux normes, aux règles des ordres professionnels provinciaux et à toutes les autres règles pertinentes. Nous faisons également valoir auprès des gouvernements fédéral et provinciaux que des règlements raisonnables devraient être en place, en participant notamment à des études de marché et à d'autres consultations. De plus, nous continuons d'évaluer le modèle d'affaires actuel et les secteurs de croissance stratégique de nos activités en matière de santé.

Notre entreprise d'agriculture animale est assujettie à des règlements exhaustifs sur les pratiques vétérinaires dans tous les territoires où nous exerçons nos activités, y compris la prestation de services vétérinaires et les ventes de produits pharmaceutiques. Nous continuons de nous conformer aux exigences réglementaires applicables en respectant nos protocoles opérationnels établis et en nous assurant que tous les services réglementés sont fournis par du personnel qualifié. Les membres de notre équipe participent activement aux associations de l'industrie, ce qui nous permet de surveiller les changements réglementaires émergents et de nous y adapter.

10.4 Environnement concurrentiel

Catégorie de risque : Stratégique

Comme l'industrie des télécommunications continue d'évoluer, nous avons élargi notre offre au-delà de la prestation de services de voix et de données dans les marchés des consommateurs et des entreprises et pour les clients du secteur public. Afin de diversifier nos activités commerciales et nos sources de produits, nous offrons également des services dans les secteurs de la sécurité et de la domotique, des solutions d'expérience client numérique, des soins de santé et des services liés à l'agriculture et à l'optimisation de la chaîne d'approvisionnement, et ce, tant au Canada qu'à l'étranger (se reporter à la *rubrique 4.1*, *« Principaux marchés et concurrents »*). Nous affrontons une concurrence intense en ce qui concerne la prestation de nos services de voix et de données, en ce qui concerne tous les secteurs de nos activités commerciales et dans tous les marchés géographiques.

Dans le marché des consommateurs, nos concurrents ont fait des offres promotionnelles et mis de l'avant des stratégies de financement des appareils mobiles pour attirer et fidéliser les clients, en plus d'offrir des services groupés à des tarifs mensuels réduits, notamment des services de voix résidentiels locaux et interurbains, des solutions de sécurité et un accès Internet. Certains fournisseurs offrent maintenant des services Internet par satellite en orbite basse dans les zones rurales afin d'étendre leur présence opérationnelle. Ces faits nouveaux contribuent à créer un contexte concurrentiel dans lequel nous faisons face à de nouveaux défis pour maintenir notre part de marché et notre clientèle.

Depuis les ajustements apportés aux cibles liées à la politique d'immigration par le gouvernement fédéral, la dynamique de croissance du marché canadien des télécommunications a connu un virage fondamental. Historiquement, les niveaux d'immigration élevés ont été un facteur important de la croissance du nombre d'abonnés, les nouveaux arrivants représentant une source fiable d'ajouts nets dans l'ensemble des services mobiles et fixes. Cependant, comme le gouvernement fédéral réduit le nombre d'admissions de résidents permanents et temporaires au pays, les entreprises de télécommunications se livrent concurrence pour obtenir une part de marché alors que la croissance du marché ralentit. Ce virage intensifie la pression concurrentielle, les participants de l'industrie se livrant concurrence pour attirer un plus petit bassin de nouveaux clients, ce qui stimule des activités promotionnelles soutenues et des efforts accrus en matière de stratégies de rétention des clients.

De plus, certains concurrents détiennent des actifs offrant du contenu de radiodiffusion qui fournissent du contenu pour leurs services. Par conséquent, nous comptons sur ces concurrents comme source de contenu pour nos propres services.

En plus des services de télé conventionnelle, les services par contournement (comme Netflix, Disney+ et Prime Video) exercent également une concurrence pour des parts du marché des téléspectateurs. Cette concurrence supplémentaire pourrait entraîner une hausse du taux de déconnexion des services de télévision payants actuels et pourrait avoir une incidence défavorable sur la croissance du nombre d'abonnés et des produits liés à nos services linéaires de télévision et de divertissement.

Dans le marché des entreprises, la concurrence continue des autres entreprises titulaires propriétaires d'installations est fondée sur l'étendue et la fiabilité de leur réseau, tandis que la concurrence des entreprises à très grande échelle (telles que Microsoft) et d'autres fournisseurs de services de voix sur IP et de services de collaboration en nuage (tels que Zoom) est axée sur les prix, la souplesse et l'aspect pratique. Ces fournisseurs de services ne sont pas propriétaires des réseaux et n'investissent pas dans ceux-ci ni dans d'autres infrastructures, mais ils sont en concurrence directe avec les services vidéo, ainsi qu'avec les services de voix et les services de messagerie dans les marchés des consommateurs et des entreprises.

Dans le secteur des services liés à l'agriculture et à la chaîne d'approvisionnement, nous sommes un fournisseur mondial de services liés à la technologie numérique et aux données, tirant parti de l'innovation technologique pour optimiser la production agricole et les chaînes d'approvisionnement des secteurs alimentaire et des biens de consommation mondiaux et locaux. Nous offrons un vaste éventail de solutions par rapport aux autres fournisseurs de technologies agricoles et de technologies liées aux biens de consommation et faisons concurrence à des entreprises offrant des services ciblés en matière de logiciels et d'IdO, tout en devant également composer avec les pressions concurrentielles découlant des récents investissements de certains clients dans leurs chaînes d'approvisionnement ainsi que dans l'intégration verticale.

Au sein de TELUS Santé, nous livrons concurrence à des fournisseurs de programmes d'aide aux employés et à la famille et de santé mentale, de soins virtuels et cliniques, de dossiers médicaux électroniques et de produits de gestion d'officine, aux responsables du règlement des demandes, aux fournisseurs de services d'intégration de systèmes et à d'autres fournisseurs de services de santé, y compris les concurrents qui offrent une gamme intégrée verticalement de prestation de services de santé, des solutions de TI et des lignes d'activité connexes, de même qu'aux fournisseurs mondiaux de services de santé. En ce qui a trait aux produits de santé avec lesquels les consommateurs ont un contact direct, nous livrons concurrence pour ce qui est de la prestation de services de soins virtuels (donnant accès à des omnipraticiens, à des infirmiers et infirmières praticiens, à des thérapeutes en santé mentale et à des diététistes dans le cadre de consultations virtuelles), de services de santé préventifs et de services d'intervention en cas d'urgence personnelle. Nous livrons également concurrence à des fournisseurs de services axés sur l'administration des régimes de retraite et des avantages du personnel, ainsi que des solutions de retraite et d'autres solutions financières.

Les concurrents de TELUS Numérique incluent des sociétés de services professionnels offrant des solutions basées sur l'IA, des services de consultation, des sociétés de technologies de l'information dotées de capacités numériques et des sociétés fournissant des services par l'entremise de centres de contact et des services d'impartition des processus d'affaires qui élargissent leurs capacités afin de proposer des solutions et des services numériques générant des marges et une croissance plus élevées. De plus, en raison de l'expansion continue de l'étendue des services offerts par TELUS Numérique et des marchés dans lesquels elle exerce ses activités, cette dernière est exposée à de nouveaux concurrents et à des concurrents différents, dont la notoriété sur le marché pourrait être beaucoup plus grande que celle de TELUS Numérique dans les marchés qu'elle choisit de pénétrer, et devoir faire face à une concurrence additionnelle de la part de concurrents existants et nouveaux qui élargissent également leur offre de services pour englober des capacités numériques et d'IA. TELUS Numérique fait également face à la concurrence des fournisseurs de services qui exercent leurs activités dans des pays où elle n'a pas de site de prestation de services, car ses clients pourraient, pour diversifier le risque géographique et pour d'autres raisons, chercher à réduire leur dépendance à l'égard d'un pays en transférant la prestation de leurs services dans un autre pays où ils n'exercent pas d'activités. Tous ces facteurs mettent à l'épreuve la capacité de TELUS Numérique à retenir ses clients et à faire croître ses activités. De temps à autre, les clients de TELUS Numérique qui utilisent actuellement ses services pourraient juger qu'ils peuvent assurer la prestation de ces services à l'interne. La durée de nos contrats varie en fonction des lignes de service et ces contrats sont assortis de droits de résiliation au gré de nos clients moyennant un préavis minime et sans pénalité ni frais de résiliation, ce qui permet à ces derniers d'apporter des ajustements aux niveaux de services qui pourraient avoir une incidence défavorable sur nos produits. Par conséquent, TELUS Numérique subit des pressions concurrentielles soutenues afin d'offrir ses services d'une manière que ses clients considéreront comme étant meilleure et plus rentable que de les fournir à l'interne.

Changements survenus au cours des 12 derniers mois

Le marché des services mobiles présente des signes de stabilisation au sortir d'une période d'intensification de la concurrence qui a commencé en 2023. Bien que la pression à la baisse sur les produits mensuels moyens par abonné (« PMMA ») persiste, en 2025, le secteur a moins eu recours à des stratégies de tarification vigoureuse des forfaits mensuels, pour adopter un modèle dans lequel le financement des appareils est lié à un forfait mensuel approprié, assorti d'offres promotionnelles novatrices, y compris le groupement. Cependant, les pressions concurrentielles persistantes continuent de stimuler les activités promotionnelles, qui sont passées d'interventions tactiques temporaires à une pratique courante dans l'industrie, modifiant fondamentalement le contexte concurrentiel et exigeant une adaptation stratégique continue dans la commercialisation des produits et des services mobiles et fixes.

Le CRTC a mis en œuvre des exigences afin de faciliter l'entrée de nouveaux concurrents dans l'industrie canadienne des télécommunications. Les règlements sur l'accès de gros pour les exploitants de réseaux mobiles virtuels (les « ERMV ») et au service FTTP, tels qu'ils sont décrits dans les documents *CRTC 2021-130*, *CRTC 2023-56* et *CRTC 2024-180* et abordés à la *rubrique 9.4*, *« Faits nouveaux en matière de réglementation et instances réglementaires concernant l'industrie des communications »*, pourraient avoir une incidence importante sur nos activités et l'avenir de nos activités d'exploitation de réseaux. Comme nos concurrents prévoient étendre leurs activités dans les marchés d'Internet résidentiel de l'Ouest canadien grâce à la revente de services de gros par fibre optique, nous pourrions faire face à une pression concurrentielle accrue dans les collectivités où nous sommes l'ESLT en Colombie-Britannique et en Alberta. Parallèlement, par l'entremise du cadre d'accès de gros au service par fibre optique, nous avons élargi nos offres d'Internet résidentiel en Ontario et au Québec.

Les services de distribution de radiodiffusion virtuels changent la dynamique dans le paysage de la télédiffusion, présentant à la fois des défis et des occasions pour les fournisseurs de services existants. Ces plateformes émergentes élargissent la gamme de choix pour les consommateurs, ce qui nous incite à accélérer le développement de nouvelles fonctionnalités novatrices et à améliorer nos offres de services de télévision. Le modèle de ventes directes aux consommateurs adopté par certaines de ces plateformes émergentes refaçonne la façon dont le contenu atteint le public, et nous amène à reconsidérer notre rôle dans l'écosystème médiatique en constante évolution. Comme les téléspectateurs explorent un éventail plus large d'options de contenu, nous nous concentrons sur les fonctionnalités qui rendent nos produits de divertissement uniques et ajoutent de la valeur à nos relations avec nos clients en leur offrant des expériences et du contenu exceptionnels, par l'entremise de canaux linéaires patrimoniaux et de nouvelles options de diffusion en continu qui correspondent à leurs préférences, comme les produits Télé OPTIK et EnContinu+.

La diminution de la clientèle de nos services de voix résidentiels et la réduction des produits tirés des services de voix patrimoniaux générant des marges plus élevées devraient se poursuivre, en raison du remplacement continu de la technologie par les services mobiles et les services de voix sur IP et d'autres pressions concurrentielles. Ces baisses ont été partiellement neutralisées par l'accroissement additionnel de la demande globale et par la migration accrue des clients vers les plateformes IP et les solutions fondées sur l'infonuagique.

Les concurrents non traditionnels tels que Google pénètrent le marché des affaires et tirent parti de leur portée mondiale pour offrir des services infonuagiques et des services de stockage de données à faible coût. Par ailleurs, l'évolution rapide des technologies, y compris les réseaux définis par logiciel et les fonctions de virtualisation des fonctions réseau, permet la superposition de nouveaux services dans des solutions centrées sur les services infonuagiques.

Les marchés des produits agricoles et de consommation dans lesquels nous exerçons nos activités se caractérisent par la diversité de nos concurrents, qui se composent de plusieurs acteurs mondiaux, mais également d'un grand nombre de concurrents de moindre envergure à chaque étape de la chaîne de valeur alimentaire.

Dans les marchés où TELUS Santé exerce ses activités, les tendances indiquent que les concurrents élargissent leurs gammes de produits et de services grâce à de nouvelles solutions numériques, ainsi qu'à l'ouverture de cliniques physiques, à des partenariats et à des acquisitions afin d'offrir aux clients des solutions complètes et intégrées en matière de bien-être.

Dans les marchés où TELUS Numérique exerce ses activités, les concurrents prennent activement de l'envergure par l'entremise de la consolidation et de l'amélioration des capacités numériques au moyen d'acquisitions d'entreprises dans des niches de marché. Le taux d'attrition du personnel et le coût de la main-d'œuvre ont également affiché une tendance à la hausse soutenue, particulièrement en ce qui concerne les entreprises de TI mondiales, la demande de talents qualifiés donnant lieu généralement à des salaires plus élevés partout dans le monde.

Incidence possible

L'intense concurrence générée par les exploitants de réseaux mobiles, les fournisseurs de services de téléphonie, de services de données, de services IP et de services de technologies de l'information (« TI »), ainsi que les concurrents offrant des services VoIP, qui ciblent aussi bien le marché des consommateurs que le marché des affaires, de même que les diverses offres promotionnelles incluant les services groupés et les forfaits inclusifs, a exacerbé les pressions sur les PMMA, les taux de désabonnement, ainsi que sur les frais d'acquisition et de rétention des abonnés. De plus, le remplacement de la technologie et les progrès technologiques dans tous les secteurs d'activité clés et tous les marchés des consommateurs estompent les frontières entre les services de radiodiffusion, les services Internet et les télécommunications (se reporter à la *rubrique 10.5*, *« Technologie »*).

Si un ou plusieurs exploitants régionaux respectent les exigences connexes et choisissent de tirer parti du cadre d'accès pour les ERMV et d'accès de gros (dont il est question à la *rubrique 9.4*) afin de lancer des services fixes ou mobiles, ces nouveaux venus sur le marché pourraient intensifier la concurrence en matière de prix tandis qu'ils tentent d'accroître leur part de marché au moyen de stratégies de tarification et de promotions vigoureuses. De plus, il est important de tenir compte de l'incidence potentielle des tarifs de gros établis par le CRTC pour l'accès par FTTP et des tarifs négociés commercialement pour l'accès pour les ERMV. Si ces tarifs sont trop bas, les entreprises de télécommunications dotées d'installations, comme TELUS, pourraient devoir faire face à des difficultés pour recouvrer rapidement les coûts liés aux investissements dans l'infrastructure mobile et de fibre optique jusqu'aux locaux de l'abonné. Cela pourrait exercer des pressions sur les tarifs du marché et avoir une incidence sur la rentabilité globale de nos lignes d'activité des services fixes et mobiles. Bien que nous ayons commencé à étendre de façon stratégique notre offre d'accès Internet PureFibre en Ontario et au Québec, les concurrents qui choisissent d'étendre leurs activités dans l'Ouest canadien constituent une menace potentielle pour nos abonnés en Colombie-Britannique et en Alberta. Dans le cadre de l'élargissement de notre offre de services Internet TELUS PureFibre en Ontario et au Québec, nous investissons dans l'infrastructure à large bande. Dans l'éventualité où les tarifs de gros seraient établis à un niveau trop bas, cela pourrait intensifier la pression sur les tarifs du marché et ajouter de la pression sur le rendement de l'investissement.

À court terme, les services Internet par satellite en orbite terrestre basse pourraient ne pas avoir d'incidence importante sur les exploitants de réseaux mobiles, puisque ces services sont principalement offerts dans les régions mal desservies. Les fournisseurs de services Internet par satellite sont également confrontés à des défis pour ce qui est de gérer les ressources de réseau et d'assurer une prestation de services fiable en raison de la hausse des coûts liés à l'infrastructure, des obstacles réglementaires et des contraintes en matière de spectre. Toutefois, à long terme, si ces services devenaient disponibles dans les zones urbaines, nos activités commerciales pourraient en subir les conséquences. Les entreprises à très grande échelle comme Amazon peuvent offrir des services groupés comprenant des produits qui sont offerts gratuitement ou vendus à des prix inférieurs au marché, ce qui pourrait éventuellement éroder notre part de marché.

Dans les secteurs de la santé, de l'agriculture et des technologies et services numériques, nous faisons également face à une concurrence intense de la part d'entreprises qui offrent des technologies et services semblables aux nôtres. Si nous ne réussissons pas à différencier avec efficacité notre offre dans ces marchés, cela pourrait avoir une incidence défavorable significative sur nos activités commerciales, notre performance financière, notre situation financière et nos flux de trésorerie, et il se pourrait que nous ne puissions pas bénéficier des investissements considérables que nous avons effectués aux fins de l'acquisition, de l'intégration et de la croissance des entreprises dans ces secteurs.

Advenant le cas où TELUS Numérique serait incapable de soutenir la concurrence de sociétés offrant des services semblables à ceux qu'elle offre ou d'offrir à ses clients une solution les incitant à opter en faveur de ses services au lieu d'en assurer la prestation à l'interne, cela pourrait notamment réduire les volumes d'affaires, faire augmenter les taux de désabonnement des clients, entraîner des réductions des tarifs pour les services offerts, provoquer une perte de produits d'exploitation, exercer des pressions sur l'embauche et la rétention des membres de l'équipe, et entraîner une augmentation des frais de marketing et de publicité, et une diminution des marges d'exploitation, ce qui risque d'avoir une incidence défavorable significative sur nos activités commerciales, notre performance financière, notre situation financière et nos flux de trésorerie.

Mesures d'atténuation

Nous mettons l'accent sur nos initiatives accordant la priorité à nos clients et sur notre objectif visant à gagner notre place de chef de file de l'industrie pour ce qui est de la probabilité que nos clients nous recommandent. Nous continuons d'investir dans nos produits et services, dans la fiabilité des systèmes et du réseau, dans les membres de l'équipe et dans l'amélioration des systèmes et des processus, y compris la numérisation. Dans le cadre de nos processus de gestion du cycle de vie des produits, nous nous efforçons d'ajouter des produits et services novateurs au moyen de nos activités de recherche et développement, de partenariats et d'acquisitions. De plus, nous améliorons régulièrement nos services existants à l'aide d'offres groupées et nous investissons dans des initiatives axées sur l'expérience client qui procurent une plus grande transparence et la simplicité de nos services pour nos clients, dans le but de nous différencier de nos concurrents. En réaction à la rapide évolution du contexte réglementaire, concurrentiel et macroéconomique, nous avons mis en œuvre d'importants programmes d'efficience au chapitre des coûts dans l'ensemble de nos installations opérationnelles à l'échelle mondiale, y compris TELUS Numérique, dont certains ont impliqué des réductions des effectifs. Ces initiatives continues en matière d'efficience devraient permettre de rationaliser nos coûts d'exploitation et de contrebalancer les pressions concurrentielles qui ont eu une incidence sur les produits.

Notre technologie de réseau 4G LTE couvrait 99 % de la population canadienne au 31 décembre 2025, ce qui nous a permis d'établir et de maintenir une solide position en ce qui a trait au choix de téléphones intelligents et d'appareils de données et d'élargir l'accès aux services d'itinérance dans plus de 225 endroits. Nous continuons de développer notre réseau 5G partout au Canada, y compris l'installation d'infrastructures dans les grandes villes, et il couvrait 90 % de la population canadienne au 31 décembre 2025. Nous investissons dans l'élargissement de notre réseau et de nos systèmes afin de prendre en charge le service à la clientèle, de développer des technologies, et d'améliorer nos canaux de distribution et nos capacités numériques. Ces investissements comprennent l'acquisition de licences de spectre de manière à appuyer l'élaboration de nos gammes de services, à accroître le nombre de nos abonnés et à composer avec la demande croissante pour des données.

Afin de mieux faire face à la concurrence dans le marché des consommateurs, nous offrons une vaste gamme de services par l'intermédiaire de nos marques TELUS, Koodo et Public Mobile. Chaque marque offre une proposition de valeur unique et un canal Web (se reporter à *« Nos capacités »*, à la *rubrique 4.1*, ainsi qu'à *« Nos grandes marques et nos principaux réseaux de distribution »*, à la *rubrique 4.2*). En 2025, nous avons renouvelé les propositions de valeur pour nos marques TELUS et Koodo. Certaines de ces modifications comprennent l'introduction d'un système de gel des tarifs sur cinq ans pour les forfaits mobiles et résidentiels à l'échelle nationale, des services d'itinérance à valeur élevée, le financement supérieur d'appareils, des données reportées et en prime, ainsi qu'un nombre illimité de messages texte et d'appels interurbains du Canada vers le reste du monde. Nos propositions de valeur de marque renouvelées ont amélioré la différenciation et stimulé la croissance des activations et des renouvellements de produits de premier ordre.

Tout en procédant à l'exploitation de nos licences de spectre et à l'élargissement de notre couverture 5G, nous continuerons d'offrir un réseau rapide et fiable, élaboré de manière à être entièrement conforme aux directives en matière de sécurité de Santé Canada, dans le but d'offrir à nos clients des vitesses plus rapides, une capacité accrue et un temps de réponse quasi instantané pour nos clients, tout en créant des villes plus intelligentes, en soutenant le travail des premiers répondants, et en transformant les principaux marchés verticaux comme les soins de santé et l'agriculture (se reporter à *« Nos technologies, systèmes et propriétés »*, à la *rubrique 4.2*).

Nous continuons d'investir dans nos infrastructures à large bande en connectant un plus grand nombre de foyers et d'entreprises à notre réseau à fibres optiques et en assurant la migration des clients du réseau cuivre vers les services à fibres optiques. Au 31 décembre 2025, environ 3,7 millions de foyers et d'entreprises en Colombie-Britannique, en Alberta et dans l'est du Québec étaient connectés par l'intermédiaire de nos installations à fibres optiques, et ces installations leur fournissent un accès immédiat à notre service PureFibre. Il s'agit d'une hausse par rapport à environ 3,4 millions de foyers et d'entreprises connectés à nos installations au 31 décembre 2024. Nos investissements dans le réseau à large bande étendent la portée et la fonctionnalité de nos services de télévision sur IP ainsi que de nos solutions d'affaires et de nos solutions de soins de santé (se reporter à *« Nos technologies, systèmes et propriétés »*, à la *rubrique 4.2*). À la fin de 2024, nous avons lancé le service Internet TELUS PureFibre, le service Internet le mieux coté au Canada, dans certains marchés de l'Ontario et du Québec, en tirant parti de l'accès de gros au service par fibre optique. Cette expansion stratégique devrait permettre une forte pénétration du marché en ciblant notre clientèle des services mobiles seulement, ce qui renforcera notre position concurrentielle et nos capacités de groupement de services mobiles et résidentiels. En juillet 2025, nous avons annoncé un investissement important qui élargira notre offre de services sur fibre optique et de services mobiles à large bande en Ontario et au Québec au cours des cinq prochaines années. Cet investissement stratégique dans l'infrastructure est complété par notre couverture élargie au moyen de l'accès Internet de gros par fibre optique, grâce auquel nous pouvons accroître la couverture de notre réseau PureFibre et améliorer nos capacités 5G afin de mieux servir les clients et de livrer une concurrence efficace dans ces marchés clés.

Nos initiatives de services multimédias de télévision sur IP et de services par contournement (y compris Télé OPTIK et Stream+) nous permettent de prendre en charge la prochaine génération de services télévision sur IP et, fait d'autant plus important, elles lient notre environnement de services par contournement à une plateforme unique, ce qui nous permet d'offrir facilement des services par contournement tels que Netflix, Disney+ et Prime Video. Notre stratégie consiste à grouper et à intégrer du contenu et des applications et à les rendre accessibles à nos clients en temps opportun au moyen de divers appareils. En 2025, nous avons lancé dans l'est du Canada notre ensemble de services de télé en direct et de télé en continu qui offre une structure de forfaits avec services de tiers et est maintenant offert à 3,1 millions de foyers en Ontario et au Québec, reposant sur nos services de télévision comme principal facteur de différenciation concurrentiel pour notre service Internet TELUS PureFibre dans l'est du Canada.

Notre engagement à mettre en œuvre une stratégie à long terme disciplinée demeure inchangé : investir de façon stratégique dans les secteurs de croissance tout en donnant la priorité à la satisfaction de la clientèle. Nous mettons l'accent sur la mise au point de services novateurs et différenciés et l'offre de solutions groupées complètes sur le marché des consommateurs et le marché des affaires. Pour ce faire, nous nous concentrons sur l'amélioration des propositions de valeur aux clients de nos marques, sur la différenciation de notre portefeuille de produits et sur l'intensification de la vente de produits par foyer.

Nous continuons également de surveiller et d'évaluer les faits nouveaux liés aux règlements sur l'accès de gros pour les ERMV et au service par FTTP, adoptant une approche diligente et proactive en matière d'évaluation des incidences potentielles sur nos activités, notre position sur le marché et notre stratégie d'affaires globale. Nous devons absolument nous adapter et réagir efficacement à tout changement lié au contexte concurrentiel pouvant découler de la mise en œuvre de ces règlements. Nous demeurons déterminés à préserver nos intérêts commerciaux et à tirer parti des occasions qui se présentent. Afin d'atténuer le risque qu'un concurrent étende ses activités dans des régions où nous avons maintenu une position de chef de file sur le marché au fil du temps, nous continuerons de miser sur la force de nos marques nationales et d'approfondir nos relations avec la clientèle au moyen de stratégies de groupement améliorées, de notre expérience client différenciée et de programmes proactifs de rétention des clients qui mettent l'accent sur le fait que nous sommes propriétaires de notre réseau et sur notre expertise du marché local.

Nous continuons d'accroître nos capacités dans le marché des affaires au moyen d'activités de recherche et de développement de produits, d'acquisitions, de partenariats et d'investissements stratégiques dans des solutions SD-WAN, dans des solutions de communications unifiées, dans la cybersécurité, dans les services de consultation en matière d'infonuagique et dans les services numériques et gérés. En 2025, nous avons lancé la première installation d'IA entièrement souveraine opérationnelle au Canada (le « centre d'IA souveraine »), qui s'appuie sur nos capacités d'IA et d'infonuagique. Les récentes acquisitions d'entreprises ont rehaussé nos capacités en matière de services gérés, de cybersécurité et d'infonuagique, ce qui améliore notre position concurrentielle et génère des occasions de ventes croisées dans l'ensemble de nos clients d'affaires, alors que nous continuons de mettre en œuvre notre stratégie à long terme rigoureuse, qui vise à investir dans nos secteurs de croissance et à mettre de l'avant des initiatives alignées sur notre priorité Les clients d'abord. Nous comptons continuer à commercialiser et à fournir des services novateurs et différenciés et à offrir des services groupés dans l'ensemble de nos portefeuilles de services pour les consommateurs et les entreprises.

Dans le secteur des services liés à l'agriculture et à la chaîne d'approvisionnement, nos gammes de services aident les entreprises à améliorer la fiabilité et leurs chaînes d'approvisionnement, à protéger leur marque, et à stimuler leur efficacité et leur rentabilité. À titre d'un des rares fournisseurs de services dont la portée opérationnelle englobe l'intégralité de la chaîne de valeur, nous sommes en mesure de faire en sorte que nos offres se distinguent de celles de nos concurrents dont le champ d'activité est plus restreint.

TELUS Santé continue de tirer parti de nos systèmes, de nos solutions exclusives et de nos solutions de tiers afin d'étendre notre présence croissante dans le secteur des soins de santé et de bénéficier des avantages des investissements effectués par les gouvernements et les employeurs dans le domaine de la santé et du bien-être. Grâce à des acquisitions stratégiques à l'échelle mondiale, notamment celle de Workplace Options en 2025, au lancement de nouveaux services et à l'amélioration continue de notre portefeuille de produits de santé cliniques et numériques, nous pénétrons de nouveaux marchés et nous nous distinguons davantage de nos concurrents.

TELUS Numérique offre une expérience client omnicanale personnalisée grâce à des fonctions avancées d'analyse, d'IA et d'apprentissage machine. Afin de maintenir la rentabilité dans un contexte de pressions concurrentielles, elle optimise les coûts en fonction de la demande tout en améliorant continuellement l'efficience opérationnelle et les marges. Son modèle de prestation de services agile à l'échelle mondiale repose sur l'infrastructure infonuagique et des équipes réparties partout dans le monde. TELUS Numérique offre une gamme complète de services, y compris des services de consultation numérique, des services et de l'analytique de données, le développement d'applications Web et mobiles, ainsi que Fuel iX, une plateforme d'IA d'entreprise qui intègre l'IA générative pour offrir de l'innovation en matière d'expérience client de bout en bout. Cette solution permet aux entreprises de surmonter les obstacles liés aux données non consécutives et aux silos organisationnels et d'intégrer l'IA dans les activités et les flux de travaux quotidiens de contact avec la clientèle. Le principal facteur de différenciation concurrentiel de TELUS Numérique est sa culture en milieu de travail axée sur les gens. Cette culture permet d'adapter les stratégies de recrutement et de capital humain aux conditions du marché régional au moyen de programmes proactifs de rémunération et de rétention, tandis que la stratégie de croissance se concentre sur l'expansion interne, l'adoption accélérée des technologies numériques et les acquisitions sélectives afin d'accroître l'envergure et les capacités.

10.5 Technologie

Catégorie de risque : Stratégique

Nous sommes une entreprise axée sur les technologies et nous maintenons des stratégies à court et à long terme pour optimiser les choix en matière de technologie, les coûts liés à notre technologie et à son déploiement, pour réduire au minimum les risques et les incertitudes ainsi que pour diversifier nos offres de produits et de services. Notre technologie 5G, notre technologie 4G LTE, nos technologies LTE évoluées (« LTE-A ») et l'infrastructure de notre réseau TELUS PureFibre constituent les assises de notre croissance future (se reporter à *« Nos technologies, systèmes et propriétés »*, à la *rubrique 4.2*).

Toute accélération du changement de paradigme lié à l'adoption par les clients de technologies différentes, telles que les services vidéo et les services par contournement offerts, le service voix sur IP et les services de collaboration en nuage ainsi que la technologie NaaS (réseau en tant que service), tous appuyés par un réseau Wi-Fi distribué à grande échelle et très accessible, pourrait avoir une incidence défavorable sur nos flux de rentrées. Les services par contournement pourraient également avoir une incidence sur le contexte commercial en permettant des capacités qui étaient auparavant associées aux fournisseurs de services de télécommunications (p. ex., services infonuagiques et services d'itinérance). La prolifération des réseaux IdO étendus à faible consommation d'énergie (« LPWA ») et des services connexes pose également des défis quant à la faible utilisation de la largeur de bande, ce qui pourrait accroître davantage les pressions sur nos flux de rentrées. La mise en œuvre de réseaux par satellite en orbite terrestre basse et par connectivité mobile via des réseaux non terrestres posera de nouveaux défis pour nos produits et services si ces services devaient être offerts dans les zones urbaines. Toutefois, cette connectivité non terrestre peut également être exploitée dans les réseaux à distance, ce qui créera de nouvelles occasions de générer des produits et améliorera la couverture et la résilience du réseau. De plus, nous continuons d'axer nos efforts sur les progrès réalisés au chapitre de la cybersécurité, de manière à identifier les occasions qu'ils pourraient présenter.

Les déploiements de notre réseau d'accès radio ouvert (« Open RAN »), conjugués aux initiatives liées au réseau central et aux services fondés sur l'infonuagique, démontrent notre intention stratégique de demeurer à l'avant-garde de l'innovation en matière de réseau 5G, et offrent également des avantages à long terme liés au coût total de possession. Nous atténuons les risques liés aux déploiements de la nouvelle technologie Open RAN en misant sur des partenariats stratégiques clés et en recrutant les plus grands experts en la matière pour intégrer des équipes de développement et de soutien. La technologie Open RAN compense également notre exposition à d'importants risques liés à la chaîne d'approvisionnement associés à l'écosystème existant des fournisseurs de technologies de réseaux d'accès radio en élargissant le bassin de fournisseurs, ce qui procure un éventail de choix beaucoup plus large. En outre, la technologie Open RAN élimine le risque lié à la nécessité de remplacer tous les composants du réseau d'accès radio lors de la mise à niveau d'un composant unique provenant d'un autre fournisseur.

En tant qu'organisation mondiale, notre succès repose sur l'utilisation et la gestion efficaces des technologies de pointe. L'évolution rapide dans l'ensemble du contexte technologique, y compris l'étalement progressif des technologies et l'introduction de nouvelles technologies non normalisées, présente des occasions et des risques qui peuvent avoir une incidence importante sur nos activités, notre performance financière et notre position concurrentielle. La commercialisation de l'IA sert de catalyseur pour l'innovation et le changement opérationnel, ce qui stimule les investissements dans les offres de services liés à l'IA et l'intégration de l'IA dans les processus d'affaires afin de maintenir la compétitivité et l'efficience au chapitre des coûts (se reporter à la *rubrique 10.7, « IA générative »*). Parmi les nombreuses technologies émergentes que nous surveillons de près, les technologies quantiques présentent des occasions et des défis, à court et à long terme, pour notre état de préparation technologique et opérationnelle. Le maintien de la sécurité et de l'intégrité de notre infrastructure de réseau central et de nos plateformes numériques exige une coordination rigoureuse des écosystèmes afin de s'assurer que les composants et les systèmes opérationnels critiques du réseau sont améliorés et prêts pour l'avenir et de veiller à la fiabilité et à la sécurité de notre infrastructure de prochaine génération.

Nos solutions technologiques novatrices dans le secteur des services liés à l'agriculture et à la chaîne d'approvisionnement offrent aux intervenants de la chaîne de valeur de puissantes solutions qui tirent parti des systèmes de données évolués pour générer de précieuses analyses à diverses étapes du cycle de production. Nous nous engageons à maintenir et à élargir nos gammes de produits et de services ainsi qu'à élaborer et à mettre en œuvre des solutions qui nous aident à répondre efficacement aux attentes en évolution de nos clients. Les futures avancées technologiques ou solutions de rechange pourraient surpasser nos offres actuelles, ce qui pourrait affecter nos relations avec les clients existants et nuire à notre capacité à attirer de nouveaux clients.

L'exposition aux risques liés à la technologie pour TELUS Santé exige de s'assurer que les exigences relatives à la résidence des données sont conformes aux modalités des contrats conclus avec nos clients et aux attentes de nos autorités de réglementation, de combler les lacunes en matière de technologies et d'infrastructures patrimoniales découlant de nombreuses acquisitions, de renforcer notre position en matière de sécurité au moyen d'un programme ciblé visant à identifier et à corriger les déficiences, de maintenir la disponibilité et la fiabilité des systèmes sur nos plateformes intégrées et d'assurer une protection contre les cybermenaces en constante évolution. Les lacunes en matière de technologies et d'infrastructures peuvent comprendre le matériel et les logiciels en fin de vie utile, les capacités insuffisantes en matière de confirmation de l'identité des clients et des membres de l'équipe et l'absence d'une vision globale de notre technologie qui contribuerait à appuyer nos efforts afin de répondre aux exigences en matière de continuité des activités, de fiabilité et d'intégration.

Changements survenus au cours des 12 derniers mois

Tout au long de 2025, nous avons continué d'effectuer d'importants investissements dans l'avancement et le déploiement de nos technologies de prochaine génération, ce qui nous permettra de soutenir et d'améliorer la prestation d'une expérience client supérieure (se reporter *à « Nos technologies, systèmes et propriétés »*, à la *rubrique 4.2*).

Incidence possible

Nos activités de services mobiles reposent sur l'adoption et le déploiement de technologies et sur le maintien d'un accès suffisant au spectre dans les bandes qui nous permettent d'assurer la prestation de nos services. L'accroissement des niveaux de trafic de données et la rapidité de l'innovation liée aux appareils de données représentent des défis en ce qui concerne l'offre d'une capacité adéquate et le maintien de niveaux de service élevés, en fonction de structures de coûts concurrentielles.

Notre croissance et notre rentabilité ainsi que la diversité de nos sources de produits d'exploitation dépendront de notre aptitude à mettre au point et à déployer de nouvelles technologies qui nous permettent d'élargir nos gammes de produits et services existants, ainsi qu'à identifier de façon proactive de nouveaux flux de rentrées et d'améliorer les efficiences au chapitre des coûts dans l'ensemble de nos activités tout en répondant aux attentes en rapide évolution de nos clients. Il se peut que nous ne puissions pas continuer à anticiper les attentes et les intérêts de nos clients ou à y répondre en ce qui a trait à l'adoption de nouvelles solutions technologiques en constante évolution et à l'intégration de ces solutions dans les services que nous offrons, et il se peut que nous ne puissions pas réaliser les améliorations ou les réductions de coûts voulues au sein de nos activités. Les nouveaux services et les nouvelles technologies offerts par nos concurrents pourraient rendre les services que nous offrons non concurrentiels. L'incapacité à innover, à maintenir nos avantages technologiques ou à répondre efficacement et en temps opportun à l'évolution de la technologie pourrait avoir une incidence défavorable significative sur nos activités, notre performance financière, notre situation financière et nos flux de trésorerie.

L'incapacité à moderniser les infrastructures critiques ou à demeurer à jour avec les nouvelles technologies de pointe pourrait rendre désuets nos produits, nos services et nos infrastructures des technologies de l'information, compte tenu de la rapidité de l'évolution technologique. Les exigences des diverses parties prenantes qui supposent de maintenir la prestation de services sur l'infrastructure patrimoniale pourraient nuire à notre capacité de migrer vers une nouvelle infrastructure plus rentable. Les technologies émergentes, comme l'IA et la technologie quantique, suscitent à la fois des occasions et des incertitudes qui ne pourraient être réalisées ou résolues qu'à plus long terme. L'intégration réussie de ces technologies améliorera la résilience de l'infrastructure et assurera la sécurité à long terme des données.

L'intégration fructueuse de nouvelles technologies et de nouveaux systèmes, que ce soit par l'entremise d'acquisitions ou de la mise au point à l'interne, est essentielle à la fourniture fluide de produits et services fiables. Les défis liés à l'intégration, comme les questions d'interopérabilité et les normes technologiques incohérentes, pourraient entraîner une hausse des coûts liés aux technologies de l'information, des perturbations opérationnelles, l'insatisfaction des clients et l'exposition à de nouveaux risques liés à la cybersécurité.

Mesures d'atténuation

Nos investissements continus dans la technologie 5G nous permettent de gérer de nouvelles demandes en matière de capacité de données en utilisant les licences de spectre que nous détenons de manière plus efficace. Nos investissements dans le réseau central, le réseau IP, dans les liaisons terrestres pour stations cellulaires fondées sur les technologies IP/la fibre, y compris notre infrastructure à petites cellules, et dans une infrastructure radio dotée de logiciels évolutifs, nous permettent de prendre en charge l'évolution vers les technologies 5G. L'élargissement de notre technologie 5G continue d'accroître la capacité et la vitesse de notre réseau, de réduire les coûts liés à la prestation par mégaoctet et de procurer une expérience client supérieure, et elle permet de mettre au point de nouvelles applications novatrices pour les consommateurs et les entreprises.

Les investissements dans le réseau mobile sont axés sur des infrastructures et des systèmes infonuagiques natifs virtuels qui offrent une plus grande capacité de traitement et de stockage de données, des niveaux plus élevés de résilience et une conception des logiciels plus flexible. Notre migration de grande envergure vers des installations nationales privées fondées sur l'infonuagique, réparties sur le plan géographique, dotées de capacités commerciales de traitement et de stockage prêtes à l'emploi sur le marché nous permet de déployer des technologies SDN et NFV plus récentes à grande échelle, ce qui contribuera à la numérisation d'une grande partie de nos infrastructures de réseau. Nos capacités de traitement et de stockage de données distribuées à plus petite échelle permettent une prestation de services plus rapide, tout en permettant de répondre au besoin de constamment faire évoluer les technologies IP/la fibre et l'infrastructure de réseau central.

La croissance rapide des volumes de données exige que nous fassions une utilisation efficace des licences de spectre que nous détenons. Nous poursuivons la mise en exploitation de nos licences de spectre 5G, y compris le spectre dans les bandes de 600 MHz, de 3 800 MHz et de 3 500 MHz. En tirant profit de notre connectivité IdO mondiale homogène dans plus de 200 pays et réseaux, nous continuons d'enrichir notre portefeuille, en élargissant nos offres de services grâce à une vaste gamme de solutions qui soutiennent la gestion des actifs à distance, comme la télématique des parcs de véhicules, et des solutions qui permettent l'évolution vers des bâtiments plus intelligents et plus durables, y compris les applications de gestion de la sécurité et de l'énergie (p. ex., le lancement de TELUS Énergie intelligente sur notre plateforme Maison connectée+). Nous misons également sur des technologies d'autoapprentissage évoluées et l'automatisation, comme l'IA et l'automatisation des processus par la robotique, qui vont modifier la façon dont nous gérons nos activités et prenons en charge l'innovation au chapitre de l'expérience client, tout en ouvrant la voie à de nouvelles occasions de générer des produits. Se reporter à la *rubrique 10.7*, *« IA générative »,* pour plus de détails. Nous continuons par ailleurs de nous focaliser sur les solutions de cybersécurité, reconnaissant que la cybersécurité constitue un écosystème de technologies et de processus qui conjointement peuvent accroître la sensibilisation aux risques d'entreprise et soutenir la prise de décisions mieux éclairées en matière de sécurité par les organisations partout au Canada.

Nos investissements continus dans les technologies FTTP, de même que notre démantèlement du réseau cuivre patrimonial dans la zone de couverture de notre réseau à fibres optiques, nous permettent de réaliser de nouvelles économies de coûts à mesure que nous transférons les services vers une infrastructure de réseau central, et génèrent des occasions de monétisation immobilière liées à un certain nombre de nos bureaux centraux. La transition favorisera également l'évolution constante de la téléphonie IP; au fur et à mesure que ces services évolueront, nous continuerons d'évaluer les occasions de regrouper les technologies distinctes dans un seul environnement aux fins de la prestation de services de voix. La convergence générale des services mobiles et des services fixes fournit des occasions de réaliser des économies de coûts et d'assurer le développement et le déploiement rapides de nouveaux services évolués. Afin de prendre en charge cette convergence dans un environnement d'applications IP commun, nous tirons parti de nos architectures modulaires, de nos investissements dans les laboratoires et des essais par des membres du personnel. Nous formons des partenariats avec des intégrateurs de systèmes, le cas échéant, nous acquérons de l'équipement couramment utilisé dans le cadre du déploiement de la plupart des technologies IP en Amérique du Nord, et nous mettons en œuvre des technologies de virtualisation des solutions infonuagiques natives, lorsque cela est possible. De plus, nous jouons un rôle actif au sein d'un certain nombre d'organismes de normalisation tels que Metro Ethernet Forum, afin de faire valoir la mise en œuvre d'une nouvelle gouvernance en matière d'infrastructure IP qui tire parti de la fonctionnalité axée sur les normes, ce qui pourrait nous permettre de simplifier davantage notre réseau.

Afin de nous assurer que nos solutions demeurent novatrices, concurrentielles, fiables et sécurisées, et qu'elles sont conformes aux normes du secteur, nous maintenons une carte routière technologique exhaustive, qui prévoit des investissements continus dans la modernisation de la technologie, dans la recherche et le développement ainsi que dans l'innovation en matière de produits grâce à des partenariats avec certaines entreprises mondiales à très grande échelle. Nous avons recours à la rationalisation des plateformes pour atténuer l'obsolescence technologique, ce qui comprend l'identification et la mise hors service de plateformes et de produits non normalisés ou patrimoniaux, permettant ainsi d'optimiser les sources de financement et les ressources techniques pour accélérer la migration vers des technologies modernisées. De plus, nous avons un solide programme de technologie postacquisition, aligné sur notre carte routière technologique, afin d'atténuer les risques liés à l'expansion de la technologie et aux technologies non normalisées. Nos initiatives comprennent la collaboration avec des partenaires stratégiques afin d'assurer la préparation à l'ère quantique de nos infrastructures nationales. En plus de notre nouvelle feuille de route pour la préparation à l'ère quantique, nous avons également lancé notre service VPN à résistance quantique, qui offre aux entreprises canadiennes une protection contre la cryptographie postquantique à des fins commerciales.

Nous continuons de mettre l'accent sur la croissance de nos portefeuilles de produits et de services dans les secteurs de la santé ainsi que de l'agriculture et des technologies de la chaîne d'approvisionnement dans les secteurs où TELUS Santé et notre secteur des services liés à l'agriculture et à la chaîne d'approvisionnement jouissent d'un solide profil de marque et offrent des technologies de produits de qualité supérieure.

10.6 Sécurité et protection des données

Catégorie de risque : Stratégique

En tant que fournisseur national de services de données, d'information et de communications, nous avons une grande visibilité quant aux menaces et aux tendances en matière de sécurité en constante évolution, et nous tirons parti de cette visibilité pour surveiller et identifier les tendances émergentes liées à la sécurité dans le plus vaste contexte entourant les menaces.

Certains de nos actifs peuvent être exposés à des risques liés à des menaces intentionnelles. Ces actifs comprennent des actifs corporels qui peuvent être vulnérables à des attaques terroristes, à du vandalisme et/ou à du vol et qui visent notamment, sans s'y limiter, des tours cellulaires, des câbles à fibres optiques et des câbles de cuivre distributifs, des magasins, des centres de commutation de réseau et de standards téléphoniques, ainsi que des éléments de l'infrastructure de la société.

Des cyberattaques contre la sécurité du réseau de nos centres de données, de nos produits et de nos systèmes, ou l'accès non autorisé aux renseignements personnels ou aux données confidentielles de nos clients ou de leurs utilisateurs finaux, ou la divulgation non autorisée de ceux-ci, pourraient ternir notre marque et notre réputation et miner la confiance de nos clients, autant de facteurs qui pourraient avoir une incidence défavorable significative sur nos activités commerciales, sur notre responsabilité juridique ainsi que sur notre performance financière. En plus du risque lié à la sécurité des données, l'utilisation nécessaire de renseignements personnels sensibles par nos secteurs d'activité dans tous les territoires où nous exerçons nos activités pourrait nous exposer au risque de non-conformité à la loi dans les cas où une telle utilisation est non autorisée, ou pourrait compromettre la perception de notre marque ou des normes éthiques dans les cas où une telle utilisation est considérée comme incompatible avec les attentes des clients ou les normes sociales.

TELUS Santé exploite des centres de données et utilise une infrastructure centrée sur les services infonuagiques pour assurer la collecte et la gestion de données pour le compte des clients, y compris des renseignements personnels sensibles sur la santé, lesquelles peuvent être acheminées sur nos réseaux et nos systèmes de soutien opérationnel et systèmes de soutien des affaires qui sont interconnectés. Les renseignements médicaux personnels sont reconnus comme la cible principale des cyberattaques. Les atteintes à l'intégrité des renseignements personnels sur la santé pourraient avoir des répercussions financières importantes, porter atteinte à notre réputation et miner la confiance que nous accordent nos clients, ce qui pourrait avoir une incidence défavorable sur les résultats futurs en matière de santé.

Un certain nombre des contrats de service conclus par TELUS Numérique prévoient l'engagement d'une responsabilité élevée ou illimitée à l'avantage de ses clients à l'égard de dommages-intérêts susceptibles de résulter d'atteintes à la protection de la vie privée ou à la sécurité des données dans le cadre de la prestation de services.

Bien que les mesures de sécurité de notre réseau et nos procédures d'authentification des identifiants de nos clients aient été conçues pour protéger les données contenues dans nos réseaux contre l'accès ou la divulgation non autorisé, l'altération et la destruction, rien ne garantit que ces mesures seront d'une parfaite efficacité, qu'elles fonctionneront comme prévu ou qu'elles seront suffisantes pour protéger l'infrastructure de notre réseau contre des attaques précises, ni à empêcher ou à atténuer des interruptions de service ou d'autres incidents liés à la sécurité. L'infrastructure de notre réseau est vulnérable aux cyberattaques, qui évoluent rapidement, et les données de nos utilisateurs et les systèmes et les mesures de sécurité de notre entreprise pourraient faire l'objet de violations par l'entremise des gestes posés par des parties externes (notamment des cyberattaques malveillantes), d'une erreur d'un membre de notre équipe, d'un méfait, d'agissements de personnes malveillantes faisant partie de notre équipe, d'une combinaison de ces situations ou de toute autre circonstance. Une brèche pourrait également permettre à une personne non autorisée d'avoir accès à nos données ou à celles de nos clients, ou de les exfiltrer. De plus, certaines parties externes pourraient tenter d'inciter des membres de notre équipe, des utilisateurs ou des clients à installer des logiciels malveillants, à divulguer des renseignements sensibles ou des identifiants qui donnent accès, à effectuer des activités non autorisées sur les systèmes internes ou systèmes de clients ou à prendre des mesures qui pourraient permettre l'accès à nos données ou à celles de nos utilisateurs ou de nos clients. Tandis que les environnements informatiques et de réseautage gagnent en complexité, les techniques utilisées pour obtenir un accès non autorisé aux systèmes ou pour les désactiver, ou en diminuer le fonctionnement ou les saboter pourraient changer plus fréquemment, devenir de plus en plus sophistiquées au fil du temps ou s'activer uniquement à la survenance d'un événement préétabli et pourraient par conséquent ne pas être repérées tant qu'elles n'ont pas été déployées contre une cible, et nous pourrions ne pas être en mesure d'anticiper ces techniques ou de mettre en application des mesures de prévention adéquates. En cas de brèche réelle ou perçue relativement à nos mesures de sécurité (ou de brèche de sécurité aux mesures de sécurité d'un tiers fournisseur ou d'un client pouvant être attribuée à une défaillance de notre part ou pouvant être perçue comme étant notre faute), la

perception du marché quant à l'efficacité de nos mesures de sécurité pourrait en souffrir et nous pourrions perdre des utilisateurs et des clients. Les brèches de sécurité nous exposent également au risque lié à la perte d'informations, au risque lié à des recours collectifs ou à d'autres poursuites intentées par des clients et par des personnes dont les renseignements pourraient avoir été compromis, ou au risque lié aux coûts de mesures correctives, à la hausse des coûts relatifs aux mesures de sécurité, ou à la perte de produits d'exploitation, à l'atteinte à notre réputation et à notre responsabilité potentielle.

Changements survenus au cours des 12 derniers mois

En 2025, le nombre d'attaques axées sur l'usurpation d'identité a augmenté de façon importante, des études indiquant que 80 % des brèches récentes découlent d'identités compromises et que les attaques fondées sur l'identité ont augmenté de 77 % d'un exercice à l'autre à l'échelle mondiale. Bien que nos contrôles de sécurité techniques déployés aient été efficaces pour protéger notre organisation et les membres de notre équipe contre ces attaques, le risque d'une brèche de sécurité chez une tierce partie vulnérable proche ou éloignée de notre chaîne d'approvisionnement demeure élevé. En 2025, nous avons également observé une augmentation de l'utilisation de l'IA par les auteurs de menace pour faciliter leurs campagnes d'attaques, y compris des messages d'hameçonnage plus difficiles à détecter et des hypertrucages audio et vidéo hyperréalistes qui ciblent les membres de l'équipe, ainsi que des demandes d'emploi frauduleuses pour un rôle de contractuel qui permettrait d'infiltrer une entreprise ciblée.

L'intensification des activités des auteurs de menace parrainées par des États contre des organisations s'est également poursuivie tout au long de 2025, des rapports et des données probantes indiquant que les composantes critiques de l'infrastructure d'un pays, en particulier les réseaux nationaux de fournisseurs de services de télécommunications comme TELUS, sont des cibles communes dans ces attaques. Il a été démontré que ces auteurs de menace exploitent des vulnérabilités non corrigées dans les appareils exposés à Internet d'une société ciblée pour trouver un point d'entrée à ses réseaux. Alors que les tensions géopolitiques continuent de s'intensifier à l'échelle mondiale, on s'attend à ce que ces attaques se poursuivent, les auteurs de menace tentant de violer les contrôles de sécurité de certaines organisations afin de mener des activités d'espionnage et/ou de préparer des perturbations futures de ces réseaux.

Incidence possible

L'accès physique non autorisé, le vandalisme, les vols, l'agitation civile ou les attaques ciblées contre nos installations et nos activités sur le terrain pourraient entraîner des blessures corporelles, la destruction de biens ou des dommages matériels, ainsi que la perte de services ou de données. Ces événements pourraient également nuire à notre capacité de fournir des services essentiels, perturber les activités critiques et accroître le risque de pannes prolongées ou de délais de récupération.

En plus de l'évolution rapide et de la sophistication de ces menaces, des défaillances ou des déficiences des logiciels, du matériel ou d'autres systèmes ou actifs liés au réseau et qui sont notre propriété ou celle de nos partenaires, pourraient entraîner l'accès non autorisé aux données, la modification des données ou encore la perte ou la destruction des données. Ces défaillances pourraient compromettre le respect de la vie privée de particuliers, y compris nos clients, les membres de notre équipe et nos fournisseurs, et elles pourraient entraîner la divulgation d'autres informations sensibles.

Une perturbation réelle de nos systèmes, de nos réseaux et d'autres composantes de notre infrastructure ou de ceux de nos tiers, y compris nos fournisseurs et partenaires, pourrait nous empêcher de fournir un service fiable, se répercuter sur l'exploitation de nos réseaux, ou encore donner lieu à un accès non autorisé aux informations nous concernant ou concernant nos clients, ou à l'interception, à la destruction, à l'utilisation ou à la dissémination non autorisées de ces informations. De telles perturbations, qu'elles soient d'ordre physique ou numérique, qui entraînent un accès non autorisé à nos données, pourraient se traduire par une perte de clients ou de produits d'exploitation, par la comptabilisation de charges, ou par une atteinte à notre cote d'estime et à notre réputation. Une telle atteinte pourrait entraîner des coûts futurs découlant de la tenue d'enquêtes, du remplacement ou de la remise en état d'actifs, ou encore des poursuites civiles potentielles ou des pénalités imposées par les organismes de réglementation.

Nous croyons que les membres de notre équipe reçoivent une formation appropriée. Cependant, si une personne, y compris un membre de notre équipe, ignore par négligence ou enfreint intentionnellement les contrôles et procédures auxquels nous devons nous conformer à l'égard des données d'un client, ou gère mal ces données ou se les approprie de façon illicite, ou en cas d'accès non autorisé à des données qui sont en notre possession ou que nous contrôlons ou de divulgation de celles-ci sans autorisation, nous pourrions être exposés à une responsabilité importante. Cette responsabilité pourrait comprendre une responsabilité envers nos clients ou la clientèle de ces clients pour le manquement à des dispositions contractuelles en matière de confidentialité et de sécurité ou pour le défaut de prévenir l'accès non autorisé à des renseignements personnels protégés par les lois sur la protection de la vie privée, et engager notre responsabilité et être exposés à des sanctions relativement à toute violation des lois sur la protection de la vie privée applicables ou à des poursuites criminelles. La divulgation non autorisée de données sensibles ou confidentielles sur les clients ou les membres de notre équipe, que ce soit par suite d'intrusions dans les systèmes informatiques, de défaillances des systèmes, d'une erreur ou de la négligence d'un membre de notre équipe ou d'un fournisseur, d'une fraude ou d'une appropriation illicite de ces données, ou autrement, pourrait porter atteinte à notre réputation et nous faire perdre des clients et engager notre responsabilité envers les personnes dont les renseignements personnels ont été compromis.

De même, l'accès non autorisé à nos systèmes d'information ou à nos réseaux ou à ceux que nous développons ou que nous gérons pour nos clients, ou un accès non autorisé par l'entremise de ces systèmes d'information ou de ces réseaux, par des membres de notre équipe ou des tiers, pourrait entraîner de la publicité négative, ternir notre réputation, nous faire perdre des clients ou des occasions d'affaires, nous exposer à des recours collectifs ou à d'autres poursuites ainsi qu'à des enquêtes onéreuses par les organismes de réglementation et engager notre responsabilité à d'autres égards.

Nos activités sont exercées depuis un large éventail d'emplacements dans un grand nombre de territoires. Les activités commerciales à l'échelle mondiale sont associées à un environnement réglementaire plus complexe en matière de protection de la vie privée et à une exposition élevée au risque lié à la conformité. L'Union européenne a promulgué des lois exhaustives en matière de gouvernance des données assorties d'importants pouvoirs en matière d'application, tels que des pénalités fondées sur un pourcentage des produits bruts mondiaux d'une entreprise. Par exemple, toute non-conformité au RGPD identifiée par l'UE pourrait entraîner une amende pouvant atteindre 4 % de nos produits mondiaux annuels et des ordonnances qui nous obligeraient à cesser de traiter certaines données personnelles. Nos activités dans d'autres territoires pourraient également nous exposer à différents risques liés à la réglementation et à la responsabilité en ce qui a trait à la sécurité des données, comme la responsabilité en cas d'atteinte à la protection des données. L'évolution des perceptions sociales peut également entraîner une plus grande exposition au risque lié à la marque, les attentes des clients concernant la transparence et les pratiques déontologiques en matière de gestion des données et des renseignements personnels étant accrues. En outre, l'expansion continue de notre empreinte mondiale offre également une plus grande surface d'attaque aux auteurs de menace étrangers, et complique certains aspects de nos opérations de sécurité et nos interventions en cas d'incident, comme le recouvrement d'actifs et la collaboration avec les organismes d'application de la loi.

Mesures d'atténuation

Nos programmes de sécurité et de protection de la vie privée permettent de gérer les risques au moyen de diverses mesures, y compris ce qui suit :

- des contrôles critiques fondés sur des politiques, des normes et des méthodologies conformes aux cadres et pratiques reconnus au sein de l'industrie;
- un processus sécurisé par conception qui incorpore des dispositions au chapitre de la sécurité dans les nouvelles initiatives de grande envergure mises en œuvre dans l'ensemble de TELUS;
- une approche de respect de la vie privée assuré dès la conception, qui vise à prévoir et à prévenir de façon proactive les enjeux liés à la protection des données et à intégrer des mesures de protection de la vie privée dans les cycles de vie des systèmes dès le début afin de susciter la confiance et d'atténuer les risques;
- un processus d'évaluation des incidences en ce qui a trait à la protection de la vie privée et à la sécurité;
- un examen de la sécurité des connexions avec des tiers, identification des risques et élaboration de plans de mesures correctives;
- une diligence raisonnable accrue en matière de sécurité pour les nouvelles acquisitions d'entreprises afin de nous assurer que leurs mesures de sécurité respectent les mêmes normes élevées et le même niveau d'atténuation des risques que ceux mis en place pour nos infrastructures et applications existantes;
- des programmes de sensibilisation à la sécurité;
- la surveillance des sources d'analyse des menaces à la sécurité et des activités externes par des attaquants potentiels;
- une réponse rapide aux incidents de sécurité;
- des évaluations récurrentes de la sécurité de nos actifs à risque plus élevé;
- des évaluations de la position en matière de sécurité par des tiers indépendants;
- l'exécution d'exercices de simulation proactifs sur la cybersécurité;
- l'identification et la réévaluation régulières de notre exposition à des risques connus en matière de sécurité;
- l'examen régulier de nos normes et politiques afin de nous assurer qu'elles tiennent compte des besoins et des menaces actuels;
- l'examen régulier des processus liés aux plans de continuité des activités et de reprise après sinistre qui seraient mis en œuvre advenant un événement perturbateur;
- un programme de prévention du vandalisme et du vol de cuivre.

Nous faisons l'objet d'audits annuels relatifs à la norme ISO/IEC 27001 et des contrôles de la société de services portant sur des services précis afin de fournir à nos clients une assurance indépendante à l'égard de nos contrôles relatifs à la sécurité, à la disponibilité et à la protection de la vie privée. De plus, TELUS Numérique a obtenu une certification de conformité à la norme ISO 27001 portant sur la sécurité de l'information et à la norme ISO 27701 portant sur la protection de la vie privée. Les auditeurs externes évaluent et confirment également notre conformité à la norme PCI DSS, qui vise la protection des données des détenteurs de carte.

Les interventions en cas d'incident constituent un élément critique du contrôle interne dans l'ensemble de notre organisation. Nos capacités techniques nous aident à identifier les incidents liés à la sécurité, à réagir aux menaces potentielles et à ajuster notre position en matière de sécurité de manière appropriée. Par ailleurs, notre approche en matière de cybersécurité comprend l'évaluation régulière de la vulnérabilité et la priorisation et l'élimination de tout risque identifié au moyen de l'application de correctifs ou d'autres mécanismes. Notre Bureau de la sûreté collabore également avec les organismes d'application de la loi et avec d'autres organismes pour tenir compte des menaces constantes et des événements perturbateurs, et offre une formation annuelle afin de sensibiliser les membres de notre équipe et de les aider à mieux reconnaître et signaler les menaces.

Notre programme en matière de données et de relations de confiance porte sur les risques liés à la confidentialité des données et à la gouvernance des données et comprend un certain nombre de mesures, notamment :

- le Code de TELUS sur la protection de la vie privée et l'Engagement de TELUS en matière de protection de la vie privée (des renseignements supplémentaires sont disponibles à l'adresse **telus.com/fr/about/privacy/commitment-code**);
- le programme de gestion du cycle de vie des données de TELUS, de concert avec le modèle de confiance de TELUS et le cadre de gouvernance des données de TELUS, qui établit des politiques et des normes, définit les rôles et les responsabilités des parties prenantes et identifie les ressources et les meilleures pratiques nécessaires pour permettre aux membres de l'équipe de prendre des décisions responsables concernant les données;
- le cadre du programme de gestion de la protection de la vie privée de TELUS présente les détails de notre structure de gouvernance, des mesures de responsabilisation et des engagements opérationnels visant à protéger les données des clients et des membres de notre équipe conformément aux principes relatifs à l'équité en matière de confidentialité de l'information. Nous mettons ce cadre à la disposition de tous les membres de notre équipe ainsi que de nos clients (des renseignements supplémentaires sont disponibles à l'adresse **telus.com/fr/about/privacy/management-framework**);
- notre solide modèle de gouvernance des données, qui tient compte des risques opérationnels liés à l'utilisation et à la gestion des données et fournit des directives sur la manière d'atténuer les risques associés aux données, sur l'importance de respecter la nature confidentielle des données et sur l'objectif principal de préserver la confiance des clients;
- notre plan de mise en œuvre des données, qui stipule qu'une équipe d'experts doit évaluer notre utilisation des données pour identifier les risques liés à l'éthique, à la protection de la vie privée en lien avec l'IA, à la gouvernance des données et à la sécurité de manière agile et rationalisée. Ce plan est complété par notre processus de gestion des risques liés aux données, qui prévoit l'identification précoce, l'évaluation, le traitement et la surveillance de toute exposition aux risques liés à la protection des données. Ces évaluations d'experts sont soutenues par un réseau croissant de responsables des données compétents déployés dans l'ensemble de nos unités fonctionnelles. Les responsables des données fournissent des informations pratiques éclairées et surveillent notre gouvernance des données.

10.7 IA générative

Catégorie de risque : Stratégique

La venue de l'IA générative largement accessible offre des possibilités prometteuses d'avancées importantes en matière d'automatisation et de communications, mais elle pourrait aussi nous exposer à des risques liés à notre stratégie, notre sécurité et notre marque. L'IA générative correspond à un sous-ensemble de l'IA axé sur la génération de contenu entièrement nouveau et inédit, tel que des images, du texte ou de la musique, fondée sur des modèles et des exemples identifiés dans des données d'entraînement. Actuellement, l'IA générative est utilisée pour la rédaction de résumés et des analyses de textes et de documents, et pour la recherche d'informations. Les algorithmes d'apprentissage profond sont également capables de générer du contenu qui n'a pas été explicitement programmé. D'autres applications d'apprentissage machine utilisées dans le cadre de l'analyse des données massives ne sont pas visées par cette définition; toutefois, l'IA générative présente un risque inhabituel en raison de son accessibilité et de son adoption rapide. L'accélération de la popularisation et de la commercialisation de l'IA a créé des débouchés additionnels pour TELUS, mais exerce également de nouvelles pressions sur la société.

L'IA générative a déjà eu un profond impact sur pratiquement tous les types de milieux de travail et d'emploi, et l'émergence de technologies d'IA basée sur les agents pourrait avoir d'autres répercussions sur cette transformation. Nous sommes conscients de l'avantage concurrentiel important et des gains de productivité que procure cette technologie perturbatrice tandis que nous en assurons le déploiement conformément à notre engagement à utiliser l'IA de façon responsable. En démocratisant son utilisation dans l'ensemble de notre organisation, nous pouvons favoriser l'innovation qui mènera à une transformation complète de nos processus de travail et dissuadera les membres de notre équipe d'essayer des solutions de tierces parties accessibles au public. L'engagement généralisé envers ces technologies pourrait mener à une transformation complète de nos pratiques en milieu de travail, en favorisant l'émergence de nouvelles solutions novatrices et en accélérant notre évolution numérique.

La réalisation des rendements projetés sur le capital affecté à l'IA dépend de la gestion des risques liés à l'hygiène des données, de notre dépendance envers des modèles de tiers, des marchés du travail concurrentiels pour les talents et l'expertise en IA, de la disponibilité d'infrastructures énergétiques spécialisées, d'une chaîne d'approvisionnement multifacettes et d'une adoption et d'une transformation organisationnelles à grande échelle. Notre stratégie en matière de croissance future pour TELUS Numérique repose sur l'hypothèse qu'une part importante de ses services sera fournie par l'automatisation. Cependant, les technologies de l'IA sont nouvelles et évoluent rapidement, ce qui ajoute au défi de prédire le calendrier de réalisation des avantages. Ainsi, TELUS Numérique pourrait ne pas développer ou adopter des technologies de façon aussi efficace ou rapidement qu'il le faudrait pour atteindre ces objectifs selon le calendrier prévu. De plus, l'automatisation accrue pourrait entraîner une réaction négative du public en raison des répercussions possibles sur les possibilités d'emploi. La demande à l'égard de nos services actuels pourrait être réduite à mesure que de nouvelles capacités fondées sur l'IA commenceront à livrer concurrence à ces services, notamment dans le cadre de nos activités liées à l'expérience client. Les algorithmes d'IA pourraient également générer des inexactitudes, des biais et des résultats discriminatoires susceptibles de nuire à notre marque et aux marques de nos clients. TELUS Numérique développe des solutions fondées sur l'IA afin de gérer l'attrition des clients et de compenser toute baisse future des produits. L'efficacité de cette approche stratégique dépend du choix des partenaires et des plateformes technologiques appropriés, ainsi que de la réussite de la configuration, de la mise en œuvre et de l'évolutivité de ces solutions pour soutenir les initiatives de transformation de l'IA des clients.

Changements survenus au cours des 12 derniers mois

Nous avons lancé et itéré fréquemment un outil interne sécurisé d'IA générative intégrant de nombreuses fonctionnalités attrayantes et visant à offrir aux membres de notre équipe une solution de rechange sécurisée aux applications externes et accessibles au public. Cette solution interne offre des mesures de protection additionnelles pour les informations de l'entreprise, s'aligne sur nos politiques de gouvernance des données et soutient nos pratiques en matière de sécurité de l'information et de gouvernance de l'IA.

En 2025, nous avons lancé notre centre d'IA souveraine. Se reporter à la *rubrique 4.2* pour de plus amples renseignements.

En 2025, nous avons continué de développer et de déployer les capacités de Copilotes Fuel iX, un assistant d'employé sécurisé pour les entreprises visant à soutenir l'innovation, la productivité et la recherche, et la première application mise au point à partir du moteur Fuel iX, qui donne accès à une multitude de grands modèles de langage. Nous avons lancé Fuel iX Renforcé, une application automatisée qui teste continuellement les systèmes d'IA générative à grande échelle et identifie les vulnérabilités en répliquant des scénarios d'attaque du monde réel au moyen de techniques de simulation antagonistes avancées. Nous avons également lancé Fuel iX Agent Assist et Fuel iX Agent Trainer, qui sont utilisés par les agents des centres de contact dans leurs activités de service à la clientèle et dans leur formation pour ces activités, respectivement.

Se reporter à la *rubrique 10.3*, *« Questions de réglementation »*, pour plus d'information sur les modifications proposées aux lois fédérales et provinciales sur la protection de la vie privée en ce qui a trait à l'utilisation de l'IA.

Incidence possible

Les organisations sont exposées à des niveaux accrus de nouveaux risques en raison des avancées technologiques rapides, en particulier les avancées relatives aux applications d'IA générative. L'IA générative est capable de générer des résultats sans précédent et imprévisibles, mais ces derniers peuvent aussi être non pertinents ou incorrects. Tout déploiement de l'IA générative soulève également des préoccupations importantes en ce qui concerne la protection de la vie privée et des données sensibles, compte tenu de la diffusion potentielle d'informations confidentielles ou de l'utilisation abusive de données personnelles, ainsi que la possibilité de générer du contenu qui porte atteinte aux droits d'auteur ou aux droits de propriété intellectuelle. Toute brèche relativement à nos mesures internes de gestion et de sécurité des données pourrait entraîner la diffusion d'informations sensibles, ce qui pourrait nuire à notre réputation et entraîner des conséquences juridiques possibles (se reporter à la *rubrique 10.18*, *« Litiges et questions d'ordre juridique »*).

L'IA générative peut intégrer ou amplifier des biais inhérents à ses données d'apprentissage sous-jacentes. Tout biais dans ces ensembles de données pourrait inciter l'application à générer des résultats qui sont également biaisés, le contenu étant susceptible d'être inexact, trompeur ou possiblement offensant, ce qui à son tour pourrait nous exposer à des risques liés à la réaction du public à notre processus de prise de décision et nuire à notre marque.

De nouvelles lois et exigences réglementaires relatives à l'IA, et en particulier à l'IA générative, pourraient accroître la complexité de l'environnement de conformité, accroître notre exposition aux risques liés aux litiges et à l'application de la loi et imposer des coûts de conformité ou des restrictions opérationnelles supplémentaires.

La rareté de l'énergie à haute densité requise pour prendre en charge l'envergure d'une infrastructure d'IA, accentuée par l'intensification des contraintes liées aux réseaux à l'échelle mondiale et par la concurrence pour l'électricité, constitue un frein possible à notre croissance. L'incapacité d'obtenir l'énergie suffisante aurait pour incidence directe de limiter les capacités d'expansion des installations, restreignant la croissance des produits et notre capacité de répondre aux exigences à long terme et à grande échelle en matière d'entraînement de l'IA. De plus, le rythme rapide d'innovation en matière d'IA fait naître des risques liés à une chaîne d'approvisionnement multifacettes. En plus de la rareté bien connue des processeurs graphiques évolués à l'échelle mondiale, il y a une pénurie critique d'autres infrastructures de centres de données essentielles, y compris des génératrices et des systèmes de stockage d'énergie par batterie. En effet, les délais de livraison ont grandement augmenté en raison de la demande mondiale. Les retards liés à l'obtention de ce matériel pourraient nous faire rater des occasions sur le marché et entraîner un report des produits. Se reporter à la *rubrique 10.13, « Fournisseurs »,* pour plus de détails. Notre incapacité à adapter et à intégrer ces systèmes d'IA ainsi qu'à exercer une gouvernance sur ces systèmes de façon fructueuse pourrait réduire notre efficacité opérationnelle, nuire à notre marque et à notre réputation et empêcher la réalisation de tout avantage concurrentiel connexe. Le déploiement de l'IA ou d'autres technologies d'automatisation pourrait entraîner des perceptions négatives de la part de nos clients, y compris plusieurs sociétés ouvertes et privées, et les efforts législatifs connexes pourraient avoir une incidence défavorable sur la demande à l'égard de nos services. Nous pourrions également ne pas réussir à suivre les avancées liées aux applications d'IA ou à développer et à déployer de nouvelles solutions technologiques aussi rapidement ou efficacement que nos concurrents, ce qui pourrait entraîner une baisse des produits.

Mesures d'atténuation

L'IA a le potentiel d'avoir une incidence positive sur les entreprises et la société, mais uniquement dans la mesure où les parties prenantes continuent de faire confiance à la technologie ainsi qu'à son utilisation et à ses utilisateurs. Notre approche en matière d'IA repose d'abord sur notre priorité Les clients d'abord. TELUS a établi un modèle de confiance qui préconise l'utilisation responsable des données selon des façons qui engendrent la confiance en créant de la valeur, en favorisant le respect et en assurant la sécurité des données. Notre programme d'IA responsable établit des principes et des lignes directrices pour le développement, le déploiement et la gestion de manière éthique et responsable des technologies d'IA au sein de notre organisation. Nous croyons que l'utilisation responsable de l'IA nous aidera à mieux servir nos clients et à assurer un avenir prometteur. De plus, notre politique en matière d'IA, approuvée par le conseil, établit une gouvernance et une utilisation responsables de l'IA dans l'ensemble de l'organisation. Elle confirme notre engagement à développer et à déployer des technologies d'IA de manière à favoriser un changement positif, tout en gérant les risques et en veillant à ce que des mesures de protection appropriées soient en place.

En tant que société de technologies de communications de premier plan, nous avons créé un comité de l'IA générative afin d'assurer la gouvernance et la surveillance de la commercialisation des occasions en matière d'IA générative et de favoriser une compétence durable dans ce domaine dans l'ensemble de nos équipes. Nous avons également mis en place un conseil de gouvernance de l'IA générative pour superviser nos initiatives et nos programmes de gouvernance de l'IA, ainsi que des groupes de travail sur la gouvernance de l'IA générative qui sont axés sur la mise en œuvre. Notre programme d'IA responsable fournit un cadre qui appuie l'adoption de l'IA générative centrée sur l'humain, y compris des tests contradictoires et des conseils en matière d'ingénierie responsable de requêtes.

Nous sommes un chef de file national en matière d'utilisation responsable de l'IA et nous consultons de façon proactive nos intervenants en matière d'élaboration de la réglementation de l'IA. TELUS a été la première société du secteur canadien des télécommunications à signer le Code de conduite volontaire d'ISDE, qui nous permet de mettre en œuvre des pratiques de pointe dans notre industrie alors que des règlements officiels sont toujours en cours d'élaboration. Se reporter à la *rubrique 10.3*, *« Questions de réglementation »,* pour plus de détails. En avril 2025, nous sommes devenus la première organisation canadienne à participer au Cadre de production de rapports sur le processus d'Hiroshima sur l'IA, qui appuie le code de conduite international du G7 pour les organisations qui développent des systèmes d'IA évolués.

Afin de nous assurer que nos employés sont préparés à un avenir propulsé par l'IA, nous avons lancé plusieurs initiatives de littératie au sujet de l'IA dans l'ensemble de l'organisation. Nous démocratisons l'accès aux connaissances et aux outils d'IA en permettant aux membres de l'équipe de comprendre les possibilités offertes par ces technologies, ainsi que les risques et les limites. Ces initiatives favorisent une culture d'innovation éclairée et d'adoption éthique de l'IA. Notre bureau du chef des données et des relations de confiance a amélioré ses outils et la formation des membres de son équipe afin que les risques significatifs liés à la vie privée et à l'éthique relativement à l'utilisation de l'IA par TELUS soient identifiés, documentés et traités de façon appropriée au moyen de mesures d'atténuation ou d'autres mesures. L'utilisation des données, y compris l'IA, est examinée dans le cadre de notre plan de mise en œuvre des données afin de déterminer toute exposition possible aux risques liés à la protection de la vie privée, à la sécurité, à l'éthique et à d'autres risques.

Nous avons mis au point une solide infrastructure d'IA pour entreprise qui comprend des cadres normalisés, des contrôles de sécurité et des processus de gouvernance. Nos plateformes sécurisées d'IA pour entreprise offrent aux membres de l'équipe un accès à des outils d'IA fiables, et des balises de protection qui atténuent les risques techniques, assurent la protection de la vie privée et des données et favorisent l'uniformité et la conformité à nos normes internes. Cette approche systématique nous permet d'élargir l'adoption de l'IA de façon responsable et sécurisée dans l'ensemble de l'organisation en maintenant des niveaux élevés de fiabilité et de sécurité.

Nous avons activement atténué les risques liés à l'énergie en travaillant avec des sociétés de services publics pour établir une feuille de route visant près de 100 mégawatts d'énergie supplémentaire et le déploiement de technologies évoluées de refroidissement des liquides afin de maximiser la densité de calcul compte tenu de l'énergie disponible. Nous atténuons également les risques liés à la chaîne d'approvisionnement en matériel en tirant parti de notre statut de premier partenaire infonuagique de NVIDIA dans le secteur des télécommunications au Canada et de nos partenariats stratégiques avec des fournisseurs d'équipement d'origine, tout en continuant de travailler avec de multiples fournisseurs pour se procurer les infrastructures critiques nécessaires. Grâce à notre approche modulaire en matière de déploiement, selon laquelle nous élargissons la capacité en fonction de l'augmentation de la demande, nous sommes en mesure de croître en saisissant des occasions sur le marché de façon responsable, tout en optimisant les dépenses d'investissement et en étant en mesure de nous adapter aux avancées dans le domaine de la technologie des puces.

Nous avons mis en place des ressources spécialisées afin de suivre les développements du cadre réglementaire lié à l'IA et de soutenir la formation des employés, les communications avec les clients et la planification stratégique, tout en gardant le cap sur les exigences réglementaires et les meilleures pratiques de l'industrie. Ces ressources soutiennent les avancées technologiques continues et permettent l'application d'une approche intégrée de la conformité aux changements d'ordre réglementaire. En réponse aux préoccupations des parties prenantes concernant l'utilisation éthique de l'IA et l'incidence éventuelle sur les possibilités d'emploi, nous avons établi des principes qui mettent l'accent sur la conception de l'IA centrée sur l'humain, le rendement centré sur l'humain et la prise en compte des répercussions à long terme, et nous continuons de développer les compétences des membres de notre équipe et de leur permettre de s'adapter à de nouveaux rôles en milieu de travail tout en maintenant leur engagement.

10.8 Climat et environnement

Catégorie de risque : Stratégique

Nos activités, nos infrastructures, les membres de notre équipe, les fournisseurs, les clients et les collectivités sont exposés à des risques physiques liés aux changements climatiques qui comprennent des phénomènes météorologiques extrêmes et d'autres catastrophes, comme des inondations et des feux de forêt. Il se pourrait également que nous soyons exposés à des risques de transition liés au changement climatique, tels que des modifications apportées aux lois ou aux politiques réglementaires ou la mise en œuvre obligatoire de technologies à plus faible émission.

Nos infrastructures mondiales de communication de données et de voix pourraient être endommagées ou perturbées par des catastrophes naturelles ou des événements météorologiques extrêmes, y compris des catastrophes ou des événements causés ou exacerbés par les répercussions des changements climatiques, tels que des séismes, des inondations, des pluies abondantes, des tempêtes de neige, des canicules, des feux de forêt, des tsunamis et des cyclones; des épidémies ou des pandémies; des défaillances techniques et des arrêts de fonctionnement des infrastructures, notamment des pannes des réseaux d'électricité, des systèmes de transport, des systèmes de communication ou des câbles de télécommunication ou des dommages causés à ceux-ci; des problèmes constatés dans les systèmes et les réseaux de technologies de l'information, notamment des pépins informatiques, des vulnérabilités logicielles et des virus électroniques ou d'autres codes malveillants; des accidents et d'autres événements tels que des incendies et des inondations, et des défaillances sur le plan de la détection et de la suppression des incendies, des pannes

des systèmes de chauffage, de ventilation ou de climatisation; ou d'autres événements tels que des manifestations, des émeutes, des agitations ouvrières, des menaces à la sécurité et des attaques terroristes. L'un quelconque de ces événements pourrait causer une panne des systèmes d'information et des services de télécommunications pendant de longues périodes et entraîner des retards et des inefficiences dans la prestation de services aux clients et, potentiellement, nous obliger à fermer nos sites en exploitation. Ces événements pourraient également faire en sorte qu'il soit difficile ou impossible pour les membres de l'équipe de se rendre sur nos sites de prestation de services ou d'y travailler. Certains sites pourraient ne pas être en mesure de fournir le soutien nécessaire pour permettre aux membres de notre équipe de travailler à domicile en raison d'une connectivité insuffisante, de lacunes dans l'infrastructure externe ou de la nature des travaux. Grâce aux emplacements de prestation de services répartis à l'échelle mondiale, la stratégie de continuité des activités de TELUS Numérique permet d'atténuer ces risques en permettant le transfert de la charge de travail d'un emplacement à l'autre.

Certains aspects de nos activités font l'objet de considérations d'ordre environnemental, notamment la construction des infrastructures de télécommunications, la manutention et l'élimination des déchets, des déchets électroniques ou d'autres matières résiduelles, la gestion de notre consommation d'eau, et les interventions en cas de déversements et de rejets. Le rythme auquel nous pouvons réduire les émissions de gaz à effet de serre (les « GES ») dépend de divers facteurs liés à nos activités et à notre chaîne d'approvisionnement qui peuvent changer au fil du temps. Nos sources les plus importantes d'émissions de GES de niveaux 1 et 2 comprennent, sans s'y limiter, l'approvisionnement en énergie directe et indirecte pour utilisation par nos biens immobiliers détenus et loués au Canada, nos tours cellulaires et nos parcs de véhicules, ainsi que l'approvisionnement en carburant de nos générateurs à distance, qui est sous notre contrôle opérationnel, mais nous expose à d'autres risques. Certaines facettes de nos activités sont également assujetties à des lois et règlements fédéraux, provinciaux et locaux en matière d'environnement, de santé et de sécurité qui ne cessent d'évoluer et sont de plus en plus rigoureux. Ces lois et ces règlements imposent des exigences relativement à des questions telles que le rejet de certaines substances dans l'environnement, des mesures correctives à l'égard de tels rejets, la protection des écosystèmes fragiles et de leur habitat faunique, ainsi que des mesures favorisant la manutention et la gestion appropriées de certaines substances, y compris les déchets.

Changements survenus au cours des 12 derniers mois

Les changements liés à la réglementation dans des territoires partout dans le monde ont cristallisé la nécessité d'une présentation normalisée d'informations liées à l'environnement et à la durabilité. Les territoires à l'échelle mondiale se dirigent vers une présentation d'informations relatives aux changements climatiques plus exhaustives et obligatoires, y compris concernant la gouvernance, les stratégies, les mesures, les cibles et les pratiques de gestion des risques, et mettent de plus en plus l'accent sur la présentation de rapports normalisés sur les émissions de GES et sur l'analyse de scénarios liés aux changements climatiques. Toutefois, il existe des divergences quant à la portée, aux calendriers et aux exigences liées aux données, ce qui crée un contexte dans lequel il est difficile de s'orienter tandis que les principaux organismes de réglementation travaillent dans l'optique de parvenir à l'interopérabilité entre les normes.

Les incidences possibles liées aux faibles niveaux d'émissions de radiofréquences non ionisantes en provenance des téléphones cellulaires et des tours de téléphonie mobile et cellulaire ont fait l'objet de préoccupations publiques, et nous prévoyons qu'elles continueront de faire l'objet de préoccupations publiques au fur et à mesure que nous déployons la technologie du réseau 5G, le nombre de petites cellules dans notre infrastructure devant augmenter alors que nous continuons à procéder à la mise à niveau de notre réseau. Des préoccupations ont également été soulevées à propos des câbles sous plomb dans les réseaux des entreprises de télécommunications.

Incidence possible

L'évolution des attentes du public et la mise en place de lois et règlements de plus en plus rigoureux entraînent une hausse des coûts de conformité, tandis que l'incapacité à reconnaître cette réglementation et à s'y conformer entièrement pourrait se traduire par une surveillance réglementaire et des pénalités, ainsi que par une atteinte à notre réputation et à notre marque.

Nous pourrions ne pas être en mesure d'atteindre nos cibles et nos objectifs en matière de réduction des émissions de GES, ce qui pourrait entraîner de la publicité négative et ternir notre réputation. En ce qui a trait à nos obligations liées à la durabilité émises entre 2021 et 2024, l'incapacité d'atteindre notre objectif de performance en matière de durabilité, soit une réduction de 46 % en valeur absolue de nos émissions de GES de niveaux 1 et 2 d'ici 2030 par rapport aux émissions de l'année de référence 2019, entraînerait une hausse des paiements d'intérêts liés à ces obligations en raison d'une hausse des taux d'intérêt.

Notre incapacité à fournir des services en cas de dommages ou de destruction pourrait nuire à notre marque et à notre réputation, aux relations que nous avons établies avec nos clients, nos fournisseurs et nos parties prenantes et à la capacité de notre équipe de direction de gérer et de superviser nos activités, et pourrait nous obliger à engager des dépenses supplémentaires considérables pour réparer ou remplacer les infrastructures de réseau, l'équipement ou des sites qui ont été endommagés. Nous pourrions également être tenus responsables envers nos clients en cas d'interruption de la prestation de nos services résultant de dommages. Il se peut que nos dispositions en matière de résilience et nos plans de reprise après sinistre ne permettent pas d'assurer la prestation continue et fiable de nos services pendant des perturbations, ou de limiter la durée et l'incidence des interruptions de service de façon suffisante, ni même d'arriver à le faire. Nous avons souscrit une assurance responsabilité civile des entreprises, mais cette couverture d'assurance pourrait ne pas nous protéger suffisamment ou encore pas du tout si certains événements se produisent. De plus, nous pourrions ne pas être en mesure d'obtenir une telle couverture à des primes que nous jugeons acceptables dans l'avenir, ou une telle assurance pourrait devenir indisponible ou inabordable, car le secteur de l'assurance doit composer avec l'incidence des changements climatiques sur ses modèles d'affaires. En cas d'interruption prolongée de nos services, nos clients auraient également le droit de résilier les contrats qu'ils ont conclus avec nous, ou nous pourrions être tenus de leur payer des indemnités. L'un quelconque de ces facteurs pourrait avoir une incidence défavorable significative sur nos activités commerciales, notre performance financière, notre situation financière et nos flux de trésorerie.

Mesures d'atténuation

Nous avons mis en place un programme complet de gestion des urgences et de continuité des activités, y compris le CGOU, qui prévoit des dispositions en matière de surveillance et de préparation, ainsi que d'atténuation, d'intervention et de reprise. Ces programmes accroissent la sécurité des membres de notre équipe, réduisent au minimum l'incidence possible des menaces visant nos installations, nos infrastructures et nos activités commerciales et toute atteinte connexe à notre marque, permettent le maintien du service à la clientèle et aident nos collectivités ainsi que les premiers répondants à demeurer connectées.

En réponse au nombre croissant de défis liés aux changements climatiques qui émergent à l'échelle du Canada, nous continuons d'investir afin d'améliorer la résilience aux changements climatiques et l'infrastructure d'intervention d'urgence. Notre stratégie proactive est conçue pour améliorer notre capacité à résister aux menaces environnementales partout au pays et à y réagir efficacement. À cette fin, nous avons mis en œuvre un programme de gestion proactive de la végétation, ainsi que des évaluations approfondies afin de préparer nos installations critiques à la mise à niveau au moyen de matériaux résistants au feu. En outre, grâce au déploiement de systèmes de prévision météorologique avancés et de robots reposant sur l'IA, nous avons amélioré nos capacités de détection des menaces et de communication d'urgence. Ces efforts ont rationalisé les processus de prise de décisions et réduit les délais d'intervention grâce à une meilleure coordination avec les organismes de gestion des urgences.

Nous avons établi des liaisons communautaires en matière de gestion des urgences partout au Canada et nous avons élargi la portée de notre collaboration avec nos pairs de l'industrie canadienne des télécommunications, nos partenaires de production d'énergie et d'autres parties intéressées clés afin d'améliorer la préparation globale aux événements majeurs et aux catastrophes. Afin de favoriser davantage notre excellence en matière de préparation, nous avons également amélioré nos programmes de formation et nos exercices fondés sur des scénarios en y intégrant toutes les leçons pertinentes tirées de nos protocoles et processus opérationnels.

En 2025, nous avons établi notre cible d'atteinte de la carboneutralité d'ici 2040, approuvée par l'initiative Science Based Targets, dans le but de mettre en lumière notre engagement envers la décarbonation et la résilience aux changements climatiques. Nous continuons de réaliser des progrès à l'égard d'un certain nombre d'initiatives en cours visant à réduire les émissions de GES, comme le remplacement de l'éclairage et les mises à niveau de l'équipement réseau, ainsi qu'à l'égard d'initiatives à plus long terme comme notre programme d'électrification du parc de véhicules, qui comprend une composante d'adaptation aux besoins, l'installation de stations de recharge de véhicules électriques et l'optimisation continue de nos biens immobiliers.

Nous nous engageons à appliquer des pratiques commerciales durables et responsables et à prendre des décisions qui permettent le maintien d'un juste équilibre entre croissance économique et avantages sociaux et environnementaux. Nous avons mis en place des pratiques primées relatives à la gouvernance en matière de durabilité et d'environnement et présentons des informations détaillées à cet égard. L'examen et le suivi de notre approche en matière d'environnement, de gouvernance et de durabilité relèvent de la responsabilité du comité d'audit et du comité de gouvernance d'entreprise, qui agissent au nom de notre conseil d'administration. Cela comprend nos plans et objectifs stratégiques, ainsi que les rapports sur nos expositions aux risques liés aux changements climatiques. Notre chef de la direction et notre équipe de direction assurent la surveillance des risques et occasions liés aux changements climatiques, et approuvent l'orientation stratégique globale de nos programmes en matière de durabilité. Notre équipe responsable de la durabilité et de la conformité environnementale prépare des rapports trimestriels à l'intention du comité de gouvernance d'entreprise, et fournit d'autres mises à jour au conseil au besoin, qui détaillent les risques, les objectifs et d'autres mesures clés de la performance liés aux changements climatiques et à l'environnement.

Les informations présentées dans notre rapport sur les enjeux ESG et la durabilité et dans les autres documents déposés incluent des informations pertinentes sur la gouvernance et la gestion des risques et occasions liés aux changements climatiques.

Un système de gestion environnementale ayant obtenu la certification ISO 14001:2015 a été mis en place afin d'identifier et de limiter l'incidence de nos activités sur l'environnement et de prendre en charge les activités de conformité aux exigences réglementaires. Le système est audité chaque année par un tiers. Nous continuons de trouver de nouvelles façons de réduire notre incidence sur l'environnement.

Le gouvernement fédéral est responsable de l'établissement de limites de sécurité liées à l'exposition humaine aux champs magnétiques de radiofréquences au Canada. Nous sommes convaincus que les appareils mobiles que nous vendons, de même que nos tours cellulaires et les autres infrastructures et éléments de matériel et appareils connexes, répondent, à tous les égards importants, à toutes les normes de sécurité applicables établies par les gouvernements du Canada et des États-Unis. Nous continuons de surveiller les nouvelles études qui sont publiées, les règlements gouvernementaux et les préoccupations des consommateurs concernant l'incidence des émissions de radiofréquences sur la santé. Nous nous assurons également de la participation continue des parties prenantes dans le cadre du processus de réglementation visant l'installation de nouvelles tours cellulaires.

Nous comptons un très petit nombre de câbles sous plomb qui représentent moins de 0,3 % de l'ensemble de notre réseau cuivre patrimonial. Un pourcentage important des câbles sous plomb ont été retirés, et ces retraits se poursuivront à mesure que nous mettrons en œuvre notre stratégie de retrait des lignes de cuivre. La majorité des câbles sous plomb restants sont enfouis dans un conduit fermé (voûte) et inaccessible au public.

10.9 Performance opérationnelle, regroupements d'entreprises et dessaisissements; privatisation de TELUS Numérique

Catégorie de risque : Stratégique

Nous avons l'intention de former des partenariats et d'effectuer des acquisitions et des désinvestissements, au besoin, afin d'accélérer la mise en œuvre de notre stratégie de croissance. Dans le cadre des efforts visant à conclure certains partenariats et certaines acquisitions, nous pourrions tenter de repérer les occasions qui nous permettraient d'élargir l'étendue de nos services existants, d'ajouter de nouveaux clients ou de pénétrer de nouveaux marchés à l'échelle mondiale. Rien ne garantit que nous parviendrons à identifier des cibles appropriées dans l'avenir avec lesquelles nous pourrions former des partenariats ou effectuer des transactions stratégiques à des prix que nous jugeons acceptables ni que nous serons en mesure de former des partenariats ou de mener à terme de telles transactions.

Comme nous avons élargi nos activités dans de nouveaux secteurs d'activité et marchés géographiques, nous prévoyons étendre et améliorer nos systèmes internes dans les emplacements où nous exerçons nos activités afin de répondre à la croissance prévue de nos activités. Nous continuons également à chercher des sites de prestation de services et des offres permettant de minimiser les risques liés à l'exercice d'activités dans un petit nombre de pays et/ou d'améliorer nos capacités et notre proposition de valeur aux clients. Pour mener à bien cette stratégie, nous devons gérer efficacement notre infrastructure et l'augmentation de nos effectifs, mettre sur pied de nouveaux sites de prestation de services ou embaucher des membres de l'équipe qualifiés au moment où nous en avons besoin pour répondre aux exigences de nos clients et maintenir notre trajectoire de croissance actuelle. Nous devons également gérer des différences culturelles entre les membres de notre équipe, y compris les conseils des travailleurs et les syndicats, ce qui pourrait faire augmenter notre exposition au risque de poursuites liées au droit du travail et accroître la complexité de nos activités. Notre incapacité à mettre en œuvre notre stratégie de croissance, à nous assurer du caractère adéquat en continu de nos systèmes actuels ou à gérer notre expansion ainsi que nos ressources, notamment nos ressources en capital, pourrait avoir une incidence défavorable significative sur nos activités commerciales, notre performance financière, notre situation financière et nos flux de trésorerie.

Le caractère international de nos activités nous expose à divers risques d'ordre économique et politique ainsi qu'à d'autres risques liés à l'exercice d'activités à l'échelle mondiale. La majorité des membres de notre équipe (75 %) travaillent à l'extérieur du Canada.

Changements survenus au cours des 12 derniers mois
Au cours de 2025, nous avons effectué un certain nombre d'acquisitions et de dessaisissements afin de soutenir notre stratégie de croissance. Se reporter à la *note 18* des états financiers consolidés pour plus de détails.

Incidence possible
Les regroupements d'entreprises pourraient accroître la complexité de la structure de notre entreprise, des produits et services que nous offrons, ainsi que de nos systèmes et processus opérationnels. Une diligence raisonnable rigoureuse et une intégration rapide après l'acquisition sont nécessaires pour nous assurer de réaliser des synergies potentielles et de générer une croissance stratégique.

Nous pourrions ne pas être en mesure d'identifier avec précision les principaux risques au cours du contrôle diligent, de mener à terme la transaction connexe ou d'intégrer avec succès nos acquisitions actuelles ou futures à nos activités commerciales et à notre culture dans les délais prévus, ou même d'arriver à le faire. Ainsi, nous pourrions ne pas être en mesure de réaliser les bénéfices découlant des acquisitions actuelles ou futures et nous pourrions ne pas parvenir à gérer les risques connexes. Par conséquent, toute acquisition que nous réalisons pourrait ne pas générer les avantages ou synergies à long terme auxquels nous nous attendions, et nous pourrions ne pas être en mesure de faire croître l'entreprise acquise comme nous l'avions prévu. TELUS Santé procède actuellement à l'ajustement de sa structure organisationnelle relative aux équipes commerciales et opérationnelles afin de mieux les aligner sur les occasions actuelles sur le marché et sur notre priorité Les clients d'abord. L'acquisition récente de Workplace Options est un catalyseur de la transformation, et TELUS Santé a bougé rapidement afin de former une équipe engagée à atteindre son objectif stratégique prospectif de devenir un chef de file mondial dans le secteur des soins de santé.

La privatisation de TELUS Numérique pose des défis uniques sur le plan de l'intégration qui pourraient nous empêcher de réaliser pleinement les synergies et les avantages prévus. Le succès de l'alignement et de l'intégration dépend du maintien des compétences et du talent des membres clés de l'équipe, de la normalisation des plateformes et des systèmes techniques et du maintien du rythme de l'innovation. Si nous ne parvenons pas à surmonter efficacement ces défis d'intégration précis, nous pourrions ne pas être en mesure de réaliser les améliorations prévues en matière de capacité numérique, d'expérience client ou de création de valeur à long terme.

Notre incapacité à mettre en œuvre notre stratégie de croissance, à nous assurer du caractère adéquat en continu de nos systèmes actuels ou à gérer notre expansion ainsi que nos ressources, notamment nos ressources en capital, pourrait avoir une incidence défavorable significative sur nos activités commerciales, notre performance financière, notre situation financière et nos flux de trésorerie.

Les risques liés au fait d'exercer des activités à l'échelle mondiale, et dans des marchés émergents qui posent des défis particulièrement grands, pourraient nuire à l'exécution de notre stratégie en limitant les pays et les régions dans lesquels nous pouvons prendre de l'expansion. Les incidences de ces risques pourraient également émerger seulement après que nous avons effectué des investissements et commencé les préparatifs en vue de fournir des services dans un nouveau pays ou une nouvelle région. Notre exposition à ces risques pourrait nous obliger à engager des coûts supplémentaires pour atténuer leur incidence possible sur nos activités. Enfin, les différends politiques et commerciaux internationaux peuvent avoir des conséquences défavorables sur les activités de multinationales telles que celles de TELUS en perturbant ou en limitant le commerce et les activités commerciales entre les pays ou les régions. Par exemple, nous pourrions être tenus de limiter ou d'interrompre les activités, de mettre fin à certaines relations avec nos clients ou de renoncer à des occasions d'affaires rentables avec des clients dans des pays qui pourraient, dans l'avenir, être visés par des sanctions ou faire l'objet d'autres restrictions visant les activités commerciales de sociétés telles que TELUS, imposées notamment par la législation canadienne ou américaine, un décret présidentiel ou de toute autre manière. Certains de nos clients ont été visés par de telles sanctions par le passé et pourraient l'être à nouveau dans l'avenir. Des différends commerciaux opposant certains pays pourraient créer des difficultés imprévues pour nos activités dans certains pays, notamment une plus grande surveillance par les organismes de réglementation, des complications entourant le rapatriement de fonds ou des conséquences négatives sur les taux de change. Tous les risques dont il est fait mention ci-dessus pourraient avoir une incidence défavorable significative sur nos activités commerciales, notre performance financière, notre situation financière et nos perspectives.

Compte tenu de l'évolution rapide des technologies, il se pourrait également que nous décidions de former des partenariats et d'investir dans des occasions émergentes qui pourraient ne pas être encore entièrement viables et opérationnelles. Ces investissements pourraient nécessiter des niveaux élevés de financement initial et se caractériser par de faibles niveaux d'adoption initiale, de croissance et de résultats d'exploitation, tous ces facteurs pouvant avoir une incidence sur notre situation financière à court terme.

Mesures d'atténuation
Afin de prendre en charge nos investissements continus dans les technologies de pointe et innovatrices, nous appliquons une approche diversifiée de manière à permettre divers niveaux d'investissement, que nous déterminons en fonction de la maturité relative d'une technologie à l'intérieur de son cycle de vie, de son alignement sur notre stratégie et de son lien avec notre proposition de valeur. Par l'intermédiaire de TELUS Capital de risque mondial, nous investissons dans le respect de notre

engagement visant à développer de nouvelles technologies ayant le potentiel de générer des avantages pour nos clients, nos parties intéressées et nos actionnaires, tout en minimisant les risques. En outre, nous continuons de former des partenariats en matière de recherche et développement visant des technologies et des services novateurs de pointe dans des secteurs tels que ceux des soins de santé, de l'agriculture, de la sécurité, de la domotique et du divertissement.

Au fil du temps, nous avons acquis une expertise rigoureuse en matière de développement d'entreprise et d'initiatives entrepreneuriales, notamment en ce qui a trait aux processus de diligence raisonnable et de planification des activités d'intégration postacquisition; cette expertise est renforcée par un processus bien défini et par une approche de gouvernance aux fins de l'évaluation des investissements, des acquisitions et de l'alignement des cultures en milieu de travail. Dans les cas où nous envisageons un regroupement d'entreprises de plus grande envergure, nos équipes suivent un processus de contrôle diligent collaboratif bien établi, sous la surveillance de la haute direction et du conseil. Par ailleurs, des plans postacquisition officiels sont élaborés afin de prendre en charge les activités d'accueil, d'engagement et d'alignement des cultures, ainsi que l'intégration opérationnelle dans le cadre de nos pratiques de surveillance et de gestion des risques.

Afin de nous assurer que les acquisitions génèrent les rendements attendus et de permettre une correction rapide de la trajectoire, au besoin, nous avons mis en œuvre un examen officiel du rendement du capital investi par la haute direction afin d'évaluer systématiquement les résultats financiers et opérationnels à des étapes critiques postérieures à l'acquisition.

10.10 Service à la clientèle

Catégorie de risque : Opérationnel

La fidélité de nos clients, la probabilité qu'ils élargissent leur utilisation de nos services et la probabilité qu'ils nous recommandent dépendent de notre aptitude à fournir une expérience en matière de service à la clientèle qui comble ou dépasse leurs attentes et qui se démarque de nos concurrents. Les membres de nos équipes responsables du service à la clientèle s'efforcent de favoriser l'excellence et l'efficience opérationnelles, en mettant en œuvre des processus extrêmement simplifiés, en investissant dans la numérisation afin d'améliorer l'expérience client et en remportant des distinctions à titre de meilleurs conseillers en solutions de leur catégorie, avec comme objectif de réduire au minimum l'effort déployé par les clients dans un cadre d'interaction sécuritaire et sécurisé avec nous.

Changements survenus au cours des 12 derniers mois

L'évolution des attentes et des préférences des clients a eu une incidence sur de nombreux aspects de notre prestation de services. Parmi ces incidences, mentionnons l'accélération majeure de notre transformation en une organisation accordant la priorité au numérique et la prolifération de capacités de libre-service, pratiques pour nos clients. Par conséquent, les membres de notre équipe partout dans le monde ont également été touchés, et nous avons dû faire preuve d'agilité dans les moyens que nous offrons aux membres de notre équipe pour qu'ils puissent travailler de façon virtuelle avec les clients et les aider à effectuer eux-mêmes les installations. Lorsque la Commission des plaintes relatives aux services de télécom-télévision a publié son rapport de mi-exercice au début de 2025, TELUS présentait le pourcentage le plus élevé de plaintes relatives aux services de télécom-télévision, soit 19,7 %, ce qui a mis un terme à notre historique de 13 ans en tant que chef de file de l'industrie en matière de mesures de satisfaction de la clientèle. Nous nous penchons sur la situation en travaillant avec diligence à l'amélioration de l'expérience client pour ce qui est de la prestation de nos services, de la fiabilité des réseaux et des produits et de la facturation, afin de regagner notre position de chef de file dans ce domaine critique.

Incidence possible

Si nous n'assurons pas la prestation d'une expérience optimale à nos clients quand ils font appel à nos services ou à notre soutien, cela pourrait avoir une incidence défavorable sur la satisfaction des clients, notre portefeuille de marques et notre capacité à élargir notre clientèle, y compris les clients de nos entreprises de télécommunications, de notre entreprise dans le domaine de la santé et de notre entreprise de services liés à l'agriculture et aux biens de consommation, en plus des clients de TELUS Numérique. Des interactions inadéquates ou inefficaces avec nos clients (p. ex., lors de la prise de commandes, d'une communication aux fins de soutien, de la prestation d'un service, de l'exactitude des montants facturés, et de la fiabilité du réseau et des services) pourraient accroître le degré de mécontentement des clients et les taux de désabonnement. Si nous ne poursuivons pas la mise en œuvre efficace de nos initiatives organisationnelles, telles que le soutien aux conseillers en solutions, ainsi que les activités de numérisation et de simplification ou nos initiatives alignées sur notre priorité Les clients d'abord, cela pourrait entraîner une détérioration de l'expérience client que nous offrons. Les perturbations ou les pannes importantes ou prolongées des systèmes et des services pourraient avoir une incidence défavorable sur la satisfaction de nos clients et sur nos marques.

Nos activités en matière de durabilité d'entreprise et nos initiatives à vocation sociale représentent une part importante de notre culture organisationnelle et des facteurs clés pour attirer et retenir de nouveaux clients et employés, ainsi que pour nous différencier de nos concurrents. Si nous ne sommes pas en mesure de combler ou de dépasser les attentes en évolution de nos clients dans ces domaines, ou si nous ne sommes pas en mesure de mettre en place en temps opportun nos ambitieuses initiatives en matière de durabilité d'entreprise et des initiatives à vocation sociale de qualité supérieure, et de les communiquer efficacement à nos clients, cela pourrait avoir une incidence défavorable sur notre réputation et ainsi limiter notre capacité à attirer de nouveaux clients et à retenir nos clients existants.

En ce qui a trait à TELUS Santé, une prestation de services à la clientèle ou une qualité des soins inadéquate ou inégale dans nos diverses gammes de services et territoires à l'échelle mondiale pourrait entraîner l'insatisfaction des clients, une hausse des taux de désabonnement et une diminution de la probabilité que les clients recommandent nos services, ce qui aurait une incidence défavorable sur nos marques de services de santé et sur notre capacité à élargir notre clientèle des services de santé.

Une partie importante des produits que TELUS Numérique a tirés de ses services est générée par un petit nombre de clients importants, et nous croyons que cette situation se poursuivra à court terme. Le volume des services que TELUS Numérique fournit à certains clients en particulier ou les produits d'exploitation qui sont générés peuvent différer d'un exercice à l'autre. Toute diminution importante du volume des services que TELUS Numérique fournit ou le fait que l'on cesse d'utiliser ces services par suite d'un regroupement d'un client ou de notre retrait du réseau de fournisseurs d'un client clé, entraînerait une baisse des produits générés par TELUS Numérique et pourrait nuire à nos activités. De plus, un tel regroupement pourrait inciter les clients de TELUS Numérique à exercer de plus en plus de pressions pour qu'elle réduise les tarifs de ses solutions.

Mesures d'atténuation

La simplification et l'amélioration continues de nos outils numériques de contact avec la clientèle, y compris le perfectionnement continu de la réponse vocale interactive en mode conversationnel et l'amélioration de nos capacités de rappel, ont permis de rehausser l'expérience client initiale en augmentant la probabilité d'une résolution numérique dans le cadre d'interactions simples. Nous continuons d'améliorer la fiabilité et la fonctionnalité de nos sites Web et de nos applications, et faisons la promotion de notre engagement en matière de technologies numériques afin de simplifier davantage les interactions pour nos clients et d'abaisser le volume d'appels liés aux transactions et autres préoccupations de base.

Nous demeurons fermement engagés envers l'excellence du service à la clientèle, et nous avons mis en œuvre plusieurs initiatives importantes pour relever ces défis et regagner notre position de chef de file dans l'industrie. Ces initiatives visent à rehausser l'expérience et la satisfaction de nos clients et à renforcer notre avantage concurrentiel en matière de qualité du service. Nos investissements stratégiques dans la simplification et la numérisation, y compris les recommandations quant aux meilleures mesures à prendre, les solutions d'IA pour les centres de contact et la plateforme Google Cloud, visent à améliorer l'expérience client numérique dans tous les points de contact. Nous maintenons un objectif stratégique sur l'atteinte d'une résolution au premier appel et sur la réduction des taux de répétition des appels afin d'améliorer la satisfaction des clients. Notre stratégie exhaustive à plusieurs volets, y compris notre cadre de gestion du rendement en matière de satisfaction de la clientèle, favorisent les améliorations. Le leadership interfonctionnel à l'égard de notre surveillance des paramètres essentiels liés à notre engagement Les clients d'abord a été rehaussé grâce à une surveillance accrue de la fiabilité des réseaux et des systèmes. Nous poursuivons la mise en œuvre de notre plan d'amélioration du service mobile grâce à l'expansion continue de notre réseau et à des investissements importants de manière stratégique dans la simplification de la tarification et de la facturation, deux aspects visant l'amélioration de l'expérience de nos clients et le succès futur. Afin d'améliorer notre position en matière de prestation de service à la clientèle, nous avons mis en place une stratégie améliorée de communication avec la clientèle de bout en bout et des capacités accrues en matière de services numériques. Notre infrastructure de soutien de premier ordre accessible en tout temps est maintenant en place et sert activement les clients, ce qui réduit notre dépendance envers les centres de contact patrimoniaux. Nous continuons de perfectionner nos capacités en matière de service afin d'améliorer de façon soutenue la satisfaction de la clientèle et l'efficience opérationnelle.

Nous croyons que le fait de miser sur ces capacités novatrices peut améliorer l'expérience de nos clients. En exploitant les capacités de l'IA, nous avons mis au point des agents conversationnels virtuels, ou robots conversationnels, qui peuvent fournir des réponses automatisées aux requêtes des utilisateurs. Nous avons également mis en œuvre des capacités d'analytique des réseaux pour identifier les problèmes de réseau réels ou potentiels, optimiser la performance du réseau et améliorer la satisfaction des clients. Par ailleurs, nos équipes sur le terrain réduisent le temps passé chez les clients en équipant ces derniers de matériel leur permettant d'effectuer eux-mêmes les installations, tout en s'assurant que nos clients ont une bonne compréhension des services professionnels facturables. Grâce à nos programmes plus avancés d'installation et de réparation par le client, nous continuons de réaliser de nouvelles économies de coûts et d'offrir plus d'options à nos clients. Notre priorité Les clients d'abord nous permet d'offrir constamment une expérience client de premier plan dans l'industrie, en nous assurant que les membres de notre équipe de première ligne sont équipés pour offrir un meilleur service et proposer de multiples options en matière de transactions. Nous priorisons la résolution au premier appel afin de répondre aux préoccupations des clients de façon

efficace, sans qu'il soit nécessaire d'effectuer d'autres appels ou de faire des visites de service, ce qui améliore l'expérience client et l'efficience globale au chapitre des coûts. Nous travaillons assidûment pour réduire au minimum le nombre de plaintes soumises à la Commission des plaintes relatives aux services de télécom-télévision en identifiant et en analysant les tendances dans le cadre de nos interactions avec les clients et en offrant un encadrement plus éclairé et personnalisé à nos agents responsables de l'expérience client, ce qui leur permet de répondre plus efficacement aux préoccupations sous-jacentes de nos clients.

Nous continuons de surveiller de près les mesures du service à la clientèle et nous sommes prêts à ajuster nos stratégies au besoin afin de regagner notre position de chef de file en matière de satisfaction de la clientèle. Notre plan quinquennal récemment annoncé d'investissement dans l'infrastructure à large bande en Ontario et au Québec améliorera l'expérience client en permettant l'accès à des services numériques évolués, y compris la gestion de maison intelligente grâce à l'IA, des services de sécurité améliorés, ainsi que des services de divertissement novateurs et des solutions de soins de santé de prochaine génération. Cette expansion du réseau soutient notre stratégie Les clients d'abord en offrant la connectivité dont nos clients ont besoin pour participer pleinement à l'économie numérique en évolution.

TELUS Santé a recours à des processus normalisés de surveillance du rendement et de gestion des incidents afin d'assurer l'identification et la résolution en temps opportun des problèmes liés aux services au moyen de sondages sur la satisfaction des clients et de mécanismes de rétroaction des clients. Nous perfectionnons les capacités de libre-service et les outils alimentés par l'IA destinés aux clients afin d'améliorer l'expérience client, d'optimiser l'efficacité de la réponse et de rehausser la prestation de services dans l'ensemble de notre portefeuille de solutions de santé et de bien-être. Notre entreprise dans le domaine de la santé a mis en place des mesures de surveillance et d'assurance de la qualité afin de maintenir l'excellence du service et d'assurer la conformité à la réglementation dans toutes les lignes de service et dans tous les territoires.

10.11 Nos systèmes et processus

Catégorie de risque : Opérationnel

Nous sommes un fournisseur principal de services de télécommunications et de sécurité au Canada. Notre secteur des services liés à l'agriculture et à la chaîne d'approvisionnement tire parti de la technologie et des données pour améliorer la circulation de l'information dans le secteur agricole et les secteurs de l'alimentation et des biens de consommation au Canada et à l'échelle internationale. Par l'entremise de TELUS Santé, nous favorisons le bien-être mental, physique et financier en combinant la puissance de la technologie et des données avec la prestation d'expériences de pointe dans l'industrie. De même, notre équipe de TELUS Numérique fournit des services d'expérience client numérique à des marques mondiales. Notre succès dépend notamment de notre capacité à assurer la prestation de services fiables et ininterrompus à tous nos clients.

Nous disposons d'un grand nombre de systèmes de soutien opérationnel et de systèmes de soutien des affaires qui sont interconnectés. Les acquisitions ainsi que le développement et le lancement de nouveaux services exigent généralement des efforts considérables sur le plan du développement de systèmes et de l'intégration. Si ces activités ne sont pas gérées efficacement, nous pourrions être exposés à des risques potentiels liés à la cybersécurité, au respect de la vie privée et à la marque. Au fur et à mesure que les services de pointe sont mis en place, ils doivent être compatibles avec les systèmes de soutien et les infrastructures TI de prochaine génération, tout en demeurant aussi compatibles avec les services patrimoniaux et les systèmes de soutien. De plus, nos contrats conclus avec des entreprises de grande envergure pourraient être assortis d'exigences complexes et multiples des entreprises clientes. Ces exigences pourraient notamment viser des rapports et des systèmes personnalisés pour soutenir la prestation de services, ce qui pourrait bloquer ou allonger le cycle de mise en œuvre et retarder davantage la comptabilisation des produits. Nous avons lancé une initiative pluriannuelle de transformation des processus d'affaires qui tire parti de la mise à niveau de notre système de base de planification des ressources de l'entreprise comme catalyseur du changement. Cette initiative s'étendra sur plusieurs années et nécessite un développement et une intégration de systèmes importants. Par ailleurs, en ce qui concerne TELUS Numérique, les contrats qu'elle conclut avec ses clients exigent des périodes de négociation prolongées, des programmes pilotes ou des périodes de mise en œuvre graduelle prolongées, ce qui pourrait également retarder la comptabilisation des produits.

Changements survenus au cours des 12 derniers mois

Comme d'autres organisations, nous comptons sur des services infonuagiques de tiers pour fournir nos services de TI par l'intermédiaire de solutions SaaS (logiciel en tant que service) ou IaaS (infrastructure en tant que service). Bien que cette approche puisse être avantageuse sur le plan de la rapidité de notre mise en marché, de la fiabilité, de la performance et de la souplesse, elle demande un ajustement de nos activités et pourrait accroître le risque que des interruptions de service se produisent. Les processus de soutien opérationnel et les négociations avec les fournisseurs doivent tenir compte du fait que la prestation de services relatifs au matériel et aux logiciels pourrait se faire à l'extérieur de notre infrastructure, et que, par conséquent, des contrôles doivent être incorporés dans nos processus et outils de soutien opérationnel.

Également, nous avons habituellement un grand nombre d'activités d'intégration, projets de développement et d'initiatives complexes ayant pour but la modification des systèmes et processus qui sont en cours. (Se reporter à la *rubrique 4.2 , « Ressources opérationnelles »*.)

Incidence possible

Notre réseau, nos technologies, nos infrastructures, nos chaînes d'approvisionnement, les membres de notre équipe et nos activités pourraient être touchés de façon significative par des perturbations de la fonctionnalité des infrastructures critiques découlant de menaces intentionnelles (se reporter à la *rubrique 10.6, « Sécurité et protection des données »*), par des conflits de travail (se reporter à la *rubrique 10.12, « Notre équipe »*), par les risques liés au climat et des catastrophes naturelles ou par des menaces non intentionnelles (se reporter à la *rubrique 10.8, « Climat et environnement »*), par des menaces pour la santé (comme des épidémies et des pandémies), par des menaces liées à la concurrence et des pressions géopolitiques. L'un quelconque de ces risques ou dangers pourrait nuire à notre capacité à assurer la prestation de services à nos clients et pourrait aussi faire en sorte qu'il soit difficile ou impossible pour les membres de notre équipe de se rendre ou de travailler sur nos lieux de travail. Nous pourrions également être tenus responsables envers nos clients en cas d'interruption de la prestation de nos services résultant de dommages ou d'une destruction. L'expertise et les compétences de base dans tous les secteurs de notre organisation font l'objet d'une forte demande à l'échelle mondiale, et nos activités et notre croissance continue dépendent de notre capacité à embaucher, à retenir et à former des leaders et des membres de l'équipe clés qualifiés. L'un quelconque de ces facteurs pourrait avoir une incidence défavorable sur nos activités commerciales.

Tandis que la complexité de nos systèmes s'accroît, leur stabilité et leur disponibilité pourraient être touchées. Il n'existe aucune certitude que les initiatives visant notre système TI ou les modifications des processus seront mises en œuvre de manière fructueuse, qu'elles seront mises en œuvre selon les échéanciers prévus ni que nous disposerons d'un nombre suffisant de membres de l'équipe qualifiés pour mener à terme ces initiatives et maintenir notre position concurrentielle sur le marché. Si nous ne sommes pas en mesure d'assurer le déploiement et la maintenance de systèmes TI fonctionnels et fiables appropriés en temps opportun, que nous ne réussissons pas à élaborer et à maintenir un cadre de gouvernance et d'exploitation efficace afin de prendre en charge la gestion de nos équipes, ou que nous n'arrivons pas à adapter et à rationaliser l'exploitation de nos nombreux systèmes patrimoniaux et à satisfaire de manière proactive aux besoins d'affaires en constante évolution, nos activités et notre performance financière pourraient être touchées de façon défavorable.

Mesures d'atténuation

Nous avons mis en place une structure de prochaine génération pour les systèmes de soutien des affaires et les systèmes de soutien opérationnel fondée sur les normes de l'industrie établies par TeleManagement Forum, qui sépare les systèmes de soutien des affaires et les systèmes de soutien opérationnel des technologies de réseau sous-jacentes. Cette structure dissocie l'introduction et l'évolution continue des nouvelles technologies réseau de la prestation de services à la clientèle, de manière à ce qu'elles évoluent indépendamment l'une de l'autre, ce qui nous permet d'optimiser les investissements liés aux réseaux tout en limitant l'incidence sur les services offerts à la clientèle. Par exemple, nous pouvons déployer les technologies des fournisseurs et les capacités SaaS et IaaS pour éviter d'avoir à développer des logiciels personnalisés lorsque cela est possible. Nous avons déployé cette structure pour les systèmes de soutien des affaires et les systèmes de soutien opérationnel parallèlement au déploiement de nos installations à fibres optiques et à la migration du réseau cuivre patrimonial, et nous appliquons également la structure dans le cadre de l'expansion et de l'amélioration de nos capacités 5G. À mesure que nous effectuons d'importants investissements dans la résilience des systèmes et la fiabilité du réseau afin de soutenir notre priorité Les clients d'abord, la structure nous permet de moderniser et d'étendre ces systèmes et réseaux de façon indépendante et plus rapidement que jamais auparavant.

Nous continuons d'améliorer notre infrastructure de VPN afin d'assurer la stabilité, la productivité et la sécurité des membres de l'équipe qui travaillent à domicile ou dans d'autres lieux de travail. Cela comprend des mises à niveau régulières de nos systèmes de VPN ainsi que l'amélioration de la capacité de connexion et de la fiabilité tout en mettant à niveau les mesures de sécurité de nos systèmes. Nous avons également déployé des dispositifs matériels à titre de méthode d'authentification de rechange pour les membres de l'équipe travaillant dans des emplacements éloignés. Dans la mesure du possible, nous avons équipé les membres de l'équipe du service à la clientèle de TELUS Numérique pour leur permettre de fournir du soutien à distance à leurs clients. Par ailleurs, Solutions de données d'IA de TELUS Numérique utilise les services de fournisseurs de solutions reposant sur l'externalisation ouverte situés dans divers pays à l'échelle mondiale.

Conformément aux meilleures pratiques, nous continuons d'investir afin d'atténuer les risques inhérents aux technologies patrimoniales, à moderniser les plateformes et les capacités clés afin d'accroître la flexibilité et la fiabilité, et à tirer parti des avantages et des capacités que peut procurer une exploitation fondée sur l'infonuagique. Nous continuons de moderniser et d'améliorer nos systèmes et nos applications critiques en mettant à profit des technologies et des capacités fondées sur l'infonuagique éprouvées et hautement perfectionnées, y compris la planification et la préparation pour la migration de notre principal système de planification des ressources de l'entreprise. Nous continuons également de doter nos équipes d'une expertise et de compétences poussées en numérisation et centrées sur l'infonuagique afin qu'elles soient capables de jouer un rôle de premier plan, aujourd'hui et dans l'avenir. Nous tirons parti de notre partenariat avec Google pour la période de 2021 à 2030, qui nous permet de complémenter notre expertise et notre expérience à l'interne tandis que nous élargissons la numérisation de nos activités commerciales en exploitant les capacités de la plateforme Google Cloud; nous faisons aussi appel aux capacités d'autres partenaires et fournisseurs de services fondés sur l'infonuagique.

Nous avons mis en place des politiques, des processus et des contrôles en matière de gestion des versions et des changements qui reposent sur les meilleures pratiques de l'industrie. En règle générale, nous nous efforçons de prioriser le développement de systèmes et la modification des processus, et nous adoptons une approche intégrée pour mener ces initiatives qui comprend l'identification appropriée des risques ainsi que la planification d'urgence, de même que la gestion de la portée du projet, du contrôle des changements, des ressources et de la qualité. Nous appliquons régulièrement des techniques de déploiement contrôlé qui nous permettent de tester les changements auprès d'un nombre limité d'utilisateurs avant le déploiement complet, ce qui donne lieu à des versions plus fréquentes et de moindre envergure et limite l'exposition à tout risque connexe. Nos équipes utilisent également un certain nombre d'outils pour valider l'efficacité du code, accélérer le développement et générer des scénarios de test automatisés. Par ailleurs, nous exécutons des tests raisonnables au chapitre de la fonctionnalité, de la performance et de la garantie à l'égard des produits d'exploitation, tout en appliquant les leçons retenues. Lorsqu'un changement implique d'importantes conversions des systèmes et d'importantes modifications des processus, nous amenons souvent notre plan de continuité des activités et notre centre des opérations d'urgence à un degré de préparation plus élevé avant la mise en œuvre du changement. Nous utilisons des outils d'observabilité de premier plan de l'industrie pour assurer le maintien de la performance, des notifications automatisées étant envoyées aux membres de l'équipe en cas d'approche des seuils.

Chaque fois que nous concluons un nouveau contrat d'entreprise de grande envergure, nous cherchons à tirer parti des systèmes et processus élaborés dans le cadre de contrats antérieurs tout en incorporant d'autres éléments, au besoin, en appliquant une méthodologie contrôlée afin de concevoir une nouvelle solution personnalisée et en suivant les pratiques standards de l'industrie aux fins de la gestion des projets et du soutien des systèmes.

Nous effectuons une surveillance continue de nos systèmes et de nos applications critiques. Nous tirons parti des capacités de reprise après sinistre fondées sur des risques afin d'aider à prévenir les pannes et de limiter l'incidence de ces pannes sur nos clients et nos activités. En outre, des programmes de continuité des activités à l'échelle de l'entreprise ont été mis en place afin de prendre en charge les activités de surveillance, de préparation, d'atténuation, d'intervention et de reprise.

10.12 Notre équipe

Catégorie de risque : Opérationnel

Notre succès repose sur le bien-être et l'engagement des membres de notre équipe ainsi que sur notre capacité à attirer, à retenir et à perfectionner des employés talentueux et compétents de divers horizons dont nous dépendons pour offrir nos services.

Nous croyons que notre approche unique Les clients d'abord et notre culture inclusive ont contribué à notre capacité à attirer et à retenir une main-d'œuvre mondiale hautement qualifiée, diversifiée, engagée et motivée, ce qui nous a valu la forte rétention de notre clientèle. Il pourrait être plus difficile à l'avenir pour nous de maintenir cette culture qui contribue à notre succès à mesure que nous continuons à faire évoluer notre gamme de produits et services, à ajouter de nouveaux sites de prestation de services, à augmenter notre effectif et à acquérir de nouvelles entreprises. Si nous ne parvenons pas à préserver notre culture unique, notre capacité à attirer et à retenir des membres de l'équipe hautement qualifiés dans nos principaux marchés d'affaires, ainsi qu'à conserver nos clients, pourrait être touchée de façon négative, et nos résultats opérationnels et financiers pourraient en subir l'incidence défavorable.

Changements survenus au cours des 12 derniers mois

Les incertitudes persistantes sur les plans mondial, macroéconomique, social et environnemental, les pressions concurrentielles soutenues sur le marché, l'envergure des avancées technologiques et la vitesse à laquelle elles se produisent, les acquisitions d'entreprises multinationales ainsi que des initiatives de restructuration internes et des programmes d'efficience, pourraient avoir rehaussé le niveau de stress et de fatigue que vivent les membres de notre équipe.

Incidence possible

Le temps de travail perdu découlant d'une maladie ou d'une blessure affligeant des membres de notre équipe peut avoir une incidence défavorable sur notre productivité ainsi que sur les coûts des avantages du personnel. La perte éventuelle de membres clés de l'équipe en raison de l'invalidité, de l'attrition ou du départ à la retraite ou de la difficulté à fidéliser des membres qualifiés de l'équipe pourrait avoir une incidence défavorable sur notre croissance, nos activités commerciales et notre rentabilité, ainsi que sur l'expérience que nous sommes en mesure d'offrir à nos clients.

Les progrès technologiques ont une incidence sur les compétences requises des membres de l'équipe dans l'ensemble de notre effectif, ce qui intensifie la concurrence mondiale pour l'obtention de ressources.

Si nous ne parvenons pas à combler les attentes en constante évolution des membres de notre équipe en ce qui a trait au milieu de travail et à ce qui leur tient à cœur, ce qui pourrait comprendre les domaines de la durabilité d'entreprise et de la vocation sociale, cela pourrait nuire à notre capacité à attirer et à retenir les membres de notre équipe.

Nos récentes acquisitions d'entreprises multinationales pourraient nous exposer à des risques liés aux membres de notre équipe et à notre culture. Les défis liés à l'expansion rapide de la main-d'œuvre pourraient avoir une incidence sur notre capacité à maintenir de la constance dans les valeurs culturelles, les niveaux d'engagement et la rétention des talents à l'échelle des diverses régions. Le volume et la complexité des multiples intégrations continues pourraient nuire à la capacité de leadership et impacter la cohésion de l'équipe, ce qui pourrait avoir une incidence sur la performance opérationnelle et l'alignement des cultures.

Mesures d'atténuation

Notre équipe responsable des personnes et de la culture élabore une stratégie comportant plusieurs volets afin de faire valoir auprès des membres de notre équipe une culture sécuritaire, habilitante et attrayante. Notre culture est ancrée dans les valeurs de TELUS. Ces valeurs ont été la pierre angulaire de notre culture de haut rendement, qui définit TELUS comme une organisation et une équipe, et guide nos interactions entre nous, avec nos clients et nos collectivités. Elles englobent notre mentalité Les clients d'abord, notre engagement envers la diversité et l'inclusion, et notre soutien aux collectivités :

- nous accordons la priorité aux clients et aux collectivités avec passion;
- nous adhérons au changement et innovons avec courage;
- le travail d'équipe inspiré nous fait grandir.

Fondé sur notre philosophie en matière de durabilité humaine, qui vise à créer de la valeur à long terme pour tous les membres de notre équipe, notre objectif est d'attirer, de former et de maintenir en poste un éventail diversifié d'employés talentueux qui ressentent un fort sentiment d'inclusion et d'appartenance à TELUS. Pour atteindre cet objectif, nous investissons dans les membres de notre équipe tout au long de leur carrière, et nous leur offrons des perspectives d'emploi justes et inclusives, ainsi que des occasions d'avancement et une culture unique et progressiste.

Afin de favoriser le rendement et la croissance personnelle des membres de l'équipe, nous avons adopté une approche de développement du rendement qui permet aux membres de l'équipe d'établir des objectifs de développement professionnel et personnel chaque trimestre, de suivre leurs progrès, d'ajuster leurs objectifs en fonction des besoins changeants de l'entreprise, et de recevoir l'encadrement et la rétroaction continus dont ils ont besoin pour atteindre leurs objectifs et accroître leurs compétences nécessaires à leur rôle et à leur carrière actuels. De plus, nous sommes en train d'intégrer notre programme de pointe, Styles de travail, à nos activités commerciales partout dans le monde, ce qui procure la souplesse nécessaire à certains membres de l'équipe pour leur permettre de travailler au moment et à l'endroit où ils sont les plus efficaces. Ce programme leur permet de prioriser leur bien-être en leur donnant les moyens d'organiser leurs journées de manière à atteindre un meilleur équilibre travail-vie personnelle et de continuer à offrir une expérience client de premier ordre.

Afin de favoriser le bien-être général des membres de notre équipe et d'avoir une incidence favorable sur l'absentéisme au travail, nous adoptons une démarche proactive et globale, qui prévoit un programme de prévention des risques liés à la santé, une intervention préventive, un programme d'aide aux membres de notre équipe et aux familles, de la formation en matière de santé mentale, des initiatives sociales et éducatives intéressantes favorisant le bien-être, des services d'évaluation et de soutien et un programme de gestion de l'invalidité ainsi que des services d'adaptation et de retour au travail. Notre stratégie en matière de bien-être s'aligne sur les meilleurs cadres de référence qui soient, y compris la Norme nationale du Canada sur la santé et la sécurité psychologiques en milieu de travail et la norme ISO 45003 sur la santé et la sécurité psychologiques au travail, et incite les membres de notre équipe à atteindre un niveau de santé optimal dans cinq dimensions du bien-être : bien-être physique, psychologique, financier, social et environnemental. Afin d'encourager des pratiques en matière de sécurité psychologique au travail, nous offrons des programmes de formation et d'orientation aux membres de notre équipe, ainsi qu'aux contractuels qui ont accès à nos installations.

Dans le cadre de notre sondage annuel sur l'engagement L'heure juste, nous continuons d'évaluer la santé et le bien-être de notre équipe et de recueillir leurs points de vue sur notre milieu de travail. Nous continuons de constater une forte réaction positive à l'égard de TELUS en tant qu'organisation responsable sur les plans social et environnemental, et notre taux d'inclusion a augmenté pour atteindre 87 % (en excluant TELUS Numérique), par rapport à 85 % à l'exercice précédent, ce qui renforce encore davantage la culture inclusive et accueillante que nous avons promue au sein de TELUS. Notre taux d'engagement de 85 % (en excluant TELUS Numérique) permet à TELUS de se classer parmi les 10 % d'organisations ayant obtenu le meilleur taux à l'échelle mondiale, selon notre agence de sondages, Mercer.

Notre effort collectif visant à adopter un comportement éthique, transparent, inclusif et respectueux nous aide à continuer de tenir notre promesse Les clients d'abord, tout en rehaussant notre culture de chef de file mondial et notre leadership mondial en matière de capitalisme social. En 2025, nous avons continué de faire progresser notre culture équitable en milieu de travail grâce à notre stratégie pluriannuelle d'évolution en matière de diversité et d'inclusion.

Nous apprécions et célébrons les talents, les opinions et les capacités uniques de chaque membre de l'équipe, et nous cherchons à créer un environnement inclusif qui leur permet de toujours être totalement eux-mêmes au travail. Comme il est mentionné précédemment, en 2025, nous avons atteint un taux d'inclusion de 87 % (en excluant TELUS Numérique), un indicateur de la force de notre culture inclusive : une culture au sein de laquelle les membres de l'équipe éprouvent un fort sentiment de connexion et d'appartenance, trouvent des occasions d'apprendre et de croître grâce à un travail dont l'importance est reconnue et développent un fort sentiment d'être appréciés pour leur apport et leur volonté de remettre en question le *statu quo* et participer à la construction d'un avenir meilleur.

Nous demeurons inébranlables dans notre engagement à l'égard de notre responsabilité et de la réconciliation, et nous continuons de travailler à la mise en œuvre de notre plan d'action pour la réconciliation avec les peuples autochtones. Nous croyons que l'innovation et la créativité sont essentielles à l'établissement de partenariats avec les communautés autochtones afin de susciter des retombées positives sur les plans économique et social. Des renseignements supplémentaires sont disponibles à l'adresse **telus.com/reconciliation**.

Nous nous efforçons d'attirer et de retenir des membres clés au sein de notre équipe au moyen d'approches monétaires et non monétaires. Notre programme de rémunération et d'avantages du personnel appuie notre culture axée sur l'excellence du rendement et se fonde à la fois sur le marché et le rendement. Au besoin, nous mettons en œuvre des solutions ciblées visant à retenir les membres du personnel possédant des compétences spécialisées ou des talents qui sont rares sur le marché, et nous avons mis en place un processus de planification de la relève afin d'identifier nos meilleurs talents pour occuper les postes de niveau supérieur.

En matière de rémunération, notre philosophie mise sur des pratiques justes, cohérentes et transparentes qui favorisent l'équité à l'interne tout en maintenant notre position concurrentielle sur le marché. Ainsi, nous sommes en mesure d'attirer et de retenir les meilleurs talents, ce qui renforce notre engagement envers la diversité et l'inclusion et assure notre conformité aux lois en matière d'équité salariale et de transparence en constante évolution dans nos principaux marchés à l'échelle mondiale.

Nous surveillons et gérons étroitement les changements organisationnels par l'entremise de la fonction de transformation de l'entreprise, qui tire parti de l'expertise, des connaissances clés et des pratiques fructueuses élaborées au cours des dernières années dans le cadre de la mise en œuvre des activités d'acquisition et d'intégration d'entreprises ainsi que des réorganisations visant une amélioration de l'efficacité.

Nous avons un processus d'intégration postacquisition, qui permet la collaboration avec nos unités fonctionnelles ainsi qu'avec les entreprises acquises, en appliquant un modèle d'intégration fondé sur les leçons retenues lors des intégrations antérieures, tout en se concentrant également sur les caractéristiques uniques et sur la culture en milieu de travail des entreprises acquises, ce qui fait progresser la normalisation de nos processus d'affaires et vise à préserver les qualités uniques de chaque organisation acquise. Nous continuons de miser sur nos initiatives mondiales d'intégration culturelle pour atténuer toute exposition au risque lié à l'intégration et préserver notre culture organisationnelle. Ce guide identifie les caractéristiques et les éléments fondamentaux de notre culture gagnante, qui est notre facteur de différenciation concurrentielle, ainsi que les étapes clés de l'intégration graduelle, fondées sur l'évaluation de l'état de préparation de la société acquise et qui peuvent être partagées entre nos secteurs d'activité et nos divers emplacements géographiques et opérationnels. Nous présentons aux membres des équipes des entreprises acquises les composantes clés de notre culture dans le cadre d'un parcours personnalisé de 12 mois en matière de leadership et d'intégration culturelle qui favorise l'engagement et la connexion à TELUS, ce qui favorisera le succès de l'entreprise. L'intégration graduelle comprend l'établissement de stratégies de rémunération globale adaptées à chaque pays et qui cadrent avec notre philosophie. Nous offrons un accès mondial à des ressources de bien-être, comme notre programme d'aide aux employés et à la famille, la plateforme axée sur le bien-être de TELUS Santé et l'application Calm. Notre philosophie en matière d'engagement communautaire se manifeste avant tout par notre collaboration avec des dirigeants locaux pour organiser les Journées du bénévolat de TELUS dans leurs communautés, un événement qui a démontré une grande mobilisation de notre équipe.

Nous nous efforçons constamment de rehausser le niveau d'engagement des membres de notre équipe. Nous sommes d'avis que l'intérêt que nous accordons à l'expérience client ainsi qu'à l'expérience des membres de notre équipe, à notre réussite sur le marché et à notre objectif social influe sur le taux de participation élevé des membres de notre équipe. Nous continuons de nous pencher sur d'autres facteurs non monétaires qui encouragent l'engagement des membres de notre équipe, y compris le développement du rendement, les perspectives de carrière, l'apprentissage et le perfectionnement, la reconnaissance, nos programmes favorisant la diversité et l'inclusion, le soutien au bien-être, notre programme appelé Styles de travail ainsi que le bénévolat communautaire, y compris les Journées du bénévolat de TELUS. Des renseignements supplémentaires sur nos programmes sont présentés dans notre rapport sur les enjeux ESG et la durabilité, à l'adresse **telus.com/fr/about/sustainability**.

10.13 Fournisseurs

Catégorie de risque : Opérationnel

Nous comptons sur nos relations avec de nombreux fournisseurs, y compris de grands fournisseurs tels que Amazon, Apple, Cisco, Ericsson, Google, Microsoft, Nokia et Samsung, qui sont importants pour ce qui est de soutenir les plans concernant l'évolution de nos réseaux et services, et d'assurer la prestation de services à nos clients. Il se pourrait que nos fournisseurs éprouvent des difficultés au chapitre de leurs activités d'exploitation, qu'ils doivent composer avec des incidents en matière de protection de la vie privée ou de sécurité, qu'ils doivent faire face à des enjeux extérieurs comme des épidémies ou des pandémies, des pénuries dans la chaîne d'approvisionnement mondiale ou des perturbations relatives au transport et aux activités portuaires, ou qu'ils subissent des pressions gouvernementales ou réglementaires. Il se pourrait qu'ils restructurent leurs activités, qu'ils se regroupent avec d'autres fournisseurs, ou qu'ils cessent de fabriquer certains produits, cessent d'offrir du soutien ou des mises à niveau de ces produits, ou vendent leurs activités ou leurs produits à d'autres fournisseurs. Il se pourrait également que divers fournisseurs vendent directement leurs produits ou services à nos clients, plutôt que de vendre ces produits et services par notre entremise.

Dans certains cas, le nombre de fournisseurs d'un produit, d'un service ou d'une technologie que nous utilisons est limité, et ces contraintes peuvent être exacerbées par la consolidation continue, surtout lorsque celle-ci concerne des fournisseurs de technologies clés. Par ailleurs, les mesures gouvernementales ou réglementaires ayant trait à certains pays ou fournisseurs pourraient avoir une incidence sur nos relations avec certains fournisseurs et sur notre utilisation future de leurs produits et services.

Bien que la plupart des contraintes imposées dans la foulée de la pandémie sur les secteurs de la fabrication et du transport se soient assouplies, un nouveau contexte opérationnel a émergé. Les délais de livraison de certains produits clés, qui étaient habituellement de quatre à six mois avant la pandémie, ne correspondent plus aux délais de traitement attendus et peuvent maintenant atteindre 11 mois. Dans l'ensemble, les chaînes d'approvisionnement sont devenues plus volatiles, les fournisseurs de composants essentiels tels que les jeux de puces tirant parti de leur position sur le marché pour prendre des décisions plus favorables en matière de prix et d'allocation des puces. Cette situation devrait persister, tout comme les pressions à la hausse sur les coûts qui en découlent, ce qui représente un changement fondamental dans la dynamique de la chaîne d'approvisionnement.

Dans le cadre du déploiement continu de nos réseaux mobiles 4G LTE et 5G, nous avons lancé un programme en 2022 afin de nous conformer aux lois canadiennes à venir relatives aux fournisseurs d'équipement réseau, y compris les préoccupations concernant l'utilisation de l'équipement de Huawei. Nous avons choisi Ericsson, Nokia et Samsung Networks comme fournisseurs 5G, et notre programme de conformité continue d'aller de l'avant comme prévu.

Changements survenus au cours des 12 derniers mois

La demande mondiale a été stimulée par les investissements rapides dans les infrastructures d'IA, ce qui devrait s'ajouter aux répercussions persistantes des suites de la pandémie sur l'approvisionnement et les prix. Le nombre de restrictions et de droits de douane imposés par les gouvernements a également augmenté, ce qui continue d'avoir une incidence sur les prix des produits et, dans certains cas, de limiter l'approvisionnement en composants, tandis que les conflits mondiaux nous ont exposés à des risques liés à la disponibilité des matières premières et à la viabilité de certains réseaux d'expédition. La mesure dans laquelle ces facteurs pourraient avoir une incidence défavorable sur nos activités et notre performance financière futures est incertaine.

Deux tendances en ce qui a trait aux activités commerciales de nos fournisseurs ont continué d'être importantes pour nous : la consolidation continue des fournisseurs de technologies clés et la migration des fournisseurs de logiciels vers des modèles d'établissement des prix fondés sur les abonnements ou la consommation. Ces deux tendances limitent nos options en matière de fournisseurs et exercent une pression à la hausse sur nos coûts.

Incidence possible

La souplesse dont nous faisons preuve dans le cadre de la fourniture de produits et de la prestation de services est directement liée à notre capacité à engager ou à remplacer un fournisseur en temps opportun, sans engager des coûts supplémentaires. La dépendance envers certains fabricants et fournisseurs de logiciels pourrait renforcer leur emprise sur le marché et nuire à notre capacité d'acheter certains produits à des prix raisonnables. En conséquence, cette dépendance pourrait avoir une incidence défavorable sur la réussite de la mise à niveau et de l'évolution de la technologie que nous offrons à nos clients, de même que sur le coût d'acquisition de certaines technologies et certains systèmes, et le temps nécessaire à leur déploiement (se reporter à la *rubrique 10.5, « Technologie »*, pour plus de détails).

Il n'existe aucune certitude que nos stratégies visant les fournisseurs et nos ententes avec ces derniers ne seront pas touchées par des difficultés d'ordre opérationnel ou des pressions gouvernementales ou réglementaires auxquelles feraient face ces fournisseurs, ni que nous ne devrons pas engager des coûts supplémentaires ou subir des retards relativement à la prestation de nos services fournis ou au déploiement de nos technologies et de nos systèmes.

Mesures d'atténuation

Nous valorisons nos relations avec nos fournisseurs, car elles nous aident à atteindre nos objectifs commerciaux et contribuent à notre réussite. Nous travaillons en étroite collaboration avec des fournisseurs stratégiques clés pour assurer le caractère opportun des activités de fabrication, de livraison et d'entreposage de leurs produits de matériel ou de logiciels, de manière à ce que nos besoins puissent être comblés, peu importe l'évolution des conditions. Nous nous efforçons de faire affaire avec des fournisseurs qui ont démontré leur engagement continu envers le développement durable en adoptant des principes en matière de comportement éthique, de main-d'œuvre, de santé et sécurité, et d'environnement et en mettant en œuvre des pratiques en matière de conformité qui sont alignées sur nos attentes et contribuent au bien-être de leurs employés, des contractuels et des collectivités.

Notre équipe responsable des activités d'approvisionnement, en collaboration avec nos équipes responsables du développement des produits et de la commercialisation, met au point des prévisions à long terme et ajuste les commandes de stocks en fonction de nos capacités de prestation de services, compte tenu des plus longs délais d'approvisionnement. De plus, nous continuons de chercher d'autres types d'appareils ou d'autres sources d'approvisionnement, et lorsque cela est possible, nous remettons à neuf certains appareils en vue de leur réutilisation, y compris l'équipement résidentiel et de réseau. Afin de soutenir le développement durable, nous remettons également à neuf des téléphones intelligents compris dans notre programme Option Retour et nos entreprises de services professionnels de réparation d'appareils, comme Mobile Klinik, et les certifions en vue de la revente sous la forme d'appareils remis en marché. Nous surveillons et gérons également les options de détermination des sources d'approvisionnement et les réseaux d'approvisionnement afin de limiter notre exposition aux risques liés aux tarifs ou à d'autres mesures gouvernementales.

En tant qu'agrégateur de réseau de premier plan, nous établissons des partenariats avec plusieurs fournisseurs d'équipement réseau et travaillons avec de nombreux fournisseurs internationaux et nationaux en vue d'offrir à nos clients la meilleure expérience possible dans l'ensemble de nos lignes d'activité. Nous tenons compte des stratégies des fournisseurs et des dénouements éventuels des restructurations dans notre planification de croissance future ainsi que du soutien et de l'entretien liés à l'équipement et aux services. Nous avons mis en place des plans d'urgence raisonnables qui prévoient divers scénarios, notamment le recours à plusieurs fournisseurs, le maintien de relations fiables avec les fournisseurs ainsi que l'examen périodique de la performance des fournisseurs, et une collaboration étroite avec d'autres utilisateurs des produits et services de manière à influer sur les plans de développement de produits et services des fournisseurs. En raison de l'actuelle attention portée aux fournisseurs de

services de télécommunications à l'échelle internationale, nos plans de continuité des activités ont été mis en place afin d'assurer la disponibilité des services conformément aux restrictions présentées dans la liste d'entités du Bureau of Industry and Security (le « BIS ») des États-Unis. En ce qui a trait à la mise en place de notre réseau 5G, nous avons conclu des partenariats avec Ericsson, Nokia et Samsung, conformément à notre stratégie visant à faire appel à divers fournisseurs en vue de limiter le risque que la dépendance à l'égard d'un fournisseur unique entraîne un point de défaillance unique, qui pourrait être déclenché par des conditions économiques défavorables, des tensions géopolitiques, des catastrophes naturelles ou d'autres événements ou faits nouveaux importants. En adoptant la technologie Open RAN, nous élargissons notre bassin de fournisseurs et atténuons notre exposition importante aux risques liés à la chaîne d'approvisionnement associés aux fournisseurs actuels de réseaux d'accès radio. Nous bénéficions ainsi d'une gamme plus large de solutions et d'une plus grande souplesse en ce qui a trait à notre infrastructure de réseau et à l'évolution technologique (se reporter à la *rubrique 10.5, « Technologie »*, pour plus de détails).

De plus, nous surveillons régulièrement les profils de risques de nos principaux fournisseurs et nous examinons les modalités applicables des accords conclus afin de déterminer si des garanties contractuelles supplémentaires sont requises. Nous faisons la promotion de notre code de conduite à l'intention des fournisseurs, qui est fondé sur des normes d'éthique commerciale généralement reconnues.

Afin de contrebalancer les risques liés au fait de faire affaire avec un fournisseur dominant sur le marché, nous offrons et commercialisons d'autres types d'appareils, de manière à offrir aux consommateurs un plus grand choix et à contribuer à limiter notre dépendance envers quelques fournisseurs principaux. En ce qui a trait aux achats de logiciels, nous évaluons les options appropriées en matière de code source ouvert et de fournisseurs alternatifs afin d'éviter de devoir s'engager envers un fournisseur unique et de limiter notre exposition au risque d'augmentations de coûts importantes, les fournisseurs de logiciels cherchant à augmenter les prix au moyen de modèles fondés sur l'abonnement.

Des renseignements supplémentaires sur la durabilité de la chaîne d'approvisionnement sont présentés dans notre rapport sur les enjeux ESG et la durabilité, à l'adresse **telus.com/fr/about/sustainability**.

10.14 Questions liées aux biens immobiliers

Catégorie de risque : Opérationnel

Nos biens immobiliers (dont nous sommes propriétaires ou que nous louons) comprennent des locaux pour bureaux administratifs, des immeubles de bureaux, commerciaux et résidentiels à usage mixte, pouvant tous être aménagés dans le cadre de coentreprises, et des centres de travail, des sites réservés à nos équipements de télécommunications ainsi que d'autres projets d'aménagement immobilier qui font avancer notre vocation sociale. Certains immeubles sont construits sur des terres à bail et, à l'exception des actifs compris dans la transaction liée à Terrion, le reste de nos antennes radio sans fil sont installées sur des pylônes de communications qui se trouvent sur des terrains que nous détenons en vertu de contrats de location, ou sur des immeubles détenus en vertu de contrats de location de diverses durées. Nous participons actuellement à des coentreprises immobilières axées sur le réaménagement stratégique et la monétisation de nos biens immobiliers excédentaires (se reporter à la *rubrique 7.11* pour plus d'information).

Les investissements dans l'aménagement de biens immobiliers, y compris le rendement de l'investissement et la réalisation des avantages connexes, peuvent être touchés par les changements réglementaires, les conditions économiques locales, les changements dans les coûts et les échéanciers de construction, les coûts de financement ainsi que les ententes de partenariat. Nos investissements actuels et futurs dans l'immobilier pourraient également être touchés par les dynamiques changeantes en milieu de travail et nous surveillons l'évolution des modèles de retour au bureau.

Changements survenus au cours des 12 derniers mois

En 2025, nous avons fait ce qui suit :

- nous avons conclu des ententes de coentreprise exécutoires et non exécutoires en matière de réaménagement visant plusieurs biens immobiliers excédentaires, qui devraient procurer les avantages de leur monétisation une fois les travaux menés à terme, soit au cours des trois à cinq prochaines années;
- nous avons continué de réduire notre infrastructure de réseau critique située dans nos immeubles abritant les réseaux existants et nous avons réduit nos besoins d'espace pour l'équipement en effectuant la migration des clients du cuivre vers les services à fibres optiques;
- nous avons continué de réaliser des progrès à l'égard de cinq projets d'aménagement en cours de construction en Colombie-Britannique, notamment à Victoria, à Nanaimo, à Sechelt, à Surrey et à Burnaby, et la préparation de conventions antérieures aux contrats de location se déroule comme prévu.

Bien que certains immeubles puissent être considérés comme convenables pour la monétisation au moyen de l'aménagement et détenus dans le cadre d'un portefeuille d'immeubles destinés à l'aménagement à long terme, tout actif générant des flux de rentrées stabilisés que nous avons jugés excédentaires par rapport à nos besoins sera désigné aux fins de la cession ou de la monétisation à court terme.

Incidence possible

Les risques liés à nos placements immobiliers comprennent les risques liés au financement et l'incertitude quant à la demande et aux taux d'occupation et de location futurs. Rien ne garantit que les projets d'aménagement immobilier seront achevés dans le respect du budget ou à temps, ni qu'ils susciteront des engagements liés à des contrats de location et en matière d'occupation comme prévu, compte tenu des fluctuations du marché ou de facteurs externes qui pourraient avoir une incidence sur la demande future d'unités résidentielles (p. ex., la politique d'immigration et les taux d'inoccupation). En conséquence, nous sommes exposés aux risques liés aux pertes en ce qui a trait à nos prêts et à nos placements, advenant le cas où le plan d'affaires d'un projet d'aménagement immobilier ne serait pas mené à terme avec succès.

Mesures d'atténuation

En ce qui a trait aux projets de construction (résidentiels et commerciaux) en cours, notre exposition aux risques liés aux dépassements budgétaires est atténuée au moyen de contrats d'approvisionnement à prix fixe et d'une surveillance par des experts en gestion de projets. Les coûts liés aux projets immobiliers font l'objet d'un suivi au moyen de notre processus de contrôle du capital et d'approbation et nous prévoyons atténuer tout risque lié à la location des locaux vacants en concluant des conventions antérieures aux contrats de location avec des locataires potentiels avant l'achèvement des travaux de construction.

En ce qui a trait aux nouveaux projets, les coentrepreneurs et les promoteurs sont partiellement rémunérés en fonction de l'avancement des travaux, ce qui les encourage à atteindre leurs objectifs en matière d'échéancier et de budget et nous faisons appel à des tiers consultants indépendants pour vérifier les hypothèses clés telles que les taux de location du marché, les coûts de construction et les dépenses de gestion. Nous comptons également sur nos équipes juridiques internes et externes pour nous assurer que les modalités de tous les contrats, partenariats et ententes d'approvisionnement avec des tiers représentent nos intérêts.

Nous élaborons à l'avance une stratégie de location pour les immeubles dans lesquels nous avons investi, ou que nous ne détenons pas directement, y compris des examens trimestriels de la demande et des autres besoins actuels sur le marché, ainsi que toute exposition connexe aux risques liés à l'expiration des contrats de location, aux taux de location, ou à certains propriétaires et immeubles (comme le mauvais état de la structure des bâtiments ou les inondations possibles).

10.15 Financement, dette et dividendes

Catégorie de risque : Financier

Des facteurs de risque tels que les fluctuations des marchés financiers, la conjoncture économique ou les exigences réglementaires visant la capitalisation bancaire, les activités de prêts ou un changement du nombre de banques à charte canadiennes pourraient se répercuter sur la disponibilité et sur le coût des capitaux pour les entreprises émettrices de valeurs ayant une cote élevée de solvabilité, y compris pour nous.

Le cours de nos actions ordinaires sur le marché pourrait être touché par divers facteurs tels que la capacité continue de TELUS Corporation à accéder à des facilités de crédit bancaire, aux programmes de titrisation et aux marchés de la dette publique, nos notations qui peuvent subir un changement en fonction de certains éléments, notamment notre capacité à mener à bien nos initiatives continues de désendettement, ainsi que par l'exécution de nos politiques d'affectation du capital et de dividendes, y compris une pause liée à notre programme pluriannuel de croissance du dividende et l'incidence de tout rachat dans le cadre de l'offre publique de rachat dans le cours normal des activités, et par le rendement global de l'entreprise.

Nos instruments financiers et la nature des risques de crédit, de liquidité et de marché auxquels ces instruments pourraient être assujettis sont décrits à la *rubrique 7.9, « Instruments financiers, engagements et passifs éventuels »*.

Changements survenus au cours des 12 derniers mois

Au 31 décembre 2025, nos billets de premier rang non garantis totalisaient 18,3 milliards de dollars et nos billets subordonnés de rang inférieur, 7,3 milliards de dollars (se reporter à la *rubrique 4.3*). Nous avons recours à un programme de papier commercial (d'un montant maximal de 1,5 milliard de dollars US), qui nous permet actuellement d'avoir accès à du financement à un coût inférieur à celui de notre facilité de crédit renouvelable. Au 31 décembre 2025, l'encours du papier commercial s'établissait à 1,0 milliard de dollars, et ce papier commercial était libellé en dollars américains (0,7 milliard de dollars US). Lorsque nous émettons du papier commercial, il doit être refinancé sur une base continue afin de réaliser les économies liées aux prélèvements effectués sur la facilité de crédit de 2,75 milliards de dollars.

Incidence possible

Nos plans d'affaires et notre croissance pourraient être touchés de façon défavorable si le financement dont nous disposons actuellement ne suffit pas à couvrir nos exigences en matière de financement. Les conditions dans les marchés financiers externes pourraient possiblement nuire à notre capacité d'effectuer des investissements stratégiques et de satisfaire aux besoins de financement de nos dépenses d'investissement continues, et pourraient empêcher le renouvellement du papier commercial aux taux actuellement en vigueur.

Rien ne garantit que nous maintiendrons ou améliorerons nos notations actuelles. Étant donné les besoins de trésorerie pour les enchères de spectre dans la bande de fréquence de 3 800 MHz à l'égard duquel nous avons effectué des paiements en 2024 et pour les prochaines enchères de spectre des ondes millimétriques, il se pourrait que nous ne puissions pas ramener le ratio de la dette nette par rapport au BAIIA dans notre fourchette visée à moyen terme, ce qui pourrait éventuellement avoir une incidence défavorable sur nos notations. Par ailleurs, une baisse des notations de TELUS pourrait se traduire par une augmentation de notre coût du capital et avoir une incidence sur notre accès à des capitaux. Une réduction de nos notations de première qualité pourrait entraîner une hausse du coût du capital.

Même si nous nous attendons à ce que les flux de trésorerie disponibles et les sources de financement futurs soient suffisants pour satisfaire nos besoins actuels, notre intention visant à fournir un rendement du capital investi à nos actionnaires pourrait limiter notre capacité à investir dans nos activités pour assurer notre croissance future.

Mesures d'atténuation

Nous pourrions financer nos besoins en capital et nos exigences de financement dans le futur au moyen de flux de trésorerie autogénérés, y compris la monétisation possible des actifs non essentiels et les initiatives liées au fonds de roulement qui génèrent de la trésorerie, d'emprunts au titre de la tranche inutilisée de nos facilités de crédit bancaire, de l'utilisation d'un programme de titrisation ou de papier commercial, ou de l'émission de titres de créance ou de capitaux propres. À la date du présent rapport de gestion, en vertu de notre prospectus préalable de base, en vigueur jusqu'en janvier 2029, nous pouvions émettre un montant illimité de titres admissibles en vertu de ce prospectus au Canada et jusqu'à 1,9 milliard de dollars de titres admissibles en vertu de ce prospectus aux États-Unis. Nous sommes d'avis que nos notations de première qualité, conjuguées aux efforts déployés pour maintenir des relations constructives avec les banques, les investisseurs et les agences de notation, continuent à nous donner un accès raisonnable aux marchés financiers.

Afin qu'il nous soit possible d'atteindre notre objectif financier, qui vise à maintenir généralement un seuil de liquidités inutilisées d'au moins 1,0 milliard de dollars, nous avons une facilité de crédit de 2,75 milliards de dollars qui arrivera à échéance le 21 août 2030 (se reporter à la *rubrique 7.6*, *« Facilités de crédit »*). En outre, nous sommes partie à une convention conclue avec une fiducie de titrisation sans lien de dépendance expirant le 22 mai 2027, en vertu de laquelle nous pouvons emprunter jusqu'à 1,6 milliard de dollars, dont une tranche de 0,7 milliard de dollars était disponible au 31 décembre 2025 (se reporter à la *rubrique 7.7, « Emprunts à court terme »*).

En 2024 et en 2025, nous avons effectué avec succès un certain nombre de transactions au titre de la dette (se reporter à la *rubrique 7.4*). De plus, les billets de premier rang de TELUS Corporation sont assortis d'échéances échelonnées, ce qui comprend un montant de 0,8 milliard de dollars arrivé à échéance en janvier 2025 et un montant de 1,4 milliard de dollars et dont les dates d'échéance s'échelonnent jusqu'en 2026. Nous utilisons des contrats de change à terme et des swaps de devises et de taux d'intérêt pour gérer le risque de change découlant de l'émission de papier commercial, du financement lié à la fiducie de titrisation libellée en dollars américains et de la presque totalité des titres de créance à long terme à taux fixe libellés en dollars américains. Notre programme de papier commercial est entièrement adossé à la facilité de crédit de 2,75 milliards de dollars.

Nous gérons notre structure du capital financier et y apportons des ajustements en fonction des variations de la conjoncture économique et des risques liés à nos activités. Nous avons mis en place des politiques financières qui sont revues annuellement et qui ont pour but de nous aider à maintenir nos notations de première qualité actuelles. Toutes les agences de notation accordent actuellement des notations qui sont conformes aux notations visées. Nous disposons également d'une facilité de crédit de 2,75 milliards de dollars, laquelle est assujettie à une restructuration par nos prêteurs dans l'éventualité où nos notations seraient révisées à la baisse en deçà de notation de première qualité.

Le financement des futures acquisitions de licences de spectre, la capitalisation des obligations au titre des régimes de retraite à prestations définies et les hausses des taux d'imposition des sociétés et/ou de l'impôt indirect ne pouvant faire l'objet de crédits réduiront les flux de trésorerie après impôt que nous aurions autrement pu utiliser afin de fournir un rendement du capital investi à nos actionnaires. Si les résultats réels diffèrent de nos attentes, rien ne garantit que nous ne modifierons pas nos plans de financement, y compris notre intention de verser des dividendes selon nos indications à l'égard du ratio de distribution et de maintenir notre programme pluriannuel de croissance du dividende. Pour de plus amples renseignements sur notre programme pluriannuel de croissance du dividende, se reporter à la *rubrique 4.3, « Situation de trésorerie et sources de financement »*.

Notre conseil d'administration examine et approuve la déclaration d'un dividende et le montant du dividende à la fin de chaque trimestre, en fonction de nombreux facteurs, incluant notre situation financière et nos perspectives. Cette évaluation est assujettie à diverses hypothèses ainsi qu'à l'incidence potentielle de notre exposition à divers risques et incertitudes, y compris ceux décrits dans la présente *rubrique 10*.

10.16 Questions fiscales

Catégorie de risque : Financier

Nous percevons et versons des montants importants d'impôts indirects, tels que la taxe sur les produits et services, les taxes de vente harmonisées, les taxes de vente provinciales, les taxes de vente et d'utilisation et des taxes à valeur ajoutée, à diverses autorités fiscales. Nos activités sont complexes, et les interprétations, les règlements, les lois et la jurisprudence en matière d'impôt s'appliquant à nos activités sont constamment susceptibles de changer et de faire l'objet de nouvelles interprétations; en conséquence, le calcul du montant définitif d'impôt lié à un grand nombre de transactions est incertain. Qui plus est, la mise en œuvre de mesures conformes à de nouvelles lois revêt un caractère complexe, notamment en ce qui a trait à l'exécution mettant en cause plusieurs systèmes et aux interprétations relatives à l'application de nouvelles règles à des transactions, produits et services précis.

TELUS (y compris TELUS Santé, TELUS Agriculture & Biens de consommation ainsi que TELUS Numérique) exerce des activités dans de nombreux pays, notamment, mais sans s'y limiter, en Argentine, en Australie, au Brésil, en Bulgarie, en Chine, au Salvador, en France, en Allemagne, au Guatemala, en Inde, en Irlande, au Mexique, aux Philippines, en Roumanie, à Singapour, au Royaume-Uni et aux États-Unis, ce qui accroît notre exposition à divers régimes fiscaux. En règle générale, chaque pays a certaines particularités (p. ex., la taxe à valeur ajoutée, la taxe sur les recettes brutes, les droits de timbre et de mutation ainsi que l'impôt sur le résultat), et affiche des différences sur le plan des assiettes fiscales et des taux d'imposition applicables, des lois et conventions fiscales ainsi que de la monnaie et des langues. En outre, le secteur des télécommunications fait face à des enjeux uniques qui créent de l'incertitude quant à l'application des lois fiscales ou à la séparation des impôts entre les administrations fiscales au pays et à l'étranger. Par conséquent, les autorités fiscales d'un territoire donné peuvent déterminer le montant d'un passif d'impôt différent de celui calculé par l'entité de TELUS concernée conformément à ses livres et registres, et il est possible que ces différences doivent être résolues par les tribunaux du territoire applicable.

Changements survenus au cours des 12 derniers mois

Les politiques fiscales mondiales et locales, ainsi que l'administration et l'interprétation de la loi fiscale, sont en constante évolution, ce qui complexifie la fiscalité.

Récemment, certains gouvernements ont commencé à réorienter leur politique fiscale vers le protectionnisme et la rétorsion. Ce virage a entraîné la proposition d'une loi qui, si elle était adoptée, pourrait engendrer une augmentation de notre taux d'imposition effectif dans certains territoires.

Incidence possible

Nous sommes assujettis au risque que les montants relatifs à l'impôt et aux taxes indirectes, y compris la charge d'impôt, soient considérablement différents des montants prévus, et qu'une tendance générale des administrations responsables de la perception des impôts au pays et à l'étranger à l'égard de l'adoption d'interprétations et de procédures de vérification plus rigoureuses pourrait avoir une incidence défavorable sur notre situation financière et nos résultats d'exploitation.

Nous avons des actifs et passifs d'impôt exigible et des actifs et passifs d'impôt différé importants, des charges d'impôt importantes et des paiements d'impôt en trésorerie importants. Les montants d'impôt sur le résultat sont basés sur les estimations que nous formulons en appliquant des méthodes comptables qui prévoient la comptabilisation de l'avantage relatif à une position fiscale uniquement lorsqu'il est plus probable qu'improbable que le choix final du traitement comptable de la position fera en sorte que l'économie connexe sera réalisée. L'évaluation de la probabilité et du montant de l'avantage ainsi que le moment auquel ce montant sera réalisé pourraient avoir une incidence importante sur le calcul du bénéfice net ou des flux de trésorerie. L'impôt sur le résultat devrait être calculé selon des taux prévus par la loi applicables se situant entre 24,9 % et 25,5 % pour 2026 (comparativement à 24,8 % en 2025). Ces prévisions pourraient varier si des modifications sont apportées aux interprétations, aux règlements, aux lois ou à la jurisprudence.

Le moment auquel a lieu la monétisation des montants d'impôt différé est incertain, car il dépend de notre bénéfice futur et d'autres événements. Les montants des passifs d'impôt différé sont eux aussi incertains, car ils se fondent sur les taux d'imposition futurs pratiquement en vigueur qui avaient prise d'effet à la date du bilan, et ces taux pourraient être modifiés par les autorités fiscales. De plus, les montants des paiements d'impôt en trésorerie et des passifs d'impôt exigible ainsi que des passifs d'impôt différé se basent également sur la composition prévue des produits d'exploitation tirés dans les territoires où nous exerçons nos activités, lesquels sont également susceptibles de changer.

Les activités de vérification et de révision des autorités fiscales ont une incidence sur le calcul définitif des montants réels des impôts indirects à payer ou à recevoir, de l'impôt sur le résultat à payer ou à recevoir, des passifs d'impôt différé, de l'impôt sur certains éléments compris dans le capital, et de la charge d'impôt sur le résultat. En conséquence, il n'existe aucune certitude que les taxes ou les impôts seront exigibles comme il était prévu ni que le montant ou le moment de la réception de ces actifs d'impôt, ou leur utilisation, seront semblables à ceux actuellement prévus.

Notre présence mondiale pourrait nous exposer à une hausse de la charge d'impôt dans les pays qui orientent leur politique fiscale vers le protectionnisme et la rétorsion.

Mesures d'atténuation

Nous avons mis en œuvre une stratégie fiscale exhaustive que notre conseil d'administration a adoptée. Cette stratégie énonce les principes qui sous-tendent et qui orientent le rôle des membres de l'équipe, leurs responsabilités et leur conduite personnelle, la façon d'exercer des activités en tenant compte des lois fiscales et les approches en matière de relations de travail avec les autorités fiscales externes et les conseillers externes. Cette stratégie reconnaît la nécessité de s'assurer que TELUS respecte toutes les lois fiscales pertinentes. Les composantes nécessaires pour gérer le risque fiscal sont énoncées dans la stratégie.

Pour appliquer cette stratégie, nous avons un service interne de fiscalité regroupant des professionnels qui se tiennent à jour concernant les obligations d'ordre fiscal au pays et à l'étranger et, au besoin, nous avons recours aux services de conseillers externes. Cette équipe procède à l'examen de toute modification relative aux systèmes et aux processus afin d'assurer leur conformité aux lois et règlements fiscaux au pays ainsi qu'aux lois et règlements fiscaux internationaux applicables. Les membres de cette équipe sont également responsables des activités spécialisées liées à la comptabilisation de l'impôt sur le résultat.

Notre service de la fiscalité procède à un examen des transactions significatives, dans le cadre duquel il évalue les transactions inhabituelles ou les transactions non récurrentes en se fondant sur diverses perspectives axées sur les risques. Les conseillers fiscaux externes examinent régulièrement les transactions importantes, et nous pouvons également faire appel à d'autres tiers conseillers pour obtenir leur point de vue à l'égard de tout potentiel de passif d'impôt. Nous continuons d'examiner et de surveiller nos activités de manière à prendre les mesures nécessaires pour nous conformer à toutes les obligations d'ordre réglementaire, juridique et fiscal. Dans certains cas, nous retenons les services de conseillers externes, qui procèdent à un examen de nos systèmes et processus afin d'assurer leur conformité aux lois fiscales. Notre service de fiscalité revoit les conseils fournis et les déclarations fiscales préparées par ces conseillers afin d'établir leur caractère raisonnable.

Nous optimisons notre structure organisationnelle juridique et nos relations contractuelles en tenant compte des politiques fiscales des pays dans lesquels nous exerçons nos activités.

10.17 L'économie

Catégorie de risque : Financier

Nos activités commerciales sont exercées dans des conditions économiques générales, et les résultats de ces activités sont touchés par les mêmes conditions. Des conditions économiques défavorables, comme une récession, un ralentissement économique ou une hausse des taux d'inflation sur les marchés dans lesquels nous exerçons nos activités, ou le maintien de ces taux à un niveau élevé, pourraient avoir une incidence négative importante sur notre performance financière. Il est cependant difficile de prévoir l'incidence que ces conditions pourraient avoir sur les résultats de nos activités commerciales. Au Canada, nous sommes en outre exposés à des risques importants, notamment les fluctuations des prix du pétrole, les fluctuations des taux d'intérêt sur le marché, l'accroissement des niveaux de la dette hypothécaire et des consommateurs, l'inflation, la fluctuation des niveaux d'immigration, la volatilité du marché de l'habitation et les incertitudes liées aux questions commerciales, y compris les droits de douane actuels et de futurs droits de douane potentiels, les perturbations de la chaîne d'approvisionnement et les répercussions des changements climatiques.

Alors que nous continuons d'élargir nos activités à l'échelle internationale en procédant à des acquisitions, notamment celles faites par TELUS Santé et notre secteur des services liés à l'agriculture et à la chaîne d'approvisionnement, et celles effectuées par TELUS Numérique, notre exposition aux conditions économiques mondiales prend de l'ampleur. Les conflits commerciaux internationaux et les conflits géopolitiques, ainsi que les incertitudes économiques et politiques au-delà des frontières du Canada, pourraient avoir des répercussions mondiales, compte tenu de l'importante intégration des chaînes d'approvisionnement. Ces conflits géopolitiques et ces incertitudes politiques sont maintenant largement caractérisés comme un changement structurel, donnant lieu à un nouvel ensemble de risques significatifs qui nécessitent un examen continu et une surveillance active. Ces risques comprennent, sans s'y limiter : l'instabilité politique ou l'agitation sociale pouvant perturber les activités; l'imposition de sanctions, de droits de douane ou de restrictions commerciales qui pourraient nuire à notre capacité de servir les marchés ou de maintenir notre accès à la technologie; et la saisie ou la nationalisation potentielles d'actifs.

Notre capacité de mettre en œuvre avec succès les initiatives en matière de réduction des coûts et de réaliser les économies prévues, déduction faite des coûts de restructuration et autres coûts pourrait nuire à nos activités commerciales et à l'expérience client. Ces initiatives comprennent, mais sans s'y limiter, notre programme d'efficience et d'efficacité opérationnelles visant à soutenir une amélioration des résultats financiers, l'intégration des activités, la simplification des produits à l'intention des entreprises clientes, l'automatisation et l'impartition des processus d'affaires, les activités de délocalisation et de réorganisation ainsi que les initiatives d'approvisionnement.

Changements survenus au cours des 12 derniers mois

En 2025, l'économie canadienne et l'économie mondiale ont fait preuve de résilience malgré la volatilité des taux d'intérêt, les conflits continus opposant la Russie et l'Ukraine et au Moyen-Orient et les virages dans les politiques commerciales, qui se sont traduits par l'imposition de droits de douane ou l'augmentation de ces droits. Tout au long de 2025, les banques centrales ont continué de baisser les taux d'intérêt dans le contexte de turbulences économiques persistantes au sein d'un environnement inflationniste plus normalisé. La combinaison de la croissance économique au Canada, de la dépréciation des devises et des changements de politique commerciale pourrait entraîner une volatilité accrue des marchés.

La Banque du Canada a annoncé de multiples réductions des taux d'intérêt pour soutenir la croissance, et une tendance à la baisse du taux d'inflation. Cependant, les incertitudes géopolitiques et les droits de douane additionnels aux États-Unis présentent des défis continus, tout comme le risque incessant que l'économie canadienne et/ou l'économie mondiale sombrent dans la récession.

Incidence possible

L'incertitude économique et politique pourrait faire en sorte que nos clients des services aux consommateurs et des services d'affaires réduisent ou reportent leurs dépenses discrétionnaires, ce qui se répercutera sur les achats de nouveaux services ou sur les volumes d'utilisation, et envisagent des solutions à plus faible prix. Cette incertitude pourrait également miner la confiance des entreprises et faire en sorte que nos clients commerciaux réduisent, reportent ou suppriment les dépenses en ce qui concerne nos services afin de réduire leurs coûts d'exploitation. Parallèlement, les pressions inflationnistes persistantes pourraient entraîner une augmentation des coûts des intrants, comme la main-d'œuvre, qui pourrait ne pas être contrebalancée par une croissance des produits, et pourrait nuire aux marges. En outre, les perturbations continues de la chaîne d'approvisionnement internationale pourraient rendre difficile l'approvisionnement en composants clés en quantité suffisante et à des prix raisonnables.

Partout dans le monde, certains pays pourraient avoir besoin de soutien financier, les notations des États souverains pourraient continuer à baisser, et certains pays pourraient ne pas être en mesure de respecter leurs obligations au titre de la dette souveraine. De telles répercussions sur le plan économique pourraient entraîner une augmentation du coût d'emprunt de sorte qu'il serait plus difficile d'obtenir du crédit, ce qui pourrait avoir une incidence défavorable significative sur nos activités, notre situation financière, notre performance financière et nos flux de trésorerie. Les fluctuations des économies canadienne et mondiale pourraient avoir une incidence défavorable sur la croissance de nos produits, notre rentabilité et nos flux de trésorerie disponibles, et possiblement faire en sorte que nous devions enregistrer une réduction de la valeur comptable de nos actifs, y compris, sans toutefois s'y limiter, de nos immobilisations incorporelles d'une durée d'utilité indéterminée (soit nos licences de spectre et notre goodwill). Une nouvelle réduction de la valeur comptable de nos actifs entraînerait l'imputation d'une charge en résultat et une réduction des capitaux propres, mais n'aurait aucune incidence sur les flux de trésorerie. Ces fluctuations économiques pourraient également avoir des répercussions diverses sur différents marchés verticaux. Les industries contracycliques telles que celles des biens de consommation, des services publics et des soins de santé devraient poursuivre le cours normal de leurs activités. Plus particulièrement en ce qui concerne les soins de santé, le marché des produits et services liés à la logistique devrait demeurer soutenu, et les hôpitaux de même que les fournisseurs de soins de santé dans certains pays pourraient également afficher une bonne performance.

En outre, en tant qu'entreprise mondiale ayant de vastes activités commerciales aux États-Unis, nous devons composer avec des environnements juridiques, politiques et sociaux complexes et souvent contradictoires. Des changements dans le contexte politique et réglementaire des États-Unis, y compris un examen plus approfondi des pratiques et des politiques internes des sociétés, pourraient accroître notre exposition à des risques d'ordre juridique et financier. Le fait de naviguer dans de tels environnements, ou d'être perçu comme prenant position sur une question politique ou sociale polarisante, pourrait entraîner des mesures réglementaires défavorables, y compris des litiges et des sanctions financières potentielles, ce qui, à son tour, pourrait entraîner des représailles gouvernementales ou nuire à notre marque et à notre réputation.

Comme certaines acquisitions et charges d'exploitation et certains produits sont libellés en dollars américains ou en monnaie autre que le dollar canadien, les fluctuations du taux de change du dollar canadien pourraient avoir une incidence sur nos résultats financiers et nos résultats d'exploitation.

Les fluctuations économiques et les fluctuations des marchés financiers pourraient également avoir une incidence défavorable sur le rendement des investissements, la capitalisation et les charges liées aux régimes de retraite à prestations définies que nous avons instaurés, puisque nos obligations sont basées sur des hypothèses actuarielles spécifiques liées au rendement attendu des actifs des régimes, à la progression des salaires, aux espérances de vie, au rendement des marchés financiers et aux taux d'intérêt futurs.

Mesures d'atténuation

Bien que nous ne puissions pas atténuer complètement les risques économiques, notre priorité Les clients d'abord et notre ambition de nous tailler une position de chef de file mondial en ce qui a trait à la probabilité que nos clients recommandent nos produits, nos services et notre équipe, soutiennent également nos efforts visant à attirer et à retenir des clients dans chaque phase du cycle économique, y compris les périodes de volatilité élevée. La performance de nos services de télécommunications a été résiliente durant les périodes de récession, ce qui nous permet de naviguer dans un environnement où les dynamiques de marché sont changeantes. Nous poursuivrons également nos initiatives en matière de réduction des coûts et nos initiatives d'efficacité opérationnelle dans le cadre de nos activités commerciales. Pour des renseignements sur nos politiques financières et nos plans en matière de structure du capital, se reporter à la *rubrique 4.3, « Situation de trésorerie et sources de financement »*.

Nous avons recours à des contrats de change à terme et à des options sur devises pour fixer les taux de change sur les transactions, les engagements, le papier commercial, le financement libellé en dollars américains lié à la fiducie de titrisation et les billets libellés en dollars américains dans le but d'atténuer les risques liés aux fluctuations des taux de change. Nous cherchons à atténuer les risques liés aux régimes de retraite en appliquant nos politiques et procédures conçues pour gérer l'exposition au risque d'investissement et en surveillant constamment notre situation de capitalisation. Selon nos meilleures estimations, les cotisations en trésorerie à nos régimes de retraite à prestations définies enregistrés pour 2026 s'établiront à néant (néant en 2025). Des accords d'achat d'énergie virtuels conclus dans le cadre de projets de production d'énergie renouvelable visant à aménager des centrales solaires et éoliennes sont mis à profit pour gérer notre exposition au risque de prix lié à nos achats d'électricité.

10.18 Litiges et questions d'ordre juridique

Catégorie de risque : Conformité

En raison de la taille de notre société, nous faisons régulièrement l'objet de diverses enquêtes, réclamations et poursuites visant des dommages-intérêts et d'autres compensations ou faisons l'objet de menaces à cette fin. L'élargissement continu de notre gamme de produits et services dans le domaine des services gérés, des services de sécurité, des solutions de soins de santé, et des technologies agricoles et liées à la chaîne d'approvisionnement, ainsi que la privatisation de TELUS Numérique le 31 octobre 2025, ont donné lieu à un accroissement des exigences en matière de conformité que nous devons respecter et accru notre exposition aux risques de litiges et à la possibilité de dommages-intérêts, de sanctions ou d'amendes. Nous pourrions également faire l'objet de recours collectifs en raison de nos relations avec des millions de clients. De plus, tout comme les autres sociétés ouvertes, nous pourrions être tenus civilement responsables des déclarations fausses ou trompeuses faites par écrit ou oralement, ou au titre des fraudes ou de la manipulation des marchés.

La propriété intellectuelle et les droits patrimoniaux des propriétaires et des développeurs de matériel, de logiciels, de processus d'affaires et d'autres technologies pourraient être protégés en vertu de lois, notamment des lois concernant les brevets, les marques de commerce, les droits d'auteur et la conception industrielle, ou en vertu du droit commun, notamment en ce qui concerne les secrets commerciaux. D'importants dommages-intérêts pourraient être accordés dans les cas de réclamations en matière de violation de la propriété intellectuelle, et les défendeurs pourraient engager des coûts élevés pour se défendre relativement à ces réclamations ou pour régler ces dernières.

Des renseignements détaillés sur les recours collectifs autorisés et non autorisés, les litiges en matière de propriété intellectuelle et les autres réclamations nous concernant susceptibles d'avoir des incidences significatives sont présentés à la *note 29a)* des états financiers consolidés.

Puisque nous exerçons des activités commerciales dans de nombreux pays, nous devons nous conformer non seulement aux lois et aux règlements canadiens, mais également aux lois et aux règlements locaux de ces pays. Ces lois et règlements peuvent différer considérablement des lois canadiennes et pourraient accroître notre exposition à des risques d'ordre réglementaire, juridique et fiscal. Nous continuons d'étendre nos activités commerciales dans d'autres pays et d'élargir la prestation de produits et services dans ces pays, ce qui pourrait également accroître notre exposition à des risques d'ordre réglementaire, juridique et fiscal, y compris les amendes et pénalités potentiellement importantes (par exemple, 4 % des produits mondiaux en vertu des lois sur la protection des données de l'Union européenne). Dans certains cas, les lois prévoyant une application extraterritoriale pourraient également nous imposer des obligations. Se reporter à la *rubrique 10.3, « Questions de réglementation »*.

Changements survenus au cours des 12 derniers mois

La croissance et le développement des industries axées sur la technologie ont eu pour effet d'accroître la valeur de la propriété intellectuelle et des droits patrimoniaux. La tendance favorisant le paiement de dommages-intérêts, les coûts engagés pour se défendre et la probabilité que des règlements aient lieu pourraient inciter les détenteurs de droits de propriété intellectuelle à présenter des réclamations en matière de violation de manière plus vigoureuse. En raison de la multitude de technologies et de systèmes que nous utilisons aux fins de la prestation de nos produits et services, ainsi que de l'évolution rapide et de la complexité des caractéristiques de ces technologies, il est raisonnable de s'attendre à une recrudescence du nombre de litiges liés à la propriété intellectuelle et aux droits patrimoniaux. Certains faits nouveaux et instances importants en matière de réglementation qui touchent nos activités et notre industrie sont présentés à la *rubrique 9.4*.

En juin 2024, le projet de loi C-59 a reçu la sanction royale. Le projet de loi modifie la *Loi sur la concurrence* afin, entre autres, d'accroître la responsabilité des entreprises qui font des déclarations environnementales et sociales, d'accroître la capacité de recours des parties privées qui intentent des poursuites devant le tribunal et d'accroître les pouvoirs en matière d'application concernant les fusions.

À mesure que nous élargissons les gammes de produits et de services que nous offrons dans le domaine des technologies agricoles et de la chaîne d'approvisionnement (p. ex., des solutions de gestion et de surveillance de la santé des animaux) ainsi que du domaine de la santé (p. ex. les programmes d'aide aux employés) et que nous offrons ces produits et services dans un plus grand nombre de pays, et tandis que nous déployons considérablement nos offres de services numériques à l'échelle mondiale, y compris dans de nouveaux territoires comme le Moyen-Orient, nous accroissons notre exposition à des exigences réglementaires et juridiques complexes, ainsi qu'à des risques de litiges plus élevés en cas de violation de données et de sécurité.

Incidence possible

À l'heure actuelle, nous ne pouvons prévoir l'issue de ces questions juridiques en raison de divers facteurs, y compris ce qui suit : la nature préliminaire de certaines réclamations; le caractère incertain des théories et revendications en matière de dommages-intérêts; des dossiers factuels incomplets; la nature incertaine des théories juridiques, des procédures judiciaires et de leur résolution par les tribunaux, tant dans le cadre du procès que de l'appel; ainsi que la nature imprévisible des parties adverses et de leurs revendications.

Un recours collectif dont les demandeurs obtiendraient gain de cause ou des réclamations en matière de violation de la propriété intellectuelle couronnées de succès pourraient, en raison de leur nature, entraîner le paiement de dommages-intérêts considérables, qui pourraient avoir une incidence défavorable sur les résultats financiers et les résultats d'exploitation du défendeur.

Rien ne garantit que l'un quelconque de ces facteurs n'aura pas d'incidence défavorable sur nos résultats financiers et nos résultats d'exploitation.

Mesures d'atténuation

Nous sommes d'avis que nous avons mis en place des politiques, des contrôles, des processus et des ententes contractuelles raisonnables, ainsi que des couvertures d'assurance, tous dans le but d'assurer la conformité et de limiter notre exposition à tout risque connexe. Notre chef des services juridiques et de la gouvernance est responsable de veiller à ce que notre société ait des processus et contrôles appropriés en place pour faciliter la conformité à toutes les exigences de la législation et à faire rapport au comité d'audit en ce qui concerne la conformité.

Nous avons une équipe de professionnels internes et externes du domaine juridique qui nous fournit des conseils et gère les risques liés aux réclamations et aux réclamations possibles. Cette équipe conteste vigoureusement les recours collectifs et les autres poursuites intentés contre notre société, cherche à obtenir des règlements dans les cas appropriés, évalue régulièrement nos pratiques commerciales et surveille les faits nouveaux d'ordre juridique qui pourraient avoir une incidence sur les risques. L'équipe a pour pratique de demander et d'obtenir les protections contractuelles conformes aux pratiques courantes du secteur, de manière à atténuer les risques de violation de la propriété intellectuelle, et elle s'efforce de protéger nos droits de propriété intellectuelle au moyen de litiges et d'autres mesures.

Notre politique sur la divulgation de l'information de l'entreprise limite la divulgation d'information par les membres de l'équipe, définit le rôle du porte-parole de la société, prévoit un protocole pour communiquer avec les analystes en placements, les investisseurs et les autres parties, et énonce notre approche en matière de communication.

Nous comptons sur les membres de notre équipe, nos dirigeants, notre conseil d'administration, nos principaux fournisseurs et nos autres partenaires d'affaires pour faire preuve d'un comportement qui cadre avec les normes applicables sur le plan juridique et sur le plan éthique dans tous les pays où nous exerçons des activités. Nous avons mis en place une politique de lutte contre la corruption, un code d'éthique et de conduite exhaustif pour les membres de notre équipe et notre conseil, ainsi qu'un programme de formation annuelle obligatoire en matière de protection de la vie privée, de sécurité et d'intégrité pour tous les membres de notre équipe et les contractuels particuliers.

Sous réserve des restrictions précédentes, et en fonction des évaluations juridiques et de l'information dont elle dispose actuellement, la direction est d'avis qu'il est improbable qu'un passif lié à des enquêtes, réclamations et poursuites, non couvert par les assurances ou autrement, ait une incidence significative sur notre situation financière et nos résultats d'exploitation, à l'exception des éléments décrits dans la présente et à la *note 29a)* des états financiers consolidés.

11. Définitions et rapprochements

11.1 Mesures financières non conformes aux PCGR et autres mesures financières déterminées

Nous présentons certaines mesures non conformes aux PCGR et fournissons des indications à ce sujet. Nous avons recours à ces mesures pour évaluer la performance de TELUS, et aussi pour déterminer si nous respectons les clauses restrictives de nos conventions d'emprunt et pour gérer notre structure du capital. Étant donné que les mesures non conformes aux PCGR n'ont généralement pas de signification normalisée, elles pourraient ne pas être comparables à des mesures semblables présentées par d'autres émetteurs. Les règlements sur les valeurs mobilières exigent que ces mesures soient définies clairement et qu'elles fassent l'objet d'un rapprochement avec les mesures conformes aux PCGR les plus semblables. Certaines de ces mesures n'ont pas de définition généralement reconnue au sein de l'industrie.

Bénéfice net ajusté et bénéfice par action (« BPA ») de base ajusté :
Ces mesures ne sont pas conformes aux PCGR et n'ont pas de signification normalisée prescrite par les Normes IFRS de comptabilité et, par conséquent, il est peu probable qu'elles soient comparables à des mesures semblables présentées par d'autres émetteurs. Le bénéfice net ajusté ne tient pas compte de l'incidence des coûts de restructuration et autres coûts, des pertes de valeur liées à la restructuration d'immobilisations corporelles découlant de la rationalisation de biens immobiliers, des ajustements liés à l'impôt sur le résultat, de la prime au titre du remboursement par anticipation de la dette à long terme, des variations latentes de la composante à terme des accords d'achat d'énergie virtuels comptabilisés comme étant détenus à des fins de transactions (se reporter à la *rubrique 5.3)*, et des autres ajustements (présentés dans les tableaux suivants). Le BPA de base ajusté est calculé au moyen de la division du bénéfice net ajusté par le nombre moyen pondéré de base d'actions ordinaires en circulation. Ces mesures servent à évaluer la performance consolidée et, selon la direction, elles ne tiennent pas compte des éléments qui pourraient occulter les tendances sous-jacentes concernant la performance ou des éléments de nature inhabituelle qui ne reflètent pas nos activités continues. Elles ne doivent pas être substituées au bénéfice net et au BPA de base pour évaluer la performance de TELUS.

Rapprochement du bénéfice net ajusté

	Trimestres clos les 31 décembre		Exercices clos les 31 décembre	
(en millions de dollars)	**2025**	2024	**2025**	2024
Bénéfice net attribuable aux actions ordinaires	**292**	358	**1 113**	993
Ajouter (déduire) les montants suivants, déduction faite du montant attribuable aux participations ne donnant pas le contrôle :				
Coûts de restructuration et autres coûts	**86**	60	**376**	469
Incidence fiscale des coûts de restructuration et autres coûts	**(17)**	(13)	**(91)**	(111)
Pertes de valeur (reprises de pertes de valeur) liées à la restructuration d'immobilisations corporelles découlant de la rationalisation de biens immobiliers	**21**	(20)	**21**	82
Incidence fiscale des pertes de valeur (reprises de pertes de valeur) liées à la restructuration d'immobilisations corporelles découlant de la rationalisation de biens immobiliers	**(5)**	5	**(5)**	(22)
Ajustements liés à l'impôt sur le résultat	**4**	(11)	**(28)**	(33)
Profit au rachat de titres de créance à long terme	**(81)**	—	**(303)**	—
Incidence fiscale du profit au rachat de titres de créance à long terme	**11**	—	**36**	—
Prime au titre du remboursement par anticipation de la dette à long terme	**—**	—	**27**	—
Incidence fiscale de la prime au titre du remboursement par anticipation de la dette à long terme	**—**	—	**(7)**	—
Perte de valeur du goodwill	**—**	—	**285**	—
Incidence fiscale de la perte de valeur du goodwill	**—**	—	**(13)**	—
Variations latentes de la composante à terme des accords d'achat d'énergie virtuels[1]	**—**	3	**—**	231
Incidence fiscale des variations latentes de la composante à terme des accords d'achat d'énergie virtuels[1]	**—**	(2)	**—**	(60)
Bénéfice net ajusté	**311**	380	**1 411**	1 549

1 Avec prise d'effet au premier trimestre de 2025, en raison d'un changement prospectif de méthode comptable prévoyant l'application de la comptabilité de couverture [se reporter à la *note 2a)* des états financiers consolidés], les ajustements de la juste valeur latente, qui étaient auparavant compris dans les coûts de financement, sont maintenant inclus dans les autres éléments du résultat global.

Rapprochement du BPA de base ajusté

	Trimestres clos les 31 décembre		Exercices clos les 31 décembre	
(en dollars)	**2025**	2024	**2025**	2024
BPA de base	**0,19**	0,24	**0,73**	0,67
Ajouter (déduire) les montants suivants, déduction faite du montant attribuable aux participations ne donnant pas le contrôle :				
Coûts de restructuration et autres coûts, par action	**0,05**	0,04	**0,24**	0,31
Incidence fiscale des coûts de restructuration et autres coûts, par action	**(0,01)**	(0,01)	**(0,06)**	(0,07)
Pertes de valeur (reprises de pertes de valeur) liées à la restructuration d'immobilisations corporelles découlant de la rationalisation de biens immobiliers, par action	**0,01**	(0,01)	**0,01**	0,05
Incidence fiscale des pertes de valeur (reprises de pertes de valeur) liées à la restructuration d'immobilisations corporelles découlant de la rationalisation de biens immobiliers, par action	**—**	—	**—**	(0,01)
Ajustements liés à l'impôt sur le résultat, par action	**—**	(0,01)	**(0,02)**	(0,02)
Profit au rachat de titres de créance à long terme, par action	**(0,05)**	—	**(0,20)**	—
Incidence fiscale du profit au rachat de titres de créance à long terme, par action	**0,01**	—	**0,03**	—
Prime au titre du remboursement par anticipation de la dette à long terme, par action	**—**	—	**0,02**	—
Incidence fiscale de la prime au titre du remboursement par anticipation de la dette à long terme, par action	**—**	—	**(0,01)**	—
Perte de valeur du goodwill, par action	**—**	—	**0,19**	—
Incidence fiscale de la perte de valeur du goodwill, par action	**—**	—	**(0,01)**	—
Variations latentes de la composante à terme des accords d'achat d'énergie virtuels, par action[1]	**—**	—	**—**	0,15
Incidence fiscale des variations latentes de la composante à terme des accords d'achat d'énergie virtuels, par action[1]	**—**	—	**—**	(0,04)
BPA de base ajusté	**0,20**	0,25	**0,92**	1,04

1 Avec prise d'effet au premier trimestre de 2025, en raison d'un changement prospectif de méthode comptable prévoyant l'application de la comptabilité de couverture [se reporter à la *note 2a)* des états financiers consolidés], les ajustements de la juste valeur latente, qui étaient auparavant compris dans les coûts de financement, sont maintenant inclus dans les autres éléments du résultat global.

Liquidités disponibles : Il s'agit d'une mesure non conforme aux PCGR qui n'a pas de signification normalisée prescrite par les Normes IFRS de comptabilité et, par conséquent, il est peu probable qu'elle soit comparable à des mesures semblables présentées par d'autres émetteurs. Les liquidités disponibles correspondent à la somme de la trésorerie et des placements temporaires, montant net, des montants disponibles sur la facilité de crédit renouvelable et des montants disponibles en vertu de notre programme de titrisation de créances clients et des montants non facturés à recevoir des clients au titre du financement évalués à la fin de la période. Nous croyons que cette mesure est utile, car elle nous permet de surveiller la conformité à nos objectifs financiers. Elle ne devrait pas être substituée à la trésorerie et aux placements temporaires, montant net, pour évaluer le rendement de TELUS.

Rapprochement des liquidités disponibles

Aux 31 décembre (en millions de dollars)	**2025**	2024
Trésorerie et placements temporaires, montant net	**2 621**	869
Montants nets disponibles sur la facilité de crédit renouvelable de TELUS Corporation	**1 798**	1 346
Montants disponibles en vertu du programme de titrisation de créances clients et de montants non facturés à recevoir des clients au titre du financement	**680**	680
Liquidités disponibles	**5 099**	2 895

Intensité des dépenses d'investissement : Cette mesure est calculée comme les dépenses d'investissement, excluant les projets d'aménagement immobilier, divisées par les produits d'exploitation et autres produits. Elle fournit une méthode utile pour comparer le niveau des dépenses d'investissement avec celui d'autres entreprises de tailles diverses du même secteur.

Calcul de l'intensité des dépenses d'investissement

	TTech		TELUS Santé		TELUS Numérique		Éliminations		Total	
Trimestres clos les 31 décembre (en millions de dollars, sauf le ratio)	**2025**	2024 (données retraitées)	**2025**	2024	**2025**	2024	**2025**	2024 (données retraitées)	**2025**	2024
Numérateur – dépenses d'investissement, excluant les projets d'aménagement immobilier	**522**	330	**84**	62	**45**	47	**(29)**	(16)	**622**	423
Dénominateur – produits d'exploitation et autres produits	**4 006**	4 203	**540**	478	**997**	967	**(282)**	(267)	**5 261**	5 381
Intensité des dépenses d'investissement (en %)	**13**	8	**16**	13	**5**	5	**n.s.**	n.s.	**12**	8

Calcul de l'intensité des dépenses d'investissement

	TTech		TELUS Santé		TELUS Numérique		Éliminations		Total	
Exercices clos les 31 décembre (en millions de dollars, sauf le ratio)	**2025**	2024 (données retraitées)	**2025**	2024	**2025**	2024	**2025**	2024 (données retraitées)	**2025**	2024
Numérateur – dépenses d'investissement, excluant les projets d'aménagement immobilier	**2 133**	2 138	**243**	209	**171**	143	**(73)**	(48)	**2 474**	2 442
Dénominateur – produits d'exploitation et autres produits	**15 614**	15 809	**2 060**	1 790	**3 882**	3 724	**(1 050)**	(937)	**20 506**	20 386
Intensité des dépenses d'investissement (en %)	**14**	14	**12**	12	**4**	4	**n.s.**	n.s.	**12**	12

Ratio de distribution lié aux actions ordinaires de TELUS Corporation : Il s'agit d'une mesure historique représentant le total des dividendes des quatre trimestres les plus récents déclarés, tels qu'ils sont présentés dans les états financiers, déduction faite de l'incidence du régime de réinvestissement des dividendes, divisé par le total des flux de trésorerie disponibles pour les quatre trimestres les plus récents en ce qui concerne les périodes intermédiaires. Les flux de trésorerie disponibles annuels sont le dénominateur applicable aux exercices. Notre fourchette cible est un ratio de distribution annuel lié aux actions ordinaires de TELUS Corporation sur une base prospective, plutôt que sur une base actuelle. (Se reporter à la *rubrique 4.3, « Situation de trésorerie et sources de financement »*, et à la *rubrique 7.5, « Mesures de la situation de trésorerie et des sources de financement »*.)

Calcul du ratio de dividendes déclarés sur les actions ordinaires par rapport aux flux de trésorerie provenant des activités d'exploitation, moins les dépenses d'investissement

Calculé selon les mesures conformes aux Normes IFRS de comptabilité les plus comparables

Pour les périodes de 12 mois closes les 31 décembre (en millions de dollars, sauf le ratio)	**2025**	2024
Numérateur – total des dividendes des quatre trimestres les plus récents déclarés	**2 532**	2 314
Flux de trésorerie provenant des activités d'exploitation	**4 866**	4 847
Déduire : Dépenses d'investissement	**(2 566)**	(2 635)
Dénominateur – flux de trésorerie provenant des activités d'exploitation moins les dépenses d'investissement	**2 300**	2 212
Ratio (en %)	**110**	105

Calcul du ratio de distribution lié aux actions ordinaires, déduction faite de l'incidence du régime de réinvestissement des dividendes

Calculé selon les mesures de la direction

Pour les périodes de 12 mois closes les 31 décembre (en millions de dollars, sauf le ratio)	**2025**	2024
Total des dividendes des quatre trimestres les plus récents déclarés	**2 532**	2 314
Total des dividendes des quatre trimestres les plus récents déclarés réinvestis dans des actions ordinaires	**(876)**	(709)
Numérateur – total des dividendes des quatre trimestres les plus récents déclarés, déduction faite de l'incidence du régime de réinvestissement des dividendes	**1 656**	1 605
Dénominateur – flux de trésorerie disponibles	**2 208**	1 982
Ratio (en %)	**75**	81

Couverture par le bénéfice : Cette mesure est définie dans le Règlement 41-101 des Autorités canadiennes en valeurs mobilières et dans les règlements connexes, qui est calculée comme suit :

Calcul du ratio de couverture par le bénéfice

Pour les périodes de 12 mois closes les 31 décembre (en millions de dollars, sauf le ratio)	**2025**	2024
Bénéfice net attribuable aux actions ordinaires	**1 113**	993
Impôt sur le résultat (attribuable aux actions ordinaires)	**449**	267
Coûts d'emprunt (attribuables aux actions ordinaires)[1]	**1 455**	1 321
Numérateur	**3 017**	2 581
Dénominateur – coûts d'emprunt	**1 455**	1 321
Ratio (fois)	**2,1**	2,0

1 Intérêts sur la dette à long terme (y compris les obligations au titre des dividendes sur les actions privilégiées qui doivent être comptabilisées comme des passifs financiers) plus les intérêts sur les emprunts à court terme et les autres emprunts et plus la prime au titre du remboursement par anticipation de la dette à long terme, plus la réintégration des intérêts comptabilisés à l'actif et moins les coûts d'emprunt attribuables aux participations ne donnant pas le contrôle.

BAIIA (bénéfice avant intérêts, impôt et amortissements) : Nous avons publié des indications au sujet du BAIIA et l'avons inclus dans l'information présentée parce qu'il constitue une mesure clé utilisée pour évaluer la performance consolidée. Le BAIIA est une mesure commune à laquelle les investisseurs et les établissements de crédit recourent largement en tant qu'indicateur de performance opérationnelle d'une société et de sa capacité de contracter des dettes et d'en assurer le service, ainsi qu'à titre de paramètre d'évaluation. Le BAIIA ne doit pas être substitué au bénéfice net comme mesure de la performance de TELUS ni utilisé comme mesure des flux de trésorerie. Le BAIIA tel qu'il est calculé par TELUS correspond aux produits d'exploitation et autres produits moins les montants inscrits aux postes « Achat de biens et services » et « Charge au titre des avantages du personnel ».

Nous calculons le BAIIA excluant les coûts de restructuration et autres coûts, car il constitue une composante du ratio de **couverture des intérêts par le BAIIA excluant les coûts de restructuration et autres coûts** et du ratio **dette nette/BAIIA excluant les coûts de restructuration et autres coûts**.

Nous calculons également un **BAIIA ajusté** qui exclurait les éléments de nature inhabituelle qui ne reflètent pas nos activités habituelles ou continues; selon nous, ce BAIIA ne devrait pas être considéré comme une mesure d'évaluation à long terme et ne devrait pas être pris en compte aux fins d'une évaluation de notre capacité à assurer le service de la dette ou à contracter des dettes.

Le **BAII** [bénéfice (perte) avant intérêts et impôts] est calculé pour nos secteurs à présenter, car nous estimons qu'il constitue un indicateur utile de notre performance opérationnelle puisqu'il représente le bénéfice (la perte) tiré de nos activités d'exploitation avant le coût du capital et les impôts.

Rapprochement du BAIIA et du BAIIA ajusté

Trimestres clos les 31 décembre (en millions de dollars)	TTech 2025	TTech 2024 (données retraitées)	TELUS Santé 2025	TELUS Santé 2024	TELUS Numérique 2025	TELUS Numérique 2024	Éliminations 2025	Éliminations 2024	Total 2025	Total 2024
Bénéfice net									**290**	320
Coûts de financement									**290**	321
Impôt sur le résultat									**114**	118
BAII	**794**	799	**(25)**	(31)	**(43)**	7	**(32)**	(16)	**694**	759
Amortissement des immobilisations corporelles	**557**	551	**18**	11	**65**	56	**—**	—	**640**	618
Amortissement des immobilisations incorporelles	**241**	239	**99**	91	**72**	63	**—**	—	**412**	393
BAIIA	**1 592**	1 589	**92**	71	**94**	126	**(32)**	(16)	**1 746**	1 770
Ajouter : coûts de restructuration et autres coûts compris dans le BAIIA	**45**	34	**4**	17	**44**	17	**—**	—	**93**	68
BAIIA excluant les coûts de restructuration et autres coûts et BAIIA ajusté	**1 637**	1 623	**96**	88	**138**	143	**(32)**	(16)	**1 839**	1 838
BAIIA ajusté combiné du secteur TTech et de TELUS Santé			**1 733**	1 711						

Rapprochement du BAIIA et du BAIIA ajusté

Exercices clos les 31 décembre (en millions de dollars)	TTech 2025	TTech 2024 (données retraitées)	TELUS Santé 2025	TELUS Santé 2024	TELUS Numérique 2025	TELUS Numérique 2024	Éliminations 2025	Éliminations 2024	Total 2025	Total 2024
Bénéfice net									**777**	938
Coûts de financement									**1 161**	1 576
Impôt sur le résultat									**425**	290
BAII	**3 243**	2 918	**(138)**	(218)	**(663)**	154	**(79)**	(50)	**2 363**	2 804
Amortissement des immobilisations corporelles	**2 150**	2 238	**62**	78	**242**	197	**—**	—	**2 454**	2 513
Amortissement des immobilisations incorporelles	**943**	917	**398**	359	**264**	247	**—**	—	**1 605**	1 523
Perte de valeur du goodwill	**—**	—	**—**	—	**500**	—	**—**	—	**500**	—
BAIIA	**6 336**	6 073	**322**	219	**343**	598	**(79)**	(50)	**6 922**	6 840
Ajouter : coûts de restructuration et autres coûts compris dans le BAIIA	**239**	361	**32**	71	**161**	61	**—**	—	**432**	493
BAIIA excluant les coûts de restructuration et autres coûts et BAIIA ajusté	**6 575**	6 434	**354**	290	**504**	659	**(79)**	(50)	**7 354**	7 333
BAIIA ajusté combiné du secteur TTech et de TELUS Santé			**6 929**	6 724						

Le **BAIIA ajusté moins les dépenses d'investissement** est calculé pour nos secteurs à présenter puisqu'il représente une mesure de la performance susceptible d'être plus comparable à des mesures semblables présentées par d'autres émetteurs.

Rapprochement du BAIIA ajusté moins les dépenses d'investissement

	TTech		TELUS Santé		TELUS Numérique		Éliminations		Total	
Trimestres clos les 31 décembre (en millions de dollars)	**2025**	2024 (données retraitées)	**2025**	2024	**2025**	2024	**2025**	2024	**2025**	2024
BAIIA ajusté	**1 637**	1 623	**96**	88	**138**	143	**(32)**	(16)	**1 839**	1 838
Dépenses d'investissement	**(549)**	(458)	**(84)**	(62)	**(45)**	(47)	**29**	16	**(649)**	(551)
BAIIA ajusté moins les dépenses d'investissement	**1 088**	1 165	**12**	26	**93**	96	**(3)**	—	**1 190**	1 287

Rapprochement du BAIIA ajusté moins les dépenses d'investissement

	TTech		TELUS Santé		TELUS Numérique		Éliminations		Total	
Exercices clos les 31 décembre (en millions de dollars)	**2025**	2024 (données retraitées)	**2025**	2024	**2025**	2024	**2025**	2024	**2025**	2024
BAIIA ajusté	**6 575**	6 434	**354**	290	**504**	659	**(79)**	(50)	**7 354**	7 333
Dépenses d'investissement	**(2 225)**	(2 331)	**(243)**	(209)	**(171)**	(143)	**73**	48	**(2 566)**	(2 635)
BAIIA ajusté moins les dépenses d'investissement	**4 350**	4 103	**111**	81	**333**	516	**(6)**	(2)	**4 788**	4 698

Nous calculons la **marge du BAIIA** et la **marge du BAIIA ajusté** afin d'évaluer la performance de nos secteurs opérationnels, et nous sommes d'avis que ces mesures sont également utilisées par les investisseurs comme indicateurs de la performance opérationnelle d'une société. Nous calculons la marge du BAIIA en divisant le BAIIA par les produits d'exploitation et autres produits. La marge du BAIIA ajusté est un ratio non conforme aux PCGR qui n'a pas de définition normalisée prescrite par les Normes IFRS de comptabilité et, par conséquent, il est peu probable qu'elle soit comparable à des mesures semblables présentées par d'autres émetteurs. Nous calculons la marge du BAIIA ajusté en divisant le BAIIA ajusté par les produits d'exploitation et autres produits ajustés.

Calcul de la marge du BAIIA

	TTech		TELUS Santé		TELUS Numérique		Éliminations		Total	
Trimestres clos les 31 décembre (en millions de dollars, sauf la marge)	**2025**	2024 (données retraitées)	**2025**	2024	**2025**	2024	**2025**	2024 (données retraitées)	**2025**	2024
Numérateur – BAIIA	**1 592**	1 589	**92**	71	**94**	126	**(32)**	(16)	**1 746**	1 770
Dénominateur – produits d'exploitation et autres produits	**4 006**	4 203	**540**	478	**997**	967	**(282)**	(267)	**5 261**	5 381
Marge du BAIIA (en %)	**39,8**	37,7	**17,1**	14,9	**9,3**	13,1	**n.s.**	n.s.	**33,2**	32,9

Calcul de la marge du BAIIA

	TTech		TELUS Santé		TELUS Numérique		Éliminations		Total	
Exercices clos les 31 décembre (en millions de dollars, sauf la marge)	**2025**	2024 (données retraitées)	**2025**	2024	**2025**	2024	**2025**	2024 (données retraitées)	**2025**	2024
Numérateur – BAIIA	**6 336**	6 073	**322**	219	**343**	598	**(79)**	(50)	**6 922**	6 840
Dénominateur – produits d'exploitation et autres produits	**15 614**	15 809	**2 060**	1 790	**3 882**	3 724	**(1 050)**	(937)	**20 506**	20 386
Marge du BAIIA (en %)	**40,6**	38,3	**15,6**	12,3	**8,8**	16,1	**n.s.**	n.s.	**33,8**	33,6

Calcul de la marge du BAIIA ajusté

Trimestres clos les 31 décembre (en millions de dollars, sauf la marge)	TTech		TELUS Santé		TELUS Numérique		Éliminations		Total	
	2025	2024 (données retraitées)	**2025**	2024	**2025**	2024	**2025**	2024 (données retraitées)	**2025**	2024
Numérateur – BAIIA ajusté	**1 637**	1 623	**96**	88	**138**	143	**(32)**	(16)	**1 839**	1 838
Dénominateur – produits d'exploitation et autres produits	**4 006**	4 203	**540**	478	**997**	967	**(282)**	(267)	**5 261**	5 381
Marge du BAIIA ajusté (en %)	**40,9**	38,5	**17,9**	18,4	**13,7**	14,9	**n.s.**	n.s.	**35,0**	34,1

Calcul de la marge du BAIIA ajusté

Exercices clos les 31 décembre (en millions de dollars, sauf la marge)	TTech		TELUS Santé		TELUS Numérique		Éliminations		Total	
	2025	2024 (données retraitées)	**2025**	2024	**2025**	2024	**2025**	2024 (données retraitées)	**2025**	2024
Numérateur – BAIIA ajusté	**6 575**	6 434	**354**	290	**504**	659	**(79)**	(50)	**7 354**	7 333
Dénominateur – produits d'exploitation et autres produits	**15 614**	15 809	**2 060**	1 790	**3 882**	3 724	**(1 050)**	(937)	**20 506**	20 386
Marge du BAIIA ajusté (en %)	**42,1**	40,6	**17,2**	16,2	**13,0**	17,7	**n.s.**	n.s.	**35,9**	36,0

Couverture des intérêts par le BAIIA excluant les coûts de restructuration et autres coûts : Cette mesure est définie comme le BAIIA excluant les coûts de restructuration et autres coûts divisé par le montant net des charges d'intérêts, calculé sur 12 mois. Elle est semblable au ratio de couverture prévu par les clauses restrictives de nos facilités de crédit, comme il est décrit à la *rubrique 7.6, « Facilités de crédit »*.

Calcul du ratio de couverture des intérêts par le BAIIA excluant les coûts de restructuration et autres coûts

Pour les périodes de 12 mois closes les 31 décembre (en millions de dollars, sauf le ratio)	**2025**	2024
Numérateur – couverture des intérêts par le BAIIA excluant les coûts de restructuration et autres coûts	**7 354**	7 333
Dénominateur – montant net des charges d'intérêts	**1 463**	1 357
Ratio (fois)	**5,0**	5,4

Flux de trésorerie disponibles : Nous présentons cette mesure comme un indicateur supplémentaire de notre performance opérationnelle, et il n'existe aucune définition généralement reconnue des flux de trésorerie disponibles au sein de l'industrie. Les flux de trésorerie disponibles ne doivent pas être substitués aux mesures présentées dans les tableaux consolidés des flux de trésorerie. Ils excluent les variations de certains éléments du fonds de roulement (tels que les créances clients et les dettes fournisseurs), le produit tiré des actifs cédés ainsi que d'autres sources et affectations des liquidités comme il est présenté dans les tableaux consolidés des flux de trésorerie. Ils fournissent une estimation des flux de trésorerie provenant des activités d'exploitation qui sont disponibles après les dépenses d'investissement et qui peuvent notamment être utilisés pour payer les dividendes, rembourser la dette, racheter des actions, ou effectuer d'autres investissements. Les flux de trésorerie disponibles peuvent être complétés de temps à autre par le produit tiré des actifs cédés ou par les activités de financement.

Calcul des flux de trésorerie disponibles

	Trimestre clos le 31 décembre 2025			Trimestre clos le 31 décembre 2024		
(en millions de dollars)	Flux de trésorerie provenant des activités d'exploitation	Écart	**Flux de trésorerie disponibles**	Flux de trésorerie provenant des activités d'exploitation	Écart	Flux de trésorerie disponibles
BAIIA	**1 746**	**—**	**1 746**	1 770	—	1 770
Coûts de restructuration et autres coûts, déduction faite des décaissements	**33**	**—**	**33**	(39)	—	(39)
Incidence de l'actif sur contrat, des coûts d'acquisition du contrat et des coûts liés à l'exécution du contrat et des options de financement d'appareils mobiles Paiements faciles de TELUS	**(97)**	**—**	**(97)**	(230)	—	(230)
Incidence de la composante capital non discrétionnaire des contrats de location	**—**	**(123)**	**(123)**	—	(158)	(158)
Éléments des tableaux consolidés des flux de trésorerie :						
Rémunération fondée sur des actions, déduction faite des sorties de trésorerie relatives au régime d'actionnariat des employés	**23**	**4**	**27**	41	1	42
Charge au titre des régimes à prestations définies du personnel, montant net	**15**	**—**	**15**	23	—	23
Cotisations de l'employeur aux régimes à prestations définies du personnel	**(7)**	**—**	**(7)**	(6)	—	(6)
Profit sur les apports des biens immobiliers aux coentreprises	**(23)**	**23**	**—**	(8)	8	—
Perte liée aux placements mis en équivalence	**—**	**—**	**—**	5	—	5
Profit au rachat de titres de créance à long terme	**(81)**	**81**	**—**	—	—	—
Intérêts payés	**(306)**	**—**	**(306)**	(319)	—	(319)
Intérêts reçus	**15**	**—**	**15**	3	—	3
Autres	**7**	**(7)**	**—**	(105)	105	—
Autres éléments du fonds de roulement	**(89)**	**89**	**—**	42	(42)	—
Dépenses d'investissement (excluant l'acquisition auprès d'une partie liée)	**—**	**(649)**	**(649)**	—	(458)	(458)
Dépenses d'investissement aux fins de l'acquisition auprès d'une partie liée	**—**	**—**	**—**	—	(93)	(93)
Remboursement de la facilité de crédit aux fins des travaux de construction auprès d'une partie liée effectué parallèlement aux dépenses d'investissement aux fins de l'acquisition auprès d'une partie liée et d'autres entités similaires	**—**	**26**	**26**	—	94	94
	1 236	**(556)**	**680**	1 177	(543)	634
Impôt sur le résultat payé, déduction faite des remboursements	**(106)**	**—**	**(106)**	(100)	—	(100)
	1 130	**(556)**	**574**	1 077	(543)	534

Calcul des flux de trésorerie disponibles

	Exercice clos le 31 décembre 2025			Exercice clos le 31 décembre 2024		
(en millions de dollars)	Flux de trésorerie provenant des activités d'exploitation	Écart	**Flux de trésorerie disponibles**	Flux de trésorerie provenant des activités d'exploitation	Écart	Flux de trésorerie disponibles
BAIIA	**6 922**	**—**	**6 922**	6 840	—	6 840
Coûts de restructuration et autres coûts, déduction faite des décaissements	**43**	**—**	**43**	(34)	—	(34)
Incidence de l'actif sur contrat, des coûts d'acquisition du contrat et des coûts liés à l'exécution du contrat et des options de financement d'appareils mobiles Paiements faciles de TELUS	**33**	**—**	**33**	(201)	—	(201)
Incidence de la composante capital non discrétionnaire des contrats de location	**—**	**(629)**	**(629)**	—	(661)	(661)
Éléments des tableaux consolidés des flux de trésorerie :						
Rémunération fondée sur des actions, déduction faite des sorties de trésorerie relatives au régime d'actionnariat des employés	**144**	**10**	**154**	151	14	165
Charge au titre des régimes à prestations définies du personnel, montant net	**60**	**—**	**60**	73	—	73
Cotisations de l'employeur aux régimes à prestations définies du personnel	**(23)**	**—**	**(23)**	(22)	—	(22)
Profit sur les apports des biens immobiliers aux coentreprises	**(44)**	**44**	**—**	(110)	110	—
(Bénéfice) perte lié aux placements mis en équivalence	**(1)**	**—**	**(1)**	18	—	18
Profit au rachat de titres de créance à long terme	**(303)**	**303**	**—**	—	—	—
Intérêts payés	**(1 384)**	**—**	**(1 384)**	(1 330)	—	(1 330)
Intérêts reçus	**53**	**—**	**53**	33	—	33
Autres	**(126)**	**126**	**—**	(91)	91	—
Autres éléments du fonds de roulement	**(28)**	**28**	**—**	(122)	122	—
Dépenses d'investissement (excluant l'acquisition auprès d'une partie liée)	**—**	**(2 566)**	**(2 566)**	—	(2 542)	(2 542)
Dépenses d'investissement aux fins de l'acquisition auprès d'une partie liée	**—**	**—**	**—**	—	(93)	(93)
Remboursement de la facilité de crédit aux fins des travaux de construction auprès d'une partie liée effectué parallèlement aux dépenses d'investissement aux fins de l'acquisition auprès d'une partie liée et d'autres entités similaires	**—**	**26**	**26**	—	94	94
	5 346	**(2 658)**	**2 688**	5 205	(2 865)	2 340
Impôt sur le résultat payé, déduction faite des remboursements	**(480)**	**—**	**(480)**	(358)	—	(358)
	4 866	**(2 658)**	**2 208**	4 847	(2 865)	1 982

Produits mensuels moyens par abonné (« PMMA ») des téléphones mobiles – calculés comme les produits tirés des services de réseau découlant des forfaits, des frais d'itinérance et des frais d'utilisation mensuels, divisés par le nombre moyen d'abonnés des téléphones mobiles dans le réseau au cours de la période, et le résultat est exprimé en tant que taux mensuel.

Dette nette : Nous estimons que la dette nette est une mesure utile, parce qu'elle représente le montant des emprunts à court terme et des obligations relatives à la dette à long terme qui ne sont pas couverts par la trésorerie et les placements temporaires disponibles. La mesure définie par les Normes IFRS de comptabilité qui se rapproche le plus de la dette nette est la dette à long terme, y compris la tranche courante de la dette à long terme. La dette nette est un élément du ratio **dette nette/BAIIA excluant les coûts de restructuration et autres coûts**.

Ratio dette nette/BAIIA excluant les coûts de restructuration et autres coûts : Cette mesure est définie comme la dette nette à la fin de la période divisée par le BAIIA excluant les coûts de restructuration et autres coûts sur 12 mois. (Se reporter à la *rubrique 7.5, « Mesures de la situation de trésorerie et des sources de financement »*.) Cette mesure est analogue au ratio de levier financier prévu par les clauses restrictives de nos facilités de crédit, tel qu'il est décrit à la *rubrique 7.6, « Facilités de crédit »*.

Calcul du ratio de la dette nette sur le BAIIA excluant les coûts de restructuration et autres coûts

Pour les périodes de 12 mois closes les 31 décembre (en millions de dollars, sauf le ratio)	**2025**	2024
Numérateur – dette nette	**25 189**	28 569
Dénominateur – BAIIA excluant les coûts de restructuration et autres coûts	**7 354**	7 333
Ratio (fois)	**3,4**	3,9

Montant net des charges d'intérêts : Cette mesure est le dénominateur utilisé pour calculer le **ratio de couverture des intérêts par le BAIIA excluant les coûts de restructuration et autres coûts**. Le montant net des charges d'intérêts représente les coûts de financement excluant les intérêts sur la dette à long terme comptabilisés à l'actif, les intérêts nets des régimes à prestations définies du personnel, les variations latentes de la composante à terme des accords d'achat d'énergie virtuels comptabilisés comme étant détenus à des fins de transaction (se reporter à la *rubrique 5.3*) et les recouvrements liés au remboursement par anticipation et à l'échéance de la dette, calculés sur 12 mois. Les charges comptabilisées relativement à la prime au titre du remboursement par anticipation de la dette à long terme, le cas échéant, sont prises en compte dans le montant net des charges d'intérêts.

Calcul du montant net des charges d'intérêts

Pour les périodes de 12 mois closes les 31 décembre (en millions de dollars)	**2025**	2024
Coûts de financement	**1 161**	1 576
Ajouter (déduire) :		
Montant net des charges d'intérêts au titre des régimes à prestations définies du personnel	**(12)**	(9)
Intérêts sur la dette à long terme, excluant les obligations locatives et autres passifs – comptabilisés à l'actif	**11**	21
Profit au rachat de titres de créance à long terme	**303**	—
Variations latentes de la composante à terme des accords d'achat d'énergie virtuels	**—**	(231)
Montant net des charges d'intérêts	**1 463**	1 357

11.2 Indicateurs opérationnels

Les mesures suivantes constituent des paramètres utilisés dans l'industrie pour évaluer la performance opérationnelle d'une entité de télécommunications offrant des services mobiles et des services fixes. Elles n'ont cependant pas de signification normalisée prescrite par les Normes IFRS de comptabilité.

Taux de désabonnement – calculé comme le nombre d'abonnés désactivés au cours d'une période donnée, divisé par le nombre moyen d'abonnés dans le réseau au cours de la période, et le résultat est exprimé en tant que taux mensuel. Le taux de désabonnement des téléphones mobiles représente la moyenne totale des taux de désabonnement des téléphones mobiles des services prépayés et des services postpayés. Un abonné des services prépayés de téléphone mobile de TELUS, de Koodo ou de Public Mobile est désactivé lorsqu'il n'utilise pas les services au cours des 90 jours suivant l'expiration des crédits prépayés.

Abonné des appareils connectés – abonné qui utilise un forfait actif de TELUS ainsi qu'un appareil portable générateur de produits récurrents (p. ex., les tablettes, les clés Internet, l'Internet des objets, la technologie prêt-à-porter et les véhicules connectés) appuyés par TELUS et dont les capacités cellulaires de transmission de la voix sont limitées ou inexistantes.

Abonné des téléphones mobiles – abonné qui utilise un forfait actif de TELUS ainsi qu'un appareil portable générateur de produits récurrents (p. ex., les téléphones mobiles et les téléphones intelligents) pour lequel TELUS procure une connectivité voix, messagerie textuelle et/ou données.

Abonné des services Internet – abonné qui utilise un forfait actif de TELUS pour les services Internet ainsi qu'un appareil générateur de produits récurrents pour lequel TELUS procure un accès aux services Internet.

Abonné des services de voix résidentiels – abonné qui utilise un forfait actif de TELUS pour les services de téléphonie ainsi qu'un appareil générateur de produits récurrents pour lequel TELUS procure un accès aux services de voix.

Abonné des services de sécurité et de domotique – abonné qui utilise un forfait actif de TELUS ainsi qu'un appareil générateur de produits récurrents connecté à la plateforme de solutions de sécurité et de domotique de TELUS.

Abonné des services de télévision – abonné qui utilise un forfait actif de TELUS pour les services de télévision ainsi qu'un abonnement à un appareil générateur de produits récurrents en vertu duquel il peut accéder aux services vidéo au moyen d'une plateforme TELUS TV.

Nombre de personnes couvertes par les services de soins de santé – nombre d'utilisateurs (adhérents principaux et leurs personnes à charge) participant à divers programmes de santé appuyés par les services de TELUS Santé (p. ex., soins virtuels, gestion des régimes d'assurance maladie, soins préventifs, sécurité en matière de santé personnelle et programmes d'aide aux employés et à la famille). Ce nombre comprend les clients qui ont recours directement ou indirectement aux services de TELUS Santé. Certains membres et leurs personnes à charge utiliseront probablement plusieurs services de TELUS Santé.

TELUS CORPORATION

ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

31 DÉCEMBRE 2025

Rapport de la direction sur le contrôle interne à l'égard de l'information financière

Il incombe à la direction de TELUS Corporation (« TELUS » ou la « société ») d'établir et de maintenir un contrôle interne adéquat à l'égard de l'information financière et d'en évaluer l'efficacité.

Le président et chef de la direction et le vice-président à la direction et chef des services financiers de TELUS ont évalué l'efficacité du contrôle interne à l'égard de l'information financière de la société au 31 décembre 2025, en fonction des critères établis dans le document intitulé *Internal Control – Integrated Framework (2013)* publié par le Committee of Sponsoring Organizations of the Treadway Commission. Le contrôle interne à l'égard de l'information financière est un processus qui est conçu par le président et chef de la direction et le vice-président à la direction et chef des services financiers ou sous la supervision de ces personnes, et qui est mis en œuvre par le conseil d'administration, la direction et d'autres membres du personnel de manière à fournir une assurance raisonnable que l'information financière est fiable et que les états financiers à des fins de communication de l'information ont été établis conformément aux principes comptables généralement reconnus.

En raison des limites inhérentes au contrôle interne à l'égard de l'information financière, des inexactitudes pourraient ne pas être prévenues ou décelées en temps opportun. De plus, les projections de toute évaluation de l'efficacité du contrôle interne à l'égard de l'information financière pour des périodes ultérieures sont assujetties au risque que les contrôles deviennent inadéquats en raison de l'évolution des conditions, ou que le niveau de conformité aux politiques ou aux procédures diminue. En se fondant sur l'évaluation mentionnée au paragraphe précédent, la direction a déterminé que le contrôle interne à l'égard de l'information financière de la société est efficace au 31 décembre 2025. En ce qui a trait à cette évaluation, aucune faiblesse significative du contrôle interne à l'égard de l'information financière n'a été constatée par la direction au 31 décembre 2025.

La société a acquis Workplace Options le 1er mai 2025, comme il est décrit à la *note 18b)* des états financiers consolidés, et la direction a exclu de son évaluation de l'efficacité du contrôle interne à l'égard de l'information financière de la société au 31 décembre 2025 le contrôle interne à l'égard de l'information financière de Workplace Options, qui représente moins de 1 %, moins de 1 %, 2 % et 1 % des actifs courants consolidés, des passifs courants consolidés, des actifs non courants consolidés et des passifs non courants consolidés de la société, respectivement, et le total des produits de 132 millions de dollars et la perte nette de 40 millions de dollars inclus dans les états financiers consolidés de la société au 31 décembre 2025 et pour l'exercice clos à cette date.

Deloitte S.E.N.C.R.L./s.r.l., un cabinet d'experts-comptables inscrit indépendant, a procédé à l'audit des états financiers consolidés de la société pour l'exercice clos le 31 décembre 2025 et, comme en fait mention le Rapport du cabinet d'experts-comptables inscrit indépendant, il a exprimé une opinion sans réserve sur l'efficacité du contrôle interne à l'égard de l'information financière de la société au 31 décembre 2025.

/s/ « Doug French »

Doug French
Vice-président à la direction
et chef des services financiers
Le 12 février 2026

/s/ « Darren Entwistle »

Darren Entwistle
Président
et chef de la direction
Le 12 février 2026

Aux actionnaires et au conseil d'administration de TELUS Corporation

Opinion sur les états financiers

Nous avons effectué l'audit des états consolidés de la situation financière ci-joints de TELUS Corporation et de ses filiales (la « société ») aux 31 décembre 2025 et 2024, des états consolidés du résultat net et des autres éléments du résultat global, des états consolidés des variations des capitaux propres et des tableaux consolidés des flux de trésorerie connexes pour chacun des exercices compris dans la période de deux ans close le 31 décembre 2025, ainsi que des notes annexes (collectivement, les « états financiers »). À notre avis, les états financiers donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de la société aux 31 décembre 2025 et 2024, ainsi que de sa performance financière et de ses flux de trésorerie pour chacun des exercices compris dans la période de deux ans close le 31 décembre 2025, conformément aux Normes internationales d'information financière publiées par l'International Accounting Standards Board (Normes IFRS de comptabilité).

Nous avons également audité, conformément aux normes du Public Company Accounting Oversight Board des États-Unis (PCAOB), le contrôle interne de la société à l'égard de l'information financière au 31 décembre 2025, selon les critères établis dans le document *Internal Control – Integrated Framework (2013)* publié par le Committee of Sponsoring Organizations of the Treadway Commission, et notre rapport daté du 12 février 2026 comporte une opinion sans réserve sur le contrôle interne de la société à l'égard de l'information financière.

Fondement de l'opinion

La responsabilité des présents états financiers incombe à la direction de la société. Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur les états financiers de la société sur la base de nos audits. Nous sommes un cabinet d'experts-comptables inscrit auprès du PCAOB et nous sommes tenus d'être indépendants de la société conformément aux lois fédérales américaines sur les valeurs mobilières et aux règles et règlements applicables de la Securities and Exchange Commission et du PCAOB.

Nous avons effectué nos audits conformément aux normes du PCAOB. Ces normes requièrent que nous planifiions et réalisions l'audit de façon à obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Nos audits impliquent la mise en œuvre de procédures en vue d'évaluer les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et la mise en œuvre de procédures pour répondre à ces risques. Ces procédures comprennent le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Nos audits comprennent également l'appréciation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers. Nous estimons que nos audits constituent un fondement raisonnable à notre opinion.

Élément critique de l'audit

L'élément critique de l'audit indiqué ci-dessous est une question qui a été soulevée lors de l'audit des états financiers de la période considérée, qui a été communiquée ou qui devait être communiquée au comité d'audit, et qui 1) est liée à des comptes ou à des informations significatifs au regard des états financiers et 2) a nécessité l'exercice d'un jugement particulièrement complexe ou subjectif de notre part. La communication d'éléments critiques de l'audit ne modifie aucunement notre opinion sur les états financiers, dans leur ensemble, et en présentant l'élément critique de l'audit ci-dessous, nous n'exprimons pas d'opinion distincte sur l'élément critique de l'audit ni sur les comptes ou les informations auxquels il se rapporte.

Perte de valeur du goodwill – Se reporter aux notes 1f) et 18e) des états financiers

Description de l'élément critique de l'audit

La société évalue la perte de valeur du goodwill en comparant la valeur recouvrable de ses unités génératrices de trésorerie à leur valeur comptable. La société a calculé la valeur recouvrable de l'unité génératrice de trésorerie TELUS Expérience numérique (« TELUS Expérience numérique ») en se fondant sur le calcul de la juste valeur diminuée des coûts de sortie, qui utilise des projections au titre des flux de trésorerie actualisés employant les hypothèses clés suivantes : des projections au titre des flux de trésorerie futurs et de la croissance; le coût moyen pondéré futur du capital; et le taux de croissance perpétuel. Des variations de ces hypothèses pourraient avoir une incidence importante sur la valeur recouvrable. La direction a déterminé que la valeur recouvrable de TELUS Expérience numérique au 30 juin 2025 était inférieure à sa valeur comptable et, par conséquent, une perte de valeur du goodwill a été comptabilisée.

Étant donné les jugements importants portés par la direction pour déterminer la valeur recouvrable, l'auditeur a dû, dans le cadre de l'audit des hypothèses clés, démontrer un degré de jugement élevé et effectuer un travail plus étendu, notamment en devant faire appel à un spécialiste de la juste valeur.

Façon dont l'élément critique de l'audit a été traité dans le cadre de l'audit

Nos procédures d'audit liées aux hypothèses clés utilisées pour déterminer la valeur recouvrable de TELUS Expérience numérique ont notamment compris les suivantes :

- Nous avons évalué l'efficacité des contrôles à l'égard des hypothèses clés utilisées par la direction.
- Nous avons évalué le caractère raisonnable des prévisions de la direction au titre des flux de trésorerie futurs et des projections relatives à la croissance en tenant compte de ce qui suit :
  - produits historiques, marge bénéficiaire et bénéfice avant intérêts, impôt et amortissements;
  - rapports d'analystes et rapports de l'industrie visant TELUS Expérience numérique et certains de ses pairs;
  - changements connus dans les activités de TELUS Expérience numérique qui devraient avoir une incidence sur la performance opérationnelle future;
  - communications internes avec la direction et le conseil d'administration.
- Avec l'aide d'un spécialiste de la juste valeur, nous avons évalué le caractère raisonnable des projections du coût moyen pondéré du capital, de la croissance et du taux de croissance perpétuel :
  - en testant les informations sources qui sous-tendent la détermination du coût moyen pondéré du capital;
  - en établissant une fourchette d'estimations indépendantes relatives aux projections du coût moyen pondéré du capital et de la croissance et en les comparant aux taux choisis par la direction;
  - en comparant le taux de croissance perpétuel à des sources pertinentes sur le marché.

/s/ « Deloitte S.E.N.C.R.L./s.r.l. »

Comptables professionnels agréés
Vancouver, Canada
Le 12 février 2026

Nous sommes l'auditeur de la société depuis 2002.

Rapport du cabinet d'experts-comptables inscrit indépendant

Aux actionnaires et au conseil d'administration de TELUS Corporation

Opinion sur le contrôle interne à l'égard de l'information financière

Nous avons audité le contrôle interne à l'égard de l'information financière de TELUS Corporation et de ses filiales (la « société ») au 31 décembre 2025, selon les critères établis dans le document *Internal Control – Integrated Framework (2013)* publié par le Committee of Sponsoring Organizations of the Treadway Commission (COSO). À notre avis, la société maintenait, dans tous ses aspects significatifs, un contrôle interne efficace à l'égard de l'information financière au 31 décembre 2025, selon les critères établis dans le document *Internal Control – Integrated Framework (2013)* publié par le COSO.

Nous avons également audité, conformément aux normes du Public Company Accounting Oversight Board des États-Unis (PCAOB), les états financiers consolidés au 31 décembre 2025 et pour l'exercice clos à cette date de la société, et notre rapport daté du 12 février 2026 comporte une opinion sans réserve sur ces états financiers.

Comme il est décrit dans le rapport de la direction sur le contrôle interne à l'égard de l'information financière, la direction a exclu de son évaluation le contrôle interne à l'égard de l'information financière de Workplace Options, acquise le 1er mai 2025, et dont les états financiers constituent moins de 1 %, moins de 1 %, 2 % et 1 % des actifs courants consolidés, des passifs courants consolidés, des actifs non courants consolidés et des passifs non courants consolidés de la société, respectivement, ainsi qu'un total des produits de 132 millions de dollars et une perte nette de 40 millions de dollars compris dans les états financiers consolidés de la société au 31 décembre 2025 et pour l'exercice clos à cette date. Par conséquent, notre audit n'a pas inclus le contrôle interne à l'égard de l'information financière de Workplace Options.

Fondement de l'opinion

Il incombe à la direction de la société de maintenir un contrôle interne efficace à l'égard de l'information financière et de procéder à l'évaluation de l'efficacité de celui-ci, évaluation qui est incluse dans le rapport de la direction sur le contrôle interne à l'égard de l'information financière ci-joint. Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur le contrôle interne à l'égard de l'information financière de la société, sur la base de notre audit. Nous sommes un cabinet d'experts-comptables inscrit auprès du PCAOB et nous sommes tenus d'être indépendants de la société conformément aux lois fédérales américaines sur les valeurs mobilières et aux règles et règlements applicables de la Securities and Exchange Commission et du PCAOB.

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes du PCAOB. Ces normes requièrent que nous planifiions et réalisions l'audit de façon à obtenir l'assurance raisonnable qu'un contrôle interne efficace à l'égard de l'information financière était maintenu, dans tous ses aspects significatifs. Notre audit a comporté l'acquisition d'une compréhension du contrôle interne à l'égard de l'information financière, une évaluation du risque de l'existence d'une faiblesse significative, des tests et une évaluation de l'efficacité de la conception et du fonctionnement du contrôle interne en fonction de notre évaluation du risque, ainsi que la mise en œuvre d'autres procédures que nous avons jugées nécessaires dans les circonstances. Nous estimons que notre audit constitue un fondement raisonnable à notre opinion.

Définition et limites du contrôle interne à l'égard de l'information financière

Le contrôle interne à l'égard de l'information financière d'une société est un processus conçu pour fournir une assurance raisonnable que l'information financière est fiable et que les états financiers ont été établis, aux fins de la publication de l'information financière, conformément aux principes comptables généralement reconnus. Le contrôle interne à l'égard de l'information financière d'une société comprend les politiques et procédures qui : 1) concernent la tenue de dossiers suffisamment détaillés qui donnent une image fidèle des opérations et des cessions d'actifs de la société; 2) fournissent une assurance raisonnable que les opérations sont enregistrées comme il se doit pour établir les états financiers conformément aux principes comptables généralement reconnus, et que les encaissements et décaissements de la société ne sont faits qu'avec l'autorisation de la direction et du conseil d'administration de la société; 3) fournissent une assurance raisonnable concernant la prévention ou la détection à temps de toute acquisition, utilisation ou cession non autorisée d'actifs de la société qui pourrait avoir une incidence significative sur les états financiers.

En raison des limites qui lui sont inhérentes, il se peut que le contrôle interne à l'égard de l'information financière ne permette pas de prévenir ou de détecter certaines anomalies. De plus, toute projection du résultat d'une évaluation de son efficacité sur des périodes futures comporte le risque que les contrôles deviennent inadéquats en raison de changements de situation ou que le niveau de respect des politiques ou des procédures diminue.

/s/ « Deloitte S.E.N.C.R.L./s.r.l. »

Comptables professionnels agréés
Vancouver, Canada
Le 12 février 2026

États consolidés du résultat net et du résultat global

Exercices clos les 31 décembre (en millions, sauf les montants par action)	*Note*	**2025**	2024
PRODUITS D'EXPLOITATION			
Services		**18 012 $**	17 588 $
Équipement		**2 334**	2 551
Produits d'exploitation (tirés de contrats conclus avec des clients)	*6*	**20 346**	20 139
Autres produits	*7*	**160**	247
Produits d'exploitation et autres produits		**20 506**	20 386
CHARGES D'EXPLOITATION			
Achat de biens et services	*16*	**7 706**	7 639
Charge au titre des avantages du personnel	*8, 16*	**5 878**	5 907
Amortissement des immobilisations corporelles	*17*	**2 454**	2 513
Amortissement des immobilisations incorporelles	*18*	**1 605**	1 523
Perte de valeur du goodwill	*18*	**500**	—
		18 143	17 582
BÉNÉFICE D'EXPLOITATION		**2 363**	2 804
Coûts de financement	*9*	**1 161**	1 576
BÉNÉFICE AVANT IMPÔT		**1 202**	1 228
Impôt sur le résultat	*10*	**425**	290
BÉNÉFICE NET		**777**	938
AUTRES ÉLÉMENTS DU RÉSULTAT GLOBAL	*11*		
Éléments qui peuvent être ultérieurement reclassés en résultat			
Variation de la juste valeur latente des dérivés désignés à titre de couvertures de flux de trésorerie		**51**	(101)
Écarts de change découlant de la conversion des états financiers des établissements à l'étranger		**(19)**	133
		32	32
Éléments qui ne seront jamais ultérieurement reclassés en résultat			
Modification de l'évaluation des actifs financiers de placement		**6**	(20)
Réévaluations au titre des régimes à prestations définies du personnel		**16**	5
		22	(15)
		54	17
BÉNÉFICE GLOBAL		**831 $**	955 $
BÉNÉFICE NET ATTRIBUABLE AUX ÉLÉMENTS SUIVANTS :			
Actions ordinaires		**1 113 $**	993 $
Participations ne donnant pas le contrôle		**(336)**	(55)
		777 $	938 $
BÉNÉFICE GLOBAL ATTRIBUABLE AUX ÉLÉMENTS SUIVANTS :			
Actions ordinaires		**1 178 $**	937 $
Participations ne donnant pas le contrôle		**(347)**	18
		831 $	955 $
BÉNÉFICE NET PAR ACTION ORDINAIRE	*12*		
De base		**0,73 $**	0,67 $
Dilué		**0,72 $**	0,67 $
NOMBRE MOYEN PONDÉRÉ TOTAL D'ACTIONS ORDINAIRES EN CIRCULATION			
De base		**1 531**	1 488
Dilué		**1 535**	1 493

Les notes annexes ci-jointes font partie intégrante de ces états financiers consolidés.

États consolidés de la situation financière

Aux 31 décembre (en millions)	Note	2025	2024
ACTIF			
Actifs courants			
Trésorerie et placements temporaires, montant net		**2 621 $**	869 $
Débiteurs	*6b)*	**3 797**	3 689
Impôt sur le résultat et autres impôts et taxes à recevoir		**173**	146
Stocks	*1l)*	**482**	629
Actifs sur contrat	*6c)*	**457**	465
Coûts engagés pour obtenir ou exécuter des contrats conclus avec des clients	*20*	**413**	366
Contrats d'entretien payés d'avance et autres		**421**	403
Actifs dérivés courants	*4h)*	**8**	65
		8 372	6 632
Actifs non courants			
Immobilisations corporelles, montant net	*17*	**17 503**	17 337
Immobilisations incorporelles, montant net	*18*	**20 328**	20 593
Goodwill, montant net	*18*	**10 460**	10 564
Actifs sur contrat	*6c)*	**274**	325
Autres actifs à long terme	*20*	**2 676**	2 577
		51 241	51 396
		59 613 $	58 028 $

Aux 31 décembre (en millions)	Note	2025	2024
PASSIF ET CAPITAUX PROPRES			
Passifs courants			
Emprunts à court terme	*22*	**920 $**	922 $
Créditeurs et charges à payer	*23*	**3 494**	3 630
Impôt sur le résultat et autres impôts et taxes à payer		**141**	142
Dividendes à payer	*13*	**649**	605
Facturation par anticipation et dépôts de clients	*24*	**1 053**	1 039
Provisions	*25*	**300**	241
Tranche courante de la dette à long terme	*26*	**3 102**	3 246
Passifs dérivés courants	*4h)*	**30**	11
		9 689	9 836
Passifs non courants			
Provisions	*25*	**661**	686
Dette à long terme	*26*	**27 437**	25 608
Autres passifs à long terme	*27*	**955**	869
Impôt sur le résultat différé		**4 292**	4 231
		33 345	31 394
Passif		**43 034**	41 230
Capitaux propres			
Capitaux propres attribuables aux actions ordinaires	*28*	**15 775**	15 620
Participations ne donnant pas le contrôle		**804**	1 178
		16 579	16 798
		59 613 $	58 028 $

Passifs éventuels *29*

Les notes annexes ci-jointes font partie intégrante de ces états financiers consolidés.

Approuvé par le conseil d'administration,

/s/ « Thomas E. Flynn »
Thomas E. Flynn
Administrateur

/s/ « John P. Manley »
John P. Manley
Administrateur

États consolidés des variations des capitaux propres

(en millions)	Note	Capitaux propres attribuables aux actions ordinaires — Capital d'apport — Actions ordinaires *(note 28)* — Nombre d'actions	Capital social	Surplus d'apport	Bénéfices non distribués	Cumul des autres éléments du résultat global	Total	Participations ne donnant pas le contrôle	Total
Solde au 1er janvier 2024		1 468	12 324 $	997 $	2 835 $	(44) $	16 112 $	1 190 $	17 302 $
Bénéfice net		—	—	—	993	—	993	(55)	938
Autres éléments du résultat global	*11*	—	—	—	5	(61)	(56)	73	17
Dividendes	*13*	—	—	—	(2 314)	—	(2 314)	—	(2 314)
Dividendes réinvestis et paiements facultatifs en trésorerie	*13b), 14c)*	32	698	—	—	—	698	—	698
Rémunération fondée sur des actions mise en équivalence		3	88	25	1	—	114	9	123
Émission d'actions ordinaires dans le cadre de regroupements d'entreprises		1	14	—	—	—	14	—	14
Variation des participations dans des filiales	*28b)*	—	—	59	—	—	59	(39)	20
Solde au 31 décembre 2024		1 504	13 124	1 081	1 520	(105)	15 620	1 178	16 798
Bénéfice net		**—**	**—**	**—**	**1 113**	**—**	**1 113**	**(336)**	**777**
Autres éléments du résultat global	*11*	**—**	**—**	**—**	**16**	**49**	**65**	**(11)**	**54**
Dividendes	*13*	**—**	**—**	**—**	**(2 532)**	**—**	**(2 532)**	**—**	**(2 532)**
Dividendes réinvestis et paiements facultatifs en trésorerie	*13b), 14c)*	**42**	**861**	**—**	**—**	**—**	**861**	**—**	**861**
Rémunération fondée sur des actions mise en équivalence	*14b)*	**3**	**89**	**40**	**—**	**—**	**129**	**1**	**130**
Variation des participations dans des filiales	*28b)*	**2**	**43**	**456**	**—**	**60**	**559**	**(28)**	**531**
Rachat d'actions ordinaires dans le cadre d'une offre de rachat dans le cours normal des activités	*28c)*	**(2)**	**(21)**	**—**	**(19)**	**—**	**(40)**	**—**	**(40)**
Solde au 31 décembre 2025		**1 549**	**14 096 $**	**1 577 $**	**98 $**	**4 $**	**15 775 $**	**804 $**	**16 579 $**

Les notes annexes ci-jointes font partie intégrante de ces états financiers consolidés.

Tableaux consolidés des flux de trésorerie

Exercices clos les 31 décembre (en millions)	Note	2025	2024
ACTIVITÉS D'EXPLOITATION			
Bénéfice net		**777 $**	938 $
Ajustements visant le rapprochement du bénéfice net et des flux de trésorerie provenant des activités d'exploitation :			
Amortissement des immobilisations corporelles et amortissement des immobilisations incorporelles		**4 059**	4 036
Perte de valeur du goodwill	*18*	**500**	—
Impôt sur le résultat différé	*10*	**(72)**	(167)
Charge de rémunération fondée sur des actions, montant net	*14a)*	**144**	151
Charge au titre des régimes à prestations définies du personnel, montant net	*15a)*	**60**	73
Cotisations de l'employeur aux régimes à prestations définies du personnel	*15a)*	**(23)**	(22)
Profit sur les apports des biens immobiliers aux coentreprises	*7, 21*	**(44)**	(110)
(Bénéfice) perte lié aux placements mis en équivalence	*7, 21*	**(1)**	18
Profit au rachat de titres de créance à long terme	*9, 26b)*	**(303)**	—
Autres		**(126)**	(91)
Variation nette des éléments hors trésorerie du fonds de roulement lié aux activités d'exploitation	*31a)*	**(105)**	21
Flux de trésorerie provenant des activités d'exploitation		**4 866**	4 847
ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT			
Paiements en trésorerie au titre des immobilisations, excluant les licences de spectre	*31a)*	**(2 515)**	(2 750)
Paiements en trésorerie au titre des licences de spectre	*18a)*	**—**	(637)
Paiements en trésorerie au titre des acquisitions, montant net	*18b)*	**(531)**	(359)
Avances aux coentreprises immobilières et aux entreprises associées et participations dans les coentreprises immobilières et les entreprises associées	*21*	**(3)**	(18)
Sommes reçues des coentreprises immobilières	*21*	**1**	109
Produit de cessions		**114**	21
Investissement dans des placements de portefeuille et autres		**(106)**	(66)
Flux de trésorerie affectés aux activités d'investissement		**(3 040)**	(3 700)

Exercices clos les 31 décembre (en millions)	Note	2025	2024
ACTIVITÉS DE FINANCEMENT	*31b)*		
Dividendes versés aux détenteurs d'actions ordinaires	*13a)*	**(1 628)**	(1 562)
Rachat d'actions ordinaires à des fins d'annulation		**(40)**	—
Émission (remboursement) d'emprunts à court terme, montant net		**13**	825
Émission de titres de créance à long terme	*18b), 26*	**12 773**	6 455
Remboursements par anticipation et à l'échéance de titres de créance à long terme	*26*	**(11 631)**	(6 818)
Capitaux propres d'une filiale émis aux détenteurs d'une participation ne donnant pas le contrôle	*28b)*	**1 261**	—
Actions d'une filiale rachetées des détenteurs de participations ne donnant pas le contrôle, montant net	*28b)*	**(713)**	(25)
Coûts de transaction liés aux activités de financement et autres		**(109)**	(17)
Flux de trésorerie affectés aux activités de financement		**(74)**	(1 142)
SITUATION DE TRÉSORERIE			
Augmentation de la trésorerie et des placements temporaires, montant net		**1 752**	5
Trésorerie et placements temporaires, montant net au début		**869**	864
Trésorerie et placements temporaires, montant net à la fin		**2 621 $**	869 $
INFORMATIONS SUPPLÉMENTAIRES SUR LES FLUX DE TRÉSORERIE D'EXPLOITATION			
Intérêts payés		**(1 384) $**	(1 330) $
Intérêts reçus		**53 $**	33 $
Impôt sur le résultat payé, montant net		**(480) $**	(358) $

Les notes annexes ci-jointes font partie intégrante de ces états financiers consolidés.

Notes annexes

31 DÉCEMBRE 2025

TELUS Corporation est l'une des plus importantes sociétés de télécommunications du Canada offrant un vaste éventail de solutions technologiques, qui incluent des produits et des services de voix et de données mobiles et fixes, des services de soins de santé et des solutions technologiques et logicielles (y compris les programmes d'aide aux employés et à la famille et l'administration des avantages du personnel), les services liés à l'agriculture et aux biens de consommation (logiciels, services de gestion de données et technologies intelligentes pour la chaîne alimentaire et les biens de consommation axées sur l'analytique de données), ainsi qu'une expérience numérique. Les services de données comprennent les services de protocole Internet, les services de télévision, les services d'hébergement, les services de technologies de l'information gérées et les services fondés sur l'infonuagique, de même que les services de sécurité et de domotique résidentielles et d'entreprise.

TELUS Corporation a été constituée en société par actions en vertu de la loi intitulée Company Act (Colombie-Britannique) le 26 octobre 1998, sous la dénomination BCT.TELUS Communications Inc. (« BCT »). Le 31 janvier 1999, conformément à un plan d'arrangement aux termes de la *Loi canadienne sur les sociétés par actions* approuvé par le tribunal et intervenu entre BCT, BC TELECOM Inc. et l'ancienne société située en Alberta, TELUS Corporation (« TC »), BCT a acquis la totalité des actions de BC TELECOM Inc. et de TC en échange d'actions ordinaires et d'actions sans droit de vote de BCT et BC TELECOM Inc. a été dissoute. Le 3 mai 2000, BCT a changé sa dénomination pour TELUS Corporation et en février 2005, TELUS Corporation est devenue assujettie à la Business Corporations Act (Colombie-Britannique), loi qui a remplacé la Company Act (Colombie-Britannique). TELUS Corporation a son siège social au 510 West Georgia Street, Floor 5, Vancouver (Colombie-Britannique) V6B 0M3.

Les expressions « TELUS », « nous », « notre », « nos », « nôtre » et « nous-mêmes » désignent TELUS Corporation et, dans les cas où le contexte le permet ou l'exige, ses filiales. Nos principales filiales sont : TELUS Communications Inc., dans laquelle nous détenions une participation de 100 % au 31 décembre 2025; TELUS Santé Inc., dans laquelle nous détenions une participation de 100 % au 31 décembre 2025; et TELUS International (Cda) Inc. (qui exerce ses activités sous le nom de TELUS Expérience numérique) dans laquelle nous détenions une participation de 100 % au 31 décembre 2025, comme il est décrit plus en détail à la *note 28b)*.

Notes annexes		Page
Application générale		
1.	Résumé des principales méthodes comptables	11
2.	Faits nouveaux concernant les méthodes comptables	22
3.	Politiques financières liées à la structure du capital	25
4.	Instruments financiers	30
Éléments portant sur les résultats d'exploitation consolidés		
5.	Information sectorielle	40
6.	Produits tirés de contrats conclus avec des clients	42
7.	Autres produits	43
8.	Charge au titre des avantages du personnel	44
9.	Coûts de financement	44
10.	Impôt sur le résultat	45
11.	Autres éléments du résultat global	47
12.	Montants par action	48
13.	Dividendes par action	48
14.	Rémunération fondée sur des actions	49
15.	Avantages du personnel futurs	55
16.	Coûts de restructuration et autres coûts	63
Éléments portant sur la situation financière consolidée		
17.	Immobilisations corporelles	64
18.	Immobilisations incorporelles et goodwill	66
19.	Contrats de location	70
20.	Autres actifs à long terme	71
21.	Coentreprises immobilières et participations dans des entreprises associées	72
22.	Emprunts à court terme	74
23.	Créditeurs et charges à payer	74
24.	Facturation par anticipation et dépôts de clients	75
25.	Provisions	76
26.	Dette à long terme	77
27.	Autres passifs à long terme	86
28.	Capitaux propres	86
29.	Passifs éventuels	89
Autres		
30.	Transactions entre parties liées	92
31.	Informations supplémentaires sur les tableaux des flux de trésorerie	94

1 résumé des principales méthodes comptables

Nos états financiers consolidés sont exprimés en dollars canadiens. Les principes comptables généralement reconnus que nous appliquons sont les Normes internationales d'information financière publiées par l'International Accounting Standards Board (les « Normes IFRS® de comptabilité ») et les principes comptables généralement reconnus du Canada.

Les principes comptables généralement reconnus exigent que nous présentions les méthodes comptables que nous avons choisies dans les cas où nous avons été obligés de sélectionner parmi le choix de méthodes conformes. Dans certains autres cas, y compris lorsque aucun choix de méthodes n'est requis, nous sommes également tenus de présenter la façon dont nous avons appliqué certaines méthodes comptables. Lorsque nous choisissons et appliquons les méthodes comptables, nous prenons en compte, entre autres facteurs, les caractéristiques qualitatives fondamentales de l'information financière utile, à savoir la pertinence et l'image fidèle. Dans le cadre de notre évaluation, nous estimons que les informations à fournir imposées à l'égard de nos méthodes comptables n'ont pas toutes le même degré d'importance, comme le décrit le tableau ci-joint; leur importance relative évoluera pour nous avec le temps au fil de notre propre évolution.

Ces états financiers consolidés pour chacun des exercices clos les 31 décembre 2025 et 2024 ont été autorisés par notre conseil d'administration pour publication le 12 février 2026.

a) Périmètre de consolidation

Nos états financiers consolidés comprennent nos comptes et tous les comptes de nos filiales, les principales étant TELUS Communications Inc., TELUS Santé Inc. et TELUS International (Cda) Inc. TELUS Communications Inc. comprend la presque totalité de nos activités dans les secteurs des services mobiles et fixes, à l'exclusion des services liés à l'expérience client propulsée par le numérique et à la transformation de la capacité numérique offerts par l'entremise de l'entreprise de services à la clientèle et aux entreprises de TELUS International (Cda) Inc.

Nos arrangements financiers et ceux de nos filiales entièrement détenues n'imposent pas de restrictions relativement aux dividendes interentreprises.

Nous passons en revue notre structure organisationnelle et y apportons des changements lorsque nous le jugeons approprié, de manière à rehausser la valeur de TELUS Corporation. Ce processus continu peut modifier, et modifie effectivement, l'attribution du statut de filiale principale à nos différentes filiales, et ce, à tout moment considéré.

Méthode comptable	Méthode comptable exigeant un choix plus important parmi les méthodes ou un jugement plus important – Oui	Non
Application générale		
a) Périmètre de consolidation		X
b) Utilisation d'estimations et de jugements	X	
c) Instruments financiers – comptabilisation et évaluation		X
d) Comptabilité de couverture		X
Éléments portant sur les résultats d'exploitation		
e) Comptabilisation des produits	X	
f) Amortissement des immobilisations corporelles et incorporelles et perte de valeur	X	
g) Conversion des devises		X
h) Impôt sur le résultat et autres impôts et taxes	X	
i) Rémunération fondée sur des actions		X
j) Régimes d'avantages du personnel futurs	X	
Éléments portant sur la situation financière		
k) Trésorerie et placements temporaires, montant net		X
l) Stocks		X
m) Immobilisations corporelles; immobilisations incorporelles	X	
n) Placements		X

b) Utilisation d'estimations et de jugements

La préparation d'états financiers conformément aux principes comptables généralement reconnus exige que la direction ait recours à des estimations, des hypothèses et des jugements qui ont une incidence sur les montants de l'actif et du passif présentés à la date des états financiers, sur la présentation des actifs et des passifs éventuels à la date des états financiers, ainsi que sur le classement et les montants présentés des produits et des charges au cours de la période de présentation de l'information financière. Les résultats réels pourraient différer des résultats estimatifs.

Indique une méthode comptable exigeant de notre part un choix plus important parmi les méthodes comptables ou un jugement plus important.

Estimations

Le graphique ci-dessous présente les exemples d'estimations et d'hypothèses importantes, ainsi que leur importance relative et leur degré de difficulté.

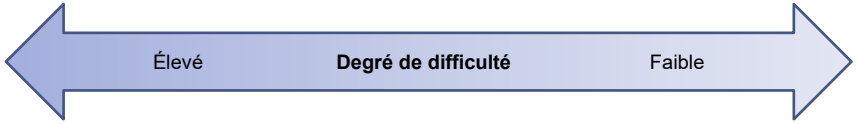

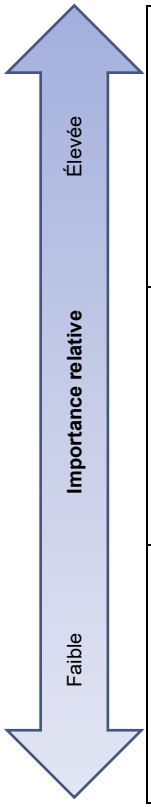

Élevé	Degré de difficulté	Faible
• Recouvrabilité des immobilisations incorporelles ayant une durée d'utilité indéterminée [se reporter à la *note 18e*) pour une analyse des hypothèses clés] • Recouvrabilité du goodwill [se reporter à la *note 18e)* pour une analyse des hypothèses clés]	• Certaines hypothèses actuarielles et économiques utilisées afin de déterminer le coût des régimes de retraite à prestations définies et les obligations au titre des prestations de retraite constituées [se reporter à la *note 15d)* pour une analyse des hypothèses clés]	
• Détermination du montant et de la composition des actifs et des passifs d'impôt sur le résultat et d'autres impôts et taxes, y compris le montant des économies d'impôt non comptabilisées	• Durée d'utilité estimative des actifs (se reporter à la *note 1f)* • Certaines hypothèses économiques utilisées afin de déterminer la provision pour les obligations liées à la mise hors service d'immobilisations (se reporter à la *note 1m*)	
• Montant des actifs identifiables nets acquis dans le cadre de regroupements d'entreprises et provisions liées aux regroupements d'entreprises • Recouvrabilité des placements de portefeuille à long terme	• Recouvrabilité des immobilisations corporelles et incorporelles amortissables	• Détermination des corrections de valeur pour créances douteuses, des montants non facturés à recevoir des clients au titre du financement et des actifs sur contrat • Détermination de la correction de valeur pour désuétude des stocks

Jugements

Les exemples de jugements importants que nous avons posés, outre ceux relatifs aux estimations, comprennent ce qui suit :

- Les évaluations à savoir si les postes sont suffisamment importants pour être présentés de façon distincte dans les états financiers de base et, dans le cas contraire, s'ils sont suffisamment importants pour être présentés de façon distincte dans les notes annexes aux états financiers. Dans le cours normal des activités, nous apportons des modifications à nos évaluations à l'égard de l'importance des postes à présenter afin qu'elles tiennent compte de la conjoncture économique. Nous prenons dûment en compte le point de vue selon lequel il est raisonnable de s'attendre à des divergences d'opinions sur l'importance ou non d'un poste.

  Plus particulièrement, en ce qui concerne l'état de la situation financière, en l'absence d'obligations d'information spécifiques des Normes IFRS de comptabilité, notre présentation ventile généralement les catégories d'actifs et de passifs qui dépassent 5 % du total de l'actif et 5 % du total du passif, respectivement, sauf dans le cas des actifs courants et des passifs courants pour lesquels les dénominateurs sont le total de l'actif courant et le total du passif courant, respectivement.
- En ce qui a trait aux transactions génératrices de produits, nous devons exercer des jugements qui influent sur le moment auquel les produits sont comptabilisés, comme suit :
  - Nous avons des millions de contrats pluriannuels conclus avec nos clients et nous devons exercer des jugements relativement au moment auquel nous nous sommes acquittés de nos obligations de prestation envers nos clients, que ce soit progressivement ou à un moment précis. Les produits tirés des services sont comptabilisés en fonction de l'accès par les clients à nos infrastructures de télécommunications ou de l'utilisation qu'ils en font; nous sommes d'avis que cette méthode représente fidèlement le transfert des services et que les produits d'exploitation sont comptabilisés au moment où les services sont accessibles ou rendus. Nous considérons que nos obligations de prestation découlant de la vente d'équipement ont été acquittées lorsque le matériel a été livré aux utilisateurs finaux et accepté par ceux-ci (se reporter à la *note 1e*).

Indique une méthode comptable exigeant de notre part un choix plus important parmi les méthodes comptables ou un jugement plus important.

- En ce qui a trait principalement aux transactions génératrices de produits relativement aux appareils mobiles, nous devons exercer des jugements pour déterminer si les tiers revendeurs qui fournissent du matériel à nos clients agissent à titre de mandants ou de mandataires dans le cadre des transactions. En tenant compte des indicateurs pertinents, nous avons conclu que considérer les revendeurs comme agissant à titre de mandataires, uniquement aux fins comptables, représente avec plus d'exactitude la substance économique de ces transactions, car nous sommes le principal obligé à l'égard des utilisateurs finaux. En raison de ce jugement, aucun produit tiré de l'équipement n'est comptabilisé au moment où les stocks sont transférés aux tiers revendeurs.
- Nous versons une rémunération aux tiers revendeurs et à nos employés qui génèrent des produits, et nous devons exercer des jugements pour déterminer si cette rémunération fondée sur les ventes constitue des coûts engagés aux fins de l'obtention de contrats avec des clients qui devraient être comptabilisés à l'actif (se reporter à la *note 20*). Nous sommes d'avis que la rémunération qui peut être attribuée indirectement à l'obtention d'un contrat avec un client, étant donné que le montant d'une telle rémunération pourrait être touché autrement que par la simple obtention du contrat, devrait être comptabilisée en charges lorsqu'elle est engagée; la rémunération directement attribuable à l'obtention d'un contrat avec un client devrait être comptabilisée à l'actif et amortie sur une base systématique lorsque les obligations de prestation connexes sont remplies.

  Nous devons également exercer un jugement relativement à la comptabilisation à l'actif des coûts engagés aux fins de l'exécution de contrats conclus avec des clients qui génèrent des produits. Ces coûts d'exécution sont liés à l'établissement, à l'activation ou à la mise en œuvre des services impliquant l'accès à notre infrastructure de télécommunications ou son utilisation, mais ne seraient autrement pas comptabilisés à l'actif à titre d'immobilisations corporelles et d'immobilisations incorporelles (se reporter à la *note 20*).

- La décision d'amortir les immobilisations corporelles (y compris les actifs au titre de droits d'utilisation) et incorporelles amortissables selon le mode linéaire, car nous croyons que cette méthode reflète plus fidèlement l'utilisation des ressources sur la durée de vie économique de ces actifs qu'une méthode d'amortissement accéléré ne le ferait, et que le mode linéaire est donc plus représentatif de la substance économique de leur utilisation sous-jacente.
- La préparation d'états financiers conformément aux principes comptables généralement reconnus exige que la direction ait recours à des jugements qui ont une incidence sur l'information présentée dans les états financiers, qui est examinée régulièrement par notre principal décideur opérationnel et sert à prendre les décisions sur les ressources à affecter et à évaluer la performance (se reporter à la *note 5, « Information sectorielle »*).

  L'un de nos jugements importants concerne la distinction que nous faisons depuis toujours entre les activités et les flux de trésorerie de nos unités fonctionnelles, y compris la répartition des charges directes et indirectes ainsi que des dépenses d'investissement. Il est souvent intrinsèquement difficile et objectivement peu pratique de faire une distinction claire entre les activités et les flux de trésorerie de nos unités fonctionnelles, ainsi qu'entre les actifs à l'origine de ces flux de trésorerie. Combinés, cette difficulté et cet aspect peu pratique démontrent l'interdépendance de nos unités fonctionnelles. Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2025, l'unité génératrice de trésorerie TELUS Santé a été séparée de l'unité génératrice de trésorerie Solutions technologiques de TELUS et a par conséquent été identifiée de façon distincte aux fins du test de dépréciation (se reporter à la *note 18e)*. À mesure que nos activités continuent d'évoluer, il se pourrait également que de nouvelles unités génératrices de trésorerie soient créées.
- Le point de vue selon lequel les licences de spectre qui nous sont octroyées par Innovation, Sciences et Développement économique Canada (y compris les licences de spectre qui nous ont été subordonnées) seront vraisemblablement renouvelées, et que nous avons l'intention de les renouveler et que nous estimons avoir la capacité financière et opérationnelle de les renouveler et que, par conséquent, elles ont une durée d'utilité indéterminée, comme il est décrit plus en détail à la *note 18d)*.

Indique une méthode comptable exigeant de notre part un choix plus important parmi les méthodes comptables ou un jugement plus important.

- Lors du test de dépréciation annuel des immobilisations incorporelles à durée d'utilité indéterminée et du goodwill, des jugements pourraient devoir être formulés relativement à la répartition de nos actifs nets (y compris les actifs communs et administratifs partagés) entre nos unités génératrices de trésorerie lorsque vient le temps de déterminer leur valeur comptable.
- La décision, à l'égard des réclamations et poursuites, comme il est décrit plus en détail à la *note 29a)*, à savoir si un élément constitue un passif éventuel ou si une sortie de ressources est probable et l'élément doit donc être comptabilisé comme une provision.

c) Instruments financiers – comptabilisation et évaluation

Les politiques suivantes ont été adoptées à l'égard de la comptabilisation et de l'évaluation des instruments financiers :

- Les achats ou les ventes dans le délai normalisé d'actifs financiers ou de passifs financiers (ceux qui nécessitent une livraison réelle) sont comptabilisés à la date de règlement. Nous avons choisi cette méthode puisqu'il n'était pas prévu que les avantages de l'utilisation de la méthode applicable à la date de transaction allaient excéder les coûts découlant de la mise en œuvre.
- Les coûts de transaction, à l'exception des éléments détenus à des fins de transaction, sont inclus dans la juste valeur initiale de l'actif ou du passif financier acquis. Nous avons choisi cette méthode, car nous sommes d'avis qu'elle donne lieu à un meilleur appariement des coûts de transaction avec les périodes profitant de ces coûts.
- Un contrat visant la réception de crédits au titre de l'énergie renouvelable et l'accord d'achat d'énergie virtuel connexe (que nous concluons dans le cadre de notre engagement à réduire notre empreinte carbone) sont comptabilisés comme des unités de comptabilisation distinctes. Nous avons choisi cette méthode, car nous sommes d'avis que la réception des crédits au titre de l'énergie renouvelable constitue un contrat à exécuter, tandis que l'accord d'achat d'énergie virtuel répond à la définition d'un dérivé.

d) Comptabilité de couverture

Généralités

Nous appliquons la comptabilité de couverture aux instruments financiers utilisés pour établir les relations de couverture désignées du risque de change en ce qui concerne certains engagements à l'égard d'achats futurs libellés en dollars américains et les remboursements de titres de créance ainsi que les relations de couverture désignées du risque lié au prix d'achat d'électricité, comme il est présenté à la *note 4a)* et *d)*.

L'objectif de la comptabilité de couverture, en ce qui a trait à nos relations de couverture désignées, est d'assurer que les profits et les pertes compensatoires sont comptabilisés au cours des mêmes périodes. Nous avons choisi d'appliquer la comptabilité de couverture, car nous croyons que celle-ci reflète plus fidèlement la substance économique des transactions sous-jacentes.

L'application de la comptabilité de couverture exige une corrélation étroite (qui indique l'efficacité) entre la variation compensatoire de la valeur liée au risque des instruments financiers (les « éléments de couverture ») utilisés pour établir les relations de couverture désignées et la totalité, ou une partie, de l'actif, du passif ou de la transaction présentant un risque identifié pour lequel nous avons pris des mesures (les « éléments couverts »).

Comptabilité de couverture – dérivés utilisés pour gérer le risque de change; dérivés utilisés pour gérer le risque de taux d'intérêt

L'efficacité anticipée des relations de couverture désignées est évaluée lors de la mise en place et leur efficacité réelle est évaluée pour chaque période de présentation de l'information financière ultérieure. Nous considérons une relation de couverture désignée comme étant efficace si les conditions essentielles suivantes de l'élément de couverture et de l'élément couvert sont les mêmes : le montant nominal de l'élément de couverture et le montant en capital de l'élément couvert; les dates d'échéance; les dates de paiement; et l'indice des taux d'intérêt (selon le cas).

Toute inefficacité, comme celle qui résulterait d'un écart entre le montant nominal de référence de l'élément de couverture et le montant en capital de l'élément couvert, ou d'une relation de couverture désignée auparavant efficace qui devient inefficace, est reflétée dans les états consolidés du résultat net et du résultat global au poste « Coûts de financement » si elle est liée à la dette à long terme et au poste « Achat de biens et services » si elle est liée à des engagements d'achats futurs libellés en dollars américains, comme il est indiqué à la *note 4*i).

Indique une méthode comptable exigeant de notre part un choix plus important parmi les méthodes comptables ou un jugement plus important.

Comptabilité de couverture – dérivés utilisés pour gérer les autres risques de prix (se reporter à la note 2a)
L'efficacité anticipée des relations de couverture désignées est évaluée lors de la mise en place (le 1er janvier 2025, pour les accords d'achat d'énergie virtuels conclus avant l'exercice 2025), et leur efficacité réelle est évaluée pour chaque période de présentation de l'information financière ultérieure. Nous considérons une relation de couverture désignée dans le cadre d'un accord d'achat d'énergie virtuel comme étant efficace si les conditions essentielles suivantes de l'élément de couverture et de l'élément couvert sont les mêmes : le montant nominal variable lié à l'électricité produite à partir de sources naturelles de l'élément de couverture et le montant nominal variable de l'élément couvert; les dates d'échéance; et les dates de paiement.

Toute inefficacité, comme celle qui résulterait d'un écart entre le prix de l'électricité consommée établi en fonction du prix du réseau commun d'énergie de l'Alberta Interconnected Electrical System et le prix établi en fonction d'autres références, ou d'une relation de couverture désignée auparavant efficace qui devient inefficace, est reflétée dans les états consolidés du résultat net et du résultat global au poste « Achat de biens et services », comme il est indiqué à la *note 4i*).

Actifs et passifs de couverture
Dans le cadre de l'application de la comptabilité de couverture, la valeur de couverture est comptabilisée aux états consolidés de la situation financière pour représenter la juste valeur des éléments de couverture. L'écart net, le cas échéant, entre les montants comptabilisés en résultat net et les montants nécessaires pour refléter la juste valeur des éléments de couverture de flux de trésorerie désignés comptabilisée aux états consolidés de la situation financière, est comptabilisé à titre de composante des autres éléments du résultat global, comme il est indiqué à la *note 11*.

e) Comptabilisation des produits

Généralités
Nous tirons la majeure partie de nos produits liés aux services de solutions technologiques de TELUS des services d'accès à notre infrastructure de télécommunications et de l'utilisation de celle-ci, y compris :

- le réseau mobile (voix et données);
- les services de données fixes (qui comprennent les services de protocole Internet, les services de télévision, les services d'hébergement, les services de technologies de l'information gérées et les services fondés sur l'infonuagique, de même que les services de sécurité résidentielle et d'entreprise);
- les services de voix fixes;
- les services liés à la santé.

Le reste de nos produits tirés des solutions technologiques de TELUS [équipement relatif au secteur des services mobiles et autres services, équipement relatif au secteur des services fixes et autres services, services liés à l'agriculture et aux biens de consommation (qui comprennent des logiciels, des services de gestion de données et des technologies intelligentes pour la chaîne alimentaire et les biens de consommation axées sur l'analytique de données)] provient surtout de la fourniture de produits et de la prestation de services facilitant l'accès à l'infrastructure de télécommunications ainsi que l'utilisation de celle-ci. Les produits tirés des services de notre secteur TELUS Expérience numérique proviennent de la prestation de solutions d'expérience client numérique, y compris des solutions d'intelligence artificielle et de gestion de contenu.

Nous offrons à nos clients des solutions complètes et intégrées pour répondre à leurs besoins. Ces solutions supposent parfois la prestation de plusieurs services et la livraison de plusieurs produits (nos obligations de prestation) à des moments différents ou sur des périodes différentes. Comme le mentionne la *note 1b)*, il s'agit d'un jugement important pour nous. Tel qu'il est requis, les obligations de prestation liées à ces arrangements à éléments multiples sont identifiées, et le prix de transaction pour l'ensemble de l'arrangement à éléments multiples est déterminé et réparti entre les obligations de prestation en fonction des prix de vente spécifiques relatifs pour chacune; nous appliquons ensuite les méthodes pertinentes en matière de comptabilisation des produits afin que les produits soient comptabilisés lorsque (ou à mesure que) nous remplissons les obligations de prestation. Dans la mesure où une contrepartie variable est incluse dans le calcul du prix de transaction minimal, on le considère comme le « montant minimal dépensé » requis dans le cadre d'un contrat avec un client. Les produits tirés des services découlant de contrats conclus avec des clients comportent habituellement une contrepartie variable, puisque les clients peuvent continuellement ajouter ou retirer des caractéristiques et des services, et que l'utilisation par les clients de notre infrastructure de télécommunications peut excéder l'utilisation de base prévue à leur contrat.

Indique une méthode comptable exigeant de notre part un choix plus important parmi les méthodes comptables ou un jugement plus important.

Aux fins de l'application d'IFRS 15 *Produits des activités ordinaires tirés de contrats conclus avec des clients*, nos contrats conclus avec les clients ne sont pas considérés comme comportant d'importantes composantes financement. À l'exception des paiements initiaux liés au matériel qui peuvent être exigés en vertu des contrats conclus avec les clients et des ventes en libre-service de matériel et d'accessoires en magasin, les paiements sont généralement exigés dans les 30 jours suivant la date de facturation mensuelle.

Les contrats multiples conclus avec un seul et même client sont généralement comptabilisés comme des arrangements distincts. Lorsque nous concluons des contrats multiples avec un client au cours d'une courte période, les contrats sont revus comme un ensemble afin de s'assurer, tout comme avec les arrangements à éléments multiples, que leurs prix de transaction relatifs sont appropriés.

La comptabilisation au titre des contrats de location est appliquée à une unité de comptabilisation si elle confère le droit d'utiliser un actif spécifique pourvu qu'elle ne confère pas les avantages et les risques inhérents à la propriété.

Les produits sont comptabilisés déduction faite de toute taxe à valeur ajoutée ou taxe de vente facturée au client simultanément à une transaction génératrice de produits.

Nous avons recours aux mesures de simplification de la comptabilisation des produits suivantes, prévues par IFRS 15 *Produits des activités ordinaires tirés de contrats conclus avec des clients* :

- Aucun ajustement du montant de la contrepartie prévue au contrat pour tenir compte de l'incidence des composantes financement lorsque nous prévoyons, à la passation du contrat, que l'incidence de la composante financement est négligeable à l'échelle d'un contrat individuel.
- Aucun report des coûts d'obtention du contrat lorsque la période d'amortissement de ces coûts serait de un an ou moins.
- Au moment de l'estimation des prix de transaction minimaux affectés aux obligations de prestation résiduelles non remplies, ou remplies partiellement, à l'exclusion des montants découlant des contrats dont la durée initiale attendue ne dépasse pas un an ainsi que des montants découlant de contrats à l'égard desquels nous pourrions comptabiliser et facturer des produits dont le montant correspond directement à nos obligations de prestation remplies.

Actifs sur contrat

Plusieurs de nos arrangements à éléments multiples découlent du regroupement de la vente d'équipement (un appareil mobile, par exemple) avec une période de service contractuelle. Même si le client reçoit l'équipement à la passation du contrat et que les produits liés à l'obligation de prestation connexe remplie sont comptabilisés à ce moment, le paiement du client pour l'équipement sera dans les faits reçu progressivement sur la durée du contrat de service, dans la mesure où il n'est pas reçu à titre de somme forfaitaire à la passation du contrat. L'écart entre les produits tirés de l'équipement comptabilisés et le montant connexe cumulé facturé au client est comptabilisé dans les états consolidés de la situation financière à titre d'actif sur contrat ou de montant non facturé à recevoir des clients au titre du financement, selon la forme du contrat.

Des actifs sur contrat peuvent également survenir lorsque nous versons une contrepartie à un client. Lorsque nous ne tirons aucun avantage identifiable distinct de la remise d'une contrepartie à un client, le montant de la contrepartie est comptabilisé en diminution des produits plutôt que comme une charge. Ces montants sont inclus dans le calcul du prix de transaction afin d'être répartis sur les arrangements à éléments multiples.

- Certaines formes de contrepartie versée à un client, à la passation du contrat, comme des rabais (y compris des cartes prépayées autres que bancaires), ou de l'équipement, sont considérées comme des obligations de prestation dans un arrangement à éléments multiples. Même si l'obligation de prestation est remplie à la passation du contrat, le paiement du client relativement à l'obligation de prestation sera dans les faits reçu progressivement sur la durée du contrat de service connexe. L'écart entre les produits découlant de l'obligation de prestation remplie et le montant connexe facturé de façon cumulative au client est comptabilisé dans les états consolidés de la situation financière à titre d'actif sur contrat.
- Les autres formes de contrepartie offerte à un client et remise à la passation du contrat ou au cours d'une période, comme des rabais (y compris des cartes prépayées autres que bancaires), pourraient faire en sorte que nous ne recevions aucun avantage identifiable et distinct et ne sont par conséquent pas considérées comme des obligations de prestation. De telles contreparties sont comptabilisées comme une réduction des produits échelonnée sur la durée du contrat. L'écart entre la contrepartie offerte et le montant connexe comptabilisé à titre de réduction des produits est comptabilisé dans les états consolidés de la situation financière à titre d'actif sur contrat.

Indique une méthode comptable exigeant de notre part un choix plus important parmi les méthodes comptables ou un jugement plus important.

Passifs sur contrat
La facturation par anticipation est comptabilisée lorsque la facturation a lieu avant notre prestation des services connexes, et elle est portée aux produits dans la période au cours de laquelle les services sont rendus ou l'équipement est fourni (se reporter à la *note 24*). De même, les frais initiaux d'activation et de connexion de clients sont différés et comptabilisés sur la durée moyenne prévue de la relation d'affaires avec les clients, lorsqu'une telle mesure est appropriée.

Coûts d'acquisition du contrat et coûts liés à l'exécution du contrat
Les coûts d'acquisition du contrat (habituellement des commissions) et les coûts liés à l'exécution du contrat seront comptabilisés à l'actif et passés en charges, habituellement sur la durée du contrat, sur une base rationnelle et systématique, conformément au mode de transfert des biens ou services auxquels l'actif sur contrat est associé. L'amortissement de ces coûts est compris dans les états consolidés du résultat net et du résultat global comme une composante du poste « Achat de biens et services », à l'exception des montants versés à nos employés qui sont inclus à titre de composante de la charge au titre des avantages du personnel.

Le coût total du matériel mobile vendu aux clients et les frais de publicité et de promotion liés à l'acquisition initiale de clients sont passés en charges lorsqu'ils sont engagés; les coûts du matériel nous appartenant situé dans les établissements des clients et les frais d'installation connexes sont comptabilisés à l'actif lorsqu'ils sont engagés. Les frais liés à la production publicitaire, au temps d'antenne et à l'espace publicitaire sont passés en charges lorsqu'ils sont engagés.

Services de voix et de données
Nous comptabilisons les produits selon la méthode de la comptabilité d'engagement et y incluons une estimation des produits gagnés mais non facturés. Les produits tirés des services mobiles et fixes sont comptabilisés en fonction de l'accès à notre infrastructure de télécommunications et de l'utilisation de celle-ci et des frais contractuels.

La facturation par anticipation est comptabilisée lorsque la facturation a lieu avant notre prestation des services connexes, et elle est portée aux produits dans la période au cours de laquelle les services sont rendus. De même, les frais initiaux d'activation et de connexion de clients sont différés et comptabilisés sur la durée moyenne prévue de la relation d'affaires avec les clients, lorsqu'une telle mesure est appropriée.

Nous comptabilisons les sommes relatives à nos rabais tarifaires pour la qualité du service imposés par le Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes (le « CRTC ») selon la méthode du report.

Équipement relatif au secteur des services mobiles et autres
Nous comptabilisons les produits d'exploitation tirés de notre gamme de produits, y compris les montants liés aux appareils mobiles vendus aux revendeurs et à l'équipement pour les locaux des clients, au moment où les produits sont livrés aux clients finaux et acceptés par ceux-ci, quel que soit le moyen de livraison du produit. En ce qui concerne les appareils mobiles vendus aux revendeurs, nous nous considérons comme étant le principal obligé à l'égard des clients finaux. Les produits tirés des contrats de location simple d'équipement sont comptabilisés selon une formule à la fois systématique et logique (normalement le mode linéaire) sur la durée du contrat de location. Nous comptabilisons les produits qui découlent des programmes d'aide aux employés et à la famille et des solutions logicielles (y compris l'administration des avantages du personnel) dans la période comptable au cours de laquelle ils sont fournis.

Nous comptabilisons les produits qui découlent de notre prestation de solutions d'expérience numérique, y compris les solutions d'intelligence artificielle et de gestion de contenu, dans la période comptable au cours de laquelle ils sont fournis, en fonction habituellement de modèles de facturation par heure de production ou par transaction.

Indique une méthode comptable exigeant de notre part un choix plus important parmi les méthodes comptables ou un jugement plus important.

f) Amortissement des immobilisations corporelles et incorporelles et perte de valeur

Amortissement des immobilisations corporelles et amortissement des immobilisations incorporelles
Les immobilisations corporelles (y compris les actifs au titre de droits d'utilisation) sont amorties selon le mode linéaire sur leur durée d'utilité estimative (sur la durée du contrat de location en ce qui concerne les actifs au titre de droits d'utilisation) déterminée à partir d'un processus continu d'analyse de la durée d'utilité des actifs. L'amortissement comprend l'amortissement des améliorations locatives, qui sont en général amorties sur leur durée de service moyenne prévue ou sur la durée du contrat de location connexe, selon la moins longue des deux durées. Les immobilisations incorporelles ayant une durée d'utilité déterminée (les « immobilisations incorporelles amortissables ») sont amorties selon le mode linéaire sur leur durée d'utilité estimative, des révisions et ajustements annuels étant effectués au besoin. Comme le mentionne la *note 1b)*, le recours au mode d'amortissement linéaire représente un jugement important pour nous.

La durée d'utilité estimative de la plupart de nos immobilisations corporelles (y compris les actifs au titre de droits d'utilisation) et de nos immobilisations incorporelles amortissables se détaille comme suit :

	Durée d'utilité estimative
Immobilisations corporelles (y compris les actifs au titre de droits d'utilisation) amortissables	
Actifs liés au réseau	
À l'extérieur des installations	17 à 40 ans
À l'intérieur des installations	4 à 25 ans
Équipement relatif aux stations du secteur des services mobiles	5 à 7 ans
Actifs au titre de droits d'utilisation liés aux contrats de location d'immeubles	5 à 20 ans
Autres éléments des immobilisations corporelles amortissables et actifs au titre de droits d'utilisation	3 à 40 ans
Immobilisations incorporelles amortissables	
Contrats avec les clients et relations clients connexes	4 à 15 ans
Abonnés des services fixes	25 ans
Logiciels	3 à 10 ans
Servitudes, actifs d'externalisation ouverte et autres	5 à 30 ans

Perte de valeur – généralités
Le test de dépréciation implique la comparaison de la valeur comptable des actifs ou des unités génératrices de trésorerie faisant l'objet du test avec leur valeur recouvrable (soit la valeur la plus élevée entre les deux valeurs suivantes : la valeur d'utilité de l'actif ou de l'unité génératrice de trésorerie ou sa juste valeur diminuée des coûts de sortie). Comme le mentionne la *note 1b)*, il s'agit d'une estimation importante pour nous. Les pertes de valeur sont immédiatement comptabilisées lorsque la valeur comptable excède la valeur recouvrable. Advenant une hausse ultérieure de la valeur recouvrable d'actifs ou d'unités génératrices de trésorerie ayant précédemment subi une perte de valeur, les pertes de valeur précédemment comptabilisées peuvent être reprises, à l'exception de toute perte de valeur relative au goodwill. De telles reprises sont permises uniquement dans la mesure où la reprise ne découle pas d'une désactualisation et que la valeur comptable qui en résulte ne soit pas supérieure à la valeur comptable qui aurait été déterminée si aucune perte de valeur n'avait été comptabilisée précédemment.

Perte de valeur – immobilisations corporelles et immobilisations incorporelles amortissables
Un processus continu d'analyse de la durée d'utilité des actifs évalue certains facteurs comme le moment où survient l'obsolescence technologique, les pressions concurrentielles et les plans d'utilisation future de l'infrastructure et le climat; ces évaluations peuvent indiquer que la valeur comptable d'un actif pourrait ne pas être recouvrable, auquel cas une perte de valeur est comptabilisée.

Perte de valeur – immobilisations incorporelles à durée d'utilité indéterminée; goodwill
La valeur comptable des immobilisations incorporelles à durée d'utilité indéterminée et du goodwill est soumise à un test de dépréciation périodique. La fréquence de ce test est inversement liée à la stabilité des événements et circonstances, mais il doit être effectué au moins une fois par année; nous avons choisi le mois de décembre pour notre test annuel.

Nous évaluons nos immobilisations incorporelles à durée d'utilité indéterminée en comparant la valeur recouvrable de nos unités génératrices de trésorerie à leur valeur comptable, y compris les immobilisations incorporelles à durée d'utilité indéterminée affectées, mais excluant tout goodwill affecté. Dans la mesure où la valeur comptable de l'unité génératrice de trésorerie, y compris les immobilisations incorporelles à durée d'utilité indéterminée affectées, mais excluant tout goodwill affecté, est supérieure à sa valeur recouvrable, le montant excédentaire serait comptabilisé en réduction de la valeur comptable des immobilisations incorporelles à durée d'utilité indéterminée.

Indique une méthode comptable exigeant de notre part un choix plus important parmi les méthodes comptables ou un jugement plus important.

Après avoir procédé à l'évaluation des immobilisations incorporelles à durée d'utilité indéterminée, nous évaluons le goodwill en comparant la valeur recouvrable de nos unités génératrices de trésorerie (ou groupes d'unités génératrices de trésorerie) à leur valeur comptable (y compris les immobilisations incorporelles à durée d'utilité indéterminée et tout goodwill affecté). Dans la mesure où la valeur comptable d'une unité génératrice de trésorerie, y compris les immobilisations incorporelles à durée d'utilité indéterminée et tout goodwill affecté, est supérieure à sa valeur recouvrable, le montant excédentaire serait d'abord comptabilisé en réduction de la valeur comptable du goodwill (se reporter à la *note 18e*) et le reste serait comptabilisé au prorata en réduction des valeurs comptables des actifs de l'unité génératrice de trésorerie.

g) Conversion des devises

Les transactions commerciales conclues en devises sont converties en dollars canadiens aux taux de change en vigueur au moment des transactions. Les actifs et les passifs monétaires libellés en devises sont convertis en dollars canadiens, aux taux de change en vigueur à la date de l'état de la situation financière, et les profits ou les pertes qui en résultent sont comptabilisés dans les états consolidés du résultat net et du résultat global comme une composante des coûts de financement, tel qu'il est indiqué à la *note 9*. La comptabilité de couverture est appliquée en certaines circonstances précises qui sont décrites à la *note 1d)* précédente.

Pour certaines de nos filiales dont la monnaie fonctionnelle n'est pas le dollar canadien, les profits et les pertes de change découlant de la conversion de leurs comptes en dollars canadiens sont comptabilisés à titre de composante des autres éléments du résultat global, comme il est présenté à la *note 11*.

h) Impôt sur le résultat et autres impôts et taxes

Nous appliquons la méthode du report variable pour la comptabilisation de l'impôt sur le résultat. Comme le mentionne la *note 1b)*, il s'agit d'une estimation importante pour nous. Selon cette méthode, l'impôt exigible est comptabilisé pour l'impôt estimatif à payer de l'exercice considéré. Des actifs et passifs d'impôt différé sont comptabilisés pour les différences temporaires entre les valeurs fiscale et comptable des actifs et des passifs, ainsi que pour tout avantage fiscal découlant du report des pertes et des crédits d'impôt à l'investissement aux exercices à venir dont la réalisation est plus probable qu'improbable. Les montants comptabilisés à l'égard des actifs et passifs d'impôt différé sont établis en fonction du moment prévu de la résorption des différences temporaires ou de l'utilisation des pertes fiscales et de l'application des taux d'imposition quasi adoptés au moment de la résorption ou de l'utilisation.

Nous comptabilisons la totalité des variations des taux d'imposition quasi adoptés ayant une incidence sur les actifs et les passifs d'impôt différé pendant la période au cours de laquelle les variations sont quasi adoptées. Nous comptabilisons les variations des estimations des soldes d'impôt d'exercices précédents comme des révisions des estimations durant la période au cours de laquelle la variation de l'estimation s'est produite; nous avons choisi cette approche, car l'accent qui est mis sur l'état de la situation financière est plus conforme à la méthode du report variable pour la comptabilisation de l'impôt sur le résultat.

Nos activités sont complexes, et les interprétations, les règlements, les lois et la jurisprudence liés à l'impôt au pays et à l'étranger changent constamment. Par conséquent, il y a habituellement certaines des questions fiscales qui sont ambiguës et qui se traduisent par des positions incertaines sur le plan fiscal. Nous comptabilisons l'avantage d'impôt sur le résultat d'une position incertaine uniquement lorsqu'il est plus probable qu'improbable que le traitement fiscal définitif de la position adoptée donnera lieu à la réalisation de l'avantage d'impôt sur le résultat. Cependant, cela ne signifie pas que les autorités fiscales ne peuvent remettre en question ces positions. Nous comptabilisons un montant à titre de charges d'intérêts courus sur le passif d'impôt exigible qui n'a pas été acquitté, lesquelles incluraient les intérêts et les pénalités découlant des positions incertaines sur le plan fiscal. Nous incluons ces charges dans les états consolidés du résultat net et du résultat global comme une composante des coûts de financement.

Nos activités de recherche et développement peuvent être admissibles à des crédits d'impôt à l'investissement pour lesquels l'admissibilité constitue une question complexe. Nous comptabilisons les crédits d'impôt à l'investissement uniquement lorsqu'il existe une assurance raisonnable que l'admissibilité finale de nos activités de recherche et développement se traduira par la réception de ces crédits d'impôt, lesquels sont alors comptabilisés selon la méthode de la réduction du coût, en vertu de laquelle ils sont déduits des dépenses ou des actifs auxquels ils se rapportent, comme il est indiqué à la *note 10c)*.

Indique une méthode comptable exigeant de notre part un choix plus important parmi les méthodes comptables ou un jugement plus important.

i) Rémunération fondée sur des actions

Généralités
Lorsque la rémunération fondée sur des actions prévoit l'acquisition des droits en une seule fois à un moment précis (« acquisition en bloc »), nous comptabilisons la charge de manière linéaire sur la période d'acquisition des droits. Lorsque la rémunération fondée sur des actions prévoit l'acquisition des droits par tranches (« acquisition graduelle »), nous comptabilisons la charge selon la méthode de répartition accélérée. Une estimation des déchéances au cours de la période d'acquisition des droits est effectuée à la date de l'attribution de la rémunération fondée sur des actions; cette estimation est ajustée pour tenir compte des données réelles.

Unités d'actions restreintes
En ce qui a trait aux unités d'actions restreintes qui ne sont assujetties ni à une option de règlement en capitaux propres ni à des conditions de performance liées au marché, comme il est présenté à la *note 14b)*, nous comptabilisons un passif égal au nombre des unités d'actions restreintes sur lesquelles les droits sont acquis, multiplié par la juste valeur de marché des actions ordinaires correspondantes à la fin de la période de présentation de l'information financière. De la même façon, nous comptabilisons un passif pour le sous-ensemble nominal de nos unités d'actions restreintes qui ne sont pas assujetties à une option de règlement en capitaux propres mais qui sont assujetties à des conditions de performance liées au marché en déterminant leur juste valeur au moyen du modèle de simulation de Monte Carlo. Les unités d'actions restreintes qui sont assujetties à une option de règlement en capitaux propres sont comptabilisées comme des instruments de capitaux propres. La charge liée aux unités d'actions restreintes dont les droits ne seront en fin de compte pas acquis est contrepassée en diminution de la charge qui a été auparavant enregistrée pour celles-ci.

Attributions d'options sur actions
La juste valeur des attributions d'options sur actions est déterminée à la date d'attribution et est comptabilisée dans les états financiers. Lorsque des attributions d'options sur actions sont exercées, le produit ainsi que les justes valeurs à la date d'attribution comptabilisées sont portés au crédit du capital social. Comme il est indiqué à la *note 14d)*, les attributions d'options sur actions comportant une option de règlement en capitaux propres net sont comptabilisées à titre d'instruments de capitaux propres. Nous avons choisi la méthode de comptabilité à la juste valeur des instruments de capitaux propres pour l'option de règlement en capitaux propres net étant donné qu'elle est conforme au traitement comptable appliqué aux attributions d'options sur actions connexes.

j) Régimes d'avantages du personnel futurs

Régimes à prestations définies
Nous comptabilisons des montants au titre de nos obligations découlant des régimes à prestations définies du personnel ainsi que les coûts connexes, déduction faite des actifs des régimes. Le coût des prestations de retraite et autres avantages de retraite est établi par calculs actuariels selon la méthode de répartition des prestations constituées au prorata des services, à partir des hypothèses les plus probables de la direction concernant les taux des futures augmentations de la rémunération et l'âge de départ à la retraite des employés. Aux fins du calcul du bénéfice net, l'intérêt net de chaque régime, qui est le produit du surplus (déficit) du régime multiplié par le taux d'actualisation, est inclus à titre de composante des coûts de financement, comme il est décrit à la *note 9*.

Un montant qui reflète l'écart entre le taux d'actualisation et le taux de rendement réel des actifs d'un régime est inclus à titre de composante des réévaluations au titre des régimes à prestations définies du personnel dans les autres éléments du résultat global, comme il est décrit à la *note 11* et à la *note 15*. Le montant maximal des avantages économiques découlant des actifs au titre des régimes est déterminé en fonction des diminutions des cotisations futures aux régimes.

Les hypothèses clés portant sur les régimes à prestations définies sont évaluées et révisées au besoin au moins une fois par année. Comme le mentionne la *note 1b)*, il s'agit d'estimations importantes pour nous.

Régimes à cotisations définies
Nous comptabilisons le régime de retraite des travailleurs des télécommunications et le régime de retraite de la fonction publique de la Colombie-Britannique, qui couvrent certains de nos employés et offrent des prestations définies à leurs membres, selon la méthode de comptabilisation des régimes à cotisations définies. En l'absence de réglementation aux fins du calcul de la quote-part de la situation financière et de la performance du régime sous-jacentes attribuables à chaque employeur participant aux régimes et en l'absence d'ententes contractuelles entre les régimes et les employeurs participants sur le financement de tout déficit (ou distribution de tout surplus), nous comptabilisons ces régimes comme des régimes à cotisations définies conformément à la Norme comptable internationale 19 *Avantages du personnel*.

Indique une méthode comptable exigeant de notre part un choix plus important parmi les méthodes comptables ou un jugement plus important.

k) Trésorerie et placements temporaires, montant net

La trésorerie et les placements temporaires, qui peuvent comprendre des instruments du marché monétaire échéant à trois mois ou moins de leur date d'achat, sont présentés déduction faite des éléments en circulation, y compris les chèques émis mais qui n'ont pas fait l'objet de compensation par les banques à la date de l'état de la situation financière. Lorsque le montant total de l'ensemble des chèques émis mais qui n'ont pas fait l'objet de compensation par les banques excède le montant de la trésorerie et des placements temporaires, le montant net est classé comme un passif. Ce classement à titre de passif peut aussi inclure les montants à découvert prélevés sur nos facilités bancaires bilatérales, qui sont renouvelées chaque jour et qui sont décrites plus en détail à la *note 22*.

l) Stocks

Les stocks se composaient essentiellement d'appareils mobiles, de pièces et d'accessoires d'un montant total de 376 millions de dollars au 31 décembre 2025 (2024 – 528 millions de dollars), de même que d'équipement de communications détenu en vue de la revente. Ces stocks sont évalués au moindre du coût et de la valeur nette de réalisation et le coût est établi selon la méthode du coût moyen. Le coût des marchandises vendues pour l'exercice clos le 31 décembre 2025 totalisait 2,4 milliards de dollars (2024 – 2,5 milliards de dollars).

m) Immobilisations corporelles; immobilisations incorporelles

Généralités

Les immobilisations corporelles et les immobilisations incorporelles sont comptabilisées au coût historique, lequel comprend, dans le cas d'immobilisations corporelles construites par nous, le coût des matériaux et de la main-d'œuvre directe et les frais généraux connexes. En ce qui concerne les logiciels créés à l'interne et pour usage interne, les coûts historiques comptabilisés comprennent les coûts des matériaux, les coûts de la main-d'œuvre ainsi que les coûts directement liés à la main-d'œuvre. Lorsque les projets de construction d'immobilisations corporelles sont d'une importance suffisante et d'une durée appréciable, nous comptabilisons à l'actif un montant pour le coût des fonds utilisés pour financer la construction, comme l'indique la *note 9*. Le taux d'intérêt servant au calcul du coût de financement comptabilisé à l'actif est fondé sur notre coût moyen pondéré des emprunts enregistré au cours de la période de présentation de l'information financière.

Lors de la vente d'immobilisations corporelles, la valeur comptable nette est portée en réduction du produit de la vente, et l'écart qui en découle, comme le mentionne la *note 7*, est comptabilisé dans les états consolidés du résultat net et du résultat global à titre de composante du poste « Autres produits ».

Obligations liées à la mise hors service d'immobilisations

Les provisions pour passifs, comme l'indique la *note 25*, sont comptabilisées à l'égard des obligations légales, contractuelles ou juridiques, normalement au moment où elles sont engagées, relativement à la mise hors service d'immobilisations corporelles (principalement certains actifs des composantes « à l'extérieur des installations » et « équipement relatif aux stations du secteur des services mobiles ») lorsque ces obligations découlent de l'acquisition, de la construction, de la mise en valeur ou de l'exploitation normale des actifs en question. Comme le mentionne la *note 1b)*, il s'agit d'une estimation importante pour nous. Les obligations sont mesurées initialement à leur juste valeur à l'aide d'une méthode d'actualisation, et les coûts qui en découlent sont comptabilisés à l'actif à même la valeur comptable de l'actif visé. Au cours des périodes subséquentes, les provisions pour ces passifs sont ajustées pour tenir compte de l'augmentation attribuable à la désactualisation, des modifications du taux d'actualisation fondé sur le marché et des modifications du montant ou de l'échéancier des flux de trésorerie futurs sous-jacents. Le coût de la mise hors service d'immobilisations comptabilisé à l'actif est amorti de la même façon que l'actif connexe, et l'augmentation attribuable à la désactualisation, comme il est indiqué à la *note 9*, est prise en compte dans les états consolidés du résultat net et du résultat global comme une composante des coûts de financement.

n) Placements

Nous comptabilisons nos participations dans les sociétés sur lesquelles nous exerçons une influence notable, comme il est décrit plus en détail à la *note 21*, selon la méthode de la mise en équivalence. Selon cette méthode, le placement est d'abord comptabilisé au coût et ensuite ajusté pour refléter notre quote-part des bénéfices ou des pertes des entreprises détenues, et le montant des distributions des bénéfices reçus. L'excédent du coût d'un placement mis en équivalence sur sa valeur comptable sous-jacente à la date initiale d'acquisition du placement, sauf pour le goodwill, est amorti sur la durée d'utilité estimative de l'actif sous-jacent auquel le coût excédentaire est attribué; les placements ultérieurs dans des entreprises associées n'entraînent pas d'attribution de coût excédentaire.

Indique une méthode comptable exigeant de notre part un choix plus important parmi les méthodes comptables ou un jugement plus important.

De même, nous comptabilisons les participations dans les coentreprises immobilières, comme il est décrit plus en détail à la *note 21*, au moyen de la méthode de la mise en équivalence. Les profits et les pertes latents découlant des transactions conclues avec les coentreprises immobilières, y compris les apports non monétaires, sont différés proportionnellement à notre participation restante dans les coentreprises immobilières.

Les autres placements à long terme sont comptabilisés à leur juste valeur à moins que ceux-ci ne soient des titres de placement qui n'ont pas de cours du marché sur un marché actif ou qui n'ont pas d'autres indications objectives et claires de juste valeur. Lorsque nous ne comptabilisons pas nos autres placements à long terme à leur juste valeur, nous appliquons la méthode du coût en vertu de laquelle les placements sont initialement comptabilisés au coût et les bénéfices obtenus de ces placements ne sont comptabilisés que dans la mesure où ils sont reçus ou à recevoir. Une baisse importante ou prolongée de la valeur d'un placement classé dans nos autres placements à long terme entraîne un ajustement de sa valeur comptable qui est ramenée à sa juste valeur estimative.

2 faits nouveaux concernant les méthodes comptables

a) Première application des normes, interprétations et modifications des normes et interprétations au cours de la période de présentation de l'information financière

- En décembre 2024, l'International Accounting Standards Board a publié *Contrats faisant référence à l'électricité produite à partir de sources naturelles (modifications d'IFRS 9 et d'IFRS 7*), qui modifie IFRS 9 *Instruments financiers* et IFRS 7 *Instruments financiers : Informations à fournir*. Ces modifications, entre autres facteurs, permettront dorénavant l'application de la comptabilité de couverture dans les cas où il y a une variabilité dans le montant sous-jacent lié à l'électricité découlant du fait que la source de production d'électricité dépend de conditions naturelles incontrôlables (par exemple, les conditions météorologiques). Plus précisément, si nous choisissons d'appliquer la comptabilité de couverture, la comptabilisation de la composante à terme latente de nos accords d'achat d'énergie virtuels préexistants, qui ont été conclus pour la première fois en 2022, sera touchée. L'évaluation de la juste valeur de la composante à terme latente de nos accords d'achat d'énergie virtuels n'est pas touchée par les modifications. Les modifications entreront en vigueur pour les exercices ouverts à compter du 1er janvier 2026, et l'adoption anticipée est permise.

Conformément aux dispositions transitoires permises, avec prise d'effet le 1er janvier 2025, nous avons désigné de façon prospective nos accords d'achat d'énergie virtuels préexistants, qui sont des contrats liés aux écarts, comme détenus à des fins de couverture et avons appliqué la comptabilité de couverture. Ainsi, la variation nette de la composante à terme latente de nos accords d'achat d'énergie virtuels survenant le 1er janvier 2025 ou après cette date, sera incluse dans le calcul des autres éléments du résultat global. Les dispositions transitoires ne permettaient pas la désignation rétrospective de nos accords d'achat d'énergie virtuels préexistants.

L'incidence sur les postes de l'état consolidé du résultat net et des autres éléments du résultat global est présentée dans le tableau suivant.

Exercice clos le 31 décembre 2025 (en millions, sauf les montants par action)	Excluant l'incidence des modifications d'IFRS 9 et d'IFRS 7	Incidence des modifications d'IFRS 9 et d'IFRS 7	Données présentées à l'heure actuelle
PRODUITS D'EXPLOITATION	20 506 $	— $	20 506 $
CHARGES D'EXPLOITATION			
Achat de biens et services	7 709	(3)	7 706
Charge au titre des avantages du personnel	5 878	—	5 878
Amortissement des immobilisations corporelles	2 454	—	2 454
Amortissement des immobilisations incorporelles	1 605	—	1 605
Perte de valeur du goodwill	500	—	500
	18 146	(3)	18 143
BÉNÉFICE D'EXPLOITATION	2 360	3	2 363
Coûts de financement	1 151	10	1 161
BÉNÉFICE AVANT IMPÔT	1 209	(7)	1 202
Impôt sur le résultat	427	(2)	425
BÉNÉFICE NET	782 $	(5) $	777 $
AUTRES ÉLÉMENTS DU RÉSULTAT GLOBAL			
Éléments qui peuvent être ultérieurement reclassés en résultat			
Variation de la juste valeur latente des dérivés désignés à titre de couvertures de flux de trésorerie	46 $	5 $	51 $
BÉNÉFICE GLOBAL	831 $	— $	831 $
BÉNÉFICE NET ATTRIBUABLE AUX ACTIONS ORDINAIRES	1 118 $	(5) $	1 113 $
BÉNÉFICE NET PAR ACTION ORDINAIRE			
De base	0,73 $	— $	0,73 $
Dilué	0,73 $	(0,01) $	0,72 $

L'incidence sur les postes de l'état consolidé des variations des capitaux propres est présentée dans le tableau suivant.

Au 31 décembre 2025 (en millions)	Excluant l'incidence des modifications d'IFRS 9 et d'IFRS 7	Incidence des modifications d'IFRS 9 et d'IFRS 7	Données présentées à l'heure actuelle
ACTIONS ORDINAIRES			
Capital social	14 096 $	— $	14 096 $
Surplus d'apport	1 577	—	1 577
Bénéfices non distribués	103	(5)	98
Cumul des autres éléments du résultat global	(1)	5	4
	15 775 $	— $	15 775 $

L'incidence sur les postes du tableau consolidé des flux de trésorerie est présentée dans le tableau suivant.

Exercice clos le 31 décembre 2025 (en millions)	Excluant l'incidence des modifications d'IFRS 9 et d'IFRS 7	Incidence des modifications d'IFRS 9 et d'IFRS 7	Données présentées à l'heure actuelle
ACTIVITÉS D'EXPLOITATION			
Bénéfice net	782 $	(5) $	777 $
Impôt sur le résultat différé	(70)	(2)	(72)
Variation nette des éléments hors trésorerie du fonds de roulement lié aux activités d'exploitation	(112)	7	(105)
Tous les autres éléments de rapprochement compris dans les activités d'exploitation	4 266	—	4 266
Flux de trésorerie provenant des activités d'exploitation	4 866 $	— $	4 866 $

b) Normes, interprétations et modifications aux normes et interprétations qui ne sont pas encore entrées en vigueur et n'ont pas encore été appliquées

- En avril 2024, l'International Accounting Standards Board a publié IFRS 18 *États financiers : Présentation et informations à fournir,* qui établit les exigences générales en matière de présentation et d'informations à fournir dans les états financiers. La nouvelle norme remplacera IAS 1 *Présentation des états financiers*. Bien qu'une grande partie de la substance d'IAS 1 *Présentation des états financiers* sera maintenue dans la nouvelle norme, celle-ci comportera les nouveautés suivantes :
  - afin d'améliorer la comparabilité entre les entités, la norme exige la présentation, dans l'état du résultat net, d'un sous-total pour le bénéfice d'exploitation et d'un sous-total pour le bénéfice avant coût de financement et impôt (les deux sous-totaux étant définis dans la nouvelle norme);
  - la norme exige la présentation et le rapprochement, dans une même note des états financiers, des mesures de performance définies par la direction qui sont utilisées dans les communications publiques pour présenter l'opinion de la direction sur divers aspects de la performance d'une entité et qui sont tirées de l'état du résultat net et du résultat global;
  - elle rehausse les exigences relatives au regroupement et à la ventilation des montants des états financiers;
  - elle exige certains changements au tableau des flux de trésorerie, y compris l'élimination des options relatives au classement des flux de trésorerie provenant des intérêts et des dividendes.

  La nouvelle norme entrera en vigueur pour les exercices ouverts à compter du 1er janvier 2027, et l'adoption anticipée est permise. Nous évaluons actuellement l'incidence de la nouvelle norme. Bien qu'il puisse y avoir un certain changement de l'endroit où sont présentées et rapprochées plusieurs de nos mesures de performance définies par la direction (principalement un déplacement du rapport de gestion aux états financiers), ainsi que de l'endroit où sont classés certains flux de trésorerie dans nos tableaux des flux de trésorerie (principalement un déplacement des intérêts payés qui passeront des activités d'exploitation aux activités de financement), nous ne prévoyons pas que l'application de la nouvelle norme aura une incidence significative sur la totalité de nos informations financières.
- En mai 2024, l'International Accounting Standards Board a publié des modifications au classement et à l'évaluation des instruments financiers (modifications d'IFRS 9 et d'IFRS 7). Les modifications à portée limitée visent à tenir compte de la diversité des pratiques comptables en ce qui a trait au classement des actifs financiers présentant des caractéristiques liées à l'environnement, à la responsabilité sociale et à la gouvernance d'entreprise et des caractéristiques similaires, et à préciser la date à laquelle un actif financier ou un passif financier doit être décomptabilisé lorsqu'on utilise des systèmes de paiement électronique. La nouvelle norme entrera en vigueur pour les exercices ouverts à compter du 1er janvier 2026, et l'adoption anticipée est permise. Nous évaluons actuellement l'incidence de la nouvelle norme, mais nous ne prévoyons pas que nous serons touchés de façon significative par l'application des modifications.

3 politiques financières liées à la structure du capital

Généralités

Nous gérons le capital financier dans le but de maintenir une structure du capital souple qui optimise le coût et la disponibilité du capital en fonction d'un niveau de risque acceptable. Dans notre définition du capital financier, nous incluons :

- les capitaux propres attribuables aux actions ordinaires (excluant le cumul des autres éléments du résultat global);
- les participations ne donnant pas le contrôle;
- la dette à long terme (y compris les facilités de crédit à long terme, le papier commercial adossé à des facilités de crédit à long terme et tous les actifs ou passifs de couverture liés aux éléments de la dette à long terme, déduction faite des montants inscrits dans le cumul des autres éléments du résultat global);
- la trésorerie et les placements temporaires;
- les emprunts à court terme (y compris ceux découlant des créances clients titrisées et des montants non facturés à recevoir des clients au titre du financement et des actifs ou passifs de couverture liés à des emprunts à court terme, déduction faite des montants inscrits dans le cumul des autres éléments du résultat global);
- les autres éléments de la dette à long terme.

Nous gérons notre structure du capital financier et l'ajustons en fonction des variations de la conjoncture économique et des caractéristiques des risques liés à nos activités. Afin de maintenir ou d'ajuster notre structure du capital financier, nous pouvons :

- ajuster le montant des dividendes versés aux détenteurs d'actions ordinaires;
- ajuster l'escompte auquel les actions ordinaires sont offertes en vertu du régime de réinvestissement des dividendes et d'actionnariat des employés;
- racheter des actions ordinaires à des fins d'annulation dans le cadre d'offres de rachat dans le cours normal des activités;
- émettre de nouveaux titres de capitaux propres (y compris des actions ordinaires et des titres de capitaux propres de filiales);
- émettre de nouveaux titres de créance, et émettre de nouveaux titres de créance afin de remplacer une dette existante dotée de caractéristiques différentes;
- accroître ou réduire le montant des emprunts à court terme découlant des créances clients titrisées et des montants non facturés à recevoir des clients au titre du financement.

Nos objectifs financiers en 2025, qui sont revus chaque année, sont demeurés inchangés par rapport à 2024. Nous estimons que nos objectifs financiers s'alignent sur notre stratégie à long terme.

Nous surveillons le capital financier au moyen de diverses mesures, notamment le ratio dette nette/bénéfice avant intérêts, impôt sur le résultat et amortissements (le « BAIIA »*) excluant les coûts de restructuration et autres coûts, les ratios de couverture ainsi que les ratios de distribution.

Ratios d'endettement et de couverture

Le ratio dette nette/BAIIA excluant les coûts de restructuration et autres coûts est calculé comme la dette nette à la fin de la période divisée par le BAIIA excluant les coûts de restructuration et autres coûts sur 12 mois. Historiquement, cette mesure est semblable au ratio de levier financier prévu par les clauses restrictives de nos facilités de crédit. La dette nette et le BAIIA excluant les coûts de restructuration et autres coûts sont des mesures qui n'ont pas de signification normalisée prescrite par les Normes IFRS de comptabilité et, par conséquent, il est peu probable qu'elles soient comparables à des mesures semblables présentées par d'autres émetteurs. Le calcul de ces mesures se présente comme dans le tableau qui suit. La dette nette est un élément d'un ratio servant à déterminer la conformité à certaines clauses restrictives s'appliquant à la dette.

* Le BAIIA n'est pas une mesure financière normalisée en vertu des Normes IFRS de comptabilité et pourrait ne pas être comparable à des mesures semblables présentées par d'autres émetteurs; selon notre définition, le BAIIA correspond aux produits d'exploitation et autres produits diminués des achats de biens et services et de la charge au titre des avantages du personnel. Nous présentons le BAIIA parce qu'il constitue une mesure clé à laquelle la direction a recours pour évaluer la performance de nos activités et qu'il sert aussi à déterminer si nous respectons certaines clauses restrictives de nos conventions d'emprunt.

Aux 31 décembre ou pour les périodes de 12 mois closes à ces dates (en millions de dollars)	Objectif	**2025**	2024
Composantes des ratios d'endettement et de couverture			
Dette nette[1]		**25 189 $**	28 569 $
BAIIA excluant les coûts de restructuration et autres coûts[2]		**7 354 $**	7 333 $
Montant net des charges d'intérêts[3] *(note 9)*		**1 463 $**	1 357 $
Ratio d'endettement			
Dette nette/BAIIA excluant les coûts de restructuration et autres coûts	2,2 à 2,7[4]	**3,4**	3,9
Ratios de couverture			
Couverture par le bénéfice[5]		**2,1**	2,0
Couverture des intérêts par le BAIIA excluant les coûts de restructuration et autres coûts[6]		**5,0**	5,4

1 La dette nette et le total du capital investi sont calculés comme suit :

Aux 31 décembre	*Note*	**2025**	2024
Dette à long terme	*26*	**30 539 $**	28 854 $
Crédit lié aux capitaux propres à l'égard des billets subordonnés de rang inférieur de TELUS Corporation déduit lors du calcul de la dette nette	*26g)*	**(3 625)**	—
Frais d'émission de titres de créance portés en déduction de la dette à long terme		**167**	120
(Actifs) passifs dérivés utilisés pour gérer le risque de taux d'intérêt et le risque de change liés à la dette libellée en dollars américains, montant net		**71**	(68)
Cumul des autres éléments du résultat global découlant des instruments financiers utilisés pour gérer le risque de taux d'intérêt et le risque de change liés à la dette libellée en dollars américains – compte non tenu des incidences fiscales		**(262)**	(390)
Trésorerie et placements temporaires, montant net		**(2 621)**	(869)
Emprunts à court terme	*22*	**920**	922
Dette nette		**25 189**	28 569
Actions ordinaires		**15 775**	15 620
Participations ne donnant pas le contrôle		**804**	1 178
Ajouter : crédit lié aux capitaux propres à l'égard des billets subordonnés de rang inférieur de TELUS Corporation déduit lors du calcul de la dette nette		**3 625**	—
Moins : cumul des autres éléments du résultat global compris ci-dessus dans les capitaux propres attribuables aux actions ordinaires ainsi que dans les participations ne donnant pas le contrôle		**(4)**	34
Total du capital investi		**45 389 $**	45 401 $

2 Le BAIIA excluant les coûts de restructuration et autres coûts est calculé comme suit :

Exercices clos les 31 décembre	*Note*	**2025**	2024
BAIIA	*5*	**6 922 $**	6 840 $
Coûts de restructuration et autres coûts	*16*	**432**	493
BAIIA excluant les coûts de restructuration et autres coûts		**7 354 $**	7 333 $

3 Le montant net des charges d'intérêts est le montant net des coûts de financement, excluant le montant net des charges d'intérêts au titre des régimes à prestations définies du personnel, les variations latentes de la composante à terme des accords d'achat d'énergie virtuels, lorsqu'ils sont comptabilisés comme étant détenus à des fins de transaction (se reporter à la *note 2a*) ainsi que les économies liées à la prime au titre du remboursement par anticipation de la dette à long terme et les économies liées au remboursement à l'échéance de titres de créance, calculé sur 12 mois (les charges comptabilisées à l'égard de la prime au titre du remboursement par anticipation, le cas échéant, sont incluses dans le montant net des charges d'intérêts) (se reporter à la *note 9*).

4 Notre fourchette cible à long terme pour le ratio d'endettement est de 2,2 à 2,7 fois. Au 31 décembre 2025, le ratio sortait de cette fourchette cible à long terme. Nous pourrions laisser ce ratio sortir de la fourchette cible (pour saisir les occasions de placement à long terme), et ce cas s'est déjà présenté, mais nous nous efforcerons de faire en sorte que ce ratio soit d'environ 2,7 fois à moyen terme (après les enchères de licences de spectre de 2021 et de 2023 et les prochaines enchères de licences de spectre des ondes millimétriques), ce qui s'aligne sur notre stratégie à long terme. Nous avons comme objectif d'atteindre un ratio d'environ 3,0 fois en 2027. Nous respectons le ratio de levier financier prévu par les clauses restrictives de nos facilités de crédit, en vertu desquelles nous devons nous assurer que notre ratio de la dette nette sur les flux de trésorerie d'exploitation n'est pas supérieur à 4,25:1,00 (se reporter à la *note 26d*). Le calcul du ratio d'endettement est essentiellement semblable au calcul du ratio de levier financier prévu par les clauses restrictives de nos facilités de crédit.

5 La couverture par le bénéfice est définie dans le Règlement 41-101 des Autorités canadiennes en valeurs mobilières et correspond au bénéfice net avant les charges liées aux coûts d'emprunt et la charge d'impôt sur le résultat divisé par les charges liées aux coûts d'emprunt (intérêts sur la dette à long terme [y compris les obligations au titre des dividendes sur les actions privilégiées devant être comptabilisées comme des passifs financiers]; intérêts sur les emprunts à court terme et les autres emprunts; prime au titre du remboursement par anticipation de la dette à long terme); et réintégration des intérêts capitalisés, en excluant les montants attribuables aux participations ne donnant pas le contrôle.

6 La couverture des intérêts par le BAIIA excluant les coûts de restructuration et autres coûts est définie comme le BAIIA excluant les coûts de restructuration et autres coûts divisé par le montant net des charges d'intérêts. Cette mesure est essentiellement semblable au ratio de couverture prévu par les clauses restrictives de nos facilités de crédit.

Le ratio dette nette/BAIIA excluant les coûts de restructuration et autres coûts était de 3,4 fois au 31 décembre 2025 comparativement à 3,9 fois à l'exercice précédent. La baisse découle en grande partie de l'incidence de la diminution des niveaux de la dette nette, qui tient essentiellement au crédit lié aux capitaux propres à l'égard des billets subordonnés de rang inférieur et aux titres de capitaux propres émis par notre filiale Terrion à un détenteur d'une participation ne donnant pas le contrôle (se reporter à la *note 28b*), partiellement contrebalancée par les acquisitions d'entreprises; les niveaux de la dette nette étaient déjà élevés au cours de la période considérée et des périodes comparatives en raison de nos acquisitions de spectre et de nos acquisitions d'entreprises.

Le ratio de couverture par le bénéfice était de 2,1 fois pour la période de 12 mois close le 31 décembre 2025, soit une hausse comparativement à 2,0 fois à l'exercice précédent. Une augmentation du bénéfice avant les coûts d'emprunt et l'impôt sur le résultat a donné lieu à une hausse de 0,3 du ratio et l'augmentation des coûts d'emprunt a donné lieu à une baisse de 0,2 du ratio. Le ratio de couverture des intérêts par le BAIIA excluant les coûts de restructuration et autres coûts s'est établi à 5,0 fois pour la période de 12 mois close le 31 décembre 2025, en baisse par rapport au ratio de 5,4 fois enregistré à l'exercice précédent. Une hausse de 106 millions de dollars du montant net des charges d'intérêts a donné lieu à une baisse de 0,4 du ratio.

Ratio de distribution lié aux actions ordinaires de TELUS Corporation
Afin d'assurer une cohérence avec la manière dont nous gérons nos activités, notre ratio de distribution lié aux actions ordinaires de TELUS Corporation est présenté comme une mesure historique équivalant au total des dividendes déclarés liés aux actions ordinaires de TELUS Corporation des quatre trimestres les plus récents, comptabilisés dans les états financiers, déduction faite de l'incidence du régime de réinvestissement des dividendes (se reporter à la *note 13*), divisé par le total des flux de trésorerie disponibles* pour les quatre trimestres les plus récents en ce qui concerne les périodes intermédiaires (divisé par les flux de trésorerie disponibles annuels si le montant présenté se rapporte à un exercice). La mesure historique pour la période de 12 mois close le 31 décembre 2025 est présentée à titre indicatif dans le cadre de l'évaluation de notre fourchette cible.

* Les flux de trésorerie disponibles ne sont pas une mesure normalisée prescrite par les Normes IFRS de comptabilité et, par conséquent, ils pourraient ne pas être comparables à des mesures semblables présentées par d'autres émetteurs; selon notre définition, les flux de trésorerie disponibles correspondent au BAIIA (produits d'exploitation et autres produits diminués des achats de biens et services et de la charge au titre des avantages du personnel) excluant les éléments que nous considérons comme ayant une valeur prédictive limitée, y compris les variations de certains éléments du fonds de roulement (tels que les créances clients et les dettes fournisseurs), le produit tiré des actifs cédés ainsi que d'autres sources et affectations des liquidités présentés dans les tableaux consolidés des flux de trésorerie. Nous avons publié des indications au sujet des flux de trésorerie disponibles et les avons inclus dans l'information présentée parce qu'ils constituent des mesures clés de performance auxquelles la direction et les investisseurs ont recours pour évaluer la performance de nos activités.

Pour les périodes de 12 mois closes les 31 décembre	Objectif	**2025**	2024
Calculé selon les mesures conformes aux Normes IFRS de comptabilité les plus comparables			
Ratio de dividendes déclarés sur les actions ordinaires de TELUS Corporation par rapport aux flux de trésorerie provenant des activités d'exploitation, moins les dépenses d'investissement		**110 %**	105 %
Calculé selon les mesures de la direction			
Ratio de distribution lié aux actions ordinaires de TELUS Corporation – déduction faite de l'incidence du régime de réinvestissement des dividendes	60 % à 75 %[1]	**75 %**	81 %

1 Notre fourchette cible pour le ratio de distribution lié aux actions ordinaires de TELUS Corporation est de 60 % à 75 % des flux de trésorerie disponibles sur une base prospective.

Le tableau suivant présente notre calcul des dividendes déclarés sur les actions ordinaires de TELUS Corporation, déduction faite de l'incidence du régime de réinvestissement des dividendes.

Pour les périodes de 12 mois closes les 31 décembre (en millions)	**2025**	2024
Dividendes déclarés sur les actions ordinaires de TELUS Corporation	**2 532 $**	2 314 $
Montant des dividendes déclarés sur les actions ordinaires de TELUS Corporation réinvestis dans des actions ordinaires de TELUS Corporation	**(876)**	(709)
Dividendes déclarés sur les actions ordinaires de TELUS Corporation – déduction faite de l'incidence du régime de réinvestissement des dividendes	**1 656 $**	1 605 $

Le tableau qui suit présente notre calcul des flux de trésorerie disponibles et son rapprochement avec les flux de trésorerie provenant des activités d'exploitation.

Pour les périodes de 12 mois closes les 31 décembre (en millions)		2025			2024		
	Note	Flux de trésorerie provenant des activités d'exploitation	Écart	Flux de trésorerie disponibles	Flux de trésorerie provenant des activités d'exploitation	Écart	Flux de trésorerie disponibles
BAIIA	*5*	**6 922 $**	**— $**	**6 922 $**	6 840 $	— $	6 840 $
Coûts de restructuration et autres coûts, déduction faite des décaissements		**43**	**—**	**43**	(34)	—	(34)
Incidence de l'actif sur contrat, des coûts d'acquisition du contrat et des coûts liés à l'exécution du contrat et des options de financement d'appareils mobiles Paiements faciles de TELUS		**33**	**—**	**33**	(201)	—	(201)
Incidence de la composante capital non discrétionnaire des contrats de location		**—**	**(629)**	**(629)**	—	(661)	(661)
Éléments des tableaux consolidés des flux de trésorerie :							
Rémunération fondée sur des actions, déduction faite des sorties de trésorerie relatives au régime d'actionnariat des employés	*14*	**144**	**10**	**154**	151	14	165
Charge au titre des régimes à prestations définies du personnel, montant net	*15*	**60**	**—**	**60**	73	—	73
Cotisations de l'employeur aux régimes à prestations définies du personnel		**(23)**	**—**	**(23)**	(22)	—	(22)
Profit sur les apports des biens immobiliers aux coentreprises	*7, 21*	**(44)**	**44**	**—**	(110)	110	—
(Bénéfice) perte lié aux placements mis en équivalence		**(1)**	**—**	**(1)**	18	—	18
Profit au rachat de titres de créance à long terme		**(303)**	**303**	**—**	—	—	—
Intérêts payés		**(1 384)**	**—**	**(1 384)**	(1 330)	—	(1 330)
Intérêts reçus		**53**	**—**	**53**	33	—	33
Autres		**(126)**	**126**	**—**	(91)	91	—
Autres éléments du fonds de roulement		**(28)**	**28**	**—**	(122)	122	—
Dépenses d'investissement (excluant l'acquisition auprès d'une partie liée)	*5*	**—**	**(2 566)**	**(2 566)**	—	(2 542)	(2 542)
Dépenses d'investissement aux fins de l'acquisition auprès d'une partie liée	*21, 30c)*	**—**	**—**	**—**	—	(93)	(93)
Remboursement de la facilité de crédit aux fins des travaux de construction auprès d'une partie liée effectué parallèlement aux dépenses d'investissement aux fins de l'acquisition auprès d'une partie liée et d'autres entités similaires	*21, 30c)*	**—**	**26**	**26**	—	94	94
		5 346	**(2 658)**	**2 688**	5 205	(2 865)	2 340
Impôt sur le résultat payé, déduction faite des remboursements		**(480)**	**—**	**(480)**	(358)	—	(358)
		4 866 $	**(2 658) $**	**2 208 $**	4 847 $	(2 865) $	1 982 $

4 instruments financiers

a) Risques – aperçu

Nos instruments financiers, leur classement comptable et la nature de certains risques auxquels ils pourraient être exposés sont présentés dans le tableau suivant.

		Risques				
				Risques de marché *g)*		
Instrument financier	Classement comptable	Crédit *b)*	Liquidité *c)*	Change *d)*	Taux d'intérêt *e)*	Autre risque de prix *f)*
Évalué au coût amorti						
Débiteurs	Coût amorti[1]	X		X		
Actifs sur contrat	Coût amorti[1]	X				
Emprunts à court terme	Coût amorti[1]		X	X	X	
Créditeurs	Coût amorti[1]		X	X		
Provisions (incluant les créditeurs à l'égard de la restructuration)	Coût amorti[1]		X	X		X
Dette à long terme	Coût amorti[1]		X	X	X	
Évalué à la juste valeur						
Trésorerie et placements temporaires	JVRN[2]	X		X	X	
Placements à long terme (qui ne font pas l'objet d'une influence notable)[3]	JVRN/ JVAERG[3]			X		X
Dérivés liés aux opérations de change[4]	JVRN[2]	X	X	X		
Accords d'achat d'énergie virtuels[4]	JVAERG[2, 5]					X

1 Aux fins de la comptabilisation et de l'évaluation, instrument classé au coût amorti.

2 Aux fins de la comptabilisation et de l'évaluation, instrument classé à la juste valeur par le biais du résultat net (« JVRN »). Les *variations latentes* de la juste valeur des instruments financiers sont incluses dans le résultat net, sauf si les instruments font partie d'une relation de couverture des flux de trésorerie. La partie efficace des *variations latentes* de la juste valeur des instruments financiers détenus à des fins de couverture est comprise dans les autres éléments du résultat global.

3 Nos placements à long terme sur lesquels nous n'exerçons pas d'influence notable sont évalués à la juste valeur, si cette dernière peut être évaluée de façon fiable. Aux fins de la comptabilisation et de l'évaluation, et isolément pour chaque placement, les placements à long terme sont classés soit à la juste valeur par le biais du résultat net, soit à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global (« JVAERG »).

4 Les instruments financiers dérivés font l'objet d'une politique qui prescrit qu'aucun instrument dérivé ne doit servir à des fins spéculatives ni d'endettement (le corollaire voulant que toutes les transactions concernant des dérivés aient pour seul objet la gestion des risques) et qui établit des critères déterminant le degré de solvabilité des contreparties avec lesquelles nous pouvons conclure des transactions.

Les dérivés qui font partie d'une relation de couverture des flux de trésorerie établie et documentée sont comptabilisés comme étant détenus à des fins de couverture. Nous sommes d'avis que le fait de classer ces instruments comme étant détenus à des fins de couverture se traduit par un meilleur appariement de la variation de la juste valeur de l'instrument financier dérivé et du risque couvert.

Pour ce qui est des couvertures des transactions prévues, les profits et pertes de couverture sont inclus dans les dépenses connexes et passés en charges lorsque la transaction est comptabilisée dans nos résultats d'exploitation. Nous avons choisi cette méthode, car nous sommes d'avis qu'elle se traduit par un meilleur appariement des profits et pertes de couverture et des risques faisant l'objet de couvertures.

Les dérivés qui ne font pas partie d'une relation de couverture de flux de trésorerie documentée sont comptabilisés comme étant détenus à des fins de transaction et, par conséquent, ils sont évalués à la juste valeur par le biais du résultat net.

5 Au 31 décembre 2024, ces accords étaient classés à la JVRN. Nous avons mis en œuvre les nouvelles modifications des Normes IFRS de comptabilité avec prise d'effet le 1er janvier 2025, en vertu desquelles ces éléments peuvent maintenant être classés de façon prospective comme étant à la JVAERG, à la suite de la publication, en décembre 2024, de *Contrats faisant référence à l'électricité produite à partir de sources naturelles (modifications d'IFRS 9 et d'IFRS 7),* comme il est décrit à la *note 2a).*

Instruments financiers dérivés

Nous appliquons la comptabilité de couverture aux instruments financiers utilisés pour établir les relations de couverture en ce qui concerne les transactions libellées en dollars américains. Nous sommes d'avis que notre recours à des instruments financiers dérivés en vue de la couverture ou de l'arbitrage nous aide à gérer nos coûts de financement ou à atténuer l'incertitude associée à nos activités de financement ou à nos autres activités. L'incertitude associée au risque de change et aux autres risques de prix est atténuée au moyen de notre recours à des dérivés de change qui agissent comme swaps efficaces des taux (taux variable/taux fixe) et au moyen de notre recours à des accords d'achat d'énergie virtuels. Lorsque nous concluons des contrats liés à des instruments financiers dérivés, nous cherchons à aligner le calendrier des flux de trésorerie des éléments de couverture sur celui des éléments couverts. L'incidence de cette stratégie de gestion des risques et son application sont décrites à la *note 4i)*.

b) Risque de crédit

En excluant le risque de crédit, le cas échéant, découlant des swaps de devises réglés sur une base brute, la meilleure représentation de notre exposition maximale au risque de crédit (excluant les incidences de l'impôt sur le résultat) est présentée dans le tableau suivant. Celle-ci, toutefois, illustre le pire scénario et ne reflète aucunement les résultats auxquels nous nous attendons.

Aux 31 décembre (en millions)	**2025**	2024
Trésorerie et placements temporaires, montant net	**2 621 $**	869 $
Débiteurs	**4 383**	4 319
Actifs sur contrat	**731**	790
Actifs dérivés	**48**	178
	7 783 $	6 156 $

Trésorerie et placements temporaires, montant net

Le risque de crédit associé à la trésorerie et aux placements temporaires est géré en s'assurant que ces actifs financiers sont placés auprès de gouvernements, de grandes institutions financières auxquelles une importante agence de notation a accordé une forte notation de première qualité et d'autres contreparties solvables. Un examen continu permet d'évaluer les changements de l'état des contreparties.

Débiteurs

Le risque de crédit associé aux débiteurs est intrinsèquement géré par l'intermédiaire de la taille et de la diversité de notre importante clientèle, qui regroupe à peu près tous les secteurs des consommateurs et des entreprises au Canada. Un programme d'évaluation du crédit des clients est mis en œuvre et le montant du crédit accordé est limité lorsque nous le jugeons nécessaire. Les comptes sont considérés comme en souffrance lorsque le client n'a pas fait les paiements contractuels à l'échéance, soit habituellement dans les 30 jours suivant la date de facturation. Tous frais de retard sur les soldes impayés non courants des créances clients sont imputés au taux du marché fondé sur le secteur ou au taux négocié.

Créances clients, déduction faite de la correction de valeur pour créances douteuses

Aux 31 décembre (en millions)	*Note*	Montant brut	Correction de valeur	Montant net[1]
2025				
Moins de 30 jours après la date de facturation		**1 002 $**	**(23) $**	**979 $**
De 30 à 60 jours après la date de facturation		**466**	**(19)**	**447**
De 61 à 90 jours après la date de facturation		**146**	**(21)**	**125**
Plus de 90 jours après la date de facturation		**206**	**(45)**	**161**
Montants non facturés à recevoir des clients au titre du financement		**1 588**	**(35)**	**1 553**
		3 408 $	**(143) $**	**3 265 $**
Courantes[2]	*6b)*	**2 809 $**	**(130) $**	**2 679 $**
Non courantes[3]	*20*	**599**	**(13)**	**586**
		3 408 $	**(143) $**	**3 265 $**
2024				
Moins de 30 jours après la date de facturation		975 $	(20) $	955 $
De 30 à 60 jours après la date de facturation		504	(18)	486
De 61 à 90 jours après la date de facturation		147	(20)	127
Plus de 90 jours après la date de facturation		202	(42)	160
Montants non facturés à recevoir des clients au titre du financement		1 661	(34)	1 627
		3 489 $	(134) $	3 355 $
Courantes[2]	*6b)*	2 844 $	(119) $	2 725 $
Non courantes[3]	*20*	645	(15)	630
		3 489 $	(134) $	3 355 $

1 Les montants nets représentent les créances clients qui n'avaient pas fait l'objet d'une provision aux dates des états consolidés de la situation financière (se reporter à la *note 6b*).

2 Montant présenté dans les états consolidés de la situation financière au poste « Débiteurs ».

3 Montant présenté dans les états consolidés de la situation financière au poste « Autres actifs à long terme ».

Nous effectuons des corrections de valeur pour pertes de crédit attendues pour la durée de vie liées aux créances douteuses. Les facteurs pris en compte lorsque vient le temps de déterminer si des corrections de valeur doivent être constituées au titre des comptes en souffrance comprennent les suivants : la conjoncture économique actuelle (y compris les données macroéconomiques prospectives), les informations historiques (y compris, s'ils sont disponibles, les rapports des agences de notation), les raisons pour lesquelles les comptes sont en souffrance ainsi que la ligne d'activité d'où proviennent les créances clients. Ces facteurs sont également considérés pour déterminer s'il faut radier les montants imputés à la correction de valeur pour créances douteuses à l'encontre des créances clients. La charge pour créances douteuses est calculée au moyen d'une identification spécifique pour les soldes des créances clients dépassant un certain seuil et sur la base d'une provision fondée sur des statistiques pour les autres comptes. Aucune créance client n'est radiée directement à même la charge pour créances douteuses, puisque cette charge est incluse dans les états consolidés du résultat net et du résultat global au poste « Achat de biens et services ».

Le tableau suivant présente un sommaire des activités liées à notre correction de valeur pour créances douteuses.

Exercices clos les 31 décembre (en millions)	**2025**	2024
Solde au début	**134 $**	117 $
Ajouts (charge pour créances douteuses)	**163**	173
Comptes radiés[1] d'un montant inférieur aux recouvrements	**(161)**	(160)
Autres	**7**	4
Solde à la fin	**143 $**	134 $

1 Pour l'exercice clos le 31 décembre 2025, les comptes radiés, mais faisant toujours l'objet d'activités de recouvrement ont totalisé 254 $ (2024 – 254 $).

Actifs sur contrat

Le risque de crédit associé aux actifs sur contrat est intrinsèquement géré par la taille et la diversité de notre importante clientèle, qui regroupe à peu près tous les secteurs des consommateurs et des entreprises au Canada. Un programme d'évaluation du crédit des clients est mis en œuvre et le montant du crédit accordé est limité lorsque nous le jugeons nécessaire.

Actifs sur contrat, déduction faite de la correction de valeur pour perte de valeur Aux 31 décembre (en millions)	Montant brut	Correction de valeur	Montant net *(note 6c)*
2025			
À facturer, et donc reclassés dans les débiteurs au cours de :			
La période de 12 mois se clôturant un an après	**612 $**	**(22) $**	**590 $**
La période de 12 mois se clôturant deux ans après	**240**	**(9)**	**231**
Par la suite	**44**	**(1)**	**43**
	896 $	**(32) $**	**864 $**
2024			
À facturer, et donc reclassés dans les débiteurs au cours de :			
La période de 12 mois se clôturant un an après	634 $	(20) $	614 $
La période de 12 mois se clôturant deux ans après	287	(9)	278
Par la suite	48	(1)	47
	969 $	(30) $	939 $

Nous effectuons des corrections de valeur pour pertes de crédit attendues pour la durée de vie liées aux actifs sur contrat. Les facteurs pris en compte pour déterminer le montant des corrections de valeur comprennent les suivants : la conjoncture économique actuelle, les informations historiques (y compris, s'ils sont disponibles, les rapports des agences de notation) et la ligne d'activité d'où proviennent les actifs sur contrat. Ces mêmes facteurs sont considérés pour déterminer s'il faut radier les montants imputés à la correction de valeur pour perte de valeur des actifs sur contrat en diminution des actifs sur contrat.

Actifs dérivés (et passifs dérivés)
Les contreparties à nos dérivés liés aux opérations de change significatifs sont de grandes institutions financières auxquelles une importante agence de notation a accordé une notation de première qualité. L'exposition au risque de crédit lié à toute institution financière en particulier est limitée, et les notations des contreparties font l'objet d'un suivi. Nous n'accordons ni ne recevons de sûreté pour les contrats de swap ou les éléments de couverture en raison de notre notation et de celle de nos contreparties. Bien que nous soyons exposés au risque de pertes de crédit qui pourraient résulter de la non-exécution possible de nos contreparties, nous considérons ce risque comme minime. Nos passifs dérivés ne se composent d'aucun passif éventuel lié au risque de crédit.

c) Risque de liquidité
À titre de composante des politiques financières liées à la structure du capital, comme il est expliqué plus en détail à la *note 3*, nous gérons notre risque de liquidité des façons suivantes :

- en recourant à un processus d'équilibrage de trésorerie quotidien qui nous permet de gérer nos liquidités disponibles et nos besoins en liquidités selon nos besoins réels;
- en maintenant une convention relative aux emprunts à court terme visant les créances clients et les montants non facturés à recevoir des clients au titre du financement (*note 22*), des facilités bancaires bilatérales (*note 22*), un programme de financement de la chaîne d'approvisionnement (*note 23*), un programme de papier commercial (*note 26c*) et des facilités de crédit consortial (*note 26d)*;
- en maintenant un prospectus préalable de base en vigueur;
- en exerçant une surveillance constante des flux de trésorerie prévisionnels et réels;
- en gérant les échéances des actifs financiers et des passifs financiers.

Nos échéances de titres de créance au cours des années à venir sont telles qu'elles sont présentées à la *note 26k)*. Au 31 décembre 2025, comme c'était le cas au 31 décembre 2024, TELUS Corporation pouvait émettre en vertu d'un prospectus préalable de base canadien en vigueur jusqu'en janvier 2029 (2024 – septembre 2026) un montant illimité de titres au Canada et des titres d'une valeur maximale de 1,9 milliard de dollars aux États-Unis. Nous estimons que nos notations de première qualité contribuent à nous donner un accès raisonnable aux marchés financiers.

Nous faisons correspondre de façon étroite les échéances contractuelles de nos passifs financiers dérivés avec celles des risques qu'ils sont censés gérer.

	Non-dérivés				Dérivés					
			Dette à long terme composée							
Au 31 décembre 2025 (en millions)	Passifs financiers ne portant pas intérêt	Emprunts à court terme[1]	Dette à long terme, en excluant les contrats de location[1] *(note 26)*	Contrats de location[2] *(note 26)*	Montants des swaps de devises devant être échangés (Reçus)[3]	Montants des swaps de devises devant être échangés Payés	Autres	Montants des swaps de devises devant être échangés[4] (Reçus)	Montants des swaps de devises devant être échangés[4] Payés	**Total**
2026	**3 106 $**	**37 $**	**3 754 $**	**837 $**	**(1 373) $**	**1 356 $**	**3 $**	**(845) $**	**841 $**	**7 716 $**
2027	**108**	**939**	**2 799**	**739**	**(1 917)**	**1 841**	**3**	**(52)**	**47**	**4 507**
2028	**62**	**—**	**3 137**	**589**	**(373)**	**347**	**3**	**(469)**	**505**	**3 801**
2029	**8**	**—**	**2 519**	**422**	**(373)**	**347**	**3**	**—**	**—**	**2 926**
2030	**6**	**—**	**2 977**	**276**	**(1 332)**	**1 309**	**3**	**—**	**—**	**3 239**
2031 à 2035	**7**	**—**	**10 500**	**648**	**(4 512)**	**4 379**	**11**	**—**	**—**	**11 033**
Par la suite	**—**	**—**	**23 842**	**646**	**(3 023)**	**2 937**	**3**	**—**	**—**	**24 405**
Total	**3 297 $**	**976 $**	**49 528 $**	**4 157 $**	**(12 903) $**	**12 516 $**	**29 $**	**(1 366) $**	**1 393 $**	**57 627 $**
			Total (*note 26k)*			**53 298 $**				

1 Les sorties de trésorerie pour le versement d'intérêts à l'égard de nos emprunts à court terme, des billets liés à la durabilité, du papier commercial, des montants prélevés sur nos facilités de crédit (le cas échéant), et des autres passifs (non garantis) et des billets subordonnés de rang inférieur ont été calculées aux taux d'intérêt et aux taux de change, selon le cas, en vigueur au 31 décembre 2025.

2 Comme il est décrit à la *note 3*, nous pouvons émettre de nouveaux titres de créance afin de remplacer une dette existante dotée de caractéristiques différentes. Après le 31 décembre 2025, dans le cadre de la gestion de notre structure du capital, au moyen d'une tranche des flux de trésorerie provenant des titres de créance à long terme (dotés de caractéristiques différentes) émis aux fins du remboursement de la dette et à d'autres fins générales au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2025, nous avons choisi de façon discrétionnaire de remplacer et de rembourser par anticipation un montant de 732 $ du capital des contrats de location, ce qui aura pour effet de devancer à 2026 des paiements de capital des contrats de location de 221 $, de 154 $, de 85 $ et de 17 $ auparavant prévus pour 2027, 2028, 2029 et 2030, respectivement.

3 Les montants compris dans la dette à long terme non dérivée non actualisée à l'égard de la dette à long terme libellée en dollars américains, et les montants correspondants inclus dans la colonne « (Reçus) » des swaps de devises de la dette à long terme ont été calculés aux taux de change en vigueur au 31 décembre 2025. Les montants contractuels couverts de la dette à long terme libellée en dollars américains venant à échéance sont en fait reflétés dans la colonne « Payés » des swaps de devises de la dette à long terme puisque les flux de trésorerie bruts sont échangés en vertu des contrats de swaps de devises, sauf que les échéances et les flux de trésorerie bruts des billets subordonnés de rang inférieur de TELUS Corporation reflètent la date de rajustement initiale du taux fixe.

4 Les montants compris dans les emprunts à court terme non actualisés à l'égard des emprunts à court terme libellés en dollars américains, et les montants correspondants des passifs dérivés, le cas échéant, inclus dans la colonne « Payés » des swaps de devises ont été calculés aux taux de change en vigueur au 31 décembre 2025. Les montants de la couverture des passifs dérivés, le cas échéant, à l'égard des montants contractuels couverts des emprunts à court terme libellés en dollars américains sont inclus dans la colonne « Payés » des swaps de devises puisque les flux de trésorerie nets sont échangés en vertu des contrats de swaps de devises. Des flux de trésorerie bruts sont échangés en vertu de swaps de devises entre l'euro et le dollar américain et ont été calculés en fonction des taux d'intérêt et des taux de change en vigueur au 31 décembre 2025.

Les échéances prévues de nos passifs financiers non actualisés ne diffèrent pas de façon importante des échéances contractuelles, sauf comme dans les tableaux ci-joints. Les échéances contractuelles relatives à nos passifs financiers non actualisés, y compris les intérêts s'y rapportant (le cas échéant), sont présentées dans les tableaux ci-joints.

	Non-dérivés				Dérivés				
			Dette à long terme composée						
Au 31 décembre 2024 (en millions)	Passifs financiers ne portant pas intérêt	Emprunts à court terme[1]	Dette à long terme, en excluant les contrats de location[1]	Contrats de location	Montants des swaps de devises devant être échangés (Reçus)[2]	Montants des swaps de devises devant être échangés Payés	Montants des swaps de devises devant être échangés[3] (Reçus)	Montants des swaps de devises devant être échangés Payés	Total
2025	3 228 $	40 $	3 629 $	837 $	(1 670) $	1 601 $	(707) $	685 $	7 643 $
2026	233	40	2 544	700	(234)	207	—	—	3 490
2027	103	942	2 677	550	(1 802)	1 654	—	—	4 124
2028	64	—	4 234	349	(617)	585	—	—	4 615
2029	8	—	2 141	249	(125)	116	—	—	2 389
2030 à 2034	9	—	10 825	484	(1 808)	1 617	—	—	11 127
Par la suite	—	—	11 902	408	(2 942)	2 662	—	—	12 030
Total	3 645 $	1 022 $	37 952 $	3 577 $	(9 198) $	8 442 $	(707) $	685 $	45 418 $
			Total			40 773 $			

1 Les sorties de trésorerie pour le versement d'intérêts à l'égard de nos emprunts à court terme, des billets liés à la durabilité, du papier commercial et des montants prélevés sur nos facilités de crédit (le cas échéant) ont été calculées aux taux d'intérêt et aux taux de change, selon le cas, en vigueur au 31 décembre 2024.

2 Les montants compris dans la dette à long terme non dérivée non actualisée à l'égard de la dette à long terme libellée en dollars américains, et les montants correspondants inclus dans la colonne « (Reçus) » des swaps de devises de la dette à long terme ont été calculés aux taux de change en vigueur au 31 décembre 2024. Les montants contractuels couverts de la dette à long terme libellée en dollars américains venant à échéance sont en fait reflétés dans la colonne « Payés » des swaps de devises de la dette à long terme puisque les flux de trésorerie bruts sont échangés en vertu des contrats de swaps de devises.

3 Les montants compris dans les emprunts à court terme non actualisés à l'égard des emprunts à court terme libellés en dollars américains, et les montants correspondants des passifs dérivés, le cas échéant, inclus dans la colonne « Payés » des swaps de devises ont été calculés aux taux de change en vigueur au 31 décembre 2024. Les montants de la couverture des passifs dérivés, le cas échéant, à l'égard des montants contractuels couverts des emprunts à court terme libellés en dollars américains sont inclus dans la colonne « Payés » des swaps de devises puisque les flux de trésorerie nets sont échangés en vertu des contrats de swaps de devises.

d) Risque de change

Notre monnaie fonctionnelle est le dollar canadien, mais nous négocions couramment en dollars américains en raison de certains produits et coûts d'exploitation habituels qui sont libellés en dollars américains et des achats de stocks et des acquisitions d'immobilisations que nous effectuons à l'échelle internationale. Le dollar américain est la seule devise à laquelle nous sommes exposés de façon significative à la date de l'état de la situation financière.

Notre gestion du risque de change consiste à recourir à des contrats de change à terme et des options sur devises pour fixer les taux de change, en fonction d'un pourcentage variable qui est habituellement de 50 % à 75 %, sur les transactions et les engagements libellés en dollars américains à court terme au pays, sur tous les emprunts à court terme en vertu de la convention de titrisation libellés en dollars américains ainsi que sur le papier commercial libellé en dollars américains. Pour tout ce qui est autre que les emprunts à court terme en vertu de la convention de titrisation libellés en dollars américains et le papier commercial libellé en dollars américains, nous désignons uniquement l'élément prix au comptant de ces instruments comme un élément de couverture puisque l'élément report/déport est non significatif. Dans le cas des emprunts à court terme en vertu de la convention de titrisation libellés en dollars américains et du papier commercial libellé en dollars américains, nous désignons le cours à terme.

Comme il est décrit plus en détail à la *note 26b)* et *h)*, nous sommes aussi exposés au risque de change puisque la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs de nos billets libellés en dollars américains et des emprunts en dollars américains au titre de la facilité de crédit de TELUS International (Cda) Inc. peuvent fluctuer en raison des variations des taux de change. Des relations de couverture du risque de change ont été établies pour les paiements d'intérêts semestriels connexes et le paiement du capital à l'échéance des billets libellés en dollars américains. Seule la composante au comptant de ces instruments est désignée comme élément de couverture puisque la composante à terme est entièrement négligeable. Comme la monnaie fonctionnelle de notre filiale TELUS International (Cda) Inc. est le dollar américain, les variations des taux de change qui ont une incidence sur ses emprunts sont reflétées à titre d'écart de conversion dans les autres éléments de résultat global.

e) Risque de taux d'intérêt

Les variations des taux d'intérêt sur le marché auront une incidence sur la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs des placements temporaires, sur les obligations à court terme, la dette à long terme ou les dérivés liés aux swaps de taux.

Lorsque nous avons des placements temporaires, ces derniers comportent une échéance brève et des taux d'intérêt fixes. Par conséquent, leur juste valeur fluctuera en fonction des variations des taux d'intérêt sur le marché. Par contre, des variations des taux d'intérêt sur le marché n'entraîneront pas de fluctuations des flux de trésorerie futurs connexes s'il y a absence de monétisation avant l'échéance.

Nous pourrions être exposés au risque de taux d'intérêt si le solde des placements temporaires ou des placements à court terme comprenait des instruments de capitaux propres versant des dividendes.

Comme les obligations à court terme découlant de facilités bancaires bilatérales, qui ont généralement des taux d'intérêt variables, sont rarement impayées pendant des périodes dépassant une semaine, le risque de taux d'intérêt lié à cet élément n'est pas significatif.

Les emprunts découlant de la fiducie de titrisation sans lien de dépendance représentent une dette à taux fixe. En raison des échéances à court terme de ces emprunts, le risque de taux d'intérêt lié à cet élément n'est pas significatif.

La totalité de notre dette à long terme actuellement non réglée est à taux fixe, à l'exception du papier commercial et des montants prélevés sur nos facilités de crédit [*note 26c)*, *d)* et *h)*]. La juste valeur de la dette à taux fixe fluctue en fonction des variations des taux d'intérêt sur le marché. Toutefois, en l'absence de remboursement par anticipation, ou le cas échéant, en l'absence d'une hausse du taux d'intérêt des billets liés à la durabilité, si un certificat attestant l'atteinte de l'objectif de performance en matière de durabilité n'a pas été obtenu (*note 26b*), les flux de trésorerie futurs connexes ne changeront pas. En raison des échéances à court terme du papier commercial, sa juste valeur n'est pas touchée de façon significative par les variations des taux d'intérêt sur le marché, mais les flux de trésorerie connexes représentant les paiements d'intérêts pourraient être touchés dans le cas où le papier commercial est renouvelé.

Les montants prélevés sur nos facilités de crédit à court et à long terme seront touchés par les variations des taux d'intérêt sur le marché de la même façon que le papier commercial.

f) Autres risques de prix

Accords d'achat d'énergie virtuels

Nous avons conclu des accords d'achat d'énergie virtuels dans le cadre de projets de production d'énergie renouvelable visant à aménager et à exploiter des centrales solaires et éoliennes. La conclusion de ces accords s'inscrit dans notre engagement à réduire notre empreinte carbone. La juste valeur de la composante à terme de ces accords et des flux de trésorerie futurs connexes variera en fonction des variations réelles et estimatives du prix au comptant de l'électricité et du montant de l'électricité produite à partir de sources naturelles qui sera générée dans l'avenir en vertu de chaque accord, facteurs énoncés dans les contrats sous-jacents réglés en trésorerie pour tenir compte des différences.

Placements à long terme

Nous sommes exposés à un risque de prix sur instruments de capitaux propres découlant de placements classés comme étant à la juste valeur par le biais du résultat global. De tels placements sont détenus à des fins stratégiques plutôt qu'à des fins de négociation.

g) Risque de marché

Le bénéfice net et les autres éléments du résultat global pour les exercices clos les 31 décembre 2025 et 2024 auraient pu varier si le taux de change du dollar canadien par rapport au dollar américain, le taux de change du dollar américain par rapport à l'euro, les taux d'intérêt du marché et l'évaluation de la composante à terme des accords d'achat d'énergie virtuels avaient présenté une variation des montants raisonnablement possibles par rapport à leurs montants réels à la date de l'état de la situation financière.

L'analyse de sensibilité concernant notre exposition au risque de change a été effectuée en fonction d'une variation hypothétique qui serait survenue à la date de l'état de la situation financière concerné. Les soldes libellés en dollars américains et en euros et les valeurs nominales des instruments financiers dérivés à la date de l'état de la situation financière concerné ont été utilisés aux fins des calculs.

L'analyse de sensibilité concernant notre exposition au risque de taux d'intérêt a été effectuée en fonction d'une variation hypothétique qui serait survenue au début de l'exercice concerné et serait demeurée constante jusqu'à la date de l'état de la situation financière concerné. Les montants en capital et les valeurs nominales à la date de l'état de la situation financière concerné ont été utilisés aux fins des calculs.

L'analyse de sensibilité concernant notre exposition au risque relatif à l'écart d'actualisation lié à l'énergie éolienne et au risque relatif à la prime liée à l'énergie solaire a été effectuée en fonction d'une variation hypothétique qui serait survenue à la date de l'état de la situation financière concerné. Les valeurs nominales des accords d'achat d'énergie virtuels à la date de l'état de la situation financière concerné ont été utilisées aux fins des calculs.

Dans l'analyse de sensibilité, la charge d'impôt sur le résultat est présentée sur une base nette, au moyen des taux d'imposition prévus par la loi pour les périodes de présentation de l'information financière.

h) Juste valeur

Généralités

La valeur comptable de la trésorerie et des placements temporaires, des débiteurs, des obligations à court terme, des emprunts à court terme, des créditeurs et de certaines provisions (y compris des provisions au titre de la restructuration) correspond approximativement à leur juste valeur en raison de leur échéance immédiate ou à court terme. La juste valeur est déterminée directement en fonction des cours de marché sur des marchés actifs.

La juste valeur de nos actifs financiers de placement est évaluée en fonction des cours de marché sur des marchés actifs ou d'autres indications objectives et claires de juste valeur.

La juste valeur de notre dette à long terme, en excluant les contrats de location, est évaluée en fonction des cours de marché sur des marchés actifs.

La juste valeur des instruments financiers dérivés que nous utilisons pour gérer le risque de change est évaluée en fonction des cours de marché sur des marchés actifs de ces instruments financiers ou d'instruments financiers similaires ou des taux courants qui nous sont offerts pour des instruments financiers de même échéance, ainsi qu'en fonction des flux de trésorerie futurs actualisés déterminés à l'aide des taux courants pour des instruments financiers similaires dotés d'échéances similaires et exposés à des risques similaires (ces estimations de la juste valeur sont en grande partie fondées sur le taux de change à terme du dollar canadien par rapport au dollar américain aux dates des états de la situation financière). La juste valeur des instruments financiers dérivés que nous utilisons pour gérer notre exposition au risque de prix lié à l'achat d'électricité produite à partir de sources naturelles est actuellement estimée selon une méthode de l'actualisation des flux de trésorerie en fonction de prévisions basées sur les normes de l'industrie de EDC Associates Ltd. au moyen de données observables sur le marché. Les données d'entrée observables importantes utilisées pour évaluer la juste valeur des instruments financiers dérivés de niveau 3 sont l'écart d'actualisation lié à

Exercices clos les 31 décembre [augmentation (diminution) en millions]	Bénéfice net		Autres éléments du résultat global		Bénéfice global	
	2025	2024	**2025**	2024	**2025**	2024
Variations raisonnablement possibles des risques de marché[1]						
Variation de 10 % du taux de change du dollar CA par rapport au dollar US						
Appréciation du dollar CA	**(7) $**	(7) $	**(49) $**	112 $	**(56) $**	105 $
Dépréciation du dollar CA	**7 $**	7 $	**56 $**	(112) $	**63 $**	(105) $
Variation de 10 % du taux de change du dollar US par rapport à l'euro						
Appréciation du dollar US	**(38) $**	13 $	**(21) $**	(72) $	**(59) $**	(59) $
Dépréciation du dollar US	**38 $**	(13) $	**21 $**	72 $	**59 $**	59 $
Variation de 25 points de base des taux d'intérêt						
Augmentation des taux d'intérêt						
Taux d'intérêt au Canada	**(5) $**	(6) $	**110 $**	76 $	**105 $**	70 $
Taux d'intérêt aux États-Unis	**(3) $**	— $	**(98) $**	(62) $	**(101) $**	(62) $
Taux d'intérêt combiné	**(8) $**	(6) $	**12 $**	14 $	**4 $**	8 $
Diminution des taux d'intérêt						
Taux d'intérêt au Canada	**5 $**	6 $	**(105) $**	(79) $	**(100) $**	(73) $
Taux d'intérêt aux États-Unis	**2 $**	— $	**108 $**	65 $	**110 $**	65 $
Taux d'intérêt combiné	**7 $**	6 $	**3 $**	(14) $	**10 $**	(8) $
Variation de 20 points de base de l'écart d'actualisation lié à l'énergie éolienne (*note 2a*)						
Augmentation de l'écart d'actualisation lié à l'énergie éolienne	**— $**	(24) $	**(24) $**	— $	**(24) $**	(24) $
Diminution de l'écart d'actualisation lié à l'énergie éolienne	**— $**	24 $	**23 $**	— $	**23 $**	24 $
Variation de 20 points de base de la prime liée à l'énergie solaire (*note 2a)*						
Augmentation de la prime liée à l'énergie solaire	**— $**	14 $	**12 $**	— $	**12 $**	14 $
Diminution de la prime liée à l'énergie solaire	**— $**	(14) $	**(15) $**	— $	**(15) $**	(14) $

1 Ces sensibilités sont hypothétiques et doivent être considérées avec circonspection. Les variations du bénéfice net ou des autres éléments du résultat global ne peuvent généralement pas faire l'objet d'une extrapolation étant donné que la relation entre la variation de l'hypothèse et celle du bénéfice net ou des autres éléments du résultat global n'est pas nécessairement linéaire. Dans ce tableau, les répercussions de la variation d'une hypothèse donnée sur le montant du bénéfice net ou des autres éléments du résultat global sont calculées sans modification d'autres facteurs; or, dans la réalité, la variation d'un facteur peut entraîner la variation d'autres facteurs, ce qui pourrait contribuer à amplifier ou à contrebalancer les sensibilités.

L'analyse de sensibilité se fonde sur l'hypothèse selon laquelle nous réaliserions les variations des taux de change, des taux d'intérêt du marché, de l'écart d'actualisation lié à l'énergie éolienne et de la prime liée à l'énergie solaire; or, en réalité, les marchés concurrentiels dans lesquels nous exerçons nos activités auraient une incidence sur cette hypothèse.

l'énergie éolienne, qui reflète 76 % (2024 – 76 %) du prix du réseau commun d'énergie de l'Alberta Interconnected Electrical System, et la prime liée à l'énergie solaire, qui reflète 82 % (2024 – 108 %) du prix du réseau commun d'énergie de l'Alberta Interconnected Electrical System.

Dérivés

Les instruments financiers dérivés que nous évaluons à la juste valeur sur une base récurrente suivant la comptabilisation initiale sont présentés dans le tableau ci-après.

Aux 31 décembre (en millions de dollars, sauf les prix ou les taux)		2025				2024			
	Désignation	Date d'échéance maximale	Montant nominal	Juste valeur[1] et valeur comptable	Prix ou taux	Date d'échéance maximale	Montant nominal	Juste valeur[1] et valeur comptable	Prix ou taux
Actifs dérivés courants[2]									
*Dérivés utilisés pour gérer le **risque de change** découlant des éléments suivants*									
Transactions libellées en dollars américains	DFT[4]	2026	**30 $**	**— $**	1,00 $ US : 59 ₱	2025	43 $	— $	1,00 $ US : 58 ₱
Transactions libellées en dollars américains	DFT[4]	—	**— $**	**—**	—	2025	72 $	1	1,00 $ US : 1,43 $ CA
Transactions libellées en dollars américains	DFC[3]	2026	**134 $**	**1**	1,00 $ US : 1,35 $ CA	2025	410 $	20	1,00 $ US : 1,36 $ CA
Dette libellée en dollars américains (*notes 22* et *26c*)	DFC[3]	2026	**1 170 $**	**1**	1,00 $ US : 1,37 $ CA	2025	1 201 $	31	1,00 $ US : 1,40 $ CA
Opérations en monnaie fonctionnelle (euro) réglées au moyen de titres de créance à long terme libellés en dollars américains[7] (*note 26h*)	DFT[5, 10]	2028	**33 $**	**6**	1,00 € : 1,09 $ US	2028	46 $	13	1,00 € : 1,09 $ US
*Dérivés utilisés pour gérer le **risque de taux d'intérêt** découlant des éléments suivants*									
Montants prélevés sur une facilité de crédit à taux variable (*note 26h*)	DFC[3]	—	**— $**	**—**	—	2028	12 $	—	3,5 %
				8 $				65 $	
Autres actifs à long terme[2] (*note 20*)									
*Dérivés utilisés pour gérer le **risque de change** découlant des éléments suivants*									
Dette à long terme libellée en dollars américains[6] (*note 26b*)	DFC[3]	2032	**4 219 $**	**40 $**	1,00 $ US : 1,32 $ CA	2032	3 069 $	86 $	1,00 $ US : 1,30 $ CA
Opérations en monnaie fonctionnelle (euro) réglées au moyen de titres de créance à long terme libellés en dollars américains[7] (*note 26h*)	DFT[5, 10]	—	**— $**	**—**	—	2028	557 $	24	1,00 € : 1,09 $ US
*Dérivés utilisés pour gérer le **risque de taux d'intérêt** découlant des éléments suivants*									
Montants prélevés sur une facilité de crédit à taux variable (*note 26h*)	DFC[4, 10]	—	**— $**	**—**	—	2028	211 $	3	3,5 %
				40 $				113 $	

Aux 31 décembre (en millions de dollars, sauf les prix ou les taux)		2025				2024			
	Désignation	Date d'échéance maximale	Montant nominal	Juste valeur[1] et valeur comptable	Prix ou taux	Date d'échéance maximale	Montant nominal	Juste valeur[1] et valeur comptable	Prix ou taux
Passifs dérivés courants[2]									
*Dérivés utilisés pour gérer le **risque de change** découlant des éléments suivants*									
Transactions libellées en dollars américains	DFT[4]	2026	**254 $**	**6 $**	1,00 $ US : 58 ₱	2025	129 $	3 $	1,00 $ US : 57 ₱
Transactions libellées en dollars américains	DFC[3]	2026	**374 $**	**7**	1,00 $ US : 1,39 $ CA	2025	30 $	—	1,00 $ US : 1,42 $ CA
Dette libellée en dollars américains (*notes 22* et *26c*)	DFC[3]	2026	**733 $**	**10**	1,00 $ US : 1,39 $ CA	2025	1 117 $	2	1,00 $ US : 1,44 $ CA
*Dérivés utilisés pour gérer les **autres risques de prix** découlant des éléments suivants*									
Achat d'électricité	DFC[3, 9]	2047	**0,3 TWh**[8]	**7**	32,41 $/MWh[8]	2047	0,4 TWh[8]	6	31,76 $/MWh[8]
				30 $				11 $	
Autres passifs à long terme[2] (*note 27*)									
*Dérivés utilisés pour gérer le **risque de change** découlant des éléments suivants*									
Dette à long terme libellée en dollars américains[6] (*note 26c*)	DFC[3]	2049	**7 332 $**	**102 $**	1,00 $ US : 1,33 $ CA	2049	3 378 $	86 $	1,00 $ US : 1,30 $ CA
Opérations en monnaie fonctionnelle (euro) réglées au moyen de titres de créance à long terme libellés en dollars américains[7] (*note 26h*)	DFT[5, 10]	2028	**568 $**	**44**	1,00 € : 1,09 $ US	—	— $	—	—
*Dérivés utilisés pour gérer les **autres risques de prix** découlant des éléments suivants*									
Achat d'électricité	DFC[3, 9]	2047	**4,9 TWh**[8]	**21**	40,92 $/MWh[8]	2047	6,5 TWh[8]	32	40,49 $/MWh[8]
				167 $				118 $	

1 Juste valeur évaluée à la date de clôture au moyen d'autres données importantes pouvant être observées (niveau 2), à l'exception de la juste valeur des accords d'achat d'énergie virtuels (que nous utilisons pour gérer le risque de prix lié à l'achat d'électricité), qui est évaluée à la date de clôture au moyen de données d'entrée non observables importantes (niveau 3). Le tableau suivant présente les variations de la juste valeur des instruments financiers dérivés classés dans le niveau 3 de la hiérarchie des justes valeurs.

Exercices clos les 31 décembre	**2025**	2024
Variations latentes de la composante à terme des accords d'achat d'énergie virtuels		
Comprises dans le bénéfice net, excluant l'impôt sur le résultat (se reporter à la *note 4i*)	**3 $**	(231) $
Comprises dans les autres éléments du résultat global, excluant l'impôt sur le résultat [se reporter à la *note 4i)* et à la *note 2a)*]	**7**	—
Solde au début – actif (passif)	**(38)**	193
Solde à la fin – actif (passif)	**(28) $**	(38) $

2 Reflète le poste des états consolidés de la situation financière où sont présentés les instruments financiers dérivés. Les actifs et passifs financiers dérivés ne font pas l'objet d'une compensation.

3 Dérivés désignés comme étant détenus à des fins de couverture (DFC) au moment de la comptabilisation initiale (éléments de couverture de flux de trésorerie) excluant les dérivés utilisés pour gérer les autres risques de prix liés à l'achat d'électricité conclus avant l'exercice 2025 et qui étaient désignés comme étant détenus à des fins de couverture au 1er janvier 2025 (se reporter à la *note 2a*); la comptabilité de couverture est appliquée. À moins d'indication contraire, le ratio de couverture est de 1:1 et est établi en évaluant le degré d'appariement entre le montant nominal des éléments de couverture et le montant nominal des éléments couverts connexes [le montant nominal variable des éléments de couverture et le montant nominal variable des éléments couverts connexes relativement aux accords d'achat d'énergie virtuels (se reporter à la *note 2a*)].

4 Dérivés désignés comme étant détenus à des fins de transaction (DFT) et classés à la juste valeur par le biais du résultat net, au moment de la comptabilisation initiale; la comptabilité de couverture n'est pas appliquée.

5 Dérivés désignés comme couverture d'investissement net dans un établissement à l'étranger; la comptabilité de couverture est appliquée. Le ratio de couverture est de 1:1 et est établi en évaluant le degré d'appariement entre le montant nominal des éléments de couverture et le montant nominal des éléments couverts connexes.

6 Nous désignons uniquement l'élément prix au comptant de ces instruments comme un élément de couverture. Au 31 décembre 2025, le *foreign currency basis spread* compris dans la juste valeur des instruments dérivés, qui sert à l'évaluation de l'inefficacité des couvertures, se chiffrait à (39) $ [2024 – (22) $].

7 Avant que la couverture ne devienne inefficace, nous désignions uniquement l'élément prix au comptant de ces instruments comme un élément de couverture. Au 31 décembre 2025, le *foreign currency basis spread* compris dans la juste valeur des instruments dérivés, qui a servi à l'évaluation de l'inefficacité des couvertures, se chiffrait à néant (2024 – 2 $).

8 Un térawattheure (« TWh ») correspond à 10^9 kilowattheures et un mégawattheure (« MWh ») correspond à 10^3 kilowattheures.

9 Au 31 décembre 2024, ces éléments étaient désignés comme étant détenus à des fins de transaction. Nous avons mis en œuvre les nouvelles modifications des Normes IFRS de comptabilité avec prise d'effet le 1er janvier 2025, en vertu desquelles ces éléments peuvent désormais être désignés de façon prospective comme étant détenus à des fins de couverture (se reporter à la *note 2a*).

10 Au 31 décembre 2024, ces éléments étaient désignés comme détenus à des fins de couverture. Au cours du trimestre clos le 30 septembre 2025, l'élément couvert a été remboursé (*note 26h*), la comptabilité de couverture a cessé et les dérivés ont été redésignés comme étant détenus à des fins de transaction.

Non-dérivés

Notre dette à long terme qui est évaluée au coût amorti et la juste valeur de celle-ci sont présentées dans le tableau suivant.

Aux 31 décembre (en millions)	**2025**		2024	
	Valeur comptable	Juste valeur	Valeur comptable	Juste valeur
Dette à long terme, en excluant les contrats de location *(note 26)*	**27 225 $**	**27 507 $**	25 972 $	25 285 $

i) Comptabilisation des profits et des pertes sur les dérivés

Le tableau suivant présente les profits et les pertes, excluant les incidences de l'impôt sur le résultat, découlant des instruments dérivés qui sont classés à titre d'éléments de couverture de flux de trésorerie ainsi que le poste où ils sont présentés dans les états consolidés du résultat net et du résultat global.

Le risque de crédit lié à de tels instruments dérivés, comme il est décrit plus en détail à la *note 4b)*, serait la principale cause d'inefficacité des couvertures. À l'exception des dérivés liés aux accords d'achat d'énergie virtuels, il n'y avait aucune partie inefficace des instruments dérivés classés à titre d'éléments de couverture de flux de trésorerie pour les périodes présentées. La partie inefficace des accords d'achat d'énergie virtuels découle du fait qu'ils sont considérés comme des instruments de couverture hors marché par les règles transitoires des modifications aux Normes IFRS de comptabilité relativement à l'électricité produite à partir de sources naturelles (se reporter à la *note 2a*).

Exercices clos les 31 décembre (en millions)	Montant du profit (de la perte) comptabilisé dans les autres éléments du résultat global (partie efficace) *(note 11)*		Profit (perte) reclassé des autres éléments du résultat global en résultat (partie efficace) *(note 11)*		
				Montant	
	2025	2024	Poste	**2025**	2024
*Dérivés utilisés pour gérer le **risque de change** découlant des éléments suivants*					
Achats libellés en dollars américains	**(17) $**	34 $	Achat de biens et services	**6 $**	9 $
Dette libellée en dollars américains[1] [*notes 22, 26b)* et *c)*]	**(125)**	266	Coûts de financement	**(289)**	470
Investissement net dans un établissement à l'étranger[2]	**(57)**	55	Coûts de financement	**—**	22
	(199)	355		**(283)**	501
*Dérivés utilisés pour gérer les **autres risques de marché***					
Achat d'électricité *(note 2a)*	**10**	—	Achat de biens et services	**3**	—
Autres	**—**	6	Coûts de financement	**—**	4
	10	6		**3**	4
	(189) $	361 $		**(280) $**	505 $

1 Les montants comptabilisés au titre des autres éléments du résultat global excluent le *foreign currency basis spread* (qui sert à évaluer l'inefficacité des couvertures) compris dans la juste valeur des instruments dérivés; pour l'exercice clos le 31 décembre 2025, ces montants ont totalisé (17) $ [2024 – (185) $].

2 Les montants comptabilisés au titre des autres éléments du résultat global excluent le *foreign currency basis spread* (qui sert à évaluer l'inefficacité des couvertures) compris dans la juste valeur des instruments dérivés; pour l'exercice clos le 31 décembre 2025, ces montants ont totalisé (2) $ [2024 – (1) $].

Le tableau suivant présente les profits et les pertes liés à l'inefficacité compris dans le poste « Achat de biens et services » des états consolidés du résultat net et du résultat global et découlant des instruments dérivés qui sont classés à titre d'éléments détenus à des fins de couverture et qui sont désignés comme faisant partie d'une relation de couverture.

		Profit (perte) sur les dérivés comptabilisé en résultat	
Exercices clos les 31 décembre (en millions)	*Note*	**2025**	2024
Dérivés utilisés pour gérer les autres risques de marché (achat d'électricité)	*2a)*	**3 $**	— $

Le tableau suivant présente les profits et les pertes compris dans le poste « Coûts de financement » des états consolidés du résultat net et du résultat global et découlant des instruments dérivés qui sont classés à titre d'éléments détenus à des fins de transaction et qui ne sont pas désignés comme faisant partie d'une relation de couverture.

		Profit (perte) sur les dérivés comptabilisé en résultat	
Exercices clos les 31 décembre (en millions)	*Note*	**2025**	2024
Dérivés utilisés pour gérer le risque de change		**17 $**	(6) $
Variations latentes de la composante à terme des accords d'achat d'énergie virtuels	*2a)*	**— $**	(231) $

5 information sectorielle

Généralités

Les secteurs opérationnels sont des composantes d'une entité qui se livrent à des activités commerciales dont elles peuvent tirer des produits et pour lesquelles elles peuvent engager des charges, y compris des produits et des charges relatifs à des transactions avec d'autres composantes, dont les activités peuvent être clairement distinguées et dont les résultats d'exploitation sont régulièrement examinés par un principal décideur opérationnel en vue de prendre les décisions sur les ressources à affecter et d'évaluer la performance.

Le secteur Solutions technologiques de TELUS comprend : les produits tirés des services de réseau et les ventes d'équipement provenant des technologies mobiles; les produits tirés des services de données (qui comprennent les services de protocole Internet, les services de télévision, des solutions d'hébergement, des technologies de l'information gérées, les services fondés sur l'infonuagique, et les services de sécurité et de domotique résidentielles et d'entreprise); les services liés à l'agriculture et aux biens de consommation (logiciels, services de gestion de données et technologies intelligentes pour la chaîne alimentaire et les biens de consommation axées sur l'analytique des données); les produits tirés des services de voix et autres services de télécommunications; et les ventes d'équipement.

Nous avons amorcé la modification de nos processus et systèmes de présentation de l'information internes et externes et de nos contrôles internes découlant de l'acquisition de LifeWorks Inc. et de son intégration en cours. À compter du trimestre clos le 31 mars 2025, nous avons adopté une nouvelle structure de présentation de l'information sectorielle et avons retraité les montants comparatifs sur une base comparable. Le secteur TELUS Santé comprend : des services ainsi que des solutions technologiques et logicielles en matière de soins de santé (y compris les programmes d'aide aux employés et à la famille et l'administration des avantages du personnel).

Le secteur TELUS Expérience numérique, dont la principale monnaie fonctionnelle est le dollar américain, comprend les lignes de service principales, soit solutions numériques, solutions d'IA et de données, solutions en matière de confiance et de sécurité ainsi que gestion de l'expérience client. L'acquisition, par TELUS Corporation, des participations ne donnant pas le contrôle dans TELUS International (Cda) Inc., décrite à la *note 28b)*, pourrait avoir une incidence sur nos processus et systèmes de présentation de l'information internes et externes et sur nos contrôles internes, et par conséquent, sur notre structure de présentation de l'information sectorielle au cours de périodes futures.

Les ventes intersectorielles sont comptabilisées à la valeur d'échange, soit un montant convenu entre les parties.

Le tableau suivant présente l'information sectorielle régulièrement transmise à notre chef de la direction (notre principal décideur opérationnel) et son rapprochement avec nos produits tirés des produits et services, nos autres produits et notre bénéfice avant impôt.

Exercices clos les 31 décembre (en millions)	Solutions technologiques de TELUS – Services mobiles 2025	Services mobiles 2024	Services fixes 2025	Services fixes 2024 (données retraitées*)	Total sectoriel 2025	Total sectoriel 2024 (données retraitées*)	TELUS Santé 2025	TELUS Santé 2024	TELUS Expérience numérique 2025	TELUS Expérience numérique 2024	Éliminations 2025	Éliminations 2024 (données retraitées*)	Total 2025	Total 2024
Produits d'exploitation														
Produits externes														
Services	**7 080 $**	7 099 $	**6 035 $**	5 989 $	**13 115 $**	13 088 $	**2 036 $**	1 768 $	**2 861 $**	2 732 $	**— $**	— $	**18 012 $**	17 588 $
Équipement	**2 051**	2 256	**278**	284	**2 329**	2 540	**5**	11	**—**	—	**—**	—	**2 334**	2 551
Produits tirés de contrats conclus avec des clients	**9 131 $**	9 355 $	**6 313 $**	6 273 $	**15 444**	15 628	**2 041**	1 779	**2 861**	2 732	**—**	—	**20 346**	20 139
Autres produits *(note 7)*					**147**	161	**12**	3	**1**	83	**—**	—	**160**	247
					15 591	15 789	**2 053**	1 782	**2 862**	2 815	**—**	—	**20 506**	20 386
Produits intersectoriels					**23**	20	**7**	8	**1 020**	909	**(1 050)**	(937)	**—**	—
					15 614 $	15 809 $	**2 060 $**	1 790 $	**3 882 $**	3 724 $	**(1 050) $**	(937) $	**20 506 $**	20 386 $
BAIIA[1]					**6 336 $**	6 073 $	**322 $**	219 $	**343 $**	598 $	**(79) $**	(50) $	**6 922 $**	6 840 $
Coûts de restructuration et autres coûts compris dans le BAIIA *(note 16)*					**239**	361	**32**	71	**161**	61	**—**	—	**432**	493
BAIIA ajusté[1]					**6 575 $**	6 434 $	**354 $**	290 $	**504 $**	659 $	**(79) $**	(50) $	**7 354 $**	7 333 $
Dépenses d'investissement[2]					**2 225 $**	2 331 $	**243 $**	209 $	**171 $**	143 $	**(73) $**	(48) $	**2 566 $**	2 635 $
BAIIA ajusté moins les dépenses d'investissement[1]					**4 350 $**	4 103 $	**111 $**	81 $	**333 $**	516 $	**(6) $**	(2) $	**4 788 $**	4 698 $
Produits d'exploitation externes, autres produits et produits intersectoriels ci-dessus)					**15 614 $**	15 809 $	**2 060 $**	1 790 $	**3 882 $**	3 724 $	**(1 050) $**	(937) $	**20 506 $**	20 386 $
Achat de biens et services					**7 058**	7 110	**759**	718	**801**	693	**(912)**	(882)	**7 706**	7 639
Charge au titre des avantages du personnel					**2 220**	2 626	**979**	853	**2 738**	2 433	**(59)**	(5)	**5 878**	5 907
BAIIA (ci-dessus)					**6 336**	6 073	**322**	219	**343**	598	**(79)**	(50)	**6 922**	6 840
Amortissement des immobilisations corporelles					**2 150**	2 238	**62**	78	**242**	197	**—**	—	**2 454**	2 513
Amortissement des immobilisations incorporelles					**943**	917	**398**	359	**264**	247	**—**	—	**1 605**	1 523
Perte de valeur du goodwill					**—**	—	**—**	—	**500**	—	**—**	—	**500**	—
Bénéfice (perte) d'exploitation					**3 243 $**	2 918 $	**(138) $**	(218) $	**(663) $**	154 $	**(79) $**	(50) $	**2 363**	2 804
Coûts de financement													**1 161**	1 576
Bénéfice avant impôt													**1 202 $**	1 228 $

* Comme l'exigent les Normes IFRS de comptabilité, les montants comparatifs ont été retraités pour les rendre conformes aux secteurs à présenter présentés pour la période considérée. Les résultats de TELUS Santé présentés pour l'exercice considéré étaient auparavant compris dans les résultats présentés dans les colonnes « Services fixes » et « Total sectoriel » du secteur Solutions technologiques de TELUS.

1 Le bénéfice avant intérêts, impôt sur le résultat et amortissements (le « BAIIA »), sur une base non ajustée et ajustée, n'est pas une mesure financière normalisée en vertu des Normes IFRS de comptabilité et, par conséquent, il pourrait ne pas être comparable à des mesures semblables présentées par d'autres émetteurs (y compris celles présentées précédemment par TELUS Expérience numérique); selon notre définition, le BAIIA correspond aux produits d'exploitation et autres produits diminués

des achats de biens et services et de la charge au titre des avantages du personnel. Nous calculons un BAIIA ajusté qui exclut les éléments qui ne reflètent pas nos activités continues; selon nous, il ne devrait pas être considéré comme une mesure d'évaluation à long terme et ne devrait pas être pris en compte aux fins d'une évaluation de notre capacité à assurer le service de la dette ou à contracter des dettes. Nous présentons le BAIIA, le BAIIA ajusté et le BAIIA ajusté moins les dépenses d'investissement, parce qu'ils constituent des mesures clés auxquelles la direction a recours pour évaluer la performance de nos activités et que le BAIIA sert aussi à déterminer si nous respectons certaines clauses restrictives de nos conventions d'emprunt.

2 Se reporter à la *note 31a)* pour un rapprochement des entrées d'immobilisations, excluant les licences de spectre, et des paiements en trésorerie au titre des immobilisations excluant les licences de spectre présentés dans les tableaux consolidés des flux de trésorerie.

Les dépenses d'investissement du secteur Solutions technologiques de TELUS comprennent un montant de 92 $ lié à l'aménagement immobilier (2024 – 193 $).

Informations géographiques

Nous attribuons les produits tirés des clients externes à certains pays en fonction de l'emplacement à partir duquel les biens et les services sont fournis; pour l'exercice clos le 31 décembre 2025, nous avons attribué environ 4,0 milliards de dollars (2024 – 3,7 milliards de dollars) de nos produits à des pays autres que le Canada (le pays où nous sommes domiciliés). Nous ne comptabilisons pas de montants importants au titre des immobilisations corporelles situées à l'extérieur du Canada. Au 31 décembre 2025, sur la base du coût historique, nous avions des immobilisations incorporelles et un goodwill d'environ 3,1 milliards de dollars (2024 – 3,2 milliards de dollars) et d'environ 4,1 milliards de dollars (2024 – 4,2 milliards de dollars), respectivement, situés à l'extérieur du Canada.

6 produits tirés de contrats conclus avec des clients

a) Produits

Dans le cadre de la détermination des prix de transaction minimaux liés à des contrats conclus avec des clients, les montants sont affectés à l'exécution, ou à l'achèvement de l'exécution, des obligations de prestation contractuelles futures, qui ont principalement trait à des services à fournir sur la durée du contrat. Le tableau qui suit présente le total de nos prix de transaction minimaux estimatifs affectés aux obligations de prestation contractuelles futures résiduelles non remplies, ou remplies partiellement, et le calendrier de la comptabilisation probable des produits connexes; les montants réels pourraient différer de ces estimations en raison de divers facteurs, y compris la nature imprévisible du comportement des clients, de la réglementation dans le secteur, de la conjoncture économique dans laquelle nous exerçons nos activités et du comportement de la concurrence.

Aux 31 décembre (en millions)	**2025**	2024
Prix de transaction minimal estimatif affecté aux obligations de prestation résiduelles non remplies, ou remplies partiellement, à comptabiliser dans les produits d'une période ultérieure[1, 2]		
Au cours de la période de 12 mois se clôturant un an après	**2 399 $**	2 408 $
Au cours de la période de 12 mois se clôturant deux ans après	**972**	976
Par la suite	**127**	116
	3 498 $	3 500 $

1 Exclut les montants de la contrepartie variable limitée, les montants découlant des contrats dont la durée initiale attendue ne dépasse pas un an ainsi que, comme le permet la mesure de simplification, les montants découlant de contrats qui ne sont pas touchés par les écarts temporaires en matière de comptabilisation des produits découlant de la répartition du prix de transaction, ou de contrats à l'égard desquels nous pourrions comptabiliser et facturer des produits dont le montant correspond directement à nos obligations de prestation remplies.

2 Les Normes IFRS de comptabilité exigent une explication quant au calendrier de la comptabilisation probable dans les produits des montants présentés au titre du prix de transaction minimal estimatif affecté aux obligations de prestation résiduelles non remplies, ou remplies partiellement. Les montants estimatifs présentés reposent sur les modalités et échéances contractuelles. Les produits réels comptabilisés au titre du prix de transaction minimal, ainsi que le calendrier de comptabilisation connexe, différeront de ces estimations, en raison principalement de la fréquence des occasions où la durée réelle des contrats conclus avec des clients diffère de leur échéance contractuelle.

b) Débiteurs

Aux 31 décembre (en millions)	*Note*	**2025**	2024
Créances clients		**2 809 $**	2 844 $
Correction de valeur pour créances douteuses	*4b)*	**(130)**	(119)
Créances clients facturées, déduction faite de la correction de valeur pour créances douteuses		**2 679**	2 725
Montants courus à recevoir – clients		**658**	604
Créances clients facturées et non facturées, déduction faite de la correction de valeur pour créances douteuses		**3 337**	3 329
Montants courus à recevoir – autres		**460**	360
Débiteurs – courants		**3 797 $**	3 689 $

c) Actifs sur contrat

Exercices clos les 31 décembre (en millions)	*Note*	**2025**	2024
Solde au début		**939 $**	898 $
Entrées nettes découlant des activités		**1 639**	1 653
Montants facturés au cours de la période et donc reclassés dans les débiteurs		**(1 715)**	(1 614)
Variation de la correction de valeur pour perte de valeur, montant net	*4b)*	**(2)**	1
Autres		**3**	1
Solde à la fin[1]		**864 $**	939 $
Rapprochement des actifs sur contrat présentés dans les états consolidés de la situation financière – tranche courante			
Actifs sur contrat – montant brut		**590 $**	614 $
Reclassement dans les passifs sur contrat, dans le cas des contrats dont les actifs sur contrat sont inférieurs aux passifs sur contrat	*24*	**(14)**	(17)
Reclassement à partir des passifs sur contrat, dans le cas des contrats dont les passifs sur contrat sont inférieurs aux actifs sur contrat	*24*	**(119)**	(132)
		457 $	465 $

1 Le calendrier des montants qui seront facturés et donc reclassés dans les débiteurs est présenté à la *note 4b)*.

7 autres produits

Exercices clos les 31 décembre (en millions)	*Note*	**2025**	2024
Aide publique		**5 $**	5 $
Produits tirés de la location et autres produits tirés de la sous-location	*19*	**56**	8
Profit sur les apports des biens immobiliers aux coentreprises	*21a)*	**44**	110
Produits tirés des placements, profit à la cession d'actifs et autres[1]		**57**	24
Produits d'intérêts	*21a)*	**3**	6
Variations des provisions au titre de regroupements d'entreprises	*25*	**(5)**	94
		160 $	247 $

1 Pour l'exercice clos le 31 décembre 2024, comprend un profit de 30 $ découlant de la cessation de contrats de location conclus avec la coentreprise immobilière TELUS Sky à l'acquisition de la parcelle commerciale du projet TELUS Sky (se reporter à la *note 30c)*. Ce profit exclut le bénéfice global (la perte globale) des coentreprises immobilières qui nous est attribuable (se reporter à la *note 21a)*.

Nous recevons de l'aide publique, selon la définition des Normes IFRS de comptabilité, d'un certain nombre de sources et, si cette aide n'a pas trait au capital, nous incluons généralement ces montants reçus dans les autres produits. Nous comptabilisons ces montants au fur et à mesure que les services subventionnés sont fournis ou que les coûts subventionnés sont engagés.

Gouvernement du Québec
Les salaires pour les emplois situés dans la province de Québec, principalement dans le secteur des technologies de l'information, sont admissibles à des crédits d'impôt. À cet égard, pour l'exercice clos le 31 décembre 2025, nous avons comptabilisé un montant de 4 millions de dollars (2024 – 5 millions de dollars).

8 charge au titre des avantages du personnel

Exercices clos les 31 décembre (en millions)	*Note*	**2025**	2024
Charge au titre des avantages du personnel – montant brut			
Salaires		**5 733 $**	5 581 $
Rémunération fondée sur des actions[1]	*14*	**176**	195
Régimes de retraite – à prestations définies	*15a)*	**60**	73
Régimes de retraite – à cotisations définies	*15f)*	**127**	122
Coûts de restructuration[1]	*16a)*	**249**	305
Avantages du personnel (santé et autres)		**271**	287
		6 616	6 563
Coûts internes de la main-d'œuvre comptabilisés à l'actif, montant net			
Coûts d'acquisition du contrat	*20*		
Comptabilisés à l'actif		**(138)**	(98)
Amortis		**111**	94
Coûts liés à l'exécution du contrat	*20*		
Comptabilisés à l'actif		**(28)**	(32)
Amortis		**10**	6
Immobilisations corporelles		**(313)**	(323)
Immobilisations incorporelles amortissables		**(380)**	(303)
		(738)	(656)
		5 878 $	5 907 $

1 Pour l'exercice clos le 31 décembre 2025, un montant de néant (2024 – 4 $) au titre de la rémunération fondée sur des actions dans le secteur Solutions technologiques de TELUS a été inclus dans les coûts de restructuration.

9 coûts de financement

Exercices clos les 31 décembre (en millions)	*Note*	**2025**	2024
Charges d'intérêts			
Résultant de transactions qui ont uniquement trait à l'obtention de financement			
Intérêts sur la dette à long terme, excluant les obligations locatives et autres passifs (garantis)			
Montant brut		**1 229 $**	1 168 $
Comptabilisés à l'actif[1]	*17, 18a)*	**(11)**	(21)
Montant net		**1 218**	1 147
Intérêts sur les emprunts à court terme et autres		**75**	41
Profit au rachat de titres de créance à long terme[2]	*26b)*	**(303)**	—
Prime au titre du remboursement par anticipation de la dette à long terme[3]		**48**	—
		1 038	1 188
Résultant de transactions qui n'ont pas uniquement trait à l'obtention de financement			
Intérêts sur la dette à long terme – obligations locatives	*19, 26j)*	**161**	166
Intérêts sur la dette à long terme – autres passifs (garantis)	*26i)*	**29**	22
Montant net des charges d'intérêts au titre des régimes à prestations définies du personnel	*15*	**12**	9
Capitalisation liée à des provisions	*25*	**28**	29
		230	226
		1 268	1 414
Autres			
Opérations de change		**(54)**	(36)
Variations latentes de la composante à terme des accords d'achat d'énergie virtuels	*2a)*	**—**	231
		1 214	1 609
Produits d'intérêts		**(53)**	(33)
		1 161 $	1 576 $
Montant net des charges d'intérêts	*3*	**1 463 $**	1 357 $
Charges d'intérêts sur la dette à long terme, excluant les obligations locatives et autres – comptabilisées à l'actif[1]		**(11)**	(21)
Profit au rachat de titres de créance à long terme		**(303)**	—
Montant net des charges d'intérêts au titre des régimes à prestations définies du personnel		**12**	9
Variations latentes de la composante à terme des accords d'achat d'énergie virtuels		**—**	231
		1 161 $	1 576 $

1 Les intérêts sur la dette à long terme, excluant les obligations locatives, à un taux combiné de 5,3 % (2024 – 5,3 %), ont été comptabilisés à l'actif au titre des immobilisations corporelles en construction et des immobilisations incorporelles à durée d'utilité indéterminée pour la période.
2 Le profit au rachat de titres de créance à long terme est présenté déduction faite d'une perte de 17 $ sur les dérivés de change correspondants (swaps de devises) résiliés.
3 La prime au titre du remboursement par anticipation de la dette à long terme comprend une incidence de 38 $ liée à une relation de couverture devenue inefficace.

10 impôt sur le résultat

a) Composition des charges et rapprochement des taux

Exercices clos les 31 décembre (en millions)	**2025**	2024
Charge d'impôt exigible		
Pour la période de présentation de l'information financière considérée	**603 $**	492 $
Ajustements comptabilisés dans la période considérée au titre de l'impôt sur le résultat de périodes antérieures	**(107)**	(37)
Pilier Deux – impôt minimum mondial	**1**	2
	497	457
Charge d'impôt différé		
Survenant à la naissance et à la résorption des différences temporaires	**(151)**	(170)
Ajustements comptabilisés dans la période considérée au titre de l'impôt sur le résultat de périodes antérieures	**79**	3
	(72)	(167)
	425 $	290 $

Notre charge d'impôt et notre taux d'imposition effectif diffèrent de ceux obtenus par l'application des taux prévus par la loi en raison des éléments suivants :

Exercices clos les 31 décembre (en millions de dollars)	**2025**		2024	
Impôt sur le résultat calculé aux taux prévus par la loi applicables	**297 $**	**24,8 %**	301 $	24,5 %
Ajustements comptabilisés dans la période considérée au titre de l'impôt sur le résultat de périodes antérieures	**(28)**	**(2,3)**	(34)	(2,8)
Pilier Deux – impôt minimum mondial	**1**	**0,1**	2	0,2
Perte de valeur du goodwill	**107**	**8,9**	—	—
Montants (non imposables) non déductibles nets	**28**	**2,3**	(23)	(2,0)
Retenues d'impôt et autres impôts et taxes	**31**	**2,6**	35	2,9
Pertes non comptabilisées	**3**	**0,2**	4	0,4
Différentiel de taux d'imposition à l'étranger	**(18)**	**(1,5)**	(1)	(0,1)
Autres	**4**	**0,3**	6	0,5
Charge d'impôt sur le résultat présentée dans les états consolidés du résultat net et du résultat global	**425 $**	**35,4 %**	290 $	23,6 %

Le modèle de règles du Pilier Deux de l'Organisation de coopération et de développement économiques vise à garantir que les grandes sociétés multinationales seront assujetties à un taux d'imposition minimum de 15 % dans chaque territoire où elles exercent leurs activités. Nous sommes assujettis à l'impôt complémentaire minimum mondial en vertu de la loi fiscale du Pilier Deux. L'impôt complémentaire est principalement lié à nos activités en Bulgarie, où le taux d'imposition prévu par la loi est de 10 %. Au 31 décembre 2025, la Bulgarie avait adopté une législation fiscale nationale visant l'impôt minimum mondial avec prise d'effet le 1er janvier 2024. Par conséquent, notre filiale en Bulgarie, et non la société mère canadienne ultime, sera assujettie à l'impôt complémentaire. Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2025, la société a comptabilisé une charge d'impôt exigible de 1 million de dollars liée à l'impôt du Pilier Deux (2024 – 2 millions de dollars).

Nous avons appliqué une dérogation temporaire obligatoire à l'égard de la comptabilisation de l'impôt différé pour tenir compte de l'incidence de l'impôt complémentaire, lequel est comptabilisé à titre d'impôt exigible dans la période au cours de laquelle il est engagé.

b) Différences temporaires

Nous avons recours à des estimations importantes relativement à la composition de notre passif d'impôt différé. Nos activités sont complexes, et les interprétations, les règlements, les lois et la jurisprudence liés à l'impôt sur le résultat changent constamment. En conséquence, il y a généralement des questions fiscales à étudier.

Nos estimations des différences temporaires constituant le montant net du passif d'impôt différé et les montants de l'impôt différé comptabilisés dans les états consolidés du résultat net et du résultat global et dans les états consolidés des variations des capitaux propres sont présentées dans le tableau ci-après.

Des différences temporaires découlent de l'excédent de la valeur comptable de participations dans des filiales et des sociétés de personnes par rapport à leur valeur fiscale, pour lesquelles aucun passif d'impôt différé n'a été comptabilisé, parce que la société mère est en mesure de contrôler le moment de la résorption des différences temporaires et qu'il est probable que ces différences ne se résorberont pas dans un avenir prévisible. Dans notre cas précis, cela s'applique à notre participation dans des filiales canadiennes et dans des sociétés de personnes canadiennes. Nous ne sommes pas tenus de comptabiliser ce passif d'impôt différé puisque nous sommes en mesure de contrôler le moment de la résorption des différences temporaires et la manière

dont celle-ci sera effectuée, différences qui ne devraient pas être exigibles à l'impôt, et qu'il est probable que ces différences ne se résorberont pas dans un avenir prévisible. Nous sommes en mesure de contrôler le moment et la méthode de la résorption des différences temporaires concernant nos filiales étrangères, et il est probable que de telles différences ne se résorberont pas dans un avenir prévisible.

c) Autres

Nous exerçons des activités de recherche et développement qui pourraient être admissibles à des crédits d'impôt à l'investissement. Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2025, nous avons comptabilisé des crédits d'impôt à l'investissement de 40 millions de dollars (2024 – 51 millions de dollars). De ce montant, une tranche de 31 millions de dollars (2024 – 48 millions de dollars) a été comptabilisée en réduction des immobilisations corporelles et/ou des immobilisations incorporelles, et le reste, a été comptabilisé en réduction des biens et services achetés.

(en millions)	Immobilisations corporelles (détenues) et immobilisations incorporelles amortissables	Immobilisations incorporelles à durée d'utilité indéterminée	Immobilisations corporelles (louées), déduction faite des obligations locatives	Actifs et passifs sur contrat	Montants nets au titre de la retraite	Provisions actuellement non déductibles	Pertes pouvant être reportées en avant[1]	Montants au titre de la rémunération fondée sur des actions et autres	Passif d'impôt différé, montant net
Solde au 1er janvier 2024	2 730 $	1 945 $	43 $	126 $	(50) $	(204) $	(202) $	(36) $	4 352 $
Charge d'impôt différé comptabilisée dans les éléments suivants :									
Bénéfice net	(88)	80	(38)	42	(13)	(5)	(36)	(109)	(167)
Autres éléments du résultat global	—	—	—	—	2	—	—	(47)	(45)
Impôt différé directement imputé aux capitaux propres et autres	51	—	—	—	—	(3)	(7)	32	73
Solde au 31 décembre 2024	2 693	2 025	5	168	(61)	(212)	(245)	(160)	4 213
Charge d'impôt différé comptabilisée dans les éléments suivants :									
Bénéfice net	**(191)**	**116**	**(35)**	**25**	**(18)**	**65**	**(43)**	**9**	**(72)**
Autres éléments du résultat global	**—**	**—**	**—**	**—**	**6**	**—**	**—**	**42**	**48**
Impôt différé directement imputé aux capitaux propres et autres *(note 18b)*	**41**	**—**	**—**	**—**	**—**	**—**	**(5)**	**(7)**	**29**
Solde au 31 décembre 2025	**2 543 $**	**2 141 $**	**(30) $**	**193 $**	**(73) $**	**(147) $**	**(293) $**	**(116) $**	**4 218 $**

1 Nous prévoyons être en mesure d'utiliser nos pertes autres qu'en capital avant qu'elles ne viennent à expiration.

11 autres éléments du résultat global

(en millions)	Note	Solde cumulé au début	Exercice clos le 31 décembre 2024 Montant généré	Impôt sur le résultat	Montant net	Solde cumulé à la fin	**Exercice clos le 31 décembre 2025** Montant généré	Impôt sur le résultat	Montant net	Solde cumulé à la fin
Éléments qui peuvent être ultérieurement reclassés en résultat										
Variation de la juste valeur latente des dérivés désignés à titre de couvertures de flux de trésorerie	*4i)*									
*Dérivés utilisés pour gérer le **risque de change***										
Profits (pertes) latents générés			355 $	32 $			**(199) $**	**(4) $**		
(Profits) pertes réalisés reclassés en résultat net			(501)	(76)			**283**	**42**		
		(158) $	(146)	(44)	(102) $	(260) $	**84**	**38**	**46 $**	**(214) $**
*Dérivés utilisés pour gérer les **autres risques de marché***	*2a)*									
Profits (pertes) latents générés			6	2			**10**	**3**		
(Profits) pertes réalisés reclassés en résultat net			(4)	(1)			**(3)**	**(1)**		
		(2)	2	1	1	(1)	**7**	**2**	**5**	**4**
Total		(160)	(144)	(43)	(101)	(261)	**91**	**40**	**51**	**(210)**
Écarts de change cumulés		36	133	—	133	169	**(19)**	**—**	**(19)**	**150**
Élément qui ne sera jamais reclassé en résultat										
Modification de l'évaluation des actifs financiers de placement										
Profits (pertes) latents générés			(14)	(2)			**1**	**—**		
Profits (pertes) réalisés			(10)	(2)			**7**	**2**		
		78	(24)	(4)	(20)	58	**8**	**2**	**6**	**64**
Cumul des autres éléments du résultat global		(46) $	(35)	(47)	12	(34) $	**80**	**42**	**38**	**4 $**
Attribuable aux éléments suivants :										
Actions ordinaires		(44) $				(105) $				**4 $**
Participations ne donnant pas le contrôle		(2)				71				**—**
		(46) $				(34) $				**4 $**
Élément qui ne sera jamais reclassé en résultat										
Réévaluations au titre des régimes à prestations définies du personnel	*15a)*		7	2	5		**22**	**6**	**16**	
Autres éléments du résultat global			(28) $	(45) $	17 $		**102 $**	**48 $**	**54 $**	

12 montants par action

Le bénéfice net de base par action ordinaire est calculé au moyen de la division du bénéfice net attribuable aux actions ordinaires par le nombre moyen pondéré total d'actions ordinaires en circulation au cours de la période. Le bénéfice net dilué par action ordinaire est calculé pour tenir compte des attributions d'options sur actions et des attributions d'unités d'actions restreintes.

Le tableau qui suit présente le rapprochement des dénominateurs entrant dans le calcul du bénéfice par action de base et du bénéfice par action dilué. Le bénéfice net est égal au bénéfice net dilué pour toutes les périodes présentées.

Exercices clos les 31 décembre (en millions)	**2025**	2024
Nombre moyen pondéré total de base d'actions ordinaires en circulation	**1 531**	1 488
Effet des titres dilutifs – unités d'actions restreintes	**4**	5
Nombre moyen pondéré total dilué d'actions ordinaires en circulation	**1 535**	1 493

Pour les exercices clos les 31 décembre 2025 et 2024, aucune attribution d'unités d'actions restreintes réglées en instruments de capitaux propres en circulation n'a été exclue du calcul du bénéfice net dilué par action ordinaire. Pour l'exercice clos le 31 décembre 2025, 2 millions (2024 – moins de 1 million) d'attributions d'options sur actions de TELUS Corporation ont été exclues du calcul du bénéfice dilué par action ordinaire.

13 dividendes par action

a) Dividendes déclarés sur les actions ordinaires de TELUS Corporation

Exercices clos les 31 décembre (en millions, sauf les montants par action)

Dividendes sur les actions ordinaires de TELUS Corporation	Déclarés		Versés aux actionnaires le	Total
	En date du	Par action		
2025				
Dividende du premier trimestre	**11 mars 2025**	**0,4023 $**	**1er avr. 2025**	**610 $**
Dividende du deuxième trimestre	**10 juin 2025**	**0,4163**	**2 juill. 2025**	**634**
Dividende du troisième trimestre	**10 sept. 2025**	**0,4163**	**1er oct. 2025**	**639**
Dividende du quatrième trimestre	**11 déc. 2025**	**0,4184**	**2 janv. 2026**	**649**
		1,6533 $		**2 532 $**
2024				
Dividende du premier trimestre	11 mars 2025	0,3761 $	1er avr. 2024	554 $
Dividende du deuxième trimestre	10 juin 2025	0,3891	2 juill. 2024	577
Dividende du troisième trimestre	10 sept. 2025	0,3891	1er oct. 2024	578
Dividende du quatrième trimestre	11 déc. 2025	0,4023	2 janv. 2025	605
		1,5566 $		2 314 $

Le 11 février 2026, notre conseil d'administration a déclaré un dividende trimestriel de 0,4184 $ par action sur nos actions ordinaires de TELUS Corporation émises et en circulation; ce dividende est payable le 1er avril 2026 aux actionnaires inscrits à la fermeture des bureaux le 11 mars 2026. Le montant final du paiement des dividendes est tributaire du nombre d'actions ordinaires de TELUS Corporation émises et en circulation à la fermeture des bureaux le 11 mars 2026.

b) Régime de réinvestissement des dividendes et d'actionnariat des employés

Nous avons un régime de réinvestissement des dividendes et d'actionnariat des employés dans le cadre duquel les détenteurs d'actions ordinaires de TELUS Corporation admissibles peuvent acquérir des actions ordinaires de TELUS Corporation supplémentaires en réinvestissant les dividendes et en effectuant des paiements additionnels facultatifs en trésorerie au fiduciaire. En vertu de ce régime, nous avons le choix d'émettre des actions ordinaires de TELUS Corporation à même les actions propres ou de demander au fiduciaire d'en acquérir sur le marché boursier. À notre gré, en vertu du régime, nous pouvons offrir les actions ordinaires de TELUS Corporation à un escompte pouvant aller jusqu'à 5 % du cours du marché. Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2025, les actionnaires admissibles qui ont participé au régime ont choisi de réinvestir des dividendes déclarés de 819 millions de dollars (2024 – 655 millions de dollars).

Exercices clos les 31 décembre (en millions)		2025			2024		
	Note	Charge au titre des avantages du personnel[1]	Flux de trésorerie affectés aux activités d'exploitation connexes	Ajustement au tableau des flux de trésorerie	Charge au titre des avantages du personnel	Flux de trésorerie affectés aux activités d'exploitation connexes	Ajustement au tableau des flux de trésorerie
Unités d'actions restreintes	*b)*	**152 $**	**(10) $**	**142 $**	164 $	(14) $	150 $
Régime d'actionnariat des employés	*c)*	**22**	**(22)**	**—**	34	(34)	—
Attributions d'options sur actions	*d)*	**2**	**—**	**2**	1	—	1
		176 $	**(32) $**	**144 $**	199 $	(48) $	151 $
Solutions technologiques de TELUS[2]		**131 $**	**(23) $**	**108 $**	137 $	(42) $	95 $
TELUS Santé[2]		**17**	**—**	**17**	13	—	13
TELUS Expérience numérique[3]		**28**	**(9)**	**19**	49	(6)	43
		176 $	**(32) $**	**144 $**	199 $	(48) $	151 $

1 Pour l'exercice clos le 31 décembre 2025, une charge de 152 $ (2024 – 160 $) liée aux unités d'actions restreintes est présentée en tant que charge de rémunération fondée sur des actions dans la charge au titre des avantages du personnel (se reporter à la *note 8)*, et le solde est inclus dans les coûts de restructuration (se reporter à la *note 16*) du secteur Solutions technologiques de TELUS.

2 Les montants comparatifs ont été ajustés pour tenir compte de la modification des secteurs (se reporter à la *note 5*).

3 Au cours du trimestre clos le 30 juin 2024, les modalités des options de vente position vendeur relativement aux participations ne donnant pas le contrôle liées à l'acquisition de WillowTree ont été renégociées, ce qui a entraîné : une variation des provisions au titre de regroupements d'entreprises; l'imposition d'un plafond de paiement à l'égard des participations ne donnant pas le contrôle liées à l'acquisition de WillowTree; et l'attribution de rémunération fondée sur des actions. La charge (l'économie) associée à ces attributions s'est chiffrée à (1) $ pour l'exercice clos le 31 décembre 2025 (2024 – 21 $).

14 rémunération fondée sur des actions

a) Éléments de la rémunération fondée sur des actions

Le poste « Charge au titre des avantages du personnel » dans les états consolidés du résultat net et du résultat global et le poste « Flux de trésorerie provenant des activités d'exploitation » dans les tableaux consolidés des flux de trésorerie comprennent les montants de la rémunération fondée sur des actions présentés dans le tableau ci-joint.

b) Unités d'actions restreintes

Généralités

Nous utilisons des unités d'actions restreintes comme un mode de rétention et de rémunération au rendement. Chaque unité d'action restreinte est de valeur nominale égale à une action de participation et donne droit aux dividendes théoriques comme si elle était une action de participation émise et en circulation. Ces dividendes théoriques sont inscrits à titre d'émissions d'unités d'actions restreintes supplémentaires. En raison du mécanisme des dividendes théoriques, la juste valeur à la date d'attribution des unités d'actions restreintes est égale à la juste valeur de marché des actions de participation correspondantes à la date d'attribution, en excluant les unités d'actions restreintes assujetties à une condition de performance liée au rendement total pour l'actionnaire (dont la juste valeur à la date d'attribution est déterminée au moyen du modèle de simulation de Monte Carlo).

Les unités d'actions restreintes deviennent généralement payables lorsque les droits sont acquis; la période d'acquisition habituelle des droits aux unités d'actions restreintes de TELUS Corporation est de 33 mois (la durée de service requise) et la période d'acquisition habituelle des droits aux unités d'actions restreintes de TELUS International (Cda) Inc. était de 48 mois (la durée de service requise). La méthode d'acquisition de ces droits (en bloc ou graduelle) est déterminée à la date d'attribution ou avant cette date; la plupart des unités d'actions restreintes de TELUS Corporation en circulation comportent des droits d'acquisition en bloc et la plupart des unités d'actions restreintes de TELUS International (Cda) Inc. en circulation comportaient des droits d'acquisition graduelle.

La comptabilisation des unités d'actions restreintes, soit comme instruments de capitaux propres, soit comme instruments de passif, dépend de leur mode de règlement prévu au moment de leur attribution. Les unités d'actions restreintes de TELUS Corporation attribuées avant l'exercice 2019 et les unités d'actions restreintes de TELUS International (Cda) Inc. attribuées avant l'exercice 2021 ont été comptabilisées comme des instruments de passif puisqu'il était normalement attendu que les obligations connexes soient réglées en trésorerie.

Unités d'actions restreintes de TELUS Corporation

Nous octroyons également des unités d'actions restreintes qui offrent essentiellement les mêmes caractéristiques que nos unités d'actions restreintes générales, mais qui procurent un dividende variable (de 0 % à 200 %) qui est tributaire de la réalisation d'une condition de performance liée au nombre total de connexions d'abonnés (d'une pondération de 33⅓ %; attributions de 2024 et antérieures – 25 %); de la réalisation d'une condition de performance liée à nos flux de trésorerie disponibles* (d'une pondération de 33⅓ %; attributions de 2024 et antérieures – néant); et du rendement total pour l'actionnaire en ce qui a trait aux actions ordinaires de TELUS Corporation par rapport à celui de groupes mondiaux de sociétés de télécommunications analogues (d'une pondération de 33⅓ %; attributions de 2024 et antérieures – 75 %). Pour ce qui est des sous-ensembles nominaux de nos unités d'actions restreintes assujetties à la condition de performance liée au nombre total de connexions d'abonnés et à la condition de performance liée aux flux de trésorerie disponibles, la juste valeur à la date d'attribution est égale à la juste valeur de marché des actions ordinaires de TELUS Corporation correspondantes à la date d'attribution; nous incluons ces sous-ensembles nominaux dans la présentation de nos unités d'actions restreintes uniquement assujetties à des conditions de service. Pour ce qui est du sous-ensemble nominal des unités d'actions restreintes assujetties à une condition de performance relative liée au rendement total pour l'actionnaire, nous estimons la juste valeur au moyen du modèle de simulation de Monte Carlo en raison de leur dividende variable. Les unités d'actions restreintes attribuées en 2025 et en 2024 sont comptabilisées comme étant réglées en instruments de capitaux propres, en fonction de leur mode de règlement prévu au moment de leur attribution.

* Les flux de trésorerie disponibles ne sont pas une mesure normalisée prescrite par les Normes IFRS de comptabilité et, par conséquent, ils pourraient ne pas être comparables à des mesures semblables présentées par d'autres émetteurs (se reporter à la *note 3*).

Le tableau suivant présente un sommaire des unités d'actions restreintes de TELUS Corporation en circulation dont les droits n'étaient pas acquis.

Aux 31 décembre	**2025**	2024
Unités d'actions restreintes non assujetties à des conditions de performance liées au marché		
Unités d'actions restreintes uniquement assujetties à des conditions de service	**12 212 381**	6 896 228
Sous-ensemble nominal touché par les conditions de performance non liées au marché	**1 148 939**	556 308
	13 361 320	7 452 536
Unités d'actions restreintes assujetties à des conditions de performance liées au marché		
Sous-ensemble nominal touché par la condition de performance relative liée au rendement total pour l'actionnaire	**1 330 323**	1 513 481
Nombre d'unités d'actions restreintes dont les droits n'étaient pas acquis	**14 691 643**	8 966 017

Le tableau suivant présente un sommaire des mouvements relatifs aux unités d'actions restreintes de TELUS Corporation non assujetties à des conditions de performance liées au marché.

	Nombre d'unités d'actions restreintes[1]		Juste valeur moyenne pondérée à la date d'attribution
	Droits non acquis	Droits acquis	
En circulation au 1er janvier 2024			
Droits non acquis	6 198 319	—	28,68 $
Droits acquis	—	32 521	28,97 $
Attribuées			
Attribution initiale	4 471 168	—	23,88 $
Au lieu de dividendes	633 807	2 289	21,81 $
Droits acquis	(3 207 355)	3 207 355	29,68 $
Réglées			
En instruments de capitaux propres	—	(2 828 666)	30,05 $
En trésorerie	—	(380 776)	27,18 $
Frappées de déchéance	(643 403)	—	26,21 $
En circulation au 31 décembre 2024			
Droits non acquis	7 452 536	—	25,03 $
Droits acquis	—	32 723	26,17 $
Attribuées			
Attribution initiale	**5 358 279**	**—**	**21,59 $**
Au lieu de dividendes	**870 210**	**2 606**	**20,99 $**
Droits acquis	**(3 672 568)**	**3 672 568**	**23,61 $**
Réglées			
En instruments de capitaux propres	**—**	**(3 553 739)**	**23,50 $**
En trésorerie	**—**	**(100 639)**	**28,16 $**
Frappées de déchéance	**(605 692)**	**—**	**24,53 $**
Échange d'unités d'actions restreintes en raison de la privatisation de TELUS International (Cda) Inc. (*note 28b)*	**3 958 555**	**—**	**20,57 $**
En circulation au 31 décembre 2025			
Droits non acquis	**13 361 320**	**—**	**21,88 $**
Droits acquis	**—**	**53 519**	**23,69 $**

1 Compte non tenu du sous-ensemble nominal d'unités d'actions restreintes assujetties à la condition de performance relative liée au rendement total pour l'actionnaire.

Unités d'actions restreintes de TELUS International (Cda) Inc.
Nous avions également octroyé des unités d'actions restreintes qui présentaient essentiellement les mêmes caractéristiques que les unités d'actions restreintes de TELUS Corporation. Un sous-ensemble de ces unités procurait un dividende variable (de 0 % à 200 %) qui était tributaire de la performance financière (d'une pondération de 50 %) de TELUS Expérience numérique et du rendement total pour l'actionnaire des actions à droit de vote subalterne de TELUS International (Cda) Inc. par rapport à celui d'un groupe mondial de sociétés analogues dans le secteur de l'expérience client et des services TI numériques (d'une pondération de 50 %). Un autre sous-ensemble de ces unités procurait un dividende variable (de 0 % à 300 %) qui était tributaire de la performance financière de certains produits et services du secteur TELUS Expérience numérique. Pour ce qui est du sous-ensemble nominal d'unités tributaires de conditions de performance financière, la juste valeur à la date d'attribution était égale à la juste valeur de marché des actions à droit de vote subalterne correspondantes à la date d'attribution. Pour ce qui est du sous-ensemble nominal de nos unités d'actions restreintes assujetties à une condition de performance relative liée au rendement total pour l'actionnaire, nous avions estimé la juste valeur au moyen du modèle de simulation de Monte Carlo en raison du dividende variable. Les unités d'actions restreintes attribuées en 2025 et en 2024 ont été comptabilisées comme étant réglées en instruments de capitaux propres, en fonction de leur mode de règlement prévu au moment de leur attribution.

Le tableau suivant présente un sommaire des mouvements relatifs aux unités d'actions restreintes de TELUS International (Cda) Inc. [ces unités étant échangées en raison de la privatisation, comme il est décrit plus en détail à la *note 28b)*].

	Nombre d'unités d'actions restreintes		Juste valeur moyenne pondérée à la date d'attribution
	Droits non acquis	Droits acquis	
En circulation au 1er janvier 2024	2 615 746	—	21,36 $ US
Attribution initiale	19 933 019	528 234	5,30 $ US
Droits acquis	(1 187 336)	1 187 336	16,85 $ US
Réglées en instruments de capitaux propres	—	(1 715 570)	12,72 $ US
Frappées de déchéance	(1 180 493)	—	12,51 $ US
En circulation au 31 décembre 2024	20 180 936	—	6,33 $ US
Attribution initiale	**9 772 565**	**—**	**2,91 $ US**
Droits acquis	**(3 964 562)**	**3 964 562**	**7,09 $ US**
Réglées en instruments de capitaux propres	**—**	**(3 957 585)**	**7,10 $ US**
Frappées de déchéance	**(5 085 830)**	**(6 977)**	**5,11 $ US**
Échange d'unités d'actions restreintes en raison de la privatisation de TELUS International (Cda) Inc. (*note 28b)*	**(20 903 109)**	**—**	**4,88 $ US**
En circulation au 31 décembre 2025	**—**	**—**	**— $ US**

c) Régime d'actionnariat des employés de TELUS Corporation
Nous avons un régime d'actionnariat des employés qui permet aux employés admissibles d'acheter des actions ordinaires de TELUS Corporation au moyen de retenues sur la paie régulières. En ce qui a trait aux actions ordinaires de TELUS Corporation détenues dans le cadre du régime d'actionnariat des employés, les dividendes déclarés au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2025, d'un montant de 57 millions de dollars (2024 – 54 millions de dollars), devaient être réinvestis dans des actions ordinaires de TELUS Corporation que le fiduciaire a achetées à même les actions propres, un escompte étant applicable, comme il est décrit à la *note 13b)*.

d) Attributions d'options sur actions

Généralités

Nous utilisons des attributions d'options sur actions comme un mode de rétention et de rémunération au rendement. Pour les attributions octroyées à nos dirigeants et autres employés, nous appliquons la méthode de comptabilisation à la juste valeur. La période d'acquisition des droits au titre des attributions d'options sur actions est habituellement de trois ans (la durée de service requise). La méthode d'acquisition de ces droits peut être en bloc ou graduelle, et est déterminée à la date d'attribution ou avant cette date; toutes les attributions d'options sur actions de TELUS Corporation octroyées après 2004 sont des attributions comportant des droits d'acquisition en bloc.

La juste valeur moyenne pondérée des attributions d'options sur actions est calculée à l'aide d'un modèle d'évaluation des options de Black et Scholes (modèle analytique). Le taux d'intérêt sans risque utilisé pour déterminer la juste valeur des attributions d'options sur actions est basé sur une courbe des taux du gouvernement du Canada qui a cours au moment de l'attribution. La durée de vie prévue des attributions d'options sur actions est fondée sur nos données historiques relatives à l'exercice de l'attribution d'options sur actions. De même, la volatilité attendue tient compte de la volatilité historique du prix de nos actions ordinaires à l'égard des options sur actions de TELUS Corporation et de la volatilité historique moyenne du prix des actions de sociétés analogues, et du prix des actions à droit de vote subalterne de TELUS International (Cda) Inc. à l'égard des options sur actions de TELUS International (Cda) Inc. Le taux de rendement représente le dividende annualisé ayant cours au moment de l'attribution, divisé par le prix d'exercice de l'attribution d'options sur actions. Les dividendes ne sont pas versés sur des attributions d'options sur actions non exercées et ne peuvent faire l'objet d'acquisition de droits.

Attributions d'options sur actions de TELUS Corporation

Des employés peuvent se voir octroyer des attributions d'options sur actions leur permettant d'acheter des actions ordinaires de TELUS Corporation, à un prix d'exercice correspondant à la juste valeur de marché des actions au moment de l'attribution. Les attributions d'options sur actions octroyées dans le cadre du régime peuvent être exercées au cours de périodes définies ne dépassant pas sept ans à compter de la date de l'attribution.

Ces attributions d'options comportent une option de règlement en instruments de capitaux propres net. Le titulaire d'options ne dispose pas du choix d'exercer l'option de règlement en instruments de capitaux propres net; il nous revient de choisir si l'exercice d'une attribution d'options sur actions est réglé comme une option sur actions ou au moyen de l'option de règlement en instruments de capitaux propres net.

Le tableau suivant présente un sommaire de l'évolution du régime d'options sur actions de TELUS Corporation.

Exercices clos les 31 décembre	**2025**		2024	
	Nombre d'options sur actions	Prix moyen pondéré des options sur actions[1]	Nombre d'options sur actions	Prix moyen pondéré des options sur actions
En circulation au début	1 519 501	22,45 $	1 778 901	22,35 $
Exercées[2]	**(45 747)**	**21,20 $**	(101 700)	21,29 $
Frappées de déchéance	**(83 600)**	**22,69 $**	(157 700)	22,08 $
Échange d'options sur actions en raison de la privatisation de TELUS International (Cda) Inc. (*note 28b)*	**697 454**	**20,57 $**	—	—
En circulation à la fin	**2 087 608**	**22,48 $**	1 519 501	22,45 $
Pouvant être exercées à la fin	**1 390 154**	**22,48 $**	1 519 501	22,45 $

1 La durée de vie contractuelle résiduelle moyenne pondérée est de 1,5 an.
2 Pour l'exercice clos le 31 décembre 2025, le prix moyen pondéré à la date d'exercice était de 22,36 $ (2024 – 23,24 $).

Attributions d'options sur actions de TELUS International (Cda) Inc.

Des employés peuvent se voir octroyer des options sur actions de participation (réglées en instruments de capitaux propres) leur permettant d'acheter des actions à droit de vote subalterne de TELUS International (Cda) Inc., à un prix d'exercice correspondant à, ou équivalant à un multiple de la juste valeur de marché des actions au moment de l'attribution, et/ou des options sur actions fictives (réglées en trésorerie) qui leur permettaient d'être exposés à une appréciation du prix des actions à droit de vote subalterne de TELUS International (Cda) Inc. Les attributions d'options sur actions octroyées dans le cadre du régime pouvaient être exercées au cours de périodes définies ne dépassant pas dix ans à compter du moment de l'attribution. Toutes les attributions d'options sur actions de participation et la plupart des attributions d'options sur actions fictives procuraient un dividende variable (de 0 % à 100 %) qui était tributaire de la réalisation des conditions de performance financière et des conditions de performance en matière de qualité du service non liées au marché de TELUS Expérience numérique.

Le tableau suivant présente un sommaire des mouvements relatifs aux options sur actions de TELUS International (Cda) Inc. [ces options sur actions étant échangées en raison de la privatisation, comme il est décrit plus en détail à la *note 28b*)].

Exercices clos les 31 décembre	**2025**		2024	
	Nombre d'options sur actions	Prix moyen pondéré des options sur actions	Nombre d'options sur actions	Prix moyen pondéré des options sur actions
En circulation au début	5 352 728	6,53 $ US	2 536 783	10,39 $ US
Attribuées	**—**	**— $ US**	2 909 788	3,69 $ US
Frappées de déchéance	**(400 676)**	**12,69 $ US**	(93 843)	22,73 $ US
Échange d'options sur actions en raison de la privatisation de TELUS International (Cda) Inc. (*note 28b*)	**(4 952 052)**	**6,03 $ US**	—	—
En circulation à la fin	**—**	**— $ US**	5 352 728	6,53 $ US
Pouvant être exercées à la fin	**—**	**— $ US**	2 363 846	9,32 $ US

15 avantages du personnel futurs

a) Régimes de retraite à prestations définies – sommaire

Montants présentés dans les états financiers de base relativement aux régimes de retraite à prestations définies

Exercices clos les 31 décembre		2025			2024		
(en millions de dollars)	*Note*	Actifs des régimes	Obligations au titre des prestations définies constituées[1]	Montant net	Actifs des régimes	Obligations au titre des prestations définies constituées[1]	Montant net
Charge au titre des avantages du personnel	*8*						
Avantages gagnés au titre des services rendus au cours de l'exercice		**— $**	**(69) $**		— $	(78) $	
Avantages gagnés au titre des services passés		**—**	**(1)**		—	(6)	
Cotisations des employés		**14**	**—**		16	—	
Frais administratifs		**(4)**	**—**		(5)	—	
		10	**(70)**	**(60) $**	11	(84)	(73) $
Coûts de financement	*9*						
Produits notionnels sur l'actif des régimes[2] et intérêts découlant des obligations au titre des prestations définies constituées		**430**	**(385)**		421	(387)	
Incidence des intérêts sur le plafond relatif à l'actif des régimes		**(57)**	**—**		(43)	—	
		373	**(385)**	**(12)**	378	(387)	(9)
PRESTATIONS (COÛTS) DÉFINIS COMPRIS DANS LE RÉSULTAT NET[3]				**(72)**			(82)
Autres éléments du résultat global	*11*						
Écart entre les résultats réels et les hypothèses estimatives liées aux régimes[4]		**163**	**(326)**		279	(13)	
Modifications apportées aux hypothèses financières des régimes		**—**	**251**		—	11	
Variation de l'incidence de la limitation du montant net de l'actif au titre des régimes à prestations définies au plafond relatif à l'actif des régimes		**(67)**	**—**		(270)	—	
		96	**(75)**	**21**	9	(2)	7
PRESTATIONS (COÛTS) DÉFINIS COMPRIS DANS LE RÉSULTAT GLOBAL[3]				**(51)**			(75)
MONTANTS COMPRIS DANS LES FLUX DE TRÉSORERIE LIÉS AUX ACTIVITÉS D'EXPLOITATION							
Cotisations de l'employeur		**23**	**—**	**23**	22	—	22
PRESTATIONS PAYÉES PAR LES RÉGIMES		**(506)**	**506**	**—**	(510)	510	—
SOLDES DES COMPTES DES RÉGIMES[5]							
Variation au cours de la période		**(4)**	**(24)**	**(28)**	(90)	37	(53)
Solde au début		**8 262**	**(8 452)**	**(190)**	8 352	(8 489)	(137)
Solde à la fin		**8 258 $**	**(8 476) $**	**(218) $**	8 262 $	(8 452) $	(190) $

Exercices clos les 31 décembre		2025			2024		
(en millions de dollars)	*Note*	Actifs des régimes	Obligations au titre des prestations définies constituées[1]	Montant net	Actifs des régimes	Obligations au titre des prestations définies constituées[1]	Montant net
SITUATION DE CAPITALISATION – SURPLUS (DÉFICIT) DES RÉGIMES							
Régimes de retraite où l'actif est supérieur à l'obligation au titre des prestations définies constituées[6]	*20*	**8 249 $**	**(8 014) $**	**235 $**	7 409 $	(7 152) $	257 $
Régimes de retraite où l'obligation au titre des prestations définies constituées est supérieure à l'actif [7]							
Capitalisés		**9**	**(231)**	**(222)**	853	(1 076)	(223)
Non capitalisés		**—**	**(231)**	**(231)**	—	(224)	(224)
	27	**9**	**(462)**	**(453)**	853	(1 300)	(447)
		8 258 $	**(8 476) $**	**(218) $**	8 262 $	(8 452) $	(190) $
POSITION DE SOLVABILITÉ EN VERTU DU RNPP[8]							
Régimes de retraite où l'actif est supérieur à l'obligation au titre des prestations définies constituées				**2 489 $**			2 180 $
Régimes de retraite capitalisés où l'obligation au titre des prestations définies constituées est supérieure à l'actif				**—**			—
				2 489 $			2 180 $
OBLIGATIONS AU TITRE DES PRESTATIONS DÉFINIES CONSTITUÉES À PAYER AUX :							
Membres actifs			**(1 531) $**			(1 622) $	
Membres différés			**(412)**			(403)	
Retraités			**(6 533)**			(6 427)	
			(8 476) $			(8 452) $	

1 L'obligation au titre des prestations définies constituées est la valeur actualisée actuarielle des prestations attribuées pour les services rendus par les employés à une date donnée.

2 Les produits d'intérêts sur la tranche attribuable à l'actif des régimes du montant net des charges d'intérêts au titre des régimes à prestations définies du personnel inclus dans les coûts de financement tiennent compte d'un taux de rendement de l'actif des régimes équivalant au taux d'actualisation utilisé afin de déterminer les obligations au titre des prestations définies constituées à la fin de l'exercice précédent.

3 À l'exclusion de l'impôt.

4 Les hypothèses financières relatives aux actifs des régimes (les produits d'intérêts sur les actifs des régimes compris dans les coûts de financement tiennent compte d'un taux de rendement de l'actif des régimes équivalant au taux d'actualisation utilisé afin de déterminer les obligations au titre des prestations définies constituées) ainsi que les hypothèses démographiques relatives aux valeurs actuarielles des obligations au titre des prestations définies constituées à la fin de l'exercice précédent.

5 La date d'évaluation utilisée pour déterminer l'actif des régimes et les obligations au titre des prestations définies constituées est le 31 décembre.

6 Montant présenté dans les états consolidés de la situation financière au poste « Autres actifs à long terme ».

7 Montants présentés dans les états consolidés de la situation financière au poste « Autres passifs à long terme ».

8 Le Bureau du surintendant des institutions financières, en vertu du Règlement de 1985 sur les normes de prestation de pension (« RNPP ») (se reporter à la *note 15e)*, exige qu'une évaluation de la solvabilité soit effectuée sur une base périodique. Les positions réelles de solvabilité en vertu du RNPP sont déterminées en même temps que les rapports annuels aux fins de la capitalisation de mi-exercice préparés par les actuaires (se reporter à la *note 15e*). Par conséquent, les positions de solvabilité en vertu du RNPP présentées dans le présent tableau aux 31 décembre 2025 et 2024 représentent des estimations intermédiaires et des estimations mises à jour, respectivement. Au 31 décembre 2024, l'estimation intermédiaire était un excédent net de 2 304 $.

Au 31 décembre 2025, les estimations intermédiaires des ratios de solvabilité se situaient entre 124 % et 140 % (2024 – l'estimation mise à jour se situait entre 119 % et 134 %; l'estimation intermédiaire se situait entre 120 % et 138 %), et les estimations de la moyenne des ratios de solvabilité sur trois ans, ajustées tel qu'il est exigé par le RNPP, se situaient entre 119 % et 135 % (2024 – l'estimation mise à jour se situait entre 115 % et 131 %; l'estimation intermédiaire se situait entre 116 % et 132 %).

L'évaluation de la solvabilité utilise en fait la juste valeur des actifs des régimes de retraite à prestations définies capitalisés, ajustée pour tenir compte des charges théoriques liées à la liquidation et compte non tenu de toute incidence du plafond relatif à l'actif des régimes, afin d'évaluer les actifs liés à l'évaluation de la solvabilité. Bien que les obligations au titre des prestations définies constituées et le passif lié à l'évaluation de la solvabilité

soient calculés de façon similaire, leurs hypothèses connexes sont différentes, principalement en ce qui a trait à l'âge de départ à la retraite et aux taux d'actualisation. De plus, le calcul du passif lié à l'évaluation de la solvabilité doit supposer que chaque régime prend fin à la date d'évaluation, et par conséquent, le passif lié à l'évaluation de la solvabilité ne reflète pas les hypothèses sur les niveaux de rémunération futurs. Par rapport aux estimations de l'âge de départ à la retraite fondées sur l'expérience aux fins de la détermination des obligations au titre des prestations définies constituées, l'âge minimum de départ à la retraite sans consentement requis utilisé aux fins de l'évaluation de la solvabilité pourrait donner lieu à un passif au titre des régimes plus élevé ou moins élevé, selon les dispositions de chaque régime. Les positions de solvabilité présentées dans le présent tableau reflètent des taux d'actualisation moyens pondérés combinés de 5,0 % (2024 – 4,7 %). Une diminution hypothétique de 25 points de base du taux d'actualisation moyen pondéré combiné entraînerait une diminution de 187 $ de la position de solvabilité en vertu du RNPP au 31 décembre 2025 (2024 – 198 $). Ces sensibilités sont hypothétiques, doivent être considérées avec circonspection, sont calculées sans autre modification des hypothèses et ne peuvent généralement pas faire l'objet d'une extrapolation, car les variations des montants ne sont pas nécessairement linéaires.

b) Régimes de retraite et autres régimes à prestations définies – aperçu

Nous avons divers régimes à prestations définies et à cotisations définies procurant des prestations de retraite, d'autres avantages de retraite ainsi que des avantages postérieurs à l'emploi à la plupart de nos employés. Aux 31 décembre 2025 et 2024, tous les régimes de retraite à prestations définies enregistrés n'étaient plus offerts à presque tous les nouveaux participants et la quasi-totalité des droits aux prestations étaient acquis. Les régimes d'avantages auxquels nos employés participent reflètent l'histoire de notre société.

Régime de retraite de TELUS Corporation

Ce régime de retraite contributif à prestations définies couvre les membres de la direction et les professionnels de l'Alberta qui sont entrés à notre service avant le 1er janvier 2001 ainsi que certains salariés syndiqués qui sont entrés à notre service avant le 9 juin 2011. Le régime représente un peu moins de la moitié de notre obligation au titre des prestations définies constituées. Le régime comporte un compte de prestations complémentaires qui peut fournir une indexation à hauteur de 70 % de l'augmentation annuelle d'un indice des prix à la consommation donné. La rémunération ouvrant droit à pension est déterminée en calculant la moyenne des cinq meilleures années en matière de rémunération comprises dans la période de dix années consécutives précédant le départ à la retraite.

Régime de retraite à l'intention des membres de la direction et des professionnels de TELUS Corporation

Ce régime de retraite à prestations définies compte pour environ un quart du total de notre obligation au titre des prestations définies constituées et, sous réserve de certaines exceptions limitées, a cessé d'admettre de nouveaux participants le 1er janvier 2006. Le régime offre des prestations de retraite selon un mode non contributif. Par ailleurs, les employés couverts peuvent annuellement, selon un mode contributif, augmenter ou rehausser les niveaux de prestations de retraite au-delà des prestations de base. Au niveau supérieur des prestations de retraite, le régime prévoit une indexation à 100 % de l'augmentation annuelle d'un indice des prix à la consommation donné, jusqu'à un maximum de 2 % par année. La rémunération ouvrant droit à pension est déterminée en calculant la moyenne annualisée des 60 meilleurs mois consécutifs en matière de rémunération.

Régime de retraite à prestations définies de TELUS Québec

Ce régime de retraite contributif à prestations définies a cessé d'admettre de nouveaux participants le 14 avril 2009. Le régime couvre les employés non régis par une convention collective du Québec qui sont entrés à notre service avant le 1er avril 2006, les employés autres que les employés de supervision qui étaient régis par une convention collective qui sont entrés à notre service avant le 6 septembre 2006 ainsi que certains autres salariés syndiqués. Le régime représente environ un dixième du total de notre obligation au titre des prestations définies constituées. Le régime ne prévoit aucune indexation, et la rémunération ouvrant droit à pension est déterminée en calculant la moyenne des quatre meilleures années en matière de rémunération.

Régime de retraite de TELUS Edmonton

Ce régime de retraite contributif à prestations définies a cessé d'admettre de nouveaux participants le 1er janvier 1998. L'indexation prévue est de 60 % de l'augmentation annuelle d'un indice des prix à la consommation donné. La rémunération ouvrant droit à pension est déterminée en calculant la moyenne annualisée des 60 meilleurs mois consécutifs en matière de rémunération. Le régime représente moins de un dixième du total de notre obligation au titre des prestations définies constituées.

Autres régimes de retraite à prestations définies
En plus des régimes susmentionnés, nous avons des régimes de retraite complémentaires non enregistrés et non contributifs à prestations définies qui ont pour effet de maintenir les prestations de retraite gagnées une fois que les montants maximaux permis par les régimes enregistrés sont atteints. Comme il est courant avec les régimes non enregistrés de cette nature, ils sont habituellement capitalisés seulement lorsque les prestations sont versées. Ces régimes représentent moins de 5 % du total de notre obligation au titre des prestations définies constituées.

Régime de retraite des travailleurs des télécommunications
Un régime de retraite syndical à prestation cible et à coûts négociés couvre certains salariés de la Colombie-Britannique. Nos cotisations sont déterminées en fonction des dispositions des conventions collectives négociées, et dépendent habituellement du revenu brut du salarié. Nous ne sommes pas tenus de garantir les prestations ou d'assurer la solvabilité du régime et nous ne sommes pas redevables envers le régime des obligations des autres employeurs participants. Pour les exercices clos les 31 décembre 2025 et 2024, nos cotisations constituaient une proportion importante des cotisations de l'employeur à ce régime de retraite syndical; de la même façon, nos employés actifs et retraités ont représenté une proportion importante des participants au régime.

Régimes de retraite à cotisations définies
Nous offrons principalement trois régimes de retraite contributifs à cotisations définies dont nous sommes le promoteur à nos salariés non syndiqués et à certains de nos salariés syndiqués. Pour les exercices clos les 31 décembre 2025 et 2024, le salarié participant pouvait généralement verser des cotisations à un taux allant de 3 % à 10 % de ses gains ouvrant droit à pension. En règle générale, nous versons une cotisation équivalant à 100 % de celle du salarié, jusqu'à concurrence de 6 % de ses gains ouvrant droit à pension. La participation à un régime de retraite à cotisations définies est généralement volontaire jusqu'à la deuxième année d'entrée en service du salarié. Si les cotisations annuelles dépassent les montants maximaux permis, les montants excédentaires sont, dans certains cas, versés à un régime d'épargne complémentaire non enregistré à cotisations définies.

Autres régimes à prestations définies
Les autres régimes à prestations définies, qui sont tous non contributifs, et non capitalisés aux 31 décembre 2025 et 2024, comprennent un régime de soins de santé à l'intention des salariés retraités et un régime d'assurance-vie qui ont cessé d'admettre de nouveaux participants le 1er janvier 1997.

c) Stratégies et politiques en matière de placement des régimes
Notre principal objectif à l'égard des régimes de retraite à prestations définies consiste à assurer la sécurité du revenu de retraite et des autres avantages pour les participants et leurs bénéficiaires. Nous avons pour objectif secondaire de maximiser le taux de rendement à long terme de l'actif des régimes à prestations définies tout en maintenant un niveau de risque acceptable pour nous.

Gestion du risque
Nous priorisons le risque absolu (c'est-à-dire le risque lié à l'augmentation des cotisations, à l'insuffisance des excédents des régimes et aux obligations non capitalisées) par rapport au risque de rendement relatif. Par conséquent, la conception des régimes à prestations définies, la nature et l'échéance de l'obligation au titre des prestations définies et les caractéristiques des membres des régimes ont une incidence considérable sur les stratégies et les politiques en matière de placement. Nous gérons le risque en précisant quels types de placements sont autorisés et lesquels sont interdits, en établissant des stratégies de diversification et en déterminant des cibles en matière de répartition de l'actif.

Placements autorisés et placements interdits
Les types de placements qui sont autorisés et ceux qui sont interdits, de même que les lignes directrices et les limites qui les gouvernent, sont définis dans l'énoncé sur les politiques et procédures en matière de placement (l'« énoncé relatif aux placements ») de chaque régime; cet énoncé est passé en revue et approuvé annuellement par l'instance dirigeante désignée. Ces lignes directrices et les limites sont de surcroît assujetties aux règles régissant les placements permis et les limites de prêt définies dans le Règlement de 1985 sur les normes de prestation de pension. Outre les placements traditionnels, l'énoncé relatif aux placements de chaque caisse peut autoriser l'utilisation d'instruments financiers dérivés pour faciliter les opérations de placement et la gestion du risque, à condition qu'aucune position vendeur ne soit prise et que les instruments dérivés ne contreviennent pas aux lignes directrices ni aux limites établies dans l'énoncé relatif aux placements. Il est interdit aux caisses gérées à l'interne et à l'externe d'investir directement dans nos titres ou dans ceux de nos filiales.

Diversification
Notre stratégie de placement à l'égard des titres de capitaux propres consiste à assurer la diversification des titres, des secteurs de l'industrie et des régions géographiques représentés dans le portefeuille. Nous effectuons la répartition d'une part importante de l'actif (de 20 % à 30 % de l'actif total des régimes) en actions étrangères dans le but de diversifier davantage l'actif des régimes. Les placements dans des titres de créance peuvent comprendre une répartition importante de l'actif des régimes à des créances hypothécaires, l'objectif étant d'améliorer les flux de trésorerie et d'avoir une plus grande souplesse pour la gestion de la composante en obligations de l'actif des régimes. Les titres de créance peuvent aussi comprendre des obligations à rendement réel, ce qui procure une protection à l'égard de l'inflation, stratégie qui fait pendant à l'indexation au coût de la vie que comprennent certains régimes à prestations définies. Des placements immobiliers sont utilisés pour compléter la diversification de l'actif des régimes, protéger celui-ci contre la potentielle inflation à long terme et assurer un revenu de placement relativement stable.

Relation entre l'actif des régimes et les obligations au titre des prestations
Dans le but de diminuer les coûts à long terme que représentent nos régimes de retraite à prestations définies, nous veillons intentionnellement à ne pas faire concorder l'actif des régimes et les obligations au titre des prestations. Cette stratégie de non-concordance est mise en application par l'inclusion de placements en actions dans la composition de l'actif à long terme ainsi que de titres à revenu fixe et de créances hypothécaires dont les durées sont différentes de celles des obligations au titre des prestations.

Au 31 décembre 2025, l'échéance moyenne pondérée selon la valeur actualisée des flux de trésorerie estimatifs de l'obligation (durée) était de 11,8 ans (2024 – 11,8 ans) pour les régimes de retraite à prestations définies. Les problèmes de liquidités que cette stratégie de non-concordance des actifs des régimes et des obligations au titre des prestations pourraient entraîner sont atténués par la grande diversification des placements (y compris la trésorerie et certains placements à court terme) ainsi que par les flux de trésorerie tirés des dividendes, des intérêts créditeurs et des loyers provenant de ces placements.

Évaluation à la juste valeur
L'information concernant l'évaluation à la juste valeur de notre actif des régimes de retraite à prestations définies ainsi que la répartition ciblée et la répartition réelle de l'actif de ces régimes, de façon globale, sont présentées dans le tableau suivant.

Aux 31 décembre (en millions de dollars)	2026	2025		2024		Évaluation à la juste valeur à la date de clôture au moyen des éléments suivants			
						Cours relevés sur les marchés actifs pour des éléments identiques		Autres	
						2025	2024	**2025**	2024
	Répartition ciblée de l'actif des régimes	Total	Pourcentage de l'actif des régimes à la fin de l'exercice	Total	Pourcentage de l'actif des régimes à la fin de l'exercice				
Catégorie d'actifs									
Titres de capitaux propres	25 % à 55 %		**38 %**		37 %				
Canadiens		**917 $**		804 $		**802 $**	717 $	**115 $**	87 $
Étrangers		**2 754**		2 751		**290**	658	**2 464**	2 093
Titres de créance	40 % à 75 %		**44 %**		50 %				
Titres de créance émis par les gouvernements national, provinciaux ou locaux		**2 590**		2 645		**2 447**	2 505	**143**	140
Titres de créance de sociétés		**772**		1 159		**—**	—	**772**	1 159
Titres adossés à des actifs		**22**		3		**—**	—	**22**	3
Prêts hypothécaires commerciaux		**813**		911		**—**	—	**813**	911
Trésorerie, équivalents de trésorerie et autres	0 % à 15 %		**11 %**		4 %				
Trésorerie, équivalents de trésorerie et autres		**601**		393		**4**	8	**597**	385
Rente sans participation et sans rachat des engagements		**452**		—		**—**	—	**452**	—
Biens immobiliers	5 % à 17 %	**688**	**7 %**	823	9 %	**—**	—	**688**	823
		9 609		9 489		**3 543 $**	3 888 $	**6 066 $**	5 601 $
Incidence du plafond relatif à l'actif des régimes									
Au début		**(1 227)**		(914)					
Incidence des intérêts sur le plafond relatif à l'actif des régimes		**(57)**		(43)					
Variation de l'incidence de la limitation du montant net de l'actif au titre des prestations définies au plafond relatif à l'actif des régimes		**(67)**		(270)					
À la fin		**(1 351)**		(1 227)					
		8 258 $		8 262 $					

Au 31 décembre 2025, les fiducies de retraite que nous administrions ne détenaient pas d'actions ordinaires de TELUS Corporation, et ne détenaient pas de titres de créance de TELUS Corporation (se reporter à *« Placements autorisés et placements interdits »*, à la *note 15c)*. Aux 31 décembre 2025 et 2024, nous ne louions pas de bien immobilier auprès des fiducies de retraite que nous administrions.

d) Hypothèses

Comme le mentionne la *note 1b)*, la direction doit faire des estimations importantes quant aux hypothèses actuarielles et économiques qui sont employées pour déterminer les coûts des régimes de retraite à prestations définies, l'obligation au titre des prestations définies constituées et l'actif des régimes. Ces estimations importantes sont à long terme, ce qui est aussi le cas des avantages du personnel futurs.

Hypothèses démographiques

Pour déterminer la charge au titre des régimes de retraite à prestations définies comptabilisée en résultat net pour les exercices clos les 31 décembre 2025 et 2024, nous avons utilisé les tables de mortalité de l'Institut canadien des actuaires (CPM 2014).

Hypothèses financières

Le taux d'actualisation, qui sert à déterminer les obligations au titre des prestations définies constituées d'un régime, se fonde sur le rendement de placements à long terme de qualité assortis de durées fixes et il est établi annuellement. Nous fondons notre hypothèse du taux des hausses futures au titre de la rémunération sur les politiques actuelles en matière d'avantages du personnel et sur les prévisions économiques.

Les importantes hypothèses actuarielles moyennes pondérées découlant de ces estimations que nous utilisons pour déterminer notre obligation au titre des prestations définies constituées sont les suivantes :

	2025	2024
Hypothèses en matière de mortalité utilisées pour calculer les obligations au titre des prestations définies constituées aux 31 décembre		
Espérance de vie à 65 ans pour un membre actuellement âgé de 65 (en années)	**25,7**	24,3
Taux d'actualisation[1] utilisé pour déterminer les éléments suivants :		
Coûts nets des prestations pour les exercices clos les 31 décembre	**4,65 %**	4,65 %
Obligations au titre des prestations définies constituées aux 31 décembre	**4,90 %**	4,65 %
Coût des services rendus au cours de l'exercice pour l'exercice subséquent	**5,10 %**	4,80 %
Taux de croissance future de la rémunération utilisé pour déterminer les éléments suivants :		
Coûts nets des prestations pour les exercices clos les 31 décembre	**3,00 %**	3,00 %
Obligations au titre des prestations définies constituées aux 31 décembre	**3,00 %**	3,00 %

1 Le taux d'actualisation présenté dans ce tableau reflète le calcul d'un taux d'actualisation moyen qui reproduit le calendrier estimatif des flux de trésorerie aux fins des obligations.

Sensibilité des hypothèses clés

Le tableau suivant présente la sensibilité de nos hypothèses clés relativement à nos régimes de retraite à prestations définies.

Aux 31 décembre ou pour les exercices clos à ces dates	**2025**		2024	
Augmentation (diminution) (en millions)	Variation des obligations	Variation des charges	Variation des obligations	Variation des charges
Sensibilité des hypothèses clés démographiques à l'égard d'une augmentation de un an[1] de l'espérance de vie	**214 $**	**2 $**	242 $	2 $
Sensibilité des hypothèses clés financières à l'égard d'une diminution de 25 points de base[1] des taux suivants :				
Taux d'actualisation	**244 $**	**4 $**	250 $	4 $
Taux de croissance future de la rémunération	**(18) $**	**(1) $**	(20) $	(1) $

1 Ces sensibilités sont hypothétiques et doivent être considérées avec circonspection. Les variations hypothétiques favorables à l'égard des hypothèses se traduisent par une diminution des montants, tandis que les variations hypothétiques défavorables à l'égard des hypothèses se traduisent par une augmentation des montants relativement aux obligations et aux charges (charge au titre des avantages du personnel et coûts de financement). Les variations des montants s'appuyant sur des fluctuations de un an ou de 25 points de base des hypothèses ne peuvent généralement faire l'objet d'une extrapolation étant donné que la relation entre la variation de l'hypothèse et celle des montants n'est pas nécessairement linéaire. De plus, dans ce tableau, les répercussions de la variation d'une hypothèse donnée à l'égard de la variation des obligations ou de la variation des charges sont calculées sans modification des autres hypothèses. En fait, les variations d'un facteur peuvent entraîner la variation d'autres facteurs (par exemple, une augmentation du taux d'actualisation peut entraîner des changements quant aux attentes à l'égard du taux des hausses futures de la rémunération), ce qui pourrait contribuer à amplifier ou à amoindrir la sensibilité.

e) Cotisations de l'employeur

La détermination des montants minimaux nécessaires au titre de la capitalisation pour la presque totalité de nos régimes de retraite à prestations définies enregistrés est régie par la *Loi de 1985 sur les normes de prestation de pension*, qui exige que l'évaluation axée sur la continuité de l'exploitation et l'évaluation de la solvabilité soient effectuées sur une base périodique spécifiée.

- Tout excédent de l'actif du régime sur le passif du régime déterminé dans l'évaluation axée sur la continuité de l'exploitation réduit notre obligation de capitalisation minimale au titre des coûts des services rendus au cours de l'exercice. En général, l'évaluation axée sur la continuité de l'exploitation détermine l'excédent de l'actif d'un régime sur son passif, selon une méthode de répartition des prestations.
- À la date de ces états financiers consolidés, l'évaluation de la solvabilité exige, en général, que si le passif lié à l'évaluation de la solvabilité moyen d'un régime est supérieur à son actif (calculé comme si le régime avait pris fin à la date d'évaluation), l'excédent (le cas échéant) doit être capitalisé, au minimum, en montants annuels égaux sur une période ne dépassant pas cinq ans. En ce qui a trait à la gestion du risque de capitalisation excédentaire des régimes, lequel résulte de l'évaluation de la solvabilité aux fins de la capitalisation à l'aide de ratios de solvabilité moyens, notre capitalisation peut inclure la remise de lettres de crédit. Aux 31 décembre 2025 et 2024, aucune lettre de crédit non utilisée ne garantissait certaines obligations au titre des régimes de retraite à prestations définies.

Notre meilleure estimation concernant les cotisations de l'employeur de l'exercice 2026 à nos régimes à prestations définies s'établit à néant. Cette estimation se fonde sur les évaluations annuelles aux fins de la capitalisation de mi-exercice 2025 préparées par des actuaires qui se sont servis des évaluations actuarielles du 31 décembre 2024. Les rapports aux fins de la capitalisation sont préparés en fonction des exercices des régimes de retraite, qui correspondent aux années civiles. Les prochaines évaluations annuelles aux fins de la capitalisation devraient être préparées vers la mi-exercice 2026.

Versements de prestations futurs

Les versements de prestations futurs estimatifs découlant de nos régimes de retraite à prestations définies capitalisés et non capitalisés, calculés au 31 décembre 2025, s'établissent comme suit :

Exercices se clôturant les 31 décembre (en millions)	Capitalisés	Non capitalisés	Total
2026	**485 $**	**22 $**	**507 $**
2027	**489**	**28**	**517**
2028	**495**	**28**	**523**
2029	**500**	**29**	**529**
2030	**505**	**30**	**535**
2031 à 2035	**2 592**	**158**	**2 750**

f) Régimes à cotisations définies – charge

Le tableau suivant présente le total des coûts des régimes de retraite à cotisations définies compris dans le poste « Charge au titre des avantages du personnel » dans les états consolidés du résultat net et du résultat global.

Exercices clos les 31 décembre (en millions)	**2025**	2024
Cotisations au régime de retraite syndical	**12 $**	13 $
Autres régimes de retraite à cotisations définies	**115**	109
	127 $	122 $

Nous prévoyons que les cotisations de 2026 au régime de retraite syndical et au régime de retraite de la fonction publique totaliseront environ 12 millions de dollars.

g) Autres régimes à prestations définies

Pour l'exercice clos le 31 décembre 2025, les coûts des services rendus au cours de l'exercice en ce qui a trait à nos autres régimes à prestations définies se sont établis à 11 millions de dollars (2024 – 10 millions de dollars) et les réévaluations au titre des régimes à prestations définies du personnel comptabilisées dans les autres éléments du résultat global se sont établies à 1 million de dollars (2024 – néant). Les versements de prestations futurs estimatifs découlant de nos autres régimes à prestations définies, calculés au 31 décembre 2025, se chiffrent à 1 million de dollars par an pour la période de cinq ans allant de 2026 à 2030 et à 4 millions de dollars pour la période de cinq ans allant de 2031 à 2035.

16 coûts de restructuration et autres coûts

a) Détails des coûts de restructuration et autres coûts

Afin de réduire nos coûts permanents, nous engageons des coûts de restructuration supplémentaires connexes non récurrents, comme il est expliqué plus en détail à la *note 16b)*. Il est également possible que nous engagions des charges inhabituelles lorsque nous apportons des changements importants ou structurels à nos modèles d'affaires ou à nos modèles d'exploitation ou lorsque nous menons des activités d'intégration postacquisition. Les autres coûts comprennent les coûts externes supplémentaires atypiques engagés relativement aux acquisitions ou cessions d'entreprises, les coûts importants liés aux litiges à l'égard de pertes ou de règlements et les coûts liés aux décisions réglementaires rétrospectives défavorables.

Le tableau ci-dessous illustre les coûts de restructuration et autres coûts qui sont présentés dans les états consolidés du résultat net et du résultat global.

Exercices clos les 31 décembre (en millions)	**2025**	2024
Coûts de restructuration[1] *b)*		
Achat de biens et services	**140 $**	178 $
Charge au titre des avantages du personnel	**249**	305
	389	483
Autres coûts *c)*		
Achat de biens et services	**43**	16
Charge au titre des avantages du personnel	**—**	(6)
	43	10
Total		
Achat de biens et services	**183**	194
Charge au titre des avantages du personnel	**249**	299
	432 $	493 $

1 Pour l'exercice clos le 31 décembre 2025, exclut les pertes de valeur nettes liées à la restructuration d'immobilisations corporelles découlant de la rationalisation de biens immobiliers de 21 $ (2024 – 102 $), qui sont incluses dans l'amortissement des immobilisations corporelles.

b) Provisions au titre de la restructuration

Les provisions liées au personnel et les autres provisions, telles qu'elles sont présentées à la *note 25*, comprennent des montants concernant les activités de restructuration. En 2025, les activités de restructuration comprenaient les initiatives d'efficacité opérationnelle en cours et supplémentaires, dont certaines avaient trait aux coûts liés au personnel et à la rationalisation des biens immobiliers. Ces initiatives visaient à accroître notre productivité opérationnelle à long terme et notre compétitivité.

c) Autres

Nous avons engagé des coûts externes supplémentaires relativement aux regroupements d'entreprises au cours des exercices clos les 31 décembre 2025 et 2024. Nous avons inclus dans les autres coûts les charges inhabituelles et non récurrentes liées à l'intégration d'entreprises découlant de ces acquisitions d'entreprises, qui ne seraient pas considérées comme des coûts de restructuration ou comme faisant partie de la juste valeur de l'actif net acquis.

17 immobilisations corporelles

(en millions)	Note	Actifs détenus: Actifs liés au réseau	Bâtiments et améliorations locatives	Matériel informatique et autres	Terrains	Immeuble de placement	Actifs en construction	Total	Actifs au titre de droits d'utilisation liés aux contrats de location (*note 19*): Actifs liés au réseau	Biens immobiliers	Autres	Total	Total
AU COÛT													
Solde au 1er janvier 2024		37 154 $	3 830 $	1 842 $	83 $	— $	689 $	43 598 $	1 308 $	2 386 $	116 $	3 810 $	47 408 $
Entrées[1]		881	108	56	9	—	568	1 622	725	258	32	1 015	2 637
Entrées découlant d'acquisitions d'entreprises		—	—	15	—	—	—	15	—	9	—	9	24
Actifs en construction mis en service		493	120	93	—	46	(752)	—	—	—	—	—	—
Transferts		248	93	45	—	—	—	386	(300)	(86)	—	(386)	—
Cessions, mises hors service et autres		(1 395)	(189)	(215)	(4)	—	—	(1 803)	—	(62)	(26)	(88)	(1 891)
Écarts de change, montant net		3	20	35	—	—	—	58	—	44	—	44	102
Solde au 31 décembre 2024		37 384	3 982	1 871	88	46	505	43 876	1 733	2 549	122	4 404	48 280
Entrées[1]		**668**	**37**	**63**	**—**	**—**	**710**	**1 478**	**860**	**301**	**9**	**1 170**	**2 648**
Entrées découlant d'acquisitions d'entreprises	*18b)*	**—**	**5**	**15**	**—**	**—**	**—**	**20**	**—**	**33**	**—**	**33**	**53**
Actifs en construction mis en service		**295**	**87**	**113**	**—**	**—**	**(495)**	**—**	**—**	**—**	**—**	**—**	**—**
Transferts		**406**	**—**	**22**	**—**	**—**	**—**	**428**	**(428)**	**—**	**—**	**(428)**	**—**
Cessions, mises hors service et autres		**(745)**	**(89)**	**(175)**	**(3)**	**—**	**—**	**(1 012)**	**(15)**	**(62)**	**(51)**	**(128)**	**(1 140)**
Écarts de change, montant net		**(3)**	**(4)**	**(11)**	**—**	**—**	**1**	**(17)**	**—**	**(3)**	**—**	**(3)**	**(20)**
Solde au 31 décembre 2025		**38 005 $**	**4 018 $**	**1 898 $**	**85 $**	**46 $**	**721 $**	**44 773 $**	**2 150 $**	**2 818 $**	**80 $**	**5 048 $**	**49 821 $**

(en millions)	Note	Actifs détenus: Actifs liés au réseau	Bâtiments et améliorations locatives	Matériel informatique et autres	Terrains	Immeuble de placement	Actifs en construction	Total	Actifs au titre de droits d'utilisation liés aux contrats de location (*note 19*): Actifs liés au réseau	Biens immobiliers	Autres	Total	Total
AMORTISSEMENT CUMULÉ													
Solde au 1er janvier 2024		25 254 $	2 404 $	1 226 $	— $	— $	— $	28 884 $	172 $	1 056 $	48 $	1 276 $	30 160 $
Amortissement des immobilisations corporelles[2]		1 611	171	199	—	—	—	1 981	193	319	20	532	2 513
Transferts		89	23	28	—	—	—	140	(118)	(22)	—	(140)	—
Cessions, mises hors service et autres		(1 440)	(145)	(145)	—	—	—	(1 730)	—	(46)	(15)	(61)	(1 791)
Écarts de change, montant net		5	14	20	—	—	—	39	—	22	—	22	61
Solde au 31 décembre 2024		25 519	2 467	1 328	—	—	—	29 314	247	1 329	53	1 629	30 943
Amortissement des immobilisations corporelles[2]		**1 546**	**160**	**177**	**—**	**1**	**—**	**1 884**	**256**	**292**	**22**	**570**	**2 454**
Transferts		**124**	**—**	**5**	**—**	**—**	**—**	**129**	**(129)**	**—**	**—**	**(129)**	**—**
Cessions, mises hors service et autres		**(777)**	**(72)**	**(110)**	**—**	**—**	**—**	**(959)**	**—**	**(70)**	**(55)**	**(125)**	**(1 084)**
Écarts de change, montant net		**(2)**	**1**	**(8)**	**—**	**—**	**—**	**(9)**	**—**	**14**	**—**	**14**	**5**
Solde au 31 décembre 2025		**26 410 $**	**2 556 $**	**1 392 $**	**— $**	**1 $**	**— $**	**30 359 $**	**374 $**	**1 565 $**	**20 $**	**1 959 $**	**32 318 $**
VALEUR COMPTABLE NETTE													
Solde au 31 décembre 2024		11 865 $	1 515 $	543 $	88 $	46 $	505 $	14 562 $	1 486 $	1 220 $	69 $	2 775 $	17 337 $
Solde au 31 décembre 2025		**11 595 $**	**1 462 $**	**506 $**	**85 $**	**45 $**	**721 $**	**14 414 $**	**1 776 $**	**1 253 $**	**60 $**	**3 089 $**	**17 503 $**

1 Pour l'exercice clos le 31 décembre 2025, les entrées comprennent un montant de (80) $ [2024 – (2) $] au titre des obligations liées à la mise hors service d'immobilisations (se reporter à la n*ote 25*).

2 Pour l'exercice clos le 31 décembre 2025, l'amortissement comprend un montant de 18 $ (2024 – 79 $) au titre de l'amortissement des actifs au titre de droits d'utilisation liés aux contrats de location d'immeubles.

Au 31 décembre 2025, nos engagements contractuels pour l'acquisition d'immobilisations corporelles totalisaient 184 millions de dollars sur une période allant jusqu'au 31 décembre 2027 (2024 – 267 millions de dollars sur une période allant jusqu'au 31 décembre 2027).

18 immobilisations incorporelles et goodwill

a) Immobilisations incorporelles et goodwill, montant net

(en millions)	Note	Immobilisations incorporelles amortissables: Contrats avec les clients, relations clients connexes et nombre d'abonnés	Logiciels	Servitudes, actifs d'externalisation ouverte et autres	Actifs en construction	Total	Immobilisations incorporelles à durée d'utilité indéterminée: Licences de spectre	Total des immobilisations incorporelles	Goodwill[1]	Total des immobilisations incorporelles et du goodwill
AU COÛT										
Solde au 1er janvier 2024		5 360 $	7 915 $	582 $	530 $	14 387 $	12 250 $	26 637 $	10 422 $	37 059 $
Entrées		35	107	41	865	1 048	936	1 984	—	1 984
Entrées découlant d'acquisitions d'entreprises		191	31	5	—	227	—	227	339	566
Actifs en construction mis en service		—	921	—	(921)	—	—	—	—	—
Cessions, mises hors service et autres (y compris les intérêts comptabilisés à l'actif)	*9*	(3)	(331)	(32)	—	(366)	20	(346)	—	(346)
Écarts de change, montant net		159	6	26	—	191	—	191	167	358
Solde au 31 décembre 2024		5 742	8 649	622	474	15 487	13 206	28 693	10 928	39 621
Entrées		**25**	**81**	**7**	**912**	**1 025**	**—**	**1 025**	**—**	**1 025**
Entrées découlant d'acquisitions d'entreprises	*b)*	**286**	**102**	**2**	**—**	**390**	**—**	**390**	**414**	**804**
Actifs en construction mis en service		**19**	**850**	**—**	**(869)**	**—**	**—**	**—**	**—**	**—**
Cessions, mises hors service et autres (y compris les intérêts comptabilisés à l'actif)	*9*	**(83)**	**(282)**	**(33)**	**—**	**(398)**	**11**	**(387)**	**—**	**(387)**
Écarts de change, montant net		**(27)**	**(4)**	**(13)**	**—**	**(44)**	**—**	**(44)**	**(17)**	**(61)**
Solde au 31 décembre 2025		**5 962 $**	**9 396 $**	**585 $**	**517 $**	**16 460 $**	**13 217 $**	**29 677 $**	**11 325 $**	**41 002 $**
AMORTISSEMENT CUMULÉ										
Solde au 1er janvier 2024		1 533 $	5 136 $	247 $	— $	6 916 $	— $	6 916 $	364 $	7 280 $
Amortissement des immobilisations incorporelles		473	959	91	—	1 523	—	1 523	—	1 523
Cessions, mises hors service et autres		1	(330)	(61)	—	(390)	—	(390)	—	(390)
Écarts de change, montant net		36	5	10	—	51	—	51	—	51
Solde au 31 décembre 2024		2 043	5 770	287	—	8 100	—	8 100	364	8 464
Amortissement des immobilisations incorporelles		**495**	**1 041**	**69**	**—**	**1 605**	**—**	**1 605**	**—**	**1 605**
Perte de valeur	*e)*	**—**	**—**	**—**	**—**	**—**	**—**	**—**	**500**	**500**
Cessions, mises hors service et autres		**(44)**	**(276)**	**(35)**	**—**	**(355)**	**—**	**(355)**	**—**	**(355)**
Écarts de change, montant net		**9**	**(2)**	**(8)**	**—**	**(1)**	**—**	**(1)**	**1**	**—**
Solde au 31 décembre 2025		**2 503 $**	**6 533 $**	**313 $**	**— $**	**9 349 $**	**— $**	**9 349 $**	**865 $**	**10 214 $**
VALEUR COMPTABLE NETTE										
Solde au 31 décembre 2024		3 699 $	2 879 $	335 $	474 $	7 387 $	13 206 $	20 593 $	10 564 $	31 157 $
Solde au 31 décembre 2025		**3 459 $**	**2 863 $**	**272 $**	**517 $**	**7 111 $**	**13 217 $**	**20 328 $**	**10 460 $**	**30 788 $**

1 L'amortissement cumulé du goodwill, qui se chiffre à 364 $, correspond à l'amortissement comptabilisé avant 2002 et à une perte de valeur de 500 $ comptabilisée pour l'exercice clos le 31 décembre 2025, comme il est expliqué à la *note 18e)* qui suit.

Au 31 décembre 2025, nos engagements contractuels pour l'acquisition d'immobilisations incorporelles totalisaient 70 millions de dollars sur une période allant jusqu'au 31 décembre 2027 (2024 – 37 millions de dollars sur une période allant jusqu'au 31 décembre 2026).

Les enchères d'Innovation, Sciences et Développement économique Canada de 2026 concernant les licences de spectre restantes ont eu lieu en janvier 2026. Nous avons réussi à obtenir 103 licences de spectre pour un prix d'achat total de 318 millions de dollars. En vertu des modalités des enchères, une proportion de 20 % (64 millions de dollars) doit être payée à Innovation, Sciences et Développement économique Canada avant la date d'échéance, le 20 février 2026, et le solde, au plus tard le 20 mars 2026. Nous ne pourrons utiliser ces licences à des fins commerciales tant qu'Innovation, Sciences et Développement économique Canada n'aura pas déterminé que nous sommes un fournisseur de services de radiocommunications admissible et que nous nous conformons aux règles en matière de propriété et de contrôle canadiens.

b) Acquisitions d'entreprises

Workplace Options

Le 1er mai 2025, nous avons acquis une participation de 100 % dans Workplace Options, une entreprise mondiale offrant des programmes d'aide aux employés et à la famille ainsi que des services liés au bien-être. Cet investissement a été effectué dans le but de faire croître nos activités liées aux programmes d'aide aux employés et à la famille et sera consolidé dans notre secteur TELUS Santé.

Le principal facteur ayant donné lieu à la comptabilisation d'un goodwill a été la capacité de l'entreprise acquise à générer des bénéfices supérieurs aux actifs corporels et incorporels nets acquis (cet excédent découlant du faible niveau des actifs corporels par rapport à la capacité de l'entreprise à générer des bénéfices). Le montant affecté au goodwill pourrait être déductible fiscalement.

Transactions non significatives sur une base individuelle

Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2025, nous avons acquis une participation de 100 % dans des entreprises dont les activités sont complémentaires à nos lignes d'activité existantes. Le principal facteur ayant donné lieu à la comptabilisation d'un goodwill a été la capacité des entreprises acquises à générer des bénéfices supérieurs aux actifs corporels et incorporels nets acquis (cet excédent découlant du faible niveau des actifs corporels par rapport à la capacité des entreprises à générer des bénéfices). Une tranche du montant affecté au goodwill pourrait être déductible fiscalement.

Justes valeurs à la date d'acquisition

Les justes valeurs à la date d'acquisition attribuées aux actifs acquis et aux passifs repris sont présentées dans le tableau suivant.

(en millions)	Workplace Options	Transactions non significatives sur une base individuelle[1]	Total
Actif			
Actifs courants			
Trésorerie	3 $	7 $	10 $
Débiteurs	32	35	67
Autres	4	6	10
	39	48	87
Actifs non courants			
Immobilisations corporelles			
Actifs détenus	9	11	20
Actifs au titre de droits d'utilisation liés aux contrats de location	19	14	33
Immobilisations incorporelles amortissables[2]	330	60	390
Autres	2	—	2
	360	85	445
Total des actifs identifiables acquis	399	133	532
Passif			
Passifs courants			
Créditeurs et charges à payer	46	28	74
Impôt sur le résultat et autres impôts et taxes à payer	10	1	11
Facturation par anticipation et dépôts de clients	23	—	23
Tranche courante de la dette à long terme	96	25	121
	175	54	229
Passifs non courants			
Dette à long terme	21	9	30
Impôt sur le résultat différé	27	12	39
	48	21	69
Total des passifs repris	223	75	298
Actifs identifiables nets acquis	176	58	234
Goodwill	290	124	414
Actifs nets acquis	466 $	182 $	648 $
Acquisition effectuée selon les moyens suivants :			
Contrepartie en trésorerie[3]	453 $	88 $	541 $
Provisions	13	64	77
Participation antérieure à l'acquisition réévaluée à la juste valeur à la date d'acquisition[4]	—	11	11
Relation préexistante réglée de façon efficace	—	9	9
Profit résultant d'une acquisition à des conditions avantageuses	—	10	10
	466 $	182 $	648 $

1 La répartition du prix d'achat, principalement à l'égard de contrats avec les clients, de relations clients connexes et de l'impôt sur le résultat différé, n'avait pas été finalisée à la date de publication des présents états financiers consolidés. Comme il est d'usage lors d'une

transaction d'acquisition d'entreprise, jusqu'au moment de l'acquisition du contrôle, nous n'avons pas un accès complet aux documents comptables des entreprises acquises. Après avoir eu le temps suffisant pour examiner les documents comptables des entreprises acquises, nous prévoyons finaliser nos répartitions du prix d'achat.

2 Les contrats avec les clients et les relations clients (y compris celles liées aux contrats avec les clients) devraient de façon générale être amortis sur une période de 10 à 15 ans; et les autres immobilisations incorporelles devraient être amorties sur des périodes de 5 à 15 ans.

3 En ce qui concerne l'acquisition de Workplace Options, la contrepartie en trésorerie comprend effectivement le produit de 280 $ (200 $ US) découlant de l'émission d'actions privilégiées à un investisseur privé ayant un effet de synergie (se reporter à la *note 26e*).

4 La réévaluation de la participation détenue précédemment dans l'entreprise associée n'a pas entraîné la comptabilisation d'un profit à la date d'acquisition.

Informations pro forma

Les informations supplémentaires pro forma qui suivent représentent certains résultats d'exploitation comme si les acquisitions d'entreprises susmentionnées avaient été effectuées au début de l'exercice 2025.

Exercice clos le 31 décembre 2025 (en millions, sauf les montants par action)	Données présentées[1]	Données pro forma[2]
Produits d'exploitation et autres produits	20 506 $	20 713 $
Bénéfice net	777 $	745 $
Bénéfice net par action ordinaire		
De base	0,73 $	0,71 $
Dilué	0,72 $	0,70 $

1 Les produits d'exploitation et le bénéfice net (la perte nette) pour l'exercice clos le 31 décembre 2025 comprennent un montant de 132 $ et de (40) $, respectivement, en ce qui a trait à Workplace Options.

2 Les montants pro forma pour l'exercice clos le 31 décembre 2025 reflètent les entreprises acquises. Les résultats des entreprises acquises ont été inclus dans nos états consolidés du résultat net et du résultat global à compter des dates d'acquisition.

Les informations supplémentaires pro forma reposent sur des estimations et des hypothèses qui sont jugées raisonnables. Les informations supplémentaires pro forma ne sont pas nécessairement représentatives de nos résultats financiers consolidés futurs ni des résultats réels qui auraient été réalisés si les acquisitions d'entreprises avaient été effectuées au début de la période présentée. Les informations supplémentaires pro forma comprennent l'amortissement additionnel des immobilisations corporelles, l'amortissement additionnel des immobilisations incorporelles, les frais de financement et les autres charges supplémentaires découlant des acquisitions, déduction faite des incidences fiscales connexes.

c) Acquisitions d'entreprises – période précédente

En 2024, nous avons acquis des entreprises dont les activités sont complémentaires à nos lignes d'activité existantes. Au 31 décembre 2024, la répartition du prix d'achat n'avait pas été finalisée. Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2025, la juste valeur provisoire à la date d'acquisition pour l'impôt sur le résultat et autres impôts et taxes à recevoir a diminué de 15 millions de dollars et celle du goodwill a augmenté de 20 millions de dollars, respectivement, et, comme l'exigent les Normes IFRS de comptabilité, les montants comparatifs ont été ajustés pour refléter cette augmentation (diminution) à la date d'acquisition.

d) Immobilisations incorporelles à durée d'utilité indéterminée – licences de spectre

Nos immobilisations incorporelles à durée d'utilité indéterminée comprennent les licences de spectre octroyées par Innovation, Sciences et Développement économique Canada qui sont utilisées pour fournir les services sans fil mobiles et fixes. Les modalités des licences de spectre laissent entendre que les licences seront vraisemblablement renouvelées. Nous prévoyons que nos licences de spectre seront renouvelées tous les 20 ans, suivant un examen de notre conformité aux modalités des licences. En plus de l'utilisation habituelle, nos spectres ayant obtenu une licence peuvent être utilisés pour les technologies prévues et les nouvelles technologies. En fonction de notre évaluation de la combinaison de ces importants facteurs, nous considérons actuellement que nos licences de spectre ont une durée d'utilité indéterminée. Comme le mentionne la *note 1b)*, il s'agit d'un jugement important pour nous.

e) Test de dépréciation des immobilisations incorporelles à durée d'utilité indéterminée et du goodwill

Généralités

Comme le mentionne la *note 1f)*, nous soumettons périodiquement à un test de dépréciation la valeur comptable des immobilisations incorporelles à durée d'utilité indéterminée et du goodwill. Comme le mentionne la *note 1b)*, ce test représente une estimation importante et exige que des jugements importants soient posés. Comme il est également mentionné à la *note 1b)*, nous avons amorcé la modification de nos processus et systèmes de présentation de l'information internes et externes et de nos contrôles internes découlant de l'acquisition de LifeWorks Inc. et de son intégration en cours. Avec prise d'effet le 1er janvier 2025, nous avons adopté une nouvelle structure de présentation de l'information sectorielle, comme il est mentionné à la *note 5*. L'adoption d'une nouvelle structure de présentation de l'information sectorielle a donné lieu à une redéfinition nécessaire de nos unités génératrices de trésorerie, laquelle est reflétée dans le test de dépréciation annuel des immobilisations incorporelles à durée d'utilité indéterminée et du goodwill des unités génératrices de trésorerie effectué en décembre 2025, en fonction de la nouvelle structure de présentation de l'information sectorielle. Le test annuel de décembre 2024 reflétait la distinction historique entre les unités génératrices de trésorerie.

La valeur comptable attribuée aux immobilisations incorporelles à durée d'utilité indéterminée et du goodwill des unités génératrices de trésorerie est présentée dans le tableau suivant.

Aux 31 décembre (en millions)	**2025**	2024
Immobilisations incorporelles à durée d'utilité indéterminée		
Solutions technologiques de TELUS	**13 217 $**	13 206 $
Goodwill		
Solutions technologiques de TELUS	**7 024**	7 628
TELUS Santé	**935**	—
TELUS Expérience numérique	**2 501**	2 936
	10 460	10 564
	23 677 $	23 770 $

Les estimations de la valeur recouvrable des actifs des unités génératrices de trésorerie ont été calculées au moyen de la méthode de la juste valeur diminuée des coûts de sortie et sont classées dans le niveau 3 des évaluations de la juste valeur. Les estimations des valeurs recouvrables des actifs des unités génératrices de trésorerie comportent un degré significatif d'incertitude étant donné la nécessité de formuler des hypothèses économiques clés en ce qui a trait à l'avenir.

Nous validons nos résultats du calcul de la valeur recouvrable au moyen d'une approche fondée sur le marché et d'examens analytiques des faits du secteur et de certains faits qui nous sont particuliers. La méthode fondée sur le marché emploie des estimations consensuelles sur le marché, au moment où le test est effectué, ainsi que les cours à la bourse pour des sociétés américaines et canadiennes exerçant leurs activités dans le même secteur. De plus, nous nous assurons que les évaluations combinées de nos unités génératrices de trésorerie sont raisonnables d'après nos valeurs de marché courantes (au moment où le test est effectué).

Hypothèses clés

Le calcul de la juste valeur diminuée des coûts de sortie utilise des projections au titre des flux de trésorerie actualisés qui emploient les hypothèses clés suivantes : des projections au titre des flux de trésorerie futurs et de la croissance (qui incluent des jugements relatifs à la répartition des dépenses d'investissement futures afin de prendre en charge les activités des secteurs des services mobiles et des services fixes); des hypothèses et des estimations connexes liées au risque économique quant à la probabilité de l'atteinte des mesures et des indicateurs clés; des estimations des dépenses d'investissement générationnelles futures au titre des infrastructures; et du coût moyen pondéré futur du capital. Nous prenons en compte une fourchette de montants raisonnablement possibles pour ces hypothèses clés et choisissons celles qui représentent les meilleures estimations de la direction à l'égard des montants du marché. Nous mettons régulièrement à jour ces hypothèses clés de manière à ce qu'elles reflètent la conjoncture économique actuelle (au moment où le test a été effectué), la mise à jour des informations historiques utilisées pour formuler les hypothèses clés et les révisions (le cas échéant) apportées à nos notations.

Les hypothèses clés des projections des flux de trésorerie sont fondées sur nos prévisions financières approuvées qui couvrent une période de trois ans et qui sont actualisées, aux fins du test de dépréciation annuel de décembre 2025, à un taux nominal après impôt consolidé de 6,2 % (2024 – 6,7 %) pour l'unité génératrice de trésorerie Solutions technologiques de TELUS, de 8,0 % pour l'unité génératrice de trésorerie TELUS Santé et de 9,6 % (2024 – 9,8 %) pour l'unité génératrice de trésorerie TELUS Expérience numérique. Ces projections des flux de trésorerie tiennent compte des objectifs établis pour notre société en ce qui a trait à la carboneutralité de nos activités, à l'énergie renouvelable, à l'efficacité énergétique et à la réduction des déchets. Pour le test de dépréciation, après la période de projections de trois ans, les flux de trésorerie font l'objet d'une extrapolation en utilisant généralement, aux fins du test de dépréciation annuel de décembre 2025, le taux de croissance perpétuel de 1,95 % (2024 – 1,99 %) pour l'unité génératrice de trésorerie Solutions technologiques de TELUS, de 2,5 % pour l'unité génératrice de trésorerie TELUS Santé et de 2,5 % (2024 – 3,0 %) pour l'unité génératrice de trésorerie TELUS Expérience numérique; ces taux de croissance ne dépassent pas les taux moyens de croissance à long terme observés au sein des marchés dans lesquels nous exerçons nos activités.

Résultats des tests – Unité génératrice de trésorerie Solutions technologiques de TELUS; unité génératrice de trésorerie TELUS Santé

Nous ne croyons pas que toute variation *raisonnablement possible* à l'égard des hypothèses clés sur lesquelles repose notre calcul des valeurs recouvrables de notre unité génératrice de trésorerie Solutions technologiques de TELUS et de notre unité génératrice de trésorerie TELUS Santé ferait en sorte que la valeur comptable de ces unités génératrices de trésorerie (incluant les immobilisations incorporelles à durée d'utilité indéterminée et le goodwill affectés aux unités génératrices de trésorerie) serait supérieure à leur valeur recouvrable.

Si les meilleures estimations de la direction à l'égard des hypothèses clés devaient différer de manière défavorable par rapport à la conjoncture réelle observée dans l'avenir et que les répercussions défavorables sur les flux de trésorerie qui en découlent devaient être importantes, nous pourrions avoir à comptabiliser une perte de valeur significative relativement à nos immobilisations incorporelles à durée d'utilité indéterminée et à notre goodwill.

Résultats du test – unité génératrice de trésorerie TELUS Expérience numérique

Au 30 juin 2025, certains événements et circonstances pertinents différents de ceux existant lors du test annuel effectué en décembre 2024 ont fait en sorte qu'il a été jugé approprié de soumettre la valeur comptable du goodwill de l'unité génératrice de trésorerie TELUS Expérience numérique à un test de dépréciation à cette date. Au cours du semestre clos le 30 juin 2025, le contexte concurrentiel au sein duquel a évolué l'unité génératrice de trésorerie TELUS Expérience numérique a continué de subir des pressions macroéconomiques prolongées qui ont eu une incidence sur le niveau et le calendrier de la demande des clients, ainsi qu'une incidence proportionnelle sur nos principales estimations et hypothèses concernant la croissance future et les mesures de l'exploitation. Le test effectué en juin 2025, au moyen d'une valeur recouvrable estimative de 4,5 milliards de dollars, a donné lieu à la comptabilisation d'une perte de valeur du goodwill de 0,5 milliard de dollars. Le montant de cette valeur recouvrable a été calculé selon la méthode de la juste valeur diminuée des coûts de sortie, en fonction d'un taux d'actualisation de 10,1 %, d'un taux de croissance perpétuel de 2,5 % et des projections des flux de trésorerie jusqu'à la fin de 2029.

Nous ne croyons pas que toute variation *raisonnablement possible* à l'égard des hypothèses clés sur lesquelles repose notre calcul de la valeur recouvrable de notre unité génératrice de trésorerie TELUS Expérience numérique ferait en sorte que la valeur comptable de cette unité génératrice de trésorerie (y compris le goodwill affecté à l'unité génératrice de trésorerie) serait supérieure à sa valeur recouvrable.

Si les meilleures estimations de la direction à l'égard des hypothèses clés devaient différer de manière défavorable par rapport à la conjoncture réelle observée dans l'avenir et que les répercussions défavorables sur les flux de trésorerie qui en découlent devaient être importantes, nous pourrions avoir à comptabiliser une perte de valeur significative relativement à notre goodwill.

19 contrats de location

Nous avons le droit d'utilisation des terrains, des bâtiments et de l'équipement aux termes de contrats de location. La plupart de nos contrats de location visant des biens immobiliers que nous utilisons comme bureaux, points de vente au détail ou installations réseau (y compris l'emplacement doté d'équipement de communications mobile) sont habituellement assortis d'options de prorogation auxquelles nous avons recours pour protéger nos investissements dans les améliorations locatives (y compris l'équipement relatif aux stations du secteur des services mobiles), pour atténuer le risque lié à la relocalisation et/ou qui reflètent l'importance des actifs au titre de droits d'utilisation liés aux contrats de location d'immeubles sous-jacents pour nos activités. L'évaluation des actifs au titre de droits d'utilisation liés aux contrats de location et des obligations locatives connexes repose sur des jugements liés aux modalités des contrats de location. Pour ce qui est de la durée des contrats de location pour les biens immobiliers loués utilisés relativement à notre infrastructure de télécommunications, plus encore que pour tous les autres actifs au titre des droits d'utilisation liés aux contrats de location, notre jugement comprend périodiquement des périodes couvertes par des options de prorogation de la durée du contrat de location, puisque nous sommes raisonnablement certains que nous choisirons de proroger la durée de ces contrats de location.

Dans le cours normal des activités, il y a des sorties de trésorerie futures non exécutoires à l'égard de contrats de location auxquelles nous sommes potentiellement exposés et qui n'ont pas été prises en compte dans les obligations locatives à la date de clôture. Une part importante (environ un tiers) de nos paiements de loyers relatifs à des emplacements dotés d'équipement de communications mobile sera assortie d'ajustements de prix en fonction de l'indice des prix à la consommation et de tels ajustements entraîneront des réévaluations ultérieures périodiques des obligations locatives, ainsi que des ajustements correspondants aux actifs au titre de droits d'utilisation liés aux contrats de location d'immeubles (et des montants connexes liés à l'amortissement futur); ces ajustements représenteraient nos paiements de loyers variables actuels. En outre, nous nous engageons régulièrement et obligatoirement à l'égard de contrats de location qui n'ont pas encore débuté.

Innovation, Sciences et Développement économique Canada exige que les entreprises de télécommunications permettent aux concurrents de partager en colocation le matériel lié à l'infrastructure de télécommunications situé sur leurs biens immobiliers détenus, leurs actifs au titre de droits d'utilisation liés aux contrats de location d'immeubles et le matériel qu'elles détiennent et qui est situé sur des actifs au titre de droits d'utilisation liés aux contrats de location d'immeubles. Moins du cinquième de nos actifs au titre de droits d'utilisation liés aux contrats de location d'immeubles où est situé notre matériel lié à l'infrastructure de télécommunications sont assujettis à des contrats de sous-location en colocation que nous, à titre de bailleur, comptabilisons comme des contrats de location simple.

Des analyses de la maturité des obligations locatives sont présentées à la *note 4c)* et à la *note 26k)*; les charges d'intérêts pour la période relative à ces obligations locatives sont présentées à la *note 9*. Les entrées d'actifs au titre de droits d'utilisation liés aux contrats de location, la dotation à l'amortissement connexe ainsi que la valeur comptable de ces actifs sont présentées à la *note 17*. À l'heure actuelle, nous n'avons pas choisi d'exclure les contrats de location de faible valeur et les contrats de location à court terme de la comptabilisation des contrats de location.

Exercices clos les 31 décembre (en millions)	*Note*	**2025**	2024
Produits tirés de la sous-location d'actifs au titre de droits d'utilisation			
Produits tirés de la sous-location en colocation compris dans les produits d'exploitation tirés des services		**27 $**	17 $
Autres produits tirés de la sous-location compris dans les autres produits	*7*	**7 $**	8 $
Paiements de loyers[1]		**907 $**	826 $

1 Dans les tableaux consolidés des flux de trésorerie, la composante capital des paiements de loyers est incluse dans le poste « Flux de trésorerie provenant des (affectés aux) activités de financement » (se reporter à la *note 31b)*, et la composante intérêts des paiements de loyers est incluse dans le poste « Intérêts payés ».

20 autres actifs à long terme

Aux 31 décembre (en millions)	*Note*	**2025**	2024
Actif au titre des régimes de retraite	*15*	**235 $**	257 $
Montants non facturés à recevoir des clients au titre du financement	*4a)*	**586**	630
Actifs dérivés	*4h)*	**40**	113
Impôt sur le résultat différé	*10*	**74**	18
Coûts engagés pour obtenir ou exécuter des contrats conclus avec des clients		**370**	301
Participations dans des coentreprises immobilières	*21a)*	**240**	183
Participations dans des entreprises associées	*21b)*	**198**	219
Placements de portefeuille[1]			
À la juste valeur par le biais du résultat net		**78**	62
À la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global		**648**	594
Contrats d'entretien payés d'avance		**38**	39
Dépôts de sécurité et autres montants remboursables		**169**	161
		2 676 $	2 577 $

1 Juste valeur évaluée à la date de clôture au moyen d'autres données importantes pouvant être observées (niveau 2).

Le tableau qui suit présente les coûts engagés pour obtenir et exécuter des contrats conclus avec des clients.

	Coûts engagés pour		
(en millions)	Obtenir des contrats avec des clients	Exécuter des contrats avec des clients	Total
Solde au 1er janvier 2024	476 $	39 $	515 $
Entrées	477	34	511
Amortissement des immobilisations incorporelles	(350)	(9)	(359)
Solde au 31 décembre 2024	603	64	667
Entrées	**531**	**29**	**560**
Amortissement des immobilisations incorporelles	**(433)**	**(11)**	**(444)**
Solde au 31 décembre 2025	**701 $**	**82 $**	**783 $**
Tranche courante	**389 $**	**24 $**	**413 $**
Tranche non courante	**312**	**58**	**370**
	701 $	**82 $**	**783 $**

21 coentreprises immobilières et participations dans des entreprises associées

a) Coentreprises immobilières

En 2025 et en 2024, nous avons conclu un partenariat à parts égales avec des parties sans lien de dépendance visant des projets de réaménagement immobilier en Colombie-Britannique.

Information financière résumée

Aux 31 décembre (en millions)	**2025**	2024
ACTIF		
Actifs courants		
Trésorerie et placements temporaires, montant net	**6 $**	7 $
Autres	**2**	1
	8	8
Actifs non courants		
Immeuble de placement en cours d'aménagement	**466**	356
Billets à ordre[1]	**411**	320
	877	676
	885 $	684 $
PASSIF ET CAPITAUX PROPRES		
Passifs courants		
Créditeurs et charges à payer	**5 $**	6 $
Passifs non courants		
Dette à long terme – prêt hypothécaire	**21**	21
Passifs	**26**	27
Capitaux propres		
TELUS[2]	**430**	329
Autres associés[1]	**429**	328
	859	657
	885 $	684 $

1 Les capitaux propres liés aux autres associés comprennent des billets à ordre de 411 $ (2024 – 320 $) émis à l'intention des coentreprises par les parties sans lien de dépendance dans le cadre des projets de réaménagement immobilier en Colombie-Britannique. En cas de dissolution ou de liquidation des partenariats, le montant des billets à ordre en circulation sera d'abord déduit des capitaux propres de l'autre associé pour calculer les capitaux propres des coentreprises. Le principal mode de remboursement prévu des billets à ordre est au moyen de l'apport des coûts de mise en valeur en nature, mais peut éventuellement inclure des paiements en trésorerie.

2 Les montants comptabilisés par les coentreprises immobilières au titre des capitaux propres diffèrent de ceux que nous avons comptabilisés en raison du montant des profits différés sur nos biens immobiliers investis et de la charge pour moins-value que nous avons comptabilisée en excédent de la charge pour moins-value comptabilisée par les coentreprises immobilières.

Exercices clos les 31 décembre (en millions)	**2025**	2024
Produits[1]	**— $**	(31) $
Charges d'intérêts	**— $**	6 $
Bénéfice net (perte nette) et bénéfice global (perte globale)[2]	**— $**	(62) $

1 La quasi-totalité de l'information comparative résumée dans ce tableau a trait aux activités détenues en vue de la vente par la coentreprise immobilière TELUS Sky.

2 Étant donné que les coentreprises immobilières sont des partenariats, aucune charge d'impôt sur le résultat des associés n'est constituée au moment de déterminer le bénéfice net et le bénéfice global des coentreprises immobilières.

Nos activités liées aux coentreprises immobilières

Nos activités liées aux participations dans des coentreprises immobilières sont présentées dans le tableau ci-après.

Exercices clos les 31 décembre (en millions)	Capitaux propres[1] 2025	Capitaux propres[1] 2024	Prêts et créances[2] 2024
Solde au début	**178 $**	50 $	94 $
Liés aux états du résultat net et du résultat global des coentreprises immobilières			
Bénéfice global (perte globale) qui nous est attribuable[3]	**—**	(20)	—
Reprise d'une charge pour moins-value	**3**	12	—
Liés aux états de la situation financière des coentreprises immobilières			
Éléments n'ayant aucune incidence sur les flux de trésorerie présentés à l'heure actuelle			
Coûts de financement que nous avons facturés liés aux facilités de crédit aux fins des travaux de construction *(note 7)*	**—**	—	6
Nos biens immobiliers investis	**98**	242	—
Profits différés sur notre participation restante dans nos biens immobiliers investis	**(44)**	(110)	—
Flux de trésorerie de la période considérée			
Facilités de crédit aux fins des travaux de construction			
Montants remboursés	**—**	—	(94)
Coûts de financement qui nous ont été payés	**—**	—	(6)
Fonds que nous avons avancés ou fournis, excluant les facilités de crédit aux fins des travaux de construction	**3**	13	—
Fonds qui nous ont été remboursés et bénéfices distribués	**(1)**	(9)	—
Solde à la fin	**237 $**	178 $	— $

1 Nous comptabilisons nos participations dans les coentreprises immobilières selon la méthode de la mise en équivalence, et ces participations sont incluses dans nos états consolidés de la situation financière au poste « Autres actifs à long terme » (se reporter à la *note 20*).

2 Les prêts et créances sont inclus dans nos états consolidés de la situation financière au poste « Autres actifs à long terme » (se reporter à la *note 20*) et se composaient des avances en vertu des facilités de crédit aux fins des travaux de construction.

3 Étant donné que les coentreprises immobilières sont des partenariats, aucune charge d'impôt sur le résultat des associés n'est constituée au moment de déterminer le bénéfice net et le bénéfice global des coentreprises immobilières.

b) Participations dans des entreprises associées

Comme il est décrit à la *note 20*, nos participations dans des entreprises associées sont incluses dans nos états consolidés de la situation financière au poste « Autres actifs à long terme ». Aux 31 décembre 2025 et 2024, nous détenions une participation dans Miovision Technologies Incorporated, une entreprise constituée au Canada, dont les activités sont complémentaires à nos services Internet des objets patrimoniaux et qui selon nous, devrait contribuer à la croissance de ces services; nous estimons avoir obtenu une influence notable sur l'entreprise associée lorsque nous avons acquis notre participation initiale. Miovision Technologies Incorporated met au point une suite de solutions matérielles et fondées sur l'infonuagique qui fournissent aux villes les données et les outils dont elles ont besoin pour réduire la congestion routière, prendre de meilleures décisions en matière d'urbanisme et améliorer la sécurité sur leurs routes. L'ensemble de nos participations dans des entreprises associées qui n'étaient pas significatives sur une base individuelle au 31 décembre 2025 totalisait 29 millions de dollars (2024 – 44 millions de dollars).

Miovision Technologies Incorporated

Aux 31 décembre ou pour les périodes closes à ces dates (en millions de dollars)	2025	2024
État de la situation financière[1]		
Actifs courants	**82 $**	88 $
Actifs non courants	**411 $**	408 $
Passifs courants	**74 $**	35 $
Passifs non courants	**31 $**	61 $
Actif net	**388 $**	400 $
État du résultat net et du résultat global[1]		
Produits d'exploitation et autres produits	**172 $**	162 $
Bénéfice net (perte nette)	**(34) $**	(27) $
Bénéfice global (perte globale)	**(25) $**	(27) $
Rapprochement de l'information financière résumée de l'état de la situation financière et de la valeur comptable		
Actif net (présenté ci-dessus)	**388 $**	400 $
Notre participation	**43,4 %**	43,4 %
Notre participation dans l'actif net (nos valeurs comptables)	**169 $**	175 $

1 Comme l'exigent les Normes IFRS de comptabilité, cette information financière résumée ne correspond pas seulement à notre quote-part de ces montants.

22 emprunts à court terme

Le 22 mai 2024, nous avons conclu une convention avec une fiducie de titrisation sans lien de dépendance associée à une importante banque de l'annexe I aux termes de laquelle nous sommes actuellement en mesure d'emprunter jusqu'à 1,6 milliard de dollars, montant garanti par certaines créances clients et des montants non facturés à recevoir des clients au titre du financement. Cette convention de titrisation à rechargement arrive à expiration le 22 mai 2027 et exige des avances en trésorerie minimales de 920 millions de dollars. Le financement en vertu de la convention peut être fourni en dollars canadiens ou en dollars américains. Des contrats de change à terme sont utilisés pour gérer le risque de change associé au financement libellé en dollars américains.

Les emprunts à court terme de 0,9 milliard de dollars (2024 – 0,9 milliard de dollars) se composent de montants qui nous ont été avancés par la fiducie de titrisation sans lien de dépendance. Tous les montants avancés sont libellés en dollars américains.

Les montants prélevés sur nos facilités bancaires bilatérales ou autres constituaient le solde des emprunts à court terme (le cas échéant).

23 créditeurs et charges à payer

Aux 31 décembre (en millions)	**2025**	2024
Dettes fournisseurs[1]		
Financement de la chaîne d'approvisionnement – un tiers sans lien de dépendance a payé le fournisseur	**16 $**	84 $
Financement de la chaîne d'approvisionnement – dettes fournisseurs admissibles[2]	**11**	2
Montants compris dans le financement de la chaîne d'approvisionnement	**27**	86
Montants non compris dans le financement de la chaîne d'approvisionnement	**955**	1 040
	982	1 126
Charges à payer	**1 246**	1 385
Paie et autres charges salariales connexes	**651**	710
Intérêts à payer	**389**	262
Impôt indirect à payer et autres	**226**	147
	3 494 $	3 630 $

1 La composition des dettes fournisseurs varie en raison de divers facteurs, y compris le calendrier des factures des fournisseurs, notre calendrier du cycle de traitement des données, le caractère saisonnier de certaines activités commerciales et le fait que la date de l'état de la situation financière soit ou non un jour ouvrable. Les dettes fournisseurs représentent les paiements futurs au titre des factures reçues à l'égard des activités d'exploitation et des activités d'investissement, et peuvent comprendre des montants au titre de versements de cotisations et d'autocotisations aux gouvernements.

2 Montants admissibles pour lesquels les fournisseurs peuvent choisir d'être payés par anticipation, soit plus rapidement que ne le prévoient les modalités de paiement habituelles du secteur.

En 2023, nous avons mis en place un programme de financement de la chaîne d'approvisionnement qui permet aux fournisseurs qui ont des dettes fournisseurs admissibles, de choisir d'être payés par anticipation par un tiers sans lien de dépendance, soit plus rapidement que ne le prévoient les modalités de paiement habituelles du secteur. En retour, nous remboursons à ce tiers sans lien de dépendance ces montants lorsque les dettes fournisseurs seraient initialement devenues exigibles.

Les dates d'échéance moyennes pondérées des dettes fournisseurs sont essentiellement semblables, tant pour les entités qui participent au programme de financement de la chaîne d'approvisionnement que pour celles qui n'y participent pas, et les paiements sont généralement exigibles dans un délai de un trimestre.

24 facturation par anticipation et dépôts de clients

Aux 31 décembre (en millions)	**2025**	2024
Facturation par anticipation	**877 $**	820 $
Frais différés d'activation et de connexion de clients	**3**	3
Dépôts des clients	**13**	15
Passifs sur contrat	**893**	838
Autres	**160**	201
	1 053 $	1 039 $

Les passifs sur contrat représentent nos obligations de prestation futures envers les clients à l'égard de services ou d'équipement pour lesquels nous avons déjà reçu une contrepartie, ou pour lesquels un montant est à recevoir du client. Le tableau qui suit présente les soldes de nos passifs sur contrat et la variation de ces soldes.

Exercices clos les 31 décembre (en millions)	*Note*	**2025**	2024
Solde au début		**1 102 $**	974 $
Produits différés au cours d'une période antérieure et comptabilisés au cours de la période considérée		**(631)**	(631)
Entrées nettes découlant des activités		**667**	737
Entrées découlant d'acquisitions d'entreprises	*18b)*	**23**	22
Solde à la fin		**1 161 $**	1 102 $
Tranche courante		**1 026 $**	987 $
Tranche non courante	*27*		
Produits différés		**132**	112
Frais différés d'activation et de connexion de clients		**3**	3
		1 161 $	1 102 $
Rapprochement des passifs sur contrat présentés dans les états consolidés de la situation financière – tranche courante			
Passifs sur contrat, montant brut		**1 026 $**	987 $
Reclassement dans les actifs sur contrat, dans le cas des contrats dont les passifs sur contrat sont inférieurs aux actifs sur contrat	*6c)*	**(119)**	(132)
Reclassement à partir des actifs sur contrat, dans le cas des contrats dont les actifs sur contrat sont inférieurs aux passifs sur contrat	*6c)*	**(14)**	(17)
		893 $	838 $

25 provisions

Obligations liées à la mise hors service d'immobilisations
Nous établissons des provisions pour les passifs liés à la mise hors service d'immobilisations corporelles lorsque ces obligations découlent de l'acquisition, de la construction, de la mise en valeur ou de l'exploitation normale des actifs en question. Nous prévoyons que les sorties de trésorerie connexes relativement au solde comptabilisé à la date des états financiers auront lieu aux alentours des dates de mise hors service de ces actifs.

Provisions liées au personnel
Nos provisions liées au personnel ont principalement trait aux activités de restructuration (comme il est expliqué à la *note 16b)*. Le moment où auront lieu les sorties de trésorerie connexes relativement au solde comptabilisé à la date des états financiers est essentiellement de nature à court terme.

Options de vente position vendeur et contrepartie éventuelle
Parallèlement à certaines acquisitions d'entreprises, nous avons établi des provisions pour des options de vente position vendeur relativement à des participations ne donnant pas le contrôle. Certaines de ces provisions sont déterminées en fonction de la valeur actualisée nette des résultats futurs estimés, ce qui fait que nous devons formuler des hypothèses économiques clés en ce qui a trait à l'avenir. Nous avons également établi des provisions pour une contrepartie éventuelle. Nous ne nous attendons pas à ce que les sorties de trésorerie au titre des options de vente position vendeur aient lieu avant le moment où elles peuvent commencer à être exercées, et nous ne nous attendons pas à ce que les sorties de trésorerie relatives à la contrepartie éventuelle aient lieu avant la fin des périodes d'atteinte d'objectifs de résultat connexes; dans certains cas, nous pourrions régler la provision au titre des options de vente position vendeur au moyen d'instruments de capitaux propres.

(en millions)	*Note*	Obligations liées à la mise hors service d'immobilisations[1]	Provisions liées au personnel[2]	Options de vente position vendeur et contrepartie éventuelle[3]	Réglementation[2]	Autres[2]	Total
Solde au 1er janvier 2024		378 $	219 $	276 $	4 $	184 $	1 061 $
Entrées		40	312	14	—	254	620
Reprises		—	(7)	(106)	—	(56)	(169)
Utilisations		(13)	(391)	—	—	(185)	(589)
Effet des intérêts[4]	*9*	(27)	—	14	—	—	(13)
Incidence du change, montant net[4]		—	—	17	—	—	17
Solde au 31 décembre 2024		378	133	215	4	197	927
Entrées		**13**	**233**	**41**	**146**	**196**	**629**
Reprises		**(1)**	**(3)**	**(17)**	**(6)**	**(28)**	**(55)**
Utilisations		**(11)**	**(253)**	**(11)**	**(3)**	**(191)**	**(469)**
Effet des intérêts[4]	*9*	**(78)**	**—**	**13**	**1**	**—**	**(64)**
Incidence du change, montant net[4]		**—**	**—**	**(8)**	**—**	**1**	**(7)**
Solde au 31 décembre 2025		**301 $**	**110 $**	**233 $**	**142 $**	**175 $**	**961 $**
Courantes		**15 $**	**105 $**	**87 $**	**41 $**	**52 $**	**300 $**
Non courantes		**286**	**5**	**146**	**101**	**123**	**661**
Solde au 31 décembre 2025		**301 $**	**110 $**	**233 $**	**142 $**	**175 $**	**961 $**

1 Les entrées et les reprises pour les provisions relatives aux obligations liées à la mise hors service d'immobilisations sont présentées dans les états consolidés de la situation financière, au poste « Immobilisations corporelles, montant net ». Le montant net des utilisations, dans la mesure où ces éléments comprennent des flux de trésorerie, est inclus au poste « Flux de trésorerie affectés aux activités d'investissement » dans les tableaux consolidés des flux de trésorerie (se reporter à la *note 31a*).

2 En règle générale, les entrées et les reprises pour les provisions relatives au personnel, à la réglementation et autres sont incluses dans les états consolidés du résultat net et du résultat global aux postes « Charge au titre des avantages du personnel », « Achats de biens et services » et « Achats de biens et services », respectivement. Le montant net des utilisations, dans la mesure où ces éléments comprennent des flux de trésorerie, est généralement inclus au poste « Flux de trésorerie provenant des activités d'exploitation » dans les tableaux consolidés des flux de trésorerie.

3 Les entrées et les reprises pour les provisions relatives aux options de vente position vendeur et à la contrepartie éventuelle sont comprises dans les états consolidés de la situation financière au poste « Goodwill, montant net, » et dans les états consolidés du résultat net et du résultat global au poste « Autres produits », respectivement. Le montant des utilisations, dans la mesure où ces éléments comprennent des flux de trésorerie, est inclus au poste « Flux de trésorerie affectés aux activités d'investissement » dans les tableaux consolidés des flux de trésorerie.

4 L'effet des intérêts, à l'exception de ceux découlant de la réévaluation de la provision en raison de la variation des taux d'actualisation, et l'incidence du change, montant net, sont inclus dans les états consolidés du résultat net et du résultat global au poste « Coûts de financement ».

La différence de (92) $ [2024 – (42) $] entre l'effet des intérêts de l'obligation liée à la mise hors service d'immobilisations dans le présent tableau et le montant présenté à la *note 9* découle des variations des taux d'actualisation applicables à la provision, cette différence étant incluse dans le coût des actifs connexes en l'incluant dans les (en la portant en réduction des) entrées comme il est indiqué à la *note 17*, et dans les états consolidés de la situation financière au poste « Immobilisations corporelles, montant net ».

Réglementation
Le régime de réglementation en vertu duquel nous exerçons nos activités à titre d'entreprise de télécommunications au Canada prévoit, notamment, les tarifs et les conditions de l'offre de services de télécommunications et ainsi, nous pourrions devoir comptabiliser des provisions connexes. Nous ne pouvons pas raisonnablement déterminer le moment où auront lieu les sorties de trésorerie liées aux comptes réglementaires.

Autres
Les provisions pour autres éléments comprennent les provisions au titre des réclamations juridiques, de la rationalisation des biens immobiliers et d'autres activités de restructuration liées à des personnes qui ne sont pas des employés, ainsi que des coûts de résiliation de contrats et des contrats déficitaires (y compris ceux liés à des acquisitions d'entreprises). À l'exception de ce qui est décrit dans le texte qui suit, nous prévoyons que les sorties de trésorerie connexes relativement au solde comptabilisé à la date des états financiers surviendront sur une période indéterminée s'échelonnant sur plusieurs années.

Comme il est expliqué plus en détail à la *note 29a),* nous faisons l'objet d'un certain nombre de réclamations juridiques et nous sommes au courant de certaines autres réclamations juridiques éventuelles à notre égard. Nous établissons des provisions au titre des réclamations juridiques lorsque celles-ci sont justifiées, en tenant compte des évaluations juridiques, des informations récentes et de la possibilité attendue de recours. Nous ne pouvons pas raisonnablement déterminer le moment où auront lieu les sorties de trésorerie liées aux réclamations juridiques.

En ce qui a trait aux acquisitions d'entreprises, nous avons établi des provisions pour des coûts de résiliation de contrats et des contrats déficitaires acquis.

26 dette à long terme

a) Éléments de la dette à long terme

Aux 31 décembre (en millions)	*Note*	**2025**	2024
Dette de premier rang non garantie			
Billets de premier rang de TELUS Corporation	*b)*	**18 191 $**	22 077 $
Papier commercial de TELUS Corporation	*c)*	**952**	1 404
Autres	*e)*	**295**	—
Débentures de TELUS Communications Inc.	*f)*	**—**	200
Dette de rang inférieur non garantie			
Billets subordonnés de rang inférieur de TELUS Corporation	*g)*	**7 250**	—
Dette garantie			
Facilité de crédit de TELUS International (Cda) Inc.	*h)*	**—**	1 703
Autres	*i)*	**537**	588
		27 225	25 972
Obligations locatives	*j)*	**3 314**	2 882
Dette à long terme		**30 539 $**	28 854 $
Tranche courante		**3 102 $**	3 246 $
Tranche non courante		**27 437**	25 608
Dette à long terme		**30 539 $**	28 854 $

b) Billets de premier rang de TELUS Corporation

Les billets sont des obligations de premier rang non garanties et non subordonnées, ont égalité de rang avec toutes nos obligations non garanties et non subordonnées existantes ou futures, ont priorité de paiement sur toutes nos dettes subordonnées existantes ou futures, et sont dans les faits subordonnés à toutes les obligations existantes ou futures de nos filiales, ou garanties par ces dernières. Les actes de fiducie régissant les billets contiennent des clauses restrictives qui, entre autres, limitent notre capacité et celle de certaines de nos filiales de donner des garanties à l'égard de la dette, d'effectuer des transactions de vente et de cession-bail, et de contracter de nouvelles dettes.

Les intérêts sont payables semestriellement. À la survenance d'un événement déclencheur de changement de contrôle, comme il est décrit dans l'acte de fiducie supplémentaire, nous devons faire une offre de rachat de ces billets à un prix correspondant à 101 % de leur montant en capital majoré de l'intérêt couru et impayé à la date de rachat.

Les billets émis avant septembre 2023 sont remboursables par anticipation à notre gré, en totalité en tout temps, ou en partie de temps à autre, sur préavis d'au moins 30 jours et d'au plus 60 jours avant leurs dates d'échéance respectives. En ce qui concerne les billets émis après août 2023, la période de préavis est d'au moins 10 jours et d'au plus 60 jours. À partir des dates d'expiration respectives mentionnées dans le tableau relativement à l'écart au titre de la valeur actuelle de remboursement par anticipation, les billets émis avant septembre 2023 sont remboursables par anticipation en totalité, mais non en partie, à notre gré, sur préavis d'au moins 30 jours et d'au plus 60 jours à un prix de remboursement par anticipation égal à 100 % de leurs montants en capital respectifs. En ce qui concerne les billets émis après août 2023, la période de préavis est d'au moins 10 jours et d'au plus 60 jours. Les intérêts courus et impayés, s'il y a lieu, seront payés à la date fixée pour le remboursement par anticipation.

Notes annexes

Série de billets de premier rang de TELUS Corporation	Émis	Échéance	Prix d'émission	Taux d'intérêt effectif[1]	Montant nominal en capital		Écart au titre de la valeur actuelle de remboursement par anticipation	
					Émis initialement	En circulation à la date des états financiers	Points de base[2]	Date d'expiration
Billets à 3,75 % de série CQ	Sept. 2014	Janv. 2025	997,75 $	3,78 %	800 M$	Néant	38,5	17 oct. 2024
Billets à 3,75 % de série CV	Déc. 2015	Mars 2026[3]	992,14 $	3,84 %	600 M$	600 M$	53,5	10 déc. 2025
Billets à 2,75 % de série CZ	Juill. 2019	Juill. 2026	998,73 $	2,77 %	800 M$	800 M$	33	8 mai 2026
Billets à 2,80 % libellés en dollars américains[4]	Sept. 2016	Févr. 2027	991,89 $ US	2,89 %	600 M$ US	600 M$ US	20	16 nov. 2026
Billets à 3,70 % libellés en dollars américains[4]	Mars 2017	Sept. 2027	998,95 $ US	3,71 %	500 M$ US	500 M$ US	20	15 juin 2027
Billets à 2,35 % de série CAC	Mai 2020	Janv. 2028	997,25 $	2,39 %	600 M$	600 M$	48	27 nov. 2027
Billets à 3,625 % de série CX	Mars 2018	Mars 2028	989,49 $	3,75 %	600 M$	600 M$	37	1er déc. 2027
Billets à 4,80 % de série CAO	Févr. 2024	Déc. 2028	998,95 $	4,83 %	700 M$	700 M$	28	15 nov. 2028
Billets à 3,30 % de série CY	Avr. 2019	Mai 2029	991,75 $	3,40 %	1,0 G$	1,0 G$	43,5	2 févr. 2029
Billets à 5,00 % de série CAI	Sept. 2022	Sept. 2029	995,69 $	5,07 %	350 M$	350 M$	46,5	13 juill. 2029
Billets à 3,15 % de série CAA	Déc. 2019	Févr. 2030	996,49 $	3,19 %	600 M$	600 M$	39,5	19 nov. 2029
Billets à 5,60 %, de série CAM	Sept. 2023	Sept. 2030	998,85 $	5,62 %	500 M$	500 M$	46	9 juill. 2030
Billets à 2,05 % de série CAD	Oct. 2020	Oct. 2030	997,93 $	2,07 %	500 M$	500 M$	38	7 juill. 2030
Billets à 4,95 % de série CAP	Févr. 2024	Févr. 2031	997,07 $	5,00 %	600 M$	600 M$	34,5	18 déc. 2030
Billets à 4,65 % de série CAQ	Août 2024	Août 2031	999,11 $	4,66 %	700 M$	700 M$	38,5	13 juin 2031
Billets liés à la durabilité à 2,85 % de série CAF	Juin 2021	Nov. 2031	997,52 $	2,88 %[5]	750 M$	750 M$	34	13 août 2031
Billets liés à la durabilité à 3,40 % libellés en dollars américains[4]	Févr. 2022	Mai 2032	997,13 $ US	3,43 %[5]	900 M$ US	900 M$ US	25	13 févr. 2032
Billets liés à la durabilité à 5,25 % de série CAG	Sept. 2022	Nov. 2032	996,73 $	5,29 %[5]	1,1 G$	1,1 G$	51,5	15 août 2032
Billets liés à la durabilité à 4,95 % de série CAJ	Mars 2023	Mars 2033	998,28 $	4,97 %[5]	500 M$	500 M$	54,5	28 déc. 2032
Billets liés à la durabilité à 5,75 % de série CAK	Sept. 2023	Sept. 2033	997,82 $	5,78 %[5]	850 M$	850 M$	52	8 juin 2033
Billets liés à la durabilité à 5,10 % de série CAN	Févr. 2024	Févr. 2034	996,44 $	5,15 %[5]	500 M$	500 M$	38,5	15 nov. 2033
Billets à 4,40 % de série CL	Avr. 2013	Avr. 2043	997,68 $	4,41 %	600 M$	129 M$[7]	47	1er oct. 2042
Billets à 5,15 % de série CN	Nov. 2013	Nov. 2043	995,00 $	5,18 %	400 M$	400 M$	50	26 mai 2043
Billets à 4,85 % de série CP	Dates multiples[6]	Avr. 2044	987,91 $[6]	4,93 %[6]	500 M$[6]	900 M$[6]	46	5 oct. 2043
Billets à 4,75 % de série CR	Sept. 2014	Janv. 2045	992,91 $	4,80 %	400 M$	400 M$	51,5	17 juill. 2044
Billets à 4,40 % de série CU	Mars 2015	Janv. 2046	999,72 $	4,40 %	500 M$	60 M$[7]	60,5	29 juill. 2045
Billets à 4,70 % de série CW	Dates multiples[8]	Mars 2048	998,06 $[8]	4,71 %[8]	325 M$[8]	89 M$[7, 8]	58,5	6 sept. 2047
Billets à 4,60 % libellés en dollars américains[4]	Juin 2018	Nov. 2048	987,60 $ US	4,68 %	750 M$ US	561 M$ US[7]	25	16 mai 2048
Billets à 4,30 % libellés en dollars américains[4]	Mai 2019	Juin 2049	990,48 $ US	4,36 %	500 M$ US	371 M$ US[7]	25	15 déc. 2048
Billets à 3,95 % de série CAB	Dates multiples[9]	Févr. 2050	997,54 $[9]	3,97 %[9]	400 M$[9]	73 M$[7, 9]	57,5	16 août 2049
Billets à 4,10 % de série CAE	Avr. 2021	Avr. 2051	994,70 $	4,13 %	500 M$	49 M$[7]	53	5 oct. 2050
Billets à 5,65 % de série CAH	Sept. 2022	Sept. 2052	996,13 $	5,68 %	550 M$	550 M$	61,5	13 mars 2052
Billets à 5,95 % de série CAL	Sept. 2023	Sept. 2053	992,67 $	6,00 %	400 M$	400 M$	61,5	8 mars 2053

1 Le taux d'intérêt effectif correspond au taux que les billets rapporteraient à un premier détenteur de titres de créance si ces derniers étaient détenus jusqu'à leur échéance et, en ce qui concerne les billets liés à la durabilité, si aucun élément déclencheur ni majoration de type NPF ne survient.

2 Pour les billets libellés en dollars canadiens, le prix de remboursement par anticipation correspond au plus élevé de i) la valeur actuelle des billets, actualisée en fonction du rendement des obligations du gouvernement du Canada, majorée de l'écart au titre de la valeur actuelle de remboursement par anticipation, calculée sur la période allant jusqu'à la date d'expiration, ou de ii) 100 % du capital.

Pour les billets libellés en dollars américains, le prix de remboursement par anticipation correspond au plus élevé de i) la valeur actuelle des billets, actualisée en fonction du taux ajusté des bons du Trésor américain (le taux des bons du Trésor américain pour les billets liés à la durabilité à 3,40 % libellés en dollars américains), majorée de l'écart au titre de la valeur actuelle de remboursement par anticipation, calculée sur la période allant jusqu'à la date d'expiration, ou de ii) 100 % du capital.

3 Le 16 décembre 2025, nous avons exercé notre droit de racheter par anticipation, et avons effectivement racheté, le 16 janvier 2026, la totalité de nos billets à 3,75 % de série CV.

4 Nous avons conclu des dérivés de change (swaps de devises) qui servent effectivement à convertir les paiements en capital et les obligations au titre des intérêts en obligations libellées en dollars canadiens, comme suit :

Série de billets de premier rang de TELUS Corporation	Taux d'intérêt fixé	Paiements en capital équivalents en dollars canadiens	Taux de change
Billets à 2,80 % en dollars américains	2,95 %	792 M$	1,3205 $
Billets à 3,70 % en dollars américains	3,41 %	667 M$	1,3348 $
Billets liés à la durabilité à 3,40 % libellés en dollars américains	3,89 %	1,1 G$	1,2753 $
Billets à 4,60 % en dollars américains	4,41 %	728 M$	1,2985 $
Billets à 4,30 % en dollars américains	4,27 %	498 M$	1,3435 $

5 Si nous n'obtenons pas de certificat attestant l'atteinte de notre objectif de performance en matière de durabilité pour l'exercice se clôturant le 31 décembre 2030, les billets liés à la durabilité porteront intérêt à un taux accru de la date de l'événement déclencheur jusqu'à leur échéance respective. Le taux d'intérêt sur certains des billets liés à la durabilité peut également augmenter (la « majoration de type NPF ») si nous n'atteignons pas des cibles additionnelles en matière de durabilité et/ou en matière environnementale, sociale ou de gouvernance spécifiées dans une obligation liée à la durabilité. Le taux d'intérêt sur les billets liés à la durabilité ne peut cependant excéder le taux initial de plus de la majoration de type NPF et de la limite liée à l'élément déclencheur, sur une base combinée, dans aucune circonstance, que ce soit en raison de l'absence de certificat de vérification de l'atteinte de cibles de performance en matière de durabilité et/ou d'autres cibles en vertu d'une ou de plusieurs obligations liées à la durabilité futures. Dans le même ordre d'idées, si nous remboursons par anticipation des billets liés à la durabilité sans avoir obtenu de certificat attestant l'atteinte de notre objectif de performance en matière de durabilité à la fin de l'exercice précédant la date de remboursement par anticipation, les intérêts accumulés seront calculés aux taux indiqués dans le tableau suivant.

	Certificat attestant l'atteinte de l'objectif de performance en matière de durabilité				
Série de billets de premier rang de TELUS Corporation	Exercice	Date de l'élément déclencheur	Taux d'intérêt après l'élément déclencheur	Total de la majoration de type NPF et de la limite liée à l'élément déclencheur	Taux d'accumulation des intérêts liés au remboursement par anticipation en l'absence de certificat
Billets liés à la durabilité à 2,85 % de série CAF	2030	14 nov. 2030	3,85 %	s.o.	3,85 %
Billets liés à la durabilité à 3,40 % libellés en dollars américains	2030	14 nov. 2030	4,40 %	1,50 %	4,40 %
Billets liés à la durabilité à 5,25 % de série CAG	2030	15 nov. 2030	6,00 %	1,50 %	6,00 %
Billets liés à la durabilité à 4,95 % de série CAJ	2030	28 mars 2031	5,70 %	1,50 %	5,70 %
Billets liés à la durabilité à 5,75 % de série CAK	2030	30 avr. 2031	6,35 %	1,20 %	6,35 %
Billets liés à la durabilité à 5,10 % de série CAN	2030	15 févr. 2031	5,60 %	1,00 %	5,60 %

6 Des billets à 4,85 % de série CP d'un montant de 500 millions de dollars ont été émis en avril 2014 à un prix d'émission de 998,74 $ et à un taux d'intérêt effectif de 4,86 %. Cette série de billets a fait l'objet d'une nouvelle émission en décembre 2015, et des billets supplémentaires d'un montant de 400 millions de dollars ont été émis à un prix d'émission de 974,38 $ et à un taux d'intérêt effectif de 5,02 %.

7 Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2025, nous avons acquis des billets de premier rang de TELUS Corporation en vertu de nos offres publiques de rachat de juin 2025 et de décembre 2025, comme il est présenté dans le tableau suivant.

Série de billets de premier rang de TELUS Corporation	Échéance	Montant nominal des billets acquis dans le cadre de l'offre publique de rachat (en millions) Juin 2025	Déc. 2025	Total
Billets à 4,40 % de série CL	Avr. 2043	—	471 $	471 $
Billets à 4,40 % de série CU	Janv. 2046	267 $	173 $	440 $
Billets à 4,70 % de série CW	Mars 2048	—	386 $	386 $
Billets à 4,60 % en dollars américains	Nov. 2048	189 $ US	—	189 $ US
Billets à 4,30 % en dollars américains	Juin 2049	129 $ US	—	129 $ US
Billets à 3,95 % de série CAB	Févr. 2050	695 $	32 $	727 $
Billets à 4,10 % de série CAE	Avr. 2051	422 $	29 $	451 $

8 Des billets à 4,70 % de série CW d'un montant de 325 millions de dollars ont été émis en mars 2017 à un prix d'émission de 990,65 $ et à un taux d'intérêt effectif de 4,76 %. Cette série de billets a fait l'objet d'une nouvelle émission en février 2018, et des billets supplémentaires d'un montant de 150 millions de dollars ont été émis en mars 2018 à un prix d'émission de 1 014,11 $ et à un taux d'intérêt effectif de 4,61 %.

9 Des billets à 3,95 % de série CAB d'un montant de 400 millions de dollars ont été émis en décembre 2019 à un prix d'émission de 991,54 $ et à un taux d'intérêt effectif de 4,00 %. Cette série de billets a fait l'objet d'une nouvelle émission en mai 2020, et des billets supplémentaires d'un montant de 400 millions de dollars ont été émis à un prix d'émission de 1 003,53 $ et à un taux d'intérêt effectif de 3,93 %.

c) Papier commercial de TELUS Corporation

TELUS Corporation a un programme de papier commercial non garanti adossé à notre facilité de crédit consortial renouvelable de 2,75 milliards de dollars (se reporter à la *note 26d*) qui est utilisé aux fins générales de la société, notamment à titre de dépenses d'investissement et de placements. Sous réserve du respect de conditions en matière de notation, ce programme nous permet d'émettre à tout moment du papier commercial d'un montant maximal global équivalent à 2,1 milliards de dollars (montant maximal de 1,5 milliard de dollars US). Nous avons recours à des contrats de change à terme pour gérer le risque de change découlant du papier commercial libellé en dollars américains. Même si la dette sous forme de papier commercial arrive à échéance dans un délai de un an, nous la classons à titre de tranche courante de la dette à long terme, étant donné que ces montants sont soutenus par la facilité de crédit renouvelable et que nous prévoyons qu'ils continueront d'être soutenus par la facilité de crédit renouvelable qui ne comporte aucune exigence de remboursement au cours de la prochaine année. Au 31 décembre 2025, l'encours du papier commercial s'établissait à 1,0 milliard de dollars (2024 – 1,4 milliard de dollars), lequel était libellé en dollars américains (0,7 milliard de dollars US; 2024 – 1,0 milliard de dollars US), avec un taux d'intérêt effectif moyen de 4,8 %, et dont les dates d'échéance s'échelonnent jusqu'en mai 2026.

d) Facilités de crédit de TELUS Corporation

Au 31 décembre 2025, TELUS Corporation avait une facilité de crédit bancaire consortial non garantie renouvelable de 2,75 milliards de dollars venant à échéance le 21 août 2030 (2024 – 14 juillet 2028), avec un consortium d'institutions financières, qui servira aux fins générales de la société, notamment pour soutenir le papier commercial.

Au cours du trimestre clos le 30 juin 2025, TELUS Corporation avait une facilité de crédit bancaire non renouvelable et non garantie de 600 millions de dollars (ou l'équivalent en dollars américains) auprès d'une institution financière devant servir à des fins générales. Nous avons prélevé un montant de 574 millions de dollars (415 millions de dollars US) sur la facilité de crédit au cours du trimestre clos le 30 juin 2025, montant qui a été entièrement remboursé au cours de la même période. Comme elle est de nature non renouvelable, la facilité de crédit a par la suite été résiliée en juin 2025.

Les facilités de crédit de TELUS Corporation portent intérêt au taux préférentiel, au taux de base en dollars américains, au taux des opérations de pension à un jour (le « taux CORRA ») ou au Secured Overnight Financing Rate (« SOFR ») à terme (tels que ces termes sont utilisés ou définis dans les facilités de crédit), plus les marges applicables. La facilité de crédit comporte les déclarations, les garanties et les clauses restrictives habituelles, y compris le respect de deux ratios financiers mesurés à la clôture des trimestres financiers. Notre ratio d'endettement ne doit pas être supérieur à 4,25:1,00 et notre ratio des flux de trésorerie d'exploitation sur les charges d'intérêts ne doit pas être inférieur à 2,00:1,00, selon le sens donné à chacun de ces ratios dans les facilités de crédit.

L'accès continu à ces facilités de crédit par TELUS Corporation n'est pas assujetti au maintien par TELUS Corporation d'une notation en particulier.

Aux 31 décembre (en millions)	**2025**	2024
Montant net disponible	**1 798 $**	1 346 $
Sûreté pour le papier commercial	**952**	1 404
Montant brut disponible sur la facilité de crédit bancaire renouvelable de 2,75 milliards de dollars	**2 750 $**	2 750 $

Au 31 décembre 2025, nous avions des lettres de crédit en cours de 67 millions de dollars (2024 – 62 millions de dollars), lesquelles ont été émises en vertu de diverses facilités non engagées. Ces facilités de lettres de crédit s'ajoutent à notre capacité de fournir des lettres de crédit en vertu de notre facilité de crédit bancaire renouvelable engagée.

e) Autres passifs (non garantis)

Au 31 décembre 2025, les autres passifs (non garantis) comprenaient des actions privilégiées émises par une filiale entièrement détenue à un investisseur privé dans le cadre de l'acquisition de Workplace Options, comme il est décrit à la *note 18b*). Les Normes IFRS de comptabilité exigent que ces instruments financiers soient comptabilisés comme des passifs financiers. Les actions privilégiées étaient des obligations non subordonnées, avaient priorité de paiement sur toutes nos dettes subordonnées existantes ou futures, et étaient dans les faits subordonnées à toutes les obligations existantes ou futures de nos filiales, ou garanties par ces dernières.

Au 31 décembre 2025, des actions privilégiées d'une valeur de 274 millions de dollars (2024 – néant) avaient été émises et étaient entièrement libellées en dollars américains (200 millions de dollars US; 2024 – néant), et un dividende trimestriel cumulatif (comptabilisé comme des intérêts) est payable en trésorerie, ou à notre gré chaque trimestre, au moyen du réinvestissement des dividendes dans des actions privilégiées de la même série.

Les actions privilégiées étaient rachetables en totalité, mais non en partie, à notre gré, et après le 13 mai 2030, au gré du porteur. Des événements entraînant un changement de contrôle, tels qu'ils sont définis dans la convention de placement dans des titres privilégiés, ont pu également exiger le rachat des actions privilégiées. Le prix de rachat était généralement équivalent à un multiple du capital investi. Tous les intérêts courus et non réinvestis auraient été inclus dans la détermination de la valeur de rachat.

Après le 31 décembre 2025, les actions privilégiées ont été échangées contre un billet à ordre de 200 millions de dollars US, qui avait priorité de paiement sur toutes nos dettes subordonnées existantes ou futures, et était dans les faits subordonnées à toutes les obligations existantes ou futures de nos filiales, ou garanties par ces dernières.

Le billet à ordre est rachetable en totalité, mais non en partie, à notre gré, et après le 13 mai 2030, également au gré du porteur. Des événements entraînant un changement de contrôle, tels qu'ils sont définis dans la convention de placement dans des titres privilégiés, peuvent également exiger le rachat du billet à ordre. Le prix de rachat est généralement équivalent à un multiple du capital investi. Tous les intérêts courus seraient inclus dans la détermination de la valeur de rachat.

f) Débentures de TELUS Communications Inc.

Les débentures à 8,80 % de série B ont été émises en septembre 1995 pour un montant de 200 millions de dollars au prix de 995,10 $ par AGT Limited (une société absorbée par TELUS Communications Inc.), et étaient régies par un acte de fiducie daté du 24 août 1994, ainsi que par un acte de fiducie supplémentaire daté du 22 septembre 1995. Les intérêts étaient payables semestriellement. Avant leur échéance en septembre 2025, nous aurions pu rembourser par anticipation ces débentures à notre gré, en totalité en tout temps, ou en partie de temps à autre, sur préavis d'au moins 30 jours. Le prix de remboursement par anticipation aurait correspondu au plus élevé de i) la valeur actuelle des débentures, actualisée en fonction du rendement des obligations du gouvernement du Canada, majorée de l'écart au titre de la valeur actuelle de remboursement par anticipation de 15 points de base, ou de ii) 100 % du capital. Les intérêts courus et impayés auraient été payés à la date du remboursement par anticipation.

Ces débentures sont devenues des obligations de TELUS Communications Inc. aux termes d'un regroupement effectué le 1er janvier 2001. Ces débentures n'étaient pas garanties et étaient assujetties à certaines clauses restrictives, notamment à une sûreté négative et à une limite sur l'émission de titres de créance supplémentaires en fonction du ratio dette nette/total des capitaux investis et d'un test de couverture des intérêts. TELUS Corporation garantissait le paiement du capital et des intérêts des débentures depuis le 12 juin 2009.

g) Billets subordonnés de rang inférieur de TELUS Corporation

Les billets constituent des obligations directes non garanties, sont subordonnés à toutes les dettes de premier rang existantes et futures, et sont subordonnés dans les faits à toutes les dettes et les obligations existantes et futures de nos filiales, ou garanties par ces dernières. Aux fins du calcul des ratios d'endettement, seulement la moitié du capital est comprise dans la dette au cours de la première décennie suivant l'émission.

L'intérêt est payable en versements semestriels et le taux fixe est rajusté à la date de paiement de l'intérêt qui coïncide avec la date de la fin de la période d'interdiction de remboursement par anticipation et tous les cinq ans par la suite. À la survenance d'un événement de notation, comme il est décrit dans l'acte de fiducie supplémentaire, nous devons faire une offre de rachat de ces billets à un prix correspondant à 102 % de leur montant en capital majoré de l'intérêt couru et impayé à la date de rachat.

Après la période initiale d'interdiction de remboursement par anticipation, les billets seront remboursables à notre gré, en totalité en tout temps, ou en partie de temps à autre, sur préavis d'au moins 10 jours et d'au plus 60 jours avant toute date de versement des intérêts (avant la fin des périodes initiales d'interdiction de remboursement par anticipation, les billets sont remboursables sur préavis d'au moins 10 jours et d'au plus 90 jours avant la première date de rajustement de taux unique de chaque billet) à un prix de remboursement équivalent à 100 % de leur montant en capital. Les intérêts courus et impayés, s'il y a lieu, seront payés à la date fixée pour le remboursement par anticipation.

					Montant nominal en capital			
Série de billets subordonnés de rang inférieur de TELUS Corporation	Émis	Échéance	Prix d'émission	Taux d'intérêt effectif initial[1]	Émis initialement	En circulation à la date des états financiers	Date de fin de la période d'interdiction de remboursement	Rajustement de taux minimal[2]
Billets à taux fixe-fixe de 6,25 % de série CAR	Dates multiples[3]	Juillet 2055	1 006,41 $[3]	6,09 %[3]	1,1 G$[3]	1,5 G$[3]	21 juillet 2030	6,25 %
Billets à taux fixe-fixe de 6,75 % de série CAS	Dates multiples[4]	Juillet 2055	1 020,45 $[4]	6,46 %[4]	500 M$[4]	925 M$[4]	21 juillet 2035	6,75 %
Billets à taux fixe-fixe de 6,625 % de série A libellés en dollars américains[5]	Juin 2025	Octobre 2055	1 000,00 $ US	6,625 %	700 M$ US	700 M$ US	15 octobre 2030	6,625 %
Billets à taux fixe-fixe de 7,000 % de série B libellés en dollars américains[5]	Juin 2025	Octobre 2055	1 000,00 $ US	7,000 %	800 M$ US	800 M$ US	15 octobre 2035	7,000 %
Billets à taux fixe-fixe de 6,375 % de série C libellés en dollars américains[5]	Décembre 2025	Juin 2056	1 000,00 $ US	6,375 %	800 M$ US	800 M$ US	9 juin 2031	6,375 %
Billets à taux fixe-fixe de 6,625 % de série D libellés en dollars américains[5]	Décembre 2025	Juin 2056	1 000,00 $ US	6,625 %	700 M$ US	700 M$ US	9 juin 2036	6,625 %
Billets à taux fixe-fixe de 5,375 % de série CAT	Décembre 2025	Juin 2056	1 000,00 $	5,375 %	400 M$	400 M$	9 juin 2031	5,375 %
Billets à taux fixe-fixe de 5,875 % de série CAU	Décembre 2025	Juin 2056	1 000,00 $	5,875 %	400 M$	400 M$	9 juin 2036	5,875 %

1 Le taux d'intérêt effectif correspond au rendement minimal que les billets rapporteraient à un premier détenteur de titres de créance si ces derniers étaient détenus jusqu'à leur échéance.

2 En ce qui concerne les billets de série CAR, de série CAS, de série CAT et de série CAU, le rajustement du taux est fondé sur un écart par rapport au rendement des obligations du gouvernement du Canada à cinq ans à la date de rajustement, mais est assujetti à un rajustement de taux minimal.

Pour les billets à taux fixe-fixe de 6,625 % de série A libellés en dollars américains, les billets à taux fixe-fixe de 7,000 % de série B libellés en dollars américains, les billets à taux fixe-fixe de 6,375 % de série C libellés en dollars américains et les billets à taux fixe-fixe de 6,625 % de série D libellés en dollars américains, le rajustement de taux est fondé sur un écart par rapport au rendement des obligations du gouvernement des États-Unis à cinq ans à la date de rajustement, mais est assujetti à un rajustement de taux minimal.

3 Une tranche de 1,1 milliard de dollars de billets à taux fixe-fixe de 6,25 % de série CAR a été émise en avril 2025 à un prix d'émission de 999,65 $ et à un taux d'intérêt effectif initial de 6,25 %. Les billets de cette série ont été rouverts en juin 2025 et une nouvelle tranche de 375 millions de dollars de billets a été émise à un prix d'émission de 1 026,25 $ et à un taux d'intérêt effectif initial de 5,61 %.

4 Une tranche de 500 millions de dollars de billets à taux fixe-fixe de 6,75 % de série CAS a été émise en avril 2025 à un prix d'émission de 999,59 $ et à un taux d'intérêt effectif initial de 6,75 %. Les billets de cette série ont été rouverts en juin 2025 et une nouvelle tranche de 425 millions de dollars de billets a été émise à un prix d'émission de 1 045,00 $ et à un taux d'intérêt effectif initial de 6,13 %.

5 Nous avons conclu des dérivés de change (swaps de devises) qui, au cours des premières périodes d'interdiction de remboursement par anticipation, convertissaient effectivement les obligations de paiement de capital et d'intérêts en obligations en dollars canadiens, comme suit :

Série de billets subordonnés de rang inférieur de TELUS Corporation	Taux d'intérêt durant la première période d'interdiction de remboursement	Paiements en capital équivalents en dollars canadiens	Taux de change
Billets à taux fixe-fixe de 6,625 % de série A libellés en dollars américains	5,79 %	1,0 G$	1,3743 $
Billets à taux fixe-fixe de 7,000 % de série B libellés en dollars américains	6,42 %	1,1 G$	1,3743 $
Billets à taux fixe-fixe de 6,375 % de série C libellés en dollars américains	5,64 %	1,1 G$	1,3957 $
Billets à taux fixe-fixe de 6,625 % de série D libellés en dollars américains	6,07 %	1,0 G$	1,3955 $

h) Facilité de crédit de TELUS International (Cda) Inc.

Au 31 décembre 2024, TELUS International (Cda) Inc. avait une facilité de crédit garantie par ses actifs qui devait arriver à échéance le 3 janvier 2028, avec un consortium d'institutions financières, y compris TELUS Corporation. Au cours du trimestre clos le 30 septembre 2025, la facilité de crédit a été remboursée. La facilité comprenait des composantes renouvelables de 800 millions de dollars US et des composantes emprunt à terme amortissables de 1,2 milliard de dollars US, TELUS Corporation étant un coprêteur à environ 7,2 % à l'égard de ces deux composantes. La facilité était sans recours pour TELUS Corporation.

Les composantes emprunt à terme étaient assujetties à des calendriers d'amortissement qui exigeaient qu'un minimum de 5 % du montant en capital avancé soit remboursé chaque année pendant la durée de l'entente, le solde étant exigible à l'échéance.

Aux 31 décembre (en millions)	Composantes renouvelables	Composantes emprunt à terme[1]	Total
2024			
Montant disponible	611 $ US	— $ US	611 $ US
Encours			
À payer à d'autres entités	175	1 017	1 192
À payer à TELUS Corporation	14	78	92
	800 $ US	1 095 $ US	1 895 $ US

1 En ce qui concerne les montants dus au consortium d'institutions financières, à l'exclusion de TELUS Corporation, nous avions conclu des dérivés de change (swaps de devises) qui auraient effectivement converti une tranche amortissable libellée en dollars américains des paiements en capital et les obligations au titre des intérêts en obligations libellées en euros assorties d'un taux d'intérêt fixe effectif de 2,6 % et d'un taux de change fixe effectif de 1,088 $ US pour 1,00 € sur le montant en capital; le montant nominal initial de ces dérivés de change était de 448 $ US. Ces montants avaient été comptabilisés comme couverture d'investissement net dans un établissement étranger (se reporter à la *note 4*). Au remboursement de la facilité de crédit, la relation de couverture est devenue inefficace et la comptabilité de couverture a été abandonnée.

i) Autres passifs (garantis)

Les autres passifs portent intérêt au taux de 4,4 %, sont garantis par les licences de spectre des SSFE-4 associées à ces autres passifs, et sont assujettis à un calendrier d'amortissement en vertu duquel le capital est remboursé au cours des périodes allant jusqu'à l'échéance, la dernière de ces échéances étant le 31 mars 2035.

j) Obligations locatives

Comme les obligations locatives sont assujetties à des calendriers d'amortissement, le capital est remboursé sur diverses périodes, y compris les renouvellements raisonnablement prévus. Le taux d'intérêt moyen pondéré sur les obligations locatives s'établissait à environ 5,1 % au 31 décembre 2025.

k) Échéances de la dette à long terme

Les exigences prévues relatives aux remboursements sur la dette à long terme calculés en fonction des sommes impayées au 31 décembre 2025 sont présentées dans le tableau suivant.

Dette à long terme composée libellée en	Dollars canadiens			Dollars américains					Autres monnaies	
						Montants des swaps de devises devant être échangés				
Exercices se clôturant les 31 décembre (en millions)	Dette à long terme, excluant les contrats de location	Contrats de location[1] *(note 19)*	Total	Dette à long terme, excluant les contrats de location	Contrats de location *(note 19)*	(Reçus)[2]	Payés	Total	Contrats de location *(note 19)*	Total
2026	**1 450 $**	**580 $**	**2 030 $**	**952 $**	**38 $**	**(952) $**	**966 $**	**1 004 $**	**60 $**	**3 094 $**
2027	**52**	**528**	**580**	**1 508**	**32**	**(1 507)**	**1 459**	**1 492**	**50**	**2 122**
2028	**1 955**	**416**	**2 371**	**—**	**33**	**—**	**—**	**33**	**40**	**2 444**
2029	**1 408**	**277**	**1 685**	**—**	**37**	**—**	**—**	**37**	**32**	**1 754**
2030	**1 655**	**162**	**1 817**	**274**	**38**	**(959)**	**962**	**315**	**20**	**2 152**
2031 à 2035	**5 262**	**372**	**5 634**	**1 234**	**32**	**(2 330)**	**2 247**	**1 183**	**61**	**6 878**
Par la suite	**6 270**	**499**	**6 769**	**5 389**	**—**	**(1 278)**	**1 227**	**5 338**	**3**	**12 110**
Sorties de trésorerie futures à l'égard des remboursements de capital de la dette à long terme composée	**18 052**	**2 834**	**20 886**	**9 357**	**210**	**(7 026)**	**6 861**	**9 402**	**266**	**30 554**
Sorties de trésorerie futures à l'égard de l'intérêt connexe et des frais de crédit similaires[3]	**11 965**	**683**	**12 648**	**10 154**	**80**	**(5 877)**	**5 655**	**10 012**	**84**	**22 744**
Échéances contractuelles non actualisées *(note 4c)*	**30 017 $**	**3 517 $**	**33 534 $**	**19 511 $**	**290 $**	**(12 903) $**	**12 516 $**	**19 414 $**	**350 $**	**53 298 $**

1 Comme il est décrit à la *note 3*, nous pouvons émettre de nouveaux titres de créance afin de remplacer une dette existante dotée de caractéristiques différentes. Après le 31 décembre 2025, dans le cadre de la gestion de notre structure du capital, au moyen d'une tranche des flux de trésorerie provenant des titres de créance à long terme (dotés de caractéristiques différentes) émis aux fins du remboursement de la dette et à d'autres fins générales au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2025, nous avons choisi de façon discrétionnaire de remplacer et de rembourser par anticipation un montant de 732 $ du capital des contrats de location, ce qui aurait pour effet de devancer à 2026 des paiements de capital des contrats de location de 221 $, de 154 $, de 85 $ et de 17 $ auparavant prévus pour 2027, 2028, 2029 et 2030, respectivement.

2 Le cas échéant, les flux de trésorerie tiennent compte des taux de change au 31 décembre 2025. Les échéances et les flux de trésorerie bruts des billets subordonnés de rang inférieur de TELUS Corporation reflètent la date de rajustement initiale du taux fixe.

3 Les sorties de trésorerie futures à l'égard de l'intérêt connexe et des frais de crédit similaires pour les billets liés à la durabilité, le papier commercial, les montants prélevés sur nos facilités de crédit, le cas échéant, les autres passifs (non garantis) et les billets subordonnés de rang inférieur ont été calculés en fonction des taux en vigueur au 31 décembre 2025.

27 autres passifs à long terme

Aux 31 décembre (en millions)	*Note*	**2025**	2024
Passifs sur contrat	*24*	**132 $**	112 $
Autres		**2**	2
Produits différés		**134**	114
Passif au titre des prestations de retraite	*15*	**453**	447
Passif au titre des autres avantages postérieurs à l'emploi		**98**	86
Passifs dérivés	*4h)*	**167**	118
Subventions publiques liées aux dépenses d'investissement différées		**66**	49
Placements dans une coentreprise immobilière	*21a)*	**—**	4
Autres		**34**	48
		952	866
Frais différés d'activation et de connexion de clients	*24*	**3**	3
		955 $	869 $

28 capitaux propres

a) Capital social attribuable aux actions ordinaires de TELUS Corporation – généralités

Le tableau suivant présente notre capital social autorisé.

Aux 31 décembre	**2025**	2024
Actions privilégiées de premier rang	**1 milliard**	1 milliard
Actions privilégiées de second rang	**1 milliard**	1 milliard
Actions ordinaires	**4 milliards**	4 milliards

Seuls les détenteurs d'actions ordinaires ont le droit de voter lors de nos assemblées générales, chaque détenteur pouvant exercer une voix par action ordinaire détenue, dans la mesure où pas moins de 66⅔ % des actions ordinaires émises et en circulation sont détenues par des Canadiens. En ce qui concerne le paiement de dividendes et la distribution des actifs en cas de liquidation ou de dissolution volontaire ou forcée de notre part ou de toute autre distribution de nos actifs entre nos actionnaires aux fins de la liquidation de nos affaires, l'ordre de priorité est le suivant : actions privilégiées de premier rang, actions privilégiées de second rang et, enfin, actions ordinaires.

Au 31 décembre 2025, environ 45 millions d'actions ordinaires étaient réservées aux fins d'émission, à même les actions propres, dans le cadre d'un régime de réinvestissement des dividendes et d'actionnariat des employés (se reporter à la *note 13b*), environ 53 millions d'actions ordinaires étaient réservées aux fins d'émission, à même les actions propres, dans le cadre des régimes d'options sur actions restreintes (se reporter à la *note 14b*) et environ 12 millions d'actions ordinaires étaient réservées aux fins d'émission, à même les actions propres, dans le cadre des régimes d'options sur actions (se reporter à la *note 14d*).

b) Filiales détentrices d'importantes participations ne donnant pas le contrôle

TELUS International (Cda) Inc.

Au 31 décembre 2025, notre filiale TELUS International (Cda) Inc. était constituée en société par actions en vertu de la Business Corporations Act (Colombie-Britannique), ses activités étaient réparties sur le plan géographique et elle comptait des bureaux principaux en Asie, en Amérique centrale, en Europe et en Amérique du Nord.

Les variations de nos participations économiques et de nos participations avec droit de vote au cours des exercices clos les 31 décembre 2025 et 2024 sont présentées dans le tableau suivant.

	Participation économique[1]		Participation avec droit de vote[1]	
	2025	2024	**2025**	2024
Participation dans TELUS International (Cda) Inc. au début	**57,6 %**	56,0 %	**87,0 %**	85,4 %
Incidence des éléments suivants :				
Acquisition par TELUS Corporation d'actions auprès de détenteurs de participations ne donnant pas le contrôle[2]	**43,0**	2,0	**7,3**	0,3
Rémunération fondée sur des actions et autres[3]	**(0,6)**	(0,4)	**(0,2)**	—
Participations ne donnant pas le contrôle – conversion d'actions à droit de vote multiple en actions à droit de vote subalterne	**—**	—	**5,9**	1,3
Participation dans TELUS International (Cda) Inc. à la fin	**100,0 %**	57,6 %	**100,0 %**	87,0 %

1 Nos participations économiques et nos participations avec droit de vote diffèrent en raison des droits de vote liés aux actions à droit de vote multiple détenues par TELUS Corporation.

2 L'acquisition d'actions auprès de détenteurs de participations ne donnant pas le contrôle a donné lieu à une réduction des participations ne donnant pas le contrôle de 844 millions de dollars (2024 – 55 millions de dollars), les incidences restantes de la contrepartie payée étant attribuées comme il est décrit à la rubrique *Privatisation* ci-dessous.

3 Le règlement en instruments de capitaux propres de la rémunération fondée sur des actions a donné lieu à une augmentation des participations ne donnant pas le contrôle de 26 millions de dollars (2024 – 16 millions de dollars), le solde de la contrepartie reçue étant porté au crédit du surplus d'apport.

Le tableau suivant présente les montants de l'état du résultat net et du résultat global attribués aux participations ne donnant pas le contrôle.

Exercices clos les 31 décembre (en millions)	**2025**[1]	2024
Bénéfice net (perte nette)	**(346) $**	(56) $
Autres éléments du résultat global	**(11)**	73
Bénéfice global (perte globale)	**(357) $**	17 $

1 Les montants présentés pour l'exercice clos le 31 décembre 2025 reflètent les montants attribués aux participations ne donnant pas le contrôle avant la privatisation.

Au 31 décembre 2025, le total du cumul des participations ne donnant pas le contrôle s'élevait à néant (2024 – 1 174 millions de dollars).

Information financière résumée

Le tableau ci-joint présente l'information financière résumée de notre filiale TELUS International (Cda) Inc.

Aux 31 décembre ou pour les exercices clos à ces dates (en millions)	**2025**	2024
État de la situation financière[1]		
Actifs courants		1 437 $
Actifs non courants		5 493 $
Passifs courants		1 477 $
Passifs non courants		2 639 $
État du résultat net et du résultat global[1, 2]		
Produits d'exploitation et autres produits	**3 220 $**	3 724 $
Bénéfice net (perte nette)	**(561) $**	(84) $
Bénéfice global (perte globale)	**(587) $**	85 $
Tableau des flux de trésorerie[1, 2]		
Flux de trésorerie provenant des activités d'exploitation	**(14) $**	537 $
Flux de trésorerie affectés aux activités d'investissement	**(225) $**	(147) $
Flux de trésorerie provenant des (affectés aux) activités de financement	**307 $**	(321) $

1 Comme l'exigent les Normes IFRS de comptabilité, cette information financière résumée exclut les éliminations intersociétés.
2 Les montants pour l'exercice clos le 31 décembre 2025 sont présentés sans tenir compte de la privatisation.

Privatisation

Le 12 juin 2025, TELUS Corporation a annoncé qu'elle avait soumis au conseil d'administration de TELUS International (Cda) Inc. une indication d'intérêt non contraignante concernant une transaction proposée aux termes de laquelle TELUS Corporation acquerrait la totalité des actions à droit de vote subalterne et des actions à droit de vote multiple émises et en circulation de TELUS International (Cda) Inc. qu'elle ne détient pas déjà au prix de 3,40 $ US par action, celui-ci devant être payé en trésorerie, en actions ordinaires ou selon une combinaison des deux.

Après la réception de la proposition, le conseil d'administration de TELUS International (Cda) Inc. a mis sur pied un comité spécial responsable d'examiner, d'évaluer et d'envisager la proposition et toute autre avenue pertinente. En outre, le comité spécial a retenu les services de conseillers indépendants en matière de droit, de finances et d'évaluation.

Le 2 septembre 2025, TELUS Corporation et TELUS International (Cda) Inc. ont annoncé qu'elles avaient conclu une entente définitive visant l'acquisition par TELUS Corporation de la totalité des actions à droits de vote multiple et des actions à droit de vote subalterne en circulation de TELUS International (Cda) Inc. qui ne sont pas déjà détenues par TELUS Corporation, pour un prix par action de 4,50 $ US. Le prix d'achat par action était payable par TELUS Corporation, au gré des actionnaires de TELUS International (Cda) Inc., en trésorerie, en actions ordinaires ou selon une combinaison des deux. La transaction, qui a été conclue le 31 octobre 2025, était assujettie à un certain nombre de conditions habituelles pour les transactions de cette nature, notamment les approbations des actionnaires, des organismes de réglementation et de la bourse, qui ont toutes été reçues, et a pris effet par l'entremise d'un plan d'arrangement approuvé par les tribunaux en vertu de la Business Corporations Act (Colombie-Britannique).

L'acquisition d'actions auprès de détenteurs de participations ne donnant pas le contrôle est reflétée dans les états consolidés des variations des capitaux propres, tel qu'il est présenté dans le tableau ci-joint.

Exercices clos les 31 décembre (en millions)	**2025**	2024[1]
Incidence sur l'état consolidé des variations des capitaux propres (transactions avec des détenteurs de participations ne donnant pas le contrôle)		
Capital social attribuable aux actions ordinaires	**43 $**	— $
Surplus d'apport	**28**	30
Cumul des autres éléments du résultat global	**60**	—
Participations ne donnant pas le contrôle	**(844)**	(55)
Contrepartie (acquisition d'actions auprès de détenteurs de participations ne donnant pas le contrôle)		
Trésorerie	**(713)**	(25)
Actions ordinaires	**(43)**	—
	(756)	(25)
Autres coûts de transaction[2] (imputés au surplus d'apport)	**(30)**	—
	(786) $	(25) $

1 L'acquisition d'actions à droit de vote subalterne auprès de détenteurs de participations ne donnant pas le contrôle au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2024 a été effectuée par l'intermédiaire de la Bourse de Toronto et n'était pas liée à l'indication d'intérêt non contraignante soumise le 12 juin 2025 et à l'activité subséquente connexe.
2 Déduction faite de l'impôt sur le résultat de 1 $.

Terrion

Notre filiale Terrion a été établie en vertu de la *Loi sur les sociétés en nom collectif* (Ontario) le 24 juillet 2025, et son établissement principal est situé au Canada. Terrion est un exploitant d'infrastructure de tours pour les services mobiles qui permet l'accès de gros et la colocation.

Au cours de la période de 160 jours (aux présentes, l'« exercice ») allant de la date d'établissement de la société en nom collectif au 31 décembre 2025, les activités liées au capital investi de Terrion comprenait l'émission de titres de capitaux propres de Terrion à un détenteur d'une participation ne donnant pas le contrôle. Après les activités liées au capital investi, TELUS Corporation a conservé un bloc de droits de vote et une participation économique de 50,1 % dans Terrion. TELUS a une option d'achat, pouvant être exercée en totalité, mais non en partie, à l'égard de la participation ne donnant pas le contrôle, soit en septembre 2027 (s'il y a un différend entre les associés), soit après septembre 2057. Le prix de l'option d'achat est généralement le montant le plus élevé entre la juste valeur et un multiple du capital investi.

L'incidence de l'émission des titres de capitaux propres à un détenteur d'une participation ne donnant pas le contrôle est reflétée dans les états consolidés des variations des capitaux propres, tel qu'il est présenté dans le tableau ci-joint.

Exercice clos le 31 décembre 2025 (en millions)	Émission de titres de capitaux propres	Autres	Montant net
Produit net en trésorerie	**1 261 $**	**(15) $**	**1 246 $**
Impôt sur le résultat	**—**	**2**	**2**
	1 261 $	**(13) $**	**1 248 $**
Surplus d'apport			**458 $**
Participation ne donnant pas le contrôle			**790**
			1 248 $

Le tableau suivant présente les montants des états consolidés du résultat net et du résultat global attribués aux participations ne donnant pas le contrôle.

Pour l'exercice[1] clos le 31 décembre (en millions)	**2025**
Bénéfice net	**9 $**
Autres éléments du résultat global	**—**
Bénéfice global	**9 $**

1 L'exercice clos le 31 décembre 2025 correspond à la période de 160 jours allant de la date d'établissement, soit le 24 juillet 2025, au 31 décembre 2025, inclusivement.

Au 31 décembre 2025, le cumul des participations ne donnant pas le contrôle totalisait 799 millions de dollars. Pour l'exercice clos le 31 décembre 2025, les distributions de la société en nom collectif aux détenteurs de participations ne donnant pas le contrôle se sont chiffrées à néant.

Information financière résumée

Le tableau ci-joint présente l'information financière résumée de Terrion.

Au 31 décembre ou pour l'exercice clos à cette date[1] (en millions)	**2025**
État de la situation financière[2]	
Actifs courants	**33 $**
Actifs non courants	**658 $**
Passifs courants	**37 $**
Passifs non courants	**314 $**
État du résultat net et du résultat global[2]	
Produits d'exploitation et autres produits	**54 $**
Bénéfice net[3]	**18 $**
Bénéfice global[3]	**18 $**
Tableau des flux de trésorerie[1]	
Flux de trésorerie provenant des activités d'exploitation	**35 $**
Flux de trésorerie affectés aux activités d'investissement[4]	**(12) $**
Flux de trésorerie provenant des activités de financement	**(10) $**

1 L'exercice clos le 31 décembre 2025 correspond à la période de 160 jours allant de la date d'établissement, soit le 24 juillet 2025, au 31 décembre 2025, inclusivement.

2 Comme l'exigent les Normes IFRS de comptabilité, cette information financière résumée exclut les éliminations intersociétés.

3 Étant donné que Terrion est une société en nom collectif, aucune charge d'impôt sur le résultat à l'égard des associés n'est constituée au moment de déterminer le bénéfice net et le bénéfice global de Terrion.

4 Comprend des entrées (excluant les entrées découlant des contrats de location) aux immobilisations corporelles de 17 $ et la variation des éléments hors trésorerie du fonds de roulement lié aux investissements connexes de (5) $.

c) Rachat d'actions ordinaires à des fins d'annulation dans le cadre d'une offre de rachat dans le cours normal des activités

Comme il est précisé à la *note 3*, nous pouvons racheter une partie de nos actions ordinaires à des fins d'annulation dans le cadre d'offres publiques de rachat dans le cours normal des activités, afin de maintenir ou d'ajuster notre structure du capital. Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2025, nous avons racheté un certain nombre de nos actions ordinaires à des fins d'annulation, par l'intermédiaire de la Bourse de Toronto, de la Bourse de New York ou d'autres plateformes de négociation, ou autrement, comme le permettent les lois et règlements sur les valeurs mobilières applicables, y compris les achats de blocs négociés de façon privée, comme il est présenté dans le tableau suivant.

Exercice clos le 31 décembre (en millions)	2025	
	Actions ordinaires	Coût[1]
Période visée par l'offre de rachat dans le cours normal des activités		
17 décembre 2025 au 16 décembre 2026[2]	**2**	**40 $**

1 Comprend la taxe d'accise de néant.

2 Le 15 décembre 2025, nous avons annoncé que nous avions reçu l'approbation de notre offre publique de rachat dans le cours normal des activités visant à racheter et à annuler, entre le 17 décembre 2025 et le 16 décembre 2026, jusqu'à 28 millions de nos actions ordinaires (pour un montant maximal de 500 $). Nous pouvions également mettre en place un programme de rachat d'actions automatique avec un courtier, qui nous permet de racheter nos actions ordinaires aux termes de l'offre publique de rachat dans le cours normal des activités, à des moments auxquels nous ne serions autrement pas autorisés à négocier nos propres actions ordinaires, y compris pendant les périodes trimestrielles internes d'interdiction de transiger prévues à cet effet. Les rachats seront déterminés par le courtier à sa seule discrétion, selon les paramètres que nous avons établis. Nous comptabilisons un passif et imputons le capital social et les bénéfices non distribués pour les achats qui pourraient avoir lieu au cours de ces périodes d'interdiction, en fonction des paramètres de l'offre publique de rachat dans le cours normal des activités à la date de l'état de la situation financière.

L'excédent du prix d'achat sur la valeur moyenne attribuée aux actions ordinaires rachetées à des fins d'annulation est imputé aux bénéfices non distribués. Nous cessons de considérer les actions ordinaires comme étant en circulation à la date de notre rachat des actions ordinaires, même si l'annulation réelle des actions ordinaires par l'agent des transferts et l'agent chargé de la tenue des registres se produit en temps opportun à une date se situant peu de temps après.

29 passifs éventuels

a) Réclamations et poursuites

Généralités

Diverses réclamations et poursuites (incluant des recours collectifs et des réclamations en matière de violation de la propriété intellectuelle) visant des dommages-intérêts et d'autres compensations ont été déposées contre nous et, dans certains cas, contre d'autres entreprises de services mobiles et fournisseurs de services de télécommunications. Aussi, nous avons reçu des avis de réclamation ou sommes au courant de certaines réclamations éventuelles (incluant des réclamations en matière de violation de la propriété intellectuelle) contre nous et, dans certains cas, contre d'autres entreprises de services mobiles et fournisseurs de services de télécommunications.

À l'heure actuelle, nous ne pouvons prévoir l'issue de ces réclamations, réclamations éventuelles et poursuites en raison de divers facteurs, y compris ce qui suit : la nature préliminaire de certaines réclamations; la nature incertaine des théories et réclamations en matière de dommages; un dossier factuel incomplet; la nature incertaine des théories juridiques et des procédures judiciaires et de leur résolution par les tribunaux, tant dans le cadre du procès que de l'appel; la nature imprévisible des parties adverses et de leurs revendications.

Cependant, sous réserve des restrictions précédentes, la direction est d'avis, en vertu des évaluations juridiques et selon l'information dont elle dispose actuellement, qu'il est improbable qu'un passif non couvert par les assurances ou autrement ait une incidence significative sur notre situation financière et nos résultats d'exploitation, y compris sur nos flux de trésorerie, sauf en ce qui concerne les éléments qui suivent.

Recours collectifs autorisés
Les recours collectifs autorisés contre nous comprennent les suivants :

Recours collectif contre les frais d'accès au système
En 2004, un recours collectif a été intenté en Saskatchewan contre un certain nombre de fournisseurs de services sans fil anciens et actuels, dont nous, qui alléguait une rupture de contrat, une fausse représentation, un enrichissement injustifié et une violation des lois en matière de concurrence, de pratiques commerciales et de protection des consommateurs partout au Canada relativement à la perception de frais d'accès au système. En septembre 2007, la Cour du Banc de la Reine de la Saskatchewan a autorisé un recours collectif national à participation optionnelle relativement à la réclamation portant sur l'enrichissement injustifié seulement. En février 2008, la Cour du Banc de la Reine de la Saskatchewan a rendu une ordonnance modifiant l'ordonnance d'autorisation de manière à exclure du recours la catégorie de demandeurs correspondant à tout client lié par une clause d'arbitrage avec nous. Après une longue période d'inactivité, le demandeur a cherché, en 2024, à faire progresser le recours collectif. Les défendeurs ont présenté une demande de rejet du recours collectif pour défaut de poursuite.

Recours collectif concernant la facturation à la minute
En 2008, un recours collectif a été intenté contre nous en Ontario, alléguant qu'il y a eu une rupture de contrat, une infraction à la *Loi sur la protection du consommateur* de l'Ontario, une infraction à la *Loi sur la concurrence* et un enrichissement injustifié, relativement à notre pratique visant à « arrondir » le temps d'antenne des téléphones mobiles à la minute la plus près et de facturer en fait pour la minute entière. L'autorisation d'un recours collectif national a été demandée. En novembre 2014, seul un recours collectif intenté en Ontario a été autorisé par la Cour supérieure de justice de l'Ontario; ce recours allègue qu'il y a eu une rupture de contrat, une infraction à la *Loi sur la protection du consommateur*, et un enrichissement injustifié; tous les appels relatifs à cette décision d'autoriser le recours collectif ont été épuisés. Parallèlement, la Cour supérieure de justice de l'Ontario a refusé de suspendre les réclamations de nos clients d'affaires, malgré la clause d'arbitrage figurant dans nos ententes de prestation de services aux clients conclues avec ces clients. Cette décision a fait l'objet d'un appel et, le 31 mai 2017, la Cour d'appel de l'Ontario a rejeté notre appel. La Cour suprême du Canada nous a permis d'en appeler de cette décision, a autorisé notre appel le 4 avril 2019 et a ordonné la suspension des réclamations des entreprises clientes. Un avis relatif à ce recours collectif autorisé a été envoyé aux participants éventuels en 2022. Une audience de jugement sommaire devrait se dérouler du 1er au 19 février 2027.

Recours collectifs concernant la durée d'établissement de la communication
En 2005, un recours collectif a été intenté contre nous en Colombie-Britannique, alléguant que nous avons observé des pratiques commerciales trompeuses en facturant les appels entrants à partir du moment où l'appelant se connecte au réseau plutôt qu'à partir du moment où l'appel entrant est acheminé au destinataire. En 2011, la Cour suprême du Canada a confirmé la suspension de la totalité des causes d'action présentées par le demandeur dans le cadre de ce recours collectif, à l'exception d'une cause d'action en raison de la clause d'arbitrage qui a été incluse dans nos ententes de prestation de services. Cette unique exception concerne la cause d'action fondée sur les pratiques trompeuses ou déraisonnables en vertu de la Business Practices and Consumer Protection Act de la Colombie-Britannique que la Cour suprême du Canada a refusé de suspendre. En janvier 2016, la Cour suprême de la Colombie-Britannique a autorisé ce recours collectif concernant cette réclamation en vertu de la Business Practices and Consumer Protection Act. Ce recours est limité aux résidents de la Colombie-Britannique qui ont signé avec nous des contrats pour des services mobiles au cours de la période allant du 21 janvier 1999 jusqu'en avril 2010. Nous avons fait appel de cette décision d'autoriser le recours collectif. Un recours collectif a été intenté contre nous en Alberta au même moment que le recours collectif intenté en Colombie-Britannique. Le recours collectif intenté en Alberta comporte les mêmes allégations que le recours collectif intenté en Colombie-Britannique, mais à ce jour, ce recours n'a pas progressé. Sous réserve de certaines conditions, y compris l'approbation de la Cour, nous avons réglé les recours collectifs en Colombie-Britannique et en Alberta. La Cour a approuvé le règlement des deux recours collectifs en 2025, et l'avis d'approbation du règlement ainsi que les procédures de réclamation ont été publiés.

Recours collectifs non autorisés
Les recours collectifs non autorisés contre nous comprennent les suivants :

Recours collectifs concernant le service 9-1-1
En 2008, un recours collectif a été intenté en Saskatchewan contre notre société et d'autres entreprises de télécommunications canadiennes, qui allègue, entre autres, que nous n'avons pas fourni au public un avis approprié relativement aux frais liés au service 9-1-1, que nous avons de façon trompeuse fait passer ces frais pour des frais gouvernementaux et que nous avons facturé des frais liés au service 9-1-1 à des clients qui résident dans des zones où le service 9-1-1 n'est pas disponible. Les causes d'action avancées par les demandeurs sont la rupture de contrat, des déclarations inexactes et une publicité mensongère. Les demandeurs demandent l'autorisation d'un recours collectif national. Un recours collectif essentiellement identique a été intenté en Alberta au même moment, mais la Cour du Banc de la Reine de l'Alberta a déclaré que ce recours collectif avait expiré à notre égard en 2009. Aucune mesure n'a été prise dans le cadre de cette instance depuis 2016.

Recours collectifs concernant Public Mobile
En 2014, des recours collectifs ont été intentés contre nous au Québec et en Ontario, au nom des clients de Public Mobile, qui allèguent que les modifications que nous avons apportées à la technologie, aux services et aux forfaits enfreignent nos obligations prévues par la loi et nos obligations jurisprudentielles. En particulier, le recours intenté au Québec allègue que nos actes constituent une violation de la *Loi sur la protection du consommateur* du Québec, du *Code civil* du Québec et de la *Loi sur la protection du consommateur* de l'Ontario. Le 28 juin 2021, la Cour supérieure du Québec a approuvé l'abandon de cette réclamation contre TELUS. Le recours collectif intenté en Ontario allègue qu'il y a eu négligence, une rupture de la garantie expresse et implicite, une infraction à la *Loi sur la concurrence*, un enrichissement injustifié et une renonciation de délit civil. Aucune mesure n'a été prise dans le cadre de cette instance depuis qu'elle a été déposée et signifiée.

Résumé
Nous croyons que nous disposons d'une bonne défense à l'égard des recours mentionnés ci-dessus. Si le dénouement de ces recours se révélait différent des évaluations et des hypothèses de la direction, cela pourrait donner lieu à un ajustement significatif de notre situation financière et de nos résultats d'exploitation, y compris nos flux de trésorerie. Les évaluations et les hypothèses de la direction supposent que des estimations fiables des risques courus ne peuvent être faites compte tenu de l'incertitude persistante en ce qui a trait à la nature des dommages-intérêts qui peuvent être réclamés par les demandeurs, aux causes d'action qui sont, ou qui pourraient en fin de compte être, intentées et, dans le cas des recours collectifs non autorisés, aux causes d'action qui pourraient en fin de compte être autorisées.

b) Obligations en matière d'indemnisation
Dans le cours normal de nos activités, nous fournissons une indemnisation à l'égard de certaines transactions. Ces obligations en matière d'indemnisation prévoient différentes durées. Ces indemnisations nous obligent à compenser les parties indemnisées pour les coûts engagés découlant du défaut de se conformer à ses obligations contractuelles, de litiges ou de sanctions légales ou de dommages-intérêts dont la partie indemnisée pourrait faire l'objet. Dans certains cas, ces obligations en matière d'indemnisation ne comportent aucun plafond. Le montant maximal général en vertu d'une obligation en matière d'indemnisation dépendra des événements et des conditions à venir et, par conséquent, il ne peut pas être estimé de manière raisonnable. Le cas échéant, une obligation en matière d'indemnisation est enregistrée à titre de passif. À l'exclusion des obligations enregistrées à titre de passif au moment où les transactions connexes sont effectuées, nous n'avons jamais fait de paiement important en vertu de ces obligations en matière d'indemnisation. Au 31 décembre 2025, nous n'avions comptabilisé aucun passif en ce qui a trait à nos engagements d'indemnisation.

30 transactions entre parties liées

a) Transactions avec les principaux dirigeants

Nos principaux dirigeants, à savoir les membres de notre conseil d'administration et de notre équipe de direction, sont les personnes ayant l'autorité et la responsabilité liées à la surveillance, à la planification, à la direction et au contrôle de nos activités.

Le tableau suivant présente le total de la charge de rémunération des principaux dirigeants et la composition de celle-ci, incluse dans les états consolidés du résultat net et du résultat global, au poste « Charge au titre des avantages du personnel ».

Exercices clos les 31 décembre (en millions)	**2025**	2024
Avantages à court terme	**16 $**	17 $
Prestations de retraite[1] et autres avantages postérieurs à l'emploi	**7**	10
Rémunération fondée sur des actions[2]	**59**	43
	82 $	70 $

1 Les membres de notre équipe de direction sont des membres de notre r*égime de retraite à l'intention des membres de la direction et des professionnels de TELUS Corporation* et de certains autres régimes de retraite complémentaires non enregistrés et non contributifs à prestations définies et à cotisations définies.

2 Nous comptabilisons une charge pour le sous-ensemble nominal de nos unités d'actions restreintes qui sont assujetties à des conditions de performance liées au marché en utilisant une juste valeur déterminée au moyen du modèle de simulation de Monte Carlo. Les unités d'actions restreintes qui sont assujetties à une option de règlement en capitaux propres sont comptabilisées comme des instruments de capitaux propres. La charge liée aux unités d'actions restreintes dont les droits ne seront en fin de compte pas acquis est contrepassée en diminution de la charge qui a été auparavant enregistrée pour celles-ci.

Comme il est indiqué à la *note 14*, nous avons consenti à nos principaux dirigeants des attributions de rémunération fondée sur des actions en 2025 et en 2024, comme le présente le tableau ci-après. Étant donné que la plupart de ces attributions sont des attributions comportant des droits d'acquisition en bloc ou graduelle et ont des durées de services requises s'échelonnant sur plusieurs années, la charge connexe est comptabilisée proportionnellement sur un certain nombre d'exercices et, par conséquent, seulement une partie des attributions initiales de 2025 et de 2024 est comprise dans les montants présentés dans le tableau précédent.

Exercices clos les 31 décembre (en millions de dollars)	Nombre d'unités	Valeur nominale[1]	Juste valeur à la date d'attribution[1]
2025			
TELUS Corporation			
Unités d'actions restreintes	**1 601 848**	**35 $**	**43 $**
TELUS International (Cda) Inc.			
Unités d'actions restreintes	**1 229 346**	**5**	**5**
		40 $	**48 $**
2024			
TELUS Corporation			
Unités d'actions restreintes	1 465 459	35 $	41 $
TELUS International (Cda) Inc.			
Unités d'actions restreintes	1 054 899	12	12
		47 $	53 $

1 La valeur nominale des unités d'actions restreintes est calculée en multipliant le cours des actions de participation au moment de l'attribution par le nombre d'unités attribuées. La juste valeur à la date d'attribution est différente de la valeur nominale, car la juste valeur de certaines attributions est déterminée au moyen du modèle de simulation de Monte Carlo (se reporter à la *note 14b*).

Notre régime de droits différés à la valeur d'actions à l'intention de nos administrateurs prévoit qu'en plus de recevoir son attribution d'actions annuelle pour ce qui est des droits différés à la valeur d'actions, un administrateur peut choisir de recevoir sa provision annuelle d'administrateur et ses jetons de présence aux réunions en droits différés à la valeur d'actions, en actions ordinaires de TELUS Corporation ou en trésorerie. Les droits différés à la valeur d'actions donnent aux administrateurs le droit de recevoir un nombre spécifique d'actions ordinaires de TELUS Corporation. Les droits différés à la valeur d'actions sont réglés lorsqu'un administrateur cesse d'être administrateur pour une raison quelconque. Ces droits sont versés au moment choisi par l'administrateur conformément au régime de droits différés à la valeur d'actions à l'intention des administrateurs. Aux 31 décembre 2025 et 2024, aucune attribution de rémunération fondée sur des actions comptabilisée à titre de passif n'était en circulation.

Les contrats de travail conclus avec les membres de l'équipe de direction prévoient généralement des indemnités de départ si un membre de la direction est congédié sans motif valable qui sont les suivantes : généralement 18 mois de salaire de base, les avantages et l'accumulation d'années de service ouvrant droit à pension en remplacement du préavis et 50 % du salaire de base en remplacement d'une prime en trésorerie annuelle. En cas de changement de contrôle, les membres de l'équipe de direction n'auront pas droit à un traitement différent de celui qui est réservé à nos autres employés en ce qui concerne la rémunération fondée sur des actions dont les droits ne sont pas acquis.

b) Transactions avec les régimes de retraite à prestations définies

Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2025, nous avons fourni à nos régimes de retraite à prestations définies des services de gestion et d'administration selon la méthode du recouvrement des coûts, ainsi que des services d'actuariat dans des conditions de concurrence normale; les montants facturés liés à ces services se sont chiffrés à 12 millions de dollars (2024 – 11 millions de dollars), dont le montant net est présenté dans les états consolidés du résultat net et du résultat global au poste « Achat de biens et services ».

c) Transactions avec des coentreprises immobilières et une entreprise associée

Au cours des exercices clos les 31 décembre 2025 et 2024, nous avons conclu des transactions récurrentes et non récurrentes avec des coentreprises immobilières, qui sont des parties liées, comme il est décrit à la *note 21*.

Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2024, nous avons acheté la parcelle commerciale du projet TELUS Sky pour un montant en trésorerie de 157 millions de dollars. L'excédent du prix d'achat sur la valeur comptable de nos actifs au titre de droits d'utilisation à l'égard des contrats de location liés à TELUS Sky a été inclus dans les entrées d'immobilisations corporelles. Dans le cadre de l'application d'IFRS 16 *Contrats de location*, conjuguée à notre méthode comptable consistant à amortir les actifs au titre de droits d'utilisation liés aux contrats de location selon la méthode linéaire, la valeur comptable nette de nos actifs au titre de droits d'utilisation à l'égard des contrats de location liés à TELUS Sky était inférieure aux obligations locatives connexes dues à la coentreprise. Parallèlement à notre acquisition de la parcelle commerciale et à l'expiration connexe des contrats de location au moment de l'application de la comptabilité de consolidation, nous avons nécessairement comptabilisé un profit connexe de 30 millions de dollars, tel qu'il est présenté à la *note 7* [ce montant exclut le bénéfice global (la perte globale) des coentreprises immobilières qui nous est attribuable, comme il est présenté à la *note 21a*)], la reprise d'une provision liée à la rationalisation de biens immobiliers de 37 millions de dollars, comme il est présenté aux *notes 16* et *25*, et la reprise d'une perte de valeur d'actifs au titre de droits d'utilisation liés aux contrats de location d'immeubles de 23 millions de dollars, comme il est présenté à la *note 17*.

Avant notre acquisition de la parcelle commerciale du projet TELUS Sky, des paiements mensuels en trésorerie avaient été faits conformément aux contrats de location.

31 informations supplémentaires sur les tableaux des flux de trésorerie

a) Tableaux des flux de trésorerie – activités d'exploitation et activités d'investissement

Exercices clos les 31 décembre (en millions)	*Note*	**2025**	2024
ACTIVITÉS D'EXPLOITATION			
Variation nette des éléments hors trésorerie du fonds de roulement lié aux activités d'exploitation			
Tranche courante			
Débiteurs		**(41) $**	(54) $
Stocks		**147**	(145)
Actifs sur contrat		**8**	(20)
Coûts engagés pour obtenir ou exécuter des contrats conclus avec des clients	*20*	**(47)**	(69)
Contrats d'entretien payés d'avance et autres		**(8)**	(12)
Variation latente des instruments dérivés détenus à des fins de transaction	*4h)*	**(2)**	24
Créditeurs et charges à payer		**(113)**	307
Impôt sur le résultat et autres impôts et taxes à recevoir et à payer, montant net		**(39)**	41
Facturation par anticipation et dépôts de clients	*24*	**(9)**	46
Provisions	*25*	**35**	(92)
		(69)	26
Tranche non courante			
Actifs sur contrat		**51**	(22)
Montants non facturés à recevoir des clients au titre du financement		**44**	7
Variation latente des instruments dérivés détenus à des fins de transaction	*4h)*	**44**	211
Coûts engagés pour obtenir ou exécuter des contrats conclus avec des clients	*20*	**(69)**	(83)
Contrats d'entretien payés d'avance		**1**	7
Dépôts de sécurité et autres montants remboursables		**(15)**	(22)
Provisions	*25*	**(110)**	(131)
Passifs sur contrat	*24, 27*	**20**	27
Passif au titre des autres avantages postérieurs à l'emploi		**12**	10
Autres passifs à long terme		**(14)**	(9)
		(36)	(5)
		(105) $	21 $

Exercices clos les 31 décembre (en millions)	*Note*	**2025**	2024
ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT			
Paiements en trésorerie au titre des immobilisations, excluant les licences de spectre			
Entrées d'immobilisations			
Dépenses d'investissement, montant brut			
Immobilisations corporelles	*17*	**(2 728) $**	(2 639) $
Immobilisations incorporelles amortissables	*18*	**(1 025)**	(1 048)
		(3 753)	(3 687)
Entrées découlant de contrats de location	*17*	**1 170**	1 015
Entrées découlant de transactions non monétaires		**17**	37
Dépenses d'investissement[1]	*5*	**(2 566)**	(2 635)
Incidence des obligations liées à la mise hors service d'immobilisations		**80**	2
		(2 486)	(2 633)
Autres éléments sans effet sur la trésorerie compris dans les éléments précédents			
Variation des éléments hors trésorerie du fonds de roulement lié aux activités d'investissement connexes		**51**	(115)
Variation sans effet sur la trésorerie au titre de l'obligation liée à la mise hors service d'immobilisations		**(80)**	(2)
		(29)	(117)
		(2 515) $	(2 750) $

1 Comprend des dépenses d'investissement de 17 $ (2024 – néant) relativement à notre filiale Terrion (se reporter à la *note 28b*).

b) Variations des passifs découlant des activités de financement

(en millions)	Solde au 1er janvier 2024	Exercice clos le 31 décembre 2024 — Tableau des flux de trésorerie: Émis ou reçu	Tableau des flux de trésorerie: Remboursements ou paiements	Variations sans effet sur la trésorerie: Fluctuation des devises *(note 4i)*	Variations sans effet sur la trésorerie: Autres	Solde au 31 décembre 2024	**Exercice clos le 31 décembre 2025** — Tableau des flux de trésorerie: Émis ou reçu	Tableau des flux de trésorerie: Remboursements ou paiements	Variations sans effet sur la trésorerie: Fluctuation des devises *(note 4i)*	Variations sans effet sur la trésorerie: Autres	Solde au 31 décembre 2025
Dividendes à verser aux détenteurs d'actions ordinaires	550 $	— $	(2 259) $	— $	2 314 $	605 $	**— $**	**(2 488) $**	**— $**	**2 532 $**	**649 $**
Dividendes réinvestis en actions propres	—	—	697	—	(697)	—	**—**	**860**	**—**	**(860)**	**—**
	550 $	— $	(1 562) $	— $	1 617 $	605 $	**— $**	**(1 628) $**	**— $**	**1 672 $**	**649 $**
Rachat d'actions ordinaires à des fins d'annulation	— $	— $	— $	— $	— $	— $	**— $**	**(40) $**	**— $**	**40 $**	**— $**
Emprunts à court terme	104 $	1 040 $	(263) $	41 $	— $	922 $	**411 $**	**(352) $**	**(61) $**	**— $**	**920 $**
Dérivés réglés sur une base nette utilisés pour gérer le risque de change découlant d'emprunts à court terme libellés en dollars américains – passif (actif)	—	63	(15)	(46)	—	2	**29**	**(75)**	**44**	**—**	**—**
	104 $	1 103 $	(278) $	(5) $	— $	924 $	**440 $**	**(427) $**	**(17) $**	**— $**	**920 $**
Dette à long terme											
Billets de premier rang de TELUS Corporation	20 301 $	2 500 $	(1 100) $	378 $	(2) $	22 077 $	**— $**	**(3 348) $**	**(226) $**	**(312) $**	**18 191 $**
Papier commercial de TELUS Corporation	1 021	3 601	(3 300)	82	—	1 404	**3 573**	**(3 931)**	**(94)**	**—**	**952**
Facilités de crédit de TELUS Corporation	1 144	—	(1 144)	—	—	—	**770**	**(764)**	**(6)**	**—**	**—**
Autres passifs (non garantis)	—	—	—	—	—	—	**301**	**—**	**(6)**	**—**	**295**
Débentures de TELUS Communications Inc.	200	—	—	—	—	200	**—**	**(200)**	**—**	**—**	**—**
Billets subordonnés de rang inférieur de TELUS Corporation	—	—	—	—	—	—	**7 328**	**—**	**(16)**	**(62)**	**7 250**
Facilités de crédit de TELUS International (Cda) Inc.	1 781	354	(587)	152	3	1 703	**801**	**(2 459)**	**(57)**	**12**	**—**
Autres passifs (garantis)	288	—	(70)	—	370	588	**—**	**(168)**	**—**	**117**	**537**
Obligations locatives	2 614	—	(661)	24	905	2 882	**—**	**(746)**	**9**	**1 169**	**3 314**
Dérivés utilisés pour gérer le risque de change découlant de l'émission de titres de créance à long terme libellés en dollars américains – passif (actif)	189	3 377	(3 333)	(499)	198	(68)	**4 008**	**(4 023)**	**406**	**(252)**	**71**
	27 538	9 832	(10 195)	137	1 474	28 786	**16 781**	**(15 639)**	**10**	**672**	**30 610**
Pour éliminer l'incidence du règlement brut des dérivés utilisés pour gérer le risque de change découlant de l'émission de titres de créance à long terme libellés en dollars américains	—	(3 377)	3 377	—	—	—	**(4 008)**	**4 008**	**—**	**—**	**—**
	27 538 $	6 455 $	(6 818) $	137 $	1 474 $	28 786 $	**12 773 $**	**(11 631) $**	**10 $**	**672 $**	**30 610 $**